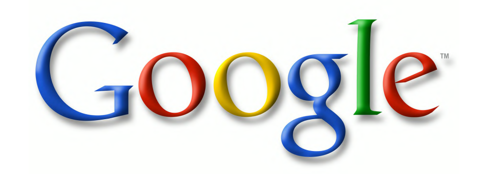
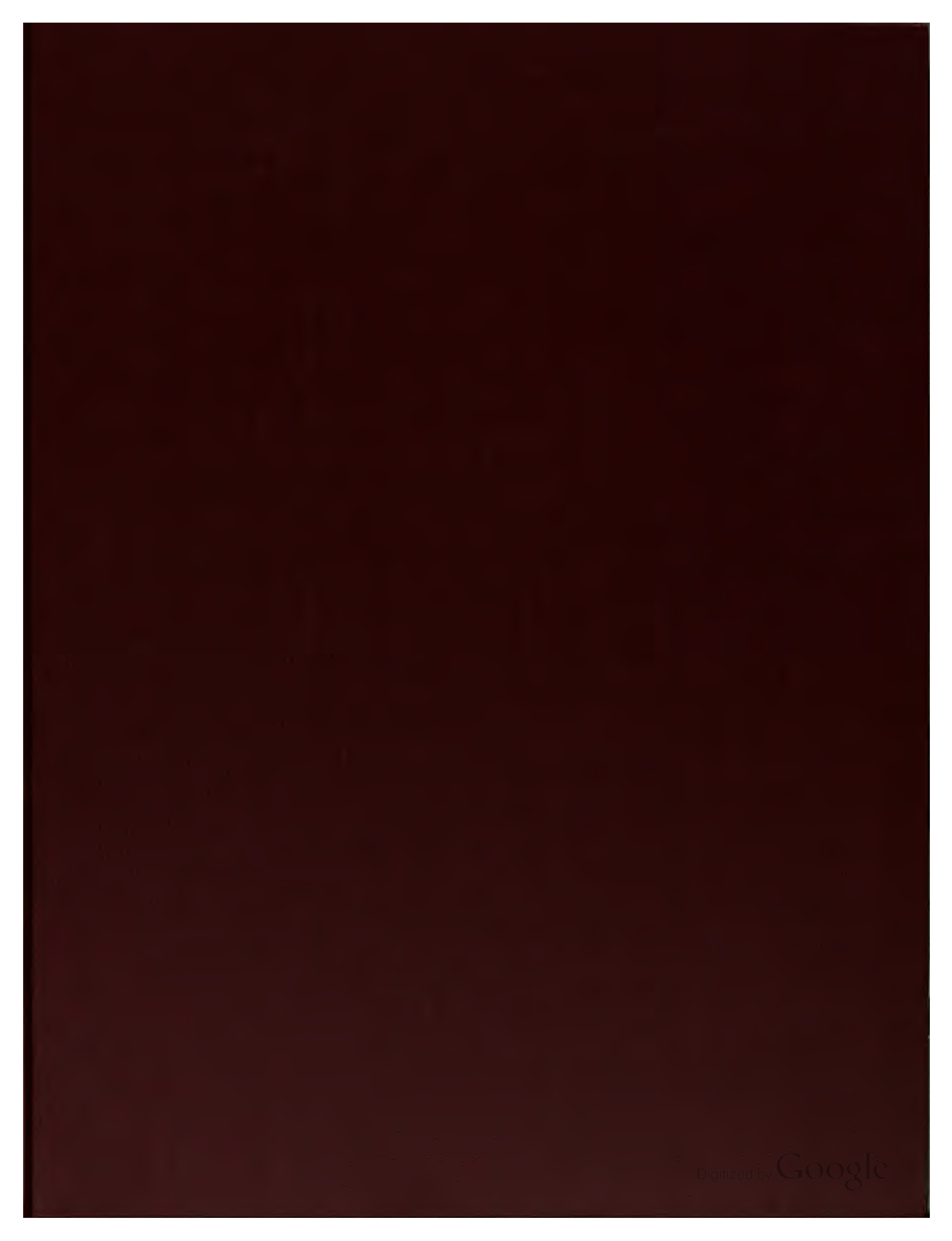




INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. ALPHONSE ROSEROT, ARCHIVISTE-ADJOINT

AUBE

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIE E

TOME PREMIER

TROYES

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE DE J. BRUNARD, 85, RUE URBAIN IV

1884



COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PREMIÈRE PARTIE

ARCHIVES CIVILES

une intéressante correspondance concernant la guerre de l'indépendance américaine; *Sémillard*, contenant trois volumes de recueils qui complètent ceux de la Bibliothèque de Troyes.

D'autres fonds sont particulièrement précieux pour l'histoire féodale des communes de l'Aube : tels sont ceux de *Bavière*, pour Saint-Sépulcre (aujourd'hui Villacerf); *Huez*, pour Pouilly et Vermoise; *La Huproye*, pour Colaverdey (aujourd'hui Charmont); *Le Blanc*, pour Arentières et Engente, Éguilly et Vitry-le-Croisé; *Montmorency-Luxembourg*, pour les duchés de Beaufort (aujourd'hui Montmorency) et de Piney, et la baronnie de Ramerupt; *Poterat*, pour Saint-Benoit-sur-Seine; *de Villemorien*, pour Villemorien, et surtout le fonds de *La Rochefoucauld-Liancourt*, qui renferme un ensemble de pièces très complet sur l'importante châtellenie de Villemaur, celle de Chennegy et les fiefs nombreux qui dépendaient de la première.

Au point de vue généalogique il importe de signaler les fonds suivants comme renfermant de nombreuses pièces sur les familles : *Créquy du Muy*, pour les Hénin-Liétard, et notamment Jean-François-Gabriel d'Hénin-Liétard, archevêque d'Embrun; *Janson de Saint-Parre*, pour les Le Mairat et Le Roy de Barberey; *La Chapelle*, pour la famille du même nom; *La Huproye*, pour les Mauroy, Hennequin de Charmont, Maizière et La Huproye; *Largentier*, pour la famille de ce nom; *Le Blanc*, pour les de Saulx et Le Blanc; *Loménie*, pour les Luxembourg, comtes de Brienne et ducs de Piney, et en particulier François de Luxembourg, duc de Piney, et son ambassade à Rome en 1586; *Poterat*, pour cette famille, avec des notes et pièces généalogiques sur un grand nombre de familles troyennes; *de Tance*, pour la famille de ce nom.

Les documents les plus anciens que l'on trouve en originaux dans les titres féodaux et de famille remontent au XIVe siècle : il y en a un assez grand nombre dans le fonds de La Rochefoucault.

Rien de particulier à signaler dans les autres divisions de la série E : NOTAIRES ET TABELLIONS, COMMUNES ET MUNICIPALITÉS, CONFRÉRIES ET SOCIÉTÉS LAÏQUES, qui sont peu considérables. Une exception doit être faite pour les CORPORATIONS D'ARTS ET MÉTIERS, représentées par les anciennes archives de la communauté des marchands de Troyes. Elles forment un ensemble assez important et nous sont parvenues avec le classement qui en a été fait en 1775 par M. Délion, « notaire et tabellion du Roy, commissaire aux droits seigneuriaux, » le même qui a classé et inventorié, en 1768, une partie des archives municipales de Troyes.

Quelques personnes, désireuses de venir en aide aux érudits qui fouillent nos archives, ont augmenté par leurs libéralités, les documents compris dans la série E.; c'est justice de citer leurs noms. Madame Truchy-de La Huproye a donné tous les papiers formant le fonds de La Huproye (E. 411-463); M. Lamblin, de Châtillon-sur-Seine, celui de Villemorien (E. 1054-1066). On doit aussi à M. Clément-Mullet un registre formant l'inventaire des seigneuries d'Aillefol (Géraudot), Précy-Saint-Martin, Précy-Notre-Dame, Chalette, Bailly (commune de Chauffour), Nuisement (commune de Laubressel), Villiers-le-brûlé (commune de Piney) et Villevoque (idem) ayant appartenu à la famille de Crussol (E. 173).

ALPHONSE ROSEROT,

Archiviste-adjoint du département de l'Aube.

Troyes, le 31 décembre 1883.

Département de l'Aube.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE E.

(Féodalité, Communes, Bourgeoisie et Familles. — Titres féodaux, Titres de famille, Notaires et Tabellions, Communes et Municipalités, Corporations d'Arts et Métiers, Confréries et Sociétés laïques.)

ANGENOUST DE VILLECHÉTIF.

E. 1. (Registre.) — Petit in-folio, 53 feuillets, papier.

1618-1620. — Partage, du 12 juin 1618, fait par noble homme Jacques Angenoust, trésorier des salpêtres en la province de Champagne et Brie, entre ses enfants, savoir : Claude Angenoust, élu en l'Élection de Troyes, Nicolas Angenoust, conseiller au bailliage et siége présidial de Troyes, Jean Angenoust, avocat en la Cour du Parlement de Paris, Marie Angenoust, femme de Jean Foret, élu en l'Élection de Troyes. — Partage de biens dépendant de la succession dudit Jacques Angenoust, fait entre ses enfants ci-dessus qui figurent avec les mêmes qualités, sauf Jean Angenoust qui porte le titre de son père, trésorier des salpêtres en Champagne et Brie, d'une part, et Marie Chiffalot, leur mère, d'autre part, 1620.

E. 2. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

1537-1763. — Notes et tableaux généalogiques. — Partage des biens de feus Robert de « Chantaloë » en son vivant seigneur de Baires, et de Catherine Dorigny, sa femme, 1537. — Partage des biens de feus noble homme Christophe Angenoust, bourgeois de Troyes, et Colette de « Chantaloë, » sa femme, 1573. — Partage des successions d'Odard Foret, élu en l'Élection de Troyes et de Marie Belin, sa femme, 1686. — Partage entre Louis de Vienne, chevalier, seigneur de Géraudot et autres lieux, conseiller au Parlement, et Jean Angenoust, écuyer, seigneur de Villechétif, Assencières et autres lieux, conseiller au bailliage et présidial de Troyes, et Marie d'Aubeterre, sa femme, de la terre et seigneurie du Mesnil-Sellière acquise par eux indivisément des administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris, le 27 août 1688, 1689. — Baux. — Quittances.

AUBERT.

E. 3. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1754-1782. — Mariage de Pierre Aubert, fils de Joseph Aubert, architecte et entrepreneur d'ouvrages, et de Barbe Martin, demeurant à Bar-sur-Aube, avec Étiennette Lécuyer, fille de Jean-Baptiste, notaire et substitut du procureur fiscal de la prévôté de Proverville et de Catherine Robert, demeurant à Proverville, 1754. — Inventaire de la communauté Aubert-Lécuyer, 1782.

AUMONT (DUC D').

E. 4. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier ; 1 sceau.

1541-1760. — Duché d'Aumont. — Réception des foi et hommage rendus pour moitié de la seigneurie de Ville-

mereuil par Guillaume de Pleurre (aujourd'hui Pleurs, Marne), et Nicolas Mauroy le jeune, bourgeois de Troyes, ce dernier comme tuteur et curateur des enfants nés de son mariage avec feue Renée de Pleurre. à Pierre d'Aumont, seigneur de Chappes et autres lieux, à cause de son château de Chappes. A cette pièce est appendu le sceau de Pierre d'Aumont, à ses armes, empreint sur cire entre deux feuilles de papier, 1541. — Aveu et dénombrement par Antoine des Essars, écuyer, seigneur de Lirey, lieutenant-général au bailliage de Chaumont-en-Bassigny, à Guy, comte de Laval, seigneur de Lautrec et Isles, pour sa dite terre de Lirey relevant d'Isles, et comprenant entre autres choses « une mothe close de fossez, où jadis estoit une forteresse ou maison fort, à pont-levis, qui a esté pillée, bruslée et ruynée par les ennemis du royaulme l'an mil cinq cens trente six ou environ; tenant ladicte mothe avec lesdicts fossez environ six quartiers. » La collégiale de Lirey avait alors cinq chanoines et un doyen, 1542 (v.st.). — Procédures concernant les usages des habitants d'Isles, Saint-Thibaut, Moussey, Villy-le-Maréchal, Courgerennes (commune de Buchères), Saint-Jean-de Bonneval, Pommereau (commune de Machy), La Vacherie (commune de Clérey), Vaudes et Crésantignes, 1602 — Extraits du registre terrier de la seigneurie de Saint-Parre-lès-Vaudes pour le duc d'Aumont, seigneur, concernant des biens situés audit lieu, 1760.

E. 5. (Registre.) — Petit in-folio, 92 feuillets, papier.

XVIe siècle. — Manuel des droits dus au baron de Chappes et à Notre-Dame-en-l'Isle.

E. 6. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVe siècle. — Plans de la forêt des usages d'Isles-Aumont et de la portion du milieu du Hayer-de-Jeugny. Gravés.

E. 7. (Plan.) — 31 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans parcellaires du territoire de Lirey.

E. 8. (Plan.) 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de la motte et du pré de l'ancien château de Lirey.

E. 9. (Plan.) — 1 pièce papier.

XVIIIe siècle. — Plan du fief de la Chambre-au-Loup, appartenant au seigneur de Lirey.

E. 10. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan du labourage des Vendues de Saint-Lirey.

E. 11. (Registre). — In-folio, 56 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Table des plans de la terre de Lirey.

E. 12. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1765. — Plan du finage, terre et seigneurie de Saint-Thibault, dépendance du duché d'Aumont.

E. 13. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de la ferme du Tronchet, à Thibaut.

E. 14. (Plans.) — 3 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans des pâtures et prés de Saintt-Thibaut.

E. 15. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan parcellaire d'une partie du finage de Saint-Thibaut.

E. 16. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des pâtures de l'Islot, finage de Saint-Thibaut.

E. 17. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des pâtures des Marots, finage de Saint-Thibaut.

E. 18. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de pâtures sur diverses contrées, finage de Saint-Thibaut.

E. 19. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de la contrée des Quarante Noyers, et lieux voisins, finage de Saint-Thibaut.

E. 20. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de la contrée du Haut-du-Four et autres, finage de Saint-Thibaut.

E. 21. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de la contrée de la Prison, finage de Saint-Thibaut.

E. 22. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de terres et prés sur La Vacherie, commune de Clérey.

E. 23. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de la contrée du Paradis et du hameau de Voves, finage de Saint-Thibaut.

E. 24. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des contrées de la Haute-Voie et du Pré Blard, finage de Saint-Thibaut.

E. 25. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des pâtures d'Isles, finage de Saint-Thibaut.

E. 26. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des contrées du Moulinet et du Clos-Petitpied, finage de Saint-Thibaut

E. 27. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des contrées des Ouches et du Pré-de-l'Orme, finage de Saint-Thibaut.

E. 28. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des pâtures de Bray et du Château-Frileux, finage de Saint-Thibaut.

E. 29. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des contrées des Charmes, des Grandes et des Petites Charmiselles, finage de Saint-Thibaut.

E. 30. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des pâtures de la Gravure, finage de Saint-Thibaut.

E. 31. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des contrées de Bois-Maisons, des Prés-aux-Fient, des Prés-du-Fresne, de la pièce de l'Hôpital, de Malhaye, des Petits-Prés, du Clos-Bellot, des Levées, etc., finage de Saint-Thibaut.

E. 32. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan du Rup-de-la-Madeleine et du Clos-Bardot, finage de Saint-Thibaut.

E. 33. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de l'Allemagne et du Pré-Bonnet, finage de Saint-Thibaut.

E. 34. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des Pâtures-à-Perrin, finage de Saint-Thibaut.

E. 35. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siecle. — Plan de la contrée des Ouches, finage de Saint-Thibaut.

E. 36. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1760. — Plan d'une pièce d'accrue, finage de Verrières.

E. 37. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siecle. — Plan du cours de la Seine entre les pâtures de Verrières et la ferme de la Bretonnière, finage de Verrières.

E. 38. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII siècle. — Plan du cours de la Seine, de saulsis et pâtures à Saint-Martin, commune de Verrières.

Avelège. (d')

E. 39. (Registre.) — In-quarto, 12 feuillets, papier.

1744. — Recettes et dépenses faites à Avelège et Épaumesnil (Somme) par le chevalier d'Avesnes pour le compte de M. d'Avelège.

Bady, comte de Normond.

E. 40. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1378-1767. — *Papiers de famille des Lenoncourt.* — Partage entre Jean de Lenoncourt, bailli de Bar-sur-Seine, et Cornille des Champs, sa femme, Olivier de Lenoncourt, bailli de Langres, et Pierre de Lenoncourt, des biens de Philippe de Lenoncourt, chevalier, et Phelippotte de La Marche, seigneur et dame de Loches, Chauffour et Marolles, leurs père et mère, décédés. Il a été attribué à Jean de Lenoncourt, l'aîné, les terres et seigneuries de Loches et Servigny, et à Pierre et Olivier, les terres et seigneuries de Chauffour, Marolles, Briel, Is-sur-Tille (Côte-d'Or), 1528. (Copie.) — Inventaire des titres et papiers concernant la succession de Joachim de Lenoncourt, en son vivant chevalier, marquis de Marolles et autres lieux, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de Thionville, mort au mois d'août 1655, fourni à demoiselle Marie-Sidonia de Lenoncourt (1) par Jean Gallois, avocat en Parlement, son ancien tuteur. Parmi les pièces énoncées on remarque les suivantes dont il ne s'est pas trouvé d'originaux ni de copies : Vente d'un tiers de la terre et seigneurie de Bailly faite en 1648 par Antoine de Bury, écuyer, à Joachim de Lenoncourt; acquisition par Germain de Lenoncourt de la moitié par indivis de la terre et seigneurie de Poligny, faite de N. de Piédefer, en 1588; rétrocession de cette acquisition par Germain au profit d'Antoine de Lenoncourt, en 1594; vente d'une autre partie de cette terre faite en 1596 par les héritiers du sieur d'Alichamp audit Antoine de Lenoncourt. — Échange de juillet 1586 par lequel Claude de Lenoncourt cède moitié de la terre et seigneurie de Poligny à Claude de Chaumont qui lui abandonne la terre et seigneurie de Bidan. Cet inventaire est suivi d'une décharge en date du 13 février 1666 donnée par « demoiselle Marie Sidonia de Lenoncourt, estant près la personne de M la princesse de Carignan et demeurant avec elle en l'hostel de Soissons, à Paris, rue des Deux Escus, paroisse Saint-Eustache. » (1) — *Bidan*, commune de Chauffour. Procès-verbal de constat du bois de Bidan dressé par François du Rud, lieutenant en la maîtrise des Eaux et Forêts du bailliage et comté de Bar-sur-Seine, à la requête de messire Charles de Champlays, chevalier, seigneur et marquis de Courcelles, Marolles, Poligny, Chauffour, Bidan et autres lieux, 1677 — Plan du bois de Bidan, 1738. — Mesurage du bois de Bidan, 1741. — *Chauffour.* Vente par François de Montet, seigneur de Chauffour et autres lieux, à cause de Marie de Lenoncourt, sa femme, à Joachim de Lenoncourt, baron de Marolles, seigneur de Loches, Précy-Notre-Dame et autres lieux, gouverneur de Thionville, etc., de la terre et seigneurie de Chauffour, 1647. (Copie.) — *Courtenot*, — Extrait du testament de Marguerite de Chalon, fille de Jean de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, en date du 8 octobre 1378, par lequel elle a confirmé le don par elle fait aux chartreux de Notre-Dame de la Prée, près Troyes, de sa terre de Courtenot : vidimus du 13 février 1380 (v. st.) Vente de la terre de Courtenot par les chartreux de Notre-Dame de la Prée à monseigneur Guy de La Trémouille chambellan du Roi et du duc de Bourgogne, 23 avril 1381 (v. st.) — Délimitation de finage entre Courtenot et Fouchères, 1487-1767.

(1) La fameuse marquise de Courcelles.

(1) Voir *Mémoires et correspondance de la marquise de Courcelles* publiés par M. Paul Pougin, 1855. (Bibliothèque elzévirienne.)

E. 41. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1491-1758. — *Marolles-lès-Bailly.* — Inventaire partiel des titres de propriétés de la seigneurie de Marolles, XVIII siècle. Le chapitre de Vincennes en était seigneur le 11 mars 1382 (v. st.) Affranchissement de servitude en faveur des habitants de Marolles moyennant une rente de 2 s. par feu, 3 déc. 1487. — Vente à titre d'échange par : Agnès de Lenoncourt, dame de Richardménil (Meurthe-et-Moselle), veuve de Didier de Ludres en son vivant seigneur de Richardménil, Chauffour, Marolles; Colas de Ludres son fils, écuyer, seigneur de Richardménil et en partie de Ludres; Ferry de Ludres, aussi son fils, seigneur en partie de Richardménil et de Ludres, à Philippe de Lenoncourt, seigneur de Loches, et Philippotte de La Marche, sa femme, des terres et seigneuries de Chauffour, Marolles, Briel et dépendances. M. et M de Lenon-

court leur ont cédé en échange le tiers du château et de la seigneurie de « Parroix, » 15 janvier 1487. (v. st) — Accord entre Philippe de Lenoncourt. chevalier, seigneur de Marolles en partie et de Loches, bailli de Bar-sur-Seine, et le chapitre de Vincennes, aussi seigneur en partie de Marolles, d'une part, et Jean de Champigny, Jean d'Alichamp et Jacques de Rochetaillée, seigneurs de Briel en partie, d'autre part, pour arriver à déterminer les limites des finages de Marolles et Briel d'avec celui de Villy-en-Trode, 1507. — Transaction entre Liénard de Chaumont, chevalier, seigneur d'Eguilly, baron de Chacenay, et Antoine de Chaumont, chevalier, seigneur de Saint-Chéron, frères, seigneurs de la forêt de Bidan, d'une part, et les habitants de Marolles, Poligny, Bailly, Chauffour, « La Montée-Bridey et Vaulrougeulx », d'autre part, concernant les droits d'usage et paturage que les habitants de ces localités prétendaient avoir dans cette forêt, 1570. — Mesurage du pré de la Chapelle, en la prairie de Marolles, 1610. — Partage de la succession de Louis-Charles Poillot, seigneur de Marolles, Poligny et Chauffour, par lequel il a été attribué à son neveu Claude-Louis Poillot, procureur au Parlement de Paris, les terres de Marolles, Poligny, Bidan, Chauffour et dépendances, 1723. (Extrait). — Contrat de mariage de Louis Charles-Philbert Poillot. fils du précédent, par lequel il lui a été constitué en dot les terres de Marolles, Poligny, Chauffour et Bidan, 1745. (Extrait.) — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant l'exécution du décret d'adjudication au profit de feu Louis-Charles Poillot, des terres et seigneuries de Marolles, Chauffour, Bidan et Poligny, du 20 janvier 1702, et déterminant les droits respectifs desdites communautés, de la veuve et des héritiers dudit sieur Poillot dans la forêt de Bidan, 1736. — Quittances de sommes dues à Louis-Charles-Philbert Poillot, conseiller en la Cour des Aydes, par Joseph Bady de Normond, pour la vente faite par le premier à ce dernier, le 16 avril 1753, des terres et seigneuries de Marolles Poligny, Bidan et Chauffour, 1753-1756.

E. 42. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1384-1722. — *Poligny.* — Vente par les religieux de Molesmes à Philippe d'Alichamp, seigneur de Briel, et Claude de Lenoncourt, seigneur de Marolles, de la seigneurie de Poligny, 1569. — Vente par : Jacques de Gand, écuyer, seigneur de Lessart, Flamerecourt et Poligny en partie, et Marie d'Alichamp, sa femme ; Antoine de Gand, écuyer, sieur de Lessart en partie, et Marguerite d'Alichamp sa femme, à Claude de Lenoncourt, écuyer, sieur de Marolles et Poligny en partie, guidon de la compagnie de M. de Dinteville lieutenant-général au gouvernement de Champagne et Brie d'un huitième de la terre et seigneurie de Poligny, appartenant indivisément aux vendeurs avec Georges de Genly, écuyer, sieur de Montille et Louis d'Alichamp, écuyer, sieur de Briel en partie, comme enfants et héritiers de Philippe d'Alichamp ci dessus, 1583. — Vente par Antoine de Chaumont, baron de Chacenay et d'Eguilly, à Antoine de Lenoncourt, seigneur de Marolles, bailli de Bar-sur-Seine, de la moitié de la terre et seigneurie de Poligny, 1609. — *Virey-sous-Bar*. Transaction entre le chapitre du château du bois de Vincennes et Jean Pastourel, maître de la Chambre des comptes au sujet du manoir « ou chastel » du Chatelier (commune de Virey-sous-Bar), « l'ostel du bois Louys » et autres terres données au Roi par Jean Pastourel le 28 juillet 1380, 5 août 1384. — Abandon par Joachim Rousselot, notaire royal demeurant à Virey-sous-Bar, au chapitre du château du bois de Vincennes, seigneur de Virey-sous-Bar, Courtenot, « Semond » et dépendances, de tous les droits de fiefs, tant censives qu'héritages, qui composaient le fief des « Pleurre », sis en l'étendue de la seigneurie de Virey, par lui acquis d'Antoine Bondumas, conseiller au Parlement de Paris, et d'Antoinette Feydeau, son épouse, le 22 septembre 1713 ; et consentement qu'il soit réuni à ladite seigneurie, à la condition que ledit Rousselot et ses successeurs pussent en jouir comme de terre en roture. Parmi les titres de propriété dont remise a été faite au chapitre, figure un aveu et dénombrement de ce fief, du 23 septembre 1684, rendu par Jean Le Mairat, 1718. — Résolution de ce traité, 1722.

E. 43. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 95 pièces, papier.

1612-1760. — Acquisitions, échanges, baux, déclarations de fermiers concernant des pièces de terre situées sur les territoires de Bailly, Bidan, Chauffour, Courtenot, Marolles.

E. 44. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 100 pièces, papier.

1761-1780. — Ventes, échanges, baux de terres sises à Bidan, Chauffour, Courtenot, Marolles, Poligny, Villy-en-Trode. — Plan des près « Carée, » 1766.

E. 45. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier.

1781-1790. — Ventes, échanges, baux, déclarations de fermiers pour Bidan, Chauffour, Marolles.

E. 46. (Registre.) — In-folio. 114 feuillets, papier.

XVIII[e] siècle. — Déclaration générale de toutes les terres appartenant à M. de Marolles, sur les finages de Bidan, Chauffour, Marolles et Poligny.

BAILLY.

E. 47. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

1622-1663. — Terrier de Torvilliers. Reconnaissances par-devant notaires, de rentes et censives, grevant des héritages situés au territoire de Torvilliers, au profit des héritiers de noble homme François Gaspart, en son vivant lieutenant en la prévôté de Troyes. — Ces héritiers étaient : en 1622 et 1629, Nicole Gaspart, femme de Jean Perron, bailli de Chaource; Marie Gaspart, femme de Charles Maillet, le jeune, bourgeois de Troyes; et Odette Gaspart, femme de Pierre Denise, avocat en Parlement, demeurant à Troyes. En 1639 et 1650, M. Denise figure avec les qualités de maître des Eaux-et-Forets au bailliage de Troyes et de lieutenant en la prévôté de cette Ville, puis en 1651, avec le titre de Conseiller au bailliage. Il était encore maître des Eaux-et-Forêts en 1657.

E. 48. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1622-1668. — Terrier de Torvilliers. Reconnaissances de rentes et censives grevant des pièces de vignes au profit desdits sieurs Perron, Maillet et Denise comme héritiers de François Gaspart, sieur du Sou.

E. 49. (Registre.) — In-folio, 157 feuillets, papier

1622-1734. — Terrier de Torvilliers. Manuel de recette des censives grevant vingt-six arpents et un quartier de terre sis au finage de Torvilliers, lieux dits « les Peluz, Beauregard, Les Basses-Cachottes et entre les deux Saint-Bernard, » au profit des héritiers du sieur du Sou. — L'accensivement de trois arpents, lieu dit « les Peluz » fut fait par M. du Sou, « l'ayeul » et demoiselle Oudette Molé, sa femme, le 25 janvier 1562. (fol. 77 r°.)

E. 50. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets, papier.

1685-1697. — Terrier de Torvilliers. Reconnaissances par-devant notaires de rentes et cens grevant des pièces de terre au profit de Louis Denise, bourgeois de Troyes.

E. 51. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1782-1788. — Terrier de Torvilliers. Reconnaissances par-devant notaires de rentes et censives grevant des biens sis à Torvilliers et à Lépine au profit de Nicolas Bailly, écuyer, valet de chambre du roi, demeurant à Troyes.

BAVIÈRE (AMÉLIE DE), COMTESSE D'HAUTEFORT, MARQUISE DE VILLACERF.

E. 52. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 6 pièces, papier.

1482-1570. — *La Roère (de), seigneur de Saint-Sépulcre (aujourd'hui Villacerf) depuis 1529.* — Partage entre l'évêque et comte de Lisieux (Antoine Raguier), Jean, Dreux et Jacques Raguier, frères, des successions de leurs père et mère « et aussi des héritages à eulx venuz par monsieur de Troyes, » (Louis Raguier, leur oncle): « A mondit seigneur l'évesque et comte de Lisieux la terre et seigneurie de Migennes (ou Vigennes), la terre et seigneurie de Fontaines Gery (auj. Fontaine Gris, Marne) et seigneurie de Vere (?)..... » « Audit Jehan Raguier, la terre et seigneurie de Payans (Payns, Aube), la terre et seigneurie de Fresnes, ... » « Audit Dreux Raguier, la terre et seigneurie..... de Villejuifs, la terre et seigneurie de Romilly, la terre et seigneurie d'Origny, la terre et seigneurie de Pars, le Mesgnil-lez-Pars, de fied Chemençon et généralement tout ce qui est entour ledit Romilly; Droupt-Saint-Basle; la terre et seigneurie de Fontaines (auj. Fontaine-lès-Grès, Aube), lez fieds du Carrefour, Guillery, et le fied de Hantoinne Bry..... » « Audit maistre Jacques Raguyer, la terre et seigneurie de Gentilly..... » 4 janv. 1481 (v. st.). Copie. — Ratification de ce partage par Jacques Raguier, ci-dessus, « archidiacre de Lyon en l'église de Lisieux, » 26 oct. 1482. Copie. — Hilaire Raguier est dite veuve de François de La Roère, en son vivant seigneur de Chamoy, ayant la garde noble de ses enfants mineurs, Jacques et N. de La Roère, 1551. — Jacques de La Roère est dit seigneur de Saint-Sépulcre, Chauchigny, Mergey et Froiderive (commune de Mergey), 1560, et aussi de Chamoy, 1570.

E. 53. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1580-1587. — *Fouret ou Foret (Nicolas), seigneur de Villacerf* aujourd'hui Riancey) *avant les Colbert.* — Obligation par Philippe de Neufchatel, veuve du feu capitaine « L'Avanture du Gros Doigt », demeurant à Villacerf, au profit de Nicolas « Fouret », bourgeois de Troyes, seigneur de

Villacerf, et de Drosnay (commune de St-Pouange), 1580. — Jugement du bailliage de Troyes rendu entre ledit Nicolas Fouret, « marchant, demeurant audit Troyes », et Louis Dauvet, seigneur de la châtellerie de Payns. Suscription de Georges de Vaudrey, bailli de Troyes, seigneur de Saint-Phal, Saint-Mesmin, etc., 1583. — Quittances pour frais de la dernière maladie et des funérailles de Guillemette Cochot, femme de Nicolas Fouret Quittance par Eustache « Pothier, paincre, demeurant à Troyes » de 7 écus, 54 sols, 6 deniers, « pour avoir faict et livré huict douzaines et deulx petites armoysies en papier, quatre tableaux en bois painct à huille, et ce pour les funérailles de damoiselle Guillemette Cochot, femme dudict sieur Fouret, à raison de XXVII sous pour douzaine des armoysies, et pour les quatre tableaux la somme de XXVI sous pour pièce, et pour avoir painct la saincture de la chapelle de Villeacerf et paindre les armoysies qu'il convenoit paindre dessus, pour ce VII livres X sous .. » Autre quittance d'Oudard Gillier, chirurgien, d'un écu et demi « pour avoir seingnez par deulx fois et vantozé quatre fois, et seringué par plusieurs fois feu ma dame Chochot. » Autre de Claude Bourgeois, apothicaire, de 18 écus soleil, « pour à coy ce monte les parties des médecines et drogueries par lui fournies pendant la maladie. » 1587 et 1588.

E. 54. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1585-1637. — *Colbert, seigneur de Villacerf* (aujourd'hui Riancey) *dès 1587, et de Saint-Sépulcre* (aujourd'hui Villacerf), *en 1667*. — Correspondance et comptabilité commerciales de Jean et Odard Colbert frères de Reims, avec Albert Martini, de Lyon. (1585-1593.) — Lettre en italien adressée le 8 mars 1587 à Jean Colbert, à Milan; autre, aussi en italien, du 6 juillet suivant, adressée à Jean Colbert, à Reims. — Les frères Colbert faisaient alors avec Alberti le commerce des étamines : « Je vous ay escript par Fondriglion .... vendu environ 25 dozaines estamines, et en suis ancore à marché de deulx balles avecles jens de M Prou... mais je vous asseure que toutt le monde c'é plen qu'elle sont trop chères : cherchés moyen le les fere rabesser de par de là, et me donnès advis des affères de pardelà. Des nouvelles de pardeçà je ne vous en puis poinct dire, pour cause; sachez an du présent pourteur. Bien vous diray que des négoces il ne se feit rien du toutt, et les marchandises rabesseront à cause des troubles; mes si les afferes se recueillent entre ci et la foire de Pasques, comme l'ong espère, il se pourıont bien vendre, parce que d'Italie ne vien rien du toutt en général. Ayant entendu lesdits troubles, Proné (?) ne veult rien envoier. » (Lyon, 23 fév. 1589, à Jean et Odard Colbert, à Reims). — « Je vous conseillierois aussi de faire ung assay de quelque petit ballot d'orguansin..... et se le faisiés faudroit prendre bien garde que l'orgensin fut fort legier et bien net, et sur tout tort et fille. Que si vous vous en resorviés, je le pourrois faire travailler en ceste ville en armaisines, fasson de Genèves, et des quatre fils, là où je vous feroys voir 16 et 18 pour cent de prouffit en 7 ou 8 mois, et encor an moins; et on pourroit envoier les armesines en vos quartiers qu'il y auroit encore plus grand prouffit si l'on ne les vouloit vendre en ceste ville..... Servé vous de l'advis, car au présent il n'ant vient point de Genefve et ne s'en fabrique guère en ceste ville, et si à Genefve s'en faict quelque ung s'en vont en Flandres là où il les vendent plus chier qu'en ceste ville. Vous en pourrés faire une petite preuve pour cognoistre le prouffit, prennant garde sur tout que la marchandise soit fine et esgalle. » De Lyon, à Jean Colbert, à Milan, 14 mai 1591. — Autre lettre du même à Jean Colbert, à Venise, du 5 février 1593. — Lettres adressées à Odard Colbert, seigneur de Villacerf (l'un des deux frères, correspondants de Martini), conseiller, notaire et secrétaire du roi, maison et couronne de France, par Jean-Baptiste Colbert de Saint-Pouange, son fils, alors maître des comptes à Paris, (1632-1637) : — « Il se trouve beaucoup de gens qui sont fort difficiles dans les payemans, qui ne les veulent prandre que au tault du roy, comme je croy que vouldra faire madame Le Tellier, laquelle est des plus difficiles.... Je vous asseure qu'il n'y a rien de si nécessaire en France que le règlement des monnoyes; cela ambarrasse tous les gens qui ont de l'argent à paier, » 22 déc. 1635. — « J'é veu ses jours cy monsieur Lumagne pour sçavoir de luy s'il n'avoit point eu ordre de vous pour le payement de la moictié de l'office d'auditeur des comptes de mon frère de Turgy..... La moictié dudict payement en monte à trente trois mille cent livres, » 27 déc. 1635. — « Nous avons vandu la charge d'aulmonier de mon frère trente trois mil livres..... Les charges de conseiller au Parlement sont si fort enchéries que l'on en offre trente sept mil escus, et si l'on n'en trouve pas. Vous aviés raison lorsque m'aviés escrit que j'avois faict une bonne affaire pour mon frère l'ausmonier de lui avoir faict avoir une de ses charges de nouvelle création. Il sera plus propre à estre au Parlement que à la Cour, oultre que ce sera toujours un support dans nostre famile. Messieurs du Parlement sont encorre bien irrités contre ceulx qui ont pris de ses charges nouvelles : le temps adoucira toustes choses, » 10 mai 1636. — Lettres du même sur le mariage projeté de sa sœur, Anne Colbert, avec Jean le Mairat, seigneur de Droupt, conseiller au Grand Conseil, 25 juin et 6 juillet 1636. — Lettres adressées au même Odard par

Nicolas Colbert, seigneur de Turgy son fils (1625-1633), M. de Marle de Versigny, son gendre (1635), Marie Bachelier, sa belle-sœur (1628), Colbert, de Paris (1637), Nicolas Colbert, de Paris (1630-1631), Jean Colbert du Terron (1628-1634), Jean et Nicolas Colbert, de Reims (1626), tous ses neveux.

E. 55. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1588-1637.— *Colbert, seigneur de Villacerf.*— Lettres de diverses personnes, entre autres de MM. Mascranni et Lumagna, de Lyon (1); Bachelier et Colbert associés, négociants à Lyon; David, procureur au bailliage de Reims, à Odard Colbert, seigneur de Villacerf, conseiller, notaire et secrétaire du Roi. — Adresse à « monsieur Oudart Colbert, marchand, demeurant à Reims, » 6 mars 1588. Adresse « au sieur Odoard Colbert, bourgeois, à Troys, » 24 janvier 1590 — « Monsieur, la terre du Sainct Sépulcre a ce jourd'huy estée adjugée sans quo je en aie rien sceu, sinon lors que l'on a publiée l'adjudication d'icelle, qui a esté sur le midy. » A monsieur Colbert « sieur de Villacerf, demeurant à Troyes. » Signé : Le Roy ; daté de Paris, 12 juillet 1608. — Adresse à « Monsieur de Collebert, seigneur de Villacerf, conseiller, notaire et secrétaire du Roy, demeurant à Troyes. » 22 juin 1615. — « Monsieur, après beaucoup de prières que j'é faictes à mes intéressez, il m'ont accordés ce que vous souhaittiés, et moy aussi, qui est que du jour qu'avons touchés nostre argent vous est intéressés dans nostre négoce. » Signé : Simon Bachelier. De Lyon, le 7 janvier 1627. — « Je vois bien qu'estes ung peu esmeu de ce que on vous a prygé de descharger la mayson de Lyon du gros advance que vous y avés, et avés opinion qu'il y aye réfroidissement d'afection en ce quy regarde voz intérestz. Je ne vous entretiendray de longs discours là dessus quant à présent ; seullement vous veux-je pryer de suspendre ceste croyance jusques à ce qu'ayés esté icy et qu'ayés veu en quel estat sont aujourdhuy les négoces, puis vous en jugerés. Je voudrois que M. Mascranny défunt et moy eussions eu plus de capacité pour vous donner le contentement entier, comme nous en avons toujours eu la volonté. Nous avons continué trante quatre ans sans avoir jamais eu intencion de nous associer avecq d'aultres, sinon avec votre consentement. Peut être n'y a il compagnie de négoce en France, et peu ailleurs, qui ayent tant duré, laquelle a eu sa fin par l'âge caduq et par les infirmités quy nous ont forcé de nous retirer. Mais l'afection et désir de vous servir ne se séparera jamais d'avecq moy, et en croy de mesme de mes frères et de messieurs Mascranny, et qu'ilz prandront tousjours part en l'obligation que la mésmoire de feu M. Mascranny et moy vous avons. » Signé : Lumagna. Paris, 14 mai 1631.—« J'ay receu par la votre du... . de may la réception du billan de Lyon et du compte quilz vous ont envoyé. Je ne vous respondray sur les plaintes que vous en faictes, d'autant qu'elles me sont communes et voudroys pouvoir les oublyer..... Vous sçavés, monsieur, comment noz affaires de Lyon ont prospéré jusques environ l'anée 1616 ; despuis sont alés en décadence et en diminuant, avecq une si grande quantité de mauvaises debtes, que sy le bon Dieu ne nous eut versé ses libéralités d'ailleurs (1) nous en eussions eu peu de reste, en sorte que nous pouvons dire à bon droit que, si les négoces aportent des roses, elles ne vont pas sans espines. » Signé : Lumagna. Paris, 3 juin 1632. — « Messieurs de Sainct Pouange et Savin ayant trouvés bon d'envoier une chappelle d'argent à mademoiselle Louise Colbert, leur niepce, pour sa profession, je l'ai acheptée par leur ordre ; laquelle consiste..... » Signé : Deval. Paris, 4 fév. 1635. — « Ledict feu sieur d'Acy est mort la nuict du lundy 18ᵉ et est enterré le mardy 19 aux Capucins. » Signé : Dorigny l'aîné. Reims, 25 mai 1637.

(1) On sait que Lumagna devint le banquier du cardinal Mazarin et qu'il contribua au mariage de Jean-Baptiste Colbert de Saint-Pouange, fils d'Odard, avec Claude le Tellier, sœur du chancelier. Cette alliance mit les Colbert sur le chemin des honneurs et exerça une heureuse influence sur la destinée du grand ministre Jean-Baptiste Colbert, petit neveu d'Odard.

(1) Lumagna veut sans doute parler de la fortune qu'il fit en devenant banquier de Mazarin.

E. 56. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1504-1729. — *Colbert, seigneur de Villacerf.* — Papiers de famille des Colbert et de leurs alliés. — Vente des meubles échus à noble homme Odard Iᵉʳ Colbert, bourgeois de Troyes, et demoiselle Marie Foret, sa femme, héritière pour moitié de ses père et mère ci-après, par les décès de noble homme Nicolas Foret et demoiselle Guillemette Cochot, sa femme, sieur et dame de Villacerf, bourgeois de Troyes : « Ung diamant enchassé en or délivré à demoiselle Ysabeau Largentier, vefve de feu honorable Jehan Cochot, luy vivant bourgeois de Troyes, pour la somme de seize escus, quarante solz..... Ung petrinal à rouet à la somme de deux escus sol..... Une harquebuze à mesche pour la somme d'un escu, cinquante solz tournois..... Une pistolle à grand resort... pour la somme de trente deux solz tournois..... ; une pistolle à rouet d'Allema-

gne..., pour la somme de sept solz six deniers tournois.... Deux dagues en ung fourreau de velours..., pour la somme de quarante ung solz tournois; une espée à garniture noir et fourreau drap noir, délivrée audit Colbert pour la somme d'un escu, dix solz tournois; item, ung morion..., pour la somme de vingtz huict solz six deniers...; une chemise de coton..., pour la somme de quatorze solz... Ung autre tableau où est paint la création du monde, garny de son chassis...., pour trente huict solz, six deniers tournois, » 1588. — Transport par Jacques de Guédon, chevalier, vicomte de Saconnay, seigneur de Saint-Sépulcre, Fuligny, etc., à Odard Colbert, seigneur de Villacerf, des revenus de la terre de Fuligny, pour trois années, 1601. — Quittance de 92 écus soleil pour le marc d'or de l'office de conseiller et secrétaire du Roi, maison et couronne de France, du membre des Cinquante-Quatre, dont maître Odard Colbert avait été pourvu par la résignation de maître Jacques Potier, 1612. — Quittance de 430 livres 17 sols pour une année des gages d'« Oudart » Colbert comme conseiller et secrétaire du Roi, 1624. — Liste des conseillers, notaires et secrétaires du Roi, maison et couronne de France, du collége et membre des Cinquante-Quatre. On y remarque les noms de Guénégault, Angenoust, Colbert. — Quittance de 60 livres tournois pour un quartier de la pension de Jean-Baptiste Colbert, fils d'Odard Ier. 1618. — Quittance de même nature, concernant Nicolas Colbert, frère de Jean-Baptiste, donnée par le procureur du collège de la Compagnie de Jésus à Reims, 1629. — Reconnaissance de six mille livres tournois pour prêt de pareille somme, au profit de « noble homme Jean-Baptiste Colbert (1), premier commis de monsieur Le Tellier, secrettaire d'Estat, » 1647. — Dépenses relatives à la profession de sœur Louise Colbert, de la Congrégation de Notre-Dame de Troyes, 1637. — Papiers d'affaires des Bachelier, de Reims, 1504-1626.

E. 57. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 100 pièces, papier.

1590-1748. — *Colbert, seigneur de Villacerf.* — Papiers d'affaires, contrats, quittances et pièces de procédures concernant la famille Colbert. — Accord entre Odard Colbert, sieur de Villacerf et Dronay, « secrétaire ordinaire de la Royne, » et noble homme Nicolas Paillot, sieur de la Chapelle-[Saint-Luc] et Chanteloup, 1607. — Bail à ferme par Jean de Lanson, conseiller au Parlement, et Odard Colbert, seigneur de Villacerf et Drosnay, à Edme Mynot, procureur au bailliage de Chaumont des greffes du parisis de Chaumont, 1618. — Bail de brebis par Odard Colbert, seigneur de Villacerf, Saint-Pouange, Turgy et autres lieux, 1635.

E. 58. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1725-1789. — *Bavière* (Emmanuel-François-Joseph, comte de), seigneur de Villacerf depuis 1738, et après lui, le comte d'Hautefort, son gendre. — Lettres d'affaires et autres adressées à madame la comtesse d'Hautefort et à ses agents d'affaires.

E. 59. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1757-1759. — *Comte de Bavière, seigneur de Villacerf.* — Recettes et dépenses du seigneur de Villacerf.

E. 60. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier.

1775-1784. — *Comtesse d'Hautefort, dame de Villacerf.* — Recettes et dépenses.

E. 61. (Registre.) — In-folio, 162 feuillets, papier.

1784-1790. — *Comtesses de Bavière et d'Hautefort.* — Registre de dépenses de bouche et de cuisine.

E. 62. (Liasse.) — 261 pièces, papier.

1738-1790. — *Comtes de Bavière, et d'Hautefort.* — Quittances et mémoires acquittés des ouvriers et fournisseurs.

E. 63. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1462-1739. — *Barberey-Saint-Sulpice.* — Reconnaissance par Catherine Griveau, veuve de Jean de Pleurre, Guillemette Griveau, veuve de Nicolas de Pleurre, Marguerite Griveau, veuve d'Edmond Maret, Odette Griveau, femme d'honorable homme et sage maître Étienne de Montsaujon, licencié ès-lois, seigneur de Sainte-Maure, Marguerite de Meures, veuve de Nicolas Griveau, en son vivant seigneur de « Maslay », de rentes et censives grevant des héritages sis au territoire de Barberey-Saint-Sulpice, au profit de Jean Danyon et de Marthe Clément, sa femme. Dans cette pièce sont vidimées des lettres d'accensivement, des mêmes héritages, du 10 mars 1473 (v. st.), par Jean Clément, lieutenant général au bailliage de Troyes et Jeanne Angignart, sa femme, portant suscription d'Arnoul de la Housse, dit Houssey, écuyer,

(1) Le grand Colbert.

seigneur en partie de Saint-Benoit-sur-Seine, prévôt de Troyes, 1524. — *Betheniville* (Marne). — Acquisitions par Marie « Cocquebert, » veuve d'Odard Colbert, demeurant à Reims (1576 et 1591) et Simon Colbert, seigneur d'Acy (1591) de pièces de terre sises à Betheniville, 1576-1591. — *Bouilly*. — Accensivement par Jacques Le Boucherat, sieur de Chalette, d'une pièce de vigne à Bouilly, 1600. — *Chaast* (commune de Bucey-en-Othe). — Reconnaissance au profit de Nicole de La Salle, veuve de Guillaume de Gobillon, seigneur de « Chas, » 1524. — Vente de terres labourables sises au finage de Chaast à Guillaume de Gobillon, seigneur de « Chars, » y demeurant, 1573. — *Chauchigny*. — Mandements des officiers des Eaux-et-Forêts de Champagne et Brie, pour maintenir les habitants de Chauchigny dans leurs droits d'usages et pâturages sur le finage dudit Chauchigny qui avaient été saisis et mis en la main du Roi, 1455, 1462, 1524, 1549, 1533. (Copies). — Acquisitions et échanges, mesurages, baux de pièces de terre sises à Chauchigny. 1550-1739.

E. 64. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1475-1549. — *Chauchigny*. — Accensivement du moulin à blé de Chauchigny et des terres en dépendant, fait par Jean Juvenel des Ursins, baron de Traînel, seigneur de Marigny et de Saint-Sépulcre, vicomte de Troyes, 1475. (Copie.) — Déclarations d'héritages sis à Chauchigny faites au seigneur du lieu, 1486-1549. Seigneurs de Chauchigny : en 1486, le seigneur de Saint-Sépulcre ; en 1487 Jean Juvenel des Ursins, seigneur de Saint-Sépulcre ; en 1517 Philbert de Beaujeu, baron de Traînel, Marigny et Saint-Sépulcre ; en 1545, François de la Roère, seigneur de Chamoy, Saint-Sépulcre et Mergey, « à présent seigneur dudict Chauchigny ; « en 1549, le seigneur de Saint-Sépulcre. »

E. 65. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1602-1616. — *Chauchigny*. — Déclarations de biens faites aux seigneurs du lieu qui étaient : en 1602, Jacques de Guédon, seigneur de Saint-Sépulcre, Mergey et Froiderive, vicomte de Sacconnay ; » en 1609, Charles de Villemontée, seigneur de Saint-Sépulcre, Mergey, Froiderive, Feuge et Fontaine-Saint-Georges. — Déclarations des usages des habitants de Chauchigny, 1609.

E. 66. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier ;

1457-1779. — *Chessy et Survanne*. — Mesurage de pièces de terre aux finages de Chessy et Survanne (commune de Chessy) pour M. Colbert de Villacerf, 1636. — *Culoison* (commune de Sainte-Maure). — Prise de possession par Jean de Marisy, écuyer, sieur du Fort, et Pauline de Marisy, sa nièce, femme de Pierre de La « Chaulx, » écuyer, d'une pièce d'usage sise à Culoison, lieu dit en Marney, à eux vendue par les habitants de Sainte-Maure, 1596. — *Dronay* (commune de Saint-Pouange). — Foi et hommage par Odard Colbert, conseiller au Parlement, et ses frères et sœurs, au seigneur de Villebertin, pour le fief de Dronay à eux advenu par le décès de Marie « Le Fouret » leur mère, 1618. — Vente à titre d'échange du fief de Dronay par Édouard Colbert, seigneur de Villacerf, à Nicolas « Vaulthier, » bourgeois de Troyes, 1665. — *Feuges*. — Bail des droits de greffe de la justice foncière de Feuges dépendant de la baronnie de Saint-Sépulcre, par Louis Hesselin, baron dudit Saint-Sépulcre, 1654. — Édouard Colbert est dit seigneur de Villacerf—le-Grand et Feuges, 1674. — *Fontaine* (commune de Fontaine-Luyères). — Foi et hommage par Marguerite Pithou, veuve de Claude Molé, seigneur de Villy-le-Maréchal (comme héritière d'Antoine Pithou, son père) rendu à Jérôme de Mesgrigny pour divers biens situés à Fontaine et lieux voisins, relevant de Villebertin, 1633. — *Fontaine-Saint-Georges*. — Vente par Jean de Mesgrigny, seigneur de Poussey, à Louis Raguier, évêque de Troyes et à Louis Raguier, son neveu, de la terre et seigneurie de « Fontaine lez Sainct George de Gannay. » 1457. (Copie). — Accord entre Hilaire Raguier, dame de Fontaines, veuve de François de la Roère, en son vivant seigneur de Chamoy, et Anne Briçonnet, veuve de Robert Dauvet, président des Comptes, dame de Payns, concernant la réception de l'aveu et dénombrement de la terre de Fontaines. Au lieu de déclarer qu'elle a haute, moyenne et basse justice, Hilaire Raguier devra dire seulement qu'elle a droit de justice sur les hommes et femmes de corps et de serve condition, tandis que les hommes de franche condition appartiennent à Anne Briçonnet. Elle devra aussi déclarer que le fief de Chennegy, qui avait appartenu ci-devant à Edme de Courcelles, en son vivant seigneur de Saint Liébault (Estissac), relève de Payns, 1558. — Donation par Charles de Villemontée, seigneur de Saint-Sépulcre, Chauchigny, Mergey, Feuges, Fontaine-Saint-Georges, « La Petite-Brosse, » Montigny, Villenauxe et Montgenost (Marne), à demoiselle Catherine de Rousseray, de la terre et seigneurie de Fontaine-Saint-Georges, relevant pour moitié de la baronnie de Payns, l'autre moitié provenant d'acquisition faite du prieur de Saint-Georges : le tout adjugé audit sieur de Villemontée avec la terre de Saint-Sépulcre. Cette donation comprend aussi la terre et seigneurie de Montigny, relevant de

la « Petite Brosse », appartenant à M. de Villemontée par adjudication faite au bailliage de Troyes. Le donateur s'est réservé l'usufruit, sa vie durant, des biens donnés, 1620. — Saisie de Fontaine-Saint-Georges et de La Brossotte sur Henry de Villemontée et Anne de Jouy, son épouse, 1676. — Opposition par Édouard Colbert, marquis de Villacerf, de Payns et autres lieux, à l'ordre du prix de la moitié de la terre de Fontaine, poursuivi tout d'abord sur Henry de Villemontée, et « à présent » poursuivi à la folle enchère de Renée du Prat, veuve de Bernardin de Villemontée, 1685. — Prise de possession par Édouard Colbert, marquis de Villacerf et de Payns, seigneur de Saint-Mesmin, Courlanges, La Cour-Saint-Phal et autres lieux, de la terre et seigneurie de Fontaine-Saint-Georges à lui vendue le 25 février 1687 par Louis Le Courtois, écuyer, seigneur de Blignicourt, lieutenant particulier au bailliage de Troyes, 1687. — Accensivements et déclarations d'héritages situés à Fontaine, 1616-1779.

E. 67. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets; papier.

1616-1643. — *Fontaine-Saint-Georges.* — Déclarations pardevant notaires d'héritages sis à Fontaine-Saint-Georges, chargés de rentes et censives envers le seigneur du lieu, qui était : en 1616, M. de Villemontée, seigneur de Saint-Sépulcre; en 1623, MM. de Villemontée, aussi seigneurs de Saint-Sépulcre; en 1632 et 1643, Catherine de Rousseray, veuve de Charles de Villemontée.

E. 68. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

1556-1777. — *Isles*, auj. Isles-Aumont. — Bail d'un pré par Odard Colbert, seigneur de Villacerf, 1627 et 1629. — *La Côte* (commune de Roncenay). Inventaire en 1601 des titres de la seigneurie de La Côte : Vente de la seigneurie de La Côte par Claude Hennequin à Claude Le Boucherat, 1556 ; vente par François Belin à François Le Mercier, d'un quart de la seigneurie de Souleaux, 1594 ; rétrocession de ce quart de Souleaux par ledit Le Mercier à Nicolas de La Huproye, apothicaire à Troyes, 1597 ; rétrocession de ce même quart par Nicolas de La Huproye à Jacques Le Boucherat, sieur de La Côte, 1597. — Prise de possession par Antoine Pithou, sieur de Luyères, du domaine de La Côte à lui vendu le 30 juin 1601 par Jacques Le Boucherat, sieur de Chalette et de La Rocatelle, et Hélène Petitpied, sa femme, 1601. — Échange de terres pour la terre de La Côte par Antoine Pithou, sus-nommé, 1618. — Jean-Baptiste-Claude de La Chapelle, officier au régiment de Navarre-infanterie, propriétaire de La Côte, 1777. — *La Cour-Saint-Phal* (commune de Savières). — Vente par Jacques de La Roère, chevalier, seigneur de Chamoy, Vaucemain et Saint-Sépulcre, et Hilaire Raguier, sa mère, veuve de François de La Roère, seigneur desdits lieux, Jacques de La Roère agissant en outre comme se portant fort de Jeanne de Guédon, son épouse, à Nicole Hennequin, chanoine de l'église de Troyes, doyen de Saint-Urbain, du tiers du fief de « La Court de Sainct Falle » sis à Savières, mouvant en plein fief du château de Saint-Phal, 1556. — Sentence arbitrale entre Pierre d'Argillières, général en la Cour des Monnaies, écuyer, sieur de « Monceaulx », et Robert Le Clerc, écuyer, sieur d' « Arnouville, » maris de Marie et Anne Hennequin, concernant la succession de Jean Hennequin, seigneur de Brevonnelle. Il a été dit qu'aux sieur et dame de Montceaux appartiendraient les terres et seigneuries de Blives et La Cour-Saint-Phal, mouvantes des sieurs de de Saint-Phal et d'Anglure ; et au sieur et dame d' « Armenonville » la terre et seigneurie de Brevonnelle, sise au bailliage de Chaumont-en-Bassigny, mouvante du comté de Brienne, 1597. — Donation par Jean d'Argillières, écuyer, sieur d'Aumont et de La Cour-Saint-Phal, en partie, de sa part dans la dite terre et seigneurie de La Cour-Saint-Phal, aux enfants nés et à naître du mariage d'Antoine d'Argillières, écuyer, sieur de La Bretonnière, de La Cour-Saint-Phal et de Blives, et aux enfants nés et à naître du mariage de Pierre d'Argillières, écuyer, seigneur de Blives, tous neveux et nièces du donateur, à la condition entre autres choses que le donateur pourra continuer de prendre la qualité de seigneur en partie de La Cour-Saint-Phal et que la justice se rendra toujours en son nom, 1613. — Partage des successions d'Antoine d'Argillières, sus-nommé, et de Charlotte de Gand, entre leurs enfants, Étienne, Antoine, Charles-Henri, Pierre et Henri d'Argillières. Il a été attribué notamment : à Étienne, le château de La Cour-Saint-Phal, la moitié de la justice, pour ce qui appartenait au défunt sieur d'Argillières ; à Pierre, moitié de la justice de La Cour-Saint-Phal et Blives, pour ce qui dépendait de la succession ; à Henry, les droits seigneuriaux que le défunt avait à Courgerenne et Villetart ; à Charles, les droits seigneuriaux de Fresnois, pour ce qui appartenait aux défunts, 1660. — Approbation par Henry d'Argillières, susnommé, seigneur de Courgerenne, de la vente faite le 7 février 1665, par Étienne d'Argillières et Charles du Bourg, avec les qualités indiquées au contrat, à Édouard Colbert, seigneur de Villacerf, de la terre et seigneurie de La Cour-Saint-Phal, 1670.

E. 69. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1610-1778. — *La Loge-Madame* (commune de Piney). — Baux par Odard Colbert, seigneur de Villacerf, d'un gagnage sis à La Loge-Madame, paroisse de Piney, 1624 et 1627. — *La Motte-Merrey* (commune de Merrey). — Aveu et dénombrement rendu au Roi, par Édouard Colbert, baron de Payns, Villacerf et autres lieux, de la terre et seigneurie de La Motte-Merrey, sise au finage de Merrey, relevant du château de Bar-sur-Seine, 1664. — *La Vallotte* (commune de Lavau). — Bail par Odard Colbert, seigneur de Villacerf, d'un pré sis à La Vallotte, 1610. — *Lavau.* — Bail par Odard Colbert, seigneur de Villacerf, d'un pré sis à Lavau, 1627. — *Le Doyer* (commune de Piney). — Bail par Odard Colbert, seigneur de Villacerf, d'un gagnage sis au Doyer, « paroisse de Brantigny, » 1633. — *Le Pavillon.* — Déclarations d'héritages grevés de rentes et censives au profit du seigneur Édouard Colbert, marquis de Payns, seigneur de Villacerf, 1665-1666. — *Les Grés.* — Baux à rente foncière, annuelle et perpétuelle faits par Marie-Amélie-Joseph-Charlotte-Françoise-Xavière, comtesse d'Hochinfelds de Bavière, grande d'Espagne de première classe, marquise de Villacerf, épouse séparée de biens d'Armand-Charles-Emmanuel d'Hautefort, comte d'Hautefort, etc., 1778. — *Macey.* — Arpentage de pièces de terre sur les finages de Macey et du Mesnil-Vallon, 1745.

E. 70. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 126 pièces, papier.

1486-1772. — *Mergey.* — Acquisitions, baux et déclarations de pièces de terre. — Seigneurs de Mergey : en 1486, le seigneur de Saint-Sépulcre; en 1545, François de La Roère, seigneur de Chamoy et de Saint-Sépulcre. — *Méry-sur-Seine.* — Accensivement par Nicolas Foret, seigneur de Villacerf, d'un terrain sis à Méry, 1582.

E. 71. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1509-1743. — *Montaulin.* — Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Montaulin, par « Jean Pradel, » seigneur dudit Montaulin, 1509. — *Montgueux.* — Vente de diverses rentes et censives par Étienne Format, écuyer, seigneur de Montgueux, et Nicole de Saint-Aubin, sa femme, à François Chappelain, marchand, bourgeois de Troyes, 1537. — Adjudication aux requêtes du Palais de la terre et seigneurie de Montgueux, dépendant de la succession d'Edme Riglet, en son vivant seigneur dudit Montgueux, notaire et secrétaire du Roi, faite à René de Boulier, écuyer, seigneur de La Faye, bailli d'Épernay, 16 août 1582. — Vente de cette terre par ledit sieur de Boulier à Anne Bochetel, veuve d'Edme Riglet, 23 août 1582. — Aveu et dénombrement rendu au Roi, par Jacques de « Morogues, escuyer, sieur des Landées et de Sauvaige. » pour le droit de gruerie, grairie et garde des bois de la seigneurie de Montgueux, « qui cy-devant appartenait à feu monseigneur François de Clèves, duc du (*sic*) Nivernois, baron de Villemor, comme deppendant et à cause de sadite baronnie de Villemor, tenue et mouvante de Sa Majesté, de sadite grosse tour de Troyes; lequel droit de gruerie. graierie et garde auroit esté vendu par ledit feu seigneur duc de Nivernois et (à ?) feu Nicolas Riglet, vivant seigneur dudit Montgueux, et qui de présent m'appartient par le moien du don qui m'a esté fait par lettres patentes de Sa Majesté..... et le remboursement que j'aurois fait du prix porté par ladite vendition », 1585. — Adjudication de ladite terre et seigneurie dépendant de la succession de Nicolas Riglet, faite à Gabrielle Bochetel, veuve de Jacques Hervé, qui a déclaré command au profit de Moïse Riglet, élu en l'Élection de Troyes, 1604. — Acte de prise de possession par ledit sieur Moïse Riglet, dans lequel il est dit que les formalités de cette mise en vente avaient commencé le 4 mars 1595. 1604. — Vente par Jean de La Ferté, écuyer, seigneur de Montgueux et autres lieux, procureur du roi au bailliage de Troyes, et Barbe Guillaume, son épouse, à Anne de « Thurin » épouse d'Alexandre de Piédefer, baron de Saint-Mards, grand chambellan de M. le prince de Condé, de la terre et seigneurie de Montgueux, achetée des deniers propres de ladite dame Anne de Thurin, 9 mai 1654. — Lettres patentes de Louis XIV, en date à Paris du mois de septembre 1654, données sur la demande d'Anne de Thurin, épouse de M. de Piédefer sus-nommé, en faveur de M. de « Franchesty » (Francheschi), sieur de la Renouillère, et de ses descendants mâles, ledit sieur de Franchesty, issu du premier mariage d'Anne de Thurin avec feu Simon de Franchesty, par lequel le nom de la seigneurie de Montgueux est changé en celui de « La Renouillière, » avec titre de marquisat « pourveu que le seigneur duquel est mouvante ladite terre et seigneurie s'accorde et consente audit changement de nom et création de tiltres. » Signé : Louis. — Déclaration de la terre de *Montgueux*, fournie au Roi par M. et M[me] de Piédefer, pour la confection du terrier de Champagne, 1681. — Arrêt du parlement de Paris, par lequel Pierre de « Coursseulle » (alias : Courseuille), sieur d'Argency, comte de Rouvray, et Jeanne-Hippolyte de « Franchiny » (Franchesty ou Francheschi), sa femme, cessionnaires de Barbe Guillaume, veuve de Pierre de Turgier, notaire et secrétaire du

Roi, et auparavant de Jean de La Ferté, sont autorisés à entrer en possession de la terre et seigneurie de Montgueux, faute de paiement des sommes restant dues sur le prix de la vente du 9 mai 1654, 22 février 1684. — Autorisation donnée à Étienne Format, seigneur de Montgueux, sur la requête présentée par lui le 22 mai 1528, de réparer le château et maison forte de Montgueux qui avait été ruiné par les guerres, 1529. A la suite, devis des travaux à exécuter.

E. 72. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1546-1791.— *Montgueux.*— Transaction entre Nicolas Riglet, seigneur, et les manants et habitants de Montgueux et La Grange-au-Rez, dont un bon nombre sont dénommés, concernant l'usage de plusieurs pièces de terre situés en l'étendue de cette seigneurie, 1546. — Acquisitions de pièces de terre. Seigneurs : en 1568, Edme Riglet; en 1653, Jean de La Ferté, seigneur en outre de La Grange-au-Rez; en 1717, Pierre de « Courseulle, » marquis dudit Montgueux. — Baux et déclarations de terres. Seigneur en 1783: la comtesse de Bavière. — Plan de onze arpents au finage de Macey, lieudit Les Corbiers, 1758. — *Montigny.* — Bail par Odard Colbert, sieur de Villacerf, de biens sis à Montigny, La Coudre et La Brossotte, 1618. — *Mouron* (Ardennes). — Baux par Simon Colbert, sieur d'Acy, notaire et secrétaire du Roi, de biens sis à Mouron et lieux voisins, 1596 et 1616.

E. 73. (Registre.) — In-folio, 23 feuillets; papier.

XVIe siècle. — *Payns.* — *Briçonnet*, seigneur dès 1516. — Répertoire et manuel de recette des rentes et censives dues à Jean Briçonnet, chevalier, seigneur de « Payens. »

E. 74. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

1516-1690. — *Payns.* — *Briçonnet*, seigneur dudit lieu. — Compte de la recette de la terre et châtellenie de Payns, Villacerf, Savières, Le Grand-Pavillon et Pouan, rendu à demoiselle Anne Briçonnet, dame desdits lieux, 1562-1563. (Fragment.) — *Dauvet*, seigneur de Payns dès 1555. — Obligation au profit de Jean Dauvet, seigneur de Rieux, baron de Payns, 1623. — Acte de tutelle et curatelle pour Élisabeth et Cécile Dauvet, filles mineures de feu Jean Dauvet, en son vivant écuyer, seigneur de Rieux, « Thille et Thilloy, » et autres lieux, et de Marie « de Guillard » (alias « Gaillard »), sa veuve, en présence de Pierre Dauvet, sieur de Rieux et de « Saint-Valérion », Louis Dauvet, sieur de « Pin », frères desdites mineures, et d'autres parents, 1625. — Obligations au profit de François Dauvet, baron de Payns, 1643. — Ventes, échanges et accensivements de terres sises à Payns; seigneurs : en 1516 et 1533, Jean Briçonnet, président des comptes à Paris; en 1555, Anne Briçonnet, veuve de Robert Dauvet, président des comptes; en 1623, Jean Dauvet, seigneur de Rieux, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi ; en 1660, François Dauvet, conseiller d'État et privé, maréchal de camp. — Accensivements au profit d'Antoine d'Argillières, sieur de La Bretonnière et de La Cour-Saint-Phal, 1627-1628 ; de Guillaume de Lieur, sieur de Chaast, 1628-1632. — Déclarations pour la confection du terrier de la seigneurie de Payns, faites aux seigneurs qui étaient : en 1603, Jean Dauvet, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi; en 1665 et 1686, Édouard Colbert, conseiller d'État et privé, premier maître d'hôtel de la Reine, seigneur de Villacerf. — États du revenu de la seigneurie de Payns, 1632 et 1690. — Baux. — Déclaration par Lyé de Choppin, écuyer, sieur de La Tour, demeurant à Payns, que comme nouvel habitant de Payns, et sans entendre déroger à sa noblesse « il se advoue bourgeois de monseigneur de Villacerf, de sa bourgeoisie et de la baronnie et chastellenie de Payens, pour par luy jouir du privilège des dicts bourgeois, » 1664.

E. 75. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 56 pièces, papier.

1296-1643. — *Payns.* — Recueil de copies de sentences et arrêts relatifs au droit de jurée dû par les habitants de la châtellenie de Payns, savoir : arrêt du parlement de Paris concernant la jurée due au Roi par les habitants de Troyes, novembre 1296 (Copie incomplète); reconnaissance des habitants de Payns, Savières, Saint-Lyé, « Villarcel, » Saint-Mesmin et Courlanges, constatant qu'ils sont hommes et femmes de jurée de monseigneur Miles de Noyers, comme ils ont toujours été des comtes de Champagne, des rois de France, et d'Eudes, duc de Bourgogne, 1330 ; arrêt du parlement de Paris, en faveur de Louis Raguier, évêque de Troyes, et de Louis Raguier, conseiller au parlement de Paris, seigneur de Payns, contre les habitants de Saint-Lyé qui dès le mois d'août 1472 avaient appelé du bailli de Troyes comme se prétendant exempts de payer aucun droit de taille aux seigneurs de Payns, 1477 (dans la pièce de 1472 il est dit que MM. Raguier avaient depuis peu acquis la seigneurie de Payns) ; arrêt du parlement de Paris rendu en faveur de Marie Beauvarlet, dame de Payns, veuve de Jean Raguier, maître des Comptes, agissant en son nom et comme ayant la garde noble de ses enfants mineurs, et comme se prévalant de lettres obtenues par elle en Parlement le 9 décembre 1504,

et en outre au profit de : Jean Briçonnet, président des Comptes, à cause de Louise Raguier, sa femme, Antoine Le Viste, rapporteur en la Chancellerie, à cause de Jacqueline Raguier, sa femme, et Louis Raguier, notaire et secrétaire du Roi, contre plusieurs habitants de Savières et de Fontaines, condamnant ces derniers, comme habitants de la châtellenie de Payns, au paiement annuel de 60 livres tournois de jurée ou abonnement de bourgeoisie (*seu burgesie abonate*), 1510 ; arrêt confirmatif du précédent, en faveur de Jean Briçonnet et sa femme, 1522. — Procès entre Louis Dauvet, conseiller et aumônier ordinaire du Roi, sieur de Payns, d'une part, et Nicolas Foret, marchand à Troyes, sieur de Villacerf, (aujourd'hui Riancey), et les chanoines de la chapelle du Bois de Vincennes, d'autre part. M. Dauvet se prétendait seigneur en partie de Villacerf, et avait en cette qualité fait tirer de la pierre au-dessous d'héritages appartenant à Nicolas Foret, 1582-1594. — Dires des chanoines de la chapelle du château de Vincennes; ils exposent notamment : que par contrat du 4 juillet 1391 ils ont racheté au seigneur de Payns la mouvance de Villacerf (Riancey) ; que depuis cent ans, et à l'occasion des guerres, ils ont loué cette terre à des habitants de Villacerf pour une durée de trois vies, et qu'à l'expiration de ce bail ils l'ont renouvelé au profit de Jean Le Marguenat, le 14 février 1564, (v. st.). 1584. — Arrêt maintenant Nicolas Foret contre M. Dauvet, dans le droit de se dire seigneur haut, moyen et bas justicier de Villacerf, 1594. — Reprise du procès de la part d'Odard Colbert, comme mari de Françoise Foret, fille et unique héritière de Nicolas, contre Jean Dauvet, seigneur de Savigny et de Payns,, comme héritier de Guillaume Dauvet, écuyer, sieur de Rieux et de Savières, son frère, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et de Louis Dauvet, sus-nommé, son père, 1596. (Voir E. 224). — Procès de Jean Dauvet, seigneur de Payns, contre les maire et échevins de Troyes qui après avoir fait assiéger, prendre et démolir le château de Payns, dont ils employèrent les matériaux pour les fortifications de la ville, avaient fait emprisonner Jeanne Dupuy, sa femme, et l'avaient contrainte de payer rançon, 1599. Cette affaire était engagée depuis 1590. Un arrêt du 11 août 1598 avait déclaré l'emprisonnement fait contre les lois de la guerre et condamné le capitaine Picard, auteur de l'arrestation, et les maire et échevins alors en charge à payer le prix de la rançon ; les dommages et intérêts furent liquidés par arrêt du 11 juin 1600. Mais cette liquidation ne put se faire, les parties condamnées ayant toujours fait défaut. Jean Dauvet dit dans une de ses productions que Jeanne Dupuy serait morte des suites de son emprisonnement, qui aurait duré six mois. Le 3 février 1606 le procès durait encore. (Voir E. 224).

E. 76. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 28 pièces, papier

1363-1655. — *Racines*. — Saisie féodale du fief de Champgiron, situé à Racines, appartenant à Odard Colbert, bourgeois de Troyes, 1597.—Commandement fait par Odard Colbert à Olivier de Roère, seigneur de Chamoy, Saint-Sépulcre, Mergey, Froiderive, Chauchigny, Feuges et Fontaine, de lui garantir la vente qu'il lui avait faite du gagnage de Racines, 1597. — Bail du gagnage de Racines par Odard Colbert, 1624. — *Reims* (Marne.) — Acte par lequel Odard Colbert, sieur de Villacerf, donne deux maisons, sises à Reims, en nantissement d'un prêt, 1613. — Bail d'une maison à Reims, par Odard Colbert et Simon Colbert, sieur d'Acy, notaire et secrétaire du Roi, son frère, 1616. — *Riancey* (commune de Saint-Lyé), appelé *Villarcel* puis *Villacerf* jusqu'en 1673 et *Villacerf-le-Petit* jusqu'en 1688, — Quittance par Pierre de Villiers, seigneur de « Villarcel » en partie, à cause d'Ysabelle de Mortery, sa femme, du prix de vente de plusieurs biens qui lui étaient advenus par le décès de Perrette, fille de feu Jaquin Clognard, et de son fils, « mon homme et femme de corps pour la moitié, à cause que dessus », 1363 (copie). — Vente par Mathieu de Montmorency, seigneur de Goussainville, et « Ysabel de Villarcel, » sa femme, à Charles V, roi de France, de divers biens et notamment de la terre et seigneurie de « Villarcel », en la châtellenie de Payns, appartenant en propre à ladite dame, et comprenant entre autres choses « ung hostel ou manoir avec les jardins et tous les édiffices, pourprins d'icelluy, si comme tout se comporte et extend de toutes partz, audict Villarcel..... cinq ou six que hommes que femmes de corps, de mortes mains.,... ung fief que tient Pierre de Villiers à cause de sa fille, et est appellé le fief Mortery..... à Méry, hommes de jurées appelées jurées douches..... les tailles de Poussey..... à Drout Saincte Marie un homme de condicion et de mortemain, auquel ilz n'ont que le tiers.... à Drout Saint Balle, quatre hommes de condicion et de mortemain..... l'hostel de la Grange-Rouge..... ung fief appellé le fief de Blyves, que tient le seigneur d'Angleure dudict monsieur Mahieu, à cause de ladicte Grange-Rouge, » 11 mai 1380 (copie). — Continuation du bail de la terre de Villacerf par les héritiers Raulet. Les comparants déclarent que le 11 décembre 1476 leur aïeul Jean Raulet a pris à bail, pour sa vie, celle de sa femme et celles de ses enfants et petits-enfants, des chanoines du Bois de Vincennes, la terre de « Villarcel. » Ils s'engagent à continuer ce bail pendant leur vie, 1531. — Vente par Jean Le Marguenat, à Maurice de Gyé, archidiacre de Troyes, de la terre, justice et seigneurie de Villacerf, avec droits de haute, moyenne et basse

justice, réservé le droit de bourgeoisie appartenant au seigneur de Payns. Cette terre, mouvante du chapitre du château de Vincennes, était chargée envers lui de 200 livres tournois de rente foncière, du samedi, veille de Pâques, 29 mars 1567. — Adjudication de la terre et maison seigneuriale de Villacerf sur Jean le Marguenat, à Maurice de Gyé, janvier 1571. — Partage de la terre de Villacerf, divisée en sept lots, entre les héritiers (?) de Maurice de Gyé, février 1577. — Signification par Odard Colbert aux religieux de Vincennes de la foi et hommage qu'il s'est offert de présenter comme seigneur usufruitier de Villacerf, relevant du chapitre à cause de sa seigneurie de Méry, 1597. — Procuration pour recevoir une somme donnée à Pierre Doué, prêtre, chapelain de la chapelle Notre-Dame, au château de Villacerf, 1655.

E. 77. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 88 pièces, papier.

1535-1785. — *Riancey* (anciennement Villacerf.) — Recettes des droits de censive et de four banal dus au seigneur, 1535-1566. — Transaction entre Anne Briçonnet, veuve de Robert Dauvet, en son vivant président en la Chambre des Comptes, dame de la châtellenie de Payns, et les habitants de « Villecerf, paroisse de Sainct-Lyé, » concernant les usages de Villacerf, 1551. — Acquisitions et mesurages de biens situés à Villacerf, appelé ensuite Villacerf-le-Petit, puis Riancey, 1565-1785. — Délimitation du bois de Riancey, faite entre la comtesse d'Hautefort, marquise de Villacerf, et Louis Doé, seigneur de Luyères, secrétaire du Roi, 1785. — Baux et déclarations de biens, 1576-1738. — *Mortray*, fief relevant de Villacerf. — Sentence du baillage de Troyes, concernant la saisie féodale dudit fief faite par Odart Colbert, seigneur de Villacerf, sur les religieuses de Foicy-lès-Troyes, propriétaires, 1602.

E. 78. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1388-1668. — *Saint-Lyé.* — Acquisition de terres au finage de Saint-Lyé, par Jean Briçonnet, seigneur de Payns, président des Comptes, et Louise Raguier, sa femme, 1523. — *Saint-Mesmin.* — Papiers de famille des Lhuillier, seigneurs de Saint-Mesmin. — Transaction entre Guillaume du Puis, chevalier, seigneur de Montgobert, à cause de Claude-Edmée Lhuillier, son épouse; Claude de Biencourt, veuve de Pierre Lhuillier, en son vivant seigneur de Saint-Mesmin et Courlanges; Charles Lhuillier, aussi seigneur de Saint-Mesmin; lesdits Claude-Edmée et Charles Lhuillier, sœur et frère, héritiers de Pierre Lhuillier ci-dessus: concernant le douaire de Marie de Biencourt, veuve de Charles Lhuillier, seigneur de Saint-Mesmin, selon les conventions inscrites le 21 juin 1627 en leur contrat de mariage, 1651. — Sentence arbitrale concernant le compte de tutelle rendu par Claude Lhuillier, dame de Saint-Mesmin, veuve de Guillaume du Puis, sieur de Montgobert, alors femme de Charles Gautier, écuyer, sieur de Givry, aux enfants mineurs issus de son mariage avec Guillaume du Puis, 1668. On y vise: un contrat de mariage du 17 septembre 1649, entre Guillaume du Puis et Claude-Edmée Lhuillier; la renonciation par Claude de Biencourt le 11 septembre 1652 à la succession mobilière de son fils Charles Lhuillier; l'inventaire fait le 9 juin 1649 après le décès de Pierre Lhuillier, père de Claude-Edmée; l'inventaire fait le 16 avril 1664 après le décès de Guillaume du Puis. — Vente par Guy « Doupoule, dit le Flamant, » seigneur pour moitié par indivis de Saint-Mesmin, à Pierre-Jacques et Giles Le Pevrier, seigneurs de Lavau et de La Vallotte-lez-Troyes, de 12 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur tout ce qui appartenait au vendeur en la terre et seigneurie de Saint-Mesmin, 1388. (Copie). — Vente par Vincent de « La Perreuse, » bourgeois de Paris, et Marie « Luillier, » sa femme, à Jean « Luillier, » lieutenant civil en la prévôté de Paris, et Eustache « Luillier, » maître des Comptes, frères de ladite Marie, du cinquième de la terre, château et seigneurie de Saint-Mesmin qui lui appartenait comme héritière de Jacques Philippe, son oncle, en son vivant seigneur de Bligny et Saint-Mesmin, 1492.

E. 79. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets; papier.

1552-1553. — *Saint-Mesmin.* — Comptes de la seigneurie pour Jean « Luillier, » président en la Chambre des Comptes, seigneur du lieu. F° 50 v°: « Item, a esté payé pour le disner de monsieur de Vaubercey, nommé Denis Clérey, de Troyes, son serviteur et ung munier appellé Bourguignot, qui vindrent veoir, visiter et priser lesdits molins de Saint-Mesmyn..... »

E. 80. (Registre.) — In-folio, 23 feuillets; papier.

XVI° siecle. — *Saint-Mesmin.* — Comptes de la seigneurie. (Incomplet).

E. 81. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 92 pièces, papier.

1603-1779. — *Saint-Mesmin.* — Accensivements et déclarations de biens. Seigneurs de Saint-Mesmin: en 1603,

Charles « Luillier, » aussi seigneur de Courlanges ; en 1612, Jeanne Le Clerc, sa veuve, comme tutrice ; en 1614, Charles « Luillier, » aussi seigneur de Courlanges ; en 1616, Jeanne Le Clerc, ci-dessus, alors femme de M. de « Basocho ; » en 1618, Charles « Luillier; » en 1645, Pierre « Luillier, » aussi seigneur de Courlanges ; en 1650, Charles « Luillier » et Guillaume « du Puy, » sieur de Montgobert, tous deux seigneurs de Courlanges; en 1651, Claude de Biencourt, veuve de Pierre « Luillier, » mère de Charles ; en 1687, Édouard Colbert, marquis de Villacerf; en 1715, Pierre-Gilbert Colbert, marquis de Villacerf ; en 1765, Armand-Charles-Emmanuel d'Hautefort, comte d'Hautefort, marquis de Villacerf; en 1779, Marie-Amélie-Joseph-Charlotte-Françoise-Xavière, comtesse de Hochinfelds de Bavière, épouse séparée de biens dudit comte d'Hautefort, 1603-1679. — Ventes, échanges, baux et mesurage de terres. Seigneurs de Saint-Mesmin : en 1637, Pierre « Luillier » ; en 1666, Charles Gautier, seigneur de Givry et Courlanges et Edmée Luillier, son épouse qui font une transaction avec Charles du Bourg, seigneur de Blives. Jean du Bourg seigneur de Blives en 1677. — Procédures des seigneurs de Saint-Mesmin avec divers particuliers, 1669-1705. En 1669, François Denis, seigneur de Villacerf et de Barberey-aux-Moines, prévôt de Troyes ; en 1704. Pierre-Gilbert Colbert, marquis de Villacerf, seigneur de Saint-Mesmin.

E. 82. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1543-1700. — *Saint-Parre-lès-Tertres.* — Bail d'une pièce de pré par Odard Colbert, seigneur de Villacorf, Dronay, Saint-Pouange et Turgy, 1630. — *Saint-Phal.* Baux, quittances, obligations pour divers particuliers et notamment : en 1673, Jean-Antoine de Mesmes, comte d'Avaux, seigneur de Saint-Phal, Machy, Cresantignes, Lignières, La Motte-Philippe, ambassadeur à Venise; en 1673, Jacques Sain, seigneur de Souligny ; en 1675, Nicolas Dauvet, comte « Desmarest », grand fauconnier de France, marquis de Saint-Phal, seigneur de Crésantignes, Machy et autres lieux ; en 1682, Louis-Anne Dauvet, comte d'Eguilly, seigneur de Saint-Phal, 1660-1700. — *Saint-Pouange.* — Quittance de fermage par M. Colbert, à son fermier de Saint-Pouange, 1629. — Vente par Madeleine Colbert, veuve de Louis Brulard, seigneur du Brousin, du Ranché et autres lieux, à Jean-Baptiste Colbert, seigneur de Saint-Pouange et de Villacerf de l'Etang-Neuf, l'étang de Pagneux, et autres biens situés à Saint-Pouange, 1647. — *Sainte-Savine.* — Baux et mesurage de terres pour Odard Colbert, seigneur de Villacerf, 1625-1628. — *Sainte-Syre* (commune de Rilly-Saint-Syre). — Acquisitions de terres par Odard Colbert, seigneur de Villacerf et Dronay et Marie Foret, sa femme, 1601 et 1602. — *Savières.* — Ventes, échanges, accensivements. Le 30 mars 1543 Jean Briçonnet, président en la Chambre des Comptes, seigneur de Payns, Savières et le Grand-Pavillon, et Jean de la Salle, écuyer, demeurant à Savières; en 1565, Nicole Hennequin, doyen de Saint-Urbain, seigneur de Blives et de La Cour-Saint-Phal; en 1577, Marguerite de Gobillon, veuve de Louis de Moustier, écuyer; en 1585, Nicole de la Salle, veuve de Guillaume de Gobillon, en son vivant seigneur de « Chars »; en 1598, Pierre d'Argillières, sieur de Montceaulx, Blives et La Cour-Saint-Phal, 1543-1598.

E. 83. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

1600-1790. — *Savières.* — Ventes, échanges, accensivements, déclarations et baux. — En 1622, Antoine d'Argillières, seigneur de la Bretonnière et de La Cour-Saint-Phal ; en 1630, Guillaume de Lieur, seigneur de Chaast ; en 1632, Jean d'Argillières, sieur d'Aumont; en 1659, Charles du Bourg, seigneur de Blives. En 1665, nombreuses déclarations à Édouard Colbert, marquis de Payns, pour la confection de son terrier. En 1705, Gilbert Colbert de Villacerf, ayant donné à l'église de Savières un ciboire et un soleil d'argent, M. Guerrapain, curé de Savières, fait chanter en reconnaissance, le dimanche suivant le psaume *Laudate Dominum omnes gentes* et y joint dans la même intention la collecte du jour.

E. 84. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1564-1687. — *Sompy* (Marne). — Baux de pièces de terre par Odard Colbert, sieur de Villacerf et Dronay, 1613-1624. — *Souleaux* (commune de Saint-Pouange). — Autorisation donnée par Jean Angenoust, conseiller au parlement de Paris, lieutenant-général au bailliage de Troyes, à Perrine de Chastenay, veuve d'Anne de Menisson, en son vivant seigneur de Saint-Pouange, de vendre au nom de ses enfants mineurs divers biens dépendant des successions dudit Anne de Menisson, leur père, et d'Antoine de Menisson, leur aïeul, aussi seigneur de Saint-Pouange, et notamment le pré de la Côte, assis à Souleaux, de l'avis et du consentement des parents et amis des mineurs, François de Marisy, sieur de Machy, Antoine de Marisy, sieur de Mauvigny, François Girardin, sieur de « Vireloups, » et autres, 1595. — Vente du pré de « La Coste » mouvant en fief de Villebertin, faite à Jacques Le Boucherat, sieur de « La Coste », 1595. — Quittance par Simonne Le Mairat, veuve d'Eustache de Mesgrigny, dame

de Villebertin et Moussey, des droits féodaux payés en conséquence de cette acquisition, 1595. — Requête à fin de tradition par Antoine Pithou, sieur de Luyères, contre Jacques Le Boucherat, sieur de Chalette, et Hélène Petitpied, sa femme, pour un quart de la terre et seigneurie de Souleaux qu'ils lui avaient vendu le 30 juin 1601.—Échange de terres entre Jean de Mesgrigny, seigneur de Marcilly, Souleaux et autres lieux, capitaine-major au régiment de Navarre, et Simonne de Mesgrigny, veuve de Claude Molé, en son vivant seigneur de Villemereuil, 1667. — *Trigny* (Marne). — Vente par Jean Bachelier, bourgeois de Reims, et Jeanne Le Clerc, sa femme, de diverses pièces de terres, 1621. — *Troyes.* — Bail d'une maison sise à Troyes, en face l'église Saint-Jean, où pend pour enseigne « La Fleur royalle, » fait à Nicolas de Marisy, orfèvre, 1612. — Baux par Odard Colbert, de maisons sises rue de l'Auditoire, 1619 ; rue de la Corderie, 1631 ; rue de l'Épicerie, au coin de la rue du Poids-du-Roi, où pend pour enseigne « les Trois-Foretz, » 1633 ; rue du Chapperon, 1633. — Vente par Jean-Baptiste Colbert, seigneur de Saint-Pouange et Villacerf, et Michel Colbert, son neveu, à Nicolas d' « Aultruy », marchand, bourgeois de Troyes, de la maison de la rue de l'Épicerie, 1654. — *Turgy.* — Arrêt du Conseil d'État, déclarant, sur la requête présentée par M. de Versigny, président en la Chambre des Comptes, MM. Colbert, frères, maîtres ordinaires des Comptes, M. de Savonnières, conseiller au Parlement, et Madeleine Colbert, veuve de M. Brulart du Broussin, co-seigneurs de Turgy, que la paroisse de Turgy sera séparée de celle de Vanlay pour la perception des tailles qu'y levaient les officiers de l'élection de Saint-Florentin, 1641. — *Vailly.* — État des terres vacantes appartenant au prieur de Saint-Sépulcre de Villacerf comme seigneur, XVIIe siècle. — *Vallant-Saint-Georges.* — Signification par un fermier à Claude de Biencourt, veuve de Pierre « Luillier », dame de Saint-Mesmin et Courlanges, de l'impossibilité où il s'est trouvé de jouir de biens situés à Vallant-Saint-Georges et à lui loués par Pierre Luillier, 1649.

E. 85. (Registre.) — Petit in-folio, 31 feuillets ; papier.

1398-1399. — *Villacerf,* appelé *Saint-Sépulcre* jusqu'en 1673, et *Villacerf-le-Grand* jusqu'en 1688. — Aveu et dénombrement par Pierre dit Hutin, seigneur d'Aumont, de Chappes et de Clérey, rendu au duc de Bourgogne pour les terres de Chappes et de Clérey relevant du château d'Isles. A Chappes, le seigneur a « les hommes et femmes demorans en ladicte ville, taillables hault et bas, de serve condicion et de formariage..... » « Item, noz hommes et femmes de la ville de Villemoyenne, de la condicion de ceulx de Chappes..... Item, nos hommes et femmes desdictes villes abosnez chacun à deux solz...» Copie des aveux et dénombrements rendus audit Pierre Hutin, seigneur d'Aumont, pour des fiefs relevant de Chappes. Fº 4 rº. Guyot de Saint-Sépulcre, tient en fief Saint-Sépulcre, Mergey, Froiderive, Feuge, Chauchigny et notamment une grange au finage de Mergey, appelée « Belle-Chaume », et en arrière-fiefs : la seigneurie de La Chapelle-Saint-Luc, avec maison forte, appartenant aux enfants de feu Gillot de « Foulx », en son vivant seigneur de La Chapelle ; partie de la justice de Saint-Benoit, appartenant à Jean de Champigny et aux enfants de Perrette de Saint-Quentin ; la seigneurie de Sainte-Maure, à Simon d'Auxon ; la seigneurie de Charley, à Jeanne « La Garnière », veuve de Jean de Guignonville, écuyer ; la seigneurie de Vermoise, à Jean de La Chapelle ; la seigneurie de Saint-Benoit-sur-Seine, à Guiot Othenin, de Montigny-le-Roi, écuyer ; la justice moyenne et basse de Sainte-Maure, à Jean Houzelot, seigneur dudit Sainte-Maure, 1399 ; — Fº 16 vº. Jean de Gand, écuyer, seigneur de « Fontoites, » tient en fief divers biens et droits, 4 avril 1399.— Fº 17 rº. Foi et hommage au comte de Flandre, à cause d'Isles, rendu par Pierre de Montaigu, seigneur de « Maalain » et de Chappes, pour Chappes et notamment « les hommes et femmes demorans en ladite ville, taillables hault et bas, de serve condicion et de formariage..... les hommes et femmes de la ville de Villemoyenne de la condicion de ceulx de Chappes..... ses hommes et femmes desdites villes abonnez chacun à deux solz..... » Fº 18 rº. Foi et hommage à M. d'Aumont, par Henri de « Bousiers, » seigneur de Basson, pour des biens situés à Villy-le-Maréchal, 1399. — Fº 18 vº. Idem par Yolande de Hametel, veuve de Jean de Gray, au nom de ses enfants, pour la terre de « Foux » (Foolz) et notamment « l'hostel de ladicte damoiselle dudit Foux dict hostel de la Court, » 1399. — Fº 19 vº. Idem par Marguerite de Chatillon, dame de Chatillon, pour Fouchères, 1399. — Fº 20 vº. Idem par Humbelot de « Chassenay, » écuyer, seigneur de Villemoyenne en partie, pour un quart de la justice de Villemoyenne, 1399. — Idem pour Villetart, par Jean et « Vauthier de Pigney, » frères, écuyers, seigneurs de Courgerennes et Villetart, 1398. — Fº 21 vº. Item par Houzelot, écuyer, pour la seigneurie de Doches, 1399. — Fº 22 vº. Item par Nicolas de « Mesnillier, » écuyer, pour la seigneurie de Rosson, 1399. — Fº 23 rº. Item par Jean de Foissy, écuyer, seigneur de Ricey en partie, pour divers biens et droits à Chaussepierre, 1398.— Fº 24 rº. Idem par Jacquette, veuve de Philippe de Montceaux, à cause de son douaire, pour un cinquième de la justice de Villemoyenne, 1398. — Fº 28 rº. Idem par Thiébaut Durand, écuyer, pour un sixième

de la justice de Villemorien, 1398. — F° 29 r°. Idem par Pierre Du « Manel, » écuyer, seigneur de Rouilly et de La Planche en partie, pour divers biens à Villetart, 1398. — F° 30 v°. Idem par Girard de « Loz, » chevalier, seigneur de Chavancy, Estoy, Romilly et Fouchères en partie, pour Fouchères, 1398. — F° 31 r°. Idem par Erard, sire de Dinteville et de « Moncelz, » pour Montceaux, 1398. — (Copie. Incomplet.)

E. 86. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1442-1739. — *Villacerf.* — Aveu et dénombrement rendu à Jacques, seigneur d'Aumont, de Chappes et de Clérey, par Guillaume de Marcilly, seigneur de Saint-Sépulcre et de Marigny en partie, pour Saint-Sépulcre, Mergey, Froiderive, Feuges, Chauchigny. Il tient en fief à cause de Saint-Sépulcre : le fief de la chapelle Saint-Luc appartenant aux enfants ou héritiers de Gilot de « Foulx, » comprenant maison-forte; partie de la justice de Saint-Benoit appartenant à Jean de Champigny; la seigneurie de Sainte-Maure, à Simon d'Auxon ; la seigneurie de Charley, à Jeanne La « Garnière », veuve de Jean de Guignonville ; la seigneurie de Vermoise, à Jean de La Chapelle ; partie de la seigneurie de Saint-Benoit à Guiot Othenin, de Montigny-le-Roi ; la justice moyenne et basse de Sainte-Maure, à Jean Houzelot, écuyer, seigneur dudit Sainte-Maure, février 1441, (v. st.), copie. — Lettres de commission en faveur de François de La Roère, seigneur de Chamoy, Saint-Sépulcre et Vaucemain, pour saisie, faute de foi et hommage et d'aveu et dénombrement, de la seigneurie de Saint-Benoit-sur-Seine, et du Fief-Arnoul-de-la-Housse, en dépendant; des seigneuries de Vermoise, Charley, Sainte-Maure, la Chapelle-Saint-Luc ; du Fief-aux-Écuyers, sis à Sainte-Syre ; du Fief-aux-Damoiseaux, sis à La Chapelle-Saint-Pierre (aujourd'hui les Grandes-Chapelles), et autres, relevant de Saint-Sépulcre, 1541. Pierre Pithou, licencié ès-lois, était alors garde de la justice de la seigneurie de Saint-Sépulcre. — Aveu et dénombrement de terres sises à Vanne et à Vermoise, rendu à Jacques de Guédon, vicomte de Saconnay, seigneur de Saint-Sépulcre, Chauchigny, Mergey, Froiderive, Feuges, Fontaine et autres lieux, 1602. — Saisie réelle de la terre de Saint-Sépulcre et dépendances, sur Jacques de Guédon vicomte de Saconnay, seigneur des dits lieux, à la requête de Charles de Villemontée, seigneur de Montaiguillon et Villenauxe en partie, en vertu d'une obligation passée à son profit, 1604. — Signification par M. de Villemontée à Odard Colbert, seigneur de Villacerf, de l'adjudication sur saisie de la terre et seigneurie de Saint-Sépulcre qui sera prononcée aux requêtes du Palais le 28 juin, 1604. — Lettres de commission pour la confection du terrier de Saint-Sépulcre et dépendances données à Charles de Villemontée, seigneur des dits lieux, 1608. — Inventaire des titres et papiers concernant la seigneurie de Saint-Sépulcre et dépendances fait en exécution du contrat d'échange de ladite terre passé le 22 octobre 1653, entre Claude de Bullion, chevalier, auquel elle appartenait par suite de partage avec ses co-héritiers en la succession de Claude de Bullion, son père, surintendant des finances, et Henri Godet, écuyer, seigneur des Bordes, auditeur des comptes, 1653. On y voit figurer notamment un aveu et dénombrement de Guyot, seigneur de Saint-Sépulcre, 1346 ; deux dénombrements de Jean, sire de Saint-Sépulcre, 1364 et 1368 ; des déclarations d'héritages faites à Jeanne de Guédon, dame de Chamoy, Saint-Sépulcre et dépendances, 1592 ; un dénombrement d'Olivier de La Roère aussi seigneur de Saint-Sépulcre, 1597. — Publication de la mise aux criées de la terre et seigneurie de Saint-Sépulcre dépendant de la succession vacante de Louis Hesselin, maître de la Chambre aux Deniers du Roi, seigneur desdits lieux, 1667. — Aveu et dénombrement rendu au Roi par Édouard Colbert, seigneur de Villacerf, marquis de Payns, Savières, du Pavillon, de la Malmaison et de La Cour-Saint-Phal, baron de Saint-Sépulcre, Mergey, Chauchigny et Feuges, pour la terre de Saint-Sépulcre à lui adjugée le 3 août 1667 par décret des Requêtes du Palais 1668. — Foi et hommage de la terre et seigneurie de Villacerf et dépendances rendu par Charles-Maurice Colbert, abbé de Neauphle et de Saint-André-en-Gouffern, agent général du clergé de France, qui en était propriétaire en vertu de la donation entre-vifs à lui faite le 7 février 1696 par Édouard Colbert, surintendant des bâtiments de Sa Majesté, et Geneviève Larcher, ses père et mère, 1716. — Extrait d'une sentence des requêtes du palais sur la poursuite de licitation de la terre, seigneurie et marquisat de Villacerf entre les héritiers de Pierre Colbert, duquel il appert que cette terre a été adjugée à Emmanuel-François-Joseph, comte de Bavière, 1738.

E. 87. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1462-1789. — *Villacerf.* — Pièces relatives au château (1). — Marché pour « ce qui reste de charpentage à faire » à l'enclos du château de Saint-Sépulcre, consistant en trois pavillons et galeries des courtines des murailles, 1616. — Marchés avec les vitriers pour l'entretien du château, 1684-

(1) Il a été publié plusieurs vues de ce château aujourd'hui détruit. La plus récente a paru dans l'*Annuaire de l'Aube*, en 1856.

1725. — Acquisition de terres comprises dans l'enclos du château, 1685-1701. — Attestations que M. l'abbé Colbert de Villacerf fait valoir quarante-cinq arpents de pré compris dans le parc de son château, 1716. — Procès-verbal de visite par le curé des Grandes-Chapelles, commis à cet effet par l'évêque de Troyes, de la nouvelle chapelle que M. l'abbé de Villacerf faisaitpréparer dans son château, 1725. — Marché avec un jardinier pour entretenir les trois potagers, le pourtour de l'orangerie et les orangers, 1731. — Marché pour réparations à faire à l'ancien et au nouveau château, au colombier et au prieuré, 1731. — Factum contre M. l'abbé de Villacerf demandeur en dommages et intérêts pour des tuyaux de plomb enlevés dans le jardin du château par un domestique infidèle, 1731. (Imprimé). — Extrait d'un procès-verbal d'estimation de la terre, seigneurie et marquisat de Villacerf, duquel il résulte qu'il y avait au château une avenue conduisant du chemin de Paris à un pont de charpente sur la Seine, à la suite duquel était « une espèce d'avancourt platez d'arbres en quinconge, » 1737. — Mémoires de travaux faits au château, notamment pour avoir « démonté et remonté la cloche à sonner la messe du château »; pour tuile achetée au Valdreux, (1744); pour clef de la serrure de l'entrée du château du côté du billard (1746). — Procès entre le curateur de Marie-Émilie-Joseph-Charlotte-Françoise-Xavière de Hochinfeld, comtesse de Bavière, fille unique et héritière d'Emmanuel-François-Joseph, comte de Bavière, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de Roye et Mondidier, grand d'Espagne de première classe, ambassadeur de Sa Majesté auprès de l'empereur Charles VII, marquis de Villacerf, etc., et de Marie-Joseph, née comtesse de Hochinfeld de Bavière, sa veuve, et Marie-Marguerite-François-Firmin Desfriches, comte Doria, seigneur de Payns, à propos d'arbres de l'avenue, allée et contre-allée du château de Villacerf. que ce dernier voulait faire couper, 1750-1759. — Catalogues des livres de la bibliothèque du château, 1775 et 1784. — État de la vente du foin du parc de Villacerf. On y trouve l'indication des différents bassins qui ornaient le parc, 1789. — Maison des sœurs grises à Villacerf. — Transport par Pierre Larcher, président en la Chambre des comptes, exécuteur du testament de Marie Foureau, sa sœur, veuve de Claude de Foujeu, maréchal des camps et armées du Roi, à Édouard Colbert, marquis de Villacerf, premier maître-d'hôtel de la reine, inspecteur-général des bâtiments et jardins de Sa Majesté, arts et manufactures de France, et Marie-Geneviève Larcher, son épouse, de la somme de quatre-cents livres de rentes pour l'établissement dans le village de Villacerf des sœurs de la Charité, « pour y assister les malades et enseigner les jeunes filles, » à la charge par les cessionnaires de payer annuellement ces 400 livres aux sœurs de la Charité de Villacerf. En exécution du même testament, M. Larcher a en outre remis à M. et Mme Colbert mille livres léguées par madame de Foujeu pour faire les frais de l'établissement des sœurs et leur fournir « les meubles, linge et autres choses nécessaires pour le secours des malades, » 1690. — Traité entre Édouard Colbert et Mathurine Guérin, supérieure de la communauté des Filles de la Charité, servantes des pauvres malades, » et autres religieuses de cette communauté, autorisées par Edme Jolly, supérieur général de la congrégation de « la Mission de Saint-Lazare-les-Paris. » La communauté enverra le plus tôt possible deux filles de la Charité, qui ne seront pas tenues d'aller à Fontaine, au Pavillon, à Saint-Mesmin et à Courlanges pendant les mois de novembre à avril inclusivement; elles devront autant qu'elles le pourront, après avoir soigné les malades, « faire les petites escolles pour instruire les pauvres petites filles, sans y recevoir à leur préjudice celles qui seront en commodité de biens, et encore moins aucun petit garçon, riche ou pauvre, quelque bas aage qu'il ait. » Elles ne seront pas tenues d'aller visiter les malades pendant la nuit. De leur côté M. et Mme Colbert se sont engagés à donner et à entretenir de leur vivant et pendant la vie du survivant d'eux, « un logement audit Villacerf, séparé et commode, et le meubler convenablement. » Après leur décès les dépenses d'entretien et de réparations seront faites sur « le fonds et despense commune de la charité des dits lieux de Villacerf, Payens et deppendances, » 30 août 1690. — Vente par Louise de « Lausnay, » veuve de Pierre Legras, en son vivant receveur au Grenier à sel d'Arcis, capitaine du château de Villacerf, et Édouard Legras, receveur de la Chambre à sel de Villacerf et capitaine du château dudit lieu, son fils, et Catherine Paillot, sa femme, à Édouard Colbert, marquis de Villacerf, d'une maison et dépendances sise à Villacerf près la Chambre à sel, tenant du devant à la grande rue et du couchant à la grande allée du château, 17 septembre 1690. Au dos est écrit : « Contrat d'acquisition d'une maison de Mlle Legras, » pour loger les sœurs-grises..... » — Les deux sœurs envoyées n'ayant pu suffire au service prescrit par le traité, la communauté s'engage à en envoyer le plus tôt possible deux autres « aux frais desdits seigneur et dame de Villacerf ». Deux de ces filles demeureront dans le logement qui leur a été donné à Villacerf et auront le soin seulement des villages de Villacerf, Mergey, Chauchigny et Feuges; les deux autres auront le soin seulement des villages de Payns, Savières, Saint-Mesmin, Courlanges, La Malmaison, Fontaine, le Pavillon et Riancey, pour ce qui en appartient à M. et Mme de Villacerf, et seront logées soit à Payns, soit à Savières. Pour

l'établissement de ces deux nouvelles sœurs, M. et Mme Colbert ont cédé quatre cents livres de rentes, 13 juillet 1694. — Les deux sœurs qui devaient être logées à Payns ou à Savières n'y ayant pas encore trouvé un logement convenable on décide qu'elles habiteront avec les deux sœurs de Villacerf jusqu'à ce que M. et Mme Colbert aient bâti ou trouvé une maison, ainsi qu'ils s'y sont obligés; et comme par suite des débordements qui surviennent en hiver il leur sera impossible, tant qu'elles seront à Villacerf, d'aller visiter les malades des villages dont elles ont la charge, M. et Mme Colbert s'engagent à établir et entretenir, pendant toute la durée de leur séjour à Villacerf, un passeur et un grand bateau au bout de l'avenue du château, vis-à-vis le village de Payns, pour les passer et repasser, 6 décembre 1695. — Main-levées de saisies et quittances de paiement des droits concernant les usages des habitants de Villacerf, 1462-1533. (Copie).

E. 88. (Registre.) — Petit in-folio, 18 feuillets, papier.

1530-1531. — *Villacerf.* — État des revenus de la seigneurie de Saint-Sépulcre et dépendances, appartenant à François de La Roère, seigneur de Chamoy, Vaucemain, Saint-Sépulcre, Mergey, Froiderive, Feuges, et Chauchigny. — F° 1 r°. « Le chastel et circuit..... mouvant en fief du Roy nostre sire à cause de sa ville et chastel de Troyes; lequel chastel de Saint-Sépulcre est de présent en ruyne. »

E. 89. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 81 pièces papier.

1486-1789. — *Villacerf.* — Pièces de procédures pour et contre les seigneurs de Saint-Sépulcre; saisies de biens chargés de rentes et censives envers les seigneurs. — Certificat d'un chirurgien-juré de Troyes, concernant Jean Hérissan, « conducteur de la maison seigneurialle » de Saint-Sépulcre qui avait été grièvement blessé, 1615. — Déclarations d'héritages grevés de cens et rentes envers le seigneur de Saint-Sépulcre qui était : en 1486, Jean Juvenel des Ursins; en 1555, Jacques de La Roère seigneur de Chamoy; en 1654, Louis Hesselin, 1486-1789.

E. 90. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 2 pièces, papier,

1558-1651. — *Villacerf.* — Ventes et échanges de terres; seigneurs : en 1558, Jacques de La Roère; en 1617, Charles de Villemontée.

E. 91. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 80 pièces, papier.

1652-1781. — *Villacerf.* — Ventes et échanges de terres; baux et quittances.

E. 92. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, papier.

1788-1790. — *Villacerf.* — Comptes des ouvriers de la seigneurie de Villacerf.

E. 93. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1384-1771. — *Villacerf* (prieuré de), anciennement Saint-Sépulcre, dépendant du prieuré de La Charité-sur-Loire, de l'ordre de Cluny. — Signification par Laurent Le « Gastelier, » sergent du Roi et maître du guet d'Orléans, à frère Nicolas de Saint-Sépulcre, prieur de « Saint-Lorans-des-Orgeris-lez-Orliens, » de s'abstenir de citer un habitant de la paroisse de Saint-Laurent, qui est bourgeois et justiciable du Roi. Suscription d'Hervé Laurent, prévôt d'Orléans, 1384. — Échanges de terres entre les prieurs de Saint-Sépulcre et les seigneurs du lieu; ratifications de ces échanges par les supérieurs ecclésiastiques. Prieurs : en 1530, Odard Hennequin, évêque de Troyes, commendataire; en 1561, Louis de Bellanger; en 1654, Jacques-Auguste Perrot, aumônier du Roi; en 1771, Michel-François Couet du Vivier de Lorry, évêque de Tarbes, président-né des Etats de Bigorre, abbé commendataire de Saint-Martin-ès-Aires, 1530-1771. — Mémoire pour Pierre Dorigny, conseiller au parlement de Paris, prieur commendataire de Saint-Sépulcre, contre le vicaire de La Chapelle-Vallon, concernant les dîmes de la Chapelle-Vallon, xvie siècle. — Présentation par Jacques-Auguste Perrot, prieur commendataire, à l'évêque de Troyes, de Charles Doublet, sous-diacre, pour remplir les fonctions de curé de Montangon, vacantes par le décès de N. Pilet, 1670. Cachet du prieur empreint sur cire, entre deux bandes de papier, aux armes du prieur : deux croissants adossés (?); un chef chargé de trois alérions.

E. 94. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1526-1788. — *La Chapelle-Saint-Luc*, fief relevant de Villacerf. — Aveu et dénombrement par Nicolas le Prévost, conseiller en la Chambre des comptes, à Charles de Villemontée, seigneur de Villenauxe, Montgenost-la-Comtesse, Saint-Sépulcre, Mergey, Froiderive, Chauchigny, Feuges, Fontaine-Saint-Georges, Montigny et La Brossotte, pour une pièce de pré à la Chapelle-Saint-Luc, acquise par lui de Noël Le Boucher, seigneur de Palis, 1612. — *La Motte-Thurey*, fief relevant de Villacerf et sis à Saint-Benoit-sur-Seine dont il conserve l'ancien nom. — Dénombrement dudit fief rendu par Pierre Poterat, écuyer, seigneur des Vallerons, du Grand et du Petit Valecon, d'Assenay et de Thurey, 1716. — Dénombrement du même fief par Claude

Poterat, capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans, François Poterat, maître d'hôtel du Roi, et Pierre Poterat, conseiller au Grand-Conseil, frères, comme héritiers de Pierre Poterat ci-dessus, 1728. — *Saint-Benoit-sur-Seine*, relevant de Saint-Sépulcre (Villacerf). — Dénombrement des usages de Saint-Benoit et Vermoise donné au Roi, 1547. — Dénombrement de la terre et seigneurie de Saint-Benoit-sur-Seine rendu par Antoinette Collet, veuve de Louis Coiffart, seigneur dudit Saint-Benoit, maître-réformateur des Eaux-et-Forêts au bailliage de Troyes, comme tutrice de Jean-Aristide Coiffart, fils mineur d'elle et dudit défunt, à Claude de Bullion, seigneur de Saint-Sépulcre, 1638. — Aveu et dénombrement de la même terre par Louis Coiffart, sieur de Marcilly et dudit Saint-Benoit, et Élisabeth du Bourg-l'Abbé, veuve de Jacques Poterat, en son vivant président en l'Élection de Troyes, aussi dame de Saint-Benoit, à Louis Hesselin, baron de Saint-Sépulcre, comme héritiers de Jean-Aristide Coiffart, 1657. — Échange entre Louis Huez, conseiller au bailliage de Troyes, seigneur de Vermoise, et Élisabeth de Bourg-l'Abbé, veuve de Jacques Poterat, 1673. — Acquisition par Pierre Poterat, seigneur de la Forge, des Vallerons et de Thurey, grénetier au Grenier à sel de Troyes, 1689. — Déclarations d'héritages sis à Saint-Benoit, arpentage de terres, extrait du censier, bail, 1526-1697.

E. 95. (Liasse.)—2 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1575-1767. — *Sainte-Maure*, seigneurie relevant de Saint-Sépulcre, aujourd'hui Villacerf. — Foi et hommage par Tanneguy de Menisson, chevalier, seigneur de Charley et de Sainte-Maure, comme héritier de Charles de Menisson, en son vivant seigneur de Charley, Marnay et autres lieux, en outre tant en son nom qu'au nom d'Abraham de Menisson, son frère, à Édouard Colbert, marquis de Payns, seigneur de Villacerf, baron de Saint-Sépulcre, à cause des terres de Sainte-Maure et Charley (même commune) relevant de Saint-Sépulcre, 1668. — *Vermoise* (commune de Saint-Benoit-sur-Seine), seigneurie relevant de Saint-Sépulcre, aujourd'hui Villacerf. — Aveu et dénombrement de la terre de Vermoise, par Françoise Coiffart, héritière de Jean Coiffart, son père, et de Jean Coiffart, son frère, tous deux seigneurs dudit Vermoise, à Charles de Villemontée, seigneur de Saint-Sépulcre et autres lieux, 1610. — Extrait du dénombrement de Vermoise par Louis-Pierre et Jean Gombault à M. de Bullion, seigneur de Saint-Sépulcre, 1642. — Foi et hommage pour Vermoise par Louis-Claude Huez, lieutenant particulier au bailliage de Troyes, seigneur dudit Vermoise par suite du décès de Claude Huez, son père, conseiller au bailliage et présidial de Troyes, 1724. — Correspondance de Claude Huez, seigneur de Vermoise, lieutenant-particulier au bailliage et présidial de Troyes, avec M. le comte d'Hautefort, seigneur de Villacerf, relative à des acquisitions faites par M. Huez pour l'augmentation de sa terre de Vermoise, 1767. — « Exercice académique en forme d'entretiens sur la poésie par les écoliers de seconde du collége de Troyes. » Programme imprimé à Troyes, par Jean-Antoine Garnier, pour J.-F.-B. Bouillerot, libraire du collège. In-folio plano, 1767. Cette pièce servait d'enveloppe à un dossier concernant Vermoise. — Liste des seigneurs de Vermoise, de la main de Claude Huez, dressée d'après les aveux et dénombrements présentés aux seigneurs de Saint-Sépulcre. On y remarque : en 1445, Huguenin Le Muet; en 1527, Jean Bidault, seigneur à cause de Nicole Desrey, sa femme; en 1565, la vente de cette terre, par Gille Bidault, fils et héritier de Nicole Desrey, à Odard Chapelain; le 20 août 1572, la vente par décret, sur la veuve et les enfants d'Odard Chapelain, à Michel Lardot, docteur en médecine; le 8 novembre 1572, l'acquisition faite de Michel Lardot à titre d'échange, par Guillemette Pinette, veuve de Nicolas Coiffart, seigneur de Saint-Benoit; en 1577 Jean Coiffart, seigneur; en 1613, Paul Gombault, seigneur à cause de Françoise Coiffart, devenue sa femme ; en 1651 et 1656, la vente de Vermoise par Pierre et Jean Gombault à Louis Huez, conseiller au bailliage et présidial de Troyes; en 1692, Claude Huez, fils de Louis, seigneur ; en 1726, Louis-Claude Huez, lieutenant-particulier au bailliage et présidial de Troyes, seigneur comme fils et héritier de Claude.

BELIN.

E. 96. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1557. — Partage de la succession de Jean de Vassan, en son vivant, seigneur de Blignicourt, entre Jeanne Belin, sa veuve, comme tutrice d'Antoinette de Vassan, sa fille mineure, François de Marisy, seigneur de Jusanvigny, au nom de Marie de Vassan, sa femme, aussi fille du défunt et de Jeanne Belin.

E. 97. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1549-1548. — Déclarations pardevant notaires de biens situés aux finages de Sainte-Savine, Sancey (Saint-Julien), Barberey-Saint-Sulpice, Croncels, Saint-André, et grevés de rentes et censives au profit de Jean d'Amoncourt,

seigneur de Piépape, et François d'Amoncourt, prêtre, chanoine en l'église de Langres.

E. 98. (Registre.) — Petit in-folio, 12 feuillets, papier.

1547-1554. — Déclarations de biens sis aux mêmes finages que ceux du registre précédent et grevés de rentes et censives envers Philippe Belin, licencié ès-lois, avocat à Troyes, puis (1554) lieutenant-général au bailliage de Troyes. — Ce registre servait aussi de manuel de recette.

E. 99. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1548-1577. — Déclarations pardevant notaires de biens situés aux territoires de Croncels, Saint-André, Sainte-Savine, Sancey (Saint-Julien), Laines-Bourreuses et Barberey-Saint-Sulpice, grevés de rentes et censives au profit de Philippe Belin, licencié ès-droit, lieutenant au baillage de Troyes, à cause de sa maison « des Franquelaures, autrement des Tornelles. » — Ce registre servait en même temps de manuel de recette de ces rentes et censives.

E. 100. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier.

1555. — Déclarations pardevant notaires d'héritages situés à Sainte-Savine, Barberey-Saint-Sulpice et Sancey (Saint-Julien), grevés de rentes et censives envers Philippe Belin, conseiller et lieutenant au bailliage de Troyes. — Ce registre servait également de manuel de recette.

E. 101. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1555-1582. — Déclarations de biens situés aux finages de Saint-André et Croncels, chargés de rentes et censives au profit de Philippe Belin, lieutenant au bailliage de Troyes. — Ce registre servait également de manuel de recette.

E. 102. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1598-1648. — Déclarations pardevant notaires d'héritages sis à Croncels, Saint-André et Sainte-Savine, grevés de cens et rentes au profit de noble homme Nicole Rousseau, avocat à Troyes, seigneur de Sainte-Maure (1599-1603), puis d'Yves Le Tartier, procureur au bailliage de Troyes, à cause de sa femme Anne Le Faucheur, héritière de Marie Barat, laquelle était femme de Nicole Rousseau ci-dessus (1607-1632). — Ce registre a servi en outre de manuel de recette.

Berbier du Metz, comte de Rosnay.

E. 103. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1408-1784. — Berbier du Metz. — Quittance donnée à Gédéon du Metz, garde du trésor royal, 1681. — *Balignicourt* et *fiefs des Fourniers* et *de Verdunet* relevant de Rosnay. — Aveu et dénombrement par Jeanne de Longchamp à la duchesse d'Orléans, comtesse de Vertus, à cause de son château de Rosnay, pour sa part dans les terres et seigneuries de Balignicourt, et notamment un sixième de la justice haute, moyenne et basse, et des hommes et femmes, indivis avec Piesson de Paugny, Pierre de Crespy et Nicolas de Flernancourt, 1408. (Copie). — Foi et hommage par Guillaume Berthier, demeurant à Troyes, au duc de Bretagne, comte de Montfort, de Richemont, d'Étampes et de Vertus, pour sa part dans la justice et seigneurie de Balignicourt, lui appartenant par suite du don que lui en avait fait Perrette de Saint-Benoit, veuve de Colin Venant. Ces foi et hommage étaient rendus au duc de Bretagne, comte de Vertus à cause du décès de la comtesse d'Etampes et de Vertus, sa mère, qui était dame de Rosnay, 1466. — Foi et hommage par Jean de Crespy à François de Bretagne, comte de Vertus, baron d'Avaugour, pour les deux parts lui appartenant dans la terre et seigneurie de Balignicourt, 1493. — Foi et hommage rendus au même par Pierre de Crespy, au nom et comme tuteur de Jean, Denise, Anne et Barbe de Crespy, ses enfants mineurs, issus de son mariage avec feue Jeanne Cochart, pour le fief des Fourniers sis à Balignicourt, février 1531 (*v. st.*). — Aveu et dénombrement pour le même fief par Jean de Crespy, écuyer, comme héritier de Jeanne Cochart, sa mère, rendu au comte de Vertus, 1540. — Foi et hommage par Jean de Crespy, pour le fief du Gravier-en-Fontaine, sis finage de Balignicourt, comme héritier de Jeanne Cochart, femme de Pierre de Crespy, sa mère, 1540. (Copie). — Foi et hommage du fief des Fourniers par Jean de Crespy, comme héritier de Pierre de Crespy, son père, rendu à Madeleine d'Estrac, comtesse d'Autremont, veuve de François de Bretagne, comte de Vertus, janvier 1547 (*v. st.*). — Foi et hommage par Jérôme Petitpied, seigneur en partie de Chalette, pour la part de Jean Cochart dans le fief des Fourniers qu'il avait acquise par plusieurs contrats, de 1565 à 1569, rendu au comte de Vertus, 13 mars 1571 (*v. st.*). — Foi et hommage par Jean de Crespy au comte de Vertus pour les seigneuries de Balignicourt et fief de Verdunet, à lui échus par le décès de Jean de Crespy, l'aîné, son père, janvier 1585 (*v. st.*). — Foi et hommage par Daniel d'Alaumont, à cause de Madeleine de Crespy, sa femme, qui était héritière de Jean de

Crespy, son père, en son vivant seigneur de Balignicourt, rendu au duc de Luxembourg, comte de Rosnay, pour les cinq sixièmes de la seigneurie de Balignicourt, la seigneurie foncière de Donnement et les droits seigneuriaux qu'il avait à Donnement. à cause du fief de Verdunet et Morampont, 1604. — Foi et hommage par Samuel de Beauvau, baron de Chitry, seigneur de Vatimont, Poix-en-Champagne, Saint-Remy-sous-Bussy et Balignicourt, à cause de Françoise d'Alaumont, son épouse, rendu à Léon, duc de Luxembourg et de Piney, comte de Brienne et de Rosnay, pour la seigneurie de Balignicourt et le fief de Verdunet en dépendant, échus à Françoise d'Alaumont par le décès de Madeleine de Crespy, épouse de Daniel d'Alaumont, sa mère, 1626. — Foi et hommage semblables rendus par le même à François de l'Hopital, comte de Rosnay, gouverneur de Champagne et Brie, lieutenant-général des armées du Roi, 1643. — Foi et hommage pour les dites terres de Balignicourt et fief de Verdunet, par Louis de Beauvau, par suite de la donation qui lui en avait été faite le 11 juillet 1653, par Françoise d'Alaumont, sa mère, 1654. — Procuration pour faire les foi et hommage de la terre de Balignicourt au nom de Louis-Philippe « Tutault », Alexandre (aliàs : Louis-Alexandre) et Angélique « Gigout », (ses frère et sœurs utérins), 1696. — Foi et hommage par les mêmes, Louis-Alexandre « Gigou, » seigneur de Vezanzay, demeurant au château de « Lherbaudière, paroisse de Sceure, élection de Saint-Mexan, en Poitou, » et Philippe-Louis de « Tutot, » chevalier, seigneur de « Lherbaudière » et autres lieux, à Claude-Gédéon du Metz, comte de Rosnay, seigneur de Rance, Courcelle, « Montiffault » (Monteflois), président en la Chambre des Comptes, pour Balignicourt et le fief de Verdunet, à eux appartenant comme héritiers de Louis de Beauvau, comte d'Espence, 1732. — Foi et hommage pour les mêmes terres et fief par M. Gigou, comme seul seigneur par suite du décès de M. de Tutot, son frère utérin, 1739. — Foi et hommage pour les mêmes terre et fief par Louis Gigou et Louis Aymer, seigneur de La Chevalerie, comme héritiers de Louis-Alexandre Gigou, à Claude-Gédéon-Denis du Metz, comte de Rosnay, 1757. — Foi et hommage pour les mêmes terre et fief par Pierre-Nicolas Thomassin, qui les avait acquis le 12 juillet 1784, de Louise Gigou, veuve de Louis-René Aymer de La Chevalerie, 1784. — Contrats d'accensivement et d'échange, déclaration de terres pour les seigneurs de Balignicourt. Seigneurs : en 1573 et 1600, Jean de Crespy ; en 1608, Daniel d'Alaumont. — *Bétignicourt.* — Foi et hommage par René de Bossancourt, seigneur de Jasseine, du fief de Roche et autres lieux, à Gédéon Berbier du Metz, comte de Rosnay, pour la seigneurie de Bétignicourt, 1703.

E. 104. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1558-1784. — *Donnement*, seigneurie relevant de Rosnay. — Vente par Antoine de Grandmont, baron dudit lieu, et Jeanne de Clermont, son épouse, à Guillaume Desrieux, bourgeois de Troyes, de la terre et seigneurie de Donnement, 1558. (Note sur la feuille qui enveloppait l'acte de vente, aujourd'hui perdu.) — Vente par Charles-Henri de Clermont, duc de Luxembourg et de Piney, comte de Ligny, Brienne et Rosnay, baron de Vendeuvre, Pougy et Ramerupt, et Marguerite-Charlotte, duchesse de Luxembourg, son épouse, à René de Vaveray, écuyer, sieur de Presles. et Antoinette de Libaudières, son épouse, de la terre et seigneurie de Donnement 18 août 1638 ; rétrocession de cette vente par M. et Mme de Vaveray au profit de Samuel de Beauvau, baron de Chitry, seigneur d'Espence, Vatimont, Balignicourt, Poix-en-Champagne et autres lieux, maître de camp de cavalerie, 18 mars 1639. — Foi et hommage pour la terre de Donnement rendus en 1654 par Louis de Beauvau, à cause de la donation que sa mère lui en avait faite le 11 juillet 1653. — Foi et hommage par Louis-Alexandre « Gigou » et Philippe-Louis de « Tutot », comme héritiers de Louis de Beauvau, 1732. (Voir une pièce de la même année à la liasse précédente.) — Foi et hommage par M. Gigou, ci-dessus, seul seigneur comme héritier de M. de Tutot, 1733. — Foi et hommage par Louis « Gigou » et Louis Aymer de La Chevalerie, ce dernier, à cause de Marie-Louise Gigou, sa femme ; 1757. (Voir E 103.) — Foi et hommage par Pierre-Nicolas Thomassin, écuyer, demeurant à Troyes, acquéreur de Louise Gigou, 1784. (Voir E 103.) — Reconnaissances de cens et rentes, et accensivements au profit des seigneurs de Donnement. Seigneurs : en 1604 et 1620, Daniel d'Alaumont, seigneur de Balignicourt ; en 1711, Philippe-Louis de Tutot, Alexandre et Angélique Gigou, seigneurs de Balignicourt.

E. 105. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1353-1733. — *Jasseines* et fiefs de Roche et de Surchamp, à Jasseines, relevant du comté de Rosnay. — Aveu et dénombrement par Jean « Lantelles Demourt, » écuyer, à cause de « Guille d'Argenten, » sa femme, pour divers biens et droits à Jasseines, 1366. (Copie.) — Foi et hommage au comte de Vertus par Joffroy « d'Espaigne, » écuyer, pour divers revenus sur les habitants de Jasseines, 1377. (Copie). Foi et hommage par Jean de Vitel, écuyer, sieur de La Motte, au comte de Rosnay, pour moitié du fief de Roche « sis au finage de Jasseines, lieu dit Domaine dudict comté, » 1621. — Foi et hommage semblable par Jean de Vitel, écuyer, sieur de

« La Motte-Burot », et Étienne Bertin, élu en l'Élection de Nogent-sur-Seine, à cause d'Odette de Vitel, sa femme, comme héritiers de Jean de Vitel, en son vivant conseiller au bailliage de Troyes, 1627. — Aveu et dénombrement du fief de Roche par Bernard de Michelot, sieur de Surchamp, comme en étant devenu propriétaire par acquisition, 1634. — Aveu et dénombrement par le même pour la seigneurie de Jasseines par lui acquise le 18 août 1638 de Charles-Henri de Clermont, duc de Luxembourg et de Piney, et de Marguerite-Charlotte, duchesse de Luxembourg, son épouse, 1642. Dans cet acte est transcrite la vente de 1638. — Aveu et dénombrement par Élisabeth de Cochard, veuve de Jean de Collet, comme fille et héritière de Jean de Cochard, pour un trente-deuxième de la seigneurie de Jasseines, 1653. – Aveu et dénombrement par Claude de Collet, à cause d'Anne de Cochard, sa femme, aussi pour un trente-deuxième de Jasseines, 1653. — Foi et hommage par Françoise d'Alaumont, veuve de Samuel de Beauvau, pour moitié de la seigneurie de Jasseines à elle donnée le 7 août 1654 par Bernard de Michelot. Cachet de cire rouge aux armes ci-après : *écartelé aux 1 et 4, d'argent à quatre lionceaux cantonnés, de gueules* (de Beauvau); *aux 2 et 3, losangé d'or et de gueules* (de Craon), 1669. — Foi et hommage par Jean Bourgogne, lieutenant en la justice de Jasseine, Louis Mauroy, contrôleur des exploits dudit lieu, et Jean Joffroy, laboureur, pour partie du fief de Surchamp par eux acquis le 7 avril 1699 d'Augustin de Mézières, à Charles de Lorraine, prince de Commercy, baron du Châtelier, de Dienville et Chavange, seigneur de Courcelle, Surmont, Ravier (?), « Rambécourt », Chassericourt, Précy-Saint-Martin, Lesmont et autres lieux, comte de Rosnay, 1699. — Foi et hommage par René de Bossancourt, seigneur de Bétignicourt, pour ce qui lui appartient en la seigneurie de Jasseines, 1703. — Foi et hommage par Arnoult-Étienne Heudelot, baron de Pressigny, seigneur de Longeaux, Gilles Durant, conseiller honoraire au présidial de Chaumont, héritiers maternels de René de Bossancourt, seigneur de Bétignicourt, Jasseines, du fief de Roche, de Sainte-Thuise, Molton, Brandonvilliers, Dronnay et autres lieux, pour la plus grande partie de la seigneurie de Jasseines, 1732. — Mémoire sans date duquel il résulte que René de Bossancourt avait les trois quarts du fief de Roche et que l'autre quart appartenait aux héritiers de Philippe de Cochard, épouse du sieur de Surchamp, savoir : Alexandre de Saint-Chamant et de Jean de Cochard. — *Rosnay*. — Plusieurs habitants de Rosnay attestent que le sceau attaché à une pièce jointe à leur attestation (cette pièce a disparu) est celui de Jean de Bluse (?), prévôt de Rosnay, 1353. — *Presles-Vieux* et *Presles-Neuf*, fiefs sis à Rosnay. — Sentence de Jacques Berbier, écuyer, sieur du Metz, licencié ès-lois, lieutenant-général au bailliage de Rosnay, en la cause de Louis de Vienne, bailli-gruyer au marquisat d'Isles, et Jonathas Daillencourt, seigneurs en partie de Presles, demandeurs contre Remy Dimanche, laboureur à Courcelles. Au cours de l'instance Jean de Brion, chevalier, seigneur de Brantigny et de Courcelles est intervenu et a pris fait et cause pour Remy Dimanche, 1607. — Aveu et dénombrement par Claude de Brulart, écuyer, pour Presles-Neuf, 1621. — Foi et hommage par Louis de Vienne, sus-nommé, pour partie de Presles-Vieux, 1623. — Déclarations d'héritages chargés de censives envers René de Vaveray, écuyer, seigneur de Presles-Neuf, 1631. — Vente à titre d'échange par Louis de Vienne à Ysabeau « Forest », veuve de Jonathas Daillencourt, tant pour elle que pour Pierre Daillencourt, son fils, et ses autres enfants, de tout ce qu'il avait en la seigneurie de Presles-Vieux, 1632.

BERTHELIN.

E. 106. (Registre.) — In-folio, 376 feuillets, papier.

1658-1673. — *Rosières*. — Déclarations pardevant notaires de biens situés au territoire de Rosières et grevés de rentes et censives au profit de Samuel Guichon, seigneur de Rosières, Laines-Bourreuses et Viélaine, l'un des receveurs-généraulx et payeurs des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris.

E. 107. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1662-1782. — Déclaration d'une pièce de terre au finage de Rosières, chargée de rentes et censives envers Louis-Nicolas Berthelin, seigneur de Rosières, Viélaines et autres lieux, 1782.

BERTHIER.

E. 108. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier.

1659-1786. — *Chessy*. — Déclarations de la ferme de La Malmaison, au territoire de Chessy, pour la moitié appartenant à M. Berthier, demeurant aux Maisons-Rouges, même finage, 1737 et 1739. — Bail par François-Louis Berthier, curé de Saint-Nizier de Troyes, 1786.

Bonnaire.

E. 109. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1771-1788. — Partage sous seings-privés des successions de Pierre Bonnaire, licencié ès-lois, et de Jeanne de Salligny, entre leurs enfants parmi lesquels figure Louis Bonnaire, curé de Mesnil-Saint-Loup, 1771. — Bail des dîmes du canton de Versat, au finage des Bordes de Villemaur, appartenant à Louis Bonnaire comme curé de Mesnil-Saint-Loup, 1771.

Boucherat.

E. 110. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1767-1769. — Pièces concernant la tutelle et curatelle de Marie-Edmée Boucherat, fille de Joseph Boucherat, épicier à Troyes.

Boullogne (de), comte de Nogent.

E. 111. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1788. — Boullogne (de), comte de Nogent. — Arrêt du Conseil d'État, rendu au profit de Louise Feydeau de Brou, veuve de Jean-Nicolas de Boullogne, conseiller d'État, et Paul-Esprit-Charles de Boullogne, seul héritier de Jean-Nicolas, concernant la liquidation de la succession de ce dernier et la distribution entre les mains des créanciers des deniers qui seront réalisés, 1788.

E. 112. (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, parchemin.

1419-1426. — Nogent-sur-Seine (Châtellenie de). — Comptes de la recette et dépense des revenus de la châtellenie de Nogent-sur-Seine rendu au roi de Navarre, duc de Nemours, seigneur dudit Nogent, par Jean Grassin, receveur. F° 3 r° : « ..... laquelle recepte se paye à troys payemens. Desquelz troys termes madame la duchesse de Bavière, comtesse de Mortaing, prend la moitié à cause de son doyaire. » — *Du 7 octobre 1419 au jour de la Madeleine (22 juillet) 1420. Recettes.* Pour la recette des coutumes d'avoine dues à Fontaine-Mâcon, en la prévôté de Nogent, néant « pour ce que ledit receveur n'en a aucune chose receu durant lan de ce present compte durant lequel icellui n'a eu aucuns pappiers ne autres ensoignements que lesdites coustumes feussent deues, et aussi à loccasion de la guerre des ennemis du Roy nostre sire, et d'autres forteresses près dudit Fontaine-Mascon qui occupoient tout le pais. » F° 3 v° : Autre recette : « La valeur de deux gelines de coustumes deues chacun an au lieu de Ferreux, en la prévosté dudit Nogent, à cause de la terre qui fut Jehan de Villuis..... dont ledit receveur n'a peu aucune chose recevoir à l'occasion de la guerre, durant l'an de ce présent compte, à cause de laquelle ledit lieu de Ferreux à ce temps estoit inhabitable que l'on n'y osoit repairier ny demourer. » F° 8 r° : « Recepte de mains mortes, formariages, estrayères et biens vacquans. » F° 10 r° : « Arreraiges de demaine muable audit Nogent des fermes qui furent baillées audit lieu par frère Pierre Aignel, prieur de Marnay, membre de l'abbaye de Saint-Denis en France, pour deux ans commençant à la Magdelene, l'an mil CCCC et seze. » — *Dépenses.* F° 14 r° : « A maistre Jehan des Caves, bailly de Nogent et Pons, pour ses gaiges.....» F° 15 v° : « A Jehan le Bourgoing, charpentier, demourant audit Nogent, pour avoir esté lui-même sur les pons dudit Nogent à remettre certaines planches que les Armignatz avoient gettées en l'eaue, et pour y faire fagoz neccessaires sur la chaussée dudit Nogent pour passer les charios de la Royne qui estoient à Bray et y devoient passer, comme l'en disoit..... » F° 16 r° : « A Jehan Girart et Jehan Gillequin, charpentiers, pour avoir fait fagoz longs à mettre sur ung des pons d'Aube qui estoit tout rompu et fondu du costé devers la ville, tellement que on ny pouvoit passer, et convint l'emplir desdits fagoz au res de la chaussée pour passer les Angloys qui estoient à Provins pour venir à Troyes en ambassade..... » F° 16 v° : « A Gauthier Toulet, Denisot Compaing, et à Jaquot le Mercerat, demourants audit Nogent, pour avoir relevé ung des pons de la chaussée dudit Nogent, près du port, que les Armignacz avoient getté jus... » F° 17 r° : « A Guiot Bonne Dame et Jehan Pierre, pour avoir coppé cent aulnes pour faire planches de IX ou X piez de long, et par marché fait avec eulx de icelles prenre ou parc dudit Nogent, pour mettre et employer sur les pons et chaussée dudit Nogent que le capitaine de ce lieu commenda estre faiz pour passer les Anglois et leurs bagages qui menoyent à Troyes..... » F° 17 v° : « A Jehan Besançon et à Perrin Lièvre, pour avoir esté par ordonnance de Girart de Toulonjon, capitaine dudit Nogent, sur la chaussée, le jour que les Anglois passèrent par icelle ville pour aler à Troyes, pour rappareiller et mettre à poinct les pons si aucuns se despessoient, jusques à ce que eulx et leurs bagues feussent passés..... A Jaquet Gantelet, sarrurier, demourant audit Nogent, pour la façon de deux poix de fer à peser pain en icelle ville, c'est assavoir l'un pesant XLVIII

onces et l'autre XLII onces, lesquelz ont esté baillez en garde à Guillemin Laurenceau, sergent fiefvé, pour adjuster les poix des boulengers faisans pain en la ville de Nogent..... » *Du jour de la Madeleine (22 juillet) 1420 à pareil jour de 1421. Recettes.* F° 21 r° : « Des coustumes d'avoine deues chascun an en la ville de Fontaine-Mascon, en la prévoté dudit Nogent..... néant cy, pour ce que ledit receveur n'en a aucune chose receu durant l'an de ce présent compte parce que personne ne osoit aler, venir ne repairier audit lieu pour les ennemis qui occupoient les forteresses de Parrigny et Montaiguillon, qui sont à une lieue et deux lieues d'illec, où de jour en jour couroient tellement que on ne si pouvoit tenir ne labourer, et à cause de ce tout ou la plus grant partie des habitans de ladite ville se sont absentez. » F° 21 v° : « Des coustumes d'avoine deues chascun an en la ville de Ferreux..... néant, et pour ce que ledit receveur n'en a rien receu pour la cause devant dicte. » F° 38 r° : « Des habitans de Barbuise, pour leurs pasturages dont ilz sont tenuz de paier chascun an audit seigneur pour chascun habitant tenant feu XII. d. t. au terme de Saint-Remy, néant, pour ce que ledit receveur n'en a aucune chose receu et n'y a nulz habitans demourans audit lieu pour occasion de la guerre, en espécial de la forteresse de Montaiguillon qui est à une lieue d'illec. » F° 42 r° : « De Pierre de Courlon, escuier, seigneur de Fojon..... » *Dépenses.* F° 47 r° : « A maistre Richart Doussin et Perrin Colas, charpentiers, demourans audit Nogent, pour leur peine et salaire d'avoir vacqué par eulx et leur compaignie par VIII jours entiers LXX compaignons, tant maçons, charpentiers, mareniers à touz leurs nasselles nommez boscherons, et autres mannouvriers, pour avoir par eulx rescueilliz et ressort plusieurs poultres et autres meirens vielz, tant gros comme menu, parti et cheoist des pons dudit Nogent que les Armignas avoient abatuz et depuis enmenez par la force de l'eaue aval la rivière, et ycelles ramener et remettre sur lesditz pons pour passer et rapasser dudit Nogent au siège de Montaguillon qui lors se tenoit par messire Glaude de Chastelluz, mareschal de France..... » F° 50 v° : « Dons faiz par ledit seigneur pour une foiz. A Jehan de Marey, escuier, capitaine de Nogent-sur-Seine, par sa quittance donnée le VIe jour de février l'an mil IIII^c et vint.....» *Du 2 juillet 1421 à pareil jour de 1422. Recettes.* F° 56 r° : « Des coustumes d'avoines deues chascun an en la ville de Fontaine-Mascon..... néant cy, pour ce que..... » (comme l'année précédente). F° 56 v° : Des coustumes d'avoines deues chascun an en la ville de Ferreux..... néant cy..... pour la cause devant dite. » F° 60 r° : « Des menus cens deubz chascun an à Ferreux..... néant par ceque durant l'an de ce présent compte ledit receveur n'en a peu recevoir aucune chose, pour les ennemis du Roy nostre sire estans es forteresses de Montaguillon et Perrigny, qui chascun jour estoient audit lieu et environ, que personne ne si osoit tenir ne repairier..... » *Dépenses.* F° 83 r° : « A Robert de Wargnies, escuier, lequel a esté nouvellement ordonné bailly de Bray, Nogent et Pons-sur-Seine par les lettres dudit seigneur sur ce faites et données le Xe jour de février l'an mil IIII^{ct} XXI..... » F° 87 r° : « A Jehan de Paleiz, escuier, prévost fermier de la ville de Nogent-sur-Seine..... » *Du 22 juillet 1422 à pareil jour de 1423. Recettes.* F° 91 r° : « Des coustumes d'avoines deues. chascun an en la ville de Fontaine-Mascon, en la prévoté dudit Nogent..... néant cy, pour ce que ledit receveur n'en a receu ne peu recevoir aucune chose parce que personne n'ose aler, venir ne repairier audit lieu pour doubte des ennemis du Roy nostre sire qui occupent les forteresses de Montaguillon et autres, comme ladite ville de Pons qui fut prinse (par nuit. F° 104 v°) par lesdits ennemis le XIIIe jour du mois d'octobre oudit an mil CCCC XXII et occupée par eulx jusques ou mois de juing (le 4, d'après le folio 104 v°) ensuivant mil IIII^{ct} XXIII que la dite ville fut recouvrée et mise en obéissance du Roy nostre dit seigneur par monseigneur le conte de Salisbury, et depuis et incontinant fut icelle ville toute arse et demolie, à l'ocasion desqueles choses personne ne osoit labourer ne demourer audit lieu..... » F° 96 r° : « De la prévosté dudit Nogent baillée pour deux ans commençans le dimenche avant la Magdeleine lan mil CCCC XXII, à Jehan de Paleiz..... » *Dépenses.* F° 109 v°. « Au bastart de Gournant, escuier, chief et capitaine de certain nombre de gens d'armes estant en garnison en la ville dudit Nogent pour la garde et seurté dicelle..... comme par mandement dudit monseigneur le gouverneur donné le Ve jour do janvier l'an mil CCCC XXII.....» F° 110 r° : « A Robert de Wargnies, escuier, bailli et capitaine de Nogent-sur-Seine..... » *Du 22 juillet 1423 à pareil jour de 1424. Recettes.* F° 114 r° : « Des coustumes d'avoines deues chascun an en la ville de Fontaine-Mascon .. » néant, pour les mêmes causes que les années précédentes. « Des coustumes d'avoines deues chascun an en la ville de Ferreux..... » idem. *Dépenses.* F° 135 r° : « A Jehan Larretier, charpentier, pour avoir coppé et abatu certaine quantité d'aulnes pour mettre et reffaire les pons dudit Nogent lesquelz il convenoit reffaire pour passer et mener vivres au siége de Montaguillon..... » F° 138 r° : « A Philebert de Moulant, escuier, nouvellement ordonné par ledit seigneur Roy de Navarre cappitaine dudit lieu de Nogent..... par mandement dudit seigneur donné le XXVIIIe jour de juing mil CCCC XXIII..... » *Du 22 juillet 1424 à pareil jour de 1425.* F° 145 r° : Pour Fontaine-Macon, même absence de revenus

pour les causes déjà indiquées ; de même à Ferreux, à Romilly, à Saint-Martin de Bossenay. F° 149 v° : « De la prévosté dudit Nogent baillée pour deux ans commançans le dimenche avant la Magdelene mil CCCC XXIIII à Jehan de Paleiz..... » F° 160 r° : « De la prévosté dudit Pons baillée à Adam Salemon pour deux ans commançans le jour de la feste de la Magdelene (22 juillet) mil IIII^{c} XXIIII.... » Terres relevant de Pont-sur-Seine : « De la prévosté de la Villeneuve au Chastellot..... de la mairie de Romilly..... de la mairie de Saint-Martin de Boussounoy..... de la mairie de Longueperte..... de la mairie de Pars..... » *Dépenses.* F° 164 r° : « A Robert de Wargniez, escuier, seigneur d'Audrieu, bailly de Nogent, Bray et Pons-sur-Seine..... » *Du dimanche avant la Madeleine 1425 à la fête de la Madeleine* (22 juillet) *1426.* — *Recettes.* F° 175 r° : Des coustumes d'avoines deues chascun [an] en la ville de Fontaine-Mascon..... » néant, pour les mêmes causes que les années précédentes. Idem pour Ferreux. F° 186 v° : « Autre recepte à Pons-sur-Seine. Des menus cens deuz chascun an audit Pons des fermes muables audit lieu, tant en deniers comme autrement, n'est cy aucune chose rendu par ledit receveur pour l'an de ce compte pour ce qu'il n'en a riens receu tant pour ce que toute la revenue de ladite chastellerie de Pons avoit esté ordonnée par les gens du Roy de Navarre et par madame de Bavière estre employée et convertie à fortiffier et emparer la tour et bassecourt dudit Pons par Estienne des Caves à ce commis, que pour ce aussi que ycelle chastellerie fu mise en la main du Roy nostre sire dès le XXe jour de novembre M CCCC XXV pour le trespas de feu le Roy de Navarre dernièrement trespassé, que Dieux pardoint, par les officiers du Roy nostre dit sire à Troyes..... » *Dépenses.* F° 188 r° : A Robert de Wargniez, escuier, seigneur d'Audrieu, bailli de Nogent, Bray et Pons-sur-Seine..... » F° 194 v° : « Pour certains despens faiz par Denis Augenost, lieutenant audit Nogent de monseigneur le bailli de Troyes, de Guillaume Grassin, lieutenant audit lieu de monseigneur le bailli de madame de Bavière, par les substituz des procureurs d'iceulx seigneurs, avoir esté dudit Nogent à Pons-sur-Seine pour pourveoir à la garde du chastel et tour dudit Pons où il estoit très grant besoin et nécessaire pour la seurté du pays, pour ce qu'il estoit venu à la cognoissance des dessusdits que ung nommé Jehan Joly, capitaine dudit chastel, estoit prins des Armignas, et n'estoit demouré en icellui que un sien varlet, pour laquelle chose faire convient prendre compaignons pour aler audit lieu à seurté, et en ce faisant fut despensé..... »

E. 113. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, parchemin.

1566-1567. — *Nogent et Pont-sur-Seine.* — Compte des recettes et dépenses des revenus ordinaires des terres et seigneuries de Nogent et Pont-sur-seine pour le duc de Nemours (Jacques de Savoie, f° 99 v°), seigneur usufruitier desdites terres. — *Recettes.* F° 67 v° : « De Hubert Gayet, escuier, sieur de Quincy..... de Christofle de Montarguy, escuier, sieur de Villeneufve [au Châtelot]..... » F° 68 r° : « De Jacques de Béreulles, escuier, seigneur de Vieilverger..... de Philebert Pougoyse, escuier, sieur de Blesme..... » F° 69 r° : De Laurent Migault, escuier, sieur de Saint-Aubin et La Chapelle..... » F° 80 r° : « De Jehan Angenoust, escuier, demeurant à Tremblay..... » F° 86 v° : De Magdeleinne de Choyseul, vefve de feu Thierry de Niecy (Nicey), seigneur dudit lieu et de Romilly en partye..... à cause de la succession à elle advenue par la mort et trespassement dudict deffunct, en partye, de la terre et seigneurye de Romilly..... » F° 88 r° : « Mortemains et formariages. » *Dépenses.* F° 95 r° : « Aux religieux, abbé et couvent Nostre-Dame de Selliers..... laquelle somme a esté payée à François Barthon de Montbas, abbé commandateur de l'abbaye de Nostre-Dame de Scelliers, ordre de Cisteaux, au diocesse de Troyes en Champaigne, comme par sa quittance signée de sa main, en datte du vingt-septiesme jour d'aoust mil cinq cens soixante sept..... » F° 95 v° : « A Me Denys Angenoust, bailly de Nogent-sur-Seine..... » F° 96 r° : A Me Nicollas Largentier, bailly de Pons..... » F° 97 r° : « A messire Claude Hodoart, escuier, seigneur de Foissy, conseiller et m^{e} d'hostel ordinaire de monseigneur le duc de Nemoux, cappitaine des chasteaux, parcs et garennes desdits Nogent et Pons..... »

E. 114. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. (Vers 1789). — *Nogent-sur-Seine.* — Registre terrier du comté de Nogent-sur-Seine. — F° 2 r° : Notice sur l'origine et consistance de la terre et comté de Nogent-sur-Seine. — F° 3 v° : Ce comté était composé des seigneuries de Nogent, La Chapelle-Godefroy, La Croulière et Macon; du fief et seigneurie de Marnay, et du fief des Barres. — Les fief mouvants de Nogent étaient : la seigneurie de Saint-Aubin, appartenant au prince Xavier de Saxe ; celle de Quincey, au même, dont relevaient les fiefs de Bailly, appartenant au seigneur d'Avon, et Moreau Descomta, aux héritiers Crançon ; les droits de justice, seigneurie et autres sur les biens de l'abbaye du Paraclet situés dans l'étendue de la terre de Quincey, distraits par Claude Bellot, seigneur du lieu, au profit du Paraclet par transaction du 9 juillet 1708 ; la seigneurie de Ferreux, à Claude Bellot, bailli du Palais, commissaire d'artillerie ; celle de La Motte-Saint-Loup, au même ; celle d'Avant, à M. Terray, intendant

de Lyon, qui avait dans sa mouvance les fiefs des Ormeaux et de Villiers-des-Forges ; le fief du Ménil, au même ; les fiefs et seigneuries d'Athis et de la Prée d'Athis (Seine-et-Marne), au même ; la sergenterie fieffée de la tour des prisons de Nogent appartenant à la succession de M. Jean-Nicolas de Boullogne. — F° 5 r° : État des officiers du bailliage de Nogent. — F° 5 v° : Officiers municipaux de Nogent ; officiers de la juridiction de Fontaine-Mâcon. — F° 6 r° : Officiers de la juridiction de la Chapelle-Godefroy, de celle de Marnay. — F° 6 v° et suivants : Détail des droits appartenant au domaine du comté de Nogent, des revenus de la seigneurie et de toutes celles qui appartenaient au comte de Nogent.

E. 115. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

1536-1544. — *Nogent et Pont-sur-Seine.* — Comptes des recettes provenant des amendes, jugements et condamnations concernant l'administration des bois, parcs et garennes de Nogent et Pont-sur-Seine, pour madame la duchesse de Nemours, dame de Nogent et Pont.

E. 116. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1173-1788. — *Nogent-sur-Seine.* — Contestations entre le réformateur général des Eaux-et-Forêts de France, procédant à la réformation des bois, parcs et garennes de Nogent et Pont-sur-Seine, et Charlotte d'Orléans, duchesse de Nemours, dame usufruitière de Nogent et Pont-sur-Seine, demandeurs, et divers propriétaires de pièces de bois situées en la garenne de Nogent, parmi lesquels Nicole Favier, prévôt de Troyes, défendeurs, 1536. – Nominations d'officiers au bailliage de Nogent-sur-Seine : en 1613, Simon Parisot, avocat en parlement, nommé lieutenant-général par Henry de Savoie, duc de Genevois, de Nemours et de Chartres, marquis de Saint-Sorlin et Saint-Rambert, comte de Genève et de Gisors, seigneur de Nogent et Pont-sur-Seine, baron de Foucigny, Beaufort et Bray-sur-Seine, etc. ; en 1663, Jean Motet, avocat en Parlement, nommé lieutenant-général par Marie de Bragelogne, veuve de M. Bouthillier, conseiller d'État, surintendant des Finances, dame de Pont-sur-Seine et par engagement de la ville et châtellenie de Nogent-sur-Seine ; en 1729, Guillaume Girel de Valville, avocat en Parlement, nommé de nouveau maître particulier des Eaux-et-Forêts (il avait déjà été nommé en 1726), par Adrien-Maurice, duc de Noailles, pair de France, etc., seigneur engagiste de Nogent-sur-Seine. — Ces différentes nominations devaient être approuvées par le Roi. — Quittance donnée à Antoine Lefebvre, bailli, Simon Parisot, lieutenant-général, et Nicolas Cousin, lieutenant-particulier, 1631. — Droit de minage de Nogent-sur-Seine. — Confirmation par Charles VII de la charte confirmative donnée par le comte Henri en 1173 ou 1174 (1) en faveur du chapitre de Saint-Étienne de Troyes, 1448 (imprimé). — Édits, arrêts du Parlement et du Conseil du Roi relatifs aux offices de mesureurs des grains, 1569 (*v. st.*), 1697, 1767, 1768 (imprimés). (Le seigneur engagiste de Nogent et le chapitre de Saint-Étienne de Troyes sont propriétaires, chacun pour moitié du droit de minage.) Baux du droit de minage, 1678, 1713, 1737, 1744. — Contestations de la part des Célestins de Paris se prétendant, en vertu d'un contrat d'échange des 7 et 10 novembre 1747, propriétaires de la moitié anciennement possédée par le Roi ou le seigneur engagiste, 1767. — Sergenterie fieffée des prisons de Nogent-sur-Seine. -- Pièces relatives aux droits et revenus attachés à cet office, 1680-1788. — Déclarations et baux de biens situés en la ville et territoire de Nogent-sur-Seine, 1772-1788.

E. 117. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

1774-1790. — *La Chapelle-Godefroy.* — Bail du moulin, 1779. — *Marnay.* Procédures relatives à la confection du terrier, 1774. — *Quincey* et *Saint-Aubin.* — États du produit des terres et seigneuries de Quincey et Saint-Aubin relevant en plein fief de M. de Boullogne à cause de son comté de Nogent, XVIII° s.

E. 118. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1515-1785. — *Marigny.* — Papiers de la famille de Mainville. — Inventaire de meubles fait au château de Marigny à la requête de Jeanne de « Dura », baronne de Marigny, 1638. – Contrat de mariage entre Antoine-Hyacinthe de Mainville, chevalier, seigneur de Montguichet, commune de Pierre-Levée (Seine-et-Marne), Bezu et autres lieux, bailli et capitaine de Meaux, Lagny et Crécy (Seine-et-Marne), lieutenant au régiment des gardes du Roi, fils de feu Henri de Mainville, capitaine de chevaux-légers de la feue reine mère, bailli et capitaine de Meaux, et d'Anne de Susanne de Cardaillac, sa veuve, d'une part, et Jeanne-Françoise de Lamet-Bussy, fille de feu Antoine-François de Lamet, comte de Bussy-Lamet, seigneur de Saint-Just, du Plessis et de Marigny, lieutenant-général des armées du Roi, et de Claire

(1) Voir d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, III, p. 364, n° 212.

de Nicey, sa veuve, 1668. — Inventaire des meubles du château de Marigny, 1668. — Séparation de biens d'entre M. et madame de Mainville sus-nommés, 1671. — *Pièces relatives à la terre de Marigny.* — Aveu et dénombrement de la baronnie de Marigny par Philbert de Beaujeu, 1515. (Extrait). — Registre d'écrou de la prison de Marigny, 1768-1783. — Nomination d'un receveur et administrateur du revenu temporel de l'Hôtel-Dieu de Marigny par Antoine-Hyacinthe de Mainville, seigneur, patron dudit Hôtel-Dieu. Cachet de cire rouge aux armes de M. de Mainville : *de gueules, au chevron d'argent chargé à la pointe d'un lion de sable, et accompagné de trois harpes d'or, 2 et 1*, 1725. — Contrat entre Antoine-Hyacinthe de Mainville, baron de Marigny, comme seul héritier et exécuteur des intentions de son oncle, Adrien-Henry de Mainville, prêtre de l'Oratoire, décédé, et la Congrégation des Sœurs de la Charité et instruction chrétienne, pour l'établissement à Marigny de deux sœurs de cette congrégation à l'effet d'assister les pauvres malades de la paroisse, « même les domestiques du château, » et pourvoir à l'instruction des jeunes filles tant de la paroisse de Marigny que de celle de Saint-Flavit, sans exiger la moindre rétribution. M. de Mainville a fourni aux sœurs pour logement l'Hôtel-Dieu, garni de meubles ; il s'est engagé à donner à chacune 200 livres de pension, et en outre à leur assigner sur les revenus de l'Hôtel-Dieu une somme annuelle de 20 livres pour achat de médicaments, 1750. (Copie). — Baux et déclarations de terres. En 1752, Antoine-Hyacinthe de Mainville, seigneur de Marigny, Faux, Basson, Cornillon, La Celle-sous-Chantemerle ; en 1758, le marquis de Rouche-rolles, seigneur de Marigny ; en 1768, Jean-Nicolas de Boullogne, baron de Marigny, seigneur de Montereau-faut-Yonne, Saint-Flavit, Prunay, Échemines, Ocey-les-trois-Maisons Saint-Loup-de-Buffigny, La Fosse, Cordouan, 1698-1773. — Arrêt du parlement de Paris qui déclare Marigny régi par la coutume de Troyes, et non par celle de Sens, 1767.

E. 119. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1720-1750. — État des lods et ventes dus à M. le comte de Mainville, seigneur de Marigny.

E. 120. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

1766. — Cueilleret des cens et rentes dus au seigneur de Marigny.

E. 121. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 172 pièces, papier.

1609-1788 — *Basson* (commune de Marcilly le-Hayer) et *Cornillon* (idem). — État des biens appartenant au seigneur de Marigny, XVIIIe siècle. — *Échemines.* — Déclarations de terres grevées de ceus et rentes au profit de M. de Mainville, seigneur de Marigny, 1750. — Procédures pour la confection du terrier, 1770. — *Faux* (commune de Faux-Villecerf). — État des ménages en 1788 : 36 ménages et 14 demi-ménages. — *Ocey-les-trois-Maisons.* — Déclarations pour le terrier, 1750. — *Prunay.* — Déclarations pour le terrier, 1750. — *Saint-Flavit.* — Déclarations pour le terrier, 1750. — *Saint-Pierre-de-Bossenay* (commune de Saint-Martin-de-Bossenay). — Difficultés entre Louis-Marin Barbaut, prêtre, chanoine régulier de l'abbaye d'Hermières (Seine-et-Marne), prieur de Saint-Vinebaut (commune de Saint-Martin-de-Bossenay), membre de l'abbaye de Saint-Loup de Troyes, et des habitants de Saint-Pierre-de-Bossenay, à propos d'un fossé fait par le prieur de Saint-Vinebaud, qui aurait occasionné des débordements sur le chemin du Poncelat, 1761-1770. — *Saint-Loup-de-Buffigny, La Fosse* et *Cordouan.* — Déclarations au profit des seigneurs de Marigny : en 1609, Charles de Lamet, baron de Marigny, Faux et Basson, et Jeanne de « Durat », son épouse ; ventes de terres au profit des seigneurs de Marigny, 1609-1720.

BOURBON (DE), DUC DE PENTHIÈVRE.

E. 122. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1787. — Inventaire des meubles de Son Altesse sérénissime monseigneur le duc de Penthièvre en sa maison de Nogent-sur-Seine.

BOURGOGNE.

E. 123. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1686-1712. — Pièces relatives à une créance de René Bourgogne, conseiller du Roi au Grenier à sel de Bar-sur-Aube.

BUQUET.

E. 124. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1769. — Registre de la vente de farines faites par le sieur Le Duc pour le compte de M. Buquet et compagnie.

Camusat de Riancey.

E. 125. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 62 pièces, papier.

1344-1789. — Contrat de mariage de Jean-Baptiste-François Camusat de Riancey, écuyer, lieutenant en premier d'artillerie, fils de François Camusat, seigneur de Riancey (commune de Saint-Lyé) et en partie de Barberey-aux-Moines (idem), et de Jeanne-Françoise Gallien, avec Élisabeth Fromageot, fille de Pierre-Jean Fromageot, rapporteur du Point d'Honneur, et d'Élisabeth Dufour, en présence : de Pierre Camusat de Barberey, clerc tonsuré du diocèse de Troyes, frère du futur; Pierre Marchand de Christon, seigneur d'Auzon, et Julie Camusat de Riancey, son épouse, sœur du futur; Jacques-François Camusat de de Riancey, procureur du Roi aux Eaux-et-Forêts de Troyes, et demoiselle Rochette, son épouse, oncle et tante; demoiselle Claude Camusat de Riancey, tante; Jean-Baptiste Camusat de Riancey, fils, cousin-germain. En faveur du mariage les père et mère du futur lui ont donné notamment la terre et seigneurie de Riancey et la part leur appartenant dans la terre et seigneurie de Barberey-aux-Moines, le tout appartenant à M. de Riancey père, par la donation que lui en avait faite par contrat de mariage du 5 septembre 1748 Mathie Gouault, sa mère, veuve d'Henry Camusat, 1779.—Liquidation de la succession de Madame de Riancey, née Gallien, décédée le 19 janvier 1789, faite entre son mari, Jean-Baptiste-François et Pierre Camusat de Riancey, ses enfants, sus-nommés, et encore Augustin Camusat de Riancey, contrôleur-général des domaines en la généralité d'Amiens, aussi son fils, et Jean-Charles, Charles-François, Victoire-Julie et Jean-Baptiste-François Marchant de Christon, ses petits-enfants, à cause de Julie Camusat, leur mère, 1789. — *La Rivière de Corps* et *Sainte-Savine.* — Vente par Jean Robard et Marie, sa femme, à Jeanne dite Plaisance, veuve d'Étienne Le Poissonnier, d'un courtil sis au finage de la Rivière de Corps, 1344. — Reconnaissances de rentes et cens au profit des Camusat de Riancey, 1780-1789.

Capendu (de) et du Roux.

E. 126. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1544 (v. st.). — Bail par Marie de Pétremol, veuve de Philibert de Montangon, gruyer de Brienne et seigneur de Crespy, à Louis Bienaimé, seigneur en partie de Rosson (commune de Doches), des revenus de la moitié à elle appartenant dans la terre et seigneurie de Saint-Utin (Marne). — Cette pièce servait de couverture au registre ci-après.

E. 127. (Registre.) — Petit in-folio, 172 feuillets, papier.

Janvier **1548** (v. st.). — Inventaire des biens dépendant de la succession de Simon de Sens, avocat à Troyes, enquêteur audit Bailliage.

E. 128. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1635-1785. — *Boulages* et *Courcemain* (Marne). — Marchés d'ouvriers, vente de coupes de bois, déclarations de terres au profit des seigneurs de Boulage et Courcemain. — En 1635, Nicolas de « Gaulne, » seigneur de « Conigy », Boulages et Courcemain; en 1668, Barthélemy de « Gaulne », seigneur desdits lieux; en 1682, Jeanne-Baptiste du Roux, sa veuve. — Procédures pour Jeanne-Baptiste du Roux, veuve de Barthélemy de « Gaulne, » agissant au nom de ses enfants mineurs, contre Antoine Dodenoud, maître apothicaire à Sézanne, pour le recouvrement de droits seigneuriaux sur divers biens sis à Boulages et Courcemain, 1682-1689.

E. 129. (Liasse.) — 68 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1662-1787. — *Boulages* et *Courcemain* (Marne). — Constitutions de rentes; baux et quittances au profit des seigneurs de Boulages et Courcemain qui étaient : en 1730, Charles-Alexis du Roux de Chevrière, prêtre, et Jeanne-Baptiste de « Gaulne », veuve de Charles de Capendu, vicomte de Boursonne, par indivis; en 1750, le même Charles-Alexis du Roux et Amable-Paul-Jean-Baptiste de Capendu, marquis de Boursonne, fils de Charles, par indivis; en 1766, M. du Roux de Chevrière et Marguerite-Françoise-Victoire de Ligny, veuve d'Amable-Paul-Jean-Baptiste de Capendu, par indivis; en 1774, M. du Roux de Chevrière, et François-Emmanuel de Capendu, comte de Boursonne; en 1775, François-René-Hermenegilde du Roux et François-Emmanuel de Capendu; en 1784, MM. de Varennes et M. de Capendu ci-dessus. — En 1778, bail du « vieux château » de Boulages.

E. 130. (Registre.) — Grand in-folio, 66 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — *Boulages* et *Courcemain* (Marne).— Plan des seigneuries de Boulages et Courcemain.

Channel.

E. 131. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1774. — *Survanne* (commune de Chessy). — Bail par Madeleine Bernot, veuve de Jean-Baptiste Channel de la Motte, d'un labourage situé au finage de Survanne.

Cherot.

E. 132. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — *Morambert.* — Vente par André-Nicolas Delor, Joseph-Anne Delor, gendarme du Roi, Marie-Louise-Jacqueline Delor, épouse de Charles-Bertrand, négociant à Vitry-le-François (Marne), à Antoine Cherot, négociant à Troyes, et Catherine-Thérèse de Saligny, son épouse, de la moitié, avec droit d'aînesse, de la terre et seigneurie de Morambert, provenant originairement d'Antoine d'Aulnay, seigneur dudit lieu.

Choppin de la Tour.

E. 133. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1768. — Contrat de mariage entre Joachim-Marie-Thérèse Choppin de la Tour, écuyer, contrôleur-général des vingtièmes à Bar-sur-Aube, fils de Nicolas Choppin de la Tour, capitaine au régiment de Beauce-infanterie et de Marie de Senegant, et Marie-Anne de la Motte, fille de feu Antoine de la Motte, capitaine de cavalerie et maréchal-des-logis des gendarmes bourguignons, et de Germaine Clausse de Surmont, en présence des parents et amis des futurs époux, y dénommés.

Clermont-Tonnerre (de).

E. 134. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1772. — Bail de pièces de terre aux finages de Marolles et Lignières par Jacques-Charles, marquis de Clermont-Tonnerre, ancien capitaine de cavalerie au régiment de son nom, baron de Dannemoine (Yonne).

Coetlogon (de).

E. 135. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 72 pièces, papier.

1390-1736. — *Romilly-sur-Seine.* — Aveux et dénombrements rendus au Roi à cause du château de Pont-sur-Seine (copie) par les ci-après : Agnès de « Vouzières, » veuve de Jean d' « Aucy, » dame de Romilly en partie, 1389 (v. st.); Guillaume du Plessis, seigneur du Plessis, et en partie de Romilly, à cause de Marguerite de Charny, sa femme, veuve de Guiot de Courmononcle, et en cette qualité tutrice de Jean de Courmononcle, son fils mineur, pour la maison forte de Foujon, 1389 (v. st.); Gérard de « Lox, » chevalier, seigneur de Chauvancy et de Romilly sur-Seine, à cause de Marguerite de Chatillon, sa femme, pour les moulins, et ses hommes et femmes de Romilly, partie de la justice haute, moyenne et basse à Pars, la moitié de la justice haute, moyenne et basse de Romilly, 1397 ; Pierre Cartula, seigneur châtelain de Romilly, pour le château de Romilly, la justice dudit château, un tiers de la justice de Romilly, pour le Mesnil-lès-Pars tenu de lui en fief par Pierre Blanchet, seigneur, 1397; Pierre de Villebéon, seigneur en partie de Romilly, 1390. — Lettres royaux données à Louis Raguier, évêque de Troyes et président des généraux sur le fait de la justice des aides, et Dreux Raguier, écuyer, seigneur de Romilly, pour la réparation du château de Romilly tombé en ruine à cause des guerres et dont les fossés étaient déjà presque comblés en certains endroits, 1483. — Enquête faite par Simon Liboron, lieutenant du bailli de Troyes, pour l'exécution de ces lettres, 1483. — Mandement du même, autorisant l'exécution des lettres, 1483 (v. st.). — Plan figuré des deux châteaux de Romilly, savoir : le château de la seigneurie de la Tour-Saint-Jacques et le château de la seigneurie du « Chastel » dite de Nicey, XVIIe siècle. — Procédures d'Étienne de Nicey, seigneur de Romilly, pour prouver des droits de justice qui lui étaient contestés par le bailli de Pont-sur-Seine, au nom du Roi. Seigneurs de Romilly : en 1577, Ferry de Nicey, aussi seigneur de Nicey ; en 1617, Étienne de Nicey, aussi seigneur de Fontaine-Bethon (Marne), du Petit-Mesnil, Chaumesnil. — Inventaires de pièces produites au cours de ces procédures; on y remarque un aveu et dénombrement des deux tiers de la seigneurie de Romilly donné en 1563 par Madeleine de Choiseul, veuve de Ferry de Nicey, seigneur dudit Romilly, comme tutrice de ses enfants mineurs; un autre aveu et dénombrement, de 1579, par Guy et Jean de Monceaux, enfants mineurs de N. de Montceaulx et de feue Marie Raguier, pour la seigneurie de la Tour; un autre, de 1579, par Gaucher Raguier, pour

moitié de la seigneurie de la Tour; un autre, de 1609, par Étienne de Nicey; un autre, de 1610, par Charlotte de Lantage, mère dudit Étienne, veuve de Ferry de Nicey, aussi seigneur de Nicey.—Arrêt du parlement de Paris maintenant Étienne de Nicey dans ses droits de haute, moyenne et basse justice, 1622. — Procédures pour Charles-Élisabeth, marquis de Coetlogon, seigneur de Romilly et des Granges, contre le seigneur de Pont-sur-Seine qui lui contestait le droit de justice sur le territoire de l'abbaye de Sellières, en prétendant qu'elle n'était pas comprise dans l'étendue de la seigneurie de Romilly. Parmi les pièces produites figurent un aveu de dénombrement rendu par Jean Perrault, seigneur de Romilly, en 1658; un aveu et dénombrement semblable par M. de Coetlogon, de 1719, XVIIIe siècle.

E. 136. (Liasse.) — 193 pièces, papier.

1656-1657. — *Romilly-sur-Seine.* — Déclarations pour la confection du terrier de Romilly faites à Jean Perrot, président en la Chambre des Comptes de Paris, seigneur dudit Romilly, en conséquence des lettres de terrier par lui obtenues.

E. 137. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 63 pièces, papier.

1656-1771. — *Romilly-sur-Seine.* — Pièces relatives au service du ban et arrière-ban en Champagne et Brie pour les convocations qui eurent lieu chaque année de 1689 à 1697, et furent signifiées à Élisabeth Marloud, veuve de Louis Girard du Thil, conseiller au parlement de Bourgogne, tant pour elle que pour ses filles, comme dames des fiefs de Romilly, la Tour et Nicey, et des Granges, autrement dit des Barres, ladite dame Marloud remariée en 1690 à Antoine de Chartraire, trésorier-général des états de Bourgogne. Certificats de service délivrés aux remplaçants de madame de Romilly. — Quittance de M. de Beaumont, capitaine de cavalerie, de 500 livres à lui payées pour ce service, 1691. — Engagement du sieur Girondeau de servir pour madame de Romilly moyennant 320 livres pour le monter et équiper, 1696. — Engagement semblable et pour pareille somme fait par M. de Baussencourt, 1697. — Four bannal Transaction des habitants avec le seigneur, Jean Perrault, président des comptes, 1656. — Reconnaissance en 1714 par les habitants au profit d'Émiliard de Chartraire, conseiller au Parlement de Metz, seigneur de Romilly, d'une poule et demi-poule pour la suppression de la bannalité faite en 1656. — En 1734, Charles-Élisabeth de Coetlogon, seigneur. — Exécutoires contre madame de Coetlogon, dame de Romilly, pour paiement des frais d'une procédure criminelle faite à propos d'un vol commis à Romilly, 1750. — Provisions de l'office de juge seigneurial à Romilly données par Jean-Marie-Richard, écuyer, seigneur de Romilly et des Granges, 1771.

E. 138. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 106 pièces, papier.

1526-1761. — *Les Granges* (commune de Maizières-la-Grande-Paroisse). — Déclarations de terres sises aux finages des Granges et de Poussey (commune de Maizières-la-Grande-Paroisse), grevées de rentes et censives au profit des ci-après nommés, savoir : en 1526, Ysabeau Molé, veuve de Jean de Brion, en son vivant élu de Langres, comme ayant la garde noble des enfants nés de son mariage avec lui; en 1551 et 1560, Bernard de Brion, sieur de Brantigny, bailli et capitaine de Chaumont-en-Bassigny, seigneur des Granges pour un quart; en 1570, Charles de Richebourg, seigneur des Granges, de Poussey et Maizières; en 1581, Charles Raguier, baron de Poussey; en 1662, Jean Perrault, président des Comptes, seigneur des Granges. — Procédures entre Élisabeth Marloud, dame des Granges, et Pierre Monnot, curé-prieur de Poussey, de La Grande-Paroisse et des Granges, concernant la propriété de la moitié d'un canton des dîmes des Granges, 1692-1693. — Procès-verbal de vérification du poids et qualité des pains dûs par les propriétaires des dîmes, savoir, Marie-Catherine-Françoise de Vétéris du Rerest, dame de Romilly et des Granges, propriétaire des grandes dîmes pour moitié, et le prieur, propriétaire de l'autre moitié, et en outre des dîmes du « Vathibault »; cette vérification faite par le lieutenant en la justice de Romilly, en l'auditoire dudit lieu désigné par son ordonnance du 14 mars 1761, sur les représentations de la marquise de Coetlogon, dame de Romilly, du prieur et du curé de Romilly, comme devant être à l'avenir le lieu de la distribution des pains, attendu les irrévérences qui se commettaient en l'église, lieu anciennement usité pour cette distribution, 1761. — Procédures des chanoines du chapitre du bois de Vincennes pour obtenir le paiement de droits de reliefs à eux dûs sur la terre et seigneurie des Granges et des Barres par Élisabeth de Marloud, veuve de M. Girard du Thil et épouse de M. de Chartraire (voyez E. 137), agissant au nom de ses deux filles dames des Granges et du fief des Barres, sis aux Granges, comme héritières de M. Girard du Thil leur père. M. Gérard du Thil en était devenu propriétaire comme légataire universel de Jean Perrault, président des Comptes, lequel en était devenu seigneur par acquisition, 1692. — Bail de la seigneurie des Granges par M. de Coetlogon, 1724. — *Volonniers* (commune de Fontaine-Bethon. Marne). —

Acte conservatoire pour le droit de pressoir en la seigneurie de « Voguonniers, » appartenant à Étienne de Nicey, seigneur de Bethon, Volonniers et autres lieux, 1623.

Conygham (de).

E. 139. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1747. — *Lentille.* — Vente par Jean-Baptiste de Conygham, écuyer, seigneur de Vougrey, demeurant ordinairement au château de Vougrey, et Philippe-Olympe de Conygham, son frère, écuyer, aussi seigneur de Vougrey, capitaine d'infanterie au régiment de Quercy, à Edmée de Beaulieu, veuve de Jean-Baptiste de Conygham, en son vivant écuyer, ladite dame demeurant à Lentille, et à Antoine de Coussy, écuyer, mari de Marie de Conygham, de tous les biens appartenant aux vendeurs sur le territoire de Lentille et finages voisins, provenant de la succession de Michel de Conygham, leur père, en son vivant, seigneur de Vougrey. Ces biens consistaient en maison, grange, écuries, jardins, accins, enclos, chenevières, terres labourables et prés, d'une contenance de soixante-douze journeaux deux danrées et demie.

Corps.

E. 140. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1781-1792. — *Torvilliers.* — Reconnaissances, pardevant notaires, de rentes et censives grevant des biens sis à Torvilliers, au profit des ci-après nommés : en 1781, Anne-Angélique-Françoise Mauclerc, veuve de Nicolas Corps, conseiller au bailliage de Troyes ; en 1783, Jacques Corps, chevalier, seigneur de Renault (commune de Fresnois), Cour-Bureau (idem) et autres lieux, conseiller au Grand-Conseil, et aussi, dès 1786 de Saint-Phal et Crésantigne.

Crenequin (de).

E. 141. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1588. — *Orbais* (Marne).—Vente par Robert de Harlus, écuyer, seigneur de Marlemont, à Antoine de Crenequin, écuyer, seigneur de Montceaulx, d'une maison de ferme et dépendances en la seigneurie d'Orbais, au duché de Château-Thierry, et de différentes pièces de terre.

Créquy-du Muy (de.)

E. 142. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1589-1790. — Bavyn. — Contrat de mariage entre Prosper Bavyn, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et Denise Deschamps, fille de feu Bonaventure Deschamps, avocat au Parlement, et de Marie Navarrot, 1607. — Belloy (de). — Contrat de mariage entre Hercule de Belloy, lieutenant des gardes du corps du duc d'Orléans, et Marie de Villemontée, fille de François de Villemontée, seigneur de Montaiguillon et Villenauxe, conseiller ordinaire aux conseils du Roi, et de Philippe de La Barre, 1649. — Contrat de mariage entre Charles de Belloy, capitaine au régiment-royal et major de la ville de Metz, et Gabrielle de Bonnefoy, fille de Bernard de Bonnefoy et d'Anne-Richard de Clevant, 1680. — Commission donnée audit sieur de Belloy, pour continuer pendant trois ans les fonctions de sergent-major de la ville de Metz. Signé : Louis, 1689. — Commissions données au même, pour continuer pendant trois ans les fonctions de lieutenant pour le Roi au gouvernement de la ville de Metz. Signé : Louis, 1693, 1696, 1708, 1711, 1717. Fragments de sceaux sur cire brune. — Admission du même sieur de Belloy aux audiences publiques du Parlement de Metz, en qualité de conseiller-né, à cause de ses fonctions de lieutenant de Roi à Metz, 1690. — Arrêt de maintenue de noblesse, du Conseil d'État, en faveur d'Hercule de Belloy, 1668. (Armoiries peintes). — Généalogie de la famille de Belloy, produite devant M. de Caumartin, intendant de Champagne, 1669. — Bonnefoy (de). — Copies de pièces (1596-1710) pour servir à prouver la noblesse du capitaine Jean de Bonnefoy, originaire de Metz. Il portait pour armes : *de gueules, à deux mains jointes d'argent soutenant une épée du même sommée d'une couronne d'or posée sur la pointe de l'épée*, 1712. — Lettres de noblesse pour Bernard de Bonnefoy, capitaine au régiment de Piémont, commis aux fortifications de Metz, 1613. — Testament du même Bernard de Bonnefoy, 1681. — Testament de Gabrielle de Bonnefoy, femme de Charles de Belloy, 1682. Champlecy (de). — Contrat de mariage entre Jean du Boyer, écuyer, seigneur de Champlecy (Saône-et-Loire), écuyer ordinaire de l'écurie du Roi, et capitaine des gardes du duc d'Elbeuf, et Minerve de « Semur, » veuve de Jérôme de La Garde, 1588 (*v. st.*). —Testament de Minerve de « Semur,» 1619. — Contrat de mariage entre Charles de Champlecy, fils de Jean de Champlecy, gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté, seigneur dudit Champlecy, et de Minerve de « Semeur, » et Claude de « Rymon, » 1623. — Testament

de Jean de Champlecy, 1634. — Contrat de mariage entre Anne-Charlotte de Champlecy, fille de Charles de Champlecy, seigneur de La Rochette, et de Claude de Rymon, et Jean-Éléonor Damas de La Clayette, baron de La Clayette, 1642.— Créquy-du Muy (de). — Assignation en justice par divers ouvriers à Marie-Anne-Thérèse de Félix du Muy, épouse séparée de biens de Charles-Marie, marquis de Créquy, et audit marquis de Créquy, pour se voir condamner à payer divers travaux faits au château de Blaincourt, 1789. — Lettres d'affaires adresseés à madame la marquise de Créquy, 1790.

E. 143. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1673-1690. — Fevret. — Jugement du parlement de Bourgogne maintenant la saisie de partie des revenus de la terre de Charrey (Côte-d'Or) faite par François Bichot, trésorier de France en la généralité de Bourgogne et Bresse, sur le conseiller [Fevret] d'Aubigny, fils, 1683. — Vente par Pierre Fevret, seigneur de Charrey, conseiller au parlement de Bourgogne, à Philippe Fyot, baron de La Marche, de sa charge de conseiller, moyennant soixante-six mille livres, 1684. — Transaction entre Jacques Fevret, seigneur d'Aubigny, conseiller au parlement de Bourgogne, et Denise Petit, son épouse, d'une part, et Pierre Fevret de Charrey, leur fils, et Marie d'Hénin-Liétard, sa femme, d'autre part, concernant l'emploi de la somme de soixante-six mille livres ci-dessus, 1685. — Pièces relatives à l'aliénation dont fut atteint le conseiller Pierre Fevret, 1685. — Inventaire de meubles après le décès du même, 1689. — Papiers d'affaires de la famille Fevret : constitutions et remboursements de rentes; procédures relatives à des créances, 1673-1689.

E. 144. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1502-1708. — Hénin-Liétard (d'), anciennement *de Cuvilliers*. — Généalogies, inventaires et productions de pièces pour prouver la noblesse et illustration de la famille, XVIIe-XVIIIe siècles. — Papiers de famille, dans l'ordre des degrés généalogiques (1) : Contrat de mariage entre *Antoine de Cuvilliers*, fils de Baudard de Cuvilliers, en son vivant seigneur d'Eppes, etc., et de Jeanne d'Orjault, et Jeanne de Dinteville, fille de feu Guillaume de Dinteville, seigneur de Roche, et de Jacqueline d'Inchy, 1502. — Extrait du partage des biens dépendant de la succession de Marguerite de Luxembourg, veuve de *Philbert de Cuvilliers*, seigneur de Roches et de Sémide, fils des précédents. (Sans date.) — Convention entre Philibert de Cuvilliers, ci-dessus, et François de Hénin-Liétard, son fils aîné, seigneur de Semide et Lucémont, concernant la constitution de douaire faite par son contrat de mariage du 5 août 1577 à Marie de Bimon, femme dudit François. — Assignation par *Antoine II d'Hénin-Liétard*, seigneur d'Epagne et de Roche, faite à ses co-héritiers pour l'exécution du testament de Philibert de Cuvilliers son père, 1586.—Charles d'Hénin-Liétard, fils d'Antoine II. Contrat de mariage de Charles d'Hénin-Liétard, seigneur de Roche, fils d'Antoine, seigneur de Roche, Semide, Epagne, Blaincourt et Vaubercey, et de feue Louise de Semur, avec Claude de Rymon, veuve de Charles de Champlecy, dame de La Rochette, fille de Louis de Rymon, seigneur de La Rochette, fille de Louis de Rymon, seigneur de La Rochette, et de Susanne de La Collonge, 1626. — Inventaire après le décès dudit Charles d'Hénin-Liétard, lieutenant pour le Roi au gouvernement des ville et citadelle de Châlon-sur-Saône, arrivé le 3 novembre 1671, laissant pour héritiers Marie et Charles d'Hénin-Liétard, issus de son mariage avec Madeleine Bavyn, sa seconde femme, 1672. — Enfants nés du premier mariage de Charles d'Hénin-Liétard avec Claude de Rymon. Traité pour la profession de sœur Madeleine d'Hénin-Liétard, dite de Saint-Benoit, au couvent de Notre-Dame de Lancharre, à Châlon-sur-Saône, 1660.— Contrat de mariage de Gabriel d'Hénin-Liétard, seigneur de La Rochette, avec Philiberte Girard, veuve de Charles de Montconis, 1660.

1) On a imprimé en italiques les noms des chefs de degrés.

E. 145. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1684-1725. — Hénin-Liétard (Jean-François-Gabriel d'), évêque d'Alais, puis archevêque d'Embrun, fils de Gabriel et de Philiberte Girard. — Certificats des ordres majeurs et mineurs qui lui ont été conférés, 1684-1699. — Donation à lui faite par Philiberte Girard, femme depuis 1678 d'Antoine III d'Hénin-Liétard, audit Jean-François-Gabriel, alors prieur commendataire de Colombé-les-deux-Églises (Haute-Marne), demeurant à Paris, de tous les biens qu'elle avait et qu'elle pourrait avoir au jour de son décès, 1694.—Serment prêté par lui au Roi comme évêque nommé d'Alais. Mise en possession des revenus dudit évêché, 1713. — Quittance des revenus perçus par le Roi pendant la vacance qui avait précédé, 1716. — Apposition de scellés et inventaire de meubles faits à l'archevêché d'Embrun après la nomination à l'archevêché de Bordeaux de monseigneur de Voyer-d'Argenson, archevêque d'Embrun, 1719. — Nomination de M. d'Hénin-Liétard à l'archevêché d'Embrun; procuration donnée par lui pour en prendre possession, 1720.—Transaction entre M. d'Hénin-Liétard, archevêque d'Embrun, Fran-

çois-Élie de Voyer de Paulmy d'Argenson, archevêque de Bordeaux, et le chapitre de la cathédrale d'Embrun, légataire universel de Charles Brulard de Genlis, archevêque d'Embrun, concernant les réparations à faire au palais archiépiscopal d'Embrun qui avait été jugées nécessaires après le décès de M. de Genlis, auquel avait succédé M. de Voyer de Paulmy d'Argenson, depuis archevêque de Bordeaux, 1720. — Arrêt du Conseil d'État qui dispense le chapitre de l'église cathédrale d'Embrun, héritier de M. de Genlis, de faire au château de Guillestre (Hautes-Alpes) les réparations dont M. de Genlis était tenu, et autorise la démolition dudit château, 1723. — Testament de M. d'Hénin-Liétard, archevêque d'Embrun, 1724. — Appositions de scellés et inventaires au domicile de l'archevêque à Paris, où il était décédé le 26 avril 1724, et au palais archiépiscopal d'Embrun, 1724-1725. — Procès-verbal de l'état des immeubles dépendant de l'archevêché d'Embrun, 1724.

E. 146. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1724-1730. — Hénin-Liétard (Jean-François-Gabriel d'), archevêque d'Embrun. — Règlement des affaires de sa succession. Quittances des fournisseurs de l'archevêque; quittances pour remboursement de sommes dues par la succession; transaction entre le chapitre cathédral d'Embrun et la succession concernant les droits de chappe dus à l'avènement de l'archevêque, 1724-1728. — Transaction entre Charles de Bannes d'Avejean, évêque d'Alais, et Jean-Louis d'Hénin-Liétard, marquis de Saint-Phal, seigneur de Blaincourt et autres lieux, seul héritier de Marie d'Hénin-Liétard, veuve de Claude de la Toison, baron de Bussy, laquelle était seule héritière de monseigneur d'Hénin-Liétard, évêque d'Alais, puis archevêque d'Embrun, concernant les réparations qui devaient être faites à l'évêché d'Alais après la nomination de M. d'Hénin-Liétard à l'archevêché d'Embrun, 1730.

E. 147. (Liasse.)—6 pièces, parchemin; 90 pièces, papier.

1722-1726. — Hénin-Liétard (Jean-François-Gabriel d'), archevêque d'Embrun.— Règlement de sa succession. — Donation par lui faite à Guillaume Baumé, son valet de chambre, 1722. — Procès entre Guillaume Baumé et Marie d'Hénin-Liétard, veuve de Claude de la Toison, baron de Bussy, seule héritière de monseigneur d'Hénin-Liétard, pour l'exécution de cette donation, 1724-1726.

E. 148. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 59 pièces, papier.

1634-1760. — Hénin-Liétard (d'). — Enfants nés du second mariage de Charles d'Hénin-Liétard avec Madeleine Bavyn. — Charles d'Hénin-Liétard, comte de Roche. — Nomination comme chevalier d'honneur au parlement de Bourgogne, 1682. Cette charge avait été achetée la même année d'Alexandre de Nagu, marquis de Varennes, moyennant cinquante-neuf mille livres. — Quittances des frais faits au décès de M. le comte de Roche, 1685. — Extrait de l'inventaire fait après ce décès, 1685. — Quittance de la somme de soixante mille livres, prix de la charge de chevalier-d'honneur de M. d'Hénin-Liétard vendue à René-Bernard de Sayve, comte de La Motte, 1685. — Marie d'Hénin-Liétard, sœur de Charles ci-dessus, veuve de Pierre Fevret de Charrey et épouse en secondes noces de Claude de la Toison, baron de Bussy. — Codicille à son testament, 1728. — Apposition de scellés après son décès, 1729. — Dépenses de ses funérailles et autres, faites per ses exécuteurs testamentaires. — *Antoine III d'Hénin-Liétard*, seigneur de Blaincourt, fils d'Antoine II. — Sentence de l'Élection de Troyes le déchargeant, comme noble, des tailles auquelles les habitants de Blaincourt voulaient le faire imposer, 1634. Cette pièce mentionne : le contrat de mariage d'Antoine II, et de Louise de Sémur, de l'an 1589; celui de Philbert de Cuvilliers et de Marguerite de Luxembourg, de l'an 1550. — *Antoine IV, d'Hénin-Liétard*, seigneur de Blaincourt, fils d'Antoine III. — Inventaire après le décès de Guyonne de Gaune, femme d'Antoine IV, 1670, — Mariage d'Antoine IV avec Philiberte Girard, veuve de Gabriel d'Hénin-Liétard, comte de Roche, 1678. — Partage de la succession de Barthélemy de Gaune, en son vivant baron de Conigy, seigneur de Boulage et Courcemain, fait entre ses héritiers, parmi lesquels étaient Jacques, Jeanne-Baptiste et Anne d'Hénin-Liétard, ses petits-enfants, 1687. — Inventaire après le décès de Philiberte Girard, 1699. — Testament d'Antoine IV, 1699. — Contrat de mariage de *Jacques-Antoine d'Hénin-Liétard*, marquis de Blaincourt, seigneur de Brevonnelle (commune de Mathaux), Montgenost (Marne) et autres lieux, fils d'Antoine IV et de Guyonne de Gaune, avec Nicole de Belloy, fille de Charles de Belloy et de Gabrielle de Bonnefoy, 1698. — Enfants de Jacques-Antoine d'Hénin-Liétard. — Constitution de dot pour la profession de Dominique-Charlotte d'Hénin-Liétard au couvent de Sainte-Scholastique, près Troyes, 1722. -- Admission d'Antoine d'Alsace-Hénin-Liétard, âgé de deux ans, comme chevalier de Malte de minorité, 1172. — Quittance de 4,500 livres payées pour dispense d'âge, 1714. — Acte de naissance de Pierre d'Hénin-Liétard, 1708. —

Quittance de 4,500 livres payées pour dispense d'âge à l'ordre de Malte, 1720. — Profession du même dans l'ordre de Malte, 1728. — *Jean-Louis d'Hénin-Liétard*, marquis de Blaincourt, fils de Jacques-Antoine. — Note extraite de son contrat de mariage avec Marie-Élisabeth d'Anglebermer de Laigny, du 8 novembre 1727, par lequel le père du futur lui a donné les terres et seigneuries de Blaincourt, Vaubercey (commune de Blaincourt) et Epagne. — Défenses de M. le marquis du Muy, qui avait épousé Louise-Élisabeth-Jacqueline d'Hénin-Liétard, seule héritière de Jean-Louis, pour se soustraire au paiement de droits qu'on lui réclamait à propos des biens recueillis par sa femme dans les successions de son père et de ses frère et sœur, 1760. — Hénin-Liétard (d'). Divers. — Ratification de la vente de la charge d'enseigne au régiment des gardes françaises faite à Charles d'Hénin-Liétard, seigneur de Vincelles et autres lieux, 1674. — Commission pour faire reconnaître le sieur de Blaincourt en la charge de capitaine de cavalerie du régiment maître-de-camp général, 1677. — Lettre de commission donnée au sieur d'Hénin pour la charge de lieutenant en second au régiment d'infanterie du Roi. Signé : Louis, 1719.

E. 149. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 67 pièces, papier.

1594-1682. — Hénin-Liétard (d'). — Constitutions de rentes et obligations; remboursements, quittances. — Procédures et jugements relatifs à ces créances. — Transactions.

E. 150. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 91 pièces, papier.

1683-1690. — Hénin-Liétard (d'). — Constitutions de rentes et obligations; remboursements et quittances. — Procédures et jugements relatifs à ces créances, — Transactions.

E. 151. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 82 pièces, papier.

1691-1732. — Hénin-Liétard (d'). — Constitutions de rentes et obligations; remboursements et quittances. — Procédures et jugements relatifs à ces créances. — Transactions.

E. 152. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1587-1710. — Joyeuse de Montgobert (de). — Contrat de mariage d'Alexandre de Joyeuse, seigneur de Montgobert, avec Antoinette de Fontaine, fille de feu Geoffroy de Fontaine et d'Anne Le Clerc, veuve en secondes noces d'Antoine (III) d'Hénin-Liétard, seigneur de Blaincourt. Parmi les parents des futurs époux figure Michel de Joyeuse, frère d'Alexandre, baron de Verpel, seigneur de Mathaux, 1639. — Arrêt de séparation de biens d'entre M. et Mme de Montgobert, 1653. — Transaction entre M. et Mme de Montgobert; il y est dit que madame de Montgobert jouira des revenus de la seigneurie de « Treifle, » en Picardie (Tœufles, Somme), lui appartenant en propre, 1654. — Fondation de Mme de Montgobert pour une religieuse professe au monastère des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, à Paris. Cette fondation a été transférée au monastère de Troyes, 1683. — Compte de l'exécuteur testamentaire de Mme de Montgobert rendu à M. d'Hénin-Liétard, 1710. — Le Clerc d'Armenonville. — Convention entre les héritiers de Guillaume Le Clerc, sieur d'Arnouville, avocat en parlement, concernant les biens donnés à Marguerite Le Clerc, leur fille par son contrat de mariage du 24 février 1582 (v. st.), avec Guillaume Coignet, sieur de Guedreville, 1587. — Extrait du partage de la succession dudit Guillaume Le Clerc, 1596. — Contrat de mariage de Geoffroy de Fontaines, sieur de « Theffle, » fils de Nicolas de Fontaines, sieur de La Neuville-au-bois-en-Vimeux et de Jeanne d'Estrumel, avec Anne Le Clerc, fille de Robert Le Clerc, sieur d'Armenonville et de Brevonnelle (commune de Mathaux), et d'Anne Hennequin, 1614. — Inventaire après le décès de Geoffroy de Fontaines, seigneur de « Thèfe, » 1630. — Nomination de tuteur aux enfants de feu Geoffroy de Fontaines, par suite du mariage d'Anne Le Clerc, sa veuve, avec Antoine (III) d'Hénin-Liétard, sieur de Blaincourt, 1634.

E. 153. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1634-1751. — Rozey. — Contrat de vêture d'Anne Rozey, fille de Jean Rozey, secrétaire du Roi, et de Marguerite Bavin, au monastère des bénédictines du faubourg Saint-Victor, à Paris, 1660. — Inventaire après le décès de Jean Rozey, ci-dessus, 1666. — Quittances de gages d'Henry Rozey, fils de Jean, conseiller au parlement de Metz, 1669. — Comptes de l'exécution du testament de Geneviève Le Vieux, veuve d'Henry Rozey, 1694. — Constitutions de rentes, transports, remboursements et quittances concernant la famille Rozey, 1634-1693. — Sallier. — Lettres de secrétaire du Roi pour Pierre Sallier, 1751.

E. 154. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1308-1768. — *Bezançon* (commune de La Villeneuve-

au-Châtelot). — Vente d'une métairie dite Bezançon, finage de La Villeneuve-au-Châtelot, faite par Henry de Bercy et Philippe de Soisy, sa femme, à Antoine de Roux, seigneur de Montgenost (Marne) et autres lieux, 1620.—*Seigneurie de Blaincourt, Vaubercey et Epagne.* — Présentation d'aveu et dénombrement pour Blaincourt et Vaubercey faite par Antoine d'Hénin-Liétard au comte de Brienne, 1681. — Vente par Henri-Louis de Loménie, comte de Brienne, de tous les droits de justice haute, moyenne et basse qu'il pouvait avoir à Blaincourt, Vaubercey et Epagne, faite à François-Gaspard de Montmorin, marquis de Saint-Héran, seigneur de Vaubercey et d'Epagne en partie, et Antoine d'Hénin-Liétard, seigneur de Blaincourt et aussi en partie de Vaubercey et d'Epagne, 1684. — État général des terres dépendant de la seigneurie de Blaincourt appartenant à M. le marquis du Muy, 1768. — Nominations de gardes des terres de Blaincourt, Epagne et Vaubercey, 1788. Sur l'une de ces pièces est l'empreinte du cachet de la marquise de Créquy : *d'or, au créquier de gueules* (de Créquy) ; écartelé : *aux 1 et 4 de gueules, à la bande d'argent, chargée de. 3 F de sable ; aux 2 et 3, de gueules au lion d'or, à une bande d'azur brochant* (de Félix du Muy). — Rivière d'Aube à Blaincourt et Epagne. — Abandon par Gautier, comte de Brienne, au prieur d'Epagne de tous les droits, sauf ceux de justice et de « souvereineté, » qu'il avait en la rivière d'Aube, entre Epagne et Blaincourt, de la fosse du moulin de Blaincourt jusqu'au ru de « Brauz, » et notamment du droit de pêche, 1308, (original). — Arrêt du parlement de Paris, confirmant une sentence du 15 avril 1639, rendue au profit d'Anne Le Clerc, veuve d'Antoine d'Hénin-Liétard, contre Honoré d'Alichamp, seigneur d'Epagne, qui l'autorisait à maintenir les écluses et « écluseaux » qu'elle et son défunt mari avaient fait faire sur la rivière d'Aube, du côté de Blaincourt et de Vaubercey, 1640.

E 155. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — *Blaincourt et Epagne.* — Plan de la rivière d'Aube entre Blaincourt et Epagne.

E. 156. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — *Blaincourt et Epagne.* — Mémoire à l'appui du plan de la rivière d'Aube, inventorié sous le numéro précédent.

E. 157. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier.

1577-1788. — *Blaincourt.* — Acquisitions. — Adjudication de pièces de terre dépendant du gagnage de Blaincourt, appartenant à l'abbaye de Basse-Fontaine, faite à Germain « Saigeot, » notaire et secrétaire du Roi, seigneur d'Avon (commune d'Avon-la-Pèze) ; Guillaume de Taix, doyen du chapitre cathédrale de Troyes, étoit alors abbé, 1577. Cette adjudication était faite pour fournir la part contributive de l'abbaye de Basse-Fontaine dans les cinquante mille écus d'or soleil de rente accordés au Roi par le clergé de France. — Acquisition à titre d'échange par Germain « Sageot, » sieur d'Avon, de Vaubercey et d'Epagne en partie, 1601. — Baux. — Bail de la terre et seigneurie de Blaincourt et dépendances par Gabriel-Tancrède de Félix, marquis du Muy, comme tuteur de Marie-Anne-Thérèse de Félix du Muy, sa fille, dame de Blaincourt, marquise de Saint-Phal, à Nicolas-François Coignasse Desjardins, Louis Coignasse Desjardins, son fils, et Edmée Coignasse Desjardins, sa fille, 1766..

E. 158. (Registre.) — In-quarto, 44 feuillets, papier.

1768. — *Blaincourt.* — Cueilleret ou manuel de recette des droits de cens et rentes dus au seigneur de Blaincourt.

E. 159. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1586-1781. — *Blaincourt.* — Contrats d'accensivement au profit de Pierre de Guigne, seigneur haut-justicier de Blaincourt, Frampas (Haute-Marne) et autres lieux, 1586-1589. — Déclaration de la terre et seigneurie de Blaincourt faite par Antoine d'Hénin-Liétard, marquis dudit Blaincourt, à M. Paillot, subdélégué de l'intendant de Champagne en l'Élection de Troyes, 1711. — Procès-verbaux de martelage et de récolement des coupes du bois d'Epagne, sis à Blaincourt, lieu dit Champmoron, et des bois ci-après situés à Epagne, savoir : le bois de Goussemé, le Bois-Brûlé ou de la Charme aux Genèvres, le bois de Vallière, 1734-1767. — Deux pièces imprimées ayant servi d'enveloppes à ces procès-verbaux : invitation au convoi de Me François Angenoust, avocat en parlement, directeur des octrois de la ville de Troyes, (1750); invitation à la première messe de M. l'abbé Tremet qui devait être célébrée le 19 septembre 1756. — Plans parcellaires par coupes, 1746-1768. — Obligation au profit de Jacques Mérat, prêtre, prieur du prieuré de Sainte-Thuise et auparavant de Blaincourt, 1651. — Demande en constitution de rente formée par Michel Vinot, docteur en Sorbonne, prieur de Blaincourt, 1669-1679. — Saisie des effets de Jean-Baptiste Cazin, prêtre, prieur-curé de Blaincourt, de Vaubercey et d'Epagne, ses succursales, pour faire

face aux frais des réparations du presbytère et des églises, qu'il n'avait pas voulu faire de son vivant, 1700. (M. Cazin était mort au mois de septembre.) — Nomination du recteur d'école, Claude Morisot, 1714.

E. 160. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier

1557-1759. — *Brevans* (Jura?). — Quittances du droit de sixième denier payé par M. l'abbé d'Hénin comme propriétaire de rentes et cens dûs à la seigneurie de « Brevan » par Philiberte Girard, comtesse de Roche, aliénés par les pères augustins de Genry, seigneurs de « Brevan, » 1705-1706. — *Brevonne.* — Acquisition d'une pièce de pré, lieu dit les prés du Grand-Étang, faite par Antoine d'Hénin-Liétard et Philiberte Girard, sa femme, 1688. — *Brevonnelle* (commune de Mathaux) *et la Berge* (finage de Brevonnelle). — Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Brevonnelle rendu au comte de Brienne par Jean Hennequin, auditeur des Comptes, seigneur, 1557. — Aveu semblable par Jean Hennequin, seigneur de Brevonnelle, 1587. On y voit figurer un fief composé de maisons, terres, prés et bois, « lieu dit anciennement les usages de Mathaut et Brevonnelle » et qui porta dans la suite le nom de La Berge. — Aveu et dénombrement de Brevonnelle par Robert Le Clerc, seigneur dudit lieu à cause d'Anne Hennequin, sa femme, 1598. — Procès-verbal de publication des lettres de terrier obtenues par Robert Le Clerc, sieur de Brevonnelle, 1613. — Présentation d'aveu et dénombrement de La Berge par Geoffroy de Fontaines, seigneur de « Teufle » et de la Berge, 1621. — Foi et hommage pour Blaincourt, Vaubercey et Epagne, rendu par Antoine (IV) d'Hénin-Liétard, seul héritier d'Antoine et d'Anne Le Clerc, dame de Brevonnelle et La Berge, ses père et mère, 1664. — Aveu et dénombrement par Antoine d'Hénin-Liétard au comte de Brienne pour Brevonnelle, La Berge et Epagne, 1680. — Vente de la seigneurie de Brevonnelle par Jacques-Antoine d'Hénin-Liétard, marquis de Blaincourt, demeurant ordinairement au château de Saint-Phal, à Jacques et Jean-Baptiste Aubert, frères, demeurant à Blaincourt, 1726. — Vente de la seigneurie de La Berge par Jacques-Antoine d'Hénin-Liétard et et Jean-Louis d'Hénin-Liétard, son fils, à Joseph Gallien chevalier de Saint-Jean de Latran et subdélégué général de l'intendance du Dauphiné, 1727. — Provisions de chapelain de la chapelle de la Nativité de Brevonnelle données par les seigneurs du lieu qui en avaient la collation, savoir : en 1727, Jacques-Antoine d'Hénin-Liétard; en 1743, Jean-Baptiste Aubert. *Brienne (comté de).* Adjudication sur saisie, faite faute de paiement d'une obligation contractée par Charles de Luxembourg, comte de Brienne, des revenus du comté de Brienne, 1615. — *Chuffilly* (Ardennes). — Testament de Charles d'Hénin-Liétard, seigneur de Roche, Chuffilly et autres lieux, lieutenant de Roi à Châlon-sur-Saône, par lequel il donne à Jean-Francois-Gabriel d'Hénin-Liétard, son petit-fils, (depuis évêque d'Alais et archevêque d'Embrun), la seigneurie de Roche, en Champagne (commune de Chuffilly), relevant de l'archevêché et duché de Reims, à cause du château d'Attigny, qui avait été donnée en mariage au testateur ; à Charles d'Hénin-Liétard, son fils, la terre de Chuffilly, en Champagne, relevant du même château d'Attigny, acquise par le testateur ; au même, la moitié appartenant au testateur dans les seigneuries de Vincelles et de Ratte, en Bresse-Châlonnaise, mouvantes de Louhans, acquises par le testateur au cours de son second mariage avec Madeleine Bavyn à laquelle appartenait l'autre moitié à cause de sa communauté de biens, et même cette autre moitié au cas qu'elle n'accepterait pas la communauté, 1671. — Présentation de foi et hommage par Charles d'Hénin-Liétard, fils du précédent, pour la seigneurie de Chuffilly, 1673. — Transaction entre M. l'abbé d'Hénin-Liétard, seigneur de Roche et de Chuffilly et les habitants de Chuffilly, 1710. — Présentation de foi et hommage pour les terres de Roches et Chuffilly par Marie d'Hénin-Liétard, dame de Vincelles, Montagny et autres lieux, veuve de Claude de la Toison, baron de Bussy, dame desdits Roche et Chuffilly, par la substitution du testament de Charles d'Hénin-Liétard, son père, ladite substitution ouverte à son profit, tant par le décès sans enfants de Charles d'Hénin-Liétard, son frère, que par le décès de l'archevêque d'Embrun, son neveu, 1724. — Vente de la terre de Chuffilly par madame de la Toison, baronne de Bussy, ci-dessus, à Rigobert Clignet, bailli, lieutenant-général de police de la ville de Reims, 1726. — *Coucy et Escordal.* — Acquisitions et échanges de terres sises à Coucy et à Escordal faites par Nicolas-François d'Orjault, seigneur de Coucy, demeurant à Escordal, et Marie d'Hénin-Liétard, son épouse, de Royer de Castres, seigneur de Beaumé, et Jeanne-Françoise d'Orjault, son épouse, et d'Anne d'Ivory, fille de feu Philippe d'Ivory et de Jeanne de Bohan, 1673. — *Der* (commune de Pel-et-Der). — Acquisition d'une pièce de terre par Denis Le Gras, sieur de Vaubercey, 1625. — *Dienville.* — Sentence du parlement de Paris, condamnant Louis Barat, curé de Dienville, et ses successeurs, à payer à Jacques-Antoine d'Hénin-Liétard, à compter du 13 avril 1701, jour de l'acquisition faite par ce dernier de la baronnie de Dienville, trois setiers de grain, moitié froment, moitié avoine, tant qu'ils jouiront de la moitié des dimes abandonnée au curé le 17 juin 1681 par le prieur de Ra-

donvilliers, 1714. — *Drancy* (Seine). — Déclaration de biens grevés de censives au profit de madame la duchesse de Verneuil, dame du Grand-Drancy, par Madeleine Bavyn, veuve de Charles d'Hénin-Liétard, 1698.

E. 161. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1239-1789. — *Epagne.* — Transaction entre Gautier, abbé de Saint-Loup de Troyes, et les abbé et religieux de Basse-Fontaine, l'abbé de Saint-Loup agissant dans l'intérêt du prieuré de Blaincourt, dépendance de l'abbaye de Saint-Loup, concernant les dîmes de plusieurs pièces de terre sises au finage d'Epagne, 1239 (v. st.). (Copie incomplète.) Voir le texte de cette charte, dans le Cartulaire de l'abbaye de Basse-Fontaine (Principaux Cartulaires du diocèse de Troyes, par M. l'abbé Lalore, t. III, p. 91, n° 68.) — Attestation délivrée par notaires au comté de Brienne à Jean Hennequin, écuyer, demeurant à Paris, constatant qu'en l'an 1499 il avait présenté au bailli du comté de Brienne les foi et hommage pour la terre et seigneurie d'Epagne, et que le bailli avait prétendu que Jean Hennequin n'avait fait les foi et hommage que pour moitié de la seigneurie d'Epagne, 1503 (v. st.). — Certificat constatant que lors de la convocation du ban et arrière-ban du bailliage de Troyes faite en 1553 Philibert de Cuvilliers, écuyer, demeurant à Luxémont, a comparu comme propriétaire du cinquième d'un pré appelé le fief de La Couture, et qu'il a été exempté de servir audit ban et arrière-ban à cause de sa qualité de lieutenant, 1553. — Certificat semblable donné au même, propriétaire du fief de « La Coperet », 1554 (v. st.). — Certificat de présentation à l'appel du ban et arrière-ban du bailliage de Chaumont pour Louis de Choisy, au nom et comme ayant la garde noble de Claude, Jean, Claude le jeune, Ysabeau et Marguerite, ses enfants mineurs, héritiers pour un cinquième d'Ysabeau de Marolles; Françoise de Blacy (Marne), veuve de Mathieu de « Thourotte, » héritière d'Ysabeau de Marolles pour un cinquième; Philibert de Luxembourg aussi héritier pour un cinquième, Philibert de Cuvilliers, à cause de Marguerite de Luxembourg, héritière pour un autre cinquième, comme étant tous propriétaires d'un quart de la seigneurie de Lignol, et encore de la terre et seigneurie d'Epagne, 1555. Suscription de Bernard de Brion, seigneur de Brantigny, bailli de Chaumont. — Partage de la seigneurie d'Epagne pour ce qui en avait été attribué à « monsieur de Semide », à « mademoiselle de Blacy » et aux enfants de « monsieur de Luxémont » dans le partage fait au mois de septembre 1556 et au mois de février 1557 avec M. de Luxémont, 1556 (v. st.). — Aveu et dénombrement rendu à Jean de Luxembourg, comte de Brienne, par Claude de Choisy, l'aîné, écuyer, Claude de Choisy, le jeune, Ysabeau et Marguerite de Choisy, frères et sœurs, pour deux parts d'un onzième de la ville, ban et finage d'Epagne, leur appartenant par le décès de Barbe de Luxembourg, leur mère, fille d'Antoine de Luxembourg, bâtard de Brienne, et d'Ysabeau de Marolles, 1557 (v. st.). — Présentation d'aveu et dénombrement de partie de la seigneurie d'Epagne par Françoise de Luxembourg, veuve de Mathieu de Thourotte, 1557 (v. st.). — Présentation semblable par Philebert de Cuvilliers et Marguerite de Luxembourg, sa femme, 1557 (v. st.). — Comparution à l'appel du ban et arrière-ban du bailliage de Chaumont semblable à celle de 1555, ci-dessus, 1557 (v. st.). Suscription de Bernard de Brion, seigneur de Brantigny, bailli de Chaumont. — Cession par Philibert de Luxembourg à Philibert de Cuvilliers, seigneur de Semide, et Marguerite de Luxembourg, sa femme, de la moitié de tout ce qu'il possédait à Epagne, pour s'acquitter d'un rapport qu'il devait leur faire en la succession d'Ysabeau de Marolles, sa mère, 1559. Philibert avait donné une autre part de ce qu'il possédait à Epagne, à Claude de la Motte, son gendre, lors de son mariage.—Échange par lequel Claude de Thourotte, sieur de Blacy et de Maisons-en-Champagne (Marne), cède à Germain « Sageot, » sieur d'Avon, secrétaire du Roi, un quart de la terre et seigneurie d'Epagne, contre des biens situés à Barberey et à La Chapelle-Saint-Luç, 1578. — Aveu et dénombrement par Germain Sageot pour Epagne, 1588. — Mainlevée de saisie faite sur la part dans la seigneurie d'Epagne qu'Antoine (II) d'Hénin-Liétard, comte de Roche, avait acquise de Philibert de Cuvilliers, seigneur de Semide, 1620. – Foi et hommage par Honoré d'Alichamp, seigneur de Briel en partie, pour les cinq-onzièmes de la seigneurie d'Epagne par lui acquis le 2 juin 1633 de Gui (?), Charles, et Louis d'Igny, baron de Rizaucourt, 1633. — Aveu et dénombrement par Louise-Élisabeth-Jacqueline d'Hénin-Liétard, épouse non commune en biens de Joseph-Gabriel-Tancrède de Félix, marquis du Muy, pour les quatre-onzièmes de la terre et seigneurie d'Epagne, 1753. — Acquisitions de terres à Epagne faites par les seigneurs : en 1585, Antoine d'Hénin-Liétard.

E. 162. (Liasse.)—5 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1446-1786. — *Eppes* (Aisne). — Aveu et dénombrement par Jean de Cuvilliers, à cause de sa femme Anne, de la terre et seigneurie d'Eppes relevant du château de Pierrepont (Aisne), 1446. (Copie). – Testament de Jeanne de Dinteville, douairière d'Eppes, 1565 (v. st.). — *Heiltz-le-Hutier* (Marne). — Bail par Antoine d'Hénin-Liétard, sei-

gneur d' « Hezlutier, » Blaincourt et autres lieux, du moulin à vent d' « Hezlutier, » 1696. — *Hénin* (comté d'), comprenant les seigneuries de *La Rochette* (commune de Saint-Maurice-des-Champs), *Saint-Maurice-des-Champs*, *Saint-Martin-du-Tartre*, *Saule et Collongette* (commune de Lugny), (Saône-et-Loire). Extrait du testament de Marie d'Hénin-Liétard, veuve de Claude de la Toison, baron de Bussy, par lequel elle abandonne à ses héritiers les terres sus-indiquées à la condition expresse de les faire ériger en comté ou marquisat sous le nom d'Hénin qui sera affecté à la terre de la Rochette, la plus importante de toutes ces terres, 1727. — Lettres d'érection de ces terres en comté d'Hénin au profit de Jean-Louis d'Hénin-Liétard, seigneur de Blaincourt et desdites terres, 1730. — Sentence du Parlement au profit d'Antoine-Denis d'Hénin-Liétard, fils mineur de Jean-Louis, ordonnant l'enregistrement des lettres de 1730. 1736. Jean-Louis d'Hénin-Liétard était mort pendant l'enquête ordonnée par le Parlement pour voir s'il y avait lieu d'enregistrer les lettres de 1730. — *Ivry-sur-Seine* (Seine.) — Quittance de fermage d'une ferme et métairie sise à Ivry-sur-Seine appartenant à Guillaume Coignet, seigneur de Gueudreville et Marguerite Le Clerc, sa femme, 1583, (copie.) — *Jully-sur-Sarce*, *Mailly* (commune de Landreville.) — Quittance donnée à Jacques d'Aubeterre, seigneur de Vaux (commune de Jully-sur-Sarce), Jully et autres lieux, du prix de l'adjudication à lui faite le 23 août 1707 de la terre et seigneurie de Jully, fief de Mailly et dépendances, saisie sur la succession du duc de Choiseul, 1707. — *La Rochette* (commune de Saint-Maurice-des-Champs, Saône-et-Loire.) — Procès-verbal de l'état des bâtiments du château de La Rochette et de la ferme en dépendant, le tout loué pour le compte de Jean-François-Gabriel d'Hénin-Liétard, évêque d'Alais, comte de Roche et de Chuffilly, seigneur de La Rochette, Saint-Maurice, Saint-Martin-du-Tartre et autres lieux, 1715. — Procès-verbal semblable, 1734. — *Le Bourget* (Seine). — Déclaration par Jean Rozey, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, des terres qu'il avait au Bourget, en la censive de Jean Jacquin de Masparault, à cause de son fief de « Palluel, » 1645. — Vente de maisons et terres sises au Bourget par Marie d'Hénin-Liétard, veuve de Claude de La Toison, baron de Bussy, 1708. — *Le Mesnil-Sainte-Honorine* ou *Mesnil-Saint-Martin* (Oise.) — Quittance pour solde du prix de la vente de la terre et seigneurie du Mesnil-Sainte-Honorine ou Mesnil-Saint-Martin faite le 20 avril 1640, par Anne Coignet, veuve de Nicolas du Crocq (?), seigneur dudit lieu, 1653. — *Ludes* (Marne). — Sentence du bailliage de Vermandois déclarant que la terre de Ludes sera affectée au douaire de Marie d'Hénin-Liétard, veuve de Nicolas-François d'Orjault, en son vivant seigneur dudit Ludes, 1677. — Marché pour les réparations du château de Ludes, 1683. — *Malay-le-Vicomte* (Yonne.) — Procès-verbal d'acceptation de la foi et hommage faite à l'archevêque de Sens le 30 août 1643, et de l'aveu et dénombrement présenté au même en 1644 par Françoise de Piédefer, veuve d'Antoine du Roux, seigneur de Sigy et autres lieux, pour les moulins banaux et four banal de Malay-le-Vicomte, et la maison-forte dite la Vicomté, 1644. — *Mathaux*. — Acquisitions de pièces de terres par Pierre Hennequin, seigneur de Mathaux, 1555. — Sentence du parlement de Paris attributive de juridiction pour Robert de Joyeuse, baron de Verpel, comme tuteur des enfants de lui et de feue Judic Hennequin, sa femme, dame de Mathaux, et Anne Hennequin, veuve de Robert Le Clerc, seigneur d'Arnouville et de Brevonnelle, 1621. — Bail par Anne Le Clerc, dame de Brevonnelle et La Berge, 1671. — *Nuisement-aux-Bois* (Marne). — Vente par Odette de Postel, épouse d'Edme de Racines, à Anne Le Clerc, veuve d'Antoine d'Hénin-Liétard, de la terre et seigneurie de Nuisement « en prey (près de) Chantecoq », 1645. — *Précy-Notre-Dame*. — Acquisition de terres par Anne Le Clerc, dame de Blaincourt, 1652. — Acquisition semblable par Pierre Le Gras, seigneur de Vaubercey, 1666.

E. 163. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1627-1668. — *Précy-Saint-Martin*. — Déclarations par-devant notaires d'héritages sis à Précy et chargés de rentes et censives au profit d'Antoine d'Hénin-Liétard, seigneur de Blaincourt, de Vaubercey et d'Epagne en partie.

E. 164. (Liasse.)—5 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1469-1734. — *Précy-Saint-Martin*. — Acquisition à titre d'échange par Antoine Hennequin, seigneur de Vaubercey, et Odette Clérey, sa femme, de Jean de Briseu, d'un gagnage sis à Précy-Saint-Martin, communément appelé le fief de Briseu ou autrement le fief de Briel, 1581. — Extrait de l'état des censives dépendant du fief de « Briseur, » assis à Précy-Saint-Martin, appartenant à Odette « Saigeot, » veuve de « M. de Morillon, » pour l'année 1604. — *Radonvilliers*. — Sentence du mayeur de la justice de Radonvilliers condamnant plusieurs habitants de Radonvilliers à payer des dommages et intérêts à Jean Hennequin, seigneur de Brevonnelle, pour avoir pêché en l'étang de Mareille. L'un des représentants de Jean Hennequin dans cette affaire était Claude Faussard, écuyer, sieur de La Berge, 1578 (v. st.).

— *Ratte* (Saône-et-Loire). — Signification faite à Claude de « Baulne, » sieur de Ratte, que « Gueost Myost, » homme de main-morte du seigneur de Ratte, s'avoue franc-bourgeois du duc de Bourgogne, comme sont ses bourgeois de Saint-Laurent, près Chalon-sur-Saône, et lui abandonne par suite tous les biens qu'il avait à Ratte, 1469 (v. st.). — Bail par Charles d'Hénin-Liétard, comte de Roche, et Marie-Anne de Thésut, son épouse, des terres et seigneuries de Ratte, Vincelles et Montagny, 1608. — *Reims* (Marne). — Vente à titre d'échange par Charles Rogier, seigneur du Say, lieutenant-général au présidial de Reims, à Marie d'Hénin-Liétard, veuve de Nicolas-François d'Orjault et épouse en seconde noces de Pierre Fevret, de trois maisons sises à Reims, rues des Élus et de l'Écrevisse. En contre échange, elle lui cède un quart moins un quatorzième de la terre et seigneurie de Ludes (Marne), 1686. — *Roche*, commune de Chuffilly (Ardennes). — Compte des recettes des revenus de la terre et seigneurie de Roche rendu à Jeanne de Dinteville, veuve d'Antoine de Cuvilliers, dame dudit Roche et autres lieux, pour une année du 1er octobre 1556 au 1er octobre 1557. — Acte par lequel Charles d'Hénin-Liétard et Antoine (III) d'Hénin-Liétard, frères, reconnaissent que leur père, Antoine (II) d'Hénin-Liétard, leur a fait abandon, savoir : à Charles, à cause de son mariage, en l'an 1626, de la terre de Roche et dépendances, et à Antoine (III), fils puiné, de la terre et seigneurie de Blaincourt, Vaubercey et Epagne, 1629. — Transaction entre Madeleine Bavyn, au nom de Charles d'Hénin-Liétard, son fils, et Philiberte Girard, au nom de Jean-François-Gabriel d'Hénin-Liétard, son fils, pour l'exécution du testament de Charles d'Hénin-Liétard, lieutenant de Roi à Chalon-sur-Saône, en ce qui concernait l'attribution par lui faite des terres de Roche et Chuffilly, 1673. (Voy. E. 160.) — Inventaire des titres et papiers de la seigneurie de Roche, fait en exécution du contrat de vente de ladite terre, du mois d'avril 1726, à l'abbaye de Saint-Étienne-les-Dames de Reims, 1726. — *Saule* (Saône-et-Loire). Procès-verbal des réparations à faire aux bâtiments de la ferme de la seigneurie de Saule, 1734. — *Semide* (Ardennes). — Vente à titre d'échange par Charles d'Hénin-Liétard, comte de Roche, et Anne Le Clerc, veuve d'Antoine (III) d'Hénin-Liétard, au nom et comme tutrice de ses enfants mineurs, à Edmond de Busquet, seigneur de Champ-Bernard et de Vuargny, de trois-quarts indivis leur appartenant dans la terre et seigneurie de Semide, « Sceay » et Puiseux, 1644. — *Tœufles* (Somme). — Vente par Antoinette de Fontaine, dame de « Tœufe-en-Vimeu », femme séparée d'Alexandre de Joyeuse, seigneur de Montgobert, à Antoine de Belleval, seigneur d'Angerville et autres lieux, de la terre et seigneurie de Tœufles, 1658. — *Varennes* (commune de Courtemont, Aisne). — Convention entre les héritiers de Barthélemy de Gaune, en son vivant seigneur de Conigy et autres lieux, et de Charles-Antoine de Gaune, son fils, par laquelle il est arrêté que Jeanne-Baptiste du Roux, veuve de Barthélemy de Gaune, aura sa vie durant la jouissance de la terre et seigneurie de Varennes et Courtemont, 1687.

E. 165. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets; papier.

1572-1623. — *Vaubercey* (commune de Blaincourt). — Déclarations pour le terrier. F° 10 r°. Lettres royales du 11 juillet 1572, en faveur de Denis Clérey et d'Antoine Hennequin, sieurs de Vaubercey, ordonnant au bailli de Chaumont de faire confectionner le terrier. Il y est dit qu'en 1559 et 1560 Denis Clérey et feu Guillaume Hennequin, père d'Antoine, seigneurs en partie de Vaubercey, avaient obtenu des lettres les autorisant à faire dresser ce terrier, mais que les troubles et guerres survenus pendant une durée de treize ou quatorze ans avaient empêché l'exécution de ces lettres. (Copie.) — F° 10 v°. Mandement de Bernard de Brion, seigneur de Brantigny, bailli de Chaumont, pour l'exécution de ces lettres, 17 avril 1572 (v. st.). (Copie.) — F° 51 r°. Vente par Claude Clérey, sieur de « la Grand-Fouchère, » Marie Clérey, veuve de Jacques Dorigny, sieur de Fontenay, Odette Clérey, femme d'Antoine Hennequin, sieur de Vaubercey en partie, et Barbe Clérey, femme de François Hennequin, à Françoise Clérey, leur sœur, femme de Benoit Legras, de la terre et seigneurie de Vaubercey provenant de Denis Clérey, père des sus-nommés, décédé, 11 octobre 1576. (Copie.) — F° 59 r°. Foi et hommage au comte de Brienne par Benoit Legras, sieur des « Mothes d'Assenay » et de Vaubercey, en partie, 6 novembre 1576. — F° 68 r°. Pierre de Guigne, écuyer, seigneur de Vaubercey, et Françoise Clérey, sa femme, 1589.

E. 166. (Registre.) — In-folio, 10 feuillets; papier.

1574. — *Vaubercey et Blaincourt.* — Indication par pièces des contenances, tenants et aboutissants des héritages sis à Vaubercey et Blaincourt, mentionnés dans le terrier fait en 1574 pour Guillemette Hennequin, veuve de Robert « Langenyé, » comme héritière de Guillaume Hennequin, XVIIe siècle.

E. 167. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets; papier.

1603-1612. — *Vaubercey.* — Manuel de recettes des

censives dues au seigneur de Vaubercey, qui était : en 1606, « M. d'Avon. » (F° 12 r°) ; en 1612, Louise Hennequin, comme adjudicataire desdites censives qui appartenaient anciennement à Antoine Hennequin, seigneur en partie de Vaubercey. (F° 22 r°.)

E. 168. (Liasse.)—8 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1572-1707. — *Vaubercey.* — Inventaire des titres de la seigneurie de Vaubercey, (1572-1684.) 1693. — Vente par Jacques Angenoust, trésorier des Salpêtres en la province de Champagne et Brie, comme héritier de Guillemette Hennequin, sa mère, à Antoine d'Hénin-Liétard, seigneur de Roche et autres lieux, de tout ce qui appartenait à ladite Guillemette Hennequin dans la seigneurie de Vaubercey, 1607. — Vente par Robert de Harlus, sieur de Vertilly (Yonne), et Marie Saigeot, sa femme, fille de feu Germain Saigeot, sieur d'Avon, à Jean de Morillon, sieur de Marne-la-Maison (?), Coupetz, Pringy et Reims-la-Brûlée (Marne), lieutenant général au bailliage de Vermandois, au siège de Châlons, tant en son nom qu'à cause d'Odette Saigeot, sa femme, héritière en partie dudit Germain Saigeot, de tout ce qui avait été attribué à ladite Odette Saigeot dans la terre de Vaubercey par le partage de la succession de Germain Saigeot, 1620. — Adjudication au profit de Jean de Morillon, sus-nommé, d'une partie de la seigneurie de Vaubercey ayant appartenu à feu Antoine Hennequin et à Odette Clérey, sa femme, 1621. — Signification par MM. François-Gaspard de Montmorin de Saint-Héran et Honoré Courtin, seigneur de Saint-Héran, aux habitants de Vaubercey, de faire pressurer leurs raisins au pressoir bannal qu'ils prétendaient y avoir; opposition à l'exécution de ce commandement faite par Anne Le Clerc, dame de Blaincourt et de Vaubercey, 1658. — Opposition par Antoine d'Hénin-Liétard, seigneur de Blaincourt et de Vaubercey, à l'adjudication de la portion de la seigneurie de Vaubercey saisie sur Pierre le Gras, seigneur de Vaubercey, 1672. — Bail par François-Gaspard de Montmorin, marquis de Saint-Héran, du revenu de tout ce qui lui appartenait en la terre et seigneurie de Vaubercey par suite de l'acquisition qu'il en avait faite par retrait lignager de Nicolas Mariette, procureur en parlement, 1690. — Paiement fait à l'un de leurs créanciers, par M. de Saint-Héran, ci-dessus, et Anne le Gras, son épouse, dans lequel ils déclarent que partie de la somme par eux payée provient du prix de la vente par eux faite le 23 février 1693 à Jacques-Antoine d'Hénin-Liétard, seigneur de Montgenost (Marne) et autres lieux, de la terre et seigneurie de Vaubercey, 1693.

E. 169. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1560-1695. — *Vaubercey.* — Acquisitions de biens sis à Vaubercey faites par les seigneurs du lieu, 1577 (v. st.). — *Villehardouin.* — Accensivement sur des biens situés à Villehardouin, au profit de Jean Hennequin, auditeur en la Chambre des Comptes de Paris, 1560.

CRUSSOL (DE).

E. 170. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1569. — *Creney.* — Registre terrier de la seigneurie de Creney. — Déclarations et reconnaissances pardevant notaires de rentes et censives grevant des héritages sis à Creney, dus au seigneur, M. Hennequin.

E. 171. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 32 pièces, papier.

1666-1789. — *Creney.* — Contestations entre les habitants de Creney et divers seigneurs, relativement au droit prétendu par ces derniers de faire pâturer leurs troupeaux dans les marais. — Jean-Baptiste Dorigny, seigneur de Saint-Parre-aux-Tertres et des Minots, 1666 : Louis de Humes de Cherisy, seigneur dudit Saint-Parre, 1692; M. Janson, seigneur du même lieu, 1741.

E. 172 (Registre.) — In-folio, 12 feuillets; papier.

1461-1462. — *Dienville.* — Compte des recettes et dépenses de la seigneurie de Dienville, pour Christophe de Hangest, seigneur.

E. 173. (Registre.) — In-folio, 314 feuillets; papier.

XVIIIe siècle. — *Géraudot*, anciennement *Aillefol.*— Inventaire des archives des seigneuries de Géraudot, Lesmont, Précy-Saint-Martin, Précy-Notre-Dame, Chalette, Bailly (commune de Chauffour), Nuisement (commune de Laubressel), Creney, Villiers-le-Brûlé (commune de Piney), Villevoque (idem), appartenant à madame la vicomtesse de Crussol.— *Géraudot.* F° 6 r°. Vente de la terre de Géraudot par Philibert de Luxembourg, sieur de Luxémont (Marne), et Alix de Corberon, sa femme, à Bonaventure Couyn, 1606. — F° 6 v°. Vente de la terre d'Aillefol par Françoise d'Abonde et autres, à Nicolas de Corberon, maître des Comptes, intendant à Limoges, 1647. Suivant une note mise à la suite de

l'analyse de cet acte la vente aurait été faite en réalité au profit de Louis de Vienne, lieutenant particulier au bailliage de Troyes, qui y figure seulement comme mandataire de M. de Corberon, car on le voit dans la suite entrer en possession de cette terre en vertu du même contrat. — F° 7 r°. Engagement du revenu de ladite terre d'Aillefol fait par M. et Mme de Luxembourg, duc et duchesse de Piney, à Louis de Vienne, seigneur des Minots, lieutenant au bailliage de Troyes, pour ce qu'ils y possédaient, 1649. — F° 7 v°. Cession définitive faite audit Louis de Vienne par le maréchal de Luxembourg et Madeleine-Bonne-Thérèse-Charlotte de Clermont, sa femme, du revenu et des droits de justice réservés par l'acte précédent, 1681. — F° 14 v°. Jean du Monstier, seigneur d'Aillefol, 1556.—*Rosson* (commune de Doches).— F° 55 r°. Acquisition par François de Luxembourg de la justice de Rosson, 1576. — Adjudication de cette terre au profit de M. de Luxembourg, 1603. — F° 58 r°. M. de Luxembourg n'avait acquis que les quinze-seizièmes de la justice ; l'autre seizième, après avoir appartenu au sieur Bienaimé, fut adjugé en 1603, sur ses héritiers, au sieur Maillet; au XVIIIe siècle madame d'Argenteuil semblait être aux droits de M. Maillet.— *Lesmont et Précy-Saint-Martin.*— F° 102 r°. Vente de ces terres par le prince de Commercy à M. de Vienne, 1700. Le prince de Commercy en était propriétaire comme légataire universel de Marie-Marguerite de Lorraine, princesse d'Elbeuf, sa tante. Celle-ci les avait acquises en 1673, par décret rendu sur Françoise Mignot, veuve de François de l'Hospital, maréchal de France. — F° 138 v°. Vente de ces terres par Charles de Luxembourg à Juste de Pontarlier, comte de Pleurs, pour le paiement de la dot de Jeanne de Luxembourg, 1597. — F° 140 v°. Vente de ces terres par M. de Luxembourg au maréchal de l'Hospital, 1634. — F° 145 v°. Lettres-patentes pour l'érection de Lesmont en comté, 1702. — *Précy-Notre-Dame.* — F° 162 r°. Adjudication de ladite terre au profit de M. de Vienne, 1683. — F° 163 r°. Colin de Pleurs, seigneur pour deux tiers, 1503; le Bey, seigneur, 1574. Cession à M. de Marolles des onze-douzièmes de ladite terre, 1641.—*Chalette.*— F° 192 r°. Cession par M. du Metz à M. de Vienne de ce qui lui appartenait dans cette seigneurie, et notamment de la maison seigneuriale, 1711. — Étienne de Croy, écuyer, sire de Chalette pour la plus grande partie, 1373. — F° 192 v°. Jean de La Grange, sire de Saint-Remy et du surplus de Chalette, 1373 et 1389. — F° 193 r°. Étienne de Croy, sire de Crépy et de Chalette, 1404. — Jean, sire de Saint-Remy et du surplus de Chalette, 1404. — F° 193 v°. Vente de partie de cette seigneurie faite sur le sieur de Cheliban à la requête de Jacques le Boucherat, écuyer, 1609. — F° 194 r°. Nicolas Chevalier, seigneur de Vindeville, président au parlement de Paris, adjudicataire, 1608. Rolland d'Aulnay, seigneur, 1621. — F° 195 r°. Jean le Bey, seigneur de Précy-Notre-Dame, de Chalette pour un quart et du fief de Saint-Remy pour moitié, 1625. — F° 195 v°. Adjudication au profit de Jacques Berbier du Metz de la partie saisie sur Jean le Bey, 1638. — F° 196 r°. Cette adjudication fut faite à la requête de M. Chevalier, ci-dessus, qui avait vendu au sieur le Bey et à Catherine de Tallerand, sa belle-sœur, les terres de Chalette et de Précy-Notre-Dame. — F° 197 r°. Le baron de Dampierre, seigneur féodal du fief de La Cour, sis à Chalette; Jacques Berbier du Metz, seigneur dudit fief de La Cour, 1638. — *Bailly* (commune de Chauffour). — F° 216 r°. Vente des deux tiers par Madeleine de Saint-Claude, dame dudit Bailly, à M. de Vienne, lieutenant-particulier au Châtelet de Paris, 1676.— F° 216 v°. Vente (d'un tiers, f° 233 v°), par Sidonia de Lenoncourt à M. de Vienne, 1683. — F° 218 v°. Louis de Plancy, seigneur de Chauffour, 1389. Jeanne de Plancy, idem, 1404.— F° 219 r°. Les sieur et demoiselle de Lucques, seigneurs de Bailly, 1538.— F° 219 v°. Philippe de Lucques, seigneur, 1543. — F° 220 r°. ; idem, 1549. — F° 224 r°. Edmée de Lucques, veuve de Charles de Saint Fucien, dame de Bailly, 1581. — Nicolas de Saint-Martin, écuyer, seigneur de la Loge et de Bailly, 1584. — F° 224 v°. Partage en trois lots de la terre de Bailly entre Claude de Saint-Claude, Jean de Chevrière et Noël de Bury, 1596. — F° 226 v°. Jean Gauthier, seigneur de La Loge, 1687. — F° 227 r°. Alexandre de Christon, seigneur, 1503. — F° 227 v°. Ysabeau de Provenchères, veuve de Philippe de Lucques, au nom de ses enfants mineurs, dame de Bailly, 1574.— F° 229 v°. et suivants. Foi et hommages, aveux et dénombrements par les seigneurs de Bailly : Gaucher, sieur d'Ardillières, 1389; Érard, 1404; Jacques de Clinchamp, mari d'Élisabeth de Viau, veuve d'Edme de Saint-Claude, pour les deux-tiers, l'autre tiers à Joachim de Lenoncourt, seigneur de Marolles, comme ayant les droits de Marc-Antoine de Bury, 1651. — F° 233 r°. Vente du tiers par Aymée (Edmée ci-dessus) de Lucques, veuve de Charles de Saint-Fulcien, à Noël de Bury, 1584. — *Nuisement* (commune de Laubressel). — F° 245 r°. Jean Lombard, seigneur, 1481. — F° 247 v°. Guyot de Meure, adjudicataire, 1486. — Le même, et le sieur « d'Inteville » seigneur de Laubressel, 1492. Nicolas de Meure, fils de Guyot, seigneur, 1505.— F° 248 r°. Acquisition des deux-sixièmes de Nicolas de « Mure » par les religieux de Larrivour, 1515. — Acquisition par les mêmes d'un sixième de Jean Jacquinot et Ysabeau de Meure, sa femme, fille de Guyot, 1516. — *Creney.*— F° 252 r°. Vente de la terre par Claude de Meung et Élie de Meung, seigneurs,

à M. de Vienne, seigneur de Géraudot, 1672. — F° 252 v°. Agnès, dame de Chizelles, vend à Jean de Foissy et à « Doulée, » sa femme, divers biens et droits à Creney, 1374. — Aliénation des droits royaux au profit de Gaucher de Foissy, seigneur de la justice foncière, 1543. — F° 254 r°. Aliénation semblable au profit de Pierre de Foissy, 1574. — Idem au profit de Pierre Legras, seigneur d'Argentolle, 1621. — F° 254 v°. Vente par Charles Lescot à Hugues de Meung de tous ses droits, comme seul héritier de son oncle, Élion de Foissy, en son vivant seigneur de Creney, 1643. — F° 256 v°. François de la Garmoise, seigneur du fief d'Enfer relevant de Creney, 1443.— Bail de la terre et seigneurie de Creney, par M. de Vienne à Claude Mallet, procureur du Roi aux Eaux et Forêts du bailliage de Troyes, et Marie Bourgeois, sa femme, pour en jouir leur vie durant, 1734 — F° 259 v°. Madame la comtesse de Morville, héritière de M. de Vienne, dame de Creney ; M. Mallet est toujours vivant, 1738. — *Villiers-le-Brûlé* (commune de Piney) et *Villevoque* (idem). — F° 276 v°. Edme de Bossancourt, seigneur de Villiers, 1529. — F° 282 v°. Philippe de Valois, comte de Mursay, seigneur de Villiers, à cause de Marie-Louise Lemoine, son épouse, 1697. — F° 283 r°. René-Joachin-Quentin de La Corbière, seigneur de Villiers et Villevoque, 1717. — Charlotte-Élisabeth de Vienne, veuve de Jean-Baptiste Fleuriau, comte de Morville, dame desdites terres, 1747. — Hugues d'Alichamp, seigneur de Villevoque, 1526. — F° 283 v°. Jacques de Verneuil, seigneur de Villevoque, à cause de Jeanne d'Alichamp, sa femme, 1540. — F° 284 r°. Gabriel d'Avanne, seigneur de ladite terre, 1591. — F° 285 r°. Jean-Baptiste Lemoine, seigneur de Villiers et Villevoque, 1682. — Philippe de Valois, seigneur de Villiers, Villevoque, et du fief de Regnaut Leporc, 1696. — F° 285 v°. Gabriel d'Avanne, seigneur du fief de Regnaut Leporc, sis à Villiers, 1591. — Partage de la terre de Villevoque après le décès d'Hugues d'Alichamp ; un sixième est attribué à chacun des ci-après : Jeanne d'Alichamp, femme de Jacques de Verneuil ; Edmée d'Alichamp, femme d'Edme de Verneuil, et Claudette d'Alichamp. Un quart est attribué à François et autant à Jean d'Alichamp, 1541. — F° 286 r°. Le sixième (*sic*) de Jean d'Alichamp est cédé à Bernard de Brion, 1547. — Ce même Bernard de Brion acquiert le sixième de Claudette d'Alichamp, alors femme de « Secero Pastore », 1548. — Les héritiers de François d'Alichamp cèdent à Antoine d'Avanne tout ce qu'ils avaient dans la seigneurie de Villevoque, 1573. — F° 287 r°. Jean de Brion, seigneur de Brantigny, 1608. — F° 292 r°. Vente par Gautier de Brienne, duc d'Athènes, à Prard (Érard ?) de la Motte, de la terre de Villiers-le-Brûlé, 1309. — F° 292 v°. Rolland d'Avanne, seigneur de Villiers, 1558. — F° 294 v°. Jean d'Aulnay cède à titre d'échange à Jean de Bossancourt tout ce qui lui appartient dans la terre et seigneurie de Villiers, 1489.

E. 174. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

1404-1791. — *Géraudot*, anciennement *Aillefol*. — Aveu et dénombrement par Pierre de Fontenay, seigneur de Rance, pour partie de la seigneurie d'Aillefol, 1404 (copie). — Réception des foi et hommage de Philippe de Courcelles, seigneur de Saint-Liébault, pour la seigneurie d'Aillefol, 10 mars 1500 (v. st.).—Transaction relative aux droits d'usage entre les habitants d'Aillefol et Catherine de Courcelles, fille de Philippe, dame d'Aillefol, femme de Claude de Ray, baron dudit lieu, bailli d'Avallon, 25 mars 1531, (v. st.). — Présentation de foi et hommage pour Aillefol par Catherine de Soupplainville, veuve de Jean du Monstier, seigneur de Sarragosse, 1553. – Edme de Saint-Étienne, seigneur d'Aillefol en 1597, à cause de Marguerite de Monstier, sa femme, (aveu et dénombrement de 1601.) — Françoise de Piédefer, dame de Vulaines et d'Aillefol, 1631. — Rétablissement des fourches patibulaires d'Aillefol par Nicolas de Corberon, intendant de Limousin, Périgord, Saintonge, Haute et Basse-Marche, seigneur d'Aillefol et Torvilliers, 4 mars 1648. — Quittance des profits de fiefs dus par Louis de Vienne, seigneur des Minots et d'Aillefol à cause de l'acquisition par lui faite de la terre d'Aillefol, 10 mars 1648. — Quittance donnée au même pour le revenu d'une année de la terre d'Aillefol reservé par engagement fait par le duc et la duchesse de Piney à M. de Vienne, 1649. — Mémoire de Louis de Vienne contre M. de Montmorency-Luxembourg, duc de Piney, qui lui contestait la possession et jouissance des terres d'Aillefol et Rosson. – Lettres-patentes de Louis XIV érigeant en fief la maison de Géraudot et unissant à ce fief celui d'Aillefol. pour être désormais appelés du seul nom de Géraudot, septembre 1669. Signé : Louis. — Déclaration faite par Louis II de Vienne à l'intendant de Champagne, de la terre et seigneurie de Géraudot, des fiefs des « Espargniers » et Putemusse, qui étaient le premier un étang, et le second un ancien étang transformé en prés ; de la seigneurie des Brosses (près Souligny), acquise par lui de Jacques Hennequin en 1661 ; de la terre, justice et seigneurie de Torvilliers, dépendant du domaine du Roi, adjugée à Pierre Chomel en 1594 ; de la terre et justice de Sainte-Savine, aussi du domaine du Roi, adjugée à Hubert du Verger, et réunie à la seigneurie de Torvilliers par lettres-patentes de juin 1659, ces deux dernières terres lui appartenant par

transaction avec ses co-héritiers en la succession de Nicolas de Corberon, conseiller d'État, son oncle; et des droits de justice, bourgeoisie et jurée de Creney par lui acquis en 1657, des héritiers de Pierre Legras, sieur d'Argentolle, qui les avait acquis en 1621. 1671. — Aveu et dénombrement du duc de Montmorency-Luxembourg pour le duché de Piney; extrait concernant Aillefol, 1679. — Aveu et dénombrement de Géraudot par Marguerite-Charlotte Fleuriau de Morville, veuve de Pierre-Emmanuel, marquis de Crussol. Elle en était propriétaire par donation entre-vifs que lui avait faite Charlotte-Élisabeth de Vienne, épouse de Charles-Jean-Baptiste Fleuriau, comte de Morville, sa mère, laquelle était seule héritière de Louis de Vienne, comte de Lesmont, seigneur de Géraudot et autres lieux, conseiller d'honneur au parlement de Paris, 1769.

E. 175. (Liasse.)— 2 pièces, parchemin; 92 pièces, papier,

1209-1786. — *Géraudot.* — Contestations entre les seigneurs de Géraudot et les abbés de Larrivour, concernant l'usage du chemin qui servait pour l'exploitation des bois de l'abbaye de Larrivour, et autres affaires de même nature, 1666-1758. — *Le Mesnil-Sellières.* — Chartes relatives aux usages du Mesnil-Sellières, (copies.)—Fév. 1209 (*v. st.*) 1223, 1233, 1337. — Partage de la succession de Pierre Pithou, seigneur de Luyères, entre Anne Pithou, sa sœur, épouse de Louis-Charles de La Rochefoucaut, marquis de Montendre, Élisabeth Pithou, aussi sa sœur, épouse de Nicolas Durand de Villegagnon, marquis d'Esnon, seigneur de Rommecourt et autres lieux, ses héritiers; l'Hôtel-Dieu de Paris, et François Desmarest, avocat en parlement, seigneur de Pâlis, ces deux derniers légataires. Il a été attribué à l'Hôtel-Dieu et à M. Desmarest les terres et seigneuries de Luyères, Assencières et du Mesnil-Sellières; à M. et Mme de Montendre les terres et seigneuries de La Rivière-de-Corps, Chicherey, Boulage et partie de Lépine; à M. et Mme de Villegagnon, le tiers de la terre et seigneurie de Sainte-Maure, à partager avec Pierre Guillaume, seigneur de Chavaudon, lieutenant-général au bailliage de Troyes, 9 avril 1688. — Partage entre l'Hôtel-Dieu de Paris et M. Desmarest de Pâlis. Il a été attribué à ce dernier la terre et seigneurie de Luyères, à l'exception de la ferme de Chantereigne, et à l'Hôtel-Dieu les terres et seigneuries d'Assencières et du Mesnil-Sellières. Par ce même acte l'Hôtel-Dieu a vendu la terre et seigneurie d'Assencières et celle du Mesnil-Sellières, dans laquelle M. Pithou possédait un tiers en propriété et les deux autres tiers par engagement du domaine du Roi, à Jean Angenoust, seigneur de Villechétif, conseiller au bailliage de Troyes, et Marie d'Aubeterre, son épouse. Le même jour M. Angenoust à déclaré avoir fait l'acquisition de la terre du Mesnil-Sellières tant pour lui que pour Louis de Vienne, conseiller au Parlement, chacun pour moitié, 27 août 1688.— Partage de la terre du Mesnil-Sellières entre MM. Angenoust et de Vienne, 1689. (Voir l'analyse, ci-dessus, E. 2.) — *Nuisement* (commune de Laubressel). — Arrêt du parlement de Paris en faveur d'Eustache Le Noble, sieur de Belley, lieutenant-général au bailliage de Troyes, demandeur en retrait féodal de la terre et seigneurie de Laubressel, Tennelières, La Vacherie et le Chesnoy, contre les héritiers de Nicolas Lavocat, maître des Comptes, auquel elle avait été adjugée par sentence des Requêtes du Palais, du 14 août 1660, après avoir été saisie sur les héritiers de Louis Largentier, baron de Chapelaines. Cet arrêt maintient M. Le Noble dans la propriété incommutable de ladite terre moyennant le remboursement à faire dans la huitaine à la veuve et aux héritiers Lavocat de 70,600 livres, montant de l'adjudication de 1660. 1664. — Marguerite-Charlotte Fleuriau de Morville, veuve de M. de Crussol, dame de Nuisement, 1762. — *Villevoque* (commune de Piney).— Bail du moulin à eau par madame la comtesse de Morville, 1749. — Bail de la *grosse* et de la petite ferme de Villevoque, dépendant de cette seigneurie, par madame de Crussol, 1786.—*Villiers-le-Brûlé* (commune de Piney). — Vente de trois arpents de terre, lieu dit le Vieux-Moulin, par madame de Morville, 1761.

DAMOISEAU DE LA BANDE.



E. 176. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1746-1783. — Contrat de mariage entre Frédéric Damoiseau, écuyer, seigneur de la Grande et de la Petite-Bande (commune de Chaource), capitaine d'infanterie au régiment de Ségur, fils de feu Antoine Damoiseau, seigneur de la Bande, et de feue Anne de La Forêt, et Marie-Agnès Jolly, fille de feu Me Mathieu Jolly, avocat en Parlement et de Marie « Anneguy », 1746.—*Chaource.*— Bail de pièces de terre au finage de Chaource, par Frédéric Damoiseau de la Bande, ci-dessus, 1783.

DANTON.

E. 177. (Liasse.)— 1 pièce, papier.

1787. — *Vidpres-le-Grand.* — Bail par la veuve de Gilles Danton, Jacques Danton et Anne Danton, tous labou-

boureurs à Charny (-le-Bachot), de trente-neuf arpents de terre sis au finage de Viâpres-le-Grand.

Delaporte.

E. 178. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1786-1789. — *Argentolle* (commune de Creney.) — Déclarations pardevant notaires d'héritages situés en l'étendue de la seigneurie d'Argentolle et grevés de rentes et censives envers les héritiers de Pierre Delaporte, en son vivant seigneur dudit Argentolle, et Marie-Anne Jacquot, sa veuve.

Desmarets de Palis.

E. 179. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1687-1741. — Berruyer (de). — Transaction entre les héritiers d'Adérald Pompée de Berruyer, en son vivant, ancien major d'infanterie, demeurant en son château de Somme-Fontaine, parmi lesquels figurent : Julien-Charles de La Rue, seigneur en partie de Montfey, Timothée de La Rue, aussi seigneur en partie de Montfey, 1741. — Bonnaire (de). — Partage de la succession de demoiselle Louise de Bonnaire, 1733. — Brochard. — Inventaire après le décès d'Antoine Brochard, ancien officier du duc de Chaunes, 1700. — Catinat. — Transaction en forme de partage entre Alexandre Catinat, contrôleur ordinaire des guerres, et Adrien-Pierre de Chevry, capitaine, premier lieutenant français des cent suisses de la garde du duc d'Orléans, et Anne Catinat, son épouse, concernant la succession de Louis Gueffier, prieur de Meilleray, dont ils étaient héritiers chacun pour partie, 1689. — Chevry (de) — Contrat de mariage d'Adrien-Pierre de Chevry et d'Anne Catinat, 1687.

E. 180, (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 23 pièces, papier.

1680-1682. — Desmarets de Palis. — Mémoire justificatif de la noblesse de la famille Desmarets de Palis. (Imprimé.) xviiie siècle. — *François Desmarets.* – Nomination comme docteur-honoraire en la faculté de droit de Paris en remplacement de Louis Nublé, décédé. (Imprimé), 1686. — Mémoire sur l'ordre de Saint-Lazare soumis, par M. Le Peletier de Rosambo, ministre d'état, aux appréciations de François Desmarets; notes de la main de ce dernier, 1692. — Projet d'ordonnance pour la réformation de la justice, xviie siècle. — Examen des commissaires et des députés du Parlement sur le projet d'ordonnance de la procédure et de l'instruction criminelles de 1680.

E. 181. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

XVIIe siècle. — Desmarets de Palis. — *François Desmarets* — Commentaires sur le droit français, de la main de François Desmarest.

E. 182. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

XVIIe-XVIIIe siècle. — Desmarets de Palis. — Sentences extraites de différents auteurs latins. — Commentaire sur les sénatus-consultes Macédonien et Velléien, les servitudes domestiques, le retrait lignager. — Réflexions générales sur la constitution du militaire de France d'après les ordonnances de 1776. — Commentaire latin sur les Institutes de Justinien. On lit à la fin : « Joannes Desmarest, juris utriusque auditor, scripsit, profitente et antecessore domino Jacobo Baudin, parisino antecessore. » — Ces divers ouvrages sont de plusieurs mains.

E. 183. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1659-1785. — Desmarets de Palis. — *Nicolas I Desmarets*, fils de François ci-dessus. — Acte de baptême de Nicolas Desmarets, fils de François Desmarets, avocat en Parlement, et de Françoise Huez. Parrain, Nicolas Allen, conseiller au bailiage de Troyes ; marraine, Marie Huez, femme de Nicolas Perricard, bourgeois de Troyes, 1659. — Acte de baptême de Jeanne-Jacquette Brice, (première femme de Nicolas I Desmarets), fille de Martin Brice et de Françoise de Vaudernand, 1668. — Assemblée de parents nommant Nicolas I Desmarets tuteur des enfants de Madeleine-Michelle de Vieux-Moulins, sa femme, et de feu Étienne Descamin, son premier mari, 1697. — Sentence d'émancipation de ces enfants, 1703. — *Nicolas II Desmarets*, fils de Nicolas I. — Liquidation de la communauté de biens d'entre Madeleine Gallien et Nicolas II Desmarets, et partage de la succession de ce dernier, entre ladite Madeleine Gallien, et ses enfants : Nicolas III Desmarets, capitaine au régiment du maître-de-camp général des dragons, mineur émancipé, Marguerite-Geneviève Desmarets, célibataire, et Françoise-Madeleine Desmarets, épouse de Charles-Marie Baillet, comte d'Épence, Daucourt, Dommartin-sur-Yèvre, le Viel-Dampierre (Marne), et autres lieux, lieutenant pour le Roi

au gouvernement de la ville de Sainte-Menehould, major de ladite ville et du château. On a attribué à Madeleine Gallien entre autres choses le revenu de la terre du Haut-Chêne, 1748. — Partage de cette succession entre les trois enfants sus-nommés. Il a été attribué : à Marguerite-Geneviève la terre et seigneurie de Luyères ; à Nicolas II partie de la terre de Palis, avec les droits seigneuriaux, les terres et seigneuries de Planty et de Joux, 1748. — Déclaration sous-seings privés par les enfants Desmarets ci-dessus que l'attribution de la terre de Luyères faite par le partage de 1748 à Marguerite-Geneviève est fictive ; qu'elle a été faite pour éviter les frais de contrôle et centième denier, mais qu'en réalité elle appartient à Nicolas III Desmarets, 1750. — Transport de rentes par Nicolas III Desmarets, maréchal de camp et Christine-Marguerite de Fumeron, son épouse, 1785.

E. 184. (Registre.) — In-quarto, 128 feuillets, papier.

1786-1787. — Desmarets de Palis. — *Nicolas III Desmarets de Palis.* - « Livre-journal de recette et de dépense commencé le 17 octobre 1786, veille du départ de M. de Palis pour la Lorraine; ayant compté avec luy jusques et compris le 16 dudit mois d'octobre 1786. »

E. 185. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

1654-1787. — Desmarets de Palis. — Papiers d'affaires de la famille Desmarets de Palis. — Constitutions de rentes, transports de créances; actes judiciaires pour l'exécution de ces contrats.

E. 186. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 68 pièces, papier.

1664-1718. — Gallien. — Partage de la communauté de biens d'entre Pierre Gallien, lieutenant-particulier criminel, doyen des conseillers du bailliage de Troyes, et feue Hélène Gauthier, sa femme, et de la succession de cette dernière, entre ledit sieur Gallien et les enfants issus de ce mariage, savoir : Jean Gallien, mineur, et Claude Gallien, lieutenant civil et criminel en la prévôté de Troyes, 1673.— Testament de Pierre Gallien, ci-dessus. Il recommande à ses enfants d'entourer de respect Marie de Berlize, alors sa femme ; à cette dernière il recommande particulièrement Pierre Gallien, son petit-fils, fils de Claude. Il fait des legs à ce Pierre Gallien et à son frère François. Il exprime le désir que laseigneurie du Haut-Chêne, provenant d'acquisition par lui faite, soit attribuée à son fils Jean. Il fait des recommandations à son fils François, religieux de Pontigny, alors prieur en l'abbaye de Dalon, en Limousin, 1688. — Convention entre Marie de Berlize, veuve de Pierre Gallien, Claude Gallien, et Jean Gallien, seigneur du Haut-Chêne, pour la liquidation des dettes de la succession de Pierre Gallien, leur époux et père, 1692. — Gueffier. — Transport par Anne Catinat, épouse d'Adrien-Pierre de Chevry, à Alexandre Catinat, son co-héritier, de tout ce qui lui appartenait dans les successions de Louis Gueffier, prieur de Meilleray, et d'Hélène Gueffier, sa sœur, 1689. — Mémoire concernant la succession de Louis Gueffier, XVII[e] siècle. — Huez. — Extrait de l'inventaire des meubles, marchandises, papiers et autres effets de Jean Huez, marchand à Troyes, fait à la requête de ses créanciers, en présence dudit Jean Huez, de Marie Lombard, sa femme, d'Anne Paillot, sa belle-mère, veuve de Jean Lombard, de François Desmarets, avocat en Parlement, son beau-frère, et de Joseph Gombaut, élu en l'Élection de Troyes, 1671. — Extrait de l'inventaire après le décès du même, 1673. — Partage de la succession de Jean Huez, 1675. — Pithou. — Testament de Pierre Pithou, seigneur de Luyères, 1682, (copies.) — Réclamations de Claude Guillier, conseiller en la Cour des Aydes, pour des sommes qui lui auraient été dues par la succession de Pierre Pithou, 1692-1718. — Vieux-Moulins (de). — Constitution de rentes par Jacques Michel, écuyer, seigneur de Vieux-Moulins, correcteur en la Chambre des Comptes, 1677. — Vildor. — Cession par Jean Vildor à Théophraste Dupuis de l'office de conseiller du Roi aux Eaux et Forêts de la Table de Marbre, à Paris, 1683.

E. 187. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier.

1544-1777. — *Baire-Saint-Parre* (commune de Saint-Parre-aux-Tertres). — Acquisitions de terres par Antoine Pithou, seigneur de Luyères, commissaire ordinaire des guerres, 1598 et janvier 1599 (v. st.). - *Basson* (commune de Marcilly-le-Hayer). — Transaction en matière de bornage entre Jean-Nicolas de Boullogne, comte de Nogent-sur-Seine, seigneur de Basson et autres lieux, et Nicolas Desmarets de Palis, seigneur de Palis, Marcilly-le-Hayer et autres lieux, concernant trois accrues faisant partie de trois pièces sises lieux dits le Crot-aux-Écus, le Bouchon à M. Dupart et la Chaise à prêcher, 1783.—Procès-verbal de délimitation faite en conséquence de cette transaction ; plan géométrique de la nouvelle ligne de démarcation entre les deux propriétaires, 1783. — *Buchères.* — Reconnaissances de rentes foncières au profit de MM. Desmarets de Palis, 1664-1753. — *Courtaoult.* — Bail de terres par Louis de Stavaye, sei-

gneur de Flacy (Yonne) et autres lieux, 1654. — *Flacy* (Yonne.) — Mise aux enchères de la terre et seigneurie de Flacy saisie sur Marie de Stavaye, veuve de Charles le Page, sieur de Précy. Cette mise aux enchères n'a pas été suivie d'adjudication, 1691. — *Fontaine* (commune de Fontaine-Luyères). — Baux du revenu de la terre de « Fontaine-lès-Luyères », par Joseph-Antoine Hennequin, seigneur de Charmont et Fontaine, baron des Tours de Sainte-Parisse et de Chacenay, secrétaire du cabinet du Roi et précédemment son ambassadeur à Venise, 1715-1742. — Bail semblable par Joseph-Joachim-Thomas de Cohorn, marquis de La Palun, gouverneur de Bourbon et de la ville et principauté d'Orange, seigneur de Charmont et de Fontaine, 1761. — Quittance de droits de lods et ventes pour Fontaine payés à Nicolas Desmarets de Palis, seigneur de Palis pour moitié et autres lieux, en qualité de seigneur de Luyères, 1765. — *Joux* (commune de Saint-Benoit-sur-Vanne). — Lettres attributives de juridiction pour Jean de « Remigny, » seigneur de Joux, et de Gigny, au bailliage de Rosnay, 1544. — Bail d'une ferme sise à Joux par Nicolas Desmarets, seigneur de Palis, Joux et autres lieux, 1725.

E. 188. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — *Joux.* — Plan de la rivière de Vanne et de la rivière venant d'Aix-en-Othe, sur les finages de Paisy, Joux et Courmononcle.

E. 189. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — *Joux.* — Plan du finage de Joux.

E. 190. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1741. — *Joux.* — Plan de la rivière de Vanne, depuis le finage de Villemaur jusqu'à celui de Saint-Benoit.

E. 191. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1737. — *Joux.* — Pièces de terre au finage de Joux, sur la rive droite de la Vanne.

E. 192. (Plan.) — 3 pièces, papier,

1751. — *Joux.* — Prairie de Joux.

E. 193. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — *Joux.* — Prés de la ferme de Joux, appartenant à M. Desmarets.

E. 194. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1582-1779. — *Laines-aux-Bois.* — Acquisition par François Desmarets, avocat en Parlement, de partie d'une pièce de vigne au territoire de Laines-aux-Bois, lieu dit « Chasnay », 1677. — *La Mothe et le Mothois* (commune de Marcilly-le-Hayer.) — Procès-verbal de publication de lettres du 25 mai 1582 pour la confection du terrier du Mothois obtenues par Claude de La Mothe et Nicolas du Moulin, seigneurs du Mothois comme héritiers de Claude de La Mothe et de Jean du Moulin, 1582. — Partage d'un pré entre Edme-François « de l'Avogadre » (d'Avogadre), seigneur du Mothois en partie, par suite d'adjudication à son profit sur les héritiers de M. de Quenoville, du 20 septembre 1644, et Catherine du Moulin, dame du Mothois pour moitié comme étant aux droits de feu Louis de Quenoville, en son vivant seigneur dudit Mothois, 1644. — Production de pièces à propos de la propriété d'un quartier de terre, faite par Edme-François d'Avogadre, seigneur de La Mothe et pour moitié du « Montoir », contre Michel de Boucher, seigneur du Mothois pour l'autre moitié. M. de Boucher avait recueilli la moitié de la seigneurie du Mothois comme héritier de Catherine du Moulin, sa grand'tante, qui figure dans un acte de 1657 avec la qualité de dame du Mothois, 1678. — Requête adressée au bailli de Saint-Liébault par Louis d'Avogadre, capitaine de chevaux-légers au régiment de Lagny, seigneur de La Mothe par suite de la donation que lui en avait faite sa mère par son contrat de mariage, 1693. — Requête adressée au maire du Mothois par Jeanne Fenard, veuve dudit Louis d'Avogadre, en son vivant seigneur de La Mothe et du Mothois en partie, 1719. — Autre requête au même par Jean-Louis d'Avogadre, seigneur de La Mothe et du Mothois, 1730. — Déclarations des censitaires de la seigneurie du Mothois faites, savoir : en 1770 et 1777, à Étienne-Jean-Louis Crécy de Champmillon, gendarme de la garde du Roi, et M. Desmarets de Palis, seigneur par indivis, et en outre M. de Champmillon, seul seigneur de La Mothe ; en 1779, à mademoiselle d'Avogadre, veuve de M. de Champmillon, et à M. Desmarets de Palis.

E. 195. (Registre.) — In-folio. 38 feuillets, papier.

1770-1791. — *La Mothe et le Mothois* (commune de Marcilly-le-Hayer.) — Manuel de recette des censives dues

aux seigneurs de La Mothe et du Mothois qui étaient : en 1770 et 1775, par indivis, chacun pour moitié, M. de Champmillon et Nicolas Desmarets de Palis, seigneur en outre de Chardogne-en-Barrois, Marcilly-le-Hayer, et pour moitié de Palis (f[os] 4, 28 et 29 r°), et en dernier lieu, avant 1793, pour moitié du Mothois (la moitié qui paraît avoir appartenu à M. de Champmillon) à M. Noël, maire de Marcilly-le-Hayer (note sur une feuille volante attachée au folio 20 r°.)

E. 196. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

1498-1772. – *L'Épine* (commune de Saint-Germain.) — État des rentes et censives dues à M. Desmarets de Palis par divers propriétaires de terres au finage de l'Épine, XVII°-XVIII° siècles. — *Les Gravières* (finage de Villetard, commune de Buchères.) — Procédures faites par Nicolas Desmarets, avocat en Parlement, contre un habitant de Verrières pour l'obliger à passer titre nouvel de reconnaissance de cens et rentes sur une pièce de terre située lieu dit les Gravières, 1685-1688 — *Luyères*. — Acquisition d'une maison et dépendances par Nicolas Desmarets, seigneur de Luyères, du Haut-Chêne et autres lieux, 1723. — *Marcilly-le-Hayer*. — Convention entre Adam de Boucher, secrétaire du Roi, seigneur de Marcilly, et les habitants dudit Marcilly, concernant les droits d'usage. 1498, (copie). — Constitution de rente au nom de Louis le Peletier, Charles-Louis le Peletier, chevalier de Malte, et Marie-Louise le Peletier, enfants mineurs de Louis le Peletier de Rosambo, président au parlement de Paris, et de Marie-Claire-Aimée de Mesgrigny, 1762. — Bail de la terre de Marcilly-le-Hayer et de la partie de la terre du Mothois appartenant auxdits mineurs, 1764. — Quittance étant en suite du contrat du 2 janvier 1770 par lequel Louis le Peletier de Rosambo, Président au Parlement, mineur émancipé par mariage, a vendu la terre de Marcilly à Nicolas Desmarets de Palis et Christine-Marguerite de Fumeron, son épouse, 1772. — Déclarations et reconnaissances de rentes et censives au profit des seigneurs de Marcilly qui étaient : en 1727, Jean-Charles de Mesgrigny, comte d'Aunay, seigneur du Mothois pour moitié; en 1751, Louis le Peletierde Rosambo, seigneur du Mothois, baron de Poussey, Maizières la Grande-Paroisse, président à mortier au Parlement de Paris. — *Mesgrigny*. — Sentence du bailliage de Troyes pour Nicolas Desmarets et Madeleine-Michelle de Vieux-Moulins, sa femme, contre le fermier de la terre de Mesgrigny, 1700.

E. 197. (Plan.) — 2 pièces, papier.

XVIII° siècle. — *Palis*. — Château. — Plan pour un projet de construction du château.

E. 198. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1361-1789. — *Palis*. — Château. — État des journées employées pour le compte de M. de Palis, par M. Milony, architecte des Eaux et Forêts au département de Champagne, directeur et professeur de l'école royale et gratuite de dessin de la ville de Troyes, 1780-1784. — Comparaison du mémoire dressé à cet effet par l'architecte et de celui de M. de Palis. En avril 1781 on travaillait à la démolition de l'ancien château (art. 7). — Procédures concernant le règlement de ce mémoire, 1785-1789. — Aveu et dénombrement rendu à la comtesse de Flandre, à cause de son château de Villemaur, par Jean de Dinteville, sire de Vanlay, pour partie de la seigneurie de Palis, le jeudi avant Pâques 1361. — Aveu et dénombrement semblable par Jeanne de Traînel, aussi dame de la Malmaison-en-Brie, à cause du douaire de feu Hugues de Mailly, 1362. — Aveu et dénombrement (pour la moitié) de Palis par Jaquot de Broutières, 1371. — Aveu et dénombrement au duc de Bourgogne de moitié de Palis (l'autre au duc de Bourgogne) par Jean de Broutières, fils de feu Jaquot de Broutières et d'Ysabelle de « Rouvroy, » sa veuve, 1393. — Aveu et dénombrement par le même, où sa mère est dite Isabelle de « Ronçay..... à présent femme de Humbelot de Chastenay, » février 1393 (v. st.). — Procuration pour plaider donnée par le tuteur et curateur des enfants mineurs de feu Guillaume Boucher, en son vivant lieutenant-général au bailliage de Sens, seigneur en partie de Palis, sous le scel de Léonard de « Gna, » seigneur de « La Jaisse, » et Montigny, bailli de Villemaur, 1545. — Aveu et dénombrement par Michel Boucher, pour la moitié de la seigneurie de Palis, indivise avec le seigneur de Villemaur, 1621. — Aveu et dénombrement semblable rendu par Marguerite de Saint-Étienne, comme veuve de Michel « de Boucher » qui était en outre seigneur de Lignières et Cornillon, et comme tutrice de ses enfants mineurs, 1662.— Foi et hommage pour moitié de la seigneurie de Palis (l'autre moitié au seigneur de Villemaur) et pour le fief des Chaumes-du-Manche, rendu par Nicolas I Desmarets, comme seul héritier de François Desmarets, son père, qui en avait fait l'acquisition de Georges de Boucher, 1712. — Aveu et dénombrement des mêmes terres par Nicolas II Desmarets, 1734.

E. 199. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 188 pièces, papier.

1683-1785. — *Palis*. — Procès-verbal de vente de coupes des bois communaux de Palis, 1742. — Mémoire pour M. Desmarets de Palis, en réponse à celui de M. le duc d'Estissac, concernant la justice de Palis, 1743. — Requête

relative à cette affaire, présentée par M. le duc d'Estissac, 1746. — Acquisitions et baux de maisons et de terres sis au finage de Palis, pour MM. Desmarets, 1683-1756.

E. 200. (Liasse.) — 367 pièces, papier.

1678-1784. — *Palis*, *Tricherey* (commune de Palis), *Planty* et *Joux*. — Déclarations d'héritages grevés de rentes et censives envers MM. Desmarets, seigneurs de Palis pour moitié, Luyères, Planty, Joux et autres lieux.

E. 201. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1699-1774. — *Pel-et-Der*. — Extrait du censier de Pel-et-Der pour M. Desmarets de Palis, 1734. — *Planty* et *Joux* (commune de Saint-Benoit-sur-Vanne). — Arpentage général des terres, prés et bois de la seigneurie de Planty et Joux appartenant au chapitre de la cathédrale de Troyes, 1699.—Enquête faite à propos d'un incendie qui avait éclaté dans les bâtiments de ferme de la maison seigneuriale de Planty, 1722. — Déclaration des terres de la seigneurie de Planty affermées à Barthélemy Le Clerc, 1772. — Bail emphytéotique, pour 99 ans, de la terre et seigneurie de Planty et de Joux, fait par le chapitre de la cathédrale de Troyes, seigneur, à Nicolas Desmarets, seigneur de Palis, Luyères et autres lieux, juge-garde de la Monnaie de Troyes, 1716. — Procès-verbal de visite et d'estimation des bâtiments et des bois compris dans ce bail, 1716.—Procédures des héritiers de M. Desmarets de Palis, preneur du bail de 1716, contre le chapitre de Saint-Pierre de Troyes, pour obtenir la rescision du bail ; mémoires des parties, 1772-1773. – Déclarations d'héritages grevés de rentes et censives envers MM. Desmarets de Palis, seigneurs de Planty et de Joux en vertu du bail emphytéotique, 1716-1739. — Procès-verbaux de martelage du bois des Petits-Chevrets (commune de Paisy-Cosdon) pour MM. Nicolas Desmarets de Palis et Nicolas Charlot, président au Grenier à sel de Troyes, seigneurs des Petits-Chevrets chacun pour moitié, 1748 et 1751.

E. 202. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1568-1783. — *Rigny-le-Féron*. — Attestation par un mesureur juré des grains qu'à la foire de Rigny-le-Féron du 11 novembre 1727 le froment a été vendu 28, 30 et 32 sous ; le seigle, 18, 19 et 20 sous ; l'orge, 11 et 12 sous ; l'avoine, 11 et 12 sous, 1727. — *Roncenay*. — Bail d'un gagnage par Antoine Pithou, commissaire ordinaire des guerres, seigneur de Luyères et d'Assencières, 1604. — *Saint-Benoit-sur-Vanne*. — Attestation par M. Arson, curé de Saint-Benoit-sur-Vanne, qu'un habitant de sa paroisse est de la religion catholique et de bonnes mœurs, 1752. — *Saint-Martin-ès-Vignes* (aujourd'hui commune de Troyes.) — Reconnaissance de rentes et censives grevant un jardin sis à Saint-Martin-ès-Vignes, « en la rue Darne, » 1580. — Plan du jardin en question et des propriétés voisines, XVIIe siècle. — *Somme-Fontaine-Saint-Lupien*. — Reconnaissance et déclaration de bâtiments et terres loués par bail emphytéotique de 99 ans, du 3 juillet 1727, au profit de Jean-Charles de Mesgrigny, comte d'Aunay, seigneur de Marcilly-le-Hayer, 1785. — *Sommevoire* (Marne.) — Acte de fondation d'un hôpital à Sommevoire, par Gérard de Hault, sieur de Guichaumont et de Lignol en partie, auditeur des comptes de la reine d'Écosse, douairière de France, tant en son nom que comme exécuteur du testament de Marguerite Rolland, sa femme, demeurant à Sommevoire, février 1572, v. st. (copie). M. de Hault avait fait bâtir à cette intention une maison avec chapelle, jardin et autres dépendances, le tout clos de murs, tenant d'une part à l'Hôtel-Dieu, ancien hôpital de Sommevoire, d'autre part à une ruelle allant au moulin ; d'un bout à la rivière venant du jardin du château et de la maison du fondateur, et d'autre bout à la rivière de Sommevoire. — Collation du maître dudit hôpital, par Claude de Hault, seigneur de Lignol, fils aîné du fondateur, 1604. — Contestations entre les héritiers de Gérard de Hault et le maître de l'hôpital concernant le droit de collation, 1628-1659. — Nomination d'un maître de l'hôpital sur la présentation de Claude Hennequin, seigneur de Souligny et de Richebourg près Troyes, fils de Nicolas Hennequin, seigneur desdits lieux, et de Colombe de Hault, 1658. — Tableau généalogique de la famille de Hault, XVIIe siècle. — *Troyes*. — Attestation par Noël Coiffart, lieutenant-général au bailliage de Troyes, que les habitants de Troyes possédant fiefs ont été exempts du service du ban et arrière-ban par lettres royales du mois de mai 1568, mais pour une année seulement, 1568. — Acquisition par Antoine Pithou, seigneur de Luyères, d'une pièce de pré sise paroisse Saint-Nizier de Troyes, finage de Pont, lieu dit Coupe-Tête ou autrement « l'Escrevolle, » 1608. —Vente par Catherine Allen, femme de Jean Angenoust, trésorier des poudres et salpêtres en Champagne, d'une maison sise à Troyes rue de la Tête-Noire, 1639. — Reconnaissance par Nicolas Desmarets, seigneur de Palis et autres lieux, de rentes et censives dues au chapitre de Saint-Urbain de Troyes, grevant un jardin à lui appartenant situé finage des Trévois, lieu dit les Terrasses, 1738. — *Vert* (commune d'Auxon.) — Sentence par défaut au profit de Nicolas Desmarets, seigneur de Palis,

avocat du Roi au bailliage de l'artillerie, condamnant ses adversaires à produire les baux en vertu desquels ils prétendaient jouir de biens vendus à feu François Desmarets, son père, le 30 octobre 1691 par Marie d'Estavaye, veuve de Charles Le Page de Précy, 1727.

E. 203. (Liasse.) — 203 pièces, papier.

1685-1747. — *Villadin.* — Baux et déclarations. — Bail de pièces de terre au profit de Nicolas Desmarets, seigneurs de Palis et autres lieux, 1733. — Déclarations d'héritages grevés de rentes et censives envers Pierre-Augustin-Bernardin de Rosset de Fleury, l'un des grands-vicaires de l'église de Paris, puis évêque de Chartres, abbé commendataire de Buzée, prieur de Notre-Dame de Pont-sur-Seine, et en cette qualité seigneur de Villadin, Villecerf, Aubeterre et Verrault, appelées « les quatre villes de Notre-Dame, » 1742-1747. — *Villejuif* (Seine.) — Procès-verbal de visite et estimation de bâtiments et terres dépendant de la succession du sieur des Marais, dressé à la requête de François Desmarets, avocat en parlement, comme tuteur des enfants de feus Jean Huez et Marie Lambert, qui étaient créanciers de cette succession, 1685.

Des Réaulx.

E. 204. (Registre.) — In-folio; 62 feuillets, papier.

1669. — Inventaire des biens, meubles, titres et papiers dépendant de la communauté d'entre René des Réaulx, en son vivant seigneur de Lirey, Villery, Athis, Grisy, Ortillon, Brantigny, Chardonnet, Avant, Coclois et autres lieux, et Anne de Rochereau, son épouse, fait à la requête de ladite dame, tutrice de ses enfants mineurs, en présence notamment d'Angélique de Réaulx, veuve de Louis de Fleurigny, tante desdits mineurs. — F° 1 r°, meubles du château de Coclois. — F° 16 r°. Meubles du château de Brantigny. — F° 21 r°. Titres de créances parmi lesquels il est fait mention des personnes ci-après : en 1663, Edme de Saulx, seigneur d'Arrentières, et Jeanne de Guigne, sa femme (f° 28 r°); Nicolas de Guigne, seigneur de Romaine et de La Roche (f° 28 v°); en 1666, François Marchand de Christon, seigneur d'Auzon. — F° 32 r°. Documents. — Contrat de mariage du défunt, du 8 septembre 1648 ; acte de tutelle des enfants de Gabriel des Réaulx et de Guillemette de Marolle, du 14 septembre 1634, parmi lesquels figurait René des Réaulx. — F° 44 v°. Contrat de vente de la terre et seigneurie d'Avant par le duc et la duchesse de Luxembourg à Gabriel des Réaulx, du 19 février 1636. — F° 47 r°. Vente de la terre et seigneurie d'Ortillon par Jean de Velu ou Veclu, gentilhomme servant à la bouche du Roi, à Pierre de Marolle, du 1er décembre 1584. — F° 47 v°. Vente de la terre et seigneurie de Lirey par Guillaume de Signani, marquis de Gordes, capitaine des gardes du corps du Roi, à Gabriel des Réaulx, avec droit de patronage, présentation et nomination aux doyenné, chapitre et prébendes de l'église de Lirey, du 21 juillet 1624, ratifié le 20 avril 1628 par Gabrielle de Pontancé, épouse du marquis de Gordes. – F° 48 v°. Contrat d'échange de la terre de Villery et de moitié de celle d'Aubeterre (commune de Villery), du 7 septembre 1632, par Isaac-Nicolas de « Nivesles » (Nevelet), seigneur de Doches et desdits lieux, au profit de Gabriel des Réaulx. — F° 49 r° Adjudication de moitié de la terre et seigneurie d'Athis (-sur-Seine) faite le 1er juillet 1631 sur Louise de Madeil, femme d'Adérald de la Rouvère, seigneur d'Esclavolles ; donation de l'autre moitié de cette terre et seigneurie, du 14 septembre 1626, par Jacqueline de Madeil, veuve de Constantin des Réaulx, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, à Jacqueline des Réaulx, fille de Gabriel. — F° 49 v°. Vente par Edmond Coget à Louis de Madeil, seigneur d'Athis, de la terre et seigneurie de La Mothe de Villiers-sur-Seine, du 19 septembre 1587.— F° 50 v°. Donation de la terre et seigneurie de Grisy-sur-Seine, par Jacqueline de Madeil, épouse de Constantin des Réaulx, à Gabriel des Réaulx, dans son contrat de mariage du 30 juillet 1612. — F° 52 v°. Adjudication de la terre et seigneurie du Chardonneret faite en mai 1575 sur l'abbaye de Larrivour au profit de Pierre de Marolle. — F° 53 r°. Vente de la terre et seigneurie de Brantigny faite le 27 novembre 1656 par Nicolas Dauvet, comte des Marets, grand fauconnier de France, seigneur de Vitry-le-Croisé, Brantigny et autres lieux, et Chrétienne de Lantage, sa femme, à René des Réaulx. Cette terre appartenait au comte des Marets par l'échange qu'il en avait fait avec Claude Molé, seigneur de Villy-le-Maréchal, contre la terre de Villemereuil, le 25 novembre 1656. M. Molé l'avait acquise le 26 septembre 1654 de Marie de Bouhier, veuve de Charles, duc de la Viéville, surintendant des Finances. — F° 55 v°. Adjudication de la terre et seigneurie de Brantigny, faite le 4 septembre 1621 au profit de M. le duc de la Viéville.—F° 56 r°. Pierre Bel, sieur de Torvilliers, élu en l'Élection de Troyes, 1623. — F° 61 r°. Jean de Maizières, seigneur de Verricourt ; Louis d'Aulnay, seigneur de Morembert ; Michel de Joyeuse, baron de Mathaux ; Gaspard de Pons, seigneur de la Ville-au-Bois, 1669.

E. 205. (Registre.) — In-quarto ; 192 feuillets, papier.

1697. — Extraits des papiers de la succession de René des Réaulx. — F° 49 r°. Seigneurs d'Ortillon : en 1532, Étienne de Bierne ; en 1464, Gillequin de Choiseul, dit d'Aigremont. — F° 49 v°. En 1509, Christophe de Plailly, à cause de Jeanne de Brieux, son épouse. — F° 52 r°. Dénombrement de la seigneurie d'Ortillon et du fief de Meudon en dépendant, rendu par Marguerite de Bierne, veuve de Jean de Veclu, à Louis Picot, baron de Dampierre. L'hôtel seigneurial de Meudon était au village d'Isles, 1582. — Ibidem. Foi et hommage par Jean de Veclu pour lesdits terre et fief, 1584. — F° 52 v°. Seigneurs de Meudon : en 1585, Pierre de Marolle ; en 1556, Jean de Veclu, à cause de Marguerite de Bierne, sa femme. — Aveu et dénombrement du fief d'Isles et Meudon, par Marguerite de Marolle, épouse de Daniel d'Allaumont. Elle en avait hérité de Guillemette de Bouvot, veuve de Pierre de Marolle, 1636. — F° 53 r°. Vente par Jeanne de Maillé, veuve de Gillequin de Choiseul, dit d'Aigremont, à Guillaume des Rieux, écuyer, de tout ce qu'elle possédait sur les territoires d'Ortillon, Ramerupt, Le Chêne, Nogent-sur-Aube, Vaupoisson et Morembert, 1476. — Jean de Veclu, seigneur d'Ortillon à cause de Marguerite de Bierne, sa femme, qui tenait cette terre de Jeanne des Rieux, sa mère, femme d'Étienne de Bierne, et celle-ci de Guillaume des Rieux, son père, 1567. — F° 112 r°. Aveu et dénombrement des terres et seigneuries de Pougy, Verricourt, Avant et Longsols par François, duc de Luxembourg, 1603 et 1604. — F° 120 r°. Adjudication de la justice et droits royaux, mairie, gruerie, bourgeoisie et jurée de Nogent-sur-Aube, faite au profit de Gabriel des Réaulx par les commissaires royaux commis à la revente du domaine du Roi, 1624. — F° 121 r°. Aveu et dénombrement pour la seigneurie de Nogent-sur-Aube par Jacques de Villemor, à François de Luxembourg. Il possédait en totalité la justice haute, moyenne et basse dont il avait acquis la moitié des religieux et abbé de Montiéramey. Ce dénombrement mentionne la motte « où souloit y avoir hostel noble et maison seigneurialle et deffençable, avec droit de la faire clore de fossez, pont-leviz, et icelle faire munir de toutes choses nécessaires pour la deffence dudit lieu, contenant un arpent, six danrées. » — F° 122 v°. Jeannette Hayan, veuve de Nicolas de Menois, dame de Sacey, 1522 ; Marc Champy, seigneur de Sacey, 1551 ; Jeanne de Vienne, veuve dudit Marc Champy, 1573. — F° 140 r°. Charles d'Arnouville, seigneur de Lhuitre et de Règes, 1664. — F° 152 r°. Aveu et dénombrement par Jean Nevelet, seigneur de Doches, rendu à monseigneur de Nevers, pour la terre et seigneurie de Villery relevant d'Isles, 1558. — F° 153 r°. Aveu et dénombrement par Pierre Pithou, seigneur de Champgobert, pour la moitié par indivis de Villery, Savoie et Bierne, 1518. — F° 159 r°. Pierre de Guignes, seigneur de Blaincourt, 1582.

E. 206. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin ; 101 pièces, papier.

1532-1783. — Vente de la terre et seigneurie de Coclois par Charles-Henry de Clermont, duc de Luxembourg, et Marguerite-Charlotte de Luxembourg, son épouse, à Gabriel des Réaulx, maître d'hôtel ordinaire du Roi, à charge que ladite terre sera tenue en la mouvance du château de Ramerupt, 1633. (Extrait). — Extrait de l'acte du tutelle d'Angélique des Réaulx où il est dit que Guillemette de Marolles est décédée le 21 mars 1632, XVIIe siècle. — Procuration par Louis d'Aulnay, seigneur de Morembert et de Frampas (Haute-Marne) en partie pour assister à l'assemblée de famille des enfants de feu René des Réaulx et de leur élire pour tutrice Anne de Rochereau, leur mère, 1669. — Défense par Anne de Rochereau, veuve de René des Réaulx, au curé de Saint-Nicolas-des-Champs de Paris, de procéder à la célébration du mariage de Guillemette-Angélique des Réaulx, sa fille, avec Jules de Joyeuse, comte de Grandpré, 1685. — Contrat de mariage entre François-Louis des Réaulx, fils de Louis des Réaulx, seigneur de Coclois, et de Jeanne de Meuves, son épouse, et Françoise-Louise de Mesgrigny, fille de Pierre-François de Mesgrigny de Villebertin et de feue Louise Le Courtois, son épouse, 1753. — Partage de la succession de mademoiselle Mariane de La Guarigue de Savigny fait entre ses héritiers parmi lesquels était Armande-Victoire de La Guarigne-Savigny de Rocourt, sa sœur, épouse d'Anne-Louis-Maximilien, vicomte des Réaulx, seigneur de Brantigny, sous-lieutenant au régiment des gardes françaises, 1783. — Pièces de procédure, jugements et arrêts concernant la famille des Réaulx et les familles qui l'ont précédée dans la possession des terres dont il sera parlé plus loin. — Sentence du bailliage de Nogent-sur-Seine en faveur d'Edme de « Madueil, » seigneur d'Athis, déboutant l'adversaire de M. de Madeil de l'appel par lui interjeté, 12 avril 1532 (v. st.) — Sentence rendue par Nicolas Prestat, lieutenant en la mairie d'Athis-sur-Seine, à laquelle est appendu, sur simple queue, le sceau de Nicolas Prestat, empreint sur cire entre papier et parchemin, à ses armes, qui sont : *un lion passant, accompagné de trois coquilles 2 et 1*, 1553. — Sentence des requêtes du Palais, récognitive de promesse en faveur de Louis Nivelle, receveur du talion à Troyes, contre Jacques de Chasier (*aliàs* de Chassy), sieur de Brillecourt, tant en son nom que comme héritier d'Alexandre de Chasier,

son frère, 1632. — Sentence du bailli au comté de Rosnay en faveur de Marie de Beauvau, veuve de Jacques « du Chassis, » en son vivant seigneur de Brillecourt, Magnicourt et autres lieux, 1653. — Procès entre René des Réaulx, seigneur de Coclois, et les habitants de Chaudrey qui lui contestaient la propriété d'une pièce de pré provenant des anciens usages de la communauté de Chaudrey, 1660.

E. 207. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 153 pièces, papier.

1569-1779. — Constitutions de rentes, obligations, remboursements; quittances de remboursements, de paiements de rentes, de gages de serviteurs et de mémoires de fournisseurs. — Principaux personnages mentionnés : en 1623, Antoine Boyau, le jeune, seigneur en partie de Saint-Étienne-sur-Barbuise; en 1629, Claude Anjorrant, seigneur de Clayes (Marne), général de la cavalerie légère; Edmée d'Aulnay, veuve de M. de Bossancourt; Jacques de « Chassy, » seigneur dudit Chassy; en 1667, Jean de Morillon, seigneur de Reims-la-Brûlée (Marne); en 1685, Marie Marceau, veuve de Pierre Guillaume, seigneur de Chavaudon, et Louis Guillaume de Chavaudon, docteur de Sorbonne, aumônier de la feue reine, son fils. — Martmaugy (de). — Lettres de souffrance pour les terres et seigneuries du Clos et de Pacy en partie, relevant de la baronnie de Bray-sur-Seine, dépendant de la succession de Christophe de Martmaugy, accordées par le duc de Genevois et de Nemours, baron de Bray, à Anne de Baronnaut, veuve dudit sieur de Martmaugy, tutrice et ayant la garde noble de Gaucher, âgé de seize ans, Marguerite, âgée de onze ans, et Louise, âgée de cinq ans, ses enfants mineurs issus de ce mariage, 1569.

E. 208. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1503-1789. — *Athis-sur-Seine* (commune de Villers-sur-Seine. Seine-et-Marne.) — Nomination de tuteur et curateur à des orphelins indigents par le maire d'Athis pour Guillaume de «Dye, » seigneur dudit Athis, 1503. — Sentence du bailli de Bray-sur-Seine, maintenant Louis de Madeil en la possession du droit de haute, moyenne et basse justice dans l'étendue de la seigneurie d'Athis, 1595. — Publication de la mise en adjudication, à la requête de Gabriel des Réaulx, seigneur de Lirey, de la moitié de la terre et seigneurie d'Athis, et des fiefs de Courceroy et de La Mothe de Villiers, saisis sur Louise de Madeil, femme d'Adérald de La Roère, seigneur d'Esclavolles (Marne), 1631. Cette adjudication eut lieu le 1er juillet 1631 au profit de Gabriel des Réaulx. Quant à l'autre moitié de la terre et seigneurie d'Athis, elle lui appartenait en vertu d'un contrat de vente du 11 juin 1629 passé avec madame de La Roère. — *Avant-lès-Ramerupt.* — Difficultés survenues entre François-Louis des Réaulx, marquis de Coclois, seigneur d'Avant, et Jean-Baptiste Comparot, seigneur de Longsols, conseiller au bailliage et présidial de Troyes, relativement aux limites des seigneuries d'Avant et Longsols, 1788-1789. Documents cités dans les mémoires des parties : Vente par Charles-Henry de Clermont et Marguerite-Charlotte de Luxembourg, de la terre d'Avant à Gabriel des Réaulx, et de la terre de Longsols à Claude Coquin, seigneur de Fontaine, premier président en l'Élection de Troyes, 1636; déclarations fournies à François de Luxembourg, duc de Piney, seigneur de Longsols, en 1586 ; déclarations fournies à Marc-Antoine Guillemin, seigneur de Longsols, en 1663; requête de Jean Comparot, président en l'Élection et Grenier à sel de Troyes, seigneur de Longsols, 1688; « charte du 25 mars 1406 par laquelle honorée dame Jeanne de Chalon, dame de Longsols, en accordant la liberté et la propriété à ses vassaux jusqu'alors serfs et mainmortables, déclare que lesdits habitants auront droit de gayer et abreuver leurs bestiaux en tous lieux de la rivière, hors le dommage, mais ne leur loise pêcher en quelque manière que ce soit en ladite rivière ni ès puiseaux; » déclarations fournies au comte de Brienne, seigneur d'Avant, 1522; sentence du bailli de Brienne contre Louis de Lormeau, seigneur de Falourdet, 1665. — *Barberey-Saint-Sulpice.* — Bail par René des Réaulx d'une pièce de pré au finage de Barberey, 1650. — *Bercenay-le-Hayer.* — Vente à titre d'échange par Louis de Madeil, seigneur d'Athis, à François de Madeil, son frère, de la part et portion lui appartenant dans les terres et seigneuries de Bercenay et Lannerey, qu'il possédait en vertu d'un retrait lignager par lui fait sur Hubert de la Haye, lequel l'avait acquise le 12 décembre 1564 de Charles de Villiers, 24 mars 1570. — *Bologne* (Haute-Marne.) — Mandement de Jean de Gondrecourt, lieutenant particulier au bailliage et siége présidial de Chaumont, pour Guillemette le Gruyer, veuve d'Antoine Bonnot, en son vivant seigneur de Rosoy (Haute-Marne), tant en son nom que comme tutrice de ses enfants mineurs; Alexandre Bonnot, seigneur de Rosoy; Claude « Balavoyne, » au nom de Guillemette Balavoine, sa fille, née de son mariage avec feue Edmonne Bonnot; Pierre de Marolle, seigneur de Frampas, tant en son nom que comme curateur des enfants mineurs Bonnot, contre les habitants de Bologne, 1583.

E. 209. (Registre.) — In-octavo ; 88 feuillets, papier.

1631-1647. — *Bouilly* et *Souligny*. — Manuel de re-

cette des rentes et censives dues a demoiselle Anne Vion, veuve de Mathias Rollot, en son vivant seigneur de Villette, pour des biens situés sur les territoires de Bouilly, Souligny et autres lieux voisins, (1631-1640). — Reconnaissances de rentes et censives, au profit de la même demoiselle (1632-1642).

E. 210. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

1656-1791. — *Brantigny* (commune de Piney.) — Vente de la terre et seigneurie de Brantigny, comprenant notamment une maison seigneuriale, par Nicolas Dauvet, seigneur dudit Brantigny, à René des Réaulx, seigneur de Grisy (-sur-Seine) (Seine-et-Marne), Lirey, Villery et autres lieux, 1656. — Ratification de cette vente par Françoise de Lantages, épouse de Nicolas Dauvet, 1657. (Copie.) — Foi et hommage pour la terre de Brantigny par René des Réaulx à Charles-Henry de Clermont de Luxembourg, duc de Luxembourg et de Piney, en conséquence de l'acquisition de 1656 qui avait été faite de « Nicolas Dauvet, comte des Marets, grand fauconnier de France, » 1657. — Ventes et acquisitions de maisons et pièces de terre sises finage de Brantigny et finages voisins, 1727-1791. — Plans parcellaire de pièces de terre au finage de Brantigny, lieux dits le Grand-Champ, les Pointes et le « Quarré, » les Fossés-Callot, l'Orme-au-Loup, les Harblottes, les Hayottes, le Fond-de-Verguin, le Champ-des-Genièvres ou le Revers-du-Moulin, 1773. — Plan de pièces de terre au même finage, lieu dit la Maison-du-Bois, 1774. — Plan des prés de Brantigny, XVIIIe siècle. — Mesurage et arpentage des terres que faisait valoir M. le vicomte des Réaulx, seigneur de Brantigny, sises tant dans le parc du château qu'aux finages dudit Brantigny et de Villehardouin, 1789. — Baux des deux fermes de la basse-cour du château de Brantigny, du moulin à vent dudit Brantigny, de la ferme des Hautes-Hayes, sise paroisse de Brantigny, 1667-1791.

E. 211. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1396-1791. — *Brevonne.* — Baux de la ferme de la Saulte, au finage de Brevonne, 1716-1784. — *Champignolle* (en la justice et seigneurie d'Athis-sur-Seine. Seine-et-Marne.) — Baux du moulin à blé de Champignolle faits en 1507 par Edme de Madeil, et en janvier 1582 (v. st.) par Louis de Madeil, seigneurs d'Athis. Le bail de 1507 porte la suscription de Claude Pougeoise, seigneur de Miry et de Montpothier en partie, garde des sceaux aux contrats de la prévôté de Nogent-sur-Seine. — *Coclois.* — Plan général de la terre et seigneurie de Coclois, 1783. Il n'y a que le titre et la table alphabétique des noms de contrées indiquées dans le plan, lettres A à T. — *Courceroy.* — Vente de terres et prés et de quelque coutumes d'avoine au finage de Courceroy par Perrin Richard et Margueron, sa femme, demeurant à Jumery, à Colin Pougy, demeurant à Tilly (commune de la Motte-Tilly,) 1396. Vidimus de 1467 avec suscription de Jean Ancelot, chanoine et trésorier de l'église collégiale de la Sainte-Trinité de Traînel, garde des sceaux de la prévôté de Traînel pour Guillaume Juvenel des Ursins, baron de Traînel, seigneur de Marigny, chancelier de France. — *Cussey-les-Forges* (Côte-d'Or.)—Mandement de Charles VIII pour la réception de l'aveu et dénombrement de partie de la seigneurie de Cussey, présenté à Henri de Neufchâtel, seigneur de Grancey-le-Château (Côte-d'Or), par Guillaume de Die, seigneur d'Athis, qui était seigneur dudit Cussey pour moitié par indivis et pour un quart en l'autre moitié, à cause de Marguerite de Montrementier (?), sa mère. Ce quart en la moitié lui appartenait par suite d'acquisition faite de Philippe de Cunes (?) et de Jean de Reffay, et de leurs femmes, 4 mars 1496. — *Isles* (aujourd'hui Isles-Aumont.) — Sentence des commissaires délégués par le Pape et députés par le Roi pour l'exécution de ce qui restait de l'aliénation du bien temporel du clergé de France accordée au Roi par bulles du 30 janvier 1599, condamnant le receveur des décimes du diocèse de Troyes à payer à Pierre Poucet, prieur du prieuré d'Isles, 30 écus soleil, 1599.—Quittance du paiement de cette somme donnée par Pierre Poucet, 1600. — *Jasseines.* — Vente des trois quarts de la terre et seigneurie de Jasseines faite à Louis Finot, curé de Jasseines, par Arnoulf-Étienne Hudelot, seigneur de Valpelle (commune de Brennes, Haute-Marne), Jasseines et Sainte-Thuise, baron de Pressigny (Haute-Marne), héritier maternel pour moitié de René de Bossancourt, en son vivant seigneur de Bétignicourt, Jasseines, Sainte-Thuise et autres lieux; Jeanne Bernard d'Hémery, femme dudit sieur Hudelot de Valpelle; et en outre les représentants de feu Gille Durand, en son vivant conseiller au bailliage et présidial de Chaumont, auquel appartenait l'autre moitié de cette succession, 1746. — *Joux* (commune de Saint-Benoit-sur-Vanne.)—Bail d'un labourage sis aux finages de Joux, Cosdon et lieux voisins, par Antoine de Mondragon, seigneur de Saint-Yves et en partie de Grisy (Seine-et-Marme), 31 mars 1500. — *Le Doyer* (commune de Piney, anciennement de la paroisse de Brantigny).— Bail du pré l'Épine par le vicomte des Réaulx, seigneur de Brantigny, 1788. — *Lirey.* — Sentence du mayeur de Lirey, Jean Benoit, confirmant la confiscation faite par Guillaume des Essars, « dit Guerry, » seigneur de Lirey, de pourceaux qui avaient été trouvés paissant

dans la vendue de Lirey, 1490. — Sentence du bailliage de Troyes rendue entre plusieurs habitants de Lirey et Bernard de Chaumont, seigneur de Saint-Chéron, tuteur de Guillaume de « Semianne, » fils mineur de feu Balthazar de « Simienne, » en son vivant baron de Gordes, seigneur de Lirey, 1592. — *Montangon*. — Rétrocession de bail d'une ferme sise à Montangon, par Jean-Baptiste Hollier des Carrières, fermier général du duché de Piney, à M. le vicomte Anne-Louis-Maximilien des Réaulx, seigneur de Brantigny, 1783. — *Nogent-sur-Aube*. — État du revenu de la terre et seigneurie de Nogent-sur-Aube, XVIIe siècle.

E. 212. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 74 pièces, papier.

1488-1718. — *Ortillon*. — Dénombrement de la terre et seigneurie d'Ortillon fourni par Étienne de Bierne à Charles de Luxembourg, seigneur de Ramerupt, 30 mars 1527. (Extrait). — Dénombrement de la terre et seigneurie d'Ortillon fourni par Jean de Veclu à Marguerite de Savoie, comtesse de Ligny, dame de Ramerupt, 28 janvier 1567 (v. st.). (Extrait). — Partage de la terre et seigneurie d'Ortillon et du fief de Meudon entre Jean de Veclu, seigneur de Baby (Seine-et-Marne), fils unique et principal héritier de mademoiselle de Bierne, dame d'Ortillon, et Louis Maillart, 1583. (Extraits). — Remontrances de l'ordre de la noblesse du bailliage de Chaumont (Haute-Marne), 1582 (copie). — Mandement pour faire ajourner au Parlement séant à Chalons-sur-Marne Jean de Veclu, sieur de Baby, qui refusait de faire la tradition des terre et seigneurie d'Ortillon et fief de Meudon par lui vendus à Pierre de Marolle, sieur de Chardonnet et de Frampas, 1590. — Transaction par laquelle, pour éviter un procès imminent relatif à la possession des droits de haute, moyenne et basse justice de la seigneurie d'Ortillon, Charles-Henry de Clermont, duc de Luxembourg et de Piney, comte de Ligny, Brienne et Rosnay, baron de Vendeuvre, Pougy et Ramerupt, et Marguerite-Charlotte, duchesse de Luxembourg, son épouse, cèdent à Daniel d'Alaumont, seigneur de Bandeville (commune de Saint-Cyr-sous-Dourdan, Seine-et-Oise), et Marguerite de Marolle, son épouse, les droits de haute, moyenne et basse justice d'Ortillon, à la charge par les cessionnaires de tenir la seigneurie d'Ortillon à une seule foi et hommage du duc et de la duchesse de Luxembourg, 1639. — Lettre de M. des Réaulx dans laquelle il dit que madame de Bandeville, sa belle sœur, est morte huit jours auparavant, 8 décembre 1643. — Mesurage des terres labourables appartenant à la chapelle d'Ortillon, XVIIIe siècle. — Déclarations du revenu de la seigneurie d'Ortillon, 1629-1660. M. de Bandeville en était seigneur en 1629. — Compte des recettes et dépenses de ladite seigneurie pour M. de Bandeville, 1632. – Recettes de censives et accensivements pour les seigneurs d'Ortillon, 1488-1718.

E. 213. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 266 pièces, papier.

1553-1786. — *Ortillon*. — Baux de terres et de droits seigneuriaux faits par les seigneurs d'Ortillon qui étaient : en 1553 Jean de « Velu, » comme étant aux droits de Guillaume « des Rieulx, » en sont vivant seigneur d'Ortillon ; en 1578 Marguerite de Bierne, veuve de Jean de Velu, représentée par Jean de « Velu, » sieur de Baby, son fils ; en 1592, Pierre de Marolle ; en 1593 et 1628, Guillemette de Bouvot, sa veuve ; en 1633 et 1643, Daniel d'Alaumont ; en 1648, René des Réaulx.

E. 214. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 118 pièces, papier.

1573-1733. — *Ortillon*. — Reconnaissance de rentes et censives au profit de Marguerite de Bierne, dame d'Ortillon, 1573 (Copie.) — Obligation au profit de Guillemette de Bouvot, veuve de Pierre de Marolle en son vivant seigneur d'Ortillon, Chardonnet et Frampas (Haute-Marne,) 1600. — Assignation à comparaître en justice donnée à la requête de Guillemette de Bouvot, 1629. — Déclaration des usages des habitants d'Ortillon, XVIIe siècle. — Difficultés relatives à ces usages entre les seigneurs et les communautés d'Ortillon et de Vaupoisson, XVIIe siècle.

E. 215. (Liasse.)— 6 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1553-1786. — *Piney*. — Acquisition par Christophe Régnier, laboureur à Brantigny, de pièces de terre au finage de Piney, 4 avril 1553. — *Sainte-Thuise* (commune de Dommartin-le-Coq). — Lettre d'un sieur Boivin à M. Lacroix, laboureur à Montiéramey, où il est question d'une saisie faite sur un fermier de Sainte-Thuise. M. Lacroix est invité à venir à Sainte-Thuise pour s'entendre sur les réparations à faire à la chapelle, 1784. — *Souligny*. — Procès-verbal de délimitation et partage de bois dépendant des terres de Bouilly et Souligny fait par experts entre M. de Mesgrigny, comte de Villebertin, seigneur de Bouilly, et M. des Réaulx, seigneur de Souligny, XVIIIe siècle. — *Treslon* (Marne.) — Bail à rente annuelle et perpétuelle de pièces de terre sises au finage de Treslon par Gabrielle « d'Athys, » veuve de Michel de Boismares, en son vivant seigneur de La Haye, dame usufruitière des terres et seigneuries de Treslon et Faverolles

(Marne), 1584. — *Verricourt.* — Poursuites contre un braconnier qui avait commis un délit sur le territoire de Verricourt, faites à la requête de François-Louis, marquis des Réaulx, seigneur de Coclois, Nogent-sur-Aube, Avant, Verricourt, Brillecourt, Jasseines, les Aires, Sainte-Thuise et Molton, Ortillon, La Roche-lès-Nogent, Bucey, Souligny et autres lieux, 1774. — *Villiers-sur-Seine* (Seine-et-Marne.) — Bail par Françoise de Monserard (?), veuve de Louis de Madeil, et Paul de Couchon, seigneur de Coupillon et d'Athis (Seine-et-Marne), 1609. — Don fait par le duc de Nemours, seigneur de Bray-sur-Seine, à M. des Réaulx, de tous les droits seigneuriaux qu'il lui devait à cause de l'acquisition par lui faite du fief de La Motte de Villiers, relevant de la baronnie de Bray, 1629.

Dinteville (de).

E. 216. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, papier.

1528. — Enquête faite à la requête de Gaucher de Dinteville, seigneur de Polisy, Laubressel, Tennelières, maître-d'hôtel ordinaire du Roi et premier maître-d'hôtel du Dauphin, à l'encontre des religieux de Larrivour, par Claude Bellot, licencié ès-lois, enquêteur et examinateur à Troyes, et Augustin Liboron, licencié ès-lois, avocat à Troyes. Il s'agissait de déterminer les limites des justices de Tennelières, Laubressel, Larrivour et Courteranges.

E. 217. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1550. — Inventaire après le décès de Gaucher de Dinteville, seigneur de Vanlay, fils de Gaucher de Dinteville, nommé au paragraphe précédent, et d'Anne du Plessis. Manque la première page. — F° 12 v°. Inventaire fait à Tennelières, en la maison seigneuriale, le 15 septembre 1550. — F° 59 r°. Lettres d'échange du 16 février 1418 (v. st.) par lesquelles messire Pot céda à Claude de Dinteville la vicomté de Bar-sur-Seine. — F° 64 v°. Donation par Gaucher de Dinteville l'aîné, à Gaucher le jeune, son fils, (dont il est ici question) de tout ce qu'il avait à Vanlay en terres et seigneurie, 30 mai 1528. — F° 65 r°. Sentence d'adjudication de la terre et seigneurie de Vallières à Gaucher de Dinteville, seigneur de Polisy, 22 avril 1505.

E. 218. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, parchemin.

1562. — Enquête semblable à celle de 1528 (voir ci-dessus E. 216) faite par Nicolas Mauroy, conseiller au bailliage de Troyes, à la requête de Louise de Coligny, veuve de Gaucher de Dinteville, seigneur de Vanlay et de Laubressel, dame dudit Vanlay et d'Auxon, comme tutrice de Marguerite de Dinteville, dame de Laubressel, sa fille.

E. 219. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1554-1555. — *Chacenay.* — Comptes des recettes et dépenses de la seigneurie de Chacenay, pour un an commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1554, présenté à Guillaume de Dinteville, seigneur des Chenets (commune de Bernay, Eure) et dudit Chacenay.

Doé.

E. 220. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1719-1743. — Lettres de MM. François Duguet, receveur des tailles en l'Élection de Coulommiers, et de son fils, à madame Françoise Martin, veuve de M. Doé de Craney, en son vivant garde du Roi, demeurant à Troyes, au cloître Saint-Étienne, leur nièce et cousine, concernant l'administration de leurs biens dont s'occupait M. Duguet père ; quittances relatives à ces affaires, 1719-1743. — *Doue* (canton de Rebais, Seine-et-Marne). — Déclaration des biens de madame Doé situés au territoire de Doue, 1740.

E. 221. (Registre.) — Petit in-folio, 184 feuillets, papier.

1597-1608. — *Saint-Lyé.* — Déclarations pardevant notaires de biens situés à Saint-Lyé et grevés de rentes et censives envers Louis Douinet, procureur au bailliage de Troyes. Les déclarations les plus récentes sont de 1604. Ce registre servait en outre de manuel de recettes. L'année de recettes la plus récente est 1608.

E. 222. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1707-1792. — *Saint-Lyé.* — Baux à cens de pièces de terre au territoire de Saint-Lyé et reconnaissances de censives grevant des biens sis au même territoire au profit de Louis Doé, conseiller-secrétaire du Roi en la chancellerie établie près le Conseil supérieur d'Alsace, séant à Colmar, receveur des tailles en l'Élection de Troyes, seigneur de Luyères et autres lieux, demeurant à Troyes, 1779-1792. — *Villemoiron.* — Assignation à la requête de Jacques Doé, conseiller au

bailliage de Troyes, seigneur de Craney et de Villemoiron en partie, donnée au détenteur de diverses constructions sises à Villemoiron, 1707.

Doria (comte).

E. 223. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1489-1658. — Dauvet (Jean), sieur de Rieux et de Payns. — Mandement de Louis XIII adressé au Parlement de Paris concernant un procès pendant devant cette cour, rendu à la requête de Pierre de Mornay, sieur de Villarceaux, contre Jean Dauvet, sieur de Rieux. L'objet du procès était une somme d'argent réclamée par le sieur de Rieux, 1623. — *Fontaine-Saint-Georges* (aujourd'hui Fontaine-lès-Grès). — Liste des habitants de Fontaine-Saint-Georges auxquels assignation a été donnée à la requête du procureur fiscal de la châtellenie de Payns, 38 noms, 1638. — Extrait de l'aveu et dénombrement de la seigneurie de Fontaine donné par Henry et Bernardin de Villemontée, frères, seigneurs dudit Fontaine, à François Dauvet, baron de Payns, 1658. — *Le Pavillon*.— Mémoire dans lequel il est dit que les villages de la châtellenie de Payns doivent au seigneur diverses redevances, à l'exception toutefois de celui du « Grand-Pavillon, » qui en avaient été exemptés par les anciens seigneurs, XVI[e] siècle. — *Payns*. Extrait de l' « Extenta terre comitatus campanie », relatif à la châtellenie de Payns, fait à la requête de Jean Raguier maître des comptes, seigneur de Payns, 8 janvier 1489 (v. st.) (1). — Procès-verbal de publication des lettres pour la confection du terrier de Payns obtenues par Jean Dauvet, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, baron de Payns, seigneur du Pavillon et de Savières 1603. — Bail de dépouilles de pré et émondes de saules, par François Dauvet, baron de Payns, 1652. — Rôle des droits de gruerie dus par les habitants de Payns et du Pavillon à François Dauvet, baron de Payns, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et son maître-d'hôtel, maréchal de camp, 1658.

E. 224. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1573-1605. — *Payns*. — Procès entre Jean Dauvet, sieur de Rieux et de Payns, contre les échevins de la ville de Troyes, concernant la prise et démolition du château de Payns, et l'emprisonnement de la châtelaine, Jeanne Dupuy, (voir E.75). Requête présentée par Jean Dauvet et sa femme à l'effet d'obtenir le remboursement de la somme de trois mille écus à laquelle Jeanne Dupuy avait été rançonnée, 1594. Il est dit dans cette requête que le château de Payns fut pris en 1590 — Arrêt du Conseil du Roi déclarant nul l'engagement pris par Jeanne Dupuy envers les Maire et Échevins de Troyes et le capitaine Davigneau dit Picard, qui s'était emparé du château de Payns, 1595. — Requête présentée au Roi par les habitants de Troyes, dans laquelle ils disent à propos de Jeanne Dupuy « quelle fut prinse faisant la guerre avec des gens de cheval quelle avoit introduictz en son chasteau de Paiens, distant de deux lieues de ladicte ville, commectans une infinité de pilleries et cruautez estranges allencontre desdictz habitans de Troyes et autres des villaiges voisins, mesmes contre les prisonniers qui ne pouvoyent payer les rançons quelle leur imposoit, de sorte que par telz déportement elle auroit provoqué et contrainct le sieur prince de Joinville, qui commendoit lors à Troyes, d'assembler des trouppes et faire assiéger ledict chasteau qui fut battu par plusieurs et divers jours de IIII cens coups de canon, prins d'assault, et la dame prinse prisonnière et menée à Troyes par les soldats du cappitaine Picard, où estant elle paya quinze cens écus pour les fraiz du canon à Loys Doynet, recepveur de la Ligue, et passa une obligacion au proffict dudict cappitaine Picard et non au proffict desdictz maire et échevins... » 1602. — Extrait des délibérations consulaires de la ville de Troyes duquel il appert qu'en assemblée tenue le dimanche 9 mars 1603, le conseil a été d'avis d'approuver la convention faite entre MM. d'Autruy, maire, et Allen, conseiller au bailliage, alors échevins, d'une part, et M. de Rieux, d'autre par t, par laquelle MM. d'Autruy et Allen ont pris l'engagement de faire payer par la ville de Troyes à M. de Rieux quinze mille écus pour toutes les réclamations par lui faites. — Extrait des comptes de la ville de Troyes, contenant mention du paiement de la somme ci-dessus, et de la convention de MM. d'Autruy et Allen, qui était du 16 mars 1602, 1603. — Requête de Jean Dauvet dans laquelle il dit que les 15000 écus à lui dûs ne lui ont pas encore été payés et que les maire et échevins de Troyes prétendent s'autoriser d'un arrêt du Parlement du 23 décembre 1603, qui leur permettait de payer les créanciers de la ville « au sol la livre » pour ne lui verser qu'une partie de la somme à lui due, 1604, (voir E. 75). — *Saint-Mesmin*. — Vente de maison et dépendances par Nicolas Luillier, seigneur de Saint-Mesmin, Villebertin et Angerville, conseiller du Roi en son conseil privé, président à la Chambre des Comptes, 1573.— *Savières*. — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Savières, et des hameaux, fiefs, terres et seigneuries d' « Espiney, autrement nommé la Court du Prey, et Le Hault-du-Trez, » rendu par Michel de Poisieu, dit Capdorat, chambellan et gentilhomme

(1) Une copie du XIV[e] siècle est aux archives nationales, K. 1153.

ordinaire de la chambre du Roi, bailli de Sens, baron et seigneur de Vallery (Yonne), Marolles, Pusignan, Villethierry (Yonne), Le Thou, « Fojon », Longeville, Savières, vicomte de Villemaur, à Jean Briçonnet, président en la Chambre des Comptes, et Louise Raguier, sa femme, à cause de la maison-forte et seigneurie de Payns « qui jadiz fut à feu messire Jehan de Choiseul, et depuis à feu messire Claude de Dynteville, chacun en son temps seigneurs dudit Payens ». M. de Poisieu était seigneur de Savières à cause de Marguerite de « Velu, » sa femme. Cette déclaration comprend notamment: « le donjon, maison-fort, ou place de donjon et maison-fort dudit Savyères; la bassecourt ou place de bassecourt; la chappelle illec fondée en l'honneur de Nostre-Dame; le colombier; cours, jardins, vergers d'environ chacun desdictz lieux, fermez de fossez et de rivière courant; icelluy encloz contenant dix arpens et plus, tenant d'une part à une pièce de terre nommée le Champ du Bos Horet, qui est mouvant du fied dudit donjon, d'autre part à la rue ou voye commune nommée la rue du pressoir; » d'un bout à divers héritages, « et de l'autre bout à ung ruissiau nommé le putot au Roy.. Item, la justice haulte, moyenne et basse et lieux devant dictz et aussi en et par toute la ville et paroisse dudict Savyères, bans, finage et territoire d'illec, excepté toutes voyes en aucuns lieux particuliers de petite extendue mouvans des fiedz de Sainc Falle et d'Anglure; et l'une desdictes cours nommée la Court de Sainct Falle, et l'aultre la Court de Blyves. » Cette pièce est ainsi datée: « le... de janvier, l'an mil cinq cens et (ici le papier est déchiré) huit. » (Copie).— *Villacerf.* (Aujourd'hui Riancey). — Deux mémoires du procès relatif aux droits de justice en la seigneurie de Villacerf, XVIe siècle. (Voir E. 75).

Dorigny.

E. 225. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier.

1597-XVIIIe siècle. — Sentence de l'élection de Troyes contre plusieurs habitants de Rosnay, déchargeant des tailles sur lui imposées Claude Dorigny, seigneur de Cormont, homme d'armes de la compagnie d'ordonnance du duc de Nevers et de Rethel, gouverneur et lieutenant-général en Champagne et Brie. Cette sentence rapporte les preuves de noblesse fournies par Claude Dorigny, qui peuvent servir pour établir la généalogie de sa famille, 1597. — Tableaux généalogiques de la famille Dorigny, de Troyes, XVIIe et XVIIIe siècles. — La sentence de 1597 concerne les Dorigny de Châlons-sur-Marne.

Dreuille (de).

E. 226. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1767. — Contrat de mariage entre Jacques de Dreuille, seigneur de Maulès, capitaine au régiment de Navarre, demeurant ordinairement à « Broux, paroisse de Névis, » aujourd'hui Brout-Vernet (Allier), fils de feu François de Dreuille, seigneur dudit Brout, et de Françoise Cadier, et Marie-Louise de La Chapelle, fille de feus Claude de La Chapelle, seigneur en partie de Saint-Parre-lès-Vaudes, et de Marie-Louise Michelin. Parmis les personnes présentes au contrat figurent: Charles-François Chauvel du Brossait, écuyer, capitaine d'infanterie au régiment de Navarre, et Jeanne-Françoise de La Chapelle, son épouse; Mathieu de Mauroy, seigneur de Montchevreuil (commune des Loges-Margueron), capitaine d'infanterie au bataillon de Troyes, et Marie-Françoise de La Chapelle, son épouse; mademoiselle Marie-Claude de La Chapelle; tous beaux-frères et sœurs de la future.

Erlack (d').

E. 227. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 15 pièces, papier.

1482-1788. — *Coursan.* — Inventaire fait au château de Coursan après le décès de Claude de Brouillart, seigneur dudit Coursan, en présence de Marie de Boucart, sa veuve, et de Gaucher de Brouillart, son fils. On y remarque: « une robe de satin pers fourré d'une panne de gris, à us de femme... une robe, à us d'omme, d'escarlatte, fourré par le bas d'une panne de gris et par le hault de fuse noire... une robe de veloux, à use d'omme... un chapperon de veloux, doublé de toille noire, à us de femme... un collet de gris, à us de femme... une petite bource quarrée de drap d'or figuré en laquelle a trois agnus Deis couvertz d'argent, dont l'ung est doré... une frontière guernye de perles et à paillettes et boucles d'argent... une sainture sur tissu pers à six clox, boucle et morgant d'argent, que ladicte vefve dit est en gage pour la somme d'ung escu presté à Pierre Moreau... un aultre tissu large, vermeil, à quatre clox, boucle et morgant d'argent doré, guerny de pierres et de fleurs esmaillées, et y a ung image de sainte Katerine... ung bassin d'argent à borts dorrés et ung pot à anse d'argent, le pié et le dessus doré... ung petit agneau à demy ront auquel a une pierre perse, et ung aultre agneau d'or ou qué a ung saffy enchassé... une petite bource de cuir estant en ladicte boiste, en laquelle bource a sept nobles à la rose, huit saluz, ung viez escu et ung ange-

lot d'or... ung porpoinct de sactin doublé de toille... plusieurs arbelestes, ars d'acier et aultres espies, colevrines et aultres bastons de guerre... trois chevaulx de scelle, c'est assavoir : une haquenée blanche, ung petit grison et ung bayart, avec quatre chevaulx de harnois, » 1482. — Arrêt du parlement de Paris touchant le partage des terres de Coursan et autres seigneuries, (latin), 1531. — Échange de pièces de terre entre Gabriel de Brouillart, seigneur de Coursan, Jaulges (Yonne), Chemilly (idem), Saint-Cyre et Planoy-en-Brie (Seine-et-Marne), et Guillaume Cappel, curé de Coursan, diocèse de Sens, ce dernier représentant les intérêts de l'église de Coursan, 1555. — Inventaire des biens dépendant de la succession de Gabriel de Brouillart, seigneur de Coursan, fait au château de Coursan à la requête de Claude du Bruel, sa veuve. On y remarque : « ung grand chaislit de boys de chaisne, à quatre pilliers rondz, faict en trappan, entre deux moluses, garni d'enfensure, prisé C. s., sur lequel chaslit a esté trouvé ung lict garny de deux toyes, ensemble deux draps de toille, avec le cuissin, lesdicts lict et cuissin poesent ensemble quarente livres de plumes prisées chacune livre trois solz, quatre deniers, qui est en somme icy VI l. XIII s. IIII d., et lesdits deux draps XXX s... ung ciel de trippes de velours jaulne figurée en façon de damars, ensemble trois rideaulz de bien grosse serge jaulne quasi demye usée, prisé le tout ensemble la somme de VII l. X s. », 1566. — Jacques de Brouillard, seigneur de Coursan, 1619. — Le même, seigneur en outre de Racines et Champton (commune d'Alligny, Nièvre), 1624. A cette date il constitue en dot à son fils Edme de Brouillart, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, la baronnie de Coursan, Racines et Champton. — Levée de scellés apposés au château de Coursan après le décès du seigneur, Pierre-Louis, comte d'Erlack, maréchal de camp, commandant général de la compagnie des Suisses et Grisons, 1788.

Fadate de Saint-Georges.

E. 228. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1784-1792. — Harlan. — Partage de biens dépendant des successions de Charles-Jacques Harlan, avocat en parlement, receveur des impositions de l'élection de Troyes, et de Marie-Angélique Guérard, son épouse, entre Augustin-Simon de Noel de Courgerennes, seigneur dudit Courgerennes, chevau-léger de la garde ordinaire du Roi, et Marguerite Harlan, son épouse ; Jacques Fadate de Saint-Georges, seigneur de Champeaux, et Anne-Mélanie Harlan, son épouse ; Louis-Nicolas Paillot, seigneur de Fralignes, lieutenant-général au bailliage et présidial de Troyes, et Marie-Catherine Harlan, son épouse, 1784. — *Machy.* — Baux de pièces de terre au finage de Machy par Jacques Fadate de Saint-Georges, seigneur de Machy, et Mélanie-Harlan, son épouse, 1786. — Bail du « ci-devant château et maison seigneuriale de Machi » par Jacques Fadate de Saint-Georges, 1792.

Faitot.

E. 229. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1781-1787. — *Troyes.* — Reconnaissances pardevant notaires de rentes et censives grevant des maisons sises à Troyes, rue de la Grande-Tannerie, au profit d'Edme Faitot, marchand-tanneur, François Faitot, marchand-épicier, Nicolas Guyot, marchand-tanneur, et Anne Faitot, sa femme, et Nicole Faitot, fille majeure.

Feu (de).

E. 230. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — *Saint-Florentin* (Yonne). — Vente par Jean-Gabriel Sallot, seigneur du Hallard (?), officier de l'Université, demeurant à Paris, à Edme de Feu, seigneur de Lignières, demeurant à Saint-Florentin (Yonne), du quart de toutes les terres louées en 1771 à plusieurs habitants de Germigny (Yonne).

Galliffet (de).

E. 231. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

1503-1526. — *Lavau*, *La Vallotte* (commune de Lavau), *Culoison* (commune de Sainte-Maure). — Manuel de recette des censives grevant des biens sis à Lavau, La Vallotte et Culoison, et dues au seigneur de Lavau qui était, en 1503 et 1506, Guillemette le Peley, veuve de Jean de Vitel (fol. 48 r°. et 56 r°.) ; en 1526 Socin de Vitel, licencié ès-lois (fol. 70 r°.)

E. 232. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1693-1701. — *Lavau* et *Culoison* (commune de Sainte-Maure). — Déclarations pardevant notaires d'héritages sis à

Lavau et Culoison, chargés de rentes et censives envers messieurs de Savonnières, seigneurs desdits lieux.

E. 233. (Portefeuille.) — In-folio, 89 pièces, papier.

1693-1699. — *Lavau* et *Culoison* (commune de Sainte-Maure). — Registre terrier de la seigneurie de Lavau. — Feuillets détachés du registre E. 232.

E. 234. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1719-1751. — *Lavau* (seigneurie de). — Manuel de recette des cens et rentes dus en l'étendue de la seigneurie de Lavau.

E. 235. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1739-1740. — *Lavau* (seigneurie de).— Déclarations d'héritages grevés de rentes et censives envers le seigneur deLavau qui était en 1740 M. le marquis de Galliffet. — Ces pièces sont des feuillets détachés d'un registre aujourd'hui détruit.

E. 236. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1741-1744. — *Lavau* (seigneurie de). —Déclarations de biens immeubles grevés de rentes et censives envers le seigneur de Lavau, M. le marquis de Galliffet. — Ces pièces sont des feuillets provenant du même registre que ceux du numéro précédent.

E. 237. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1745-1783. — *Lavau* (seigneurie de). — Déclarations d'héritages grevés de rentes et censives envers le seigneur de Lavau, M. le marquis de Galliffet. — Ces pièces sont des feuillets ayant appartenu au même registre que ceux des numéros 235 et 236 ci-dessus.

E. 238. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1784-1789. — *Lavau* (seigneurie de). — Déclarations de biens grevés de rentes et censives envers le seigneur de Lavau, M. le Marquis de Galliffet. — Ces pièces sont des feuillets provenant du même registre que ceux des numéros 235, 236 et 237.

E. 239. (Atlas.) — In-folio, 50 feuillets, papier

1743. — *Lavau* (seigneurie de). — Plan parcellaire des pièces de terre, prés, vignes, bois, chenevières et autres héritages appartenant à Louis-François de Galliffet, seigneur de Lavau, La Vallotte (commune de Lavau) et Culoison (commune de Sainte-Maure), dépendant de ladite seigneurie. F° 38. v° « Deux arpans de terre, verger, bois d'aunes et peupliers, audit lieu de Lavau, lieudit la Grande-Cour, sur laquelle pièce est construitte l'auditoire de la justice dudit Lavau. » D'après le plan figuré audessus de cette description la maison de l'auditoire était située sur la rue de Lavau, et le terrain sur lequel elle était placée était borné à l'extrémité opposée par la rivière de Seine ; il tenait d'un côté à la rue conduisant au moulin, et d'autre côté au sieur Étienne Garnier. — F° 32 v° . « Un arpent d'accin sur lequel il y a maison, grange et autres bastimens, au finage de Lavau, appellé la maison seigneurialle dudit Lavau. » Cette description est accompagnée du plan. On y voit que l'accin en question tenait d'un bout à la grande rue de Lavau, d'autre bout à la rivière de Seine, et sur les côtés à divers particuliers.

E. 240. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, papier.

1778-1789. — *Lavau* (seigneurie de). — Manuel de recette des rentes et censives dues à M. le marquis de Galliffet, seigneur de Lavau,

E 241. (Liasse.) — 130 pièce, papier.

1781-1789. — *Lavau* (seigneurie de). — Déclarations d'héritages grevés de rentes et censives envers M. le marquis de Galliffet, seigneur de Lavau, La Vallotte (commune de Lavau), Culoison (commune de Sainte-Maure) et Marney (idem).

E. 242. (Liasse.)—2 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier.

1544-1791. — *Lavau*, *La Vallotte* (commune de Lavau) et *Culoison* (commune de Sainte-Maure). — Baux de pièces de terre et autres. En janvier 1544 (v. st.) bail par Claude de Marisy, seigneur de Cervet (commune de Saint-Léger-lès-Troyes). A partir de 1768 les baux sont faits par le marquis de Galliffet, seigneur de Lavau, 1544-1791. — *Le Pont-Sainte-Marie*. — Déclaration par Denis de La Ferté, seigneur du Haut-Guet (commune de Juzanvigny), qu'à cause de sa femme, fille de feu Louis le Mairat, en son vivant seigneur de Droupt, il est propriétaire d'une pièce de pré sise au finage de Pont-Sainte-Marie, grevée de rentes et censives au profit du chapitre de Saint-Étienne de Troyes, 1610. (Copie).—*Sainte-Maure*.— Convention par laquelle Michel de Savonnière, seigneur de Lavau, Culoison (commune de

Sainte-Maure) et autres lieux, et Pierre Guillaume de Chavaudon, seigneur de Sainte-Maure, Charley (commune de Sainte-Maure) et autres lieux, lieutenant-général de robe et d'épée au bailliage et présidial de Troyes, après avoir reconnu que les habitants de Culoison sont tenus de rétablir une rupture faite au-delà de la Planche-Quenat (commune de Sainte-Maure), décident de faire faire à frais communs une vanne à l'endroit où ladite rupture s'est produite afin de s'en servir pour irriguer les prés de leurs seigneuries, 1706. — Signification par Simon-Alexandre-Jean de Galliffet, président honoraire au parlement d'Aix, prince de Martigue, et Louis-François-Alexandre de Galliffet, brigadier des armées du Roi, seigneurs indivis de Lavau, à Pierre Guillaume de Chavaudon, seigneur de Sainte-Maure, président à la Chambre des Comptes de Paris, qu'en vertu de la convention de 1706 ils prétendent se charger seuls à l'avenir de l'entretien de la vanne de la Planche-Quenat, 1788. — *Vailly*. — Déclaration des biens fonds appartenant à M. de Galliffet, seigneur de Lavau, situés au finage de Vailly, XVIIIe siècle. — *Vanne* (commune de Sainte-Maure). — Bail par le chargé d'affaires de M. le marquis de Galliffet, d'une pièce de pré au territoire de Vanne, lieudit La Vernerie, pour le défricher et transformer en terre labourable, 1791.

GAULARD.

E. 243. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1687-1779. — *Saint-Martin-ès-Vignes* (aujourd'hui commune de Troyes). — Vente par Jean Lejeune, bourgeois de Troyes, à Jacques Gaulard, chanoine de Saint-Étienne de Troyes, d'une pièce de terre et de vigne avec maison, grange et appentis, sise au finage de Saint-Martin-ès-Vignes, lieudit les Fossés-Patris, 1687. — Mesurage et plan de cette propriéte, XVIIe siècle. — Vente de cette même propriété par le chanoine Jean Gaulard à Jean Gaulard, bourgeois de Troyes, 1726. Mesurage et plan figuré des vignes appartenant à Jacques Gaulard, négociant à Troyes, et à demoiselle Edmée Gaulard. Ces vignes étaient situées aux finages de Villemoyenne, Saint-André, Jeugny, Mâchy, Laines-aux-Bois, Crésantignes, Sainte-Savine, Montgueux, Lavau et La Chapelle-Saint-Luc, 1768.

GILLAIN.

E. 244. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1664-1727. — Acquisition par Martin Maslot, huilier, demeurant à Troyes, d'une pièce de terre au finage de Creney, lieudit la Voie de Luyères, 1664. — Mesurage d'une pièce de vigne au finage de Creney, lieudit les plans Saint-Aventin, 1665. — Compte de la vente de meubles faite après le décès de Martin Maslot, sus-nommé, vendu à Denis Guyot, mari de Claude Gillain, veuve dudit sieur Maslot, 1680. — Quittances du loyer de terres appartenant au couvent de la Sainte-Trinité du faubourg Saint-Jacques à Troyes, louées à François Gillain, huilier à Troyes, 1700-1703. — Quittances données au même pour paiement du loyer de pièces de terres sises aux finages de Lavau et Pont-Sainte-Marie, louées par François de Marisy, seigneur de Cervet, Alexandre Laurent et Le Bé, 1715.

GIRARDON.

E. 245. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 95 pièces, papier.

1697-1760. — Contrat de mariage entre Bonaventure Girardon, marchand à Bar-sur-Aube, et Reine Boudard, 1697. — Contrat de mariage entre Marie-Reine Girardon, fille de feu Bonaventure ci-dessus, en son vivant capitaine-major de la bourgeoisie de Bar-sur-Aube, et de Renée Boudard, alors remariée à Edme Merger, capitaine-major de la bourgeoisie de Bar-sur-Aube, et Nicolas-Antoine Regnauldot licencié-ès-lois, 1724. — Pièces relatives à la tutelle des enfants mineurs de Bonaventure Girardon et Reine Boudard, 1725-1726.

GOSLARD OU GAULARD.

E. 246. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1556-1779. — *Champgrillet* (commune de Semoine). — Adjudication sur saisie du fief de Champgrillet au profit de Laurent de Goix ; cette adjudication faite contre Odard Péricard et Jean le Tartrier, marchands-teinturiers à Troyes, héritiers par bénéfice d'inventaire de Catherine Huyard, en son vivant veuve de Jacques Péricard, 1556. (Extrait). — Foi et hommage par Pierre Mauroy, receveur des deniers de la gendarmerie au bailliage de Troyes, rendu au Roi à cause de son château de Sézanne, pour la seigneurie de

Champgrillet par lui acquise en 1559, partie de Jeanne, veuve de Laurent de Goix, et de Jean, fils mineur de Claude de Goix, en son vivant femme de Jean Barat, laquelle était héritière de Laurent de Goix, et le surplus de Jacques Péricard, bourgeois de Troyes, 1563. — Permission de rétablir les fourches patibulaires de la seigneurie de Champgrillet donnée à Pierre Mauroy, 1579. — Partage fait entre Nicolas d'Auxerre, comme tuteur des enfants mineurs de lui et de feue Claudine Mauroy, et Nicolas Mauroy, marchand à Troyes, et Marie d'Auxerre sa femme, par lequel il a été attribué aux enfants de Nicolas d'Auxerre le fief de Champgrillet, 1592. (Extrait). — Foi et hommage par Pierre Gaulard, marchand à Troyes, rendu au Roi pour le fief de Champgrillet par lui acquis par échange fait le 3 janvier 1600 avec Abel de Villiers, seigneur de Bouy et de Laines-aux-Bois en partie, 21 janvier 1600. — Foi et hommage semblable par Barbe d'Auxerre, veuve de Pierre Gaulard et tutrice de ses enfants mineurs, et Nicolas Gaulard, fils aîné dudit défunt, 1621. — Commandement à Barbe d'Auxerre, propriétaire du fief de Champgrillet, de payer la somme à laquelle elle a été taxée pour ce fief, 1643. — Foi et hommage par Jean « de » Gaulard, Barbe de Gaulard et Nicole de Gaulard, épouse de Pierre Le Febvre, sieur de la Motte, frère et sœurs, pour le fief de Champgrillet à eux échu par les décès de Pierre Gaulard et de Barbe d'Auxerre, leurs père et mère, 1645. — Foi et hommage pour ledit fief par Jean de Gaulard, 1664. — Aveu et dénombrement par le même. Ce fief consistait « en une masure où souloit cy devant y avoir une maison, ce qui n'est présentement habité et est en labourage ; haulte justice, moyenne et basse, ce qui n'est d'aucun revenu, à cause qu'il n'y a point d'habitans audit lieu qui est occupé par nous dit de Champgrillet. » 1665. — Foi et hommage pour partie du fief de Champgrillet par Antoine Piat, sieur d'Aulnay, comme tuteur d'Anne et Louis de Gaulard, enfants mineurs de Jean de Gaulard, en son vivant seigneur de Champgrillet, 1676. — Sentence du lieutenant-général au bailliage de Sézanne concernant la saisie féodale du fief de Champgrillet qui avait été faite sur Charles-Jean-Joseph, Élisabeth, Anne et Louise de Gaulard, tous enfants de feu Jean de Gaulard et d'Anne Le Febvre, 1679. — Acte par lequel plusieurs habitants de Villiers (Villiers-Herbisse) déclarent, sur la requête de Pierre Aviat, bourgeois de Paris, que feu Jean Gaulard, seigneur de Champgrillet, et Anne Le Febvre d'Agron, sa femme, ont laissé pour enfants et héritiers : Louise, mariée à Charles de Clairier de Cosny, demeurant à Torvilliers ; Anne, femme d'André de la Solet, dont est issu André de la Solet, leur seul héritier, demeurant à Vinets ; Élisabeth, femme de Pierre du Verger ; Marguerite, femme de Pierre du Bois, demeurant à Champgrillet, et Joseph, 1720. — Attestation par les trésoriers de France, généraux des finances en Champagne, que Pierre Aviat bourgeois de Paris, a déposé au greffe de la généralité de Champagne les actes de foi et hommage, du 27 novembre 1720, et d'aveu et dénombrement, du 27 mars 1721, par lui rendus pour le fief de Champgrillet, et main levée de la saisie féodale qui avait été faite de la seigneurie de Champgrillet, 1722. — Lettre adressée à M. Aviat, commis-greffier du Conseil à Paris, 1733. — Autre lettre adressée à M. Aviat, premier commis du greffe du Conseil, à Paris, 1742. — Acte de réception de la foi et hommage du fief de Champgrillet pour Nicolas-Pierre Aviat, receveur des tailles de Lyon-la-Forêt (Eure), fils aîné de feu Pierre Aviat, premier commis des recettes générales des Finances, et ses co-héritiers dans la succession de Pierre Aviat, 1757. — Acte d'acceptation par les président et trésoriers généraux des Finances en la généralité de Champagne de l'aveu et dénombrement du fief de Champgrillet présenté par Nicolas-Pierre Aviat, receveur des tailles en l'élection de Rouen ; Claude-Joseph Aviat de La Chapelle, receveur des tailles en l'élection de Gisors, premier commis des recettes générales des Finances ; Charles-Nicolas Aviat du Pargny, receveur des tailles en l'élection de Lyons-la-Forêt (Eure), et Marie-Geneviève Aviat, épouse de François-Pierre Lebœuf-Delebret, notaire à Paris, 1771.

Grand (de).

E. 247. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1683-1686. — Pièces relatives à une créance de M. Nicolas de Grand, écuyer, lieutenant-particulier et premier conseiller au bailliage de Chaumont, sur Éléonore Chaussechat, veuve de Jean Le Voin, demeurant à Montier-en-l'Ile (aujourd'hui Mothé).

Grivet.

E. 248. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1787-1789. — Déclaration des héritages appartenant à la veuve et aux héritiers de Martin Grivet, en son vivant notaire à Estissac, fournie au papier terrier d'Estissac, 1787. — Partage de la succession dudit sieur Grivet entre ses héritiers, 1789.

GUÉLON.

E. 249. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1543-1784. — *Torvilliers et Sainte-Savine.* — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Torvilliers, de la terre et seigneurie de Sainte-Savine unie à celle de Torvilliers par lettres patentes de juin 1659, par Gaston-Jean-Baptiste Motet, procureur du Roi au bailliage de Troyes, 1715. La seigneurie de Torvilliers avait été aliénée du domaine du Roi le 25 novembre 1594 au profit de Pierre Chamel, qui en fit remise par le même acte à Charles « de Picault, » seigneur de Cheneteau. Celle de Sainte-Savine fut aliénée le 4 novembre 1595 au profit du vicomte de Cramail ; Louis de Vienne, seigneur de Géraudot, en devint propriétaire incommutable par la revente que lui en firent les commissaires à ce députés le 1er juillet 1677. Louis de Vienne, seigneur de Géraudot et comte de Lesmont, la vendit le 11 octobre 1705 à Jean Fenard, sieur de Cardenet (Cardennet ? Hérault ou Lot-et-Garonne). Enfin, M. Motet l'acquit par contrat du 9 octobre 1715 de Marie-Agnès Hocquet, veuve dudit sieur Fenard. — Procuration pour recevoir des rentes donnée par Pierre-Remy-Madeleine Motet, seigneur en partie de Torvilliers, fils de feus Pierre-Jean-Baptiste Motet, procureur en la maîtrise particulière des Eaux-et-Forêts du bailliage de Troyes, et de Marie-Anne Bertrand, son épouse, légataire universel pour moitié de Gaston-Jean-Baptiste Motet sus-nommé, 1751. — Transport par Armand-Gaston-Jean-Baptiste Motet, seigneur pour moitié de Torvilliers, maître-particulier des Eaux-et-Forêts au bailliage de Troyes, frère de Pierre-Remy-Madeleine Motet, 1756. — Adjudication des seigneuries de Torvilliers et Sainte-Savine au profit de M. Bronzet (*alias* Bouvet) de La Barrière, médecin ordinaire du Roi, 1761. — Déclaration par le précédent qu'il n'a été qu'un prête-nom pour Madame Marie-Ursule Haumont, veuve de Louis-Félicien de Cugnac, comte de Dampierre, 1762. — Déclaration par cette dame au profit d'Alexandre-Guillaume de Gallard de Brassac de Béarn, marquis de Béarn, capitaine de cavalerie au régiment de Chartres, 1767. — Vente par M. de Gallard à Pierre-Prosper Guélon, négociant à Troyes, de la seigneurie de Torvilliers, et à M. Fortier, avocat au parlement, demeurant à Troyes, de la seigneurie de Sainte-Savine, 1782.

GUILLAUME DE CHAVAUDON.

E. 250. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1682-1792. — Bazin. — Testament de Jean-Baptiste Bazin, sieur de Bercenay et Lannerey (commune de Bercenay-le-Hayer) en partie. Il nomme pour exécuteur testamentaire sa cousine Jeanne Paillot, veuve de M. de Villeprouvée, 1682. — Codicille à ce testament 1687. — Guillaume de Chavaudon. — Testament d'Anne-Élisabeth Masson, veuve du président de Chavaudon. Elle lègue sa terre de Montmagny (Seine-et-Oise) à Louis-Marie Guillaume de Chavaudon, son petit-fils, avec réserve d'usufruit pour Madame de Montmagny, sa belle-fille, 1770. — Testament de Louis-Marie-Nicolas Guillaume de Chavaudon de Montmagny, seigneur de Bercenay-le-Hayer, 1774. — Correspondance de la famille de Chavaudon ; lettres écrites par le chevalier d'Hénin, Madame de Cosnac, Madame d'Aulnay de Romaine, née de Poitrincourt, Madame de Berthon de la Guerrande, Mademoiselle de Pinteville, 1783-1791. — Mémoires de travaux et fournitures pour M. et Madame de Chavaudon, 1787-1791. — Journal de M. de Chavaudon de Bercenay ; dépenses journalières faites pour son compte, 1789-1792. — *Bercenay-le-Hayer* et *Lannerey* (commune de Bercenay). — Déclarations de rentes et censives grevant des héritages sis à Bercenay-le-Hayer et Lannerey au profit des seigneurs desdits lieux qui étaient, en 1747, Louis Guillaume de Chavaudon, seigneur de Chavaudon et en partie de Bercenay et Lannerey, président au Grand-Conseil, conseiller honoraire au Parlement et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi, et Françoise-André-Sylvie Raymond, veuve de Paul-Laurent Vollan, en son vivant capitaine au régiment du colonel général de dragons, dame en partie de Bercenay et Lannerey ; en 1784, Louis-Marie Guillaume de Chavaudon, capitaine au régiment de Languedoc-dragons, comme fils et héritier de Louis-Marie-Nicolas Guillaume de Chavaudon de Montmagny, lequel était aux droits des autres co-seigneurs de Bercenay, 1747-1785.

HAUFFROY.

E. 251. (Liasse.) — 1 pièces, papier.

1784. — *Ville-sur-Arce.* — Adjudication du bail du revenu de la moitié de la seigneurie de Ville-sur-Arce, à l'exception du château et dépendances, par Marie-Julie

Chapperon, veuve de Jean-Louis Lelièvre, en son vivant seigneur pour moitié de Ville-sur-Arce ; ladite dame demeurant au château de Ville-sur-Arce.

HUEZ DE POUILLY.

E. 252. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1674-1786. — Courcelle (de), marquis du Rouvray. — Contrat de mariage entre Jacques-Pierre de Courcelle, marquis du Rouvray, « cy-devant colonel d'un régiment au service de la République de Pologne, » fils de Pierre de Courcelle, comte du Rouvray, marquis de Montgueux et autres lieux, et de défunte Jeanne-Hippolyte de Franches-chi, demeurant ordinairement au château de Montgueux, et Nicole Denis, fille de Marie-Élisabeth de Gombault et d'Edouard Denis de La Noue, seigneur de Pouilly (ancienne commune de Saint-Martin-ès-Vignes, aujourd'hui commune de Troyes), 1716. — Denis de La Noue. — Commandement fait à Edouard Denis de La Noue de payer la somme à laquelle il a été taxé comme roturier, 1674. - Huez de Pouilly. — Extrait des registres des mariages et sépultures de l'église de Saint-Pantaléon de Troyes, duquel il appert que le 8 mars 1685 est décédé et a été inhumé en l'église de Saint-Pantaléon noble homme Louis Huez, de la paroisse de Saint-Jean, conseiller au bailliage et présidial de Troyes, en présence de Claude Huez, conseiller audit baillage, son fils, et de Claude Huez, avocat en parlement, son frère, 1685. — Quittances des quartiers de la pension de M. de Pouilly, à Paris, 1760-1761. — Quittances de la pension et des fournitures de M. Huez de Pouilly, fils, données par M. l'abbé Gauffre, de Romilly, 1772-1785. — Quittances de la pension et des fournitures de M. de Pouilly, élève au collège de Juilly (Seine-et-Marne), 1775-1781. — Vente par Nicolas Huez, lieutenant-particulier au bailliage de Troyes, à Bonaventure-Nicolas Huez de Pouilly, avocat en parlement, son frère, moyennant 2,986 livres, prix auquel ils lui avaient été adjugés par partage du 3 février 1759, des livres qui composaient la bibliothèque de Louis-Claude Huez, lieutenant-particulier au bailliage, leur père, 1760. — Quittances des frais faits pour l'aumone du décès de M. Huez de Pouilly, et des sommes payées pour son convoi, service et enterrement, ainsi que pour l'exécution de ses dernières volontés, 1785-1786.

E. 253. (Liasse.) — 246 pièces, papier.

1759-1789. — Huez de Pouilly. — Quittances des sommes payées par M. Huez de Pouilly, maître des comptes à Paris, pour le loyer de son appartement rue de la Harpe, 1769-1780. — Quittances signées de Grosley, pour le vin que lui fournissait Madame Gallien, sa sœur, aux termes d'une donation par lui faite à son profit, 1777-1784. — Quittances de fournitures et travaux exécutés pour le compte de M. et Mme Huez de Pouilly, 1788-1789.

E. 254. (Liasse.) — 193 pièces, papier.

1684-1791. — Huez de Pouilly. — Quittances de fournitures et de travaux exécutés pour Madame Huez de Pouilly, 1790-1791. — Poterat. — Authentique émanée de François Bouthillier, évêque de Troyes, concernant des reliques appartenant à M. Poterat, élu en l'élection de Troyes, 1684. — Lettre de M. de Chavaudon de Sainte-Maure à M. Poterat, brigadier des armées du Roi, concernant un acte d'impolitesse commis par le concierge de M. de Chavaudon envers M. Poterat, 1762.

E. 255. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1493-1623. — *Barberey-aux-Moines* (commune de Saint-Lyé). — Constitutions de rentes et censives sur des biens situés au territoire de Barberey-aux-Moines, lieux dits « Les Réons, » Champ-Chaillot ou autrement « Beaulne, » Touchebœuf, au profit des ci-après : en 1548, Jacques le Tartrier, à cause de Jeanne Maillet, sa femme, bourgeois de Troyes ; en 1550, Jeanne Maillet, veuve de Jacques le Tartrier ; en 1559, Jacques Mauroy et Denis le Bey, bourgeois de Troyes, à cause de leurs femmes ; en 1560, Nicole le Tartrier, veuve de Guy de La Brosse, en son vivant homme d'armes de la compagnie de M. de Barbezieux, 1512-1581. — *Barberey-Saint-Sulpice*. — Constitutions de rentes et censives sur des biens situés au territoire de Barberey-Saint-Sulpice, lieux dits La Haute-Côte, Vaucelle, au profit des ci-après, savoir : en 1493, François Maillet, marchand à Troyes ; en 1509, Colinet Maillet, marchand à Troyes ; en 1532, Guillemette le Pelleterat, veuve de Colinet Maillet ; en janvier 1577 (v. st.) Denis de Vert, seigneur de Pouilly, par Jean Guenichon, prévôt de Bar-sur-Aube, à cause d'Odette Dorigny, sa femme ; en 1622, Jacques le Tartrier, seigneur de Pouilly. — *Baroville*. — Echange de terres au finage de Baroville entre un sieur et une demoiselle Lescuier, demeurant à Baroville, 1591. — *Charley* (commune de Sainte-Maure). — Notes rapportant que Pierre Maillet avait un dénombrement de la terre et fief de Charley rendu en 1532 par Jacques de Marisy à M. de La Roère, seigneur de Saint-

Sépulcre (aujourd'hui Villacerf), et énonçant plusieurs droits du seigneur de Charley mentionnés dans ce dénombrement, XVIIe siècle. — *Labraux* (commune de Chavanges). — Vente d'une pièce de terre au finage de Labraux, 1618.

E. 256. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 93 pièces, papier.

1487-1659. — *La Chapelle-Saint-Luc.* — Constitutions et déclarations de rentes et censives grevant des biens situés au finage de La Chapelle-Saint-Luc au profit des ci-après, savoir : en 1526 et 1559, Pierre Clément, sieur de Pouilly ; en 1575, Denis de Ver, sieur de Pouilly; en 1600, Nicolas Aubert, sieur de Pouilly.

E. 257. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier,

1567-1780. — *La Charme* (ancien territoire de Saint-Martin-ès-Vignes, aujourd'hui commune de Troyes). — Mainlevée de saisie faite sur la seigneurie de La Charme, donnée au nom du Roi à Jacques Le Tartrier, sieur de Pouilly(ancien territoire de Saint-Martin-ès-Vignes) et de La Charme. Cette main levée a été donnée après production de divers titres et notamment de la vente faite le 8 août 1569 de cette terre de La Charme, par l'abbé de Montiéramey, 1607. — Déclarations de biens situés au territoire de La Charme et grevés de rentes et censives envers le seigneur, 1652. — *La Côte* (commune de Roncenay). — Bail d'une ferme sise à La Côte par Jean-Jérôme Molé, seigneur de Villemereuil, Bierne (commune de Villemereuil), Roncenay, Villy-le-Maréchal et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France en Champagne 1724. — Bail semblable par Eustache Molé, seigneur desdits lieux, frère et héritier de Jean-Jérôme, brigadier des armées du Roi, commandant au gouvernement de Calais, 1727. — Requête au mayeur de Villy-le-Maréchal et Roncenay, pour réparations à faire à la ferme de La Côte, adressée par Jean de La Chapelle, sieur de la Noue, capitaine au régiment royal de la marine, acquéreur d'Eustache Molé, 1728. — Bail de cette ferme par le même, 1756. — Autre bail par Jean-Baptiste de La Chapelle, seigneur de Saint-Parre (-lès-Vaudes), 1773. — *La Grange-l'Évêque* (communes de Saint-Lyé et de Macey.) — Bail par Odard Chapelain, sieur de Vermoise (commune de Saint-Benoit-sur-Seine), de vingt arpents de terre dépendant d'un gagnage sis à la Grange-l'Évêque, 1567. (Copie). — *Lantage.* — Partage de biens dépendant de la succession de Jean de Moustier, en son vivant seigneur de Chesley, fait entre Anne de Lantage, bailli de La Montagne, Jacques de Lantage, seigneur de Vitry-le-Croisé et de Villemereuil, Gaspard de Lantage, fils et héritier bénéficiaire de Gaspard de Lantage en son vivant seigneur d'Esclavolles (Marne), de Belan(-sur-Ource), Mosson et Thoires (Côte-d'Or), ses neveux. Il a été attribué à Anne et Gaspard de Lantage la terre de Lagesse, chacun pour moitié, et à Jacques de Lantage la terre de Lantage, 1618. Ces terres avaient été attribuées en bloc à tous les sus-nommés dans le partage de la succession de Jean de Moustier fait entre eux et Jean de Nicey, seigneur dudit Nicey (Côte-d'Or), d'Étourvy, Chesley et Cussangy, le 13 juin 1618. — *Le Clos-le-Roy* (ancien territoire de Saint-Martin-ès-Vignes, aujourd'hui commune de Troyes). - Sentence du bailliage de Troyes par laquelle Jacques Michel, ancien greffier des présentations au bailliage de Troyes, est déclaré recevable à se dire seigneur du Clos-le-Roy en partie, 1603. Cette sentence vise le partage du Clos-le-Roy fait le 30 janvier 1570 (v. st.) entre François Paillot, Jean Petitpied, seigneur de Brillecourt, et Martin Jossier, sieur de Villechétif, dans lequel il est dit qu'ils avaient acquis ce fief le 8 août 1569 du cardinal de Bourbon, abbé de Montiéramey. — Réception de foi et hommage du Clos-le-Roy faite au Roi par Jacques Le Tartrier, seigneur de Pouilly et autres lieux, 1607. — Foi et hommage rendus en 1649 par Édouard Denis, seigneur de Pouilly et du Clos-le-Roy en vertu d'adjudication du 16 décembre 1648. — Mesurage de terres au Clos-le-Roy, 1650. — Dénombrement de ce fief par Édouard Denis, seigneur de La Noue et de Pouilly, fils et héritier d'Édouard Denis, 1684. — Notes généalogiques sur la famille Le Tartrier, XVIIe siècle.

E. 258. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier.

1474-1784. — Les *Marots de Pouilly* (ancienne commune de Saint-Martin-ès-Vignes, aujourd'hui commune de Troyes). — Constitutions et déclarations de rentes et censives sur des héritages sis aux Marots de Pouilly au profit des ci-après, savoir : en 1474, Jean Clément, licencié ès lois ; en janvier 1597, Anne Maillet, veuve de Jacques Le Tartrier, bourgeois de Troyes.

E. 259. (Registre.) — Petit in-folio, 6 feuillets, papier.

1561-1576. — *Les Marots de Pouilly* (ancienne commune de Saint-Martin-ès-Vignes, aujourd'hui commune de Troyes). — Manuel de recette des rentes et censives dues à Jacques Le Tartrier.

E. 260. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

1347-1777. — *Mergey.* — Baux par les bénédictins du

couvent de Saint-Benoit-sur-Loire (Loiret), d'un moulin sis à Froiderive, territoire de Mergey, d'une maison et de terres sis à Mergey, 1709 et 1711. — *Nuisement* (commune de Laubressel). — Bail à loyer de pièces de terre par Guiot de Meures, marchand à Troyes, 1486. Une note mise au dos de cette pièce au XVIIe siècle, donne à Guiot de Meures la qualité de seigneur de Nuisement. — *Pouilly* (territoire de Saint-Martin-ès-Vignes, commune de Troyes). — Extraits d'un ancien cartulaire de l'évêché de Troyes: Foi et hommage par Perrinet de Bely à Nicolas, évêque de Troyes de tout ce qu'il possède à Pouilly en terres arables et cens, sans date; foi et hommage au même par dame Luce des Bordes d'Isles de tout ce qu'elle tient à Popilly, en présence de l'abbé de Montiéramey, d'Eudes de Ragot et de Gui Blesot, chevaliers, sans date; foi et hommage à l'évêque de Troyes, par Eudes, chantre de Villemaur, du fief que tient à Pouilly Pierre « de Beleio, » écuyer. Fait à Saint-Lyé le dimanche après l'octave des saints Pierre et Paul 1247, en présence de Nicolas de Sainte-Marguerite, chanoine de Troyes, Philippe de Lusigny, Odard de « Monblery, » Pierre Sacin, citoyen de Troyes. (Copie faite en 1607.)— Sentence du bailliage de Troyes contre le procureur du Roi déclarant Jean Clément, licencié ès lois, sieur de Pouilly, noble comme issu des hoirs Pampelune, et par suite fondé à posséder la seigneurie de Pouilly et toutes autres terres nobles; lui reconnaissant le droit de haute justice qui était contesté par le procureur du Roi, et l'autorisant à faire dresser un gibet et signe patibulaire près du Buisson-Brouillart, lieu où il était anciennement, 1483. (Copie faite en 1603.) — Déclaration faite au Roi par Pierre Clément pour la terre et seigneurie de Pouilly à lui échue par le décès de Jacques Clément, son père, et relevant du château de Barberey-Saint-Sulpice, 1540. — Foi et hommage de Pouilly rendus à Ferry de Choiseul, seigneur de Barberey-Saint-Sulpice et de Praslin, par Claude Nico, veuve de Pierre Clément, tant en son nom, comme douairière, que comme tutrice de ses enfants mineurs, et aussi au nom de Nicolas Clément, son fils aîné, 1563. — Foi et hommage de Pouilly rendus à Nicolas Le Mairat, seigneur de Droupt-Saint-Bâle et de Barberey-Saint-Sulpice, par Jacques Le Tartrier, seigneur de Pouilly, des Marots, de Villebarot, des Hautes et Basses-Charmes et du Clos-le-Roy, 1606. — Foi et hommage semblables faits par le même à Jean Le Mairat, seigneur de Droupt, Barberey-Saint-Sulpice et Lavau, conseiller au Grand Conseil, 1621. — Aveu et dénombrement de la terre de Barberey-Saint-Sulpice donnés au comte de Valery par Jean Le Mairat, conseiller au Grand Conseil. Il déclare tenir en foi et hommage la seigneurie de Pouilly possédée par Nicolas Aubert et Charlotte de Vert, sa femme, et Jacques Le Tartrier, 1625. — Aveu et dénombrement de Pouilly donnés à Jean Le Mairat par Jean Finot, huissier au Parlement, et Guillaume Mannoury, bourgeois de Paris, seigneurs de Pouilly, 1645. — Foi et hommage rendus à Jean Le Mairat par Édouard Denis, président, prévôt et juge ordinaire de la ville de Troyes, pour la terre de Pouilly à lui adjugée avec celle du Clos-le-Roy par décret des requêtes du palais du 16 décembre 1648 à la requête de Jean Finot et de Guillaume Mannoury sur Romain de Rabuet (?), sieur de La Marcillière, 1649. — Aveu et dénombrement par Louis-Claude Huez, lieutenant particulier au bailliage de Troyes, comme tuteur de Nicolas Huez, son fils, à Claude Le Roy, ancien échevin de la ville de Paris, seigneur de Barberey-Saint-Sulpice, de la terre de Pouilly adjugée audit Nicolas Huez, par sentence du bailliage de Troyes du 18 décembre 1726, sur Odard Tetel, qui l'avait acquise le 27 novembre 1724 de Jacques-Pierre de « Courseulles, » marquis du Rouvray, et de Nicole Denis, son épouse, 1727. — La vente du 27 novembre 1724 avait été faite au profit de M. Tetel, conseiller au bailliage et présidial de Troyes, sous la réserve d'usufruit pendant la vie de Madame du Rouvray. (Notes de la main d'un M. Huez.)

E. 261. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1560-1780. — *Pouilly* (territoire de Saint-Martin-ès-Vignes, commune de Troyes). — Pièces relatives au paiement des droits de francs-fiefs dus en conséquence de l'adjudication de la terre de Pouilly faite le 18 septembre 1726 au profit de Nicolas Huez, 1730-1761. — Acquisitions, arpentages et plans de pièces de terre au finage de Pouilly, notamment en 1573, pour Denis de Vert, seigneur de Pouilly; en 1613, pour Jacques Le Tartrier, de Jean de Vert, secrétaire de la chambre du Roi, seigneur de Montabert (commune de Montaulin).

E. 262. (Liasse.)— 20 pièces, parchemin; 94 pièces, papier.

1474-1789. — *Pouilly* (territoire de Saint-Martin-ès-Vignes, commune de Troyes).— Constitutions et déclarations de rentes et censives; sentences du bailliage de Troyes relatives à ces constitutions, au profit des ci-après: en 1474, Jean Clément, licencié-ès-lois, à cause de sa femme Jeanne Angignart, fille de feu Pierre Angignart; le 11 mars 1523 (v. st.), Lazare Clément, seigneur en partie d'Avon (commune d'Avon-la-Pèze): en 1548, Jacques Le Tartrier, à cause de Jeanne Maillet, sa femme. — Plans parcellaires d'héritages grevés de rentes et censives envers les seigneurs de Pouilly, XVIIIe siècle.

E. 263. (Registre.) — Petit in-folio, 17 feuillets, papier.

1570-1575. — *Pouilly* (territoire de Saint-Martin-ès-Vignes, commune de Troyes). — Déclarations d'héritages grevés de rentes et censives envers Claude de Bauffremont, évêque de Troyes.

E. 264. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1574. — *Pouilly* (territoire de Saint-Martin-ès-Vignes, commune de Troyes). — Déclarations de biens grevés de rentes et censives envers le seigneur de Pouilly.

E. 265. (Registre.) — Petit in-folio, 31 feuillets; papier.

1578-1594. — *Pouilly* (territoire de Saint-Martin-ès-Vignes, commune de Troyes). — Déclarations de biens grevés de rentes et censives, savoir: en 1579, envers Denis de Vert, sieur de Pouilly; en 1592 et 1594, envers Catherine Festuot, sa veuve.

E. 266. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1609. — *Pouilly* (territoire de Saint-Martin-ès-Vignes, commune de Troyes).— Déclarations de biens grevés de rentes et censives au profit de Jacques Le Tartrier sieur de Pouilly.

E. 267. (Registre.) — In-folio, 560 feuillets, papier.

1623-1673. — *Pouilly* (territoire de Saint-Martin-ès-Vignes, commune de Troyes). — Déclarations de biens grevés de rentes et censives envers les seigneurs de Pouilly, qui étaient : en 1623 et 1640, Jacques Le Tartrier ; en 1650 et 1673, Édouard Denis.

E. 268. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 148 pièces, papier.

1649-1650. — *Pouilly* (territoire de Saint-Martin-ès-Vignes, commune de Troyes).—Lettres de Louis XIV en faveur d'Édouard Denis de la Noue, seigneur de Pouilly et des Marots (territoire de Pouilly), président, prévôt et juge ordinaire de la ville de Troyes, pour la confection du terrier de la seigneurie de Pouilly, 1679. — Déclarations faites en conséquence de ces lettres, 1650.

E. 269. (Liasse.) — 214 pièces, papier.

1652. — *Pouilly* (territoire de Saint-Martin-ès-Vignes, commune de Troyes). — Déclarations de biens grevés de rentes et censives envers le seigneur de Pouilly.

E. 270. (Registre.) — In-folio maximo, 335 feuillets, papier.

1682-1724. — *Pouilly* (territoire de Saint-Martin-ès-Vignes, commune de Troyes).— Déclarations de biens grevés de rentes et censives envers les seigneurs de Pouilly qui étaient: en 1682, Édouard Denis de la Noue; en 1717, Jacques-Pierre du Courcelle, marquis du Rouvray.

E. 271. (Registre.) — Petit in-folio, 98 feuillets, papier.

1691-1720. — *Pouilly* (territoire de Saint-Martin-ès-Vignes, commune de Troyes). — Déclarations de biens grevés de rentes et censives au profit des seigneurs de Pouilly.

E. 272. (Registre.) — Petit in-folio, 72 feuillets; papier.

XVIIe siècle. — *Pouilly* (territoire de Saint-Martin-ès-Vignes, commune de Troyes). — Manuel de recette des rentes et censives dues au seigneur de Pouilly.

E. 273. (Registre.) — Petit in-folio, 190 feuillets; papier.

1718-1784. — *Pouilly* (territoire de Saint-Martin-ès-Vignes, commune de Troyes). — Manuel de recette des rentes et censives dues aux seigneurs de Pouilly.

E. 274. (Registre.) — Petit in-folio, 46 feuillets; papier.

1762-1765. — *Pouilly* (territoire de Saint-Martin-ès-Vignes, commune de Troyes). — Manuel de recettes des rentes et censives dues aux seigneurs de Pouilly.

E. 275. (Registre.) — Petit in-folio, 6 feuillets; papier.

XVIIIe siècle. — *Pouilly* (territoire de Saint-Martin-ès-Vignes, commune de Troyes). — Table alphabétique ou répertoire du registre précédent.

E. 276. (Portefeuille.) — In-quarto, 100 pièces, papier.

1766-1767. — *Pouilly* (territoire de Saint-Martin-ès-Vignes, commune de Troyes). — Déclarations de biens grevés de rentes et censives envers Bonaventure-Nicolas Huez, conseiller en la Cour des Monnaies, seigneur de Pouilly, de Villebarot, des Marots, de la Haute et Basse-Charme et du

Clos-le-Roy (fiefs situés au territoire de Saint-Martin-ès-Vignes).

E. 277. (Portefeuille.) — In-quarto, 100 pièces, papier.

1767-1776. — *Pouilly* (territoire de Saint-Martin-ès-Vignes, commune de Troyes). — Déclarations de biens grevés de rentes et censives envers Bonaventure-Nicolas Huez de Pouilly, conseiller en la Cour des Monnaies, puis (1774) maître ordinaire en la Chambre des Comptes et conseiller honoraire en la Cour des Monnaies.

E. 278. (Portefeuille). — In-quarto, 100 pièces, papier.

1776-1783. — *Pouilly* (territoire de Saint-Martin-ès-Vignes, commune de Troyes). — Déclarations de biens grevés de rentes et censives envers Bonaventure-Nicolas Huez de Pouilly, sus-nommé.

E. 279. (Portefeuille). — In-quarto, 36 pièces, papier.

1783-1791. — *Pouilly* (territoire de Saint-Martin-ès-Vignes, commune de Troyes). — Déclarations de biens chargés de rentes et censives au profit de Bonaventure-Nicolas Huez de Pouilly, maître ordinaire des Comptes, conseiller honoraire en la Cour des Monnaies.

E. 280. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

XVIII° siècle. — *Pouilly* (territoire de Saint-Martin-ès-Vignes, commune de Troyes). — Extraits du registre terrier de la seigneurie de Pouilly.

E. 281. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets; papier.

XVIII° siècle. — *Pouilly* (territoire de Saint-Martin-ès-Vignes, commune de Troyes). — Extraits du registre terrier de la seigneurie de Pouilly.

E. 282. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

XVIII° siècle. — *Pouilly* (territoire de Saint-Martin-ès-Vignes, commune de Troyes). — Extraits du registre terrier de la seigneurie de Pouilly.

E. 283. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1607-1772. — *Pouilly* (territoire de Saint-Martin-ès-Vignes, commune de Troyes). — Procès entre Bonaventure-Nicolas Huez de Pouilly, maître ordinaire des Comptes, conseiller honoraire en la Cour des Monnaies, et Alexandre-Guillaume de Galard, comte de Brassac, marquis de Béarn, seigneur engagiste de Torvilliers, Sainte-Savine et dépendances. M. de Galard avait inséré dans les provisions de juge de la seigneurie de Torvilliers, la seigneurie de Pouilly comme en dépendant, ce qui fut contesté par M. Huez, 1768-1771. — Accord entre M. Huez et M. de Galard par lequel ce dernier déclare avoir fait figurer à tort la seigneurie de Pouilly, comme comprise dans l'étendue de la justice de Torvilliers, Sainte-Savine et dépendances, 1772. — Lettres patentes établissant deux foires annuelles et un marché par semaine à Pouilly, 1607. — Opposition faite par les maire et échevins de Troyes à la publication de ces lettres, XVII° siècle.

E. 284. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 160 pièces, papier.

1536-1760. — *Saint-André.* — Déclarations de biens grevés de rentes et censives envers l'abbaye de Montier-la-Celle (commune de Saint-André), 1536. — Rachat de rentes et censives appartenant à l'abbaye de Montier-la-Celle fait par Édouard Denis, seigneur de Pouilly (commune de Troyes), 1658. — *Saint-Benoit-sur-Seine.* — Revente faite par les commissaires du Roi, le 25 mai 1548, à Nicolas Coiffart, seigneur de Saint-Benoit-sur-Seine, des droits de jurée, bourgeoisie et gruerie de Saint-Benoit-sur-Seine et Vermoise (commune de Saint-Benoit) qui lui avaient été adjugés le 10 mai 1537. — Nouvelle adjudication de ces droits de bourgeoisie, jurée et gruerie au profit des enfants mineurs de feu François Coiffart, en son vivant seigneur de Saint-Benoit, et d'Agathe Legrand, sa femme, et aussi de Louis Coiffart, seigneur en partie de Saint-Benoit, maître des Eaux-et-Forêts au bailliage de Troyes, 1622. — Déclarations de biens grevés de rentes et censives au profit de Louis Huez, conseiller au bailliage de Troyes, seigneur de Vermoise, en 1675; de Claude Huez, conseiller audit bailliage, aussi seigneur de Vermoise, en 1682 et 1696. — Sentence du bailliage de Troyes déclarant que le curé de Saint-Benoit est tenu de présenter l'eau bénite à Pierre Poterat, seigneur de La Motte de Thuré, et à sa famille après la dame de Saint-Benoit, 1679. — Fondation par Marie Ludot, veuve de Pierre Poterat, seigneur des Grands et Petits Valcons et de La Motte de Thuré, élu en l'élection de Troyes, de vigiles et grand'messes en l'église de Saint-Benoit, et de douze messes basses annuelles à dire par le curé de Saint-Benoit en la chapelle de la maison de la fondatrice, à Saint-Benoit, 1682. — Requête

adressée par ladite Marie Ludot à l'évêque de Troyes dans laquelle elle dit qu'elle a dans sa maison du fief de La Motte de Thuré une chapelle d'ancienne construction, « destachée des bastimens de ladite maison, au lieu de Saint-Benoist-sur-Seine, » 1682. — Procédures relatives aux droits honorifiques en l'église de Saint-Benoit, 1683. — Bénédiction par le curé de Saint-Benoit de la nouvelle chapelle construite dans la cour de la ferme de Claude Poterat, brigadier des armées du Roi, à Saint-Benoit, 1760. — Usages de Saint-Benoit et Vermoise, 1547-1689. Parmi les pièces concernant ces usages et les contestations qui y sont relatives figurent plusieurs lettres de 1646, de M. Gombault, seigneur de Vermoise, au dos desquelles est empreint le cachet à ses armes ; on y voit la tour surmontée d'une étoile.

E. 285. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier ;

1509-1784. — *Saint-Jean-en-Châtel* (commune de Troyes.) — Mesurage des terres de la seigneurie de Saint-Jean-en-Châtel, « scituée en la paroisse de Sainct-Martin-ès-Vignes et au dedans des Faux-Fossez de la ville de Troyes, » 1626. — *Saint-Martin-ès-Vignes* (commune de Troyes). — Constitutions et déclarations de rentes et censives pour les ci-après, savoir : en février 1509 (v. st.), François Maillet, écuyer, demeurant à Troyes ; en 1572, les religieux de Notre-Dame-de-la-Prée, des chartreux de Troyes ; en 1601, Antoine de Villemor, écuyer, demeurant à Maraye-en-Othe, et Madeleine de Regnard, sa femme. Déclarants : en 1599, Nicolas Aubert, sieur de Pouilly (commune de Troyes) ; en 1601, Philippe de Vert. — Concession à perpétuité par la fabrique de l'église de Saint-Martin-ès-Vignes, à Bonaventure-Nicolas Huez, seigneur de Pouilly (commune de Troyes), maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, conseiller honoraire en la Cour des Monnaies de cette ville, pour lui et pour ses successeurs dans la seigneurie de de Pouilly, d'une chapelle située en l'église de Saint-Martin, au côté gauche du chœur, près de la croisée, à la charge par lui et par ses successeurs d'entretenir cette chapelle, et en outre qu'elle servira seulement au seigneur de Pouilly, à sa famille, et à ses domestiques de la ville et du château de Pouilly, 1782. Il est dit dans cet acte de concession que M. Huez avait fait orner cette chapelle d'un autel et rétable, « d'un lambris en menuiserie, d'un banc distingué, et d'une fermeture aussi en menuiserie. » — *Seine* (Rivière de). — Arrêt du Parlement de Paris en faveur de François Chapelain, seigneur de Vermoise, et Nicole d'Errey, sa femme, mettant au néant un appel interjeté contre eux par Nicolas Coiffart, seigneur de Saint-Benoit-sur-Seine, et donnant la connaissance de l'affaire au bailli de Troyes, 1510. M. Coiffart, comme adjudicataire des droits de jurée, bourgeoisie et gruerie de Saint-Benoit-sur-Seine et Vermoise, prétendait avoir le droit de lever ou baisser et réparer à son gré la vanne située sur la rivière de Seine, dans le bras appelé le Petit Melda, en l'étendue de la seigneurie de Vermoise, près de la maison seigneuriale. M. et Mme Chapelain prétendaient avoir ce droit en leur qualité de seigneur et dame justiciers de Vermoise. — Arrêt du Parlement de Paris concernant la navigation de tout le cours de la Laigne, et du cours de la Seine entre Polisy et Paris, 1635 (imprimé). — Ordonnances relatives à la navigation de la Seine données en 1664 et 1667, par Louis de Machault, intendant de Champagne, en 1667 et 1668, par Jacques Le Febvre, seigneur de la Planche (commune de Saint-Léger-lez-Troyes), lieutenant général au bailliage de Troyes. (Imprimés.)

E. 286. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier.

1434-1677. — *Troyes.* — Constitutions et déclarations de rentes et censives grevant des maisons sises à Troyes au clos de la Madeleine ; sentences du bailliage de Troyes, relatives à ces constitutions et déclarations, rendues au profit des ci-après nommés, savoir : en février 1434 (v. st.), Pierre Le Tartrier, drapier à Troyes, pour une maison sise « en la rue du clox de la Magdeleine ; » en 1493, Thibaut Le Tartrier, marchand à Troyes, pour une maison sise « ou clox de la Magdeleine, en la rue du Bois ; » en 1529, Jacques Le Tartrier, Nicolas Le Tartrier, François Le Maistre et sa femme, enfants de feu Thibaut Le Tartrier. — Déclaration faite en 1529 par Colinet de Bray, papetier à Troyes, pour une maison tenant « du bout, derrier, à la rue des Buchettes. » — Vente d'une maison sise à Troyes, rue des Buchettes, par François de Marisy, sieur de Machy, à Edmond Denise, marchand papetier à Troyes, 1598. — Vente d'une maison sise au clos de la Madeleine par Honoré de Mauroy, seigneur de Batilly, Verrières et Saint-Martin-sur-Seine, secrétaire du Roi, et Anne Mauroy, veuve de Pierre Regnault, en son vivant prévôt de Troyes, 1608. — Transport de créance par Antoine Michelin, papetier à Troyes, 1658. — Procédure par Édouard Denis, seigneur de Pouilly (commune de Troyes), contre Antoine Michelin, papetier à Troyes, 1665. — Sentence du bailliage de Troyes pour Édouard Denis sus-nommé, contre Antoine Michelin, « marchand à Troys, » 1677.

E. 287. (Registre.) — Petit in-folio. 19 feuillets, papier.

1567-1582. — *Troyes.* — Manuel de recette de rentes et censives grevant plusieurs maisons sises à Troyes rues du Bois et des Buchettes, pour Nicole Le Tartrier, veuve de Guy de La Brosse, en son vivant, seigneur de Beaulieu.

E. 288. (Registre). — Petit in-folio, 12 feuillets, papier.

1588-1596. — *Troyes.* — Déclarations de rentes et censives grevant des maisons sises à Troyes et dues aux héritiers de Nicole Le Tartrier, veuve de Guy de La Brosse. Ce registre a servi en outre de manuel de recettes.

E. 289. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1266-1773. — *Troyes.* — Commandement à Édouard Denis, sieur de Pouilly (commune de Troyes), de faire au terrier du Roi la déclaration qu'il lui doit pour un étal sis à Troyes « dans la Boucherie, » 1670. — Vente par Jacques-Pierre de « Courseulle » (Courcelle), marquis de Rouvray, seigneur de Pouilly (commune de Troyes), et Nicole Denis, son épouse, d'une maison sise à Troyes rue des Masqueries, 1723. — Lettre de M. de Courcelle, sus-nommé, portant empreintes sur cire ses armes qui sont : *Écartelé ; aux 1 et 4 contrécartelé d'azur et d'argent* (ou d'or) (de Courcelle ?) ; *aux 2 et 3, de gueules, à une bande d'or chargée de trois roses du champ* (Denis), 1719. — Mesurage de pièces de terre sises aux finages de Croncels (commune de Troyes) et de Saint-André, appartenant à Louis Gombault, conseiller au bailliage de Troyes, 1634 et 1676. — Mesurage de pièces de terre sises aux mêmes finages appartenant à Édouard Denis, gentilhomme de la maison du Roi, seigneur de la Noue, Pouilly (commune de Troyes) et autres lieux, 1685. — Jugement rendu par le maire des portes et faubourgs de Troyes, condamnant les habitants du faubourg de Croncels (commune de Troyes), et des Hauts et Bas-Trévois (idem), à payer les droits de jurée et bourgeoisie dus à Nicolas Rémond, seigneur engagiste du faubourg de Croncels et dépendances, 1704. — Sentence du bailliage de Troyes condamnant la fabrique de l'église de Saint-Remy de Troyes à suivre le règlement de l'église de la Madeleine pour l'ordre des quêtes et du pain bénit à faire et à distribuer en l'église de Saint-Remy, 1719. — *Vannaye*, « paroisse de Saint-Just », (Marne). — Déclaration d'une maison et de pièces de terre grevées de rentes et censives envers Jacques Huez, conseiller au bailliage de Troyes, 1657. — *Vanne* (commune de Sainte-Maure.) — Abonnement des dîmes de vignes appartenant au chapitre cathédral de Saint-Pierre, 1266. (Copie.) — Bail à titre d'accensivement des moulins de Vanne fait par le chapitre de Saint-Pierre de Troyes à Jacques Le Bé et Edmond Denise, l'aîné, 1600. (Analyse.) — Mesurage d'une pièce de pré sise à Vanne, lieu dit le Chemin-de-Vermoise, fait pour Louis de Villeprouvée, président en l'Élection de Troyes, 1606. — Déclarations de rentes et censives grevant des biens sis à Vanne, 1675-1684.

E. 290. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier.

1445-1761. — *Vermoise* (commune de Saint-Benoit-sur-Seine.) — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Vermoise donnés par Huguenin Le Muet, écuyer, seigneur de Vermoise, à Guillaume Juvenel des Ursins, seigneur de Traînel et Saint-Sépulcre (aujourd'hui Villacerf), chancelier de France, 1445. — Aveu et dénombrement semblables rendus par Jean Bidault, « clerc, tabellion de la court ecclésiastique de Troyes, à cause de Nicole Desrey, sa femme, seigneur dudit Vermoise, » à Philibert de Beaujeu, baron de Traînel, Marigny, vicomte de Troyes, seigneur de Saint-Sépulcre, 1527. Parmi les choses déclarées figure « ung gaignage ouquel est la maison seigneurial dudit Vermoise. » — Déclaration de ladite seigneurie relevant de François de La Roère, seigneur de Saint-Sépulcre, donnée au Roi par Nicole Desrey, veuve de Jean Bidault, 1540. Cette déclaration comprend notamment « la maison fort seigneurial dudit Vermoyse, ensemble le columbier, grange, estable, court, jardin, accin et pourprins, ainsi qu'il se comporte, sur une mote et accin clos et environné de fossez, contenant cinq quartiers et demy ou environ, tenant d'une part à l'héritage des vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église de Troyes, d'autre part au chemin royal ; laquelle maison et pourprins, avec aultres héritages d'allentour, sont baillez à ferme et admodiation, comprins au bail du gaignage cy après déclairé. » — Foi et hommage rendus à Jacques de La Roère, seigneur de Chamoy et Saint-Sépulcre, par Guillemette Pinette, veuve de Nicolas Coiffart, en son vivant seigneur de Saint-Benoit, pour la seigneurie de Vermoise qu'elle avait acquise par échange fait le 8 novembre 1572 avec Michel Lardot, docteur en médecine à Troyes, 1572. — Extrait du partage de la succession de Nicolas Coiffart, seigneur de Saint-Benoit-sur-Seine, et de Nicolas Coiffart, son fils aîné, fait entre Guillemette Pinette, veuve dudit seigneur de Saint-Benoit, et Odard Coiffart, général en la Cour des Aides, leur fils aîné, Edme Coiffart, auditeur en la Cour des Comptes à Paris, Jean Coiffart, avocat au Parlement, Michel Boucher, seigneur de Palis, conseiller au bailliage de Troyes, à cause de Marie

Coiffart, sa femme, tous enfants dudit défunt, et Jean Hennequin, seigneur de Brevonnelle (commune de Mathaux), comme tuteur et curateur de Gabriel et Marie Hennequin, ses enfants, issus de son mariage avec feue Nicole Coiffart, sœur des sus-nommés, 1573. — Autre extrait de ce même partage duquel il appert que la terre et seigneurie de Saint-Benoit a été attribuée à l'aîné des enfants, Odard Coiffart, et que Jean a eu les terres et seigneuries de Vermoise et de Feuges, 1573. – Aveu et dénombrement rendus à Jacques de La Roère, seigneur de Chamoy, Vaucemain (commune de Sommeval) et Saint-Sépulcre, par Jean Coiffart, licencié-ès-lois, comme ayant eu la terre et seigneurie de Vermoise, par partage fait avec « Madame de Sainct-Benoist, » sa mère, et ses autres co-héritiers, 1577. On y voit figurer « l'hostel seigneurial dudict Vermoise, composé d'un grand corps de maison de pierre, pavillon au bout, qui est le gangnage. » — Souffrance pour le fief de Vermoise, accordée par Jeanne de Guédon, douairière de Saint-Sépulcre, à Françoise de La Ferté, veuve de Jean Coiffart, seigneur de Vermoise, jusqu'à l'époque de la majorité de ses enfants, 1590. — Mainlevée de saisie de la terre de Vermoise donnée à Françoise de La Ferté, sus-nommée, 1598. — Aveu et dénombrement rendus à Charles de Villemontée, seigneur de Saint-Sépulcre, Chauchigny, Froiderive, Mergey, Fontaine[-Saint-George], Feuges, Villenauxe, Montigny, La Brossotte, Montaiguillon (Marne), Fontaine-sous-Montaiguillon (idem) et Louan (Seine-et-Marne), par Françoise Coiffart, dame de Vermoise, comme fille et héritière de Jean Coiffart, en son vivant seigneur de Saint-Benoit, et en outre comme héritière de Jean Coiffart, son frère, seigneur de Vermoise, 1610. - Aveu et dénombrement rendus au même par Paul Gombault, lieutenant criminel de robe courte au bailliage de Troyes, seigneur de Vermoise par suite de son mariage avec Françoise Coiffart, 1613. — Aveu et dénombrement par Françoise Coiffart à Claude de Bullion, conseiller d'État, intendant des Finances, seigneur de Maraye, Saint-Sépulcre et autres lieux, 1635. — Aveu et dénombrement rendus à Claude de Bullion par Louis, Pierre et Jean Gombault, seigneurs de Vermoise, comme héritiers de Françoise Coiffart, leur mère, 1642. — Accord entre : Élizabeth de Bourg-l'Abbé, veuve de Jacques Poterat, président en l'Élection de Troyes, Louis Coiffart, seigneur de Marcilly, et Anne Coiffart, « sa femme, » héritiers de Jean-Aristide Coiffart, seigneur de Saint-Benoit-sur-Seine, lequel était fils de feu Louis Coiffart, aussi seigneur de Saint-Benoit, maître des Eaux-et-Forêts au bailliage de Troyes, et d'Antoinette Colet, d'une part; et Étienne de Vienne, seigneur de la Tuilerie, des Petits-Usages de Piney et d'Aillefol (aujourd'hui Géraudot), et Antoinette Colet, sa femme, veuve dudit sieur Coiffart, 1651. — Foi et hommage au seigneur de Saint-Sépulcre rendus par Louis Huez, conseiller au bailliage de Troyes, pour partie de la seigneurie de Vermoise par lui acquise le 3 mars 1656 de Jean Gombault, le surplus de la terre de Vermoise lui appartenant comme l'ayant acquis antérieurement des enfants et héritiers de Françoise Coiffart, 1656. Cet acte de foi et hommage a été passé en présence de Pierre Denise, maître des Eaux-et-Forêts au bailliage de Troyes, bailli de Saint-Sépulcre. — Autre acte d'aveu et dénombrement par le même à Édouard Colbert, premier maître d'hôtel de la Reine, seigneur de Villacerf (aujourd'hui Riancey, commune de Saint-Lyé), marquis de Payns, Saint-Sépulcre et autres lieux, 1673. — Foi et hommage rendus à Édouard Colbert par Claude Huez, conseiller au bailliage de Troyes, seigneur de Vermoise par suite du décès de Louis Huez, aussi conseiller au bailliage de Troyes, son père, 1691. — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Vermoise donnés par Louis-ClaudeHuez, lieutenant-particulier au bailliage de Troyes, seigneur dudit Vermoise, à Charles-Maurice Colbert de Villacerf, ancien agent du clergé de France, abbé commendataire de Neauphle-(le-Vieux, Seine-et-Oise), prieur de Saint-Mesmin et de Villacerf, marquis de Villacerf, 1726. — Foi et hommage par le même à Emmanuel-François-Joseph, comte de Bavière, 1739. — Aveu et dénombrement rendus à Hilaire Raguier, veuve de François de La Roère, seigneur de Saint-Sépulcre et autres lieux, à Jacques de La Roère et à Noël de La Roère, ses fils, par François Chapelain, seigneur de Vermoise, à cause de Nicole Desrey, sa femme (sans date). — Nominations et réceptions de gardes-chasse et pêche en l'étendue de la seigneurie de Vermoise, savoir : en 1734 et 1743 par Louis-Claude Huez, lieutenant particulier au bailliage de Troyes, et en 1755 et 1761 par Nicolas Huez, lieutenant particulier audit bailliage.

E. 291. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 103 pièces, papier.

1569-1787. — *Vermoise* (commune de Saint-Benoit-sur-Seine). — Bail de la maison seigneuriale de Vermoise et des dépendances, par Charles « de Picault » (Picot), sieur de Chêneteau, comme tuteur de Françoise de La Ferté, héritière en partie de feu Jean Coiffart, en son vivant seigneur de Vermoise, et Jean Coiffart, fils et héritier dudit défunt, 1606. — Procès-verbal établissant que le 2 octobre 1698 la grange, l'écurie, l'étable et la bergerie de la maison seigneuriale de Vermoise ont été incendiées, 1698. — Plans de la maison seigneuriale et des bâtiments de ferme, XVIIIe siècle. — Liquidations et paiements des droits de francs-fiefs, relief

et autres, concernant le fief de Vermoise; quittances, 1656-1787. — État des sommes dues par M. Huez, conseiller au présidial de Troyes, pour la confirmation de la mairie et droits royaux de Vermoise, 1709. — Déclaration de biens sis à Vermoise et grevés de rentes et censives envers Odard Chapelain, seigneur de Vermoise, 1569. — Déclarations semblables au profit de Claude Huez, seigneur de Vermoise, conseiller au bailliage de Troyes, par Pierre Poterat, élu en l'Élection de Troyes et grènetier au grenier à sel de cette ville, Claude Poterat, sieur des Forges, en 1687, et Claude Poterat, sieur de La Motte de Thurey (commune de Saint-Benoit-sur-Seine), en 1710. — Cueilleret des rentes et censives de la seigneurie de Vermoise, 1723-1745. — État du produit des lods et ventes de la seigneurie de Vermoise, 1770-1782.

E. 292. (Portefeuille.) — In-quarto, 2 pièces, parchemin ; 154 pièces, papier.

1720-1783. — *Vermoise* (commune de Saint-Benoit-sur-Seine). — Constitutions et reconnaissances de rentes et censives grevant des biens sis à Vermoise.

E. 293. (Portefeuille.) — In-folio, 97 pièces, papier.

1725-1786. — *Vermoise* (commune de Saint-Benoit-sur-Seine). — États des rentes et censives dues au seigneur.

E. 294. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1606-1721. — *Vermoise* (commune de Saint-Benoit-sur-Seine). — États des terres dépendant du domaine seigneurial de Vermoise, 1660-1699. — Mesurage des terres de la seigneurie de Vermoise et du gagnage de Vannes, appartenant à M. Huez, 1675. — Baux du moulin de Vermoise faits par les seigneurs du lieu qui étaient : en 1618, Paul Gombault; en 1668, Louis Huez, conseiller au bailliage de Troyes, etc., 1606-1716. — Comptes des fermiers de ce moulin, 1684-1721. — *Villebarot* (communes de Troyes et de La Chapelle-Saint-Luc). — Mesurage d'une pièce de terre sise à Villebarot, finage de La Chapelle-Saint-Luc, pour Jacques Le Tartrier, seigneur de Pouilly (commune de Troyes), 1631.

JACQUEMARD.

E. 295. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier.

1720-1787. — Constitutions de rentes sur une maison sise à Nogent-sur-Seine, en la grande rue, d'abord louée puis acquise par Edme Jacquemard, maître perruquier à Nogent, et Anne Collet, sa femme, 1720-1781. — Pièces relatives à un procès fait par plusieurs particuliers à Edme Jacquemard sus-nommé, pour avoir fait à sa maison plusieurs ouvertures sur la petite rue Saint-Laurent, 1732-1787. — Procédures pour Edme Jacquemard, concernant une créance sur Catherine Dufour, veuve de Claude Collet, demeurant à Nogent-sur-Seine, 1742-1750. — Autres procédures au nom du même contre Vinebaut-Laurent Lorin, maître charpentier à Nogent-sur-Seine, qui s'était obligé de lui livrer un métier de tisserand, 1757. — Autres procédures faites par la communauté des maîtres perruquiers et barbiers de Nogent-sur-Seine, pour le paiement de trente sous qu'elle prétendait lui être dus par Edme Jacquemard, 1758.

JANNARD.

E. 296. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 53 pièces, papier.

1776-1794. — Inventaire après les décès de Nicolas Jannard, docteur en médecine, et d'Elisabeth Noël, son épouse, 1780. — Avis pour la nomination d'un curateur aux enfants Jannard donné par leurs parents et amis, savoir : Pierre de La Hupproye, secrétaire du Roi ; Camusat, entreposeur des tabacs de la ville de Troyes ; Jean-Jacques Gaulard, négociant ; Charles Rapault, ancien directeur de la Monnaie de Troyes ; Denis-Geneviève Hérault de La Cloture, ancien avocat du Roi au bailliage de Troyes; Nicolas Guérin, ancien élu en l'Élection de Troyes; Paul-Bertrand-Maximilien Devigier de La Vergne, chevalier de Saint-Louis; Nicolas Truelle-Sourdat, avocat au Parlement; François de Nesles, procureur du Roi en l'Élection de Troyes; Noël, bourgeois de Troyes; Pierre-Louis-Charles Gauthier, conseiller au bailliage de Troyes ; Joseph Camusat-Descarets, conseiller au bailliage de Troyes; Jean-Baptiste Blanchard, secrétaire à l'Hôtel-de-Ville de Troyes, 1786. — Pièces relatives au remboursement d'une somme prêtée par M. Jannard sus-nommé à Mathieu Jacquinot, demeurant à Troyes, et Marie Berthier, son épouse, et à Marie Maugard, épouse de François Berthier, marchand à Troyes, 1776-1785. — Quittances de paiements d'une ferme sise à Montreuil et

vendue aux mineurs Jannard par M. Truelle de Chambouzon, conseiller au bailliage de Troyes, 1788-1794. — Quittances de fournitures et de mémoires d'ouvriers, 1785-1789.

Janson de Saint-Parre.

E. 297. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1607-1713. — *Le Mairat, seigneur de Barberey-Saint-Sulpice* de 1596 à 1690. — Louis Le Mairat, maire de Troyes. — Convention concernant une créance dépendant des successions de Louis et Joachim Le Mairat, ci-après nommés, faite entre Denis de La Ferté, seigneur de Torvillers et du Haut-Guet (commune de Jusanvigny), trésorier de France en la généralité de Champagne, à cause de Jeanne Le Mairat, sa femme, et comme tuteur de Jean Le Mairat, sieur de Lavau ; Simonne Le Mairat, veuve d'Eustache de Mesgrigny, président et lieutenant général au bailliage de Troyes, et Nicolas Le Prévost, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, à cause de Marie Le Mairat, sa femme ; lesdits Le Mairat, héritiers en partie de Louis Le Mairat, leur père, en son vivant seigneur de Droupt(-Saint-Bâle) et de Barberey-Saint-Sulpice, et de Joachim Le Mairat, leur frère, fils aîné de Louis, 1607. — Nicolas Le Mairat, fils de Louis. — Distribution de deniers dépendant de la succession vacante d'un habitant de Barberey-Saint-Sulpice, faite entre divers particuliers et Nicolas Le Mairat, seigneur de Droupt et de Barberey, 1612. — Jean I Le Mairat, frère de Nicolas ci-dessus. — Constitution de rente au profit de Jean Le Mairat, seigneur de Lavau, conseiller au Grand Conseil, par François Le Febvre, prévôt de Troyes, Nicolas Le Febvre, seigneur de Chamblain (commune d'Ervy), et Adrien Bouchon, procureur à Troyes, 1616. — Quittance par Marie Angenoust, veuve de Jean Le Mairat, conseiller d'Etat et privé et aussi conseiller au Grand Conseil, dame de Trancault, Bourdenay et autres lieux, à Étienne Granges, huissier à Troyes, chargé de ses affaires, 1675. — Jean II Le Mairat, fils de Jean I. — Comptes et notes des ouvriers et fournisseurs. — Mémoire de F. Bouillerot, libraire à Troyes, pour livres reliés : « 1 grand portefeuille couvert de parchemin, 1 liv. 5 s. ; 2 vollumes des vies de Plutarque, 16 s. ; 1 pédagogue chrestien, 12 s., » 1680. — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant que les scellés apposés sur les terres de Droupt et de Trancault, à la suite du décès de Jean Le Mairat arrivé à Paris, seront levés, et qu'il sera procédé à l'inventaire des biens dépendant de sa succession, 1690. Cet arrêt a été rendu à la requête des ci-après : Michel Chamillard, prêtre, docteur de Sorbonne, exécuteur testamentaire de « Jean Le Mérat, chevalier, sieur de Drou et autres lieux, conseiller honoraire de nostre Grand Conseil » ; Thomas Bailly, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, agissant à cause d'Anne Le Mairat, son épouse ; René de Savonnières, conseiller au Parlement ; Georges de Savonnières, seigneur de Lignières, trésorier de France à Paris, et Michel de Savonnières, représentants de Marie Le Mairat, leur mère, femme en premières noces de René de Savonnières, conseiller au Parlement, et en secondes noces de François Mazel, intendant des finances de la Reine ; Marguerite Du Fautray, veuve de Michel Petit, sieur de Ravenne, trésorier de France à Paris, Jacques de Fortia, conseiller au Grand Conseil, Anne de Fortia, abbé de Notre-Dame de « Montbuchet » (Montbauchet, commune d'Amillis, Seine-et-Marne ?) et Anne de Fortia, mineure, représentants de Marguerite Le Mairat, leur mère, épouse en premières noces de Michel de Fautray, conseiller au Parlement de Rouen, et en secondes noces de Bernard de Fortia, maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi ; tous les sus-nommés héritiers de Jean II Le Mairat. — *Feydeau, seigneur de Barberey-Saint-Sulpice de 1713 à 1720.* — Extrait du partage des successions de François Feydeau, seigneur du Plessis, maître des requêtes de l'Hôtel du Roi, intendant en Béarn, et de Marie Le Febvre d'Ormesson, son épouse, et aussi de Marie-Anne Feydeau, religieuse professe à Sainte-Avoye, leur fille, fait entre François-de-Paul Feydeau, seigneur du Plessis-Saint-Antoine (commune de La Queue-en-Brie, Seine-et-Oise), conseiller au Parlement ; Charles-Simon Feydeau, chevalier ; Henry Feydeau, président au Parlement de Paris, comme tuteur de Marie-Antoinette Feydeau ; André-Denis et Henry Feydeau, mineurs, tous enfants desdits défunts, 1707. — Extrait du partage de la succession d'Anne Le Mairat, épouse de Thomas Bailly, doyen des maîtres des Comptes de Paris, fait entre Charles-Simon Feydeau, André-Denis Feydeau, Marie-Antoinette Feydeau, épouse d'Antoine Bon du Mas, conseiller au Parlement, et Henry Feydeau, mineur, ses petits-enfants [à cause de son premier mariage avec Simon Le Febvre], duquel il résulte que la terre et seigneurie de Barberey-Saint-Sulpice a été attribuée à Charles-Simon Feydeau, 1713.

E. 298. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1693-1734. — *Le Roy, seigneur de Barberey-Saint-Sulpice depuis 1720.* — Claude Le Roy. — Contrat de mariage entre Claude Le Roy, avocat au Parlement et notaire au Châtelet de Paris, fils de feu Hugues Le Roy, avocat au

Parlement et notaire à Paris, et de Barbe Le Vavasseur, et Elisabeth-Aymée Aumont, fille d'Adrien Aumont, notaire au Châtelet de Paris, 1693. — Lettres de l'office de secrétaire du Roi en la chancellerie du Parlement de Metz, pour Claude Le Roy, 1708, — Certificat de l'élection de Claude Le Roy comme échevin de Paris, 1709. — Vente de l'office de secrétaire du Roi à Metz par Claude Le Roy à Odile Tarade, architecte et ancien entrepreneur des bâtiments du Roi, moyennant 9900 livres, 1710. — Certificat du décès de Claude Le Roy arrivé à Barberey-Saint-Sulpice le 26 septembre 1732. — Jacqueline Le Roy, sœur de Claude. — Extrait du testament de Jacqueline Le Roy, veuve de Charles-Gabriel Dufour, 1728.

E. 299. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1670-1773. — Le Roy. — Claude-Hugues Le Roy, fils aîné de Claude. — Contrat de mariage de Claude-Hugues Le Roy, seigneur de Barberey, avec Élisabeth-Madeleine Le Gendre, fille de feu Nicolas Le Gendre, bourgeois de Paris, 1731. — Déclaration faite en 1773 au registre des insinuations du Châtelet de Paris, par François Janson, secrétaire du Roi, demeurant à Saint-Sulpice, agissant à cause d'Élisabeth-Edmée Le Roy, son épouse, nièce et héritière en partie de Claude-Hugues Le Roy décédé à Troyes le 12 janvier 1773. — André Le Roy, second fils de Claude. — Contrat de mariage entre André Le Roy, écuyer, et Louise-Mathie Blampignon, fille de feu Antoine Blampignon, capitaine au régiment de Grandpré, et de Louise Hocquet, sa veuve, 1733. — Renonciation par les sieur et dame Le Roy-Blampignon à la succession de Louise Hocquet, veuve d'Antoine Blampignon, décédée au Moulinet, paroisse du Pont-Sainte-Marie, 1742. — Famille Blampignon, alliée aux Le Roy. — Partage des objets mobiliers dépendant de la succession de demoiselle Edmée Blampignon, fait entre ses héritiers qui étaient : Antoine Blampignon, docteur en médecine, héritier pour un tiers ; Jacques Blampignon, conseiller en la Chambre de l'échevinage de Troyes, aussi héritier pour un tiers ; Anne Blampignon, femme de Nicolas Denise, et Antoine Blampignon, fille et fils de Nicolas, héritiers pour l'autre tiers, 1670. — Partage des biens dépendant de la succession d'Antoine Blampignon, inspecteur des manufactures à Reims, fait entre ses héritiers qui étaient : Antoine Blampignon, capitaine au régiment de Grandpré, demeurant au Moulinet (commune du Pont-Sainte-Marie) ; Anne Blampignon, femme de Jérôme Maillet, marchand, bourgeois de Troyes ; Jeanne Blampignon, femme de Nicolas Maillet, marchand à Troyes ; Mathie Blampignon, femme d'Edme (?) « Jeanson, » marchand à Troyes ; Jérôme et Mathie Tassin, enfants mineurs de feus François Tassin, marchand à Troyes et Françoise Blampignon, et Anne Tassin femme d'Antoine, Maillet, le jeune, marchand à Troyes ; lesdits Antoine, Anne, Jeanne et Françoise Blampignon, frère et sœurs du défunt, 1698. — Inventaire après le décès d'Antoine Blampignon, capitaine au régiment de Grandpré, fait à la requête de Louise Hocquet, sa veuve, tutrice d'Antoine, Edme, Louise-Mathie et Edmée Blampignon, enfants mineurs issus de son mariage avec son défunt mari, 1718. — Inventaire après le décès de Louise Hocquet, veuve d'Antoine Blampignon, fait à la requête d'Antoine Blampignon, chanoine de Saint-Quiriace de Provins ; Edme Blampignon, capitaine au régiment d'infanterie d'Hugues ; Louise-Mathie Blampignon, femme d'André Le Roy du Vaucelle, demeurant avec lui au château de Barberey-Saint-Sulpice, et Edmée Blampignon, fille majeure, demeurant au Moulinet, paroisse du Pont-Sainte-Marie, tous enfants de la défunte, 1742. — Contrat de mariage entre Edme Blampignon, capitaine d'infanterie en garnison à Lille (Nord), seigneur de La Motte du Moulinet (commune du Pont-Sainte-Marie), fils de feus Antoine Blampignon et Louise Hocquet, et Christine-Adolphine de Landas de Thun, fille de feus Ferdinand-François de Landas de Thun et Marie-Anne-François Gradelle, passé à Tournay (Belgique) le 8 avril 1747.

E. 300. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 126 pièces, papier.

1573-1789. — *André Le Roy.* — Papiers de la famille Angenoust dont les affaires étaient administrées par André Le Roy. — Compte relatif à des rentes dépendant de la succession de Marie Angenoust, épouse en premières noces de Jean Le Marguenat, bourgeois de Troyes, et en secondes noces de Jean Foret, élu en l'élection de Troyes, fait entre ledit Jean Foret et Marie Le Marguenat, femme de Joseph Quinot, conseiller au bailliage de Troyes ; Antoinette Le Marguenat, femme de Jean Vosdey, procureur au bailliage de Troyes ; Jacques, Odard et Nicolas Foret, écuyers, tous enfants de la défunte, nés de ses deux mariages, 1644. — Compte du 8 janvier 1673 fait entre Edme Massey, avocat en parlement, demeurant à Troyes, et Odard Foret, élu en l'élection de Troyes, Marie Belin, sa femme, et Marie Foret, leur fille, en conséquence du contrat de mariage passé le même jour entre Edme Massey et Marie Foret. — État des immeubles dépendant de la succession d'Anne Foret, épouse de Claude Le Comte, avocat en Parlement, fait entre ses héritiers, savoir : Jean Foret, avocat en Parlement ; Jule Foret, veuve de Jean-Baptiste Richebourg, seigneur de

Pouan; Elisabeth-Denise Foret, veuve d'Edme de Veillard, sieur du Franc (commune d'Esternay, Marne); Nicolas Massey, capitaine d'infanterie, Odard Massey, curé de La Chapelle, Edme-François Massey, demeurant à Péronne (Somme), Marie-Anne-Massey, femme de Louis de Montmeau, marchand à Troyes, et Edmée-Jule Massey, fille majeure, lesdits enfants Massey représentant [Marie] Foret, en son vivant femme d'[Edme] Massey, conseiller en la prévôté de Troyes, leur mère, 1723. — Quittances de Louise Le Febvre de Saint-Benoit, prieure du monastère de Notre-Dame de Foicy (commune de Saint-Parre-aux-Tertres), et de Marie-Marguerite Angenoust, religieuse professe audit monastère, données à Marie Mouchot de La Motte, veuve de Jean-Baptiste Angenoust, seigneur de Villechétif, pour la pension conventuelle de ladite sœur Marie-Marguerite Angenoust, sa fille, 1738. — Quittances des paiements de la pension de M. Angenoust de Villechétif, données à Madame Angenoust, sa mère, 1738. — État des immeubles dépendant de la succession d'Odard Angenoust, seigneur de Villette, 1740. On y remarque la terre et seigneurie d'Assencières. — Constitution de rentes par Claude-Raphael Dufour, seigneur de Rosières, demeurant ordinairement à Troyes, au profit de Claude Mouchot de La Motte, dame de La Rivière-de-Corps, épouse non commune en biens de Jean de Rouch, lieutenant des maréchaux de France en Champagne, représentée par Joseph de Loynes, auditeur ordinaire en la Chambre des Comptes à Paris, 1753.—Compte des deniers provenant de la vente de meubles faite au mois d'octobre 1745 après le décès d'Odard Angenoust, chanoine de Saint-Étienne de Troyes, rendu à Madame veuve Angenoust, née Mouchot de La Motte, et à ses fils et fille, Odard-Louis Angenoust, élève au collége de Louis-le-Grand, à Paris, et Marie Angenoust, fille majeure, demeurant à la communauté de Sainte-Marthe, à Paris, neveu et nièce et seuls héritiers dudit défunt, 1756.— Quittances données par sœur Henriette de Mérinville, prieure perpétuelle du prieuré de Notre-Dame de Conflans, pour le paiement de la pension de Mademoiselle Angenoust, interdite, et de sa femme de chambre, 1763-1766. — Correspondance de Madame de Rouch, née Claude Mouchot de La Motte, avec M. Le Roy de Barberey qui s'occupait de ses affaires, 1763-1766. — Acte d'assemblée des créanciers de Jean-Vincent et Claude-Raphaël Dufour, frères, négociants à Troyes, le dernier seigneur de Rosières, 1764. On remarque parmi les créanciers Élisabeth Gouault, veuve de Louis de Mauroy, seigneur de Villemoyenne. — *Villechétif*, terre de la famille Angenoust. — Cession par Pierre d'Aubeterre, seigneur dudit lieu d'Aubeterre, contrôleur en l'élection de Troyes, à Jean d'Aubeterre, son frère, bourgeois de Troyes, de la terre de Villechétif qui lui avait été attribuée en février 1570 (v. st.) lors du partage des successions de Pierre d'Aubeterre et d'Anne « Factet » [Faitot?], leurs père et mère, janvier 1573 (v. st.). — Quittances des paiements faits en conséquence de cette cession, données par Pierre à Jean d'Aubeterre, 1574-janvier 1577 (v. st.). — Aveu et dénombrement de la terre de Villechétif donnés au Roi, à cause de sa grosse tour de Troyes, par Pierre d'Aubeterre qui a déclaré en être seigneur par suite d'échange fait avec Louise le Marguenat, sa mère, et Jean d'Aubeterre, seigneur de Vaux, son oncle, qui en étaient propriétaires chacun pour moitié, 1633. Ce fief se composait de la justice haute, moyenne et basse, la mairie royale, greffe, droits de bourgeoisie, amendes et autres droits, valant environ 36 livres par an, environ 15 sols de cens et rentes, une poule par an, « et une mothe de terre assize entre les vilages dudit Villechétif et Belley, au milieu d'un marais, qui est de nulle valeur. » — Déclaration par un habitant d'Argentolle que plusieurs pièces de terre à lui vendues par Nicolas Paillot, seigneur de La Chapelle-Saint-Luc, comme mandataire d'Antoine Jacquot, conseiller au Parlement de Bourgogne, étaient vendues en réalité pour le compte de Jean d'Aubeterre, seigneur de Villechétif, demeurant à Troyes, 1659. — Requête de Jean d'Aubeterre au Parlement de Paris, concernant la terre de Villechétif, XVIIe siècle. On y voit qu'un tiers indivis de cette terre lui appartenait comme héritier de Pierre d'Aubeterre, son père, en son vivant maître des ports et passages en Champagne, ainsi qu'il avait été déterminé par une transaction faite entre lui et Louise le Marguenat, sa mère, le 24 octobre 1644; que les deux autres tiers appartinrent à son frère aîné, Pierre d'Aubeterre, qui mourut sans enfants de son mariage avec Geneviève Laurent remariée à Nicolas Paillot, seigneur de La Chapelle-Saint-Luc; qu'il acquit ces deux autres tiers par acte du 30 novembre 1645, intervenu entre lui et Louise le Marguenat, sa mère, Marie d'Aubeterre, femme d'Antoine Jacquot, conseiller au Parlement de Bourgogne, Antoinette d'Aubeterre, femme de René Glué, ses sœurs, et M. Paillot, sus-nommé. — Bail par Jean-Baptiste Angenoust, conseiller au bailliage de Troyes, seigneur de Villechétif, 1729.

E. 301. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1730-1777. — Le Roy. — Correspondance. — Lettre de M. Le Roy de Barberey, 1731. Cachet à ses armes : *Écartelé; aux 1 et 4, d'.... à une croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même; aux 2 et 3, d'azur, à une feuille de chêne (?) d'argent et une bordure d'or.* —

Lettre de M. Le Roy, 1735. Cachet aux armes ci-dessus décrites; à cet écusson en est accolé un autre qui est peut-être celui de Madame Le Roy...................... : *De gueules, à une fasce ondée d'...........accompagnée de trois merlettes d'*.................... — Lettre signée Dereins, et adressée de Mousson (commune de Barberey-Saint-Sulpice) à M. Le Roy, seigneur de Barberey, 1763. Cachet aux armes de Louise-Mathie Blampignon, femme d'André Le Roy : *D'azur, à un chevron accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une rose, le tout d'or; au chef d'argent chargé de trois pies de sable.* — Lettre de M. de Montmeau, prêtre, à M. Le Roy de Barberey, 1769. Cachet aux armes du signataire : *D'azur, à un chevron d'or accompagné de trois glands renversés, tigés et feuillés, du même.* Une note mise au dos nous apprend que M. de Montmeau était chanoine de Saint-Urbain de Troyes.

E. 302. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1723-1774. — Le Roy,— Quittances de fournitures et de travaux d'ouvriers.

E. 303. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 106 pièces, papier.

1643-1770. — Le Roy. — Papiers d'affaires. — Quittances, cessions de créances, reconnaissances pour prêts, au profit de la famille le Roy.

E. 304. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — *Janson de Saint-Parre, seigneur de Barberey-Saint-Sulpice après les le Roy.* — Tableau généalogique de la famille Janson, XVIIIe siècle,

E. 305. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1683. — Janson de Saint-Parre. — *Nicolas I Janson.* — Compte rendu par François « Thorailler », lieutenant au bailliage de Trainel, à Nicolas Janson, bourgeois de Troyes, et à Louise « Thorailler, » son épouse, fille et héritière de Guillaume « Thorailler », en son vivant bourgeois de Paris, et de Marie Dantigny, sa femme en secondes noces, concernant la tutelle de Louise « Thorailler » et l'administration de ses biens qu'il avait eues jusqu'à son mariage avec M. Janson.

E. 306. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1742. — Janson de Saint-Parre. — *Nicolas II Janson,* fils de Nicolas I. — Acte d'inhumation de Nicolas Janson, ancien capitaine au régiment de Lorraine-infanterie, seigneur de Saint-Parre-aux-Tertres où il est décédé le 20 octobre 1742.

E. 307. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

1726-1756. — Janson de Saint-Parre. — Nicolas II Janson. — Fos 1 à 19 : registre de comptes de Nicolas Janson. — Fos 20 à 27 : état des biens fonds, rentes et revenus délaissés par M. Janson de Saint-Parre au jour de son décès arrivé au mois d'octobre 1742. Fo 21, ro : « la terre de St Pars aux Tertres louée 100 livres. » — Fos 28 à 64 : état des biens fonds, rentes et revenus d'Anne Rivot, épouse de M. Janson de Saint-Parre, 1743. Cette partie du registre a servi de registre de recette des revenus jusqu'en 1756.

E. 308. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1691-1786. — Janson de Saint-Parre. — *François Janson de Saint-Parre,* fils de Nicolas II.— Pièces relatives à l'acquisition faite par François Janson de Saint-Parre d'une charge de conseiller, notaire et sécrétaire du Roi, maison et couronne de France, 1691-1773. — Procès-verbal d'assemblée de parents tenue en présence de Louis Tetel, lieutenant général au bailliage de Troyes, à l'effet d'homologuer des lettres de bénéfice d'âge accordées à Marie-Anne-Edmée Janson et à François Janson, enfants mineurs de feu Nicolas Janson, ancien capitaine au régiment de Lorraine, et d'Anne Rivot, sa veuve, 1751. — Articles du contrat de mariage de François Janson, seigneur de Saint-Parre[-aux-Tertres] et de Baire (commune de Saint-Parre), capitaine aide-major au régiment de Dauphiné, et d'Élisabeth-Edmée Le Roy, fille d'André Le Roy, seigneur en partie de Barberey-Saint-Sulpice, et de Louise-Mathie Blampignon, 1763.

E. 309. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1737-1776. — Janson de Saint-Parre. — Comptes de la famille Janson de Saint-Parre.

E. 310. (Registre.) — Petit in-folio, 89 feuillets, papier.

1741-1789. — Janson de Saint-Parre. — Livre journal de dépenses de la famille Janson de Saint-Parre.

E. 311. (Registre.) — In-folio, 123 feuillets, papier.

1758-1790. — Janson de Saint-Parre. — Registre de recettes et dépenses concernant l'administration des biens de M. Janson de Saint-Parre.

E. 312. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1768-1789. — Janson de Saint-Parre. — Livre de recettes et dépenses de la famille Janson de Saint-Parre.

E. 313. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1769-1789. — Janson de Saint-Parre. — Comptes des recettes et dépenses de M. Janson de Saint-Parre, officier au régiment de Saint-Chamand. — F° 7 : « état de la situation des affaires de M. Le Roy de Vaucelle, co-seigneur de Barberey, au jour de sa mort arrivée le cinq sebtembre 1772. »

E. 314. (Registre.) — Petit in-quarto, 81 feuillets, papier.

1779-1780. — Janson de Saint-Parre. — Comptes des affaires de Monsieur et de Mademoiselle Janson de Saint-Parre.

E. 315. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1759-1793. — Janson de Saint-Parre. — Correspondance. — Lettres du marquis de Chamoy, 1787-1792. Empreintes d'un cachet à ses armes : *D'azur, à trois bandes d'or*. — Lettres du comte d'Acheux, 1789. Empreintes d'un cachet armorié. — Lettres de M. de Velly, 1789-1790. — Lettres de M. Paulain, receveur de M. le Roy de Vaucelles, 1759-1765. — Lettres de M. Roblot, receveur de M. Janson, 1779-1789. — Lettres de M. Jumel, receveur de M. Janson, 1789-1793.

E. 316. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1763-1793. — Janson de Saint-Parre. — Correspondance. — Lettres de différentes personnes. — Lettre de M. Bruley à M. Janson de Saint-Parre qu'il appelle « mon très cher cousin, » 1774. Empreinte d'un cachet à ces armes : *D'azur, à un chevron d'or accompagné de trois fers de lance d'.....* — Lettre de M. l'abbé de Saint-Capraise, 1778. Empreinte d'un cachet armorié : *De gueules, à un lion d'....* — Lettre de M. Camusat de Riancey, 1784. Cachet à ses armes : *D'azur, au chevron d'or accompagné de trois têtes de béliers d'argent.*

E. 317. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 132 pièces, papier.

1731-1790. — Janson de Saint-Parre. — Papiers d'affaires. — Remboursements de rentes constituées ; quittances. Procédure contre le sieur Garnier, lieutenant en la maitrise des Eaux-et-Forêts de Troyes.

E. 318. (Liasse.) — 476 pièces, papier.

1767-1791. — Janson de Saint-Parre. — Quittances de fournisseurs et d'ouvriers.

E. 319. (Liasse.) — 245 pièces, papier.

1693-1790. — Janson de Saint-Parre. – Quittances de fournisseurs et d'ouvriers pour MM. Le Roy et Janson de Saint-Parre.

E. 320. (Liasse.) — 214 pièces, papier.

1763-1791. — Janson de Saint-Parre. — Quittances d'impositions et de paiements de rentes dues par M. Janson de Saint-Parre.

E. 321. (Registre.) — In-folio, 602 feuillets, papier.

1666. — Torallier, famille alliée aux Janson de Saint-Parre. — Inventaire après les décès de Guillaume Torallier, en son vivant bourgeois de Paris, y demeurant, et de Marie Dantigny, sa seconde femme. — Incomplet au commencement.

E. 322. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1669-1739. — Toraillier, famille alliée aux Janson de Saint-Parre. — Contrat de mariage de Louis Saulsey, avocat en parlement, et de Marie Torallier, fille de feus Guillaume Torallier, bourgeois de Paris, et Marie Dantigny, 1670. — Partage des biens dépendant de la succession de Marie « Thoraillier, » veuve d'Étienne Ruffier, officier chez le Roi, décédée à Provins, 1739. Parmi ses héritiers figurent Maurice et Nicolas Janson, anciens capitaines au régiment de Lorraine-infanterie, demeurant à Troyes, venant par représentation de défunte Louise « Thoraillier, » leur mère, 1739.

E. 323. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1775. — *Argentolle* (commune de Creney). — Requête présentée au bailliage de Troyes par François Janson, seigneur de Saint-Parre, Baire-Saint-Parre (commune de Saint-Parre-aux-Tertres,) des Vieilles-Vignes (même commune), de Barberey-Saint-Sulpice, Chansac (commune de Barberey) et Mousson (même commune), et Yves Cadot, lieutenant de maréchaussée au département de Quimper (Finistère) et Marie-Anne Janson, son épouse, contre un habitant d'Ar-

gentolle, dans un procès relatif à la délimitation d'une pièce de terre sise au territoire d'Argentolle, 1775.

E. 324. (Registre.) — In-quarto, 32 feuillets, papier.

1788-1791. — *Argentolle* (commune de Creney). — Livre de comptes concernant l'administration de la ferme des Jardins sise à Argentolle.

E. 325. (liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1574-1788. — *Baire-Saint-Parre* (commune de Saint-Parre-aux-Tertres). — Acquisition des droits royaux de justice, bourgeoisie et jurée de Baire-Saint-Parre faite par Odard le Mercier, sieur de Baire-Saint-Parre, des commissaires royaux députés à cet effet, 1574. — Dénombrement de la terre et seigneurie de Baire-Saint-Parre donné à Louis-Marie d'Aumont de Rochebaron, à cause de son château de Chappes, par Sébastien-Pierre de Gillier, seigneur dudit Baire tant par donation à lui faite par son contrat de mariage que comme héritier de Marie Le Mercier, sa mère, 2 janvier 1665. — Vente de cette seigneurie par ledit sieur de Gillier, demeurant au Haut-Chêne (commune de Clérey), à François du Vouldy, seigneur de Montsuzain, « demeurant en sa maison du Prey l'Évesque, » 3 janvier 1665. — Aveu et dénombrement de Baire par Jean-François, baron du Vouldy, seigneur du Vouldy (commune de Troyes), de Voué, de Saint-Remy-sur-Barbuise, Saint-Martin (commune de Saint-Remy-sur-Barbuise), tant comme héritier de François du Vouldy, son père, seigneur desdits lieux, que comme donataire, par coutrat du 2 décembre 1698, d'Anne Largentier, sa mère, veuve dudit François du Vouldy, et de Jean Guichard du Vouldy, son frère, abbé de La Chapelle-aux-Planches, 1703. — Foi et hommage de cette terre rendus par François, baron du Vouldy (commune de Troyes), seigneur de Montsuzain, Voué, Saint-Remy-sur-Barbuise, Saint-Martin (commune dudit Saint-Remy), de laquelle terre de Baire il était seigneur, savoir : pour moitié comme donataire d'Anne Largentier, par l'acte de 1698 sus-énoncé ; pour un sixième en l'autre partie comme héritier de son père ; pour un autre sixième comme donataire de Jean Guichard du Vouldy, son frère, sus-nommé, par l'acte de 1698 ; et pour les quatre autres sixièmes par les décès de Jean-Louis du Vouldy, garde-marine du Roi, Jean-Baptiste-Augustin du Vouldy, religieux de l'ordre de Prémontré, ses frères, et par suite des professions d'Anne et d'Élisabh-Jeanne du Vouldy, ses sœurs, 1712. - Vente de la terre et seigneurie de Baire-Saint-Parre faite à Louise « Thorailler, » veuve de Nicolas Janson, bourgeois de Troyes, dame de Saint-Parre-aux-Tertres, et Maurice et Nicolas Janson, ses fils, capitaines au régiment de Lorraine-infanterie, par Marie Poiret, veuve de Nicolas Petit, marchand chandelier à Troyes, seule héritière quant aux meubles et acquêts de Nicolas Petit, son fils, prêtre de l'Oratoire de Troyes, 1719. Par ce même acte la veuve Petit a vendu aux Pères de l'Oratoire de Troyes tout ce qui lui appartenait dans la propriété du Vouldy (commune de Troyes). Ces seigneurie de Baire et propriété du Vouldy avaient été acquises par le Père Petit de Jean-François, baron du Vouldy, seigneur de Montsuzain, Voué, Saint-Remy-sur-Barbuise, Saint-Martin (commune de Saint-Remy), Baire-Saint-Parre (commune de Saint-Parre-aux-Tertres) et de La Motte d'Auzon, par contrat du 27 avril 1714. En ce qui concernait le Vouldy partie seulement de cette propriété avait été attribuée au Père Petit par partage fait avec la maison de l'Oratoire de Troyes qui avait eu le surplus.— Foi et hommage de Baire-Saint-Parre par Madame Janson et ses deux fils, sus-nommés, 1727. — Acte du greffe de la justice de Baire relatif à une difficulté survenue entre les habitants de ce lieu et « Monsieur Janson de Saint-Maurice [Maurice Janson], capitaine au régiment de Loraine, » 1732. — Acquisition de terres à Baire par Maurice Janson, seigneur de Baire-Saint-Parre, Les Vieilles-Vignes et autres lieux, 1733. — Jugement de la Table de Marbre du Palais en faveur de François Janson, secrétaire du Roi, ancien capitaine aide-major au régiment de Dauphiné-infanterie, seigneur de Barberey-Saint-Sulpice, Saint-Parre, Baire-Saint-Parre et des Vieilles-Vignes, 1777. — État et consistance de la terre et seigneurie de Baire-Saint-Parre, 1788. — Arpentage de pièces de terre, 1667-1668. — Baux, 1775-1788. — Plans, XVIIIe siècle.

E. 326. (Registre.) — In-folio, 326 feuillets, papier.

1512-1545.— *Baire-Saint-Parre* (commune de Saint-Parre-aux-Tertres). — Registre de déclarations, servant en outre de manuel de recette, des rentes et censives dues au seigneur de Baire qui était Robert de « Chansteloe » [Chantaloë].

E. 327. (Registre.) — In-folio, 327 feuillets, papier.

1627-1658. — *Baire-Saint-Parre* (commune de Saint-Parre-aux-Tertres). — Déclarations de biens situés à Baire et grevés de rentes et censives au profit d'Odard de La Ferté, avocat en parlement, seigneur de Baire en partie.

E. 328. (Registre.) — In-quarto, 24 feuillets, papier.

1789-1792. — *Baire-Saint-Parre* (commune de Saint-

Parre-aux-Tertres).—État et consistance du domaine de Baire-Saint-Parre et comptes relatifs à son administration.

E. 329. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 114 pièces, papier.

1649-1789. — *Barberey-aux-Moines* (commune de Saint-Lyé). — Acquisitions, baux, mesurages, déclarations de pièces de terre situées à Barberey-aux-Moines et ayant appartenu à la famille Michelin, de Troyes, 1649-1759. — Mesurage du gagnage de Pierre-Jean Paillot, seigneur de Fouchères, Fralignes, « Allemant, » Saint-Thibaut et Courtenot en partie, 1759. — Donation de la ferme de Barberey-aux-Moines par Élisabeth Paillot, veuve de Jean Olive, commissaire aux revues des troupes de Sa Majesté, à Pierre-Jean Paillot, sus-nommé, subdélégué de l'intendant de Champagne à Troyes, son neveu, et à Louis-Nicolas Paillot, clerc tonsuré, son petit-neveu, fils de Pierre-Jean et de Marie-Gabrielle Berthelin, 1760. — Plan des communaux de Barberey, 1765. — Considérations sur leprojèt d'amélioration de l'étang de Barberey, 1776. — Plans de diverses pièces de terre.

E. 330. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets papier.

Pâques **1415**-Pâques **1416**. — *Barberey-Saint-Sulpice*. — Comptes de recettes et dépenses de cette seigneurie pour Guillaume du Plessis, seigneur du Plessis et de Barberey-Saint-Sulpice. — *Recettes*. - Fol. 3, r° : recette de deniers.... « lesquelz ledit receveur avoit mis et baillez en debte à recouvrer au prouffit de mondit seigneur *en la fin de son compte précédent*.... ». — Fol. 10, v° : « Agnelz, femme à présent de Symon le paupeleur, varlet Perrin de Bousanton, qui oudit compte avoit esté baillé en debte de la somme LXX s. t. de son formariage.... » — Fol. 12, v° : recettes de la ferme des moulins « tant à blef comme à pappier que mondit seigneur a assis audit Barberey.... De Pierre de Bousanton, paupeleur, demorant à Troyes, pour la ferme desdits deux molins qui tient à ferme de mondit seigneur pour dix-neuf ans et dix-neuf despouille qui feniront le cinquième jour de mars qui sera l'an mil IIII° XVI.... » — Fol. 15, r° : recette des tailles dues chaque année par les hommes et femmes de corps. — *Dépenses*. — Fol. 25, r° : « A messire Jehan Gaillart, presbre, chappellain d'une chappelle fondée en l'onneur de la benoiste Vierge Marie audit lieu de Barberey-Saint-Supplix, en l'ostel de mondit seigneur.... » — Fol. 26, v° : « A Vaudrequin La Bische, demorant audit Barberey, pour l'achat à lui fait d'un trantain de vin vermeil pour faire certaine despense qui fut faite audit Barberey par mesdits seigneur et Dame dudit Barberey et par ma Dame de Tanantes, mère de madite Dame, monseigneur Salehadin d'Anglure, leurs gens et officiers et plusieurs autres personnes, ou mois de février mil IIII° XV, pour ce paié par quittance cy randue XL s. t. A Perrin Girost, cordouannier, demorant audit Troyes, pour deux paires de souliers qui furent achectez oudit moys de février pour mondit seigneur et pour ma Dame Jehanne, sa femme, pour ce paié X s. t. » — Fol. 27, r° : « Pour le salaire d'un char, à tout trois chevaulx et ung varlet, qui charoya ma dite Dame de Tarnantes depuis ledit Barberey jusques en la ville du Plessey, oudit mois de février, laquelle estoit malade et en article de mort; en faisant lequel voyage il vacqua par quatre jours entiers, pour ce que dudit Barberey jusques oudit Plessey à treze lieues de l'un à l'autre.... » — Fol. 30, r° : « Autre despense de deniers faicte par ledit receveur pour cause de plusieurs autres despenses qu'il a convenu faire et paier pour Jehan et Gillet, frères, enffans dudit monseigneur du Plessey et de ma Dame Jehanne, sa femme, tant pour paier leurs maistres d'escole comme autrement.... ; et ainsui pour la despense de Gillet, filz de monseigneur d'Aavon.... A messire Mathé, presbre, chappellain de Saint-Remi, pour l'achat d'unes pais pour aprandre ledit Gillet.... A Gillet, le barbier, demorant audit Troyes, pour son salaire d'avoir lavé, réis, pigné et fait plusieurs autres ouvrages de son mestier ausditz deux enffans, pour ung an feni au jour de Noel mil IIII° XV.... Audit Gillet, pour avoir sané et gary la bouche dudit Gillet qui l'avoit gastée de chancre....» — Fol. 30, v° : « Ausditz deux enffans qui par ledit receveur leur fut baillé ou moys de juing mil IIII° XV pour paier leur règle d'argent à l'escole.... Audit Jehan du Plessey qui par ledit receveur lui a esté baillé pour achecter une escriptoire et ung quanivet, paié II s. VI d. t. Ausditz deux enffans qui pareillement leur a encor esté baillé par ledit receveur pour paier leur rigle d'argent, le jour de feste Saint-Martin d'iver.... Audit Jehan du Plessey pour l'achat de deux livres de chandoilles pour estudier de nuit.... » — Fol. 31, r°: « Audit Gillet du Plessey pour l'achat d'un Cathon pour aprandre ledit Gillet, paié pour ledit achat II s. VI d. t. » — Fol. 31, v°: « Audit Jehan du Plessey, pour l'achat d'une burette d'ancre plaine et pour pappier paié XV d. t. A la femme Pierre Jouan pour avoir sané et gary ledit Gillet d'une bosse qu'il avait en la gorge.... A messire Félix La Mulle, presbre, maistre en la grant Escole de Troyes (1), auquel a esté paié par ledit receveur en déduction et rabat de ce qui lui puet estre deu pour l'instruction et gouvernement desditz Jehan et Gillet du Plessey, frères, et de Gillet, filz de

(1) Au folio 53, recto, Félix « La Mule » est dit curé de Barberey

monseigneur d'Aavon, qui demeurent et sont en l'ostel dudit messire Félix.... ; et parmi ce que mondit seigneur devoit paier chacun an audit messire Félix dix livres t. pour chacun desditz enffans ledit messire Félix devoit gouverner de despens de bouche et introduire en art et science de gramaire lesditz enffans ; et demourèrent oudit hostel jusques ou moys d'aoust mil IIII^c XVI que ledit messire Félix ala de vie à trespassement.... » — Fol. 33, r° : « A maistre Michau de Loiches, recteur des escoles de Troyes, auquel a esté paié par ledit receveur tant pour son droit qu'il a acoustumé prandre sur ung chacun enffant estans esdites escoles comme pour le droit du prévost et portier d'icelles escoles pour le terme de Saint-Jehan-Baptiste mil IIII^c XV paié à lui par sa quictance cy randue V s. t. » — F. 39, r° : « A Jehan Gobin, de Barberey, pour son salaire d'avoir esté dudit Barberey jusques en la ville et chastel d'Anglure porter unes lettres closes que mondit seigneur du Plessey avoit envoyeez audit Barberey pour les porter à mondit seigneur d'Anglure.... Audit Jehan Gobin pour son salaire d'avoir vacqué par quatre jours à porter unes autres lettres depuis ledit Anglure jusques au Plessey, que mondit seigneur d'Anglure envoya à mondit seigneur du Plessey..... » — F. 39, v° : « A Perrin du Taltre, pastre et garde de la bouverye dudit Barberey..... pour son salaire d'avoir gardé..... jusques ou moys de février l'an mil IIII^c XV ensuivant oudit an que que mondit seigneur les fist mener dudit Barberey jusques à son chastel de Chevigny..... Pour le menage de cinq sextiers, douze boisseaux froment..... lequel blef est deu à mondit seigneur à cause du bail, garde et gouvernement qu'il avoit des enffans feu Jehan de Marne, jadis escuier, et de feue Marguerite, jadis sa femme, à son vivant dame dudit Charny (1) .... »

E. 331. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

2 février **1447**-2 février **1448** (v. st.). — *Barberey-Saint-Sulpice.* — Comptes de cette seigneurie pour Thibaut du Plessis, chevalier, et Geoffroy du Plessis, écuyer, frères, seigneurs du Plessis, de Chevigny (2), d'Hauterive, d'Ancy-le-Serveux (Yonne) et de Barberey. — *Dépenses.* Fol. 22, r° : « A honnourable homme et saige maistre Jehan Hennequin, advocat du Roy, nostre sire, à Troyes et conseillier de mesdits seigneurs en tous leurs affaires, pour avoir esté du conseil de mesdis seigneurs en toutes leurs causes et procès qu'ilz ont eu à faire, pour l'année antière de ce présent compte.... »

(1) Charny-le-Bachot.
(2) Commune de Millery, arr. de Semur, Côte-d'Or. (Voir *Description du duché de Bourgogne*, par Courtépée. Édition de 1844, III, 559.)

E. 332. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

2 février **1466**-2 février **1467** (v. st.) — *Barberey-Saint-Sulpice.* — Comptes de cette seigneurie pour Thibaut du Plessis, chevalier, et Geoffroy du Plessis, écuyer, frères, seigneurs du Plessis, de Haute-Rive, de Chevigny (commune de Millery, Côte-d'Or), d'Ancy-le-Serveux (Yonne) et de Barberey. — *Recettes.* — Fol. 3, v° : « De la femme et héritiers de feu Jehan Bon Perrin, dit de Ruvigny, Perrot Rivière, son gendre, et Nicolas Richart, dit Pillet, papetiers, demourans à Troyes, à cause des molins à blef et à papier qu'ilz ont prins à ferme desditz seigneurs parmy la somme de trante livres tournois, une rame de bon papier à escripre..... » - Fol. 20, r° : recettes de deniers pour « rachas, relyés et quintz deniers. ... La terre de Pouilly-lez-Troyes appartenant à Jehan Le Muet est mouvant du fiel de mesdits seigneurs à cause de leur terre et seigneurie dudit Barberey.... » — Fol. 20, v° : Par lettres du 29 avril 1467 Geoffroy du Plessis, écuyer, seigneur d'Ancy-le-Serveux, a ordonné la main-levée d'une saisie féodale de cette terre. — *Dépenses.* — Fol. 23, v° : « A honorable homme et saige monseigneur Jeuffroy du Plessie, escuier, seigneur d'Anxy-le-Serveulx.... » — Fol. 24, v° : « A honorable homme et saige monseigneur messire Thibault du Plessie, chevalier, seigneur de Chevigny.... » — Fol. 25, r° : « A noble homme et saige monseigneur messire Ferry de Grancy, chevalier, seigneur de Praaslain et gendre de noble homme messire Thibault du Plessie, chevalier, seigneur de Chevigny.... » — Fol. 32, v° : « A honorable homme et saige monseigneur maistre Nicole Mauroy, advocat du Roy nostre sire à Troyes et conseiller en court laye pour mesdits seigneurs, pour sa pension qui est de LX s. t..... »

E. 333. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

2 février **1472**-2 février **1473** (v. st.). — *Barberey-Saint-Sulpice.* — Comptes de cette seigneurie pour Geoffroy du Plessis, écuyer, seigneur d'Ancy-le-Serveux (Yonne) et de Barberey.— *Recettes.* — Fol. 2, v° : Recette de la ferme des moulins à blé et à papier de Barberey. « De Perrot Rivière, paupeleur, et Katherine, sa femme, demourans à Troyes, à cause desditz moulins à blef et à papier que ilz ont prins à ferme.... parmy.... la somme.... et une rame de bon papier à escripre.... » — Fol. 17, v° : Recette de lods et ventes. « De François Hennequin, marchent, demourant à Troyes.... » — Fol. 19, r° : Rachats de relief et quintz. « La terre de Pouilly-lez-Troyes appartenant à Jehan Le Muet.... » — *Dépenses.* — Fol. 22, v° : « A Oudinot Gossement, clerc et scribe du bailliage de Troyes.... pour

scel et escripture d'unes lectres escriptes en parchemin, de la date du samedi XVIme jour du mois de janvier, l'an mil IIII^{c} LXXII, portans certifficacion de la présentacion darrenièrement faicte par monseigneur Jeuffroy du Plessie ou bailliage de Sens pour servir le Roy nostre sire.... » — Fol. 23, v° : « A noble homme monseigneur Ferry de Grancy, chevalier, seigneur de Praaslain, payé la somme de XI l. tournois, icelle somme deue à moy.... pour mes peines et salaires d'avoir tenu en mon logis ung jeusne filz nommé Ponthis, de Grancy, serviteur de mondit seigneur messire Ferry, par l'espace d'un an entier finy au jour de feste de la nativité Nostre-Dame l'an mil IIII^{c} soixante et treze, durant lequel temps ay envoyé ledit Ponthis deux fois par chacun jour à la grande escole de gramaire à Troyes, soubz maistre Pierre Savine....» — Fol. 24, r° : «.... Pour l'achat des parties qui sensuyvent, icelles partyes achetées pour l'usaige dudit Ponthis de Grancy.... pour l'achat d'un livre de gramaire escript en papier et relyé de deux aisselles de bois, ledit livre contenant environ XXX feulletz de papier, et acheté par la voix dudit maistre Pierre Savine, X s. t..... » Fol. 24, v°: « A Guillaume Lesguisé, drapier, pour l'achat d'une paire de chausses.... A Michel Cheville, escripvain de forme, pour son salaire d'avoir relyés et queeslés deux livres de gramaire, VII s. VI d. t. Item, à Pierre Bonnot, clerc, demourant en l'ostel de maistre Pierre Savine, pour l'escripture desditz deux livres de gramaire, l'un contenant les pars glosés et l'autre contenant les compos des verbes, fleuret, et le trendlet glosé.... » — Fol. 25, r° : «.... La somme de XX s. t. baillés à ung appelé maistre Pierre Savine, maistre ès ars, et tenant siége ès grandes escoles de gramaire à Troyes, pour le salaire dudit maistre d'avoir instruit en l'art et science de gramaire ledit Ponthis de Grancy par l'espace d'un an entier finy au jour de feste Sainte-Croiz, ou mois de septembre, l'an mil IIII^{c} LXXIII....» — Fol. 25, v°: «.... La somme de V s. t. baillés à maistre Barthelot le Duschat, licencié en loys et recteur desdites escoles, pour une certaine redevance que ung chacun enfant estudyant esdites grandes escoles a accoustumé de payer par chacun an.... » — Fol. 26, r° : « A mondit seigneur Ferry de Grancy payé la somme de XX s. t. baillés à Rolequin, son barbier et serviteur, le mercredi devant la Saint-Jehan-Baptiste l'an mil IIII^{c} LXXIIII, auquel jour ledit Rolequin partit de la ville de Troyes pour tirer en Normandie pardevers mondit seigneur luy notiffier que son chastel de Praaslain estoit de nouvel rendu François et en l'obéissance du Roy nostre sire.... » — Fol. 26, v° : «.... Pour les despens de Ponthis de Grancy, serviteur de mondit seigneur, fais en mon hostel depuis le jour de la Nativité de Nostre-Dame l'an mil IIII^{c} LXXIII jusques au samedi d'après la Saint-Clément l'an dessus dit, auquel jour de samedi ledit Ponthis se départit de ma maison pour aler aux escoles à Paris, comme il disoit. » — Fol. 30, r° : « A honorable homme et saige monseigneur Jehan Mauroy, advocat du Roy nostre sire audit Troyes et conseiller en court laye pour mondit seigneur de Barberey, pour sa pension, qui est de LX s. t. à luy deue chacun an au jour de feste Saint-Remy, chief d'octobre.... »

E. 334. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

2 février **1480**-2 février **1483** (v. st.). — *Barberey-Saint-Sulpice.* — Fragments des registres de comptes de cette seigneurie.

E. 335. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

2 février **1489**-2 février **1490** (v. st.).— *Barberey-Saint-Sulpice.* — Comptes de cette seigneurie. — Ce registre est incomplet au commencement. Au folio 28, recto, est l'approbation de ce compte par les signatures de Guillaume d'Arcy et de M. de Choiseul.—*Dépenses*.—Fol. 16, v°: « A noble homme Claude de Nicey, seigneur dudit lieu, six livres neuf solz tournois à lui baillés par ledit receveur le XXVIe jour de novembre l'an mil IIIIe IIII^{xx} et neuf, tant pour cause de l'achat de certaine quantité de drap de lainne par lui prins en l'ostel du Daulphin, à Troyes, comme pour certaine despense de bouche faicte par lui et ses varletz et chevaulx en l'ostel de Claude Le Tartrier, hostelain de la maison du Chasteau audit Troyes, comme par la cédulle dudit seigneur, cy rendue, appert, et quictance de Katherine Perricard, vesve de feu Nicolas Dorigny, dame de l'ostel dudit Daulphin audit Troyes.... A noble homme Guillaume d'Arcy, escuyer, seigneur dudit lieu.... » — Fol. 17, r° : « A noble homme Mathurin de Barlatier, seigneur de Vaulx et de Praslain.... » Fol. 17, v° : « A noble homme Claude du Plessye, seigneur d'Ancy-le-Serveux et dudit Barberey Saint-Supplix en partie.... » — Fol. 18, r° : « A noble homme Denis de Castres, escuier, seigneur en partie dudit Barberey.... X l. tournois à la personne de honorable homme et saige messire Jehan d'Arraz, docteur en médecine, demourant audit Troies.... » — Fol. 20, v° : « A dame Katherine de Courcelles, abbesse de l'église et monestaire de Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes.... »

E. 336. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

2 février **1490**-2 février **1491** (v. st.).—*Barberey-Saint-*

Sulpice. — Comptes de cette seigneurie rendus à Mathurin de Balathier, écuyer, seigneur de Praslin et pour moitié de Barberey à cause de Jeanne du Plessis, sa femme; Claude du Plessis, écuyer, seigneur d'Ancy-le-Serveux (Yonne) et de Barberey pour un quart en l'autre moitié; Claude de Nicey, écuyer, seigneur de Nicey, Guillaume d'Arcy et Denis de Castres, écuyers, seigneurs chacun pour un tiers de cette autre moitié « dont les sept pars font le tout, » à cause de demoiselles Charlotte, Ysabeau et Jeanne du Plessis, leurs femmes. — *Recettes.* — Fol. 6, r° : « De Claude Le Tartrier, maistre de l'ostel du Chasteau de Troies.... » — Fol. 7, r° : « De Guiot Oudot, paupeleur.... pour la tonture et despoueille d'erbe d'une pièce de prey.... » — *Dépenses.* — Fol. 22, v° : «.... A dame Nicole Hennequin, vesve de feu Guio Le Peley.... »

E. 337. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1490 (v. st. ?). — *Barberey-Saint-Sulpice.* — Comptes de cette seigneurie. — Incomplet au commencement et à la fin.

E. 338. (Registre.) — In-folio, 33 feuillets, papier.

2 février **1491**-2 février **1492** (v. st.).—*Barberey-Saint-Sulpice.* — Comptes de cette seigneurie rendus aux seigneurs qui étaient les mêmes que dans le compte ci-dessus E. 336.

E. 339. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

2 février **1496**-2 février **1497** (v. st.).—*Barberey-Saint-Sulpice.* — Comptes de cette seigneurie pour Mathurin de Balathier, sus-nommé, seigneur pour moitié, Claude du Plessis, seigneur pour un cinquième en l'autre moitié, et MM. d'Arcy et de Castres, aussi sus-nommés (voir E. 336), seigneurs chacun pour un septième en cette autre moitié « d'icellui Barberey, dont les sept pars font le tout. » — *Recettes.* — Fol. 4, r° : Ferme de la mairie de Barberey. « De Jehan de Mesgrigny, marchant, demourant à Troyes, principal, et de Lyot Galimart, demourant à Barberey-aux-Moingnes, son pleige et caucion.... »

E. 340. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

2 février **1497**-2 février **1501** (v. st.).—*Barberey-Saint-Sulpice.* — Comptes de cette seigneurie. — Compte de 1497 à 1498 (v. st.) rendu à Mathurin de Balathier, seigneur pour moitié ; Claude du Plessis, seigneur d'Ancy-le-Serveux (Yonne) et d'un cinquième en l'autre moitié de Barberey ; Guillaume d'Arcy et Denis de Castres, seigneurs chacun pour un septième de cette autre moitié. — *Recettes.* — Fol. 9, v° : « De Philippon Petit, pappetier, demourant à Troyes...—*Dépenses.*—Fol. 18, v° : « A noble homme Claude du Plessye... pour damoiselle Jacqueline, sa seur, religieuse... »—Compte de 1499 à 1500 (v. st.) rendu à Mathurin de Balathier, seigneur pour moitié, Guillaume d'Arcy et Denis de Castres, seigneurs pour l'autre moitié. — *Dépenses.* — Fol. 51, v° : A Guillaume d'Arcy et Denis de Castres, « à présent seigneurs d'Ancy-le-Serveux, a esté payé pour eulx par ledit receveur à Katherine Perricard, vesve de feu Nicolas Dorigny et dame de l'ostel du Daulphin de Troyes la somme.... que feu noble homme Claude du Plessye, en son vivant seigneur dudit Ancy-le-Serveux, devoit à ladite Katherine Perricard.... » Denis de Castres a dit ne devoir que la moitié de la somme en question, « pour cause qui ce dit héritier pour la moitié de tous les biens meubles et immeubles, à cause de sa femme, demeurez du déceps de feu Claude du Plessye.... » — Compte de 1500 à 1501 (v. st.) rendu aux mêmes que le compte précédent. — *Dépenses.* — Fol. 80, v° : «.... Pour deux paires de soulliers à usaige de feme, l'une desdites paires pour madame de Praslin (1) et l'autre paire pour madamoiselle d'Aigremont, sa niepce (2).... » — Fol. 85, r° : « A hounorable homme et saige monseigneur maistre Simon de Baussencourt, licenciez en loix, demourant à Troyes, conseiller en court laye audit Troyes.... »

E. 341. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

2 février **1500**-2 février **1501** (v. st.).—*Barberey-Saint-Sulpice.* — Double du compte précédent.

E. 342. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, papier.

2 février **1501**-2 février **1502** (v. st.).—*Barberey-Saint-Sulpice.* — Comptes de cette seigneurie. — Ce registre est incomplet à la fin.

E. 343. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

2 février **1502**-2 février **1503** (v. st.). —*Barberey-Saint-Sulpice.* — Comptes de cette seigneurie. — *Dépenses.* — Fol. 29, r° : Somme payée pour avoine délivrée à M. de

(1) Femme de Mathurin de Balathier.
(2) Voir E. 343.

Balathier « lors qui alloit aux nopces de sa niepce (1).... » — Fol. 31, v°: Il a été payé pour M. d'Arcy à « dame Jehannette de Mesgrigny, vesve de feu Jehan Mosley... pour huit aulnes de drap gris doré, de viconté et mesure de Paris.... » — Fol. 34, v° : « A honnorable homme et saige monseigneur Me Anthoine de Vitel, licencié en loix, demourant à Troyes, conseiller en court laye audit Troyes pour mesdits seigneurs de Barberey... »

E. 344. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, papier.

2 février **1502**-2 février **1503** (v. st.). — *Barberey-Saint-Sulpice.* — Comptes de cette seigneurie. — Double du compte précédent.

E. 345. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

2 février **1503**-2 février **1504** (v. st.) — *Barberey-Saint-Sulpice.* — Comptes de cette seigneurie pour « Mathurin de Balathyer, escuier, seigneur de Praslain, et dudit Barberey pour la moitié à cause de dame Jehanne du Plessye, sa femme; Guillaume d'Arcy et Denis de Castres, aussi escuiers, et seigneurs d'Ancy-le-Serveux et dudit Barberey-Saint-Supplix pour l'autre moitié à cause de damoiselles Jehanne et Ysabeau du Plessye, leurs femmes. » — Registre incomplet à la fin. — *Recettes.* — Fol. 29, r° : « Autre recepte extraordinaire faicte par ledit receveur pour et à cause des molins à blefz et à pappier séant audit Barberey, appartenans à mesdits seigneurs, lesquieulx molins furent par eux baillez dès l'année IIIIc IIIIxx VII jusques à XIX ans après ensuivant à ung nommé Guiot Oudot, moyennant le pris.... et une rame de fin pappier.... ; en l'an de ce présent compte ledit Guiot Oudot s'en est allez hors desdits molins et a tout abandonné pour cause qui veoit bien qu'ilz venoient à val l'eaue et estoient en grande ruynne et décadance.... » — Fol. 32, r°: « A noble dame madame Jehanne du Plessye, dame et usufruictière dudit Barberey-Saint-Supplix pour la moitié de ladicte terre et seigneurie d'icellui Barberey, sans préjudice d'aucunes porcions qu'elle a acquise sur ladicte seigneurie tant de Denis de Castres que de Guillaume d'Arcy.... A madicte dame lui a encores esté paié par ledit receveur et à la personne de monseigneur de Choiseul, seigneur dudit Barberey.... » — Fol. 29, v° : « A monseigneur Me Jehan Baszin, lieutenant de monseigneur le bailly dudit Troies.... »

(1) Agnès de Choiseul, fille de Pierre, dit Gallehaut, de Choiseul, et de Catherine du Plessis, mariée le 30 juillet 1503 à Louis, seigneur de Brichanteau et autres lieux. (P. Anselme, IV, 847.)

E. 346. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

2 février **1503**-2 février **1504** (v. st.) — *Barberey-Saint-Sulpice.* — Fragments de comptes de cette seigneurie. — Lettre, sans date, adressée par M. de Balathier à Guillaume « Dozenac, » receveur de la terre de Barberey.

E. 347. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1504 (v. st. ?). — *Barberey-Saint-Sulpice.* — Comptes de cette seigneurie. — Incomplet.

E. 348. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, papier.

2 février **1504**-2 février **1505** (v. st.). — *Barberey-Saint-Sulpice.* — Comptes de cette seigneurie pour Jeanne du Plessis, veuve de Mathurin de Balathier; Nicolas de Choiseul, (son neveu), « comme ayant le droit de ladicte dame Jehanne pour la moitié dudict Barberey (1); » Guillaume d'Arcy et Denis de Castres, seigneurs de l'autre moitié. — *Dépenses.* — Fol. 26, r° : « A noble homme Nicolas de Choyseul, seigneur du Plessye et de Barberey-Saint-Supplix en partie.... »

E. 349. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

2 février **1505**-2 février **1506** (v. st.) — *Barberey-Saint-Sulpice.* — Comptes de cette seigneurie rendus aux seigneurs (voir E. 348). — *Dépenses.* — Fol. 29, r°: « A noble homme Nicolas du Choiseul, seigneur de Praslain.... »

E. 350. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

2 février **1506**-2 février **1507** (v. st.) — *Barberey-Saint-Sulpice.* — Comptes de cette seigneurie rendus aux seigneurs (voir E. 348). — *Dépenses.* — Fol. 26, r° : «.... A la personne de monseigneur Jehan Baszin, lieutenant de monseigneur le bailly de Troies.... »

E. 351. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

2 février **1520**-2 février **1521** (v. st.). — *Barberey-Saint-Sulpice.* — Comptes de cette seigneurie pour Nicolas de Choiseul, écuyer, seigneur de Praslin et de Barberey, « c'est assavoir de tout le revenu d'icelle terre et seigneurie de Barberey.... excepté du revenu des molins.... excepté aussi de la quarte partie, les quatre pars faisans le tout, de tous et

(1) Par donation. (P. Anselme, IV, 852.)

chascuns les prez estans des appartenances d'icelle terre et seigneurie...; a esté levée icelle quarte partie.... pour et ou nom de Jehan et Phelippe les d'Arciz, escuiers, eulx disans seigneurs dudit Barberey pour une quarte partie, les quatre pars faisans le tout.... » — *Dépenses*. — Fol. 15, v°: « Item, le XXI° jour d'aoust mil cinq cens vingt et ung payé par ledict receveur à Angilbert Gaulard, sergent royal à Troyes.... pour son sallaire d'avoir adjourné en la court du bailliage dudict Troyes Nicolas Legier, seigneur de Chevillelles.... » — Fol. 24, r°: Approbation de ce compte donnée le 27 août 1533 par Nicolas de Choiseul, seigneur de Praslin et de Barberey, par le procureur de Philippe d'Arcis, tant pour lui que comme tuteur des enfants mineurs de feu Jean d'Arcis et d'Anne d'Arnouville, sa veuve, et aussi par le procureur de Guillaume de « Certaines, » second mari d'Anne d'Arnouville.

E. 352. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

2 février **1520**-2 février **1521** (v. st.). — *Barberey-Saint-Sulpice*. — Comptes de cette seigneurie pour Ysabeau du Plessy, dame de Barberey pour un quart (fol. 1, r°), mère de Michel de Castres (fol. 12, r°).

E. 353. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

2 février **1523**-2 février **1524** (v. st.). — *Barberey-Saint-Sulpice*. — Comptes de cette seigneurie pour Nicolas de Choiseul, seigneur de Praslin et de Barberey.

E. 354. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

2 février **1526**-2 février **1527** (v. st.). — *Barberey-Saint-Sulpice*. — Comptes de cette seigneurie pour Nicolas de Choiseul, seigneur de Praslin et de Barberey.

E. 355. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

2 février **1530**-2 février **1531** (v. st.). — *Barberey-Saint-Sulpice*. — Comptes de cette seigneurie pour Nicolas de Choiseul, seigneur de Praslin et pour les trois quarts de Barberey, et Jean-Philippe d'Arcy et les héritiers de feu Jean d'Arcy, seigneurs pour l'autre quart. — Incomplet à la fin.

E. 356. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

2 février **1531**-2 février **1532** (v. st.). — *Barberey-Saint-Sulpice*. — Comptes de cette seigneurie pour Nicolas de Choiseul, seigneur de Praslin et de Barberey pour les trois quarts (fol. 21, r°). — *Dépenses*. — Fol. 27, v° : « Item, à Girard, peintre et verrier, demourant à Sainct-Urbain, pour avoir faict un jour de la verrerie à mondit seigneur en l'abre Jessée, comme appert par quictance sur ce faicte, signée de sa main, le IIII° jour de janvier mil cinq cons trente deux. Item, donné à Jehan Maçon, verrier, sur ce que mondit seigneur luy peult devoir sur la façon de ses verrières, comme appiert par sa quictance signée de sa main le X° d'apvril V° XXXII. »

E. 357. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

2 février **1535**-2 fevrier **1536** (v.st.). — *Barberey-Saint-Sulpice*. — Comptes de cette seigneurie pour Nicolas de Choiseul, seigneur de Praslin et de Barberey.

E. 358. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1677-1684. — *Barberey-Saint-Sulpice*. — Compte de recettes pour le seigneur, Jean le Mairat, seigneur de Droupt--Saint-Bâle et autres lieux, baron de Bourdenay.

E. 359. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier.

1534-1779. — *Barberey-Saint-Sulpice*. — Procès-verbal de réception des foi et hommage de la seigneurie de Barberey, relevant du château de Vallery (Yonne), pour Nicolas de Choiseul, seigneur de Praslin et de Barberey, par Jacques de Poysieu, dit Cadorat, chevalier, seigneur de Vallery et de Villethierry, capitaine de Montereau (Yonne), 1534. Ce procès-verbal constate que Nicolas de Choiseul a produit un acte de foi et hommage par lui présenté à feu Louis de Poysieu, dit Cadorat, grand-père de Jacques, sus-nommé, du 21 juin 1506 ; un autre acte de foi et hommage par lui présenté le 28 septembre 1531 d'une partie de la seigneurie de Barberey par lui acquise le 12 janvier 1522 d'Ysabeau du Plessis, dame de Michery (Yonne). — Abandon par Anne de Béthune, veuve de Ferry de Choiseul, en son vivant capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, seigneur de Praslin, Villiers-Merdrel (aujourd'hui Villiers-sous-Praslin), Barberey-Saint-Sulpice et autres lieux, du droit de douaire qu'elle avait sur la terre et seigneurie de Barberey-Saint-Sulpice, au profit de Charles Choiseul son fils, capitaine de la première compagnie des gardes du corps, bailli de Troyes, seigneur desdits lieux de Praslin, Villiers-Merdrel et Barberey-Saint-Sulpice, 1596. — Vente de la seigneurie de

Barberey par Charles de Choiseul, sus-nommé, à Louis Le Mairat, sieur de Droupt(-Saint-Bâle), maire de la ville de Troyes, 1596. — Quittance par François de Bourbon, prince de Conti, comte de Vallery, des droits féodaux à lui payés en conséquence de cette vente, 1597. — Souffrance accordée à Louis Le Mairat, pour ses enfants mineurs issus de son mariage avec Louise Péricard, seigneurs en partie de Barberey par suite de son décès, 1598. Il y est dit que la terre de Pouilly (commune de Troyes) est tenue en fief du seigneur de Barberey par Jean Clément, licencié ès lois. — Souffrance accordée à Nicolas Le Mairat pour la terre de Barberey à lui échue par le décès de Louis Le Mairat, son père, et par partage fait avec ses cohéritiers, 1603. — Requête adressée au bailli du comté de Vallery, par Nicolas Le Mairat, dans laquelle il est qualifié seigneur de Droupt, 1607. — Transaction entre Nicolas Le Mairat, seigneur de Droupt et Barberey, et le prince de Condé, comte de Vallery, concernant les droits féodaux que ce dernier prétendait lui être dus en vertu de la vente de 1596 faite par Charles de Choiseul, 1612. — Foi et hommage pour Barberey par Jean I Le Mairat, conseiller au Grand-Conseil, seigneur de Droupt, Lavau et Barberey par le décès de Louis Le Mairat, son frère, 1616. — Aveu et dénombrement de Barberey par le même, 2 déc. 1625. On y remarque : « une mothe contenant environ deux arpens, fermée de viels fossez et hayes, au dedans de laquelle y a ung viel corps de logis de pierre, couvert de thuille, en ruine et qui ne fut jamais parfaict, et ung columbier, tenant d'une part à la Noue-Robert, d'autre part à la ruelle de l'Empereur, d'un bout aux terres dudict sieur et d'autre bout au grand chemin pour aller aux molins. » — Aveu et dénombrement pour la terre de Barberey rendus à Henry-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Bourgogne et Bresse, comte de Vallery, par Jean II Le Mairat, conseiller au Grand-Conseil, seigneur de Droupt-Saint-Bâle et de Barberey par suite du décès de Jean I Le Mairat, son père, conseiller au Grand-Conseil, 1678. On y remarque la description du nouveau château, aujourd'hui encore debout : « une motthe contenant environ dixhuict arpans, fermée en partie de murailles et en partye de hayes vives, au dedans de laquelle il y a un chasteau basty de pierres de thaille blanches et bricque, couvert d'ardoise, enclos de fossez remplis d'eaux vives, avec planchettes et ponts-levis, sur le bort desquels et dehors est un colombier à pied. » — Bail de la terre de Barberey par Thomas Bailly, chevalier, baron de Bourdenay, seigneur de Trancault, Charmoy, Charmesseaux (commune de Trancault) et Barberey-Saint-Sulpice, conseiller d'État et sous-doyen de la Chambre des Comptes de Paris, 1708. — Extrait d'un bail de la terre de Barberey fait par Charles-Simon Feydeau, chevalier, seigneur des Agneaux et de Barberey-Saint-Sulpice, 1713. — Vente de la terre et seigneurie de Barberey par Charles-Simon Feydeau à Claude Le Roy, écuyer, et Élisabeth-Aymée Aumont, sa femme, 1720. Cette terre appartenait à M. Feydeau comme lui étant échue entre autres biens dans le partage, fait entre lui et ses cohéritiers, de la succession d'Anne Le Mairat, son aïeule maternelle, épouse d'Achille-Thomas Bailly, doyen des maîtres des Comptes à Paris. Par ce même acte M. et Mme Le Roy ont acquis de Marie-Antoinette Feydeau, femme d'Antoine-Bon du Mas, conseiller au Parlement de Paris, diverses pièces de terres appartenant à Madame du Mas en vertu d'un partage des successions de François Feydeau, seigneur du Plessis, maître des Requêtes ordinaires de l'hôtel du Roi, intendant en Béarn, et de Marie Le Fèvre d'Ormesson, son épouse, ses père et mère, et de Marie-Anne Feydeau, sa sœur, religieuse professe à Sainte-Avoye, du 19 juin 1707. — Cession de la terre de Barberey faite par Claude Le Roy à Élisabeth-Aymée Aumont, son épouse séparée de biens, 1732. — Quittance par la sœur Motet, dépositaire de l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes, à Madame de Barberey, de douze livres de rente foncière que cette abbaye avait le droit de prendre sur la terre et seigneurie de Barberey, 1752. — Quittance semblable donnée à « Monsieur de Barberey, seigneur duditlieu, » 1760. — Quittance de deux vingtièmes donnée à M. « Le Roy des Vocelle, écuier, co-seigneur de Barberez, » 1761. — Foi et hommage de la terre de Barberey par Claude-Hugues Le Roy, tant en son nom qu'en celui d'André Le Roy, son frère, propriétaires en qualité de seuls enfants et héritiers d'Élisabeth-Aimée Aumont, à son décès veuve de Claude Le Roy, 1769. — Quittance donnée à M. Janson, écuyer, seigneur de Saint-Parre et de Barberey, pour le centième denier et les huit sols pour livre dus par lui à cause de sa femme, sur les biens immeubles à elle échus par le décès de Claude-Hugues Le Roy, son oncle, arrivé le 12 janvier précédent, 5 juin 1773. — Château de Barberey. — Lettres royales autorisant Louis Le Mairat, seigneur de Barberey, à clore sa maison seigneuriale de murs, fossés et ponts-levis, Rouen, décembre 1596 (copie). — Sentence du lieutenant en la mairie royale et foncière de Barberey-Saint-Sulpice rendue au profit de Jean I Le Mairat, conseiller au Grand-Conseil, seigneur de Droupt-Saint-Bâle, Lavau, La Vallotte (commune de Lavau) et Barberey, contre les habitants de Barberey, maintenant le seigneur dans la propriété d'une petite ruelle sise à Barberey, « atenant du circuit du chastel que ledit sieur fait bastir en la motte où d'ancienneté estoit la maison seigneurialle dudit Barberey, à prendre ladite ruelle dès le

prey de l'estang appartenant audit seigneur et tirant droict et jusques au chemin des molins dudit seigneur ; attendu que ledit seigneur entend comprendre ladicte ruelle au dedans de l'enclos et circuit de sondit chastel, » 1626. Les habitants prétendaient avoir droit de passage par cette ruelle « appelée communément la ruelle l'Empereur. » — Bail de l'enclos du château de Barberey par Thomas Bailly, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, baron de Bourdenay, Charmoy, seigneur de Barberey-Saint-Sulpice, 1701. — Mémoire d'ouvrages faits pour « les deux châteaux, » 1725. — « État des meubles qui étoint à Barberey du temps du tiersement du baille judicière dont mon frère s'est accomodé avec moy le 25 avrille 1732 : .... une tanture de tapisserie de Damas de coqs, 50 l. ... miroire et chandellier à branche, 4 l. ... » — « Mémoire des marchandises que j'ay fournye à monsieur de Barberey pour sons chateaux, » 1750.

E. 360. (Registre.) — In-folio, 13 feuillets, papier.

1677. — *Barberey-Saint-Sulpice.* — Déclaration de la terre et seigneurie de Barberey-Saint-Sulpice relevant du comté de Vallery.

E. 361. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1776-1787. — *Barberey-Saint-Sulpice.* — État de la recette des arrérages de rentes et censives et des droits de lods et ventes dus à la seigneurie de Barberey-Saint-Sulpice.

E. 362. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1776-1787. — *Barberey-Saint-Sulpice.* — Copie du registre précédent.

E. 363. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1776-1787. — *Barberey-Saint-Sulpice.* — Seconde copie semblable à celle du numéro 362.

E. 364. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1549-1787. — *Barberey-Saint-Sulpice.* — Acquisitions et échanges de terres au profit des seigneurs de Barberey parmi lesquels on remarque, en 1549 et 1551, Alix de Choiseul, aussi dame de Praslin, veuve de Nicolas de Choiseul, en son vivant seigneur desdits lieux.

E. 365. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1462-1786. — *Barberey-Saint-Sulpice.* — Arpentages et plans de terres au finage de Barberey-Saint-Sulpice, 1596-1786. — Arpentage genéral des terres dépendant de la seigneurie de Barberey, 1740. — Contrats d'accensivements au profit des seigneurs de Barberey, 1462-1781. On y remarque en 1462, Thibaut et Geoffroy du Plessis, frères, seigneurs de Barberey; en 1478, Geoffroy du Plessis, seigneur dudit Barberey.

E. 366. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1526-1779. — *Barberey-Saint-Sulpice.* — Baux de pièces de terre au territoire de Barberey, 1526-1779. En 1580 et 1590 baux par Marc Le Pelleterat, bourgeois de Troyes, seigneur de Saint-Aventin (commune de Verrières); en 1615 bail par Antoinette de Vassan, veuve d'Odard Le Courtois, conseiller au bailliage de Troyes ; en 1666 autre bail par Marie Angenoust, veuve de Jean Le Mairat, seigneur de Droupt et autres lieux. — Commandement à un habitant de Barberey, à la requête de M. l'abbé Angenoust, chanoine de l'église de Troyes, « père temporel » des Cordeliers de cette ville, d'avoir à leur payer le prix de location d'un pré sis à Barberey et leur appartenant, 1743. — Moulins de Barberey. — Baux; mémoires de travaux exécutés pour leur entretien, 1574-1768. — Permission de passer à pied sur les ponts des moulins de Barberey donnée aux habitants par Anne de Béthune, veuve de Ferry de Choiseul en son vivant capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, seigneur de Praslin, Barberey-Saint-Sulpice et Mousson (commune de Barberey), 1574. — Bail des moulins de Barberey consistant en deux moulins à blé et un moulin à papier, fait par Nicolas Le Mairat, seigneur de Droupt et de Barberey, à Edmond Denise, papetier-juré en l'Université de Paris, demeurant à Troyes, 1604. — Abandon par Charlotte « Tartier, » veuve d'Edmond Denise, bourgeois de Troyes, à Jean Le Mairat, seigneur de Droupt, Lavau et Barberey, d'un petit moulin à papier établi sur le vannage des moulins de Barberey, entre les moulins à blé et moulin à papier qu'Edmond Denise avait pris à loyer en 1623 avec réserve par M. Le Mairat de reprendre le petit moulin à papier construit par M. Denise, 1634. (Voir E. 381.)

E. 367. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1172-1789. — *Barberey-Saint-Sulpice.* — Procès

entre le seigneur de Barberey et le Chapitre de Saint-Étienne de Troyes, concernant la détermination des limites et de la contenance d'une pièce de pré sise en la paroisse de Barberey, lieu dit le Pré-à-la-Pucelle; plans à l'appui, 1778-1789. — Pièces produites au cours de ce procès, 1173-1738. On y remarque : une charte confirmative de la charte de fondation de Saint-Étienne de Troyes, donnée par Henri Ier, comte de Champagne, datée de Troyes, 1173 (8 avril 1173 au 23 mars 1174), copies (1); une charte du comte de Champagne, Henri II, confirmant les donations faites par Henri Ier à l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes, 1189 (du 9 avril 1189 au 24 mars 1190), copie (2).

E. 368. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1648-XVIIIe siècle. — *Barberey-Saint-Sulpice.* — Église. — Dessin à l'encre de chine de la chaire de l'église de Barberey, au bas duquel sont les signatures de M. Danton, curé de Barberey, de M. Janson de Saint-Parre, seigneur, et d'Étienne.... (nom illisible), XVIIIe siècle. Cette chaire a peut-être été donnée par M. Janson de Saint-Parre, car on y voit figurés deux écus destinés à recevoir des armoiries. — Logements des gens de guerre. — Défense par Armand de Bourbon, prince de Conti, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Champagne et Brie, de loger des gens de guerre ni de leur permettre de fourrager, et de prendre aucuns biens, vivres et denrées dans les villages de Barberey et Mousson « appartenans au sieur de Droup, conseiller d'Estat, » 1648. — Défenses semblables faites par Louis XIV, en considération des services du sieur de Droupt, et « par l'advis de la Royne régente, sa mère, » 1661. Signées : Louis. — Table des noms du censier de Barberey, XVIIIe siècle.

E. 369. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1474-1792. — *Bouranton.* — Bail à titre d'accensivement de pièces de terre au finage de Bouranton par Pierre et Perrot Maillet, frères, demeurant à Troyes, 1474. — Promesse par Claude Varlet, demeurant au Pont-Hubert (commune du Pont-Sainte-Marie), de payer à Odard Hennequin, chanoine de Saint-Pierre et de Saint-Étienne de Troyes, seigneur de Bouranton, acquéreur des droits royaux de la mairie foncière de Bouranton, la ferme de la moitié desdits droits royaux et mairie foncière à lui rétrocédée le même jour, 1622. — *Bourdenay.* — Bail à cens de plusieurs pièces de terre au finage de Bourdenay par Jeanne Feydeau, veuve de Charles Lefèvre, marquis du Quesnoy, baronne de Bourdenay, dame de Trancault, Charmoy, Charmesseaux (commune de Trancault), Villiers-Bonneux (Yonne) et autres lieux, demeurant ordinairement au château de Trancault, 1779. — *Charley* (commune de Sainte-Maure). — Acquisition de pièces de terre par Louis Le Mairat, marchand et bourgeois de Troyes, 1576. — Autres acquisitions par le même, qualifié seigneur de Droupt, 1580-1589. — *Chauchigny.* — Déclaration de terres sises au territoire de Chauchigny, XVIIIe siècle. — *Culoison* (commune de Sainte-Maure). — Arpentage d'une pièce de pré, lieu dit le Crot-aux-Pierres, et plan à l'appui, 1731. — *Dronnay* (Marne). — Acquisition d'une pièce de pré sise à Dronnay, lieu dit « La Leschielle, » par Simon « Mérat, » marchand à Troyes, 1547 (v. st.). — *Droupt-Saint-Bâle.* — Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Droupt-Saint-Bâle, relevant du chapitre de Vincennes à cause du château de Méry-sur-Seine, par Joachim Le Mairat, seigneur dudit lieu de Droupt par suite du décès de Louis Le Mairat, son père, et par partage de sa succession fait avec ses cohéritiers, XVIe siècle. Il y est dit que la seigneurie de Droupt est limitée par le finage de Villiers (commune de Droupt-Saint-Bâle), propriété du chapitre de Saint-Pierre de Troyes. — Signification faite à « messieurs de Droupt-Saint-Basle, Transcaux et autres lieux, » 1690. — *Foicy* (commune de Saint-Parre-aux-Tertres). — Abandon par Odard Le Mercier, seigneur de Saint-Parre-aux-Tertres et de Baire (commune de Saint-Parre), de tous les droits de justice qu'il pouvait avoir, comme seigneur de Baire, sur le monastère et prieuré de Foicy, membre dépendant de l'abbaye de Fontevrault, fait au profit des religieuses de Foicy, parmi lesquelles on remarque : Bénigne d'Igny, prieure; Jacqueline Morillon, Louise Cornuat, Anne Molé, Odette Piédefer, Marie Tartier, Louise Molé, Jeanne Coiffart, Catherine Péricard, Catherine Dare, Marie Vestier, Marie Ludot, Louise Tartier, Anne Petitpied, Marthe Riboteau, Marie d'Aubeterre, Anne Paillot, religieuses professes, 1576. Il y en a 32. (Copie). — *Javernant.* — Acquisitions par François Janson de Saint-Parre, seigneur de Barberey, 1784-1792.

E. 370. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 92 pièces, papier.

1457-1792. — *La Chapelle-Saint-Luc.* — Reconnaissances de rentes et baux emphytéotiques concernant des pièces de terre au finage de La Chapelle-Saint-Luc, 1457-

(1) Voir D'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, III, p. 364, n° 212.
(2) Voir le même ouvrage, III, p. 394, n° 388.

1531 (v. st.). — Extrait d'un dénombrement de la terre et seigneurie de La Chapelle-Saint-Luc fourni par Jean de Folz, seigneur de La Chapelle, au seigneur de Saint-Sépulcre (Villacerf), 1547. — Extraits d'autres dénombrements donnés par les seigneurs de La Chapelle, savoir : en 1609 et 1679, Nicolas Paillot; en 1688, Geneviève Laurent, veuve de Nicolas Lefebvre, maître des Eaux-et-Forêts au bailliage de Troyes.— Foi et hommage par Nicolas de Marisy, marchand orfèvre à Troyes, comme héritier de Jacques de Marisy, bourgeois de Troyes, pour une pièce de pré située au territoire de La Chapelle, 1635. — Correspondance entre M. Janson de Saint-Parre et M. Bourgeois, curé de La Chapelle-Saint-Luc, concernant une altercation du procureur fiscal et de sa femme avec la servante du curé, 1779. — Procès entre Nicolas-Remi Millon, maître en chirurgie, demeurant à Sainte-Savine, et M. Janson de Saint-Parre, 1779-1792. M. Janson voulait contraindre le sieur Millon à passer reconnaissance à son profit de quatre sous quatre deniers de rente et censive, par arpent, pour une pièce de terre que le sieur Millon possédait au finage de La Chapelle-Saint-Luc.

E. 371. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1549-1768. — *La Folie*, hameau de Mousson (commune de Barberey-Saint-Sulpice). — Bail d'une petite ferme, sise à Mousson, « appellé (sic) vulgairement La Follie, » par André Le Roy, écuyer, et Louise-Mathie Blampignon, son épouse, co-seigneurs de Barberey-Saint Sulpice, demeurant à Mousson, 1768. — *Lavau*. — Règlement des usages des pâtures de Lavau et de Culoison (commune de Sainte-Maure) fait par Jean Le Cirier, conseiller au Parlement de Paris, commis à cet effet, 1549 (v. st.). — Acquisitions de pièces de terre par MM. Le Mairat et Blampignon, 1638-1698. — *Le Moulinet* (commune du Pont-Sainte-Marie). — Baux de la maison du Moulinet et dépendances ayant appartenu à la famille Hocquet, puis aux familles Blampignon et Le Roy de Barberey, 1650-1768 ; seigneur du Moulinet : en 1670, Louis Hocquet, gentilhomme ordinaire de la Fauconnerie du Roi.

E. 372. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1642-1656. — *Le Moulinet* (commune du Pont-Sainte-Marie). — Dépenses que Pierre Hocquet, trésorier et garde-général des magasins et des munitions de la Marine du Levant, a faites à l'occasion de ses acquisitions pour le domaine du Moulinet.

E. 373. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1542-1791. — *Le Plessis et La Borde* (commune de Fresnois). — Pièces relatives à l'exécution d'un arrêt du Conseil du Roi rendu entre les fermiers des gagnages dépendant de la terre et seigneurie du Plessis et de La Borde, et Laurent Broisard, qui poursuivait les criées de ladite terre et seigneurie ; Madeleine de Sardigny, femme séparée de biens de Jacques de Roffignac, 1629. — *Le Pont-Hubert* (commune du Pont-Sainte-Marie). — Acquisitions de pièces de terre au Pont-Hubert, 1657-1699. En 1692, Eustache Maillard, écuyer, seigneur de Chanteloup (commune de Sainte-Savine ?) ; en 1695, Louis Hocquet, sieur du Moulinet (commune du Pont-Sainte-Marie), gentilhomme de la Grande Fauconnerie de France. — Acquisition par Louise Thorallier, veuve de Nicolas Janson, demeurant à Provins, d'une maison appelée Le Pavillon, sise au Pont-Hubert, 1712. (Note mise sur la couverture de cette pièce qui a disparu.) — *Le Pont-Sainte-Marie*. — Acquisitions de pièces de terre, 1641-1699. Pierre Hocquet, trésorier et garde général des magasins et munitions de la Marine du Levant, seigneur du Moulinet en 1641. — *Mousson* (commune de Barberey-Saint-Sulpice). — Reconnaissance de rentes et censives grevant des biens sis à Mousson, au profit de Simon de « Hurles », prêtre, demeurant à Troyes, 1542. — Quittance donnée par M. de La Hupproye à M. le Roy de Vaucelle, seigneur en partie de Barberey, pour une année de loyer du bail à vie qu'il lui avait fait d'une maison sise à Mousson, 1769. — Autre quittance du même, de l'année 1779, donnée pour les mêmes causes, dans laquelle il est dit que le bail à vie avait été fait le 5 décembre 1757. Dans cette pièce M. de La Hupproye déclare agir tant en son nom qu'en celui de Claude Bertrand, son beau-frère, mari de Catherine-Mathie de La Hupproye. — Quittance semblable donnée à M. Janson de Saint-Parre par Claude Bertrand, sus-nommé, avocat en Parlement, par laquelle on voit que le bail de 1757 avait été fait par Nicolas-Antoine-Edme de La Hupproye, beau-père de M. Bertrand, 1780. — Requête adressée au Parlement par François Janson de Saint-Parre, tendant à faire déclarer Pierre de La Hupproye, conseiller en l'Élection de Troyes, non recevable en sa demande de réparations à faire faire par M. Janson de Saint-Parre à la maison de Mousson, 1780.

E. 374. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier.

1549-1791. — *Paris* (Seine). — Vente par Claude Le Roy, écuyer, et Élisabeth-Aimée Aumont, son épouse, à

Abraham Peirenc de Moras, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du Roi, de trois maisons contiguës, sises à Paris au coin des rues du Vieux-Colombier et des Vieilles-Tuileries, devant le Carrefour de la Croix-Rouge, 1726. — Déclaration par Madame Hélène de Courtenay, princesse du sang royal de France, épouse séparée de biens de Louis-Bénigne de Bauffremont-Gorrevod, chevalier de la Toison d'or, brigadier des armées du Roi, qu'il dépend de l'appartement qu'elle occupe, dans une maison appartenant à Claude Le Roy, sise à Paris rue du Cherche-Midi, douze pots de faience, placés dans le petit jardin, dont sept seulement sont en bon état; qu'il y a dans l'appartement trois trumeaux de glaces appartenant à M. Le Roy, 1726. — Vente par Claude Le Roy à M. de Moras d'une maison, « qui n'est pas encore totalement construitte, » sise à Paris rue du Vieux-Colombier, à l'angle de la rue Cassette, 1730. — Opposition par Élisabeth-Aimée Aumont, veuve de Claude Le Roy, à l'adjudication sur saisie d'une maison sise à Paris, « rue Neuve de Notre-Dame-des-Champs, » qu'elle prétendait affectée à la garantie d'une créance lui appartenant sur les propriétaires de la maison saisie, 1735. — Bail d'une maison sise à Paris rue Culture-Sainte-Catherine, par Marie Évrard, veuve de Pascal-Hugues Le Roy, avocat au Parlement, Marthe Le Roy, fille majeure, et Claude-Hugues Le Roy, seigneur de Barberey, 1753. — Mémoires de travaux faits à cette maison, 1766. — Autre bail de la même maison, 1769. — Quittances des vingtièmes et deux sous pour livre payés par Madame Le Roy comme propriétaire d'une maison sise à Paris rue Saint-Antoine, 1773. — *Précy-Notre-Dame*. — Acquisitions de plusieurs pièces de terre au finage de Précy-Notre-Dame par Jean Le Mairat, conseiller d'État, seigneur de Droupt, Lavau, Barberey-Saint-Sulpice, Trancault, Charmesseaux (commune de Trancault), baron de Bourdenay et de Charmoy, 1653-1655. — *Provins* (Seine-et-Marne). — Cession à titre de rente foncière, annuelle et perpétuelle, à Marie Thorallier, veuve de Louis Saulsoy, avocat en Parlement, d'une maison sise à Provins, rue du Pont de Pigy, 1701. — *Rosières*. — Quittance donnée à Louise Hocquet, veuve d'Antoine Blampignon, d'une année de la rente qu'elle devait à M. Guichon, seigneur de Rosières, Viélaines (commune de Rosières) et autres lieux, pour un quartier de vigne qu'elle possédait au finage de Rosières, 1727. — *Saint-Lyé*. — Acquisitions de pièces de terre au finage de Saint-Lyé par Alix de Choiseul, dame de Barberey, veuve de Nicolas de Choiseul, 1549. — Baux de pièces de terre au même territoire faits en 1764 par André Le Roy de Vaucelle, demeurant à Mousson (commune de Barberey-Saint-Sulpice) et Claude-Hugues Le Roy, son frère, coseigneurs de Barberey; en 1775 et 1778 par François Janson de Saint-Parre, seigneur dudit Saint-Parre, de Barberey et autres lieux. — Plan des terres de la seigneurie de Barberey-Saint-Sulpice sises au territoire de Saint-Lyé, 1786.

E. 375. (Registre.) — Petit in-folio, 146 feuillets, papier.

1602-1678. — *Saint-Lyé*. — Déclarations pardevant notaires de rentes et censives grevant des biens situés au territoire de Saint-Lyé au profit de Louis Clerget, bourgeois de Troyes (1602-1635), puis envers Antoine Clerget, premier élu en l'Élection de Troyes (1646-1663). — Ce registre a servi de manuel de recettes jusqu'en 1678.

E. 376. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1596-1757. — *Sainte-Maure* et *Culoison* (commune de Sainte-Maure). — Vente par Nicolas de Rothières, « marchant painctre, » demeurant à Troyes, à Louis Le Mairat, bourgeois de Troyes, d'une pièce de pré au territoire de Sainte-Maure, 1596. — Baux, 1644-1757.

E. 377. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1627-1667. — *Saint-Parre-aux-Tertres*. — Déclarations pardevant notaires de biens situés au territoire de Saint-Parre et chargés de rentes et censives envers les seigneurs dudit Saint-Parre, qui étaient : en 1627 et 1662, Jean-Baptiste Dorigny ; en 1667, Étienne-Jean-Baptiste Dorigny.

E. 378. (Registre.) — In-folio, 123 feuillets, papier.

1676-1768. — *Saint-Parre-aux-Tertres*. — Déclarations pardevant notaires de rentes et censives dues aux seigneurs de Saint-Parre, qui étaient : en 1676, Jean-Baptiste Dorigny, seigneur des Minots, gentilhomme de Monseigneur le duc d'Orléans ; en 1718, Louise « Toraillier, » veuve de Nicolas Janson ; en 1738, Nicolas Janson, ancien capitaine au régiment de Lorraine-infanterie ; en 1744, ses enfants mineurs, sous la tutelle d'Anne Rivot, leur mère ; en 1750 et 1757, François et Marie-Anne-Edmée Janson, frère et sœur ; en 1768, François Janson, seigneur en outre de Baire (commune de Saint-Parre) et des Vieilles-Vignes (idem), capitaine aide-major au régiment de Dauphiné-infanterie.

E. 379. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

1550-1792. — *Saint-Parre-aux-Tertres*. — Par-

tage de terres au finage de Saint-Parre, février 1550 (v. st.). Incomplet au commencement. — Bail de la maison seigneuriale et de la terre et seigneurie de Saint-Parre fait par Odard de La Ferté, avocat en Parlement, comme tuteur « du costé paternel » d'Anne et de Marie Le Mercier, filles de défunt Odard Le Mercier, seigneur de Saint-Parre et de Baire (commune de Saint-Parre), 1629. — Autre bail de la terre et seigneurie de Saint-Parre par François Janson, seigneur, 1763. — Echange de terres entre Nicolas-Edme-Jean Truelle, avocat en Parlement, juge-garde de la Monnaie de Troyes, et Toussaint-Nicolas Camusat, major de la milice bourgeoise de Troyes, 1756. — Acquisition de terres faite par François Janson, sus-nommé, d'Anne Camusat, femme de Pierre Piot de Courcelles, écuyer, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Durfort, lieutenant de Roi de la ville de Troyes, lieutenant des maréchaux de France en cette ville, seigneur de Villery, Lirey, Aubeterre (commune de Villery) et autres lieux ; Antoine Camusat, négociant au Cap Français (Ile de Saint-Domingue), représenté par Claude-Jacques de Mauroy, écuyer, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et de ses finances ; Élisabeth Camusat, fille mineure ; et Claude Camusat, lieutenant au régiment de Beaujolais, tous enfants de défunts Toussaint-Nicolas Camusat, négociant et major de la milice bourgeoise de Troyes, et Élisabeth de Mauroy, son épouse, 1772. — Arpentages de terres, 1669-1766. — Baux, 1668-1791. Seigneur de Saint-Parre, en 1668, Jean-Baptiste Dorigny, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans. — *Sainte-Scolastique* (commune de Rosières). — Extrait du contrat de vente de la maison de Notre-Dame de la Prée, dite de Sainte-Scolastique, faite par les Pères Chartreux à Marie Le Mairat, veuve de Nicolas Largentier, seigneur de Vaucemain (commune de Sommeval), 16.... Cet extrait est relatif au chemin ou avenue conduisant de la maison de Sainte-Scolastique au chemin de Laines-Bourreuses (commune de Rosières) à Saint Germain. Croquis de plan.

E. 380. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 148 pièces, papier.

1610-1673. — *Seine* (Rivière de). — Navigation. — Procès-verbal dressé par Jean Poterat, voyeur pour le Roi en la ville de Troyes, concernant la visite par lui faite du pont de La Planche-Quenat, à la suite de laquelle visite il a ordonné la construction à neuf dudit pont, suivant les dimensions et dans l'emplacement par lui déterminés, 1610. — Procès entre les seigneurs de Barberey-Saint-Sulpice et César, duc de Choiseul, maréchal de France (seigneur de Polisy), relatif à la navigation de la Seine entre Polisy et Marcilly-sur-Seine, 1663-1673. — Arrêt du Conseil d'État rendu en faveur de M. de Choiseul, lui permettant de rendre la rivière de Seine navigable entre Polisy et Marcilly, et à cet effet de « prendre les terres, abbattre les maisons, bois, moulins, écluzes, et générallement se servir de tout ce qui conviendra pour l'exécution de cette entreprise, en remboursant les propriétaires de la juste valeur desdits biens...., » 1665. (Imprimé).— Procédures de MM. Le Mairat, Bailly et autres, seigneurs de Barberey, pour obtenir réparations contre M. de Choiseul à cause des dégâts qu'il avait faits sur le territoire de Barberey, 1665-1673.

E. 381. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 94 pièces, papier.

1694-1784. — *Seine* (Rivière de). — Navigation. — Signification faite à la requête de Thomas Bailly, seigneur de Barberey, aux entrepreneurs « de la nouvelle navigation » de la Seine d'avoir à réparer les inondations survenues sur le territoire de Barberey et la rupture d'une digue faite par les seigneurs dudit Barberey, lieu dit « La Petite Hérou-lance, » lesdites inondations et rupture occasionnées par les travaux des entrepreneurs, 1703. —Mémoire pour les héritiers de feu M. le duc de La Feuillade, de feu M. de Pomponne, ministre d'État, et autres, propriétaires de la navigation de la rivière de Seine, au-dessus de Nogent jusqu'à Troyes, représentés par le sieur Gallyot, gentilhomme servant le Roi, l'un desdits propriétaires, 1733. — Procès-verbaux de visites du moulin de Barberey, 1736. (Voir E. 366.)—Arrêt du Conseil d'État ordonnant l'exécution d'un édit du mois de décembre 1693 en vertu duquel les possesseurs d'iles, ilots, attérissements, accroissements, alluvions, moulins, bacs, coches, bateaux, péages, passages, et autres droits et édifices construits et établis sur les rivières navigables du royaume, devront payer une taxe, 1694. — Mandement de Michel Larcher, intendant de Champagne, pour l'exécution du rôle dressé en conséquence de ces arrêts, 1694. — Baux de la pêche de la Vernoue, cours d'eau séparatif des finages de Sainte-Maure et de Vanne (commune de Sainte-Maure), faits par les seigneurs de Barberey, 1766-1784.

E. 382. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier.

1664-1786. — *Souligny.* — Acquisitions de terres au finage de Souligny faites par les sieurs Mouillefarine et autres, 1686-1698. — *Troyes.* — Titres de propriété, baux, mémoires de travaux, quittances de loyers et de censives concernant des maisons sises à Troyes rues de Barbault, du

Bourg-Neuf, des Buchettes, du Chapeau-Vert et de La Monnaie, 1664-1786.

E. 383. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1541-1775. — *Troyes.* — Donation entre-vifs d'une maison sise à Troyes « rue de la Porte-aux-Cailles, » 1541. (Copie). — Acquisitions et autres pièces relatives à la propriété de plusieurs maisons situées près de la porte Saint-Jacques et de la porte aux Cailles, 1704-1739. — *Vanne* (commune de Sainte-Maure). — Acquisition d'une pièce de pré par Louis Le Mairat, seigneur de Droupt, bourgeois de Troyes, 1593. — Baux d'une pièce de pré, 1753-1775.

JOLLY.

E. 384. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1740-1744. — Lettres de survivance de l'office de conseiller et secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, accordées à Nicolas Jolly, 1740. — Quittances du prix de l'acquisition de cet office et des droits payés à cette occasion, 1740-1744.

JOUAULT.

E. 385. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1780-1789. — *Le Breuil* (commune de Chessy). — Bail d'un labourage situé au territoire du Breuil, par Madeleine Baillot, veuve de Charles-Antoine Jouault, bourgeois d'Ervy ; Marie Baillot, veuve d'Edme Garnier, lieutenant au bailliage d'Ervy ; Jean-François Baillot, prêtre, curé de Lézinnes (Yonne), et Cécile Baillot, fille majeure, 1780. — *Vanlay.* — Bail d'un labourage sis à Vanlay et lieux voisins, par Marie-Amélie-Philippe de Rémond, écuyer, seigneur d'Avreuil, et Madeleine Jouault, son épouse ; Jean-Charles Jouault, capitaine d'infanterie au régiment de Piémont, en garnison à Metz, leur frère et beau-frère ; Pierre Thuillier, bourgeois d'Ervy ; et Jean-Etienne Baillot, avocat en parlement, procureur fiscal au bailliage d'Ervy, 1785. — Jouault. — Contrat de mariage entre Jean-Charles « de Jouault, » écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine-commandant au régiment de Piémont-infanterie, en garnison à Besançon (Doubs), fils de feu Charles Antoine « de Jouhault » et de Madeleine Baillot, sa veuve, d'une part, et Elisabeth-Justine « de Vavraye d'Allemagne, » fille de Jean-François « de Vavraye de Cartelet d'Allemagne, » demeurant au château d'Allemagne (commune de Saint-Thibaut ?), et de défunte Marguerite de Guillon, 1789.

JOYBERT (de).

E. 386. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1765. — *Les Aires* (commune de Jasseines). — Bail de la terre, fief et seigneurie des Aires, « paroisse de Jasseines, » par demoiselle Anne de Joybert, dame des Aires, de Soulanges, Jasseines, Yèvres, Bétignicourt et autres lieux, 1765.

LA CAZE (de).

E. 387. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1787-1789. — *Aulnay.* — Marché fait par Joseph-Louis-Pascal de La Caze, chevalier, seigneur d'Aulnay, pour les charrois nécessaires à la construction du château d'Aulnay qu'il voulait édifier sur l'emplacement de l'ancien château, 1787. — Autre marché fait par le même pour la charpente de ce château, 1787. — Vente du douzième de la seigneurie d'Aulnay, appartenant à Louis-Gaspard de Vavray de Menonville, seigneur en partie d'Aulnay, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'artillerie, et Anne-Marguerite « Hussot de Sampigni, » sa femme ; cette vente, faite à Elisabeth-Hélène de Bœuf, dame d'Aulnay, épouse non commune en biens de Joseph-Louis-Pascal de La Caze-Sarta, capitaine au régiment des chasseurs, 1789.

LA CHAPELLE (de).

E. 388. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1628-1767. — Argillières (d'). — Partage des biens immeubles dépendant de la succession d'Edme d'Argillières, prêtre, seigneur en partie de La Cour-Saint-Phal (commune de Savières) et de Blives (idem), fait entre ses frères, savoir : Antoine d'Argillières, écuyer, seigneur de La Cour-Saint-Phal, y demeurant ; Jean d'Argillières, écuyer, seigneur d'Aumont, demeurant à Troyes ; et Pierre d'Argillières (écuyer, seigneur de Blives, demeurant à Précy-Notre-Dame,) 1633. Par cet acte il est échu : à Jean d'Argillières, un sixième indivis de la justice haute, moyenne et basse de la

seigneurie de La Cour-Saint-Phal ; à Antoine d'Argillières, un sixième indivis de ladite haute, moyenne et basse justice de La Cour-Saint-Phal et un quart indivis dans la seigneurie de Blives, mouvante d'Anglure ; à Pierre d'Argillières, un quart indivis de la seigneurie de Blives. — Partage d'un quart de la seigneurie de La Cour-Saint-Phal (commune de Savières) dépendant de la succession de Jean d'Argillières, seigneur d'Aumont, fait entre ses neveux, savoir : Étienne d'Argillières, seigneur de La Cour-Saint-Phal (commune de Savières) ; Antoine d'Argillières, seigneur dudit Argillières ; Charles-Henry d'Argillières ; Pierre d'Argillières, seigneur d'Abécourt ; et Henry d'Argillières, seigneur de Courgerennes (commune de Buchères), 1665. Il est échu à chacun des copartageants un vingtième de ladite terre et seigneurie. — Branche (de), famille alliée aux La Chapelle. — Contrat de mariage entre David de Branche, écuyer, seigneur de Poilly (Yonne) en partie et de Chavan (Yonne, commune de Vaumort ?), fils de feu Pierre de Branche, seigneur de Poilly, et d'Edmée de Franchy, sa veuve, et Philiberte « Davout, » fille de Nicolas « de Davout, » écuyer, demeurant à Vignes (Yonne), et de Françoise Vaussin, sa femme, 1628. — Maintenue de noblesse par M. Bouchu, intendant de Bourgogne et de Bresse, pour François et et Nicolas de Branche, enfants de David de Branche et de Philiberte Davout, 1666 et 1667. — Généalogie de la famille de Branche, 1667. Elle portait pour armes : *de gueules, à une fasce d'argent*. — Autre certificat de noblesse délivré aux mêmes par M. Bouchu, 1668. — Contrat de mariage entre Nicolas de Branche, sus-nommé, et Bonaventure de La Chapelle, fille de feu Jacques de La Chapelle, écuyer, huissier ordinaire de la chambre du Roi, et d'Anne Le Roy, sa veuve, 1668. Parmi les parents et amis présents au contrat figurent : Philippe Le Marguenat, seigneur en partie de Saint-Parre-lès-Vaudes, beau-frère de la future ; Louis « Douynait, » écuyer, sieur de La Chapelle et en partie de Lagesse. — Des Marceaux, famille alliée aux Le Marguenat seigneurs de Saint-Parre-lès-Vaudes. — Sentence rendue par Roger Parent, avocat en Parlement, bailli de Chaource pour Gaston-Jean-Baptiste de Pons-Choiseul-Praslin, comte de Praslin, baron de Chaource, seigneurs desdits lieux et de Maisons, Metz-Robert et autres lieux, condamnant Henri de Beaulieu, seigneur de Lagesse en partie, en sa qualité d'héritier d'Henri de Beaulieu, son père, seigneur en partie de Lagesse, à payer à Edmée de Beaulieu, veuve de Jean-Baptiste de Conygham, écuyer, demeurant à Lentille, en qualité d'héritière d'Anne Mandonnet, différentes sommes appartenant à la succession de ladite Mandonnet en vertu de son contrat de mariage du 22 juillet 1686 avec feu Henri de Beaulieu, sus-nommé, dont elle avait été la première femme, 1738. — Accord relatif à ces mêmes règlements d'affaires entre Edmée de Beaulieu, sus-nommée, veuve de Jean-Baptiste de Conygham, héritière d'Anne Mandonnet, première femme d'Henry de Beaulieu, seigneur en partie de Lagesse, Montigny et le Bois-Fleurant, et Jean-François des Marceaux, employé dans les fermes du Roi, demeurant à Dieppe, agissant à cause de Madeleine de Beaulieu, son épouse, fille et héritière d'Henry de Beaulieu, sus-nommé, et de Louise Le Marguenat, sa seconde femme et aussi héritière d'Henry de Beaulieu, son frère, 1747. — Procuration concernant les mêmes affaires donnée par Edmée de Beaulieu à François de Conygham, son fils, capitaine au régiment d'Artois, 1756. — Assignation donnée à la requête de Thomas-Edme de Bruny, chevau-léger, aide-major commandant les exercices des chevau-légers de la garde ordinaire du Roi, demeurant en son château de Lagesse, seigneur dudit Lagesse, Montigny et « Bois-Florent, » 1759.

E. 389. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1550-1788. — La Chapelle (de), seigneur de Saint-Parre-lès-Vaudes. — Généalogie de la famille de La Chapelle produite devant M. de Caumartin, intendant de Champagne, 1668, — *Charles de La Chapelle*. — Contrat de mariage entre Charles de La Chapelle, écuyer, seigneur de Champlan (Seine-et-Oise), et Anne de Basson, fille de noble homme Claude de Basson, demeurant à Palaiseaux, février 1550 (v. st.), — *Guillaume de La Chapelle*, fils de Charles. — Contrat de Mariage entre Guillaume de La Chapelle, seigneur de Bellefontaine, fils de Charles de La Chapelle, seigneur de Champlan, et Philippe « Porette, » demoiselle, demeurant à Paris, 1585. Par cet acte le père du futur époux lui a abandonné entre autres choses pour le remplir de ses droits dans la succession de sa mère le fief de Champlan.— Contrat de mariage entre François « Doynet, » médecin du Roi, et Jeanne de La Chapelle, fille de Guillaume et de Philippe « Poiret, » 1600. — *Jacques de La Chapelle*, fils de Guillaume. — Contrat de mariage entre Jacques de La Chapelle, écuyer, et Anne Le Roy, fille d'honorable homme Edme Le Roy, licencié ès lois, juge de la baronnie de Chappes, demeurant à Saint-Parres-lès-Vaudes, et d'Antoinette de « Noleson, » 1625. Parmi les témoins figurent : Archambaut de Sompsois, écuyer, seigneur de Montceaux, Joachim de « Ramezet » (Ramsay ?), seigneur de Montigny. Par cet acte M. Le Roy a donné à sa fille le fief de la Gravière (commune de Chappes). — *Thomas de La Chapelle*, fils de Jacques. — Certificats de service mili-

taire et brevets pour Thomas de La Chapelle, écuyer, sieur de La Noue, 1658-1676. — Contrat de mariage entre Thomas de La Chapelle, sieur de La Noue, exempt des Gardes du corps, fils de feu Jacques de La Chapelle, huissier ordinaire de la Chambre du Roi, et d'Anne Le Roy, sa veuve, demeurant à Saint-Parre-lès-Vaudes, et Edmée de Lausserrois, fille de noble homme Jean de Lausserrois, avocat en Parlement à Bar-sur-Seine, et de Marie Bouillerot, 1679. Parmi les parents des futurs époux figurent : Antoinette de La Chapelle, sœur de Thomas, femme de Philippe Le Marguenat, dame en partie de Saint-Parres-lès-Vaudes ; Henry de La Chapelle, sieur de La Noue, son cousin ; Jean de Lausserrois, prévôt de Bar-sur-Seine. Thomas de La Chapelle était propriétaire entre autres choses du fief de La Reculée (commune de Clérey). — Partage des biens dépendant des successions de Thomas de La Chapelle, seigneur de Saint-Parres-lès-Vaudes en partie et de La Noue, ancien exempt des Gardes du corps du Roi, et d'Edmée de « Lauxerrois, » son épouse, fait entre leurs enfants qui étaient : Claude de La Chapelle, seigneur de Saint-Parre en partie, leur fils aîné ; Jean de La Chapelle, seigneur de La Noue, capitaine au régiment royal de la Marine, et Louise de La Chapelle, femme de Charles-Henry Dautré d'Aumont, lieutenant au régiment royal de la Marine, 1722. Claude de La Chapelle a eu la part appartenant à ses père et mère dans la seigneurie de Saint-Parre, acquise par Thomas de La Chapelle du sieur Le Lieur de Chast (commune de Bucey-en-Othe), le fief de La Reculée, sis en la justice de Pugny, finage de Clérey ; Jean de La Chapelle a eu le fief de La Noue, le fief de Frezons, au finage de Chappes.

E. 390. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

1673-1790. — Jean de La Chapelle, fils puîné de Thomas. — Lettres de service de Jean de La Chapelle, seigneur de La Noue, 1704-1734. Signatures de Louis XIV et de Louis XV. — *Claude de La Chapelle*, fils aîné de Thomas. — Lettres de service de Claude de La Chapelle, seigneur de Saint-Parre, 1702-1728. Signatures de Louis XIV et de Louis XV. — Contrat de mariage entre Claude de La Chapelle, seigneur de Saint-Parre-lès-Vaudes, capitaine de dragons au régiment d'Harcourt, et Marie-Louise Michelin, fille de feu Jean Michelin, officier de la maison du Roi, et de Marie-Anne-Thérèse Nortas, sa veuve, 1728. Parmi les personnes présentes à la signature du contrat on remarque : Françoise Thomassin, veuve de Jean-Jérôme Molé, seigneur de Villy-le-Maréchal, Villemereuil, Montabert et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France en Champagne ; Louis Nortas, élu en l'Élection de Troyes, et Marie Barton de Bouranton, son épouse. — Partage de la succession de Jean Michelin, sus-nommé, beau-père de Claude de La Chapelle, fait entre ce dernier, Yves Michelin, bourgeois de Troyes, et Jean Michelin, avocat en Parlement, 1748. — Émancipation de Marie-Françoise, Jeanne-Françoise, Marie-Louise, Marie-Claude et Claude-Jean-Baptiste de La Chapelle, enfants de feu Claude de La Chapelle et de Marie-Louise Michelin, sa veuve, 1759. — Partage des successions de Claude de La Chapelle et de Marie-Louise Michelin, fait entre leurs enfants, sus-nommés. Jeanne-Françoise de La Chapelle était alors femme de Charles-François Chauvel Du Brosset, capitaine d'infanterie, 1763. — *Claude-Jean-Baptiste de La Chapelle*, fils de Claude. — Extrait des registres des baptêmes de la paroisse de Saint-Parre-lès-Vaudes, délivré en 1769, duquel il appert que Claude-Jean-Baptiste de La Chapelle, fils de Claude de La Chapelle, ancien capitaine de dragons, seigneur en partie de Saint-Parre-lès-Vaudes et du Chatelier, et de Marie-Louise Michelin, son épouse, est né le 7 février 1744. — Lettres de service de Claude de La Chapelle, 1762-1787. Signatures de Louis XV et de Louis XVI. — Procuration donnée par Louise-Madeleine d'Aulnay, comtesse d'Hauteville, épouse d'Alexandre-Michel de La Michodière d'Hauteville, seigneur de Villy-le-Maréchal et autres lieux, à Claude-Jean-Baptiste de La Chapelle, pour la représenter à l'assemblée des trois ordres du bailliage de Troyes convoquée pour la nomination des députés aux États-Généraux, 1789. — Procuration semblable donnée au même par Louis-Fortunat « Le Bloy, » seigneur de Lévigny, capitaine d'infanterie, syndic de la noblesse de Bar-sur-Aube, 1789. — États de situation de la compagnie de La Chapelle, 1790. — Papiers d'affaires de Louise-Marie de Montéclair, épouse d'Henry de La Chapelle, écuyer, sieur de La Noue, 1673. (Henry de La Chapelle était cousin de Thomas. Voir le contrat de mariage de ce dernier, E. 389.)

E. 391. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 93 pièces, papier.

1769-1777. — La Chapelle (de). — Papiers d'affaires. — Procès entre Jean-Baptiste de La Chapelle, seigneur de Saint-Parre-lès-Vaudes, lieutenant au régiment de Navarre, et Jean-Baptiste de Gumery de La Tuilerie, écuyer. M. de La Chapelle agissait à l'effet de faire condamner M. de Gumery à replanter une haie vive par lui arrachée et faisant partie d'une pièce de terre appartenant à M. de La Chapelle, située au territoire de Saint-Parre-lès-Vaudes. Les pièces de ce procès sont incomplètes et par suite il est impossible d'en connaître la solution.

E. 392. (Liasse.)— 11 pièces, parchemin; 57 pièces, papier.

1563-1791. — La Chapelle (de). — Papiers d'affaires. — Jugement des requêtes du palais, à Paris, condamnant Charles de La Chapelle, seigneur de Champlan (Seine-et-Oise) à payer 99 livres à un sieur Tavernier, février 1563 (v. st.). — Cession d'une rente constituée de cinquante livres par François Brivois, maître pâtissier à Troyes, et Marie Roux, son épouse, veuve de Pierre Desguerrois, marchand tanneur à Troyes, à Jean de La Chapelle, seigneur de La Noue et autres lieux, ancien capitaine de cavalerie, 1759. — Cession de rentes par Jean-Baptiste de La Chapelle, seigneur de Saint-Parre, lieutenant au régiment de Navarre, à Marie-Claude de La Chapelle, demoiselle majeure, 1768. — Le Marguenat. — Reconnaissance par Jean Le Marguenat, seigneur de Villarcel (aujourd'hui Riancey, commune de Saint-Lyé), de la somme de soixante-dix-huit livres par lui due pour achat d'un cheval sous poil boyard, sellé et bridé, 1566. — Quittance donnée par Nicolas Le Marguenat avocat en Parlement à Paris, et Barbe Moureau, sa femme, à Nicolas Le Marguenat, sieur de Guichaumont (commune de Robert-Magny, Haute-Marne), bourgeois de Troyes, et Antoinette de Hault, sa femme, d'une somme à eux promise le 29 novembre 1604, dans leur contrat de mariage, par Monsieur et Madame de Guichaumont sus-nommés, leur père et mère, beau-père et belle-mère. La somme en question a été payée par M. et Madame de Guichaumont au moyen de la cession de plusieurs rentes constituées leur appartenant, et notamment du reliquat d'une rente constituée à leur profit le 23 novembre 1596 par Jean de Brion, seigneur de Brantigny (commune de Piney). Parmi les témoins de cet acte figure François Mauroy, sieur de Colaverdey (aujourd'hui Charmont), 1605. — Vente d'un office de contrôleur-général des Finances en Bourgogne, moyennant dix mille cinq cents livres, faite par Nicolas Pouffier, contrôleur-général des Finances à Dijon, à Nicolas Le Marguenat, audiencier en la chancellerie de Bourgogne, demeurant à Avallon (Yonne), et à Claude Le Marguenat, son frère, demeurant à Troyes, agissant tant en leurs noms que comme mandataires de Nicolas Le Marguenat, sieur de Guichaumont, et d'Antoinette de Hault, leurs père et mère ; cette vente faite au profit de Claude Le Marguenat, 1609. — Acceptation par Didier « de Marguenat, » écuyer, demeurant à Saint-Parre-lès-Vaudes, de sa nomination comme tuteur de ses enfants mineurs, Pierre-Philbert et Jeanne « de Marguenat, » 1735.

E. 393. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 233 pièces, papier.

1721-1747. — Le Marguenat. — Saisie d'emblaves de terres sises à Saint-Parre-lès-Vaudes, faite à la requête de Didier « de Marguenat, » écuyer, seigneur de Saint-Parre, et de Jeanne Darche, son épouse, sur demoiselles Françoise et Philippe Le Marguenat, 1721. — Information relative à un scandale arrivé en l'église de Saint-Parre, en l'année 1723 pendant la messe paroissiale. Le pain bénit ayant été offert à Jeanne Darche, femme de Didier Le Marguenat, après avoir été présenté à Mademoiselle Philippe Le Marguenat, Jeanne Darche, au lieu de prendre du pain bénit, renversa le corbillon. Un mois après, également pendant la grand'messe, Jeanne Darche intima l'ordre à Philippe Le Marguenat, qui était dans son banc de famille, d'en sortir immédiatement pour lui céder la place. Cette dernière s'y étant refusée Jeanne Darche lui donna un soufflet. Le curé dut descendre de l'autel et déclarer qu'il cesserait de célébrer la messe si ce scandale continuait, 1723. — Procédures faites par Henry de Beaulieu, seigneur de Lagesse, et Louise Le Marguenat, son épouse, contre Didier Le Marguenat et Jeanne Darche, pour l'exécution des conditions imposées à ces derniers dans un contrat du 26 avril 1720, par lequel ces derniers avaient acquis de M. et de Madame de Beaulieu le tiers de la seigneurie de Saint-Parre, 1723-1736. — Vente par Jean-Anne Le Marguenat, écuyer, seigneur en partie de Saint-Parre-lès-Vaudes, à Pierre-Philbert Le Marguenat, son frère, seigneur en partie de Villemoiron et de Saint-Parre, de la moitié lui appartenant dans tous les biens dépendant de la succession de Jeanne Darche, sa mère, 1740. — Procédures faites par demoiselle Philippe Le Marguenat et autres contre Didier Le Marguenat, Jean-Anne et Pierre-Philbert Le Marguenat, ses enfants, tendant à faire annuler pour cause d'ingratitude une donation des 11 et 24 mars 1720, par laquelle Philippe Le Marguenat, sus-nommée, et Françoise Le Marguenat, sa sœur, décédée, avaient donné à Jeanne Darche, femme de Didier Le Marguenat, aussi décédée, les deux tiers de la seigneurie de Saint-Parre-lès-Vaudes, et notamment une maison seigneuriale sise audit Saint-Parre, 1743-1747.

E. 394. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 195 pièces, papier.

1748-1761. — Le Marguenat. — Continuation du procès de Philippe Le Marguenat et autres contre Didier Le Marguenat et ses fils. (Voir E. 393) — Arrêt du Parlement de Paris, condamnant Pierre-Philbert et Jean-Anne Le Marguenat à payer entre autres choses à Jean-François Des

Marceaux, employé dans les Fermes du Roi, et à Madeleine de Beaulieu, son épouse, seule et unique héritière de Françoise et Philippe Le Marguenat, ses tantes, cinq mille six cent deux livres, pour le montant de la démolition entière du château de Saint-Parre-lès-Vaudes et des dégradations commises dans cette terre, 1756. — Transaction entre M. et Madame Des Marceaux et MM. Le Marguenat, tous susnommés, par laquelle il est convenu que l'arrêt du Parlement, du 23 février 1750, autorisant M. et Madame Des Marceaux à rentrer en possession des biens donnés en 1720, et celui de 1756, seront exécutés; que ces derniers resteront paisibles propriétaires de tous ces biens, consistant notamment en partie de la terre et seigneurie de Saint-Parre, et en un fief appelé La Reculée, indivis avec M. le duc d'Aumont, 1760.

E. 395. (Liasse.)— 3 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1514-1786. — *Champlan* (Seine-et-Oise). — Ratification d'une vente de pièces de terre au finage de Champlan faite au profit de Charles de La Chapelle, seigneur de Bellefontaine, demeurant à Champlan, 1562. — Foi et hommage par Guillaume de La Chapelle, seigneur de Bellefontaine, pour le fief de Champlan relevant du château de Palaiseaux (Seine-et-Oise), 1586. — *Chappes* (Fief de Freson ou de La Gravière, au finage de). — Donation par Jean, seigneur d'Aumont, baron de Chappes et de Clérey, conseiller et chambellan ordinaire du Roi, à Nicolas de Monceaux, écuyer, son serviteur, pour ses bons services, de prés appelés les prés « Mansion et Fraisons » tenus à ferme par lui du donateur, et avant lui par feu Odot de Monceaux, son père, 1514 (v. st.). — Confirmation de cette donation par Pierre d'Aumont, fils de Jean, seigneur de Chappes, Clérey, Saint-Sépulcre et autres lieux, 1528. — Vente de ces prés par Jacqueline de Noirfontaine, femme de Melchior de La F...., veuve de Charles de Monceaux, à Edme Roy, de Saint-Parre-lès-Vaudes, 1597. — Foi et hommage par Jacques de La Chapelle, sieur de « La Noue-lez-Clérey, » au seigneur de Chappes, pour le fief de « Fresons, dict La Gravière, » 1638. (Voir E. 389.) — Bornage de La Gravière, 1639. — Vente de La Gravière par Antoinette de La Chapelle et consorts à Thomas de La Chapelle, 1679. — Foi et hommage pour le même fief par Jean de La Chapelle, seigneur en partie de la Noue et de Fresons, 1726. — Aveu et dénombrement de ce fief par Claude-Jean-Baptiste de La Chapelle, 1764. — Bail à cens d'une pièce de terre sise à Chappes, lieu dit « ès Mortz, » fait par Jean d'Aumont, lieutenant de cent hommes d'armes du Roi, seigneur de Chappes, Clérey, Villemoyenne, Courbeton (commune de Villemoyenne), Saint-Aventin (commune de Verrières) et autres lieux, aux habitants de Chemin (commune de Vaudes), 1568.—Ancien lit de la rivière de Seine, à Chappes et à Saint-Parre-lès-Vaudes. — Accensivement d'une pièce d'eau ayant fait partie de l'ancien lit de la Seine, sise au territoire de Chappes, par Jean d'Aumont, conseiller d'État et privé, maréchal de France, seigneur de Chappes, Villemoyenne, Courbeton (commune de Villemoyenne), Saint-Parre-lès-Vaudes et autres lieux, au profit de Charles de Montceaux, seigneur d'Ambouville, demeurant à Villemoyenne, 1585. — Vente par Jean-Baptiste de Gumery, écuyer, sieur de La Tuilerie (commune de Saint-Parre-lès-Vaudes), et Edmée François, son épouse, demeurant à Bar-sur-Seine, à Hugues Garnier, curé de Saint-Parre-lès-Vaudes, de l'ancien lit de la rivière de Seine, appelé communément la Vieille-Rivière, au territoire de Chappes, 1731. — Bail par Mathieu de Mauroy, capitaine d'infanterie, seigneur de Montchevreuil (commune des Loges-Margueron) et de Molinons (Yonne), et Claude-Jean-Baptiste de La Chapelle, lieutenant au régiment de Navarre, seigneur pour moitié de Saint-Parre-lès-Vaudes, et aussi de Pugny, d'un lieu appelé le Closet, au territoire de Saint-Parre-lès-Vaudes, consistant en deux bassins d'eau, l'un entouré de saules, appartenant à M. de Mauroy, et l'autre entouré de peupliers, appartenant à M. de La Chapelle, 1765. — Acte d'échange par lequel M. de Mauroy, susnommé, et Marie-Françoise de La Chapelle, son épouse, cédent à Claude-Jean-Baptiste de La Chapelle, aussi susnommé, la Vieille-Rivière et ce qui leur appartenait dans le Closet. En contre-échange M. de La Chapelle leur abandonne un fief appelé le fief de La Noue, relevant du château de Chappes et consistant en seize arpents de terre labourable et environ deux arpents de pré, lui appartenant pour moitié, l'autre à M. Guénin, 1780. — Plan de la fontaine du Closet, XVIIIe siècle.

E. 396. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1539-1784. — *Courcelle* (commune de Clérey). — Vente d'une vigne sise au territoire de Courcelle, lieu dit les Argilliers, par Anne Mareaux, veuve de François Denis, en son vivant seigneur de Villaret, conseiller du Roi et juge-magistrat à Bar-sur-Aube, à François Moussu, procureur ès juridictions dudit Bar, 1670. Suscription de Charles Paillot, écuyer, seigneur de Magnicourt, garde des sceaux aux contrats de la prévôté de Bar-sur-Aube. — Requête adressée à M. le mayeur de la justice de Clérey, l'une des mairies de la baronnie de Chappes, de laquelle relevait la

seigneurie de Courcelle, par Christophe Rapault, bourgeois de Troyes, seigneur de « Courcelle-sur-Seine, » à l'effet d'être autorisé à saisir une coupe de saules plantés sans son autorisation en l'étendue du fief du Mort du Fonds (?), sis entre Clérey et Courcelle, près de la rivière de Seine, 1726. — *Crenay* (Haute-Marne). — Procuration donnée par Louis-Marie d'Aumont de Rochebaron, duc d'Aumont, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, gouverneur de Boulenois, marquis de Villequier, baron de Rochetaillée (Haute-Marne), seigneur de Chameroy (idem) et de Crenay (idem), à Thomas de La Chapelle, exempt des gardes du corps, à l'effet de présenter en son nom au duc de Vitry, seigneur d'Arc-en-Barrois (Haute-Marne), les foi et hommage qu'il lui devait pour sa terre de Crenay, 1671. — *Culoison* (commune de Sainte-Maure). — Vente, à titre d'échange, par Jean Le Moine, parcheminier à Troyes, à Guillaume Le Mercier, marchand et bourgeois de Troyes, d'une pièce de pré de trois quartiers, au finage de Culoison, lieu dit « ès Petitz Guerry, » et de deux pièces de vigne au finage de Barberey-Saint-Sulpice, en échange d'une maison sise à Troyes sur le pont aux Cailles, janvier 1539 (v.st.). — Bail d'une pièce de pré de deux arpents, au finage de Culoison, lieu dit La Cordière, fait par Odard Le Mercier, écuyer, seigneur de Saint-Parre (-aux-Tertres) et de Baire (commune de Saint-Parre), 1582. — Bail du même pré fait par Barbe de Marisy, veuve dudit Odard Le Mercier, 1591. — Adjudication dudit pré de La Cordière faite à la requête d'Odard de Marisy, seigneur de Cervet (commune de Saint-Léger-lès-Troyes) et de Breviande, comme tuteur et curateur d'Odard Le Mercier, fils mineur de défunts Odard Le Mercier, en son vivant seigneur de Saint-Parre-aux-Tertres et de Baire (commune de Saint-Parre), et de Barbe de Marisy, sa femme. Après plusieurs enchères faites par Jean de Marisy, seigneur du Fort (commune de Saint-Léger-lès-Troyes), Jean Tetel, procureur au bailliage de Troyes, et François de Marisy, seigneur de Machy, ce dernier est resté adjudicataire, 1598. — *Jully-sur-Sarce.* — Acquisition par Jean-Baptiste Garin (?), seigneur de Beaulieu et des « Noz, » et Marguerite de Longeville, sa femme, d'une pièce de pré au territoire de Jully, lieu dit la Contrée de la Fontaine-Gillot, 1647. — *La Côte* (commune de Roncenay). — Déclarations des biens composant la ferme de la Côte situés sur les territoires de Bouilly, Souleaux, Roncenay, Bierne, Villemereuil, Villy-le-Maréchal, Prunay, Longeville et Maupas, données par les fermiers aux seigneurs, 1727-1749. — Arpentage d'une pièce de pré dite le pré de la Pâture, au finage de Souleaux, fait à la requête d'Antoine Levert, seigneur de Souleaux (commune de Saint-Pouange), changeur pour le Roi à Troyes, et de Jean-Baptiste de La Chapelle, seigneur de Saint-Parre-lès-Vaudes. Plan annexé à cet arpentage, 1771. — Accord entre Marguerite-Françoise Dareste, veuve de Nicolas-Anne-Jean « Bonami, » seigneur de Villemereuil, Bierne (commune de Villemereuil) et autres lieux, et Claude-Jean-Baptiste de La Chapelle, écuyer, seigneur de Saint-Parre-lès-Vaudes, par lequel il a été reconnu que les fossés séparant la ferme de la Côte, appartenant à M. de La Chapelle, et quinze arpents, précédemment en pré de pâture, appartenant à Madame Bonami, sont mitoyens entre ces deux propriétaires, 1784.

E. 397. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 159 pièces, papier.

1609-1790. — *La Cour-aux-boulangers*, fief sis à Saint-Parre-lès-Vaudes. — Reconnaissances et constitutions de rentes et censives grevant des biens sis à La Cour-aux-boulangers, au profit des propriétaires de ce fief, savoir : en 1639, Edme Roy, demeurant à Saint-Parre ; en 1674 et 1677, ses héritiers ; en 1717 et 1730, Edme « de Bérey, » marchand à Bar-sur-Seine, fils de feu Claude « Bérey » en son vivant capitaine et maître-sergent des bois et forêts d'Aumont ; en 1748 et 1751, Claude de La Chapelle, seigneur du Châtelier et en partie de Saint-Parre-lès-Vaudes, comme étant aux droits d'Edme de Bérey ; en 1764 et 1773, Claude-Jean-Baptiste de La Chapelle, seigneur en partie de Saint-Parre-lès-Vaudes, héritier pour un cinquième de Claude de La Chapelle susnommé. — Vente par Étienne Marinot, manouvrier, et Françoise Leclert, veuve de Laurent Marinot, tous deux demeurant à Rumilly-lès-Vaudes, à Jean Goulley, manouvrier à Saint-Parre-lès-Vaudes, d'une maison et dépendances, sises à La Cour-aux-boulangers, 1662. Suscription de Jean Parant, avocat en Parlement, prévôt en la prévôté royale de Rumilly, Fouchères, Celle, Fralignes et dépendances pour Charles de La Rochefoucault, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, abbé commendataire de Molême, et les religieux dudit monastère, coseigneurs avec le Roi desdits lieux. — Significations de paiement des droits dus par les propriétaires du fief de La Cour-aux-boulangers qui étaient, en 1675, Antoine Roy, demeurant à Saint-Parre-lès-Vaudes ; en 1691, Claude Bérey. — Requête adressée à l'Intendant de Champagne, M. Le Pelletier de Beaupré, par Claude de La Chapelle, pour être déchargé, en sa qualité de noble, du paiement des droits de francs-fiefs qui lui étaient réclamés au sujet du fief de La Cour-aux-boulangers par lui acquis le 2 novembre 1731 d'Edme Bérey, marchand à Bar-sur-Seine, 1734. — Décharge accordée par M. le Pelletier de Beaupré, 1735. — *La Noue* (territoire de Clérey ?).

— Foi et hommage par Didier Le Marguenat, seigneur des Essars « en Bourgogne, » rendus au duc d'Aumont, pour un quart du fief de « La Noue-lès-Clérey, » relevant en fief du château de Clérey et en arrière-fief de celui de Chappes, par lui acquis le 11 mars 1720 de demoiselles Françoise et Philippe Le Marguenat, et le 26 avril suivant d'Henry de Beaulieu, seigneur en partie de Lagesse, et de Louise Le Marguenat, sa femme, 1721. — *La Reculée* (finage de Clérey.) — Sentence du lieutenant au bailliage de Chappes condamnant les habitants de Chemin (commune de Vaudes) à payer à Jacques d'Aumont, seigneur de Clérey, deux deniers tournois obole et deux boisseaux d'avoine de redevance pour le pâturage qu'ils avaient au « saulcy » de La Reculée, 1602. — Abandon fait par Louis-Marie d'Aumont-Rochebaron de Villequier, baron de Chappes, seigneur de Clérey, Saint-Parre, Le Pugny, Villemoyenne, Villeneuve (commune de Villemoyenne,) Courbeton (idem) etc., à Thomas de La Chapelle, écuyer, sieur de La Noue, garde du corps du Roi, « d'un canton de terre, accrue, pasturage, saulsoy et terre vaine et vague, appellé La Reculée, deppendant de ses seigneuries de Chappes et Clairé, de la contenance d'environ vingt-cinq arpens de terre, tenant d'une part à la rivière de Seyne, d'autre au Mort-Fondu, d'un bout au saulsoy de La Vacherie et au graverez, d'autre aux terres du Pugny, » moyennant certains cens et rentes stipulés au contrat et la réserve des droits de haute, moyenne et basse justice au profit de M. d'Aumont, 1666. — Foi et hommage au duc d'Aumont par Claude de La Chapelle pour un quart du fief et seigneurie de « La Noue lès Clérey » et la totalité du fief de La Reculée, relevant du château de Clérey, 1723. — Foi et hommage par Claude-Jean-Baptiste de La Chapelle, seigneur en partie de Saint-Parre-lès-Vaudes, du Pugny et de Plaisance, et pour le tout du fief de La Gravière « ou Frisons » et du fief de La Reculée, à Louis-Marie d'Aumont, duc d'Aumont, pour un quart lui appartenant en qualité d'héritier de Claude de La Chapelle, son père, dans la seigneurie du Pugny et de Plaisance, et pour la totalité des fiefs de La Gravière et de La Reculée relevant de Chappes, sauf La Reculée qui relevait de Clérey, 1764. — Foi et hommage et aveu et dénombrement de La Reculée par le même au duc d'Aumont, 1772. — Quittances des cens et rentes payés par les seigneurs de La Reculée aux seigneurs de Clérey, 1702-1785. — Mesurages des terres de La Reculée, 1668-1771. — Constitutions de rentes et censives par MM. de La Chapelle sur des terres de La Reculée, 1668-1724. — Baux des terres de La Reculée par les seigneurs de ce fief, 1694-1775.

E. 398. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1669-1672. — *La Reculée* (commune de Clérey). — Contrats d'accensivement sur des terres du fief de La Reculée au profit de Thomas de La Chapelle, seigneur de La Noue et de La Reculée.

E. 399. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1772. — *La Reculée* (commune de Clérey) *et le Pugny* (idem). — Plan des terres de La Reculée et de partie du Pugny.

E. 400. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1543-1780. — *Le Chemin* (commune de Vaudes). — Inventaire fait après le décès de Daniel de Gumery, seigneur de Chemin (commune de Vaudes) et de La Vacherie (commune de Clérey), des objets mobiliers se trouvant en sa maison de Chemin, en vertu d'un jugement rendu par le procureur au duché et pairie d'Aumont entre Antoine de Boucher, écuyer, sieur du Plessis (-Barbuise), demeurant à Montreuil, tuteur d'Antoinette de Boucher, sa fille, née de son mariage avec feue Nicole de Gumery, sa première femme, Antoinette-Catherine de Gumery, petite-fille et fille de Daniel de Gumery sus-nommé et de Catherine de Bérey, son épouse, aussi décédée, et Françoise de Gumery, épouse de Jean de Rouvoire, seigneur de Vougré, aussi présomptive héritière de Daniel de Gumery, 1703. — *Le Pré-l'Évêque* (commune de Troyes). — Vente par Claude Angenoust, élu en l'Élection de Troyes, à Guichard du Vouldy, son gendre, médecin ordinaire du Roi, d'une propriété contenant maison, grange et étables, d'une étendue de cinq arpents environ, sise au Pré-l'Évêque, « proche la ville de Troyes, » tenant d'une part à Nicolas Le Marguenat, audiencier en la Chancellerie de Bourgogne, etc., appartenant au vendeur comme héritier en partie de Jacques Angenoust, trésorier des salpêtres en la province de Champagne et de Brie, son père, ledit contrat ratifié par Élisabeth de Vienne, femme de Claude Angenoust, 1622. — *Le Pugny* (commune de Clérey). — Foi et hommage, aveu et dénombrement par Anne Cadet, veuve de Pantaléon « Le Peleterat, » élu pour le Roi à Troyes, à Pierre, seigneur d'Aumont, de Chappes, Clérey et autres lieux, pour la moitié indivise, l'autre moitié à Humbert de Congleton, du fief « du Pugny, » relevant de Chappes, lui appartenant par suite du décès de Louise de Roffey, sa mère, en son vivant veuve de Jacques Cadet, et aussi comme héritière en partie de Claude de Rof-

fey, sa tante, en son vivant veuve de Jacques de Chattonrupt (Haute-Marne), 1543. — Foi et hommage, aveu et dénombrement par Humbert de Congleton, écuyer, au même seigneur, pour la moitié indivise dudit fief de Pugny « tenant à la rivière de Seine, au grand pont des moulins de Courcelle (commune de Clérey) et aux Morts de Saint-Parre; d'autre part et d'un bout aux terres de Rumilly et Chemin, et d'autre bout au haut chemin par lequel on va de Chemin (commune de Vaudes) à Clérey, » l'autre moitié indivise appartenant à Anne Cadet, veuve de Jacques Le Pelleterat, 1542 (v. st.). Copie. — Foi et hommage, aveu et dénombrement à Pierre d'Aumont, seigneur de Chappes, Clérey et autres lieux, par Jacques Le Pelleterat, lieutenant criminel au bailliage de Troyes, comme tuteur de François Le Pelleterat, son frère, fils et héritier en partie de feus Pantaléon Le Pelleterat et Anne Cadet, pour la moitié indivise dudit fief appartenant à François Le Pelleterat par suite de donation à lui faite par feue Claude de Roffey, sa tante maternelle, dame de Saint-Parre-lès-Vaudes et dudit Pugny, l'autre moitié appartenant à Humbert de Congleton, 1550. — Aveu et dénombrement de ce fief par Antoinette de La Chapelle, veuve de Philippe Le Marguenat, seigneur de Saint-Parre et du Pugny pour moitié, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants mineurs, l'autre moitié appartenant à Louis-Marie d'Aumont de Rochebaron, duc d'Aumont, baron de Chappes, seigneur de Clérey, Villemoyenne, Courbeton, Saint-Parre et autres lieux, 1695. — Foi et hommage par Claude-Jean-Baptiste de La Chapelle, seigneur en partie de Saint-Parre-lès-Vaudes, à Louis-Marie d'Aumont, pour la moitié du Pugny lui appartenant, savoir, un quart au total comme héritier de Claude de La Chapelle, son père, et l'autre quart par acquisition par lui faite le 3 mars 1765 de Jean-Victor Dessaint, trésorier de France à Châlons, 1765. Ce quart avait été acquis par M. Dessaint le 4 septembre 1761 de Jean-François des Marceaux et de Madeleine de Beaulieu, son épouse. — Aveu et dénombrement par le même à Louis-Marie d'Aumont, pour moitié du Pugny, l'autre moitié appartenant au duc d'Aumont, et le fief de La Gravière, finage de Chappes « autrement dit Frezon, lequel fief est sans justice, » consistant en treize arpents « joignant le lit courant de la rivière de Seine, d'orient et midy, les terres labourables de plusieurs d'occident, et la commune appartenant aux habitans de Saint-Parre appellée La Gravière, un fossé entre deux; lequel fossé fait séparation de finage entre la justice dudit Saint-Parre et celle de Chappes, » 1772. Il est dit dans cet aveu que sept de ces treize arpents avaient été inféodés par Jean d'Aumont le 6 janvier 1514. — Déclarations et reconnaissances de rentes et censives grevant des biens sis en l'étendue du fief du Pugny au profit des seigneurs qui étaient : en 1554 et 1560, Gilbert de La Borne et Jacquette de Cany, sa femme, seigneurs en outre de Saint-Parre, et les enfants mineurs d' « Hubert » de Congleton et de ladite Jacquette de Cany, « jadis sa femme ; » en 1627, Antoine d'Aumont, baron de Chappes ; en 1672, Philippe Le Marguenat, seigneur en partie du Pugny et de Saint-Parre ; en 1681, Antoinette de La Chapelle, sa veuve. — *Poilly-sur-le-Serain* (Yonne). — Présentation de foi et hommage à François, duc de Clermont, comte de Tonnerre, pour un quart de la seigneurie de Poilly, relevant du comté de Tonnerre, faite par Philiberte de Davoust, veuve de David de Branche, écuyer, seigneur de Chavan et dudit Poilly; Nicolas de Branche, seigneur de Chavan, François de Branche, son frère, employé au service du Roi dans les troupes de Flandre, Marie-Jacques et Edmée-Claude-Marie de Branche, ses sœurs, qui possédaient cette partie de seigneurie comme héritiers de David de Branche, sus-nommé, leur père, 1657. — *Rumilly-lès-Vaudes*. — Acquisitions de pièces de terre au finage de Rumilly-lès-Vaudes par les ci-après, savoir : en 1706 et 1709, Jean-Baptiste de Rozières, marchand de bois à Troyes; en 1707 et 1708, Edme de Troyes, marchand à Rumilly ; en 1720, Jeanne Darche, femme de Didier Le Marguenat, seigneur des Essars, « demeurant à Viévigne, en Bourgogne. »

E. 401. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1578-1787. — *Saint-Parre-lès-Vaudes*. — Moitié de seigneurie des ducs d'Aumont. — Vente par Frédéric de Reniger, écuyer, et Geoffrine de Congleton, sa femme, demeurant à Rumilly-lès-Vaudes, à Jean d'Aumont, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, comte de Châteauroux, du quart de la seigneurie de Saint-Parre et du Pugny leur appartenant indivisément avec Joachim de « Haultmonté » et Edmée de Congleton, sa femme, propriétaires d'un autre quart, 1578. Cette moitié de seigneurie avait appartenu à Jean de Congleton de qui mesdames de Reniger et de Hautmonté en avaient hérité. — Sentence d'ajournement rendue au bailliage de Troyes pour Jean d'Aumont, maréchal de France, seigneur de Chappes et de Clérey, contre Geoffrine de Congleton, veuve de Frédéric de Reniger, demanderesse en saisie, 1580. — Sentence dudit bailliage, rendue entre les mêmes, qui ordonne mainlevée de la saisie, 1581. — Obligation au profit de Joachim de Hautmonté, et Edmée de Congleton, sa femme, par Mathurin Bonneton, chanoine de Troyes, curé de Clérey, en l'acquit de M. le maréchal d'Aumont, pour sûreté d'une somme due par ce

dernier à M. et Madame de Hautmonté qui lui avaient vendu le 31 janvier 1585 un quart de la seigneurie de Saint-Parre-lès-Vaudes et du Pugny, 1585. — Déclaration sans date (XVIIe s.) de laquelle il résulte que le duc d'Aumont a donné à rente et censive en 1585 moitié de la motte de Saint-Parre. Cette motte est ainsi décrite : « La motte de Saint-Parre, environnée de fossez, où souloit anciennement estre le chastel dudict Saint-Parre, appellé Le Closet, appartient pour moitié à Monseigneur, l'autre au sieur dudict Sainct-Parre, nommé Philippe Le Marguenat. Tient icelle en tout circuit, et tient d'une part et d'aultre aux terres dudict sieur de Sainct-Parre, et des deux bouts à mondict seigneur. » — Sentence du bailliage de Troyes, rendue entre Jacques d'Aumont, baron de Chappes, prévôt de Paris, Philippe Le Marguenat, seigneur de Saint-Parre-lès-Vaudes en partie, Odard de Marisy, lieutenant au bailliage d'Isles, et la duchesse de Nevers, défendant aux officiers de la duchesse de Nevers audit Isles de troubler ceux de la justice de Saint-Parre dans l'exercice de leurs attributions, 1601. — Sentence du lieutenant en la justice de Saint-Parre relative à un pâtis sis au finage de Chappes, rendue entre les habitants de Saint-Parre et la baronne de Chappes, dame de Saint-Parre, 1618. — Extrait du dénombrement de la baronnie de Chappes, rendu au marquisat d'Isles par Antoine d'Aumont de Rochebaron, baron de Chappes, relatif à la seigneurie de Saint-Parre et du Pugny lui appartenant pour moitié, l'autre moitié à Philippe Le Marguenat, 1624. — En 1695, le duc d'Aumont, seigneur de Saint-Parre. — Échange de terres au finage de Saint-Parre, entre Louis-Marie duc d'Aumont et un habitant de Saint-Parre, 1746. — Adjudication de moitié de la terre et seigneurie de Saint-Parre, sur Louis-Marie-Guy d'Aumont, maréchal des camps et armées du Roi, fils aîné et principal héritier de Louis-Marie d'Aumont, duc d'Aumont, pair de France, faite au profit de Claude-Jean-Baptiste de La Chapelle, seigneur en partie de Saint-Parre-lès-Vaudes, 1786.

E. 402. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1519-1788. — *Saint-Parre-lès-Vaudes.* — Moitié de seigneurie ayant appartenu à MM. de La Chapelle. — Mainlevée de saisie féodale de la terre de Saint-Parre-lès-Vaudes pour Jacques de Chatonrup et Claude de Roffey, sa femme, seigneur et dame de Saint-Parre pour neuf dixièmes comme héritiers de Jean de Roffey, lieutenant général au bailliage de Troyes et de Louise « de Pelley » (Le Pelé), père et mère de Claude de Roffey, et aussi de Jacques de Roffey, frère de Claude, garde des foires de Champagne et de Brie, 1519 (v. st.). — Déclaration fournie au terrier du Roi par Anne Cadet, veuve de Pantaléon Le Pelleterat, élu en l'Élection de Troyes, comme tutrice de Jacques, Pantaléon et Nicolas Le Pelleterat, ses enfants, pour 1° un quart du fief de Plaisance, « séant ou village et justice de Moussey, » leur appartenant par donation de Claude de Roffey, leur grand'tante, et tenue en fief de Marie........, veuve d'Eustache Luillier, seigneur de Saint-Mesmin et de Villebertin, et de Jean Luillier, seigneur de Boulancourt (Haute-Marne), leur fils aîné, à cause du château de Villebertin ; 2° un tiers de la seigneurie de Saint-Aventin-les-Verrières (commune de Verrières), lui appartenant de son chef à cause de Louise de Roffey, sa mère, et de Claude de Roffey, sa tante, mouvant en fief de Pierre d'Aumont, seigneur de Chappes et de Clérey, à cause de son château de Clérey ; 3° un dixième de la seigneurie de Saint-Parres-lès-Vaudes, lui appartenant en propre, et quatre dixièmes de la même terre et seigneurie appartenant à son fils François, par suite de legs à lui fait par Claude de Roffey, sa grand'tante maternelle, au sujet duquel il y avait procès au bailliage de Troyes, cette terre de Saint-Parre mouvante d'Henri, comte de Foix, seigneur de Lautrec et d'Isles, à cause de son château d'Isles ; 4° le fief du Pugny lui appartenant pour un cinquième, et à son fils François pour quatre cinquièmes, indivisément avec Humbert de Congleton, 1540. — Dénombrement fourni à Guy, comte de Laval, et Claude de Foix, dame de Lautrec et des châtellenies d'Isles, Chaource, Villemaur et Maraye, par Anne Cadet, sus-nommée, tant en son nom que comme tutrice de François Le Pelleterat, son fils, pour la moitié de la seigneurie de Saint-Parre, l'autre moitié appartenant à Humbert de Congleton, 1543. Parmi les limites de la seigneurie figure un noyer « qui est assis en la terre de la Maladière dudit Saint-Parre. » On remarque aussi dans cette pièce « la moitié de la mothe ou jardin où souloit être la maison seigneurialle dudit lieu, étant de présent en labour, contenant icelle moitié un arpent sept cordes environ, appelé le Closai. » — Permission accordée par François de Clèves, duc de Nevers, baron d'Isles, à François Le Pelleterat et Gilles de La Borne, seigneurs de Saint-Parre-lès-Vaudes, de rétablir les fourches patibulaires et pilori de leur justice qui avaient été détruits par les gens de guerre, 1555. — Donation des deux tiers de la seigneurie de Saint-Parre et du Pugny, et d'une partie de la seigneurie de La Noue par Francoise et Philippe Le Marguenat, dames dudit Saint-Parre et du Pugny pour moitié, à Jeanne Darche, femme de Didier Le Marguenat, écuyer, seigneur des Essars, leur cousin, 1720. Cette donation comprenait les deux tiers de la maison seigneuriale de Saint-Parre. —

Vente de l'autre tiers au même, par Henri de Beaulieu, seigneur de Lagesse, et Louise Le Marguenat, sa femme, 1720. On y voit que le fief de La Noue était situé au finage de Clérey. — Procédures faites au bailliage de Chappes par Didier Le Marguenat qui contestait à Claude de La Chapelle, capitaine de dragons au régiment de Navarre, le droit de se dire seigneur de Saint-Parre en partie, 1732. M. de La Chapelle fut maintenu dans ses prétentions, mais sa part de seigneurie était insignifiante.— Dénombrement de moitié de Saint-Parre et du Pugny par Didier Le Marguenat, tant en son nom que comme tuteur de Pierre-Philbert et Jean-Anne Le Marguenat, ses fils, issus de son mariage avec feue Jeanne Darche, fourni à Louis-Marie d'Aumont de Rochebaron, 1735. — Procuration donnée par Jean-François des Marceaux, seigneur de Lagesse, Montigny, « Bois-Florant, » Saint-Parre-lès-Vaudes, Le Pugny et La Noue en partie, à Madeleine de Beaulieu, son épouse, dame desdits lieux, pour poursuivre les différentes instances qu'ils ont et pourront avoir contre le sieur de Marguenat, vendre la terre de Saint-Parre et du Pugny pour ce qui peut leur en appartenir, 1759. — Vente faite en 1761 par M. des Marceaux et Madeleine de Beaulieu, son épouse, à Jean-Victor Dessain, procureur du Roi en la Monnaie de Troyes, de tous les biens qui leur ont été abandonnés le premier juillet 1757 par Pierre-Philbert et Jean-Anne Le Marguenat, en conséquence d'une transaction intervenue entre les vendeurs et MM. Le Marguenat le 19 juillet 1760, ladite vente comprenant notamment partie de la seigneurie de Saint-Parre et du Pugny ou de La Reculée, indivis avec M. le duc d'Aumont, ainsi que Jeanne Darche et lesdits sieurs Le Marguenat, ses fils, en ont joui avant la prise de possession de M. et Madame des Marceaux, et qu'ils étaient mentionnés dans des déclarations de fermiers de 1741 et 1749. — Vente par Jean-Victor Dessain, président, trésorier de France au Bureau des Finances de Champagne à Châlons, à Claude-Jean-Baptiste de La Chapelle de Saint-Parre, seigneur en partie de Saint-Parre-lès-Vaudes, de tous les biens et droits seigneuriaux compris dans la vente sus-énoncée, 1765. — Dénombrement de Saint-Parre fourni à Louis-Marie, duc d'Aumont, par Claude-Jean-Baptiste de La Chapelle, dans lequel est indiquée l'origine des différentes parties de sa moitié dans cette seigneurie, 1772. — Dénombrement par M. de La Chapelle, sus-nommé, à Louis-Marie-Guy, duc d'Aumont, seigneur de Palluau, Assenay, Maupas, Saint-Jean-de-Bonneval, Clérey, Villemoyenne, Courbeton (commune de Villemoyenne) et autres lieux, de la totalité de la terre de Saint-Parre et des droits et domaines distraits de la baronnie de Chappes, acquis par M. de La Chapelle, 1788. — Mémoire concernant la seigneurie de Saint-Parre, XVIIIe siècle. On y voit qu'en 1699 Anne Le Marguenat, femme de Charles le Lieur, écuyer, seigneur du « Fossay, » demeurant à Chaast (commune de Bucey-en-Othe,) et Louise Le Marguenat, femme d'Henri de Beaulieu, filles de feu Philippe Le Marguenat, ont vendu à M. Thomas de La Chapelle, seigneur de La Noue (commune de Clérey,) un tiers de leurs parts dans la seigneurie de Saint-Parre ; qu'en 1705 M. et Madame Le Lieur, sus-nommés, ont vendu à Claude de La Chapelle un huitième de cette seigneurie ; que la donation faite à Jeanne Darche en 1720 fut cassée par arrêt du Parlement de Paris du 23 février 1750. — Sommation aux habitants de Saint-Parre et de Courgelaines de payer à la baronne de Chappes les redevances qui lui sont dues en qualité de dame de Chappes, pour l'usage du pâtis, en conséquence de l'adjudication qui lui avait été faite le 19 mai 1607 des terres de Chappes, Clérey, Villemoyenne, Courbeton (commune de Villemoyenne) et Saint-Parre-les-Vaudes, dont jouissait Jean d'Aumont, maréchal de France, 1618.

E. 403. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1784. — *Saint-Parre-lès-Vaudes.* — Plan du château et de ses dépendances, pour M. de La Chapelle.

E. 404. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle.—*Saint-Parre-lès-Vaudes.*— « Mesurage des terres qui sont au bout du clos de Monsieur de La Chapelle, appartenans à plusieurs propriétaires, laditte pièce montant en total à trois arpens, quatre-vingt-dix-sept cordes, dix-sept pieds, quatre pouces. »

E. 405. (Plan.) — 1 pièce, papier

1772. — *Saint-Parre* et *Rumilly-lès-Vaudes.* — Plan de plusieurs pièces de terre aux finages de Saint-Parre et de Rumilly-lès-Vaudes, lieux dits Les Closets, Champ-des-Maures, La Haye-de-l'Orme, Le Coin de Saint-Parre, Le Quartier-Col, Les Longues-Roies. On y voit la maison de M. de La Tuilerie, dans un terrain situé derrière l'église de Saint-Parre.

E. 406. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1788. — *Saint-Parre-lès-Vaudes.* — Plan de la pièce des Maures.

E. 407. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier.

1493-1791. — *Saint-Parre-les-Vaudes.* — Acquisitions de pièces de terres par les seigneurs de Saint-Parre ; on y remarque, en 1493, Jean de Roffey, garde des foires de Champagne et de Brie, seigneur, et Jeanne de « Vielzchastel, » sa femme ; en 1597, Melchior de La Fleur, écuyer, et Jacqueline de Noirfontaine, son épouse, veuve de Charles de Monceaux, en son vivant seigneur de Villemoyenne, François, Jeanne et Gabrielle de Monceaux, enfants dudit Charles, et Étienne de Gand, seigneur de La Mothe, Courgerennes (commune de Buchères) et Fresnois.

E. 408. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier.

1528-1787. — *Saint-Parre-lès-Vaudes.* — Contrats d'accensivements et déclarations de rentes et censives grevant des biens sis au territoire de Saint-Parre. — En 1528, Antoine de Vitel, seigneur de La Bande (commune de Chaource), bailli de Chappes.

E. 409. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1568-1789. — *Saint-Parre-lès-Vaudes.* — Baux à loyer de biens sis au territoire de Saint-Parre faits par les seigneurs, 1732-1777. — Mesurage et plan de la pièce du Champ-aux-Oies, territoire de Saint-Parre, 1736. — Provisions de lieutenant et de procureur fiscal en la justice de Saint-Parre, par Philippe Le Marguenat, seigneur de Saint-Parre pour moitié, 1631. — Bail des gros et menus exploits de Saint-Parre et du Pugny, par le même, 1632. — Baux des droits du greffe de la moitié de la seigneurie, 1744 et 1766. — Bail emphytéotique par Jean d'Aumont, baron de Chappes, Villemoyenne, Courbeton (commune de Villemoyenne) et Saint-Aventin (commune de Verrières,) aux habitants de Saint-Parre, d'une pièce de vain pâturage, appelé communément « Le Pasty de Sainct-Parre, » 1568.— Opposition à l'établissement d'une troisième cloche, que le curé de Saint-Parre voulait mettre dans le clocher, faite à la requête de Jean-Victor Dessaint, trésorier des maison et couronne de France, seigneur de Montaulin et La Motte-lès-Rumilly (commune de Rumilly-lès-Vaudes) ; Charles-François Chauvel du Brossait, ancien capitaine au régiment de Navarre, à cause de son mariage avec feue Jeanne-Françoise de La Chapelle ; Claude-Jean-Baptiste de La Chapelle, seigneur en partie de Saint-Parre, et Charles Villain, laboureur et « notable habitant de la paroisse de Saint-Parres, » 1781. Cette opposition était basée sur ce que l'introduction d'une troisième cloche dans le clocher compromettrait sa solidité et celle de l'église.

E. 410. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1528-1788. — *Seine* (Rivière de). — Convention entre les habitants de Verrières et de Saint-Aventin (commune de Verrières) et le fondé de pouvoir du cardinal Charles de Bourbon, tuteur de Marie de Clèves, marquise d'Isles, comtesse de Beaufort (aujourd'hui Montmorency,) concernant l'usage des accrues de la rivière de Seine sur les territoires de Verrières et de Saint-Aventin, 1568.—*Troyes*. — Mémoire pour les marguilliers de Sainte-Madeleine, demandeurs, contre le chapitre de Saint-Pierre et Jean Calot, curé de Saint-Remy et de Sainte-Madeleine, succursale de Saint-Remy, défendeurs, concernant l'exécution du legs de 40 sols tournois de rente fait au curé de la Madeleine par Guillemine, femme de Guiot Le Flament, dans son testament du 13 septembre 1370, à l'effet de célébrer trois grand'messes pour son anniversaire. M. le curé de Saint-Remy et Sainte-Madeleine prétendait ne pouvoir vivre « honnestement » avec les revenus de cette fondation et les autres de sa cure, xve siècle. — Sentence de Guillaume Fenel, bailli, maître-réformateur des Eaux-et-Forêts, lieutenant général et particulier au bailliage et siège des Eaux-et-Forêts du duché et pairie d'Isles, adjugeant à Jacques Nortas, bourgeois de Troyes, les deux tiers des propres maternels de la succession de Jean Largentier, seigneur de Virloup, et ordonnant la délivrance du legs fait par Jean Largentier à la fabrique de l'église de Saint-Pantaléon d'un gagnage et labourage sis au finage de Saint-Julien, 1670. — Déclaration par Jacques Serqueil, orfèvre à Troyes, et Nicole Galland, son épouse, des rentes et censives grevant deux maisons leur appartenant et situées rue de l'Orfèvrerie, dite de la Beurerie, vis-à-vis la Poissonnerie, au profit de Claude-Jean-Baptiste de La Chapelle, seigneur de Saint-Parre-lès-Vaudes, 1788. — *Vaudes*. — Arpentage de trois arpents de pré, lieu dit Entre les moulins de Vallant et de La Folie, 1585.— *Villemereuil*. — Aveu et dénombrement rendus à Françoise de Maillé, veuve de Jean d'Aumont, baronne de Chappes et de Clérey, par Guillaume de « Pleurre, » fils de feu Nicolas de Pleurre, et Pierre de Pleurre, fils de feu Perrin de Pleurre, tous deux demeurant à Troyes, pour un fief sis à Villemereuil, appelé le fief de La Mothe, mouvant de Chappes, et un héritage, aussi assis à Villemereuil, mouvant en arrière-fief, à cause de La Mothe, d'Odet, comte de Foix, comme seigneur d'Isles, 1528 (v. st.). — Aveu et dénombrement rendus à Jean d'Aumont, baron de Chappes, Clérey, Ville-

moyenne et Saint-Aventin (commune de Verrières,) par Sébastien Mauroy, écuyer, demeurant à Troyes, pour divers biens sis à Villemereuil, relevant de Chappes, lui appartenant comme héritier de ses père et mère et par partage fait avec ses cohéritiers, 1568.

La Huproye (De)

E. 411. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1517-1664. — *Mauroy, seigneur de Charmont, anciennement Colaverdey, jusqu'en 1648.— Pierre I Mauroy.* — Partage des successions de nobles personnes Pierre Mauroy et Catherine Drouot, fait entre leurs enfants, savoir : François Mauroy, licencié ès lois, élu en l'Élection de Troyes ; Michelet, Nicolas et Jacques Mauroy, marchands et bourgeois de Troyes, 1534. Les parties ont choisi pour arbitres Claude Molé, seigneur de Villy-le-Maréchal, Robert de Chantaloe, seigneur de Baire, Michelet Drouot et Guillaume Mercier, marchands à Troyes. On a attribué entre autres choses : à François Mauroy, la moitié d'un hôtel situé à Troyes, rue de la Poulaillerie, tenant « du bout, devant, à la rue de Coullaverdey et du bout derrière à la ruelle Maillard ; » la terre et seigneurie de Montsuzain, les dîmes de Colaverdey et le moulin appelé « Chauderon, » assis audit lieu ; à Michelet Mauroy, fils aîné, la moitié indivise de la motte de Colaverdey et de la justice haute, moyenne et basse, le four banal du lieu, le droit de terrage, moitié en propriété, l'autre moitié dépendant de la succession à titre de bail à vies fait à feu Nicole Mauroy par les religieux de Saint-Loup et le chapitre de Saint-Étienne de Troyes, et généralement tous les biens et droits assis à Colaverdey, sauf les dîmes et le moulin Chauderon attribués à François ; à Nicolas Mauroy, la terre, justice, seigneurie et motte de Fontaine (Fontaine-Luyères ;) dix-sept arpents au finage de Colaverdey, « sur le chemin qui vad au lieu dict Hyérusalem ; » une pièce de vigne au vignoble de Preize, « ou lieu dict en la ruelle Largentier. » Copie délivrée en 1536 à Michelet Mauroy, seigneur « en partye » de Colaverdey.—Nicolas Mauroy, fils de Nicolas, le jeune, et neveu de Pierre ? — Reconnaissance, en 1654, d'une somme d'argent au profit de Marie Martin, veuve de Nicolas Mauroy, bourgeois de Troyes, lequel en était créancier en vertu d'un acte du 3 décembre 1651. — *Michelet Mauroy,* fils aîné de Pierre. — Réception de Michel Mauroy, fils de Pierre Mauroy, seigneur de Fontaine et prévôt des monnayers de la Monnaie de Troyes, et de Catherine Drouot, en qualité de monnayer en ladite Monnaie, en présence de Jacques de Marisy, seigneur de Charley (commune de Sainte-Maure), et de Nicolas Hennequin, seigneur de Vaubercey (commune de Blaincourt), monnayers de la Monnaie de Troyes, 1517. — Information faite par Claude Le Boucherat, licencié ès lois, élu à Troyes, pour Michel Mauroy, François Mauroy, élu à Troyes, Nicolas et Jacques Mauroy, frères, 1555. Parmi les témoins cités on remarque Nicolas Léger, seigneur Chevillelle (commune de Saint-Germain), Nicolas Hennequin, l'aîné, Guillaume Le Mercier, seigneur de Saint-Parre. — Estimation des biens dépendant des successions de Michelet Mauroy, seigneur de Colaverdey, de Claudine Dorigny, sa femme, et de Nicolas Mauroy, grènetier d'Arcis, faite entre leurs enfants et neveux, savoir : Jean Mauroy, seigneur de Colaverdey, contrôleur en l'Élection de Troyes, Pierre Mauroy, receveur des deniers exares (?) et parties casuelles en ladite Élection, Jacques et François Mauroy, mineurs, Catherine Mauroy, femme de Claude Pinette, et Simonnette Mauroy, femme de François Girardin, 1557 (v. st.). Parmi les biens compris dans cette prisée on remarque un hôtel situé à Troyes, rue de l'Épicerie, où Michelet Mauroy faisait sa demeure, la châtellenie, terre, seigneurie et prévôté de Vauchassis et tous les droits y attachés, vendus par le Roi en 1521 à Jean Dorigny et qui étaient advenus à Michelet Mauroy par revente des commissaires à ce députés par le Roi, faite le 25 mai 1548. — Accord entre Jean Mauroy, seigneur de Colaverdey, contrôleur en l'Élection de Troyes, d'une part, et Pierre Mauroy, receveur des décimes et contribution des cinquante mille hommes de pied du bailliage et siège présidial de Troyes, François Mauroy, prévôt de Troyes, Catherine Mauroy, femme de Claude Pinette, Simonnette Mauroy, femme de François Girardin, et Jacques Mauroy, tous frères et sœurs, héritiers de Michelet Mauroy et de Claudine Dorigny, leurs père et mère, et en outre de Nicolas Mauroy, leur frère, concernant le règlement de leurs successions, 1558. Il a été convenu que Jean Mauroy aurait la mairie royale de Colaverdey, et que Pierre, François et Jacques Mauroy auraient la châtellenie et droits royaux de Vauchassis. — Catherine Mauroy, fille de Michelet et femme de Claude Pinette. — Partage des biens dépendant des successions de Catherine Mauroy et de Claude Pinette, fait entre leurs enfants, savoir : Marie Pinette, femme de Geoffroy Coiffart, sieur de Viviers, conseiller au bailliage de Troyes, Antoinette Pinette, femme de Thomas Allen, Nicolas Pinette, leur fils aîné, Claude et Claudine Pinette, mineurs, assistés de François Girardin, seigneur de « Vireloup, » Pierre Mauroy, seigneur de Champgrillet (commune de Semoine) et de Belley (commune

de Villechétif), Pierre Nevelet, seigneur de Doche, en présence de François Mauroy, seigneur de Courcelle (commune de Saint-Germain), prévôt de Troyes, Jacques Dorigny, seigneur de Fontenay, Guillemette Pinette, dame de Saint-Benoît, Louise de Pleurre, femme de Jean Mauroy, seigneur de Colaverdey, Sébastien Mauroy et autres, leurs parents et amis, 1569. — Honoré de Mauroy, neveu de Michelet. — Reconnaissance d'une somme due à Bonne Le Lièvre, veuve d'Honoré « de Mauroy, » conseiller d'État et privé, secrétaire du Roi, seigneur de Batilly (commune de Villy-le-Bois), Verrières et Saint-Martin-sur-Seine (commune de Verrières), 1630.

E. 412. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1558-1573. — *Jean Mauroy,* fils de Michelet. — Acte de la réception de Jean Mauroy, seigneur de Colaverdey, en qualité de monnayer en la Monnaie de Troyes, faite par Jean Bareton, procureur au bailliage de Troyes, lieutenant en la prévôté de la Monnaie de Troyes, en présence de Denis Clérey et Nicolas Le Coupvat, gardes, Jean du Rieu, maître, André Dacolle, essayeur, Claude Pinette, Pierre Mauroy, Simon Dorigny, Claude Clérey, Nicolas Hennequin et autres, monnayers en ladite Monnaie, 1561. L'épreuve ou chef-d'œuvre du récipiendaire consistait en seize marcs de douzains.

E. 413. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1555-1614. — *Pierre II Mauroy,* frère de Jean. — Constitution de rente au profit de Pierre Mauroy, seigneur de Colaverdey, Champgrillet (commune de Semoine), Belley (commune de Villechétif) et Montsuzain, 1571. — Testament de Marie Legras, veuve de Pierre Mauroy en son vivant seigneur de Colaverdey, 1612. Elle ordonne de l'inhumer en l'église de Saint-Jean de Troyes, en sa chapelle, près de son mari ; elle lègue 20 livres à Marie de Mertrus, sa petite-fille, religieuse à Notre-Dame-aux-Nonnains, 10 livres à Jeanne Mauroy, sa petite-fille, fille de M. de Belley, religieuse au Pommeret ; même somme à Anne d'Autruy, sa petite-fille, religieuse à Notre-Dame-aux-Nonnains ; même somme à Catherine d'Autruy, sa petite-fille, religieuse à Foissy-lès-Troyes, autant à Nicole d'Autruy, sa petite-fille; enfin, elle nomme pour exécuteurs testamentaires François Mauroy, seigneur de Colaverdey, Claude du Parc, seigneur de La Forêt et Catherine Mauroy, sa femme, ses enfants. — Accord relatif au partage de la succession de Marie Legras fait entre ses héritiers, savoir : François Le Febvre, prévôt de Troyes, comme tuteur de François et Claude Le Febvre, enfants mineurs issus de son mariage avec feue Simonne Mauroy ; Nicolas Mauroy, seigneur de Belley (commune de Villechétif); Claude du Parc, seigneur de La Forêt, à cause de Catherine Mauroy, sa femme ; Édouard d'Autruy, lieutenant en la prévôté de Troyes, à cause de Marie Le Febvre, sa femme ; Claude de Mertrus, seigneur de Saint-Ouen (Marne) ; Antoine de Mertrus, seigneur de Saint-Étienne (commune de Saint-Ouen) et Flavigny (Marne) ; Jérôme de Paillet, seigneur de La Mothe, comme tuteur des enfants nés de son mariage avec Anne de Mertrus, fille de Marie Mauroy ; Pierre d'Auxerre, bourgeois de Troyes ; Pierre Gaulard, seigneur de Champgrillet (commune de Semoine), à cause de Barbe d'Auxerre, sa femme ; Pierre Dare, bourgeois de Troyes, à cause d'Edmée d'Auxerre, sa femme ; Claude de Terillon, sieur d'Aulnay, à cause de Catherine d'Auxerre, sa femme ; Anne d'Auxerre, veuve d'Abel de Villiers, en son vivant seigneur de Bouy et de Laines-aux-Bois en partie.

E. 414. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1572-1600. — Marie Legras, veuve de Pierre II Mauroy. — Pièces de procédure pour Marie Legras, veuve de Pierre Mauroy, contre Étienne Coqueley, de Bar-sur-Seine, ayant pour objet le paiement d'une somme moyennant laquelle feu Pierre Mauroy avait vendu à Étienne Coqueley une certaine quantité de sel blanc, 1592-1600. — Marie Mauroy, fille de Pierre et de Marie Legras. — Contrat de mariage entre Claude de Mertrus, le jeune, seigneur de Saint-Ouen (Marne) et de Saint-Étienne (commune de Saint-Ouen,) capitaine des vieilles bandes et gentilhomme de la maison du Roi, et Marie Mauroy, fille de Pierre Mauroy, seigneur de Colaverdey, Champgrillet, Belley et Montsuzain, et de Marie Legras, et en présence de Claude de Mertrus, l'aîné, seigneur de Saint-Ouen, et Guillemette Monceaulx, sa femme, père et mère du futur, Jean de Ligny, seigneur de Vausselles, Pierre Bertrand, abbé de La Pitié, Jean de Montbéliard, seigneur de Lantages, Nicolas d'Auxerre, Benoit le Gras et Pierre Daniel, bourgeois de Troyes, parents et amis, 1572. — Constitution de rente par Pierre Mauroy, sus-nommé, élu en l'Élection de Troyes, seigneur de Colaverdey, Montsuzain, Belley, Champgrillet et Laines-aux-Bois, au profit de Nicolas d'Auxerre, bourgeois de Troyes, et Claudine Mauroy, sa femme, fille dudit Pierre Mauroy, en exécution du consentement par eux donné dans le contrat de M. et Madame de Mertrus de ne rien réclamer de la succession du premier mourant de Pierre Mauroy ou

de Marie Legras, 1581. — Traité de l'entretien et nourriture des enfants mineurs de Nicolas d'Auxerre et de feue Claudine Mauroy, savoir : Nicolas d'Auxerre, âgé de dix-sept ans, Pierre d'Auxerre, âgé de quatorze ans, François d'Auxerre, âgé de quatre ans, Claudine d'Auxerre, âgée de quinze, Catherine de douze, Barbe de onze, Anne de neuf et Edmée de sept ans, 1589. — Avis de parents et amis relatif à la même affaire ; on remarque parmi eux : Benoit Legras, sieur de Vaubercey, « logé en la maison du sieur Michel Godier, son gendre, » Edme Coiffart, seigneur de Marcilly, François Le Febvre, conseiller au bailliage de Troyes, Jean Mauroy, conseiller audit siége, Laurent d'Autruy, Nicolas Mauroy, seigneur de Belley, Michel Girardin, seigneur de Marivas (commune de La Vendue-Mignot,) Michel Godier, marchand, François Girardin, seigneur du Moulinet, 1595. — Jacques Mauroy. — Reconnaissance pour prêt au profit de Jacques Mauroy, élu en l'Élection de Troyes, 1572.

E. 415. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 72 pièces, papier.

1563-1650. — *François Mauroy*, fils de Pierre II.— Extrait des registres des baptêmes de l'église de Saint-Jean de Troyes, duquel il appert que le 6 juin 1563 a été baptisé François, fils de Pierre Mauroy, parrains François Mauroy, prévôt de Troyes, et François Girardin ; marraine Françoise Clérey, 1622, — Réception de François Mauroy, fils de Pierre Mauroy, seigneur de Colaverdey, et de Marie Le Gras, comme ouvrier de la Monnaie de Troyes, par Jean Bareton, procureur au bailliage de Troyes. prévôt des monnayers, et Nicolas Hennequin, prévôt des ouvriers de ladite Monnaie, 1571. — Saisie de deniers faite sur le sieur Joseph Fagotin, marchand à Troyes, à la requête de François Mauroy, bourgeois de Troyes, seigneur de Colaverdey, 1591. — Lettre d'Odard Colbert, seigneur de Villacerf (Riancey), à « M. de Colaverdey : » « L'on dict qu'il est venu ung gentilhomme de l'armée qui assure que Laon devoit se rendre dans trois jours avec composition; autres dient qu'il vient 2500 chevaulx de Frize, de la part de l'Espagnol, pour joindre le conte Charles, avec six mil homme de pied, et l'ay entendu ce matin d'un homme qui vient du païs, lequel dict qu'ilz ont passé le Rhin. L'on fera demain procession généralle et si on descendra la châsse Saincte-Geneviefve : aucuns disent que c'est pour la paix laquelle on traicte, et y a MM. de Bassompierre et Zamet qui sont vers le Roy pour ceste effect..... ; autres disent que c'est pour le pauvre et désolé temps qu'il faict tous les jours.., » 25 juillet 1594. — Autre lettre du même au même : « Je viens présentement d'entendre certaines nouvelles de l'armée et vous assure que Madame, seur du Roy, a reçeu lettres comme la composition de ceulx de Laon est faicte, mais l'on ne sçais encors le contenu, sinon que samedy prochain est le dernier jour de dix qu'ilz ont pris en cas qu'ilz n'ayent secours pour se randre ; aussy la royne de Navarre a escriz à Sa Maiesté qu'elle est contante, nonobstant qu'elle soiz fors sollicité de Sa Sainteté et du Roy d'Espaigne de ne le faire, de consentir la séparation d'entre eulx, et ce moyennant que promptement il luy donne 250 mil escus, et que par ce moyen elle renoncera aux 50 mil livres qu'elle a d'empanage en Picardie et Normandie, et dict-on que Sa dicte Maiesté a escriptz en ceste ville à M. Dau qu'il fasse en sorte que ladicte somme soit prest incontinans..., » dimanche 24 juillet 1594. — Acte par lequel Nicolas Le Marguenat, sieur de Guichaumont (commune de Robert-Magny, Haute-Marne), et Antoinette de Hault, sa femme, déclarent que François Mauroy, seigneur de Colaverdey, leur gendre, a été à différentes reprises logé et nourri dans leur maison à l'occasion de leurs affaires dont il s'occupait, à cause de leur grand âge, et qu'ils entendent que leurs héritiers ne réclament rien audit François Mauroy pour les avantages qu'il a reçus d'eux, 1605. — Mandement pour l'exécution d'un arrêt obtenu par François « de Mauroy, » sieur de Colaverdey, 1609. — Contrat de mariage entre Claude Le Marguenat, contrôleur des Finances en Bourgogne, fils de Nicolas Le Marguenat, sieur de Guichaumont, et Antoinette de Hault, de l'avis et autorité de Nicolas Le Marguenat, son frère, audiencier en la Grande Chancellerie, et Jeanne Fleutelot, fille de feu Régnier Fleutelot, président en la Chambre des Comptes de Dijon, et d'Étiennette de Roquelaire, 1609. — Quittance donnée à Marguerite Le Marguenat, femme de M. de Colaverdey, par Claude du Parc, seigneur de La Forêt, et Catherine Mauroy, sa femme, 1614. — Procuration donnée par François Mauroy, sieur de Colaverdey, à Marguerite Le Marguenat, sa femme, pour faire avec ses cohéritiers le partage de la succession de Marie Legras, 1614. — Dispense du service de l'arrière-ban donnée par Louis Largentier, bailli de Troyes, à François Mauroy, seigneur de Colaverdey, attendu qu'il était sexagénaire, 1635, — Inventaire des titres et papiers se trouvant au château de Colaverdey, fait à la requête de François Mauroy, seigneur du lieu, et de Marguerite Le Marguenat, sa femme. On y remarque un contrat du 6 août 1575, au profit de Pierre Mauroy, seigneur de Colaverdey et de Montsuzain, contre Odard Mauroy et Marie Léguisé, sa femme ; un autre, du 8 novembre 1586, au profit de Nicolas Le Marguenat, bourgeois de Troyes, contre Pierre Mauroy, seigneur de Colaverdey, Montsuzain

et Champgrillet (commune de Semoine,) et Marie Legras, sa femme ; un autre, du 31 août 1635, au profit de Louis Hennequin, secrétaire du Roi, ayant agi au nom de François Mauroy ; une constitution de rente, du 3 janvier 1616, au profit de Claude Hennequin, chanoine de l'église de Troyes, et de François Hennequin, son frère ; une constitution de rente, du 29 décembre 1621, au profit de Louis Hennequin, susnommé ; une constitution de rente, du 12 septembre 1612, par M. de Belley et Anne de Hault, sa femme, 1648. — Analyse de pièces inventoriées après le décès de François Mauroy, seigneur de Colaverdey, XVII[e] siècle. On y remarque : son testament, du 17 mai 1646, par lequel il lègue à Bénigne Hennequin, son petit-fils, sieur « de Charmont, » et capitaine au régiment de Champagne, la terre et seigneurie de « Colaverdey, » pour en jouir après les décès du testateur et de sa femme ; le testament de Marguerite Le Marguenat, femme dudit François Mauroy, du 18 juin 1648, par lequel elle fait un legs semblable ; une sentence arbitrale, du 10 mai 1649, relative à l'attribution des biens tant de propre que d'acquêt ayant appartenu à François Mauroy, rendue entre Antoinette Mauroy, épouse de Louis Hennequin, et Bénigne Hennequin, sieur de « Charmont, » capitaine aux gardes.

E. 416. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 76 pièces, papier.

1631-1733. — *Hennequin, seigneur de Charmont* (anciennement *Colaverdey*) *de 1648 à 1740 environ.* — Partage des biens dépendant des successions de Pierre d'Argillières, seigneur d' « Abécour, » et de Marie Hennequin, sa femme, dame de La Cour-Saint-Phal (commune de Savières) et de Blives (idem), fait entre leurs enfants, savoir : Antoine d'Argillières, seigneur de La Cour-Saint-Phal ; Jean d'Argillières, seigneur d'Aumont ; Edme d'Argillières, prêtre, sieur de « Castillon, » et Pierre d'Argillières, sieur de Blives, demeurant à Précy-Notre-Dame, 1631. Il est rappelé que MM. de La Bretonnière et de Blives avaient fait partage de divers biens, le 24 mai 1622, avec Louise d'Argillières, leur sœur. M. de La Bretonnière a eu le tiers de la haute, moyenne et basse justice de la terre et seigneurie de La Cour-Saint-Phal et d'un bâtiment de pierre, couvert de paille, « assis sur la grande voye, au-dessus de la maison seigneurialle, lequel sert pour l'exercice de ladite justice et est apellé l'oditoire, derrière lequel bastiment est la place où estoit anciennement le four banal de ladite seigneurie..., le tout estant mouvant, avec la maison seigneurialle et tout ce qui en despend, du chastel de Sainct-Falle, ledit tiers par indivis avec lesdits sieurs d'Aumont et de Castillon.... ; le clost de ladite maison seigneurialle de La Cour-Saint-Phalle, consistant en prey apellé les Jarlotte..... le tout tenant d'une part à une petite rivière apellé la noue d'Espincey, d'autre part à la grande voye et au prey de la Comenderie Saint-Anthoine, d'un bout à la voye de Moncelz ou prey de Saint-Anthoine et à une petite voye, et d'autre bout à la voye qui conduict à ladite maison seigneurialle...» Edme d'Argillières, seigneur de Castillon, a eu en outre par indivis avec Pierre d'Argillières, seigneur de Blives, la moitié indivise de la haute, moyenne et basse justice de la terre et seigneurie de Blives, mouvante de la baronnie d'Anglure. Enfin, Pierre d'Argillières, seigneur de Blives, a eu en outre diverses pièces de prés et entre autres « une motte où souloit avoir entiennement maison forte entourée de fossé, à présent remplis, avec les preyz où il y a quelques aulnes et saulces, apellés communément Les Crouillières et jardins de Saint-Sépulcre..... tenant d'une part, du costé de Troyes, à la fin dudit Blyves..... d'autre part aux fossés de la bonde de l'Estang d'En-Bas dudit Blyves, d'un bout, vers Fonteynes...., à la chaussée dudit Estang d'En-Bas, et d'autre bout aux usages apellé L'Angle..... » — Louis Hennequin. — Cession de créance par François Mauroy, seigneur de Colaverdey, à Louis Hennequin, son gendre, secrétaire du Roi, 1646. — *Bénigne Hennequin.* — Inventaire des meubles, armes et chevaux appartenant au sieur de Charmont, capitaine des gardes du Roi, fait le 19 novembre 1653 et jours suivants par le greffier de la prévôté générale des gardes françaises et du régiment des gardes de sa Majesté, « sur l'advis à nous donné de la blessure que le sieur de Charmont, capitaine des gardes du Roy, avoit ce jourd'huis receue aux tranchées environ les quatre heures après midy..... attendu que ledit sieur de Charmont est en danger de sa vie et hors de cognoissance... » — Déposition relative au détournement d'une partie des effets de M. de Charmont, sus-nommé, faite par son cocher, demeurant à Paris, « en l'hostel dudict feu sieur de Charmont, rue Neuve-Saint-Augustin, » 28 novembre 1653. Cette déclaration commence ainsi : « Incontinent le décedz arrivé dudict sieur de Charmont, qui fut le vingt ung[e] du présent mois, au camp de Saincte-Menehoult, en suitte de la blessure qu'il reçeut sur les trois à quattre heures de rellevée, à une sortie qui se fist. ... » — *François Hennequin*, frère de Bénigne. — Requête adressée au bailli de Troyes par Anne de Pingré, veuve de François Hennequin, conseiller au Grand Conseil, pour être autorisée à réparer des bâtiments situés à Charmont et tombant en ruine. Elle dit dans cette requête qu'elle avait acquis par échange d'Antoinette « de Mauroy, » veuve de Louis Hennequin, secrétaire du Roi, par acte du 10 sep-

tembre 1659, la moitié de la terre et seigneurie de Colaverdey, 1660. — Signification faite à la requête d'Anne de Pingré, sus-nommée, à Sébastien Gouault, bourgeois de Troyes, 1662. — *Louis-François Hennequin*, fils de François. — Lettre adressée à M. Hennequin, secrétaire du Roi, intendant de la maison du prince de Conti, 1664. — *Joseph-Antoine Hennequin*, fils de Louis-François. — Transport par Joseph-Antoine Hennequin, seigneur de Charmont, conseiller au Grand Conseil, agréé par sa Majesté pour être reçu procureur général audit Grand Conseil, et Louise-Élisabeth de Marsillac, sa femme, d'une rente appartenant à cette dernière comme lui ayant été donnée dans son contrat de mariage, du 29 avril 1693, par Claude de Marsillac, seigneur de Charasse, secrétaire du Roi, et Catherine Obriot, ses père et mère, cette dernière veuve en premières noces de Denis Le Cureur, 1696. — Transport d'une somme de trente mille livres en principal fait par Joseph-Antoine Hennequin, seigneur de Charmont, baron des Tours-Saint-Parise (commune de Chacenay,) 1712.

E. 417. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 107 pièces, papier.

1739-1786. — *Maizière, seigneur de Charmont depuis* 1764. — Transport de rente constituée au profit de Nicolas Maizière, secrétaire du Roi, seigneur de Charmont et autres lieux, 1768. — Lettres adressées par M. Maizière à différentes personnes dont les noms sont inconnus à cause de la disparition des enveloppes qui les renfermaient, 1761-1775. Un grand nombre de ces lettres, presque toutes écrites de Paris, et quelques autres de La Chapelle-Saint-Denis, près Paris, sont relatives à l'administration de la terre de Charmont et Fontaine et ont dû être adressées à M. Noël. (Voir E. 418.) Extraits de quelques-unes de ces lettres : « Madame Maizière m'a communiqué la lettre que ton mary t'a écrit l'avent-veille de ton départ et par laquelle il te marquoit que M. de Rheims (Dereins?) était déterminé à vendre Mégrigny, » 1761. — « Jay toujours été, Monsieur, attaché à ma famille et particulièrement à ma nièce Noël, » 1764. — « De quelle datte sont les archives du greffe de l'Élection?..... C'est de ce que mon neveu de La Huproye peut être instruit, » 1765. — « Je suis très-content que la grille soit posée et que vous la trouviés bien ; les écuzons lorsqu'ils seront fait y donneront le brillant, » 1767. Il s'agit évidemment ici de la grille du château de Charmont. — *Noël*, famille alliée à Nicolas Maizière et aux La Huproye. — Partage de la succession d'Edmée Milley, en son vivant femme de Jean Noël, ancien entreposeur du tabac à Troyes, fait entre ledit sieur Noël, Pierre de La Huproye, secrétaire du Roi, et Anne Noël, son épouse, Henry Camusat, entreposeur du tabac à Troyes, et Syre-Françoise-Nicole Noël, son épouse, lesdites dames de La Huproye et Camusat, héritières par bénéfice d'inventaire d'Edmée Milley, leur mère, chacune pour moitié, à cause de la renonciation faite par les mineurs Jannard, enfants de feu Nicolas Jannard, docteur en médecine à Troyes, et Élisabeth Noël, son épouse, leur sœur, 1783. — Règlement de la succession de M. Maizière, 1778-1786.— « État des dépenses faittes pour le deuil de M. de Maizières et autres articles, sur l'argent et les quittances qui m'ont été remis par Madame de Maisières le 31 octobre 1781. » — « Liquidation et partage des biens composant le legs universel fait par M. Maizière à Madame Noël, que les enfans et petits enfants de Mme Noël sont appelés à recueillir comme remplissant le premier degré de la substitution dont elle a été grevée par M. de Maizière, » xviiie siècle. On lit sous l'article second de la masse des biens à partager : « Terres de Charmont, Fontaine et Aubeterre, situées près Troyes, en Champagne. M. Maisière en a fait un legs particulier au fils aîné de Madame de La Huproye. » A l'article sept est mentionnée la charge de secrétaire du Roi « dont est pourvu M. Delahuproye sur la nomination de Madame Noël. » Sous l'article huit figurent deux rentes constituées dont l'une léguée par M. Maizière, suivant codicile du 30 juillet 1778, « aux sœurs de la Charité par lui établies à Charmont. » La jouissance a été fixée au 12 juillet 1782, lendemain du décès de Madame Noël. Dans la somme formant l'estimation de la charge de secrétaire du Roi qu'avait M. Maizière figurent les gages arriérés ; ceux de la dernière année, qui était 1781, ont été calculés jusqu'au 25 octobre jour du décès de M. Maizière.

E. 418. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 165 pièces, papier.

1629-1788. — *Noël*, famille alliée à Nicolas Maizière et aux La Huproye. — Obligations pour prêts au profit de Claude Corrard, veuve de Jean-Baptiste Noël, procureur au bailliage de Troyes, 1726-1731. — Inventaire après le décès de Pierre Noël, curé de Saint-Nizier de Troyes, 1751. — Mémoires de fournitures et de travaux, quittances, 1764-1787. — Constitution de rente par Jean Noël, receveur à l'Entrepôt du Tabac, à Troyes, et Edmée Milley, son épouse, au profit de Gabrielle-Françoise-Élisabeth Tassinot, fille majeure, 1774. - Quittances des paiements de cette rente, 1775-1788. - Correspondance de Jean Noël, sus-nommé, avec différentes personnes, entre autres Nicolas Maizière, seigneur de Charmont, M. Camusat, gendre de M. Noël, 1763-1787. Plusieurs des lettres de M. Maizière portent une em-

preinte de cachet sur cire, ainsi armorié : *D'azur, à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d.... et en pointe d'un arbre terrassé de....* La plupart des lettres de M. Maizière concernent l'administration du domaine de Charmont dont M. Noël semble avoir été chargé. — *La Huproye* (de), *seigneur de Charmont après M. Maizière.* — Constitution de rente au profit de Louis de La Huproye, marchand corretier, aulneur et drapier à Troyes, 1629. — *Antoine de La Huproye.* — Notes généalogiques sur la famille de La Huproye, XVIIIe siècle. — État des frais faits pour apposition de scellés, curatelle et inventaire après le décès d'Étiennette Poupot, veuve d'Antoine de la Huproye, bourgeois de Troyes, 1747. — *Antoine-Nicolas-Edme de La Huproye,* fils d'Antoine. — Billet d'invitation aux obsèques d'Antoine-Nicolas-Edme de La Huproye, ancien garde-marteau en la maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Troyes, 1777. — *Pierre de La Huproye,* fils d'Antoine-Nicolas-Edme. — Quelques procédures entre Pierre de La Huproye, secrétaire du Roi, et M. Janson de Saint-Parre, seigneur de Barberey, concernant une maison sise à Mousson (commune de Barberey-Saint-Sulpice), 1780. — Requête adressée au comte de Brienne, secrétaire d'État de la guerre, par M. de La Huproye, concernant son second fils, âgé de vingt-deux ans, alors dans la gendarmerie, 1788. — Invitation par M. et Madame de La Huproye à assister à la signature du contrat et à la cérémonie du mariage de leur fille avec M. Gaulard, 1786.

E. 419. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1758-1790. — *La Huproye (de).* — Correspondance. — Lettres adressées à M. de La Huproye, élu en l'Élection de Troyes, puis secrétaire du Roi, par M. et Mme Maizière, et par ses frère et sœur.

E. 420. (Liasse.) — 233 pièces, papier.

1745-1790. — *La Huproye (de).* — Quittances de factures des fournisseurs et de mémoires d'ouvriers, pour divers membres de la famille de La Huproye, 1745-1790. — Notes des frais funéraires et de la dernière maladie de Mme de La Huproye, 1747.

E. 421. (Liasse.) — 223 pièces, papier.

1461-1742. — Analyse, faite au XVIIIe siècle, des titres concernant les terres de Colaverdey (aujourd'hui Charmont), Fontaine et autres voisines, ayant appartenu aux Mauroy et à leurs successeurs. Les originaux de ces titres se trouvant analysés pour la plupart dans la suite de cet inventaire, on les trouvera mentionnés sous les noms des communes qu'ils concernent.

E. 422. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1690-1789. — *Aubeterre.* — Adjudication des terres d'Aubeterre, Vaux et Fouchères faite sur Charles et Anne d'Aubeterre au profit de Jean-Baptiste d'Aubeterre, seigneur de Vougré et de Bragelogne, 1690. Dès le 30 juillet 1640 Jean Le Mairat, seigneur de Droupt, Barberey et Lavau, conseiller d'État, avait fait saisir pour sûreté du paiement d'une créance qu'il avait sur Jean d'Aubeterre, écuyer, demeurant en la maison seigneuriale de Vaux, les terres de Vaux, Fouchères et Aubeterre consistant notamment : celle de Vaux, « en maison seigneurialle, fermée de murailles et fossés alentour, ausquels y a pont-levis ; » celle de Fouchères, « en maison plate, fermée de murailles.... droit de justice haute, moyenne et basse ; » et celle d'Aubeterre, également en droit de haute, moyenne et basse justice. Vaux relevait de la baronnie de Jully-le-Châtel, Fouchères de la baronnie de Chappes et Aubeterre de la baronnie d'Arcis. Au cours des procédures faites pour parvenir à cette adjudication, oppositions ont été faites à fin de collocations, en 1646, par Henry de Guénégaud, conseiller d'État, baron de Jully ; en 1647, par Joachim de Nevelet, sieur du Russeau, trésorier en Champagne, Claude Vignier, seigneur des Riceys, président au Parlement de Metz, Louis Édeline, seigneur de Vanlay, gentilhomme servant le Roi ; en 1648, par Richard de Longueville, seigneur de Ville-sur-Arce ; en 1649, par Anne de Beley (?), seigneur de Bragelogne et Vougré. Jean d'Aubeterre étant mort en 1653, nouvelle assignation d'assister aux enchères fut donnée à Louis, Charles et Anne d'Aubeterre, ses enfants et héritiers. Nouvelle opposition, à fin de collocation, fut faite en 1689 par Pierre de Nevelet, seigneur de Doche, fils et héritier de Joachim de Nevelet sus-nommé. — Déclaration des terres de la seigneurie d'Aubeterre appartenant à M. Le Comte, seigneur du lieu, 22 avril 1763. — Bail des terres de la seigneurie d'Aubeterre par Claude-Joseph de La Rue, seigneur de Mareilles (ou Marcilles), Aubeterre et autres lieux, 27 août 1763. — Bail des terres labourables dépendant de la seigneurie d'Aubeterre, fait par Nicolas Maizière secrétaire du Roi, seigneur de Charmont, Fontaine et Aubeterre, 1769. — Arpentage et plans des terres de la seigneurie d'Aubeterre, 1769.

E. 423. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1527-1750. — *Barberey-aux-Moines* (commune de Saint-Lyé,) et *Sainte-Maure.* — Autorisation donnée par le prévôt de Troyes, sur la demande des parents et amis des enfants mineurs d'Antoinette de Laubressel et de feu Simonnet Corrard, parmi lesquels on remarque Nicolas Léger, seigneur de Chevillèles (commune de Saint-Germain), de vendre la part appartenant auxdits mineurs dans une pièce de pré sise à Barberey-aux-Moines, lieudit La Perche, et dans une autre pièce de pré sise au finage de Sainte-Maure, lieudit Les Perfonds, 1527. — Acquisition de ces terres par Jean de Mesgrigny, marchand à Troyes, 1527. — Deux lettres, signées Marie « d'Aultruy, » adressées à « Madamoyselle de Bellé » (Belley), sa tante, en sa maison, à Messon, relatives au bail d'un pré sis à Sainte-Maure, 1641 et 1642.— Autre lettre, signée Allen, adressée à M. Le Page, valet de chambre ordinaire du Roi, « en sa maison à Messon, » relative à ses affaires, 1642. Cachet de cire rouge aux armes de M. Allen : *d'...., à une gerbe d'.... accompagnée de trois croissants d'...., au lambel de trois pendants d'....* — Vente d'une pièce de pré au finage de Sainte-Maure, lieudit Les Profonds-de-Charley, par Marie d'Autruy, veuve de Gilles Le Marguenat, élu à Troyes, 1642. — Retrait lignage de cette pièce de pré fait par François Le Page, seigneur de Précy-Notre-Dame, valet de chambre du Roi, demeurant à Messon, et Anne Mauroy, sa femme, attendu que cette dernière était cousine germaine de Marie d'Autruy, 1643. — Vente de ce qui appartenait aux ci-après nommés dans cette pièce de pré, faite à François Le Page et Anne « de Mauroy » par Arnault de Laas, sieur de La Coudre et de Vallotte, en Nivernais (commune de Saint-Benin-d'Azy, Nièvre), et Jeanne « de Mauroy, » sa femme, Jacques Doussin, sieur de Paillet, La Motte et Viviers en partie, et Louise «de Mauroy, » son épouse, et Guy Le Lieur, sieur de Chast (commune de Bucey-en-Othe), Messon et Errey (commune de Messon) en partie, tous héritiers de Nicolas de Mauroy, sieur de Belley (commune de Villechétif) et de Messon, et d'Anne de Hault, sa femme, M. Le Lieur à cause de feue Marie « de Mauroy, » sa mère, 1645. — Vente semblable faite par Charlotte de Gorron, veuve de Guy Le Lieur, seigneur de Chast et autres lieux, et Edme Le Lieur, leur fils, seigneur de Messon, 1687. — Mesurage de cette pièce de pré, 1688. — *Barberey-Saint-Sulpice.* — Bail d'une pièce de pré par Anne Bazin, veuve de Nicolas de Hault, 1600. — Extrait d'une reconnaissance fournie au censier de La Cordelière par Antoine de La Huproye, bourgeois de Troyes, pour diverses pièces de terre sises au finage de Barberey-Saint-Sulpice, 1737. — Bail de diverses pièces de terre par Antoine-Nicolas-Edme de La Huproye, garde-marteau de la maîtrise particulière des Eaux et Forêts du bailliage de Troyes, 1747. — Jugement du mayeur de la justice, mairie royale et foncière de La Chapelle-Saint-Luc, pour Eustache Quinot, seigneur duditlieu, condamnant le locataire de diverses pièces de terre au finage de Barberey-Saint-Sulpice à payer deux années arriérées de loyer à Antoine-Nicolas-Edme de La Huproye, avocat en Parlement, demeurant à Troyes, 1749. — Signification de cette sentence faite à la partie condamnée, 1750.

E. 424. (Liasse.)— 10 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1577-1772. — *Barbuise* (Rivière de). — Requête adressée au Roi par Pierre Mauroy, sieur de Colaverdey, à l'effet d'être autorisé à faire établir un pont sur la Barbuise, au lieu de Colaverdey, avec chaussée y conduisant. Pierre Mauroy propose, vu la pauvreté des habitants du lieu, de subvenir aux frais de ces travaux au moyen de l'établissement d'un droit sur les chariots et charrettes qui passeront sur ce pont. (Sans date. Cette pièce est détruite en partie.) — Mandement royal pour l'exécution de lettres octroyées à cet effet, et dont le texte ne se retrouve pas, 1577. – Lettres de surannation revêtues d'un fragment du sceau royal sur simple queue, 1582. — Ordonnance de Pierre Thibault Maine, maître particulier en la maîtrise des Eaux-et-Forêts du bailliage de Troyes, au profit de Joseph-Joachim Thomas de Cohorn, marquis de La Palun, gouverneur de Bourbon et de la principauté d'Orange, seigneur de Charmont, Fontaine et autres lieux, enjoignant aux habitants de Charmont et de Fontaine propriétaires de terres aboutissant à la Barbuise, de la débarraser des matériaux qui en obstruaient le cours et de supprimer les coupures qui avaient été faites par un certain nombre d'entre eux pour amener l'eau dans leurs terres, 1752. — *Bouilly.* — Acquisitions de plusieurs pièces de vignes par Jean Noël, bourgeois de Troyes, entreposeur du tabac en cette ville, 1756. — Acquisition semblable faite par Jacques Noël, entreposeur général du tabac à Troyes, 1772. — *Boulages.* — Lettres datées de Varenne, signées Villeneufve et adressées à Louis Frusté, conseiller au présidial de Provins, relatives à l'administration de divers biens sis à Boulages, 1716. — *Bouranton.* — Acquisition d'une pièce de vigne par Pierre Gallien, le jeune, marchand boucher à Troyes, 1639. — *Chacenay.* — Information faite à la requête de M. de Charmont (Joseph-Antoine-Hennequin), de laquelle il résulte « que le fief et seigneurie des Tours de Sainte-Parise, quy appartenoit cy-devant au sieur compte des Marest, et à présent audit seigneur de Charmont, est très considéra-

ble.... et consistant en un vieux château ou donjon qui est depuis plusieurs années inhabité et scitué sur la hauteur d'une montagne, assez près du chasteau de Chassenay quy appartient au sieur marquis de Liancourt depuis peu de temps ; qu'il n'y a qu'un fossé secq et fort profond qui en fait la séparation. » Une autre déposition faite au cours de la même information nous apprend que les Tours de Sainte-Parise « consistent en deux tours de pierre, bastis sur le bord d'un grand et profond fossé, secq...., » 1711. Cette information avait pour objet de s'assurer si, comme le prétendait M. de Charmont, le seigneur de Chacenay avait fait enlever les bornes séparant les terres dépendantes des Tours de Sainte-Parise de celles du château de Chacenay et profité de cette suppression pour empiéter sur le terrain du seigneur de Sainte-Parise. — Constitution de rentes par Joseph-Antoine Hennequin, seigneur de Charmont, conseiller d'État, secrétaire du cabinet de Sa Majesté, « cy-devant son ambassadeur à Venise et secrétaire des commandements de Monseigneur le duc de Bourgogne, » de rentes assises sur la seigneurie et baronnie des Tours de Sainte-Parise et Chacenay par lui acquise le 4 août 1707 de François Dauvet, comte des Marest, grand fauconnier de France, et de Marie Robert, son épouse, 1713. — Arrêt du Parlement de Paris, rendu au profit de Joseph-Antoine Hennequin contre Louis « de Cayeul, chevalier de Liencourt, » condamnant ce dernier aux dépens, 1715. — Enquête faite par Pierre Guillaume de Chavaudon, seigneur dudit lieu, de Bercenay, Sainte-Maure, Charley (commune de Sainte-Maure) et autres lieux, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Troyes et lieutenant de Roi au gouvernement de la même ville, à la requête de Joseph-Antoine Hennequin, baron de Chacenay pour moitié et des Tours de Sainte-Paris pour la totalité, contre Louis « Descazeuil, » marquis de « Liancourt » et baron de Chacenay, 1716. Cette enquête avait le même objet que celle de 1711 sus-analysée. — Requête adressée au bailli de Chacenay par le procureur fiscal du lieu, au nom de Joseph-Antoine Hennequin, par laquelle ce dernier demande qu'il soit défendu à M. Poncher, seigneur de Chacenay en partie, de placer dans le clocher qu'il avait construit sur la chapelle servant à l'usage commun des seigneurs de Chacenay et des Tours de Sainte-Parise les deux cloches de cette chapelle, attendu que cette opération pourrait compromettre la solidité de la construction, 1724. — Arrêt du Parlement de Paris rendu au profit de Joseph-Antoine Hennequin, seigneur de Charmont, contre M. et Mme Poncher, seigneurs de Chacenay, déclarant M. Hennequin fondé à se dire seigneur en partie de Chacenay à cause des Tours de Sainte-Parise et l'autorisant en conséquence à exercer la justice dans le village de Noé (commune de Noé-les-Mallets) et à jouir des droits honorifiques dans l'église de ce village, du 31 juillet ou 2 août, alternativement avec M. et Mme Poncher, d'année en année ; maintenant M. et Mme Poncher dans le droit de mouvance de la terre de Noé pour ce qui en appartenait au prieur de Viviers, et pareillement M. Hennequin dans le droit de mouvance de Noé pour ce qui en appartenait aux représentants du sieur Deville et des deux tiers de Fontette ; enfin donnant délai de trois mois aux parties pour prouver à laquelle appartenaient les droits honorifiques dans l'église de Chacenay, 1725. — Mémoire de M. Hennequin tendant à prouver qu'il lui appartenait les droits honorifiques dans l'église de Chacenay, XVIIIe siècle. — *Chamoy* — Acquisition par Jean de La Huproye, prêtre, chanoine de Saint-Étienne de Troyes, de pièces de vignes sises au finage de Chamoy, 1712. — Échange par le même de ces pièces de vignes contre d'autres sises aux finages de Crésantignes, Javernant et Saint-Phal, 1736.

E. 425. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1147-1784. — *Charmont* (anciennement *Colaverdey*). — Mainlevée de la saisie faite par le Roi, des terres d'Arcis-sur-Aube, Colaverdey et dépendances appartenant à Jean de Poitiers, aussi seigneur de Dormans (Marne,) 1468. Louis XI avait fait saisir les terres situées dans le royaume et appartenant à des serviteurs du duc de Bourgogne qui n'avaient pas répondu aux appels de service du ban et arrière-ban faits au nom du Roi. Cette saisie a été levée par Jacques de Roffey, lieutenant général du bailli de Troyes, sur la présentation d'un mandement de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, de Roucy, de Conversan et de Brienne, seigneur d'Enghien, connétable de France, présentation qui lui avait été faite par Claude de Dinteville, seigneur des Chenets (commune de Bernay, Eure) et de « La Vacherie-soubz-Isles, » Jean de Poitiers, sus-nommé, et le comte de Joigny. — Main levée de saisie sur des fermiers de Colaverdey et de Fontaine, donnée par Pierre Pithou, conseiller au Parlement, vicomte de La Rivière-de-Corps et de Tourotte, seigneur de Luyères, au profit d'Anne Pingré, veuve de François Hennequin, seigneur de Colaverdey et de Fontaine (Fontaine-Luyères,) conseiller au Grand Conseil, héritier bénéficiaire de Bénigne Hennequin, seigneur de Charmont, capitaine au régiment des gardes, représentant les intérêts des enfants mineurs issus de son mariage avec ledit sieur Hennequin, 1661. – Mise en possession de la seigneurie de Colaverdey par le mayeur du lieu pour Louis-François Hennequin, conseiller au Grand Conseil, seigneur de Charmont et de Fontaine,

propriétaire de ladite terre de Colaverdey comme représentant François Hennequin, son père, conseiller au Grand Conseil, Anne Pingré, sa mère, et Louis Hennequin, son aïeul, en son vivant secrétaire du Roi, 1662. — Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Colaverdey rendus par le même, 1664. On y voit que la maison seigneuriale et dépendances, d'une contenance d'un arpent environ, était fermée de fossés, avec pont-levis, et tenait d'une part à la grande rue, d'autre au cimetière de l'église, d'un bout à la rivière et d'autre bout à plusieurs. — Château de Colaverdey. — Lettres patentes en date, à Saint-Germain-en-Laye, du mois de septembre 1555, autorisant Michel Mauroy, seigneur de Colaverdey, à construire un pont-levis à sa maison seigneuriale. — Autorisation de mettre à exécution ces lettres patentes, donnée à Jean Mauroy, seigneur de Colaverdey, fils aîné de feu Michel Mauroy, par Nicole de Villemor, licencié ès lois, bailli de la châtellenie de Chacenay pour Léonard de Chaumont, seigneur d'Éguilly et baron de Chacenay, duquel la seigneurie de Colaverdey relevait en plein fief à cause de la Tour de Sainte-Parise « assise au chastel dudict Chassenay, » 12 avril 1556 « avant Pasques. » Sceau de Nicole de Villemor, empreint sur cire entre deux feuilles de papier et pendant par double queue de parchemin. Armes figurant sur ce sceau : *d'azur, à une ramure de cerf d'or soutenant une molette du même ; écartelé : de gueules, à une bande d'argent chargée d'un lion passant de sable, dans le sens de la bande.* Légende : NICOLAS DE VILLEMOR. — Marché fait par Louis-François Hennequin, seigneur de Charmont et de Fontaine, procureur général au Grand Conseil, pour travaux à exécuter aux fossés du château de Charmont, 1675. — Droit de terrage à Colaverdey ; titres produits au cours du procès analysé ci-après (voir E. 426). — Transaction entre l'abbaye de Saint-Loup de Troyes et Jean « Hurupellus, » seigneur de Colaverdey, et Alaïde, sa femme, 1147 (v. st. ?). Copie faite en 1559 ; voir le texte dans Lalore, *Principaux cartulaires du diocèse de Troyes*, t. I, p. 36. — Transaction relative au terrage des terres appelées les terres de Saint-Loup faite entre les abbé de Saint-Loup et chapitre de Saint-Étienne de Troyes, d'une part, et Milon de Colaverdey, chevalier, et H...., sa mère, d'autre part, avril 1218. Copie faite en 1559. (Cf. D'Arbois de Jubainville, *Hist. des Comtes de Champagne*, cat, n° 1115 bis). — Reconnaissance par les habitants de Colaverdey au profit de Nicole Mauroy, seigneur dudit Colaverdey et de Saint-Remy-sur-Barbuise, des droits de banalité de four et de vin, dîmes et terrages de blé, droits de main morte et autres en toute l'étendue de la justice et seigneurie de Colaverdey, et commutation du droit de main morte en un droit annuel de cinq sols par feu entier, savoir : cinq sols six deniers tournois par homme, et deux sols six deniers pour chaque femme. Le droit de main morte a été réservé en ce qui concernait les hommes et femmes de corps et de serve condition, 1470.

E. 426. (Liasse.)— 20 pièces, parchemin ; 133 pièces, papier.

1558-1719. — *Charmont* (anciennement *Colaverdey*). — Droit de terrage. — Assignations données aux habitants de Colaverdey, au nom de Jean Mauroy, seigneur du lieu, de déclarer la quantité de terres par eux emblavées, grevées du droit de terrage, 1558-1559, — Transaction entre les habitants de Colaverdey et Jean Mauroy, seigneur du lieu, contrôleur en l'Élection de Troyes, 1563. — Transaction ayant le même objet, faite entre Jean Mauroy, sus-nommé, et Jacques Mauroy, son frère, élu en l'Élection de Troyes, et Perrette Angenoust, sa femme, héritiers de Michelet Mauroy, leur père, et de Nicolas de Mauroy, leur frère, grènetier d'Arcis, en présence et de l'avis de Christophe Angenoust, Louis Guérin, Jacques Dorigny, sieur de Fontenay, bourgeois de Troyes, et de Robert Angenoust, beau-père dudit Jacques Mauroy, 1565.— Déclarations de terres emblavées, 1559-1719.

E 427. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 155 pièces, papier.

1618-1769. — *Charmont* (anciennement *Colaverdey*). — Droit de terrage. — Procédures des seigneurs de Charmont contre les habitants du lieu ; sentences et arrêts. On y remarque un mémoire du XVIIIe siècle, sans date, dans lequel il est dit que M. Maizière a acquis les terres et seigneuries de Charmont et de Fontaine par contrat du 13 août 1764 de M. le marquis de La Palun et de Marie-Louise-Élisabeth Hennequin, son épouse.

E. 428. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1681-1683. — *Charmont* (anciennement *Colaverdey*). — Droit de terrage. — Déclarations de terres emblavées faites par les propriétaires de terres au finage de Charmont.

E. 429. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1684-1685. — *Charmont* (anciennement *Colaverdey*). — Droit de terrage. — Déclarations de terres emblavées sises au territoire de Charmont.

E. 430. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1687. — *Charmont* (anciennement *Colaverdey*). — Droit de terrage. — Déclarations de terres emblavées faites par les propriétaires de terres au finage de Charmont.

E. 431. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1688. — *Charmont* (anciennement *Colaverdey*). — Droit de terrage. — Déclarations de terres emblavées.

E. 432. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1689. — *Charmont* (anciennement *Colaverdey*). — Droit de terrage. — Déclarations de terres emblavées.

E. 433. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1774. — *Charmont* (anciennement *Colaverdey*). — Droit de terrage. — Déclarations de terres emblavées.

E. 434. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1481-1739. — *Charmont* (anciennement *Colaverdey*). — Corvées. — Reconnaissance par deux habitants de Colaverdey des corvées qu'ils doivent au seigneur, Nicole Mauroy, 29 janvier 1481 (v. st.). — Reconnaissance semblable au profit de Pierre Mauroy, seigneur de Colaverdey, 1516. — Sentence du bailliage de Troyes rendue contre plusieurs habitants de Colaverdey, maintenant le seigneur, Michel Mauroy, dans le droit de corvées, 1538. — États des journées de corvées dues par les habitants de Colaverdey, 1573 et 1578. — Droit de banvin. — Sentence du bailliage de Troyes rendue contre un habitant de Colaverdey et maintenant les seigneurs du lieu, Michel Mauroy, François, Nicolas et Jacques Mauroy, enfants de feu Pierre Mauroy, dans le droit de banvin, 1534.

E. 435. (Registre.) — Petit in-folio, 14 feuillets; papier.

1474-1485. — *Charmont* (anciennement *Colaverdey*). — Fol. 2 r°. Recette des censives dues à Nicole Mauroy, licencié ès lois, seigneur de Colaverdey, « esquelles censives ou coustumes Jaques de Rochetaillée, escuier, prant une neufiesme partie à cause et comme soy disant seigneur en partie dudit lieu ; sur laquelle neufiesme partie ledit maistre Nicole prant quatre sextiers d'avoine premièrement et avant que ledit de Rochetaillée y prengne aucune chose, » 1474. — Fol. 13 v°. Bail à cens d'une « place ou masure » à Colaverdey, par Jeanne Hennequin, veuve de Nicole Mauroy, 1485.

E. 436. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1561. — *Charmont* (anciennement *Colaverdey*). — Manuel de recette des censives dues à noble homme Jean Mauroy, seigneur de Colaverdey.

E. 437. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1561-1787. — *Charmont* (anciennement *Colaverdey*). — Fragment d'un manuel de recette des censives dues au seigneur, 1561. — Assignations données à différents habitants de Charmont, à la requête de Joseph-Joachim-Thomas de Cohorn de La Palun, gouverneur de Bourbon et de la ville et principauté d'Orange, seigneur de « Colaverdey, Charmont, » Fontaine et autres lieux, de comparaître au siège du bailliage de Troyes pour se voir condamner à lui faire leurs déclarations, 1749. — Sentence d'entérinement de lettres à terrier rendue au bailliage de Troyes au profit de Pierre de La Huproye, secrétaire du Roi, « seigneur usufruitier des terres et seigneuries de Charmont, Fontaine et dépendances, au nom et comme étant aux droits de dame Henriette Jolly de Chavigny, veuve de messire Nicolas Maizière, vivant aussi conseiller et secrétaire du Roy, maison et couronne de France et de ses finances, et seigneur des dites terres et d'Obterre, et encore comme père et tuteur d'Antoine-Edme de La Huproye, son fils, seigneur des dites terres et de celle d'Obterre, appellé à la substitution d'icelles par le testament et codicille dudit feu sieur Maizière, » 1787.

E. 438. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1598-1611. — *Charmont* (anciennement *Colaverdey*). — Manuel de recette des censives dues aux seigneurs de Colaverdey, 1598-1614. — Déclarations de censitaires au profit de François Mauroy, seigneur, 1604-1608. — Parmi les censitaires on remarque, en 1606, Marie Legras, veuve de Pierre Mauroy, en son vivant seigneur de Colaverdey.

E. 439. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, papier.

1618-1645. — *Charmont* (anciennement *Colaverdey*). — Manuel de recette des censives dues aux seigneurs de Colaverdey, 1618-1645. — Déclarations des censitaires au profit de François Mauroy, seigneur, 1625-1640.

E. 440. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier.

1646-1671. — *Charmont* (anciennement *Colaverdey*). — Manuel de recette des censives dues au seigneur.

E. 441. (Registre.) — In-folio, 532 feuillets, papier.

1680-1705. — *Charmont* (anciennement *Colaverdey*). — Reconnaissances de rentes et censives au profit des seigneurs du lieu, savoir : en 1686 et 1692, Louis-François Hennequin, aussi seigneur de Fontaine, procureur général au Grand Conseil ; en 1693 et 1705, Joseph-Antoine Hennequin, aussi seigneur de Fontaine, qualifié conseiller au Grand Conseil et grand rapporteur en la chancellerie de France, puis procureur général au Grand Conseil, à partir du 30 septembre 1695 ; secrétaire du cabinet du Roi, à dater du 18 mars 1701, et, en outre, conseiller d'État et privé, « cy-devant ambassadeur du Roy à Venise, » à compter du 18 octobre 1704.

E. 442. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 10 pièces, papier.

1543-1772. — *Charmont* (anciennement *Colaverdey*). — Mesurage des maisons et accins de Charmont censuels envers le seigneur, 1770. — Mesurage de prés et bois dépendant de la seigneurie de Charmont ; plans à l'appui, 1772. — Acquisitions de terres par les seigneurs de Colaverdey, 1543-1563. La dernière pièce est une vente de 1563 portant la suscription du prévôt de Colaverdey et l'empreinte sur papier du sceau de cette prévôté ; la légende est effacée, mais on reconnaît encore les armes des Mauroy : *un chevron accompagné de trois couronnes*.

E. 443. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 94 pièces, papier.

1700-1707. — *Charmont* (anciennement *Colaverdey*). — Acquisition par Joseph-Antoine Hennequin, seigneur de Charmont, Fontaine et autres lieux, de partie des bâtiments et terres appelés La Maison-Rouge, sis à Charmont, 1700. — Procès entre M. Hennequin et les autres copropriétaires, relativement à la licitation des biens compris dans cette vente, 1701-1707.

E. 444. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

1543-1788. — *Charmont* (anciennement *Colaverdey*). — Baux de la terre et seigneurie de Colaverdey et de diverses pièces de terre, faits par les seigneurs ; déclarations de biens loués.

E. 445. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1497-1777. — *Charmont* (anciennement *Colaverdey*). — Baux du moulin de Choderon, sis à Colaverdey, faits par les seigneurs, et entre autres, en 1661, par Louis-François Hennequin, seigneur de « Charmont, Colaverdey » et Fontaines, procureur général au Grand Conseil, 1649-1764. — Inventaire des titres des Moulin Rouge et Chauderon, 1497-1729. — Baux du Moulin-Rouge, par les seigneurs de Colaverdey 1661-1764. (Voir E, 447.)

E. 446. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 111 pièces, papier.

1472-1776. — *Charmont* (anciennement *Colaverdey*). — Étangs. — Reconnaissance par un habitant d'Aubeterre au profit de Nicole Mauroy, licencié ès lois, seigneur de Colaverdey et de Saint-Étienne-sur-Barbuise, d'une somme à lui due pour amende, à cause des dégâts causés par les « bestes armailles et pourseaulx dudict Aubeterre » sur les étangs et chaussées de Colaverdey, 1472. — *Étangs Boitotte* et *Chevalier*. — Bail de l'étang Chevalier, au territoire de Colaverdey, par Pierre Mauroy, seigneur dudit lieu, 1585. — Aveu et dénombrement d'un étang appelé « l'Estan du Marau, et vulgairement l'estan Boitotte, » sis au finage de Colaverdey et mouvant de Chacenay, rendus à Antoine de Chaumont, baron de Chacenay, seigneur d'Éguilly, par François Mauroy, sieur de Colaverdey, qui l'avait acquis de Priam de Brussel, sieur de La Neufville et de Montsuzain, 1610. (Voir E. 447, pièces relatives à l'étang du Moulin-Rouge.) — Lettres signées « Charmont » (M. Hennequin,) adressées à M. Saint-André, « receveur de M. de Charmont à Colaverdey, » et à M. Hennequin, chanoine de Saint-Pierre, à Troyes. 1652. Ces lettres sont relatives au paiement des loyers de ces étangs. Au dos, empreinte de cachet aux armes de M. Hennequin.

E. 447. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1545-1767. — *Charmont* (anciennement *Colaverdey*). — *Le Grand Étang* et *l'étang de Viviers*. — Extrait de factage duquel il appert que le Grand Étang de Colaverdey a été attribué à Jean Mauroy, 1558. — Baux du Grand Étang, sis à Colaverdey, et de l'étang de Viviers, près Montsuzain, faits en 1647 par François Mauroy, seigneur de Colaverdey, et Marguerite Le Marguenat, sa femme, et en 1654 par Antoinette de Mauroy, veuve de Louis Hennequin, secrétaire du Roi, conseiller au Grand Conseil, et par François Hennequin, seigneur de La Barre, Fontaine et Cola-

verdey, conseiller au Grand-Conseil, comme héritier de Bénigne Hennequin, maréchal des camps et armées du Roi, capitaine au régiment de ses gardes, seigneur de Fontaine et en partie de Colaverdey. — Location de la pêche de ces étangs par M. de La Palun, 1758. — *Etang de La Loge.* — Enquête faite au bailliage de Troyes, à la requête de François Mauroy, seigneur de Colaverdey, défendeur à l'encontre de Claude Pinette et sa femme, sur la question de savoir si l'étang de La Loge est susceptible de manquer d'eau, 1561. — Accord entre les parties sus-nommées, touchant la bonde dudit étang, qui appartenait à Claude Pinette, 1563. — Aveu et dénombrement rendus à Antoine de Chaumont, baron de Chacenay, seigneur d'Éguilly, par François Mauroy, seigneur de Colaverdey, pour l'étang de La Loge lui appartenant par suite d'échange fait en 1597 avec Noée Coiffart, veuve de Louis Deya, bailli de Châlons, dame de Viviers, 1616. — *Etang du Moulin-Rouge.* — Quittance par Charles de La Haye, seigneur d' « Éscurey », mari de Mahaut des Essars, dame douairière d'Éguilly, et Liénard de Chaumont, « seigneur propriétaire dudit Esguilly », à Pierre Boitotte, marchand à Bar-sur-Aube, pour le requint dû sur l'acquisition dudit étang, par lui faite de Guillaume de Meures, marchand à Troyes, 1549, (v. st.) — Quittance du droit de requint, pour ladite vente, donnée à Anne de Meures, veuve dudit Pierre Boitotte, à cause des Tours Ste-Parise, par Léonard de Chaumont, seigneur d'Éguilly et baron de Chacenay, maître d'hôtel de la reine d'Écosse, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, et bailli de la Montagne, 1569. — Foi et hommage rendus à Liénard de Chaumont, sus-nommé, par Nicolas Boitotte, bourgeois de Troyes, 16 juillet 1573. — Présentation de foi et hommage pour ledit étang faite par le même à Antoinette de Lantages, veuve de Léonard de Chaumont, et à Antoine de Chaumont, son fils, 1574. — Acceptation d'aveu et dénombrement par Antoinette de Lantages et Antoine de Chaumont, sus-nommés, 1577. — Procuration par Lucie Nivelle, veuve de Nicolas Boitotte, et Nicolas Boitotte, leur fils, pour faire les foi et hommage de cet étang, 1597. Il y est dit que Nicolas Boitotte est mort le 26 juillet 1597. — Bail de l'*étang Pinette*, sis au finage de Montsuzain, et de l'étang du Moulin-Rouge, par Priam de Brussel, seigneur de La Neuville et de Montsuzain, 1606.

E. 448. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1533-1789. — *Charmont* (anciennement *Colaverdey*). — Lettres de M. Mauroy, seigneur de Colaverdey, à M. Hennequin, secrétaire du Roi à Paris, relatives à la taxe des offices de notaire à Colaverdey, 1638-1639. — Actes judiciaires faits à la requête de Louis-François Hennequin, seigneur de Charmont et Fontaine, contre divers particuliers qui avaient chassé sur ses terres, 1685-1686. — Procès-verbal de vérification des changements à faire dans le rôle de la taille de la communauté de Charmont, 1773. — « État des fournitures à faire pour une maison de charité composée de trois sœurs, » XVIIIe siècle. — Billets du syndic et du curé de Charmont par lesquels ils reconnaissent avoir reçu l'ordonnance du bailliage de Troyes « qui défend de sonner le tocsin sans causes légitimes et constatées, » 1789. — Enquête faite au bailliage de Troyes, à la requête de François Mauroy, élu en l'Élection de Troyes, Michel, Nicolas et Jacques Mauroy, François Cochot et Madeleine Mauroy, sa femme, défendeurs contre Christophe Andrieu, curé de Colaverdey, demandeur, pour savoir qui du demandeur ou des défendeurs avait droit à la moitié des dimes des grains « croissans et venans en et par tout ledict finage de Colaverdey, partant par moictié avec les doyen et chapitre de l'église Saint-Pierre de Troyes, » 1533. Jean Le Mairat, l'aîné, bourgeois de Troyes, âgé de soixante-treize ans, déclare notamment avoir parfaitement connu Nicole Mauroy, seigneur de Colaverdey, lieutenant général au bailliage de Troyes. On remarque aussi parmi les personnes interrogées, Guyot de Meures, seigneur de Sacey, bourgeois de Troyes, âgé de vingt-neuf ans.

E. 449. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 77 pièces, papier.

1594-1786. — *Charmont* (anciennement *Colaverdey*). — Mairie royale. — Adjudication des droits royaux, faite par François Mauroy, sieur de Colaverdey, dernier acquéreur, au profit de Nicolas Largentier, sieur de Vaucemain, procureur de François de Luxembourg, duc de Piney, et de Joachim de Dinteville, lieutenant général au gouvernement de Champagne et de Brie, 1594. — Déclaration par Nicolas Largentier, sus-nommé, que l'adjudication de 1594 a été faite des deniers de François Mauroy ; ce dernier a continué d'être propriétaire des droits royaux de la mairie de Colaverdey, 1601. — Foi et hommage par François Mauroy pour les droits de cette mairie lui appartenant comme lui étant échus dans le partage de la succession de son père, 1606. — Adjudication sur François Mauroy au profit de Louis Hennequin, secrétaire du Roi, 1621. — Nouvelle adjudication au profit du même, 1626. — Déclaration par ledit sieur Hennequin que les deniers de cette adjudication ayant été fournis par François Mauroy ce dernier est le vrai propriétaire des droits de la mairie royale de Colaverdey, 1626. —

Clamart (Seine). — Requête de Louis-François Hennequin, seigneur de Charmont, ambassadeur à Venise, pour être autorisé à saisir les meubles de Louis de Lapara de Fieux, gouverneur de Niort, comme garantie d'une somme à lui dûe pour le loyer d'une maison sise à Clamart, 1[er] octobre 1702. — Assignation donnée audit sieur Hennequin, ambassadeur de France à Venise, 31 juillet 1704. — Mainlevée d'opposition à l'adjudication de la maison de Clamart, donnée à M. Hennequin, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, « cy-devant son ambassadeur à Venise, » 22 janvier 1705. — *Feuges* et *Vailly*. — Bail de pièces de terre aux finages de Feuges et Vailly par Nicolas « de Maizières, » secrétaire du Roi, seigneur de Charmont, Fontaine, Aubeterre et autres lieux, 1769. — Bail sembable par le même, 1778. – Bail d'un gagnage à Feuges et Vailly par Pierre de La Huproye, secrétaire du Roi, « comme cessionnaire et usufruitier de la terre et seigneurie de Charmont, Fontaine et dépendances, par transport à lui fait par dame Anne-Henriette Jolli de Chavigni, veuve de messire Nicolas Maizière, seigneur desdits lieux, » 1786.

E. 450. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

XV[e] siècle-1674. — *Fontaine-Luyères*. — Inventaire des titres de la seigneurie de Fontaine (1466-1716), XVIII[e] siècle. On y remarque la vente de la terre de Fontaine faite par Jean de Poitiers, seigneur d'Arcis, à Nicolas Mauroy, en 1466; un aveu et dénombrement de cette terre par Odette Mauroy, veuve de François « Bauloi, » bourgeois de Paris, dame de Fontaine, comme héritière de Pierre et Sébastien Mauroy, ses frères, de 1574; une sentence du bailli de Piney entre Louis Petit, seigneur de Fontaine, et le duc de Luxembourg, de 1628; une acquisition de terres par Claude Coquin, seigneur de Fontaine, de janvier 1634; un bail de terres par Nicolas Comparot, seigneur, en 1647. — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Fontaine, mouvante du château de Piney, par Nicolas Mauroy, seigneur, à Marguerite de Savoie, veuve d'Antoine de Luxembourg, en son vivant comte de Brienne, de Ligny et de Roucy, seigneur de Piney et de Villehardouin, comme ayant la garde noble de ses enfants mineurs, XV[e] siècle. Parmi les biens désignés figure « une pièce de terre contenant environ deux arpantz, close en partie de fossés, en laquelle soulloit estre la maison seigneuriale dudit Fonteine appellée la forte maison. » — Acceptation par Antoine de Luxembourg, comte de Brienne, Ligny et Roucy, seigneur de Piney et Montangon, des foi et hommage de la terre de « Fonteine-lez-Luyères » à lui présentés par Michel Mauroy et appartenant à ce dernier ainsi qu'à ses frères et sœurs par le décès de Pierre Mauroy, leur père, 1532. — Déclaration de la terre de Fontaine, au bailliage de Chaumont, faite au Roi par Claude Coquin, seigneur, premier président en l'Élection de Troyes, 1640. Dans cette déclaration Claude Coquin cite un dénombrement de 1623 fait par Louis Petit, son prédécesseur, et énonce entre autres biens, la pièce de deux arpents, fermée de fossés, « en laquelle pièce souloit estre la maison seigneurialle. » — Acceptation par Charles-Henry de Clermont, duc de Luxembourg et de Piney, des foi et hommage à lui rendus par Bénigne Hennequin, capitaine au régiment des gardes du Roi, seigneur de Colaverdey, pour la terre de Fontaine par lui acquise le 27 du même mois de M. Comparot, président en l'Élection de Troyes, 30 août 1653. — Aveu et dénombrement rendus au même par François Hennequin, seigneur comme héritier de Bénigne Hennequin, (son frère), 18 avril 1654. — Procuration donnée par le même François Hennequin, conseiller au Grand-Conseil, pour présenter ses aveu et dénombrement au duc de Luxembourg, 1657. — Aveu et dénombrement par Louis-François Hennequin, aussi conseiller au Grand-Conseil, seigneur comme héritier de François Hennequin, son père, 1659. On remarque dans les énonciations « un actin et pourpris, auquel y a freste de maison bourgeoyse, colombier, grange et autres édiffices, jardin fermé de murailles en partye, contenant demy arpent seize cordes, tenant d'une part au cemetière de l'église dudit lieu de Fontaine, d'autre part à l'estang, d'un bout et d'autre audict sieur de Fontaine; » une pièce de terre contenant un arpent dix cordes, « assiz audit Fontaine, au devant de la porte seigneurialle, tenant d'un bout sur la rue et d'autre bout à la voix de Luyères.» — Saisie du prix de l'amodiation de la terre de Fontaine, faite à la requête de Pierre Pithou, vicomte de Tourotte et Cleroy, conseiller au Parlement, seigneur de Luyères, Assencières, Bierne et Savoie et en outre seigneur châtelain de La Rivière de Corps, sur Anne Pingré, veuve de François Hennequin, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants mineurs, 1661. — Marché de réparations à faire à la maison seigneuriale de Fontaine, 1665. — Marché d'entretien du château de Colaverdey et de la maison seigneuriale de Fontaine, fait entre un couvreur et Louis-François Hennequin, seigneur, 1668.

E. 451. (Registre.) — Petit in-folio, 60 feuillets, papier.

1553 (v. st.) - **1565.** — *Fontaine-Luyères*. — Reconnaissances pardevant notaires de rentes et censives dues au seigneur, Nicolas Mauroy. — Parmi les censitaires figure en 1553 et 1561 Maurice de Gyé, grand archidiacre de l'église de Troyes.

E. 452. (Registre.) — Petit in-folio, 94 feuillets, papier.

1553 (v. st.) - **1570.** — *Fontaine-Luyères.* — Manuel de recette des rentes et censives dues au seigneur.

E. 453. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1625-1626. — *Fontaine-Luyères.* — Reconnaissances de rentes et censives dues à Louis Petit, seigneur d'« Hallignicourt, du Chesnois, » de la Motte de Villemeureuil et de Fontaine.

E. 454. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1644. — *Fontaine-Luyères.* — Reconnaissances de rentes et censives dues à Claude Coquin, seigneur de Fontaine.

E. 455. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1661-1768. — *Fontaine-Luyères.* — Déclaration de terres dépendant de la seigneurie de Fontaine, faite par Anne Pingré à Pierre Pithou, 1661 (voir E. 450). - Déclarations de terres sises à Fontaine faites par divers particuliers à Nicolas Maizière, seigneur du lieu, 1767. — Déclarations des terres de la seigneurie de Fontaine par M. Maizière, 1768.

E. 456. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 41 pièces, papier.

1579-1784. — *Fontaine-Luyères.* — Acquisition et baux de pièce de terre. — Bail à cens d'une pièce de terre par Jean Petit, seigneur « d'Hallignicourt, » tuteur de Louis et Antoinette Petit, ses enfants, « seigneur et dame dudit Fontaine, » 1610. — Quittance d'une somme restant due sur le prix d'acquisition d'une pièce de terre, donnée à Claude Coquin, seigneur de Fontaine, demeurant à Troyes, 1635. — Autre quittance semblable donnée au même, 1636. — Acquisition d'une pièce de terre par ledit sieur Coquin, 1644. — Location par M. Comparot, seigneur de Fontaine, de la coupe d'herbe « qui est la contrepart de l'anclos deffunt Monsieur le président Coquin, » 1647. — Bail de la maison seigneuriale de Fontaine et dépendances par Louis-François Hennequin, seigneur de Charmont et Fontaine, procureur général au Grand-Conseil, 1673. — Bail semblable par Michel de Noël, seigneur de Buchères, au nom de Louis-François Hennequin, 1674. — Bail du revenu de la terre et seigneurie de Fontaine par Joseph-Antoine Hennequin, seigneur, 1715. — Bail semblable par Joseph-Joachim-Thomas de Cohorn, marquis de La Palun, 1761. — Bail d'une ferme sise à Fontaine, par Pierre de La Huproye, secrétaire du Roi, seigneur de Charmont et Fontaine par cession à lui faite en décembre 1782 par Mme de Maizière, 1784. — Mesurage des terres de la seigneurie de Fontaine, 1663.

E. 457. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1563-1789. — *Fontaine-Luyères.* — Signification faite à la requête des habitants de Fontaine à Jacques de Vaveray, prêtre, prieur-curé de Luyères et de Fontaine, « de donner et commettre un vicaire bien famé et renommé, demeurant et résidant audit Fontaines, pour desservir en l'église dudit lieu et administrer les sacremens, en conformité de l'arrêt de nosseigneurs du Parlement du trois may mil cinq cent soixante-un, qui lui a été ci-devant signiffié. Pour demouvoir ledit Me Devavray et faire cesser tous les prétextes qu'il pouroit apporter pour empescher ou retarder l'exécution dudit arrêt lesdits habitants et marguillers ont loué de messire Nicolas Maizière, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, seigneur de Charmont, Fontaine-Luyères et autres lieux, par bail passé devant Me Jean-Jacques Bejain, notaire royal audit Charmont, et ses témoins y dénommés, le treize du présent mois, une maison et ses dépendances sciz au village dudit Fontaine-Luyères, pour le logement dudit vicaire, » 16 décembre 1778 — *Jérusalem*, gagnage sis au territoire de Feuges. — Inventaire des titres du gagnage de Jérusalem (1563-1745), XVIIIe siècle. — Acquisition par Pierre Mauroy, seigneur de Champgrillet (commune de Semoine), demeurant à Troyes, d'un dixième du gagnage de Jérusalem, au finage de Feuges, consistant au total en maison, grange, accin et pourpris, et cent-quatre-vingt à deux cents arpents de terre, 1563. — Rétrocession de ce dixième faite par ledit Pierre Mauroy, receveur pour le Roi à Troyes, à Jean Mauroy, son frère, sieur de Colaverdey, contrôleur en l'Élection de Troyes, 1564. — Acquisitions du surplus de ce gagnage faites par ledit Jean Mauroy et Louise de Pleurre, sa femme, 1563-1565. — Testament de Jean Mauroy par lequel il élit sa sépulture en l'église de Saint-Jean, chapelle des Berthier. Il lègue, pour en jouir après sa mort et celle de sa femme, tous ses meubles et acquêts immeubles, et sa maison de l'Aigle, sise en la rue du Cerf, à Troyes, (aujourd'hui rue de la Trinité), afin d'y établir un hôpital où seront élevés et instruits les enfants pauvres orphelins, en se conformant aux règles suivies dans le collège des enfants de la Trinité de Paris. Il prie l'échevinage de Troyes de prendre en charge le gouvernement de cette maison et décide que les plus pau-

vres enfants de Colaverdey, jusqu'au nombre de douze, y seront admis à perpétuité, 1563. — Testament de Louise de Pleurre, veuve dudit Jean Mauroy. Elle élit sépulture en la même chapelle que son mari. Elle lègue à sa sœur « madame la présidente » tous les biens propres qu'elle a recueillis dans les successions d'Eustache de Pleurre et de Louise Richer, ses père et mère. Elle lègue aux pauvres de l'hôpital fondé par son mari la moitié lui appartenant dans la maison de l'Aigle, 1576. — Codicille à ce testament, par lequel elle lègue à la fabrique de l'église d'Arcis un écu pour la part de son mari dans une fondation faite par feu Nicolas Mauroy, grènetier d'Arcis, son beau-frère, laquelle fondation était pour le surplus à la charge de M. le prévôt et de M. le lieutenant Mauroy, ses beaux-frères, 1580. — Lettres d'amortissement concernant les biens légués par la fondation de Jean Mauroy et de Louise de Pleurs, et parmi lesquels figure le gagnage de Jérusalem, 1581. — Foi et hommage par les échevins de Troyes à la baronne de Chappes pour un « un fief appelé Les Petitz Mesgnilz, autrement vulgairement appellé Jhérusalem.» 1612. — Vente de ce gagnage par les administrateurs des hôpitaux de Troyes, à Joseph-Antoine Hennequin, seigneur de Charmont et Fontaine, baron des Tours-Sainte-Parise et Chacenay, à charge de vingt livres de rente foncière annuelle et perpétuelle à prendre sur ce gagnage et sur la seigneurie de Charmont, 1710. — Bail de ce gagnage par M, de La Palun, 1755. — Bail semblable par M. Maizière, 1765.

E. 458. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1549-1778. — *La Cour-Saint-Fal* (commune de Savières).—Vente par Jacques de La Roère, seigneur de Saint-Sépulcre (aujourd'hui Villacerf), à Louis Hennequin, seigneur de Blives (commune de Savières) et en partie de La Cour-Saint-Fal, représenté par Nicole Hennequin, doyen de Saint-Urbain de Troyes, son frère, « d'ung fied faisant partie du fied dudit La Court-Sainct-Falle, séant au lieu et finage de Savières, mouvant en fied du seigneur de Sainct-Falle à cause de son chastel dudict Sainct-Falle, appartenant audict vendeur à cause de la donacion à lui faicte par noble seigneur François de La Roère, son père, par son traicté de mariage faict et passé soubz le seel de la prévosté de Chantemerle le... jour d'aoust mil cinq cens quarante-sept, » 1549. — *La Folie* (territoire de Mousson, commune de Barberey-Saint-Sulpice). — Quittance par Antoine-Nicolas-Edme de La Huproye, garde-marteau des Eaux-et-Forêts de Troyes, à M. et Mme Le Roy de Vaucelles, seigneurs de Barberey-Saint-Sulpice, pour paiement d'une année de rente viagère dûe en vertu du contrat de vente à vie fait par M. de La Huproye à M. et Mme Le Roy de la ferme de La Folie, sise à Mousson, paroisse de Barberey-Saint-Sulpice, 1760. — *Laines-au-Bois*. — Acquisition d'une pièce de vigne par Joseph Bouillerot, bourgeois de Troyes, 1551. — *La Maison-Rouge* (commune de Charmont). — Titres d'acquisition, baux et déclarations du gagnage de la Maison-Rouge, au territoire de Charmont, 1670-1778.

E. 459. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1526-1771. — *Les Grandes-Chapelles*. — Acquisition de pièces de terre par Catherine, veuve de Claudin Camusat, en son vivant boucher à Troyes, 1526 (v. st.) — *Le Vouldy* (commune de Charmont). — Inventaire des titres du gagnage du Vouldy (1664-1730), XVIIIe siècle : bail d'un gagnage sis au finage de Colaverdey, « consistant en quatre cents arpens de terre en plusieurs pièces et contrées, » par François du Vouldy, seigneur de Montsuzain, 1664. — Vente de ce gagnage par ledit sieur du Vouldy, seigneur de Montsuzain, et Anne Largentier, sa femme, à Louis-François Hennequin, ledit gagnage appartenant à M. du Vouldy entre autres choses par contrat d'acquisition, du 7 juillet 1657, d'Antoinette de « Broussel, » veuve de Jean du Vouldy en son vivant seigneur de Passy et de Montsuzain, maître d'hôtel ordinaire du Roi, 1667. A la suite est la copie d'un procès-verbal d'arpentage de ce gagnage fait en 1664. — Bail par Jean-François du Vouldy, seigneur de Montsuzain, Voué et autres lieux, des bâtiments de la basse-cour du Vouldy, 1704. — Baux du gagnage du Vouldy, 1718-1771.

E. 460. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1565-1784. — *Luyères*. — Acquisition par Jacques Mauroy, élu en l'Élection de Troyes, d'une pièce de terre au finage de Luyères, lieu dit la Voie d'Avans, 1584. — *Messon*. — Extrait du contrat de mariage de David-Louis Le Page, écuyer, fils de feu François Le Page, seigneur de Précy-Notre-Dame, Vaubercey et Messon en partie, et de Anne Mauroy, d'une part, et de Colombe de Cockborn-Coberon, fille de feu Daniel de Cockborn-Coberon, baron de Villeneuve-au-Chemin, d'autre part, par lequel Anne Mauroy a abandonné au futur époux, son fils, par avancement d'hoirie, pour les droits qu'elle y avait, les biens de Messon dépendant de la succession de son défunt mari, consistant en terres labourables et vignes, et maison avec enclos, verger et accins, 1652. — *Montgueux*. — Arpentage d'une pièce de vigne appartenant à Jean Noël, marchand à Troyes, sise à Mont-

gueux, lieu dit les Chères-Vignes, 1747. — Acquisition d'une autre pièce de vigne au même lieudit par Jean Noël, entreposeur du tabac à Troyes, 1770. — Plan figuré de cette vigne, 1770. — Bail de ces vignes par M. Noël, 1784. — *Montsuzain*. - Vente par Antoinette de Broussel, veuve de Jean du Vouldy, seigneur de Montsuzain, à François du Vouldy, gentilhomme ordinaire du Roi, demeurant à Troyes, de la terre et seigneurie de Montsuzain, comprenant divers gagnages acquis suivant contrats des années 1629 et 1634 et appartenant à la venderesse suivant partage de l'an 1655, fait entre elle et ses enfants, des biens dépendant de la succession de son défunt mari ; ladite terre relevant en plein fief du marquisat d'Isles et d'Arcis, 1657. — Transaction entre les habitants de Montsuzain, d'une part, et les religieux de Saint-Loup de Troyes, décimateurs pour un quart, et les religieuses de Foissy-lès-Troyes, décimateurs pour un quart et demi, d'autre part, aux termes de laquelle ces derniers ont cessé d'être tenus à contribuer aux réparations et entretien du chœur de l'église de Montsuzain, à quoi ils étaient obligés comme décimateurs, moyennant le paiement de quinze cents livres par eux fait à François du Vouldy, seigneur de Montsuzain, Voué, Saint-Martin et la Motte-d'Ozon, qui a pris ces réparations à sa charge, 1677. Le surplus des dîmes ou un quart et demi appartenait au prieur de Saint-Sépulcre (aujourd'hui Villacerf,) qui était alors M. Perrot. — *Paris* (Seine). — Cession de bail d'une maison sise rue de la Verrerie au profit de Joseph-Antoine Hennequin, procureur général au Grand-Conseil, 1697. - Procédures faites par le même contre le cédant qui refusait d'exécuter ses engagements, 1697-1698. -- *Payns* — Arpentage de pièces de terre au finage de Payns, fait à la requête de Claude Corrard, veuve de Jean-Baptiste de Noël, en son vivant procureur au bailliage et présidial de Troyes, 1702. — *Prugny*. — Acquisition par Jacques Mauroy, élu à Troyes, d'une pièce de vigne au territoire de Prugny, 1565.

E. 461. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 72 pièces, papier.

1709-1717. — *Sacey* (commune de Rouilly-Sacey). — Lettres autorisant Joseph-Antoine Hennequin à faire dresser le terrier de sa seigneurie des Tours-Sainte-Parise et Chacenay, 1709. — Signification faite à la requête dudit sieur Hennequin « à messieurs et dames des Granges de Villedonné, » seigneurs de Sacey, d'avoir à présenter leurs aveu et dénombrement, 1711. — Aveu et dénombrement donnés par Charles-Joachim de La Grange, seigneur de Villedonné, Sacey et autres lieux, capitaine de cavalerie au régiment de Flandre, Marie-Angélique et Henriette-Edmée de La Grange, dames en partie de Villedonné, Sacey et autres lieux, et Madeleine de Bretel, veuve de Joachim de La Grange, en son vivant seigneur de Villedonné, Domremy, Courmononcle, Sacey et autres lieux, 1714. — Procédures de M. Hennequin contre messieurs et dames de La Grange de Villedonné, sus-nommés, auxquels il réclamait les fruits perçus par eux pendant la saisie féodale par lui faite de la seigneurie de Sacey, faute de déclaration dans le temps marqué par la coutume, 1714-1716. — Reconnaissance de quatre cents livres, somme équivalente à la valeur de ces fruits, consentie au profit de Joseph-Antoine Hennequin par messieurs et dames de La Grange de Villedonné sus-nommés, 1717.

E. 462. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1499-1674. — *Saint-Benoît-sur-Seine*. — Bail de pièces de pré par Simon Hennequin, conseiller du Roi, « lieutenant superintendant de ses finances en la charge et généralité de Champaigne, » 1562. Un des prés loués est dit tenant d'une part à demoiselle Anne Hennequin, et d'un bout « à la dame de Barberey. » — Résiliation de ce bail par les preneurs moyennant une somme à eux payée par Guillemette Pinette, veuve de Nicole Coiffart en son vivant seigneur de Saint-Benoît-sur-Seine, Pierre Nevelet et Louis Le Mairat, marchand, bourgeois de Troyes, 1567. — *Saint-Étienne-sur-Barbuise*. — Accord par lequel sont déterminés les droits dans partie de la seigneurie de Saint-Étienne-sur-Barbuise entre Jacques Boyau, Jean Boyau et Jeanne Boyau, femme de Nicolas Bardot, seigneurs de cette terre, enfants nés du mariage de Jacques Boyau avec Guillemette Mauroy, fille de Nicolas Mauroy, seigneur dudit Saint-Étienne, 1536. Il a été convenu qu'après le décès de Guillemette Mauroy, alors veuve, Jean Boyau aurait notamment les moulins à blé et à foulon, la maison et accin situés près du moulin, « tenant d'une part à une ruelle commune par laquelle l'on vad de l'église dudict Sainct-Estienne audict molin, d'un bout à la voye commune estant entre ledict actin et la rivière dudict molin ; » que Jacques Boyau aurait entre autres choses « la maison et actin seigneuryal, tenant d'une part à l'héritaige du presbitaire, du bout d'en hault à la Grant-Rue dudict Sainct-Estienne et du bout d'an bas à la rivière. » — *Saint-Parre-aux-Tertres*. — Vente par Jean d'Aubeterre, seigneur de Villechétif, à Guichard du Vouldy, maître d'hôtel ordinaire et secrétaire du Roi, d'une pièce de pré au finage de Saint-Parre, 1657. — *Torvilliers*. — Échange de deux pièces de terre et vignes entre Étienne Fortin, prêtre, demeurant à Troyes, et Nicolas Bouvillon, tisserant de toiles,

aussi demeurant à Troyes, 1499. — *Troyes.* — Constitutions d'hypothèques sur une maison sise à Troyes à l'angle des rues Notre-Dame et de la Corderie, en 1640, au profit de François Mauroy; en 1645, au profit de Nicolas Mauroy, fils de François; en 1649, pour Antoine de La Huproye, tuteur d'Antoine, Nicolas et Marie de La Huproye, enfants mineurs nés de son mariage avec feue Catherine Taffignon; en 1674, par Jacques Boilletot, qui l'avait acquise le 3 juillet 1670 de Marie Martin, veuve de Nicolas Mauroy, 1535-1574. — Acte d'assemblée des paroissiens et marguilliers de l'église Saint-Jean de Troyes par lequel ils abandonnent à Pierre Mauroy, seigneur de Champgrillet (commune de Semoine), maire de la ville de Troyes, pour lui et ses successeurs, moyennant le paiement de cent livres tournois, « la chappelle neufve estant en ladicte église du costel de la Grande-Rue, » 1566. — Lettre signée Durant, adressée à M. Mauroy, seigneur de Colaverdey, par laquelle le sieur Durant l'informe qu'il est actionné par les administrateurs de l'hôpital de la Trinité, 1584. — Commandement fait à Nicolas Dorigny, comme tuteur des enfants nés de son mariage avec feue Jeanne Vestier, à Claude Molé, femme de Jacques Vestier, à Clémence Vestier, femme de Jacques d'Aubeterre, Anne Vestier, femme de Nicolas Péricard, et Odette Vestier, femme de Charles Le Cornuat, tous héritiers de feue Jeanne Dorigny, en son vivant veuve de Jean Le Cornuat, de payer partie d'une somme due à David de La Huproye, marchand à Troyes, faute duquel paiement, qui a été refusé, M. de La Huproye a fait saisir une maison sise à Troyes, tenant d'un bout à la rue du Chaperon, de l'autre bout à l'Étape-au-Vin, d'un autre côté à noble homme Michel Girardin, 1595. — Bail par Antoine Pithou, sieur de Luyères et d'Assencières, commissaire ordinaire des guerres, de plusieurs pièces de pré, lieu dit « La Grande Escrevelle, » finage de Saint-Nizier, 1609. — Acquisition par Francois Mauroy et Marguerite Marguenat, sa femme, d'un bâtiment et dépendances situés au « faubourg Saint-Jacques-lez-Troyes, » tenant d'un bout à la rue Royale et pavé de Troyes, 1646.

E. 463. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1446-1779. — *Vaucogne.* — Bail de deux pièces de terre au finage de Vaucogne, lieu dit « La Joye de Paradis, » par Louis Savetier, dit Jacquot, demeurant à Vaucogne, à Nicolas le Bennelire et Verrette, sa femme, demeurant à Troyes, Jean Faquynet, demeurant à Épernay (Marne), 1501. — *Villemaheu* (commune de Soulaines). — Mandement pour le paiement de dépens dus en vertu d'un arrêt du Conseil du Roi par Jacques de Roffignac, seigneur de Marzac et de Villemaheu, à Nicolas Marguenat, sieur de Guichaumont, bourgeois de Troyes, 1602. — Exploit ayant pour objet l'exécution de ce mandement, signifié au même à la requête de François Mauroy, sieur de Colaverdey, héritier de Nicolas Marguenat à cause de Marguerite Marguenat, sa femme, 1618. — Opposition aux criées, vente et adjudication de la terre de Villemaheu, sur Jacques de Roffignac et Madeleine Sardiny, son épouse, faite par François Mauroy, sieur de Colaverdey, 1633. — *Villemereuil.* — Attestation par Françoise de Maillé, dame d'Aumont, de Chappes et de Clérey, que le jour même Guillaume de Pleurre lui a fait les foi et hommage qu'il lui devait pour moitié du fief de La Motte, assis à Villemereuil, mouvant du château de Chappes, 1524. — *Voué.* — Lettre datée de Voué, par laquelle M. Charles, prêtre, demande au curé de Charmont de lui faire prêter la baignoire du château de Charmont, 1779. — Inventaire de « titres étrangers tant à la terre de Charmont qu'à la famille des seigneurs de ladite terre, » (1446-1748), XVIII[e] siècle. La plupart des documents indiqués dans cette pièce se retrouvent en originaux et ont été analysés ci-dessus. On y remarque cependant : une sentence du Châtelet de Paris déchargeant Jacques d'Aubeterre, bourgeois de Troyes, commissaire à la saisie de la terre et seigneurie de Saint-Fal faite sur Georges de Vaudrey, bailly de Troyes, du 13 décembre 1586; la vente de la terre de Montsuzain par Diane de Poitiers et Edme de Ponville, son mari, à Priam de « Brussel, » capitaine des gardes du duc de Guise, du 15 mars 1600; une constitution de rente au profit d'Antoinette de Hault, veuve de Nicolas de Marguenat, sieur de Guichaumont, du 15 avril 1614, et l'inventaire après décès de ce dernier, du 30 septembre suivant.

Langlois.

E. 464. (Registre.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

1693-1707. — Livre de comptes de Robert Langlois, marchand à Troyes, contenant l'indication des sommes qui lui étaient dues par différentes personnes pour fournitures de marchandises et autres causes.

Largentier.

E. 465. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1568-1699. — Acquisition par Nicolas Largentier, greffier en chef domanial de la prévôté de Troyes et du bail-

liage civil et criminel de Vermandois au siège de Reims, tabellion dudit Reims et Châlons, de six cent soixante-six écus quarante sous de rente sur la ville de Paris, 1586. — Arrêt (de la Chambre du Domaine de Champagne ?) condamnant Nicolas Largentier, sieur de Vaucemain (commune de Sommeval), secrétaire du Roi, à payer à Claude Delalain, receveur ordinaire du Domaine au bailliage de Vitry-le-François, le droit de sou pour livre de la somme à laquelle s'élevaient les droits de quint et requint par lui dus au Roi à cause de l'acquisition des terres de Belval et d'Herpont (Marne), 1605. — Inventaire après le décès de Nicolas Largentier, seigneur de Vaucemain, de Chapelaine (Marne, commune de Vassimont), Ternant et l'Isle-Guillon, secrétaire du Roi, fait au domicile du défunt, rue Vieille du Temple, à Paris, à la requête de Marie Le Mairat, sa veuve, tutrice de ses enfants mineurs, et de Louis Largentier, baron de Chapelaine, bailli de Troyes, fils aîné du défunt, 1610. On y trouve analysées des pièces relatives aux terres dépendant de la succession : l'acquisition par le défunt de la terre de Belval (Marne), fief de Vaussonnet et dépendances, faite le 1er avril 1602 de Suzanne de Dormans, femme séparée de biens d'Aquin de Saint-Bossan, sieur de Berlize ; l'acquisition de la terre d'Herpont (Marne) faite par lui le même jour de Charlotte de Dormans, veuve d'Antoine de « Soulz le Four, » vicomte de Vaux, conseiller au Parlement; la vente de la terre de Charmontois-le-Roi (Marne) faite au même le 28 août 1604 par Antoinette d'Anglure, veuve de Chrétien de « Jamguy ; » plusieurs acquisitions partielles de la terre et seigneurie de Lenharrée (Marne), par lui faites en 1599 et 1600 ; la vente de la terre de Vaurefroy (Marne) à lui faite le 6 juin 1598 par Just de Pontaillier, baron de Pleurs (Marne), et Diane de Luxembourg, sa femme ; la vente de celle de Vauchassis par lui acquise le 21 août 1604 de Guillaume de Villervin baron de Montricher, au pays de Vaud, de la ville et canton de Berne (Suisse), et de David de Villervin, son fils, sieur de « Pampagny, » laquelle terre avait pour dépendances Laines-au-Bois, Prugny, Errey et Messon, et se composait des droits de justice, bourgeoisie, jurée et autres ; un contrat du 2 juin 1597 par lequel Catherine de Clèves, duchesse de Guise, d'Eu et de Beaufort, a vendu audit sieur Largentier les terres et seigneuries de Vassimont (Marne), Chapelaine (commune de Vassimont), Montepreux (Marne) et Aussimont, lui appartenant comme héritière de Catherine de Bourbon, sa nièce, fille d'Henri de Bourbon, prince de Condé, et de Marie de Clèves ; la vente d'un tiers de la terre et seigneurie de Tennelières, Laubressel, la Vacherie et le Chesnoy, au bailliage de Troyes, faite au défunt le 7 juillet 1604 par Cléradius de Coligny, seigneur de Crecia et Beaufort en Bourgogne, et Marguerite de Chateauvieux, *alias* Catherine de Chateauroux, son épouse, et Marc de Coligny, frère de Cléradius, sieur de Dommartin, et son épouse, le tout ainsi qu'en jouissaient Joachim de Dinteville et Marguerite de Dinteville ; l'adjudication « du tiers en deux tiers » desdites terres faite le 21 juin 1600 au profit du même sur Jeanne de Dinteville, dame d'Aigremont ; la vente de la terre et seigneurie de Matougues (Marne) et de la moitié indivise de celle de Normée (Marne) qui appartenait pour l'autre moitié à Jacques d'Anglure, sieur d'Étoges, ladite vente faite à M. Largentier par Claude de La Croix, baron de Plancy, Matougues et Normée, souverain de Fresnes (Marne), le 1er janvier 1587; l'aveu et dénombrement rendu au Roi à cause de la châtellenie de Laon par ledit défunt sieur Largentier, le 15 mars 1606, pour la terre, châtellenie et vicomté de Neufchatel-sur-Aisne (Aisne) par lui acquise suivant décret du Parlement de Paris du 4 décembre 1604, sur Diane de la Mark. — Extrait de l'inventaire des biens dépendant des successions de Louis Largentier, vice amiral en Guyenne, souverain de Fresnes, baron de Chapelaine, bailli de Troyes, et de Marguerite « d'Alongny, » son épouse, ledit inventaire fait à la requête de leurs enfants, savoir, Henri Largentier, baron de Chapelaine, bailli de Troyes, Charles Largentier, baron d'Éguillon, et Georges Largentier, marquis de Belval, ces deux derniers émancipés par justice, 1650. On y remarque l'analyse des pièces suivantes : aveu et dénombrement fournis au comte de Vertus (Marne) le 17 octobre 1634, par ledit sieur Louis Largentier, de la terre et seigneurie de Colligny lui appartenant par suite d'échange fait le 26 septembre 1615 entre Antoinette Le Roux, veuve de Christophe de La Gravelle, seigneur dudit lieu et de Vert (Vert-la-Gravelle, Marne), et feue Marie Le Mairat ; l'adjudication de la terre et seigneurie du Châtelier, au bailliage de Vitry, (commune de Chassericourt,) au profit dudit feu sieur Louis Largentier, du 5 mai 1606, par suite de saisie faite sur Albert, Charles et Marthe de Savigny, enfants de Nicole de Savigny, en son vivant dame de Saint-Remy et du Châtelier ; la vente de la quatrième partie, « les neuf parts faisant le tout, » des terres et seigneuries de Tennelières, Laubressel, la Vacherie et le Chesnoy, faite le 19 février 1620 par Claude de Dinteville, veuve de François de Cazillac, à « ladicte dame de Vaucemain ; » l'adjudication au profit de « ladicte dame de Vaucemain » de la terre et seigneurie de Troisfontaines-la-Ville (Haute-Marne, canton de Vassy), faite le 20 août 1622. — *Paris* (Seine). — Acquisition à titre d'échange par Nicolas Largentier, seigneur de Vaucemain, baron de Chapelaine, secrétaire du Roi, de deux maisons sises à Paris rue des « Escouffes, » 1608, — *Troyes*. — Vente d'une maison

sise à Troyes rue de Croncels, par Claude Largentier, bourgeois de Troyes, et Marie Nortas, sa femme, Jean de Vienne, conseiller en l'Élection de Troyes, et Olive André, sa femme, Marie Largentier, veuve de Charles Campin, en son vivant sieur de Villemoyenne, Jacque Gouthière, avocat en Parlement, et Catherine Largentier, sa femme, et les enfants mineurs de feu Pierre Largentier, le jeune, à Nicolas Largentier, secrétaire du Roi, baron de Chapelaine, seigneur de Vaucemain, et à Marie Le Mairat, sa femme, 1604. - *Villemereuil.* — Contrat de mariage entre Jean de Mallerois, avocat du Roi au bailliage de Bar-sur-Seine, et Angélique Morise, fille de Nicolas Morise, greffier au bureau de la foraine à Troyes, et d'Anne Le Simon, 1581. — Bail de pièces de terre à Villemereuil par Angélique Morise, veuve de Jean de Mallerois, maître des Eaux au bailliage de Bar-sur-Seine, à Jean de Vanlay, laboureur à Villemereuil, 1621. – Lettres adressées à M. Largentier, receveur des deniers communs de la ville de Troyes, par MM. Baudot et Coqueley, et par sa sœur, concernant la liquidation de la succession de « madame la maistresse des Eaulx, » Angélique Morise, sus-nommée, 1630. — Prise de possession de biens situés à Villemereuil et dépendant de la succession de Mme de Mallerois, par Nicolas Largentier, receveur des deniers communs de la ville de Troyes, au nom de Françoise Largentier, sa sœur, veuve de Samuel Morise, en son vivant secrétaire de la Chambre du Roi, 1630.

La Rochefoucault-Liancourt (De), duc d'Estissac.

E. 466. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 88 pièces, papier.

1574-1774. — Pièces relatives à la rente d'une créance de vingt-huit mille livres due par François, duc de La Rochefoucault, en vertu d'une transaction du 25 septembre 1635 et cédée le 7 juillet 1701 par Pierre de Bragelogne, seigneur de Bourcany (Vienne, commune de Beuxes), à Marie-Anne de Gast, épouse de Louis Machat de La Méchaussée de Pompadour. - Arbre généalogique de la famille Machat de La Méchaussée de Pompadour, XVIIIe siècle. — Inventaire des meubles du château de Château-Bouché (commune d'Angoisse, Dordogne,) appartenant à feu Geoffroy de Pompadour, chevalier de l'Ordre du Roi, seigneur en partie de Blanchefort (commune de Lagraulière, Corrèze), fait à la requête de Jacques de Pompadour, aumônier ordinaire du Roi, abbé de Saint-Maurin et seigneur dudit Château-Bouché, au nom de Jacques de Pompadour, écuyer, et de Françoise de Pompadour, ses neveu et nièce, enfants mineurs du défunt, 1574. — Inventaire des meubles et papiers se trouvant au château de La Coste-en-Limousin et délaissés par Jacques de La Méchaussée de Pompadour, en son vivant seigneur de La Coste et autres lieux, fait à la requête de Diane de La Coste, sa fille, dame de Château-Bouché, Lascoux, Genouilhac, Las Vaux, Meyrac et autres lieux, 1671. — Extrait de l'inventaire après le décès d'Élisabeth du Toc, femme de Nicolas de La Méchaussée de Pompadour, 1693. — Compte de l'exécution du testament de Françoise du Bocquet, femme de Pierre de La Méchaussée, en date du 7 avril 1693, rendu par Nicolas de Machat de Pompadour, seigneur de La Coste, exécuteur dudit testament, à Antoine et Louise de Machat de Pompadour, ses enfants, donataires chacun pour un quart de ladite dame du Bocquet, leur aïeule, XVIIe siècle. — Vente de deux cents livres de rente annuelle et perpétuelle par Louis-Armand-François de La Rochefoucault, duc d'Estissac, grand-maître de la garde-robe de Sa Majesté, gouverneur de Bapaume (Pas-de-Calais), marquis d'Halluen et de Liancourt (Oise), comte de Durtal, stipulant au nom de Nicolas Germain de Boudoire, capitaine de cavalerie au régiment Royal-Champagne, demeurant à Ricey-Haut, près de Bar-sur-Seine, 1774.

E. 467. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

XIIIe siècle-1686. — *Baronnie de Villemaur.* — Extraits du *Feoda Campanie* concernant la châtellenie de Villemaur : « Henricus de Baaro fecit homagium domine comitisse Blanchie et dedit plegium de rachato Ancellum de Triangulo, sed nescivit nominare feodum nec sciebat utrum esset ligium an non ; sed intra festum Omnium Sanctorum illius anni, videlicet *M. CC. decimi*, debet feodum nominare et monstrare utrum esset ligius. » XVIIe siècle. — Autres extraits du même registre : « Joannes de Pasi, fillius domini Guillelmi, ligius de his que ibi habet ex hereditate, ad aliud feodum, et ex hereditate uxoris sue Ameline..... et in augmentum feodi dedit et rex viginti s. super domum Jocerini Villamauri annuatim in sancto Remigio, anno Domini M° CC° LXI°, mense maio..... » XVIIe siècle. — « Extrait d'un registre couvert de parchemin, cotté B. B., écrit en vieilles lettres, estant en la Chambre des Comptes, trouvé ès armoires de la Chambre de Champaigne, intitulé et commençant par ces mots : C'est l'extrait du livre et registre des taxations faittes sur les habitans tant gens d'églize et nobles comme autres habitans des villes du plat pays d'environ Troys, à dix lieues en tous sens, pour cause de l'obligation faitte par eux au Vert, escuyer, de la somme de cinq mille moutons d'or pour la renson du fort de Méry-sur-Seyne, »

1370-1372. Cet extrait est relatif à la châtellenie de Villemaur. — Inventaire des titres de la baronnie de Villemaur étant en la possession du chancelier Séguier, baron de Villemaur, compris entre les années 1328 et 1632, XVIIe siècle. — Autre inventaire des années 1328 à 1686, XVIIe siècle.

E. 468. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1609. — *Baronnie de Villemaur.* — Procès-verbal d'un compulsoire de titres concernant la baronnie de Villemaur fait à la requête du duc de Nevers et de Rethel, marquis d'Isles, pour lui servir dans un procès contre Jacques de Villemor, maître d'hôtel ordinaire du Roi, et lui permettre de se rendre compte du revenu réel de cette baronnie, 1609. Le duc de Nevers voulait faire annuler la vente faite à Jacques de Villemor comme ayant été faite avec lésion d'outre moitié du juste prix. — Fol. 8 r° : Le procureur fiscal de M. de Villemor, appelé à répondre aux questions qui lui ont été faites concernant le revenu de Villemaur, dit que cette seigneurie est de fort peu de revenu, « estant cedict lieu, ainsi qu'il est tout notoire, composé et habité d'environ soixante ou quatre vingts mesnages, desquels il y en a neuf ou dix qui vivent ung petit à leur aise ; le surplus sont pauvres personnes mécaniques, manœuvres et femmes vefves, qui vivent pauvrement de pain d'aveine, orge, serradin et autres graines meslées, sans qu'il y ayt en cedict lieu aucuns marchands, artisans ny gens de mestier. Et si ne s'y faict aulcung trafficq, et n'y a ny foire ni marché. Que s'il y a quelque personne qui aye affaire de quelques marchandises, il convient qu'il se retire à Troyes ou aultres lieux circonvoisins. »— Fol. 11 r° : Jacques Mauroy, notaire royal au bailliage de Sens, demeurant à Aix-en-Othe, est nommé d'office pour assister au compulsoire — Fol. 14 v° : Le 6 novembre 1609 on a examiné le registre des assises du bailliage de Villemaur pour l'année 1596, lesdites assises tenues sous la présidence de Pierre Nevelet, écuyer, seigneur de Doches, conseiller et secrétaire du Roi, bailli et grand-maître réformateur des Eaux-et-Forêts du marquisat d'Isles et baronnie de Villemaur.—Fol. 28 r° : D'un registre du greffe de la gruerie et graierie de Villemaur a été extrait le procès-verbal d'adjudication faite en 1602, d'une coupe de soixante arpents de bois taillis tenu en la gruerie de Villemaur, communément appelé le Vieux-du-Hayer, autrement Château-Hutton, assis au finage de Château-Hutton, appartenant en fonds et propriété à Jean Le Masson, écuyer, seigneur de « Launay, » Château-Hutton et Courmononcle. — Fol. 41 v° : Copie a été faite d'une déclaration par les habitants des Bordes de Villemaur, qu'ils sont propriétaires d'une pièce de bois appelée vulgairement Les Brosses, à charge de payer quinze livres par habitant et moitié de cette somme pour les femmes veuves. —Fol. 70 r° : Le sieur Edme Engignard déclare que lors de l'amodiation des moulins de Villemaur, faite en 1596, le bichet de blé valait au moins trois livres tournois.— Fol. 82 r° : On a fait une copie des aveu et dénombrement donnés au baron de Villemaur le 18 novembre 1600 par M. Roland, contrôleur du Roi et général en sa Cour des Monnaies, seigneur du Plessis et de Chaast, pour deux pièces de bois au territoire de ladite seigneurie.

E. 469. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier.

1600-1755. — *Baronnie de Villemaur.* — Délai d'un an accordé au baron de Villemaur pour faire ses foi et hommage au Roi, 1600. — Don par le Roi au sieur Vignier, conseiller d'État, sur l'avis de la Reine-mère, des droits de relief et autres qu'il devait à cause de l'acquisition de la terre de Villemaur, 1615. Signé : Louis. Transaction entre Pierre de Villemor, « naguères » conseiller au Parlement de Paris et aumônier ordinaire du Roi, et Jacques Vignier, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, concernant la vente faite le 12 août 1615 par le premier au second, de la baronnie de Villemaur, 1616. — Procès-verbal de prise de possession par Jacques Vignier, sus-nommé, baron de Jully-le-Châtel et de Villemaur, seigneur de Saint-Liébaut (Estissac), Chennegy et Thuisy (commune d'Estissac), de la terre et baronnie de Villemaur, et de ses dépendances, c'est-à-dire Paisy, Vaujuraines et la moitié de Palis, à lui adjugée le 10 janvier précédent, par décret du Châtelet de Paris, 1618. — Procès-verbal de la prise de possession de la baronnie de Villemaur par le chancellier Séguier, 1647. — Procès-verbal de réception des foi et hommage de la baronnie de Villemaur faits par Marie Séguier, veuve en secondes noces de Guy, marquis de Laval, et en premières noces de César du Cambout, marquis de Coislin, 1686. — Foi et hommage de la baronnie de Villemaur par Henri-Charles du Cambout, évêque de Metz, prince du Saint-Empire, premier aumônier du Roi, commandeur du Saint-Esprit, seigneur de Villemaur, 1726. — Foi et hommage de cette baronnie par Louis-François-Armand de Roye de La Rochefoucault, comte de Roucy, premier baron de Champagne, brigadier des armées du Roi, gouverneur de Bapaume, 1737.

E. 470. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1506-1507. — *Baronnie de Villemaur.* — Comptes des terres et seigneuries de Villemaur, Maraye, Chaource,

Isles, Jully, la Grève et Jaucourt, pour Françoise d'Albret, duchesse de Brabant, comtesse douairière de Nevers, dame usufruitière desdits lieux. Extrait relatif au revenu des bois.

E. 471. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1525-1526. — *Baronnie de Villemaur.* — Comptes des terres et seigneuries de Villemaur, Maraye, Chaource et Isles, pour Odet, comte de Foix, de Comminges et de Rethel, seigneur de Lautrec et desdites terres et seigneuries. Extrait relatif aux bois.

E. 472. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1527-1528. — *Baronnie de Villemaur.* — Comptes des seigneuries de Villemaur, Maraye, Chaource et Isles, rendu à Jean de Laval, seigneur de Châteaubriant, et Menault de Martoury, évêque de Couserans, tuteurs et curateurs de Gaston et Henry de Foix, enfants mineurs de feu Monseigneur Odet, comte de Foix. Extrait concernant les bois de graierie.

E. 473. (Registre.) — Petit in-folio, 12 feuillets, papier.

1528-1529. — *Baronnie de Villemaur.* — Comptes des seigneuries de Villemaur, Maraye, Chaource et Isles, rendus aux mêmes. Extrait relatif aux bois de graierie.

E. 474. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1542-1543. — *Baronnie de Villemaur.* Comptes des recettes et dépenses des terres et seigneuries de Villemaur, Maraye, Chaource et Isles, pour Guy, comte de Laval, seigneur de Lautrec et desdites terres. Extrait concernant les bois de la grairie de Villemaur.

E. 475 (Registre.) — Petit in-folio, 21 feuillets, papier.

1620-1621. — *Baronnie de Villemaur.* — Comptes de la baronnie de Villemaur, pour Jacques Vignier, conseiller d'État et privé, baron de Villemaur. Fol. 8 r° : « La ferme de la terre et seigneurie de Palis, pour la moytié appartenant à mondict sieur le baron. »

E. 476 (Registre.) — Petit in-folio, 38 feuillets. papier.

1621-1622. — *Baronnie de Villemaur.* — Comptes de recettes et dépenses, rendus à Jacques Vignier, seigneur.

E. 477. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1625-1626. — *Baronnie de Villemaur.* — Comptes de la baronnie de Villemaur, pour Jacques Vignier, conseiller d'État, baron de Villemaur et de Jully-le-Châtel, seigneur de Saint-Liébaut (Estissac), Thuisy, Chennegy, Villemoiron, Pâlis, Paisy et Vaujuraines, Dierrey-Saint-Pierre et Dierrey-Saint-Julien.— Fol. 15 v° : « Les chevaulx de mondict seigneur ont eu douze boisseaux d'avoyne qui valloit lors sept solz. Pour aultre voiage faict par monseigneur de Sainct-Liébault et madame sa femme, monseigneur le baron de Jully, monseigneur de Sainct-Martin et Dorrieux le samedy vingt novembre audict an.... » — Fol, 16 v° : « Pour aultre voiage faict par mondict seigneur le huictiesme jour d'apvril an présent mil six cent vingt six, et avec luy monsieur de Sainct-Liébault, monsieur le président, monsieur de Villebertin, messieurs Dorieux.... et Bailly. »

E. 478. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1627-1628. — *Baronnie de Villemaur.* — Comptes de cette baronnie pour Jacques Vignier, conseiller d'État, baron de Villemaur et de Jully-le-Châtel, seigneur de Saint-Liébaut, Thuisy, Chennegy, Villemoiron, Palis, Paisy et Vaujuraines, Dierrey-Saint-Pierre et Dierrey-Saint-Julien. Fol. 49 r° : « A esté délivré à Simon Benoist, Jacques Griffier et Pierre Camus, fils de Jehan, prisonniers ès prisons de ce lieu pandant le mois de may dernier, pour deux sols de pain à chacun d'iceulx. »

E. 479. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1629-1630. — *Baronnie de Villemaur.* — Comptes pour Jacques Vignier, baron de Villemaur et de Jully-le-Châtel.

E. 480. (Registre.) - In-folio, 16 feuillets, papier.

1633-1634. — *Baronnie de Villemaur.* — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie, rendus par Robert de Carrière, écuyer, sieur de Presle, capitaine de Saint-Liébaut (Estissac), à Claude Vignier, conseiller d'État et privé, président au Parlement de Metz, marquis de Mirebeau, sire de Tanlay, baron de Villemaur, Barbezieux et Saint-Liébaut.

E. 481. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1534-1652. — *Baronnie de Villemaur.* — Convoca-

cations des vassaux. — Lettres de convocation des vassaux des châtellenies d'Isles, Chaource, Villemaur et Maraye, données par Menault de Martoury, évêque de Couserans, tuteur et curateur, avec M. de Châteaubriant, d'Henry de Foix, mineur, comte de Comminges, de Rethel et de Beaufort, seigneur de Lautrec, Chaource, Isles, Maraye et Villemaur, 1534. — Mandement donné en vertu de ces lettres par Pierre de Provins, seigneur de Viâpres et de Rosières, bailli et gruyer d'Isles, Chaource, Villemaur et Maraye, 1534. — Assignation donnée en conséquence de ce mandement, à Marthe Le Roy, dame de Flacy (Yonne); à Claude de Suzanne, femme de Louis de Launay, séigneur de Molinons (Yonne); à Galas de Chaumont, seigneur de Rigny-le-Ferron; au seigneur de Courmononcle; à Jacques de Nausot, seigneur de Saint-Benoit-sur-Vanne et de partie de Courmononcle; à Charlotte de Dinteville, dame de Bourdenay; à Nicolas Boucher, seigneur de Marcilly-le-Hayer, lequel déclara que sa terre ne relevait pas du seigneur de Villemaur, mais qu'il la tenait à une seule foi et hommage de l'évêque de Troyes et qu'elle ressortissait au bailli de Sens; au seigneur de Lignières pour ses terres et seigneuries de Basson (commune de Marcilly-le-Hayer), et de Faux (commune de Faux-Villecerf); à Claude de La Motte et Jean du Moulin, seigneurs du Mothois (commune de Marcilly le-Hayer); à Guillaume Boucher, seigneur pour moitié de Palis; à Agnès Le Muet, dame de Paisy (commune de Paisy-Cosdon), vicomtesse de Villemaur; à Anne du Plessis, dame pour partie de Villemoiron; à François de Villemor, seigneur de Craney (commune de Villemoiron), en parlant à Jean Bourgeois, son beau-père; à Jacques Piédefer, seigneur de Château-Hutton (commune de Saint-Mards) et en partie de Villemoiron, et à Louise des Essarts, sa femme; à Madame de Chatillon, à Mesdemoiselles d'Aigreville et de « Sitin, » au seigneur de Sarragosse, et à Françoise « Yrose, » veuve d'Edme de Courcelles, seigneurs et dames de Saint-Liébaut (Estissac), Dierrey-Saint-Pierre, Dierrey-Saint-Julien, Chennegy et partie de Villemoiron; à Jeanne de « Viel Chàstel, » dame de Fontvanne et du Plessis-lès-Fontvanne; au seigneur de Neuville-sur-Vanne; au procureur des Célestins de Sens, à Aix-en-Othe, 1534. — Mandement de Léonard de « Gaac, » chevalier, seigneur de Lagesse, bailli de Villemaur pour le duc de Nevers, seigneur dudit lieu, ordonnant la convocation des vassaux de la baronnie à l'offet de rendre leurs devoirs au duc de Nevers, 1549 (v. st.). — Assignation en conséquence de ce mandement, sur la présentation qui en fut faite à Pierre Crespin, sergent en la baronnie de Villemaur, par Nicolas de Villemor, licencié ès droit, avocat et procureur fiscal du duc de Nevers en ladite baronnie, donnée à Marthe Le Roy, dame douairière, et à son fils, « seigneur propriétaire » de Flacy (Yonne); à Artus d'Assigny, seigneur de La Motte de Rigny-le-Ferron; à Jacques de Nausot, seigneur de Courmononcle (commune de Saint-Benoit sur-Vanne); aux Célestins de Sens, pour leurs prés d'Aix-en-Othe; aux seigneurs de Villemoiron et de Craney (commune de Villemoiron); au seigneur de Saint-Mards, à cause de son fief de Château-Hutton (commune de Saint-Mards) « ouquel n'y a maison, demorance ny masure; » au seigneur de Chennegy; à Edmond Boucherat, avocat à Paris, seigneur de Valecon (commune d'Estissac); à Edmond de Monsellat, seigneur de Bucey-en-Othe; à Françoise « Ysorée, » dame douairière de Saint-Liébaut (Estissac); à Jean « Daucoy, » seigneur de Neuville-sur-Vanne; au même et à Loup Oudot, seigneurs en partie de « Bourdepartie » (commune de Neuville-sur-Vanne), lesquels déclarèrent que ce fief était franc-fief et ne relevait pas de Villemaur; au seigneur d' « Oyselet-lez-ledict Villemor, » en parlant au meunier du moulin; aux seigneurs de Palis, du Mesnil-Saint-Loup, de Faux (commune de Faux-Villecerf), de Villarcel (Riancey, commune de Saint-Lyé), de Basson (commune de Marcilly-le-Hayer); à Nicolas Boucher, « filz aisné dudict seigneur de Marcilly, demorant audict Marcilly, et détempteur pour partye, à cause de feue sa mère, de la seigneurye dudict Marcilly, » lequel déclara que ce fief était mouvant de l'évêché de Troyes; à Edmée de Sailly, femme de Claude de La Mothe, seigneur du Mothois (commune de Marcilly-le-Hayer); à Louis Ravault, seigneur en partie de Bercenay-le-Hayer, lequel déclara « qu'il y avoit audict lieu aultres seigneurs que luy, les ungs demorans au pays de Normandye et les aultres prez le bailliage de Troyes; » à Jean de Dicey, seigneur de Bourdenay, Trancaut, Lannerey et Charmoy, « qui n'est que une justice et seigneurye, » et encore de Villeneuve-aux-Riches-Hommes, gendre de madame de La Mothe; à Odard de Roffey, seigneur de Fontvanne et du Plessis «-lez-ledict-Fontvanne, en la maison seigneurial dudict Fonvanne appelé le Pleissi, » 1549 (v. st.). — Autre mandement de Louis Le Pelé, écuyer, seigneur de Marchy, bailli de Villemaur, pour signifier aux vassaux de la baronnie qui ne l'ont encore fait de rendre leurs fois et hommages, 1551. — Procès-verbal de convocation des vassaux de la baronnie portant significations faites au vicomte de Villemaur, pour le fief des Bordes; au seigneur de Château-Hutton, « à l'endroit où estoyt anciennement la maison seigneurialle, scitué au dedans de la paroisse de Sainct-Mards; » au seigneur du fief de Cornilly, situé en la paroisse de Saint-Mards; à Henri de « Longueaux, » seigneur de Saint-Benoit-sur-Vanne; à Louis d'Estavaye, sei-

gneur de Flacy (Yonne); au sieur Feloix, seigneur des Essarts et de La Cave; à mademoiselle de « Mosny, » dame de Maupas; au seigneur du Valdreux (commune de Chennegy); à François de La Bonde, seigneur de Vulaines et du fief Jean Jolly assis audit Vulaines; à Antoine d'Estavaye, seigneur de Molinons (Yonne); au sieur du Fay, seigneur de La Mothe et Rue-Haute de Rigny-le-Ferron; aux religieux de Dilo (Yonne), pour Vaujuraines; à Abraham « Doquoy, » seigneur en partie de Neuville-sur-Vanne et de Bourg-Partie (même commune); à Guy et Jacques Le Lieur, seigneurs de Chaast (commune de Bucey-en-Othe); au sieur Le Page, seigneur d'Errey (commune de Messon); à Nicole Le Bé, conseiller au présidial de Troyes, pour divers droits de cens et rentes; à Charlotte de Roffey, dame des trois quarts de Fontvanne, mouvants de Villemaur, comme séparée de biens de Louis de Villemor, son mari; au chapitre de Saint-Étienne de Troyes, propriétaire du fief de La Mothe d'Oiselet; à Antoine-François de « Lanoy, » (Lameth?), seigneur de Basson et de Faux; à Edme-François d'Avogadre, seigneur de La Mothe, et Catherine du Moulin, dame du Mothois (commune de Marcilly-le-Hayer); à M. Guillaume, élu à Troyes, seigneur de Château-Gaillard et Chavaudon (commune de Marcilly-le-Hayer); à Michel Boucher, seigneur de Palis pour moitié, et de Cornillon, 1652. — Signification de la remise de cette convocation de vassaux, faite à Jacqueline de Chomedey et Paul de Chomedey, seigneurs en partie de Neuville-sur-Vanne et Bourgpartie; à Jean Chobert, seigneur de Cosdon; à madame de Spoix, dame de Courmononcle; au sieur Feloix, seigneur de Beaulieu et des Chateliers, 1652.

E. 482. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1600-1602. — *Baronnie de Villemaur.* — Fois et hommages, aveux et dénombrements des vassaux de la baronnie de Villemaur, rendus à Jacques de Villemor, baron dudit lieu, seigneur de Palis, Paisy et Nogent-sur-Aube, maître d'hôtel ordinaire du Roi. — *Réception du 2 octobre* 1600. Fol. 3 r° : Pierre Acarie, vicomte de Villemaur, seigneur de La Mothe de Paisy. — Fol. 4 r° : Charles de Montmorency, vicomte de Melun et de Tancarville, etc., amiral de France, seigneur de Saint-Liébaut (Estissac) et Thuisy (commune d'Estissac) — Fol. 5 v° : Le même remontre que de tout temps la seigneurie de Chennegy a été en la mouvance du sieur de Chamoy, à cause de sa terre et seigneurie de Fontaine (-Saint-Georges ou les Grès); néanmoins, le procureur fiscal de Villemaur a requis défaut. — Fol. 6 r° : Susanne des « Serpans, » veuve de Claude de la Guiche, seigneur de Saint-Géran, dame de Dierrey-Saint-Pierre, Dierrey-Saint-Julien et Moirey « par partage naguères faict avec messire Charles de Montmorency, admiral de France. » — Fol. 6 v° : Pierre de Miremont, écuyer d'écurie ordinaire du Roi, capitaine et gouverneur de Nogent et Pont-sur-Seine, maréchal de bataille de l'infanterie française; Charles de Montmorency, amiral de France; Gabriel de Villemor, seigneur de Craney, tous seigneurs en partie de Villemoiron. — Fol. 7 v° : Jacques « d'Aulquoy, » seigneur de Neuville-sur-Vanne pour les quatre cinquièmes, et Ambroise « d'Aulquoy, » veuve de Jean de Thomelin, trésorier général des Finances, dame de Bourgpartie et en partie (pour un cinquième, fol. 36 r°) de Neuville. — Fol. 8 r° : Gabrielle de Sacquenay, veuve de Jean de Roffey, en son vivant seigneur de Fontvanne, et Odard de Roffey, son fils, pour un quart de la seigneurie de Fontvanne, disant avoir un autre quart de cette seigneurie mouvant de monseigneur l'amiral (Charles de Montmorency), et que moitié avait été acquise par ledit Jean de Roffey des religieuses de Notre-Dame-des-Prés-lez-Troyes, qui l'avaient vendue de franc-alleu. Le procureur fiscal de Villemaur a fait ses réserves pour cette moitié qu'il a dit « debvoir retourner en la mouvance dudict Villemor comme elle estoyt auparavant qu'elle feust ès-mains desdictes religieuses. » — Fol. 8 v° : Jacques « d'Aulquoy » ci-dessus, pour partie de la seigneurie de Bourgpartie comme héritier de feu Jean « d'Aulquoy, » son père. — Fol. 9 v° : Balthazar de Simiane, seigneur de Gourdes et de Saint-Benoit-sur-Vanne. — Fol. 10 r° : Juvénal du Roux, gentilhomme servant le Roi, pour deux tiers de Rigny-le-Ferron, et Christophe Hurault, seigneur du Mesnil, conseiller au Parlement de Paris, pour l'autre tiers et pour le fief de La Mothe de Rigny. — Fol. 10 v° : Le procureur de Marigny a remontré que le seigneur de Marigny, Faux et Basson, comme aussi la dame de Marigny, sa femme, « du costel de laquelle proceddent lesdictes terres, » étaient en Bas-Limousin. — Fol. 11 r° : François d'Allemagne, seigneur de La Mothe, de Chavaudon et du Mothois en partie (pour moitié, fol. 74 r°), et Edmée de Piédefer, veuve de Nicolas du Moulin, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants mineurs, pour le Mothois; Noël Boucher, seigneur en partie de Palis, alors au « païs de Bourbonnoys pour affaires qui l'importent, estant sur le poinct de se pourveoyr par mariage audict païs de Bourbonnoys. » — Fol. 11 v° : Hélion de Foissy, écuyer, sieur de Creney et de Cornilly (commune de Saint-Mards). — Fol. 12 v° : Françoise de Gobillon, veuve d'Antoine Le Lieur, en son vivant seigneur du Fossey et de Chaast, a remontré « que de toute ancienneté les seigneurs de Sainct-Liébaud et Chenegy ont maintenu

ladicte terre et fief de Chartz estre mouvant de Chennegy. » — Fol. 13 r° : Louis de Madeuil, sieur de Bucey, a remontré que cette terre était mouvante du seigneur de Saint-Fal « suivant certainne transaction faicte autrefoys entre François de Clèves, duc de Nivernoys et baron dudict Villemor, et ledict sieur de Sainct-Phalle ; le chapitre de Saint-Étienne de Troyes, seigneur d'Oiselet. — Fol. 13 v° : Savinien de Launay, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa maison, seigneur de Molinons (Yonne). — Fol. 14 r° : Georges de Vaudrey, seigneur de Saint-Fal, a déclaré que la seigneurie de Bercenay-en-Othe, pour la part qu'il y avait, lui appartenant par le décès de Charles de Vaudrey, son père, qui l'avait acquise des religieux de Saint-Germain d'Auxerre, n'était pas mouvante de Villemaur, attendu qu'elle avait été amortie. — *Réception du 3 octobre* 1600. Fol. 16 r° : Edmée de Chenu, veuve d'Antoine de Pontville, tant comme douairière que comme ayant la garde noble de ses enfants mineurs, et Gratien de Pontville, son fils, âgé de dix neuf à vingt ans, pour la seigneurie de Flacy (Yonne).— *Aveux et dénombrements.* Fol. 19 v° : Louis de Chaumont, seigneur de Royainvilliers, demeurant à Courmononcle, pour « les cinq partz en la moictyé de la terre et seigneurye de Cormononcle et la neufiesme partye en l'autre moictyé, les six faisant le tout, à luy estant et apartenant par le décedz, mort et trespas de feu messire Anthoyne de Chaumont, son père, en son vivant seigneur de Saint-Chéron...., » surintendant de la reine d'Écosse, douairière de France, gouverneur de Joinville, « qu'il tient par indivis avec Estienne de Saint-Paul, Jehan Le Masson et héritiers Claude de Midy, seigneurs du surplus de ladicte terre de Cormononcle,» 1601. — Fol. 23 r° : Gabriel de Villemor, seigneur de Craney par les décès de Christophe de Villemor et Catherine de Fontaine, ses père et mère, seigneurs dudit lieu, et par échange fait avec feus François et Claude de Villemor, ses frères, 1601.— Fol. 25 r° : Le même Gabriel de Villemor, pour 1° un quart et demi de Villemoiron, indivis avec Claude de Dinteville, veuve de François de Cazillac de Cessac, par acquêt fait de François, baron de Dommartin, et Marguerite de Dinteville son épouse, et de Philibert de Choiseul, baron d'Aigremont, et Jeanne de Dinteville, son épouse, lesdites Claude, Marguerite et Jeanne de Dinteville, héritières chacune pour un tiers en ligne collatérale de Marguerite de Dinteville, femme de Joachim de Dinteville, lieutenant général au gouvernement de Champagne et de Brie; 2° et un quart, par acquisition faite de Pierre de Miremont, écuyer d'écurie du Roi, 1601. Un autre quart appartenait à Charles de Montmorency, amiral de France. — Fol. 45 r° : Charles de Montmorency, amiral de France et de Bretagne, pour Saint-Liébaut (Estissac), Thuisy et « les trois quartz en la moictyé de Villemorón, » 1602. Fol. 45 v° : « Il y avoit audict Saint-Liébault ung chastel revesty de plusieurs bastimens, tours, pont-levis, clos de murailles et fosseys; une bassecourt et colombier de pierre, avec tout le pourpris, jardins et circuit dudict chastel, scitué joignant la rivière, et qui furent ruynnez, démolis et bruslez ladicte année MV^{c} III^{xx} dix, depuys laquelle nous avons faict rebastir les murailles, tours et pont-levis avec certains bastimens et granges dedans l'enclos desdictes murailles.» — Fol. 46 v° : « Nous avons droict de lever dixmes sur le finage de Saint-Liébault, de trois années l'une, payant le gros du curey, dont à présent ne nous revient aulcun proffict pour n'estre le pays restably de la ruyne des guerres ny tous les héritages en labour. » — Fol. 51 v° : Jacques de Veillant, seigneur de « Lascot » en Limousin, et Jeanne de « Durat, » sa femme, pour Faux et Basson « escheuz et advenuz à ladicte damoiselle de Durat à cause et par le decedz et trespas de puissant seigneur messire Jehan de Durat, vivant chevalier, seigneur et baron de Marigny, Fols et Basson, Lascoutz et Le Bouschevan, et père de ladicte damoiselle de Durat, » 1602.— Fol. 57 r° : Juvénal du Roux, pour partie de Rigny-le-Ferron, 1602. — Fol. 65 r° : Charles de Palluau, sieur de Villeneuve, pour la terre, bois et seigneurie de Maison-Neuve consistant en deux cent vingt-six arpents de bois taillis, sis près Villemaur, lui appartenant par partage fait avec ses cohéritiers en la succession de Jean de Palluau, son père, seigneur de Villeneuve-l'Étang (commune de Garches, Seine-et-Oise), secrétaire du Roi, qui l'avait acquise de François de Clèves, duc de Nevers, baron de Villemaur, « en laquelle terre, boys et seignorye de Maison-Neufve, y avoyt une maison, court, aisances et appartenances, qui a esté démolye et ruynnée, » 1602. — Fol. 67, r° : Hélion de Foissy, sieur de Creney, y demeurant, pour le fief de Cornilly lui appartenant par donation de Gaucher de Foissy, son père, seigneur desdits lieux, 1602. — Fol. 67 v° : « Au lieu dudict fief y souloyt avoyr ung bastiment consistant en maison, grange, estables, court, jardin et actin, lesquelz bastimens sont dès y a long temps bruslez. » — Fol. 80 r° : Simon Cotenet, seigneur de Latrecey (Haute-Marne), et Françoise de Midy, sa femme, Marguerite de Midy, fille mineure de feu Manuel de Midy, et Claude Desmaretz, pour partie de Courmononcle leur appartenant par le décès de Jacques de Midy, fils de feu Claude de Midy, en son vivant seigneur en partie dudit Courmononcle, 1602. — Fol. 82 r° : Étienne de Saint-Paul, seigneur d'Hécourt (Oise), Boissy-le-Sec (Seine-et-Oise), Émondant (commune de Souzy-la-Briche, Seine-et-Oise), demeurant audit Émondant, pour un quart et en outre un neuvième en

la moitié de Courmononcle, par donations de Jacques de Nausot et Marie d'Hémery, sa femme, 1600. — Fol. 82 v° : « Le lieu seigneurial, clos de fosseyz, à eaue et pont-levys, où souloit avoyr maison seigneurialle, granges, estables, collombier, court, jardin et actin, à présent ruynné et bruslé par les guerres et dissentions civilles; et n'y a de présent synon ledict colombier. » — Fol. 88 r° : Jean Le Masson, seigneur de L'Aulnay et Château-Hutton, pour un sixième en la moitié de Courmononcle lui appartenant par le décès de Charlotte de Piédefer, sa mère, femme de Jean Le Masson, 1603. — Fol. 90 v° : Louis Martin, ci-devant lieutenant général au bailliage de Troyes, curateur de Guillaume de Simianne, baron de Gourdes, « pour le bas aage dudict sieur de Gourdes, » à cause de la seigneurie de Saint-Benoit-sur-Vanne, 1602. — Fol. 91 v° : « Soulloyt avoyr en ladicte terre une maison seigneurialle, granges, estables, colombier et autres bastimens, lesquels ont esté bruslez, démolis et ruynnez par les guerres dernières. » — Fol. 98 r°. Copie de l'acte de curatelle dudit Guillaume de Simianne, baron de Gourdes, seigneur de Lirey, 1599. On remarque parmi les parents et amis du mineur : Pierre de Bligny, seigneur dudit lieu, de Bossancourt, Dolancourt, Magnifouchard et autres lieux ; Louis de Chaumont, seigneur de Courmononcle en partie.

E. 483. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1600. — *Baronnie de Villemaur.* — Fois et hommages des vassaux de la baronnie de Villemaur. — Copie de partie du registre précédent faite en 1609.

E. 484. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets papier

1600-1602. — *Baronnie de Villemaur.* — Fois et hommages, aveux et dénombrements des vassaux de la baronnie de Villemaur. — Copie du registre E. 482, faite en 1670.

E. 485. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, papier.

1619-1620. — *Baronnie de Villemaur* et *châtellenie de Chennegy.* — Convocations des vassaux de la baronnie de Villemaur pour rendre leurs devoirs à Jacques Vignier, baron de Villemaur et Jully-le-Châtel, seigneur de Saint-Liébaut (Estissac), Thuisy, Chennegy, Villemoiron, Palis et Paisy, conseiller d'État et privé. « Et d'aultant que mondit seigneur le baron a esté retenu auprès de la personne du Roy et par le commandement de Sa Majesté, et qu'il ne peut se trouver en personne à ladite convocation, il auroit envoyé exprès noble dame Dame Marye de Mesgrigny, son espouse. » — *Baronnie de Villemaur.* — Fol. 3 r° : Nicolas Acarie, sieur de Roncenay et Monberault (commune de Piney), vicomte de Villemaur, grand maître enquêteur et général réformateur des Eaux-et-Forêts de France au département de Champagne et de Brie, pour le fief des Bordes (commune de Villemaur). — Fol. 6 v° : Madame de Saint-Géran, dame de Dierrey-Saint-Pierre, Dierrey-Saint-Julien et Moirey par partage fait avec M. l'amiral de France (Charles de Montmorency), remontre que par titre signé de François, duc de Nevers, lesdits Dierrey et dépendances sont déclarés mouvants de franc alleu noble et non mouvants de Villemaur. — Fol. 7 v° : Antoine de Roffey, seigneur de Sergines (Yonne), et Hélion de Roffey, sieur du Plessis, tous deux seigneurs de Fontvanne, remontrent qu'un quart de cette seigneurie est mouvant de Villemaur, qu'un autre quart relève de Chennegy, et que l'autre moitié, acquise des religieuse de Notre-Dame-des-Prés-lès-Troyes, était de franc-alleu. — Fol. 8 v° : Olivier Allard, grénetier au grenier à sel de Villemaur, pour Cosdon. — Fol. 9 r° : Louis de Chaumont, pour partie de Courmononcle. — Défaut a été donné au procureur de la veuve et des héritiers du sieur de « Launay » qui offrait de faire foi et hommage pour Château-Hutton et partie de Courmononcle. — Fol. 9 v° : Jacques d'Aulquoy, pour les quatre cinquièmes de Neuville-sur-Vanne, et dame Ambroise d'Aulquoy pour l'autre cinquième; Louis de Chomedey, sieur de Chavanne, mari de Marie Thomelin, pour le fief de Maison-Neuve ayant appartenu au feu sieur Thomelin, faisant partie du cinquième d'Ambroise d'Aulquoy. — Fol. 10 v° : Louise de Madeuil, veuve d'Odard de Roffey, sieur de Fontvanne et de Bucey, pour Bucey-en-Othe, qu'elle a dit être mouvant du marquis de Saint-Fal. — Fol. 12 r° : Le prieur de Saint-Flavit de Villemaur, pour Surançon ; Marie de Salle, veuve de Jean Le Masson, pour Château-Hutton. — Fol. 12 v° : Nicolas d'Artaise, seigneur dudit lieu et d'un quart et demi de Villemoiron; Louis de Villemor, sieur de Craney et de la Brulerie, homme d'armes de la compagnie du Roi, fils de feu Gabriel de Villemor, pour un quart de Villemoiron, par lui acquis. — Fol. 14 r° : Antoine Pithou, seigneur de Luyères et Assencières, commissaire ordinaire des guerres, pour partie de Villemoiron. Le procureur fiscal de Villemaur fait observer qu'un quart et demi appartient au baron de Villemaur. — Fol. 16 v° : Joseph de Vienne, élu en l'Élection de Troyes, pour Saint-Benoit-sur-Vanne. — Fol. 17 r° : Georges de Vaudrey, marquis de Saint-Fal, seigneur en partie de Bercenay-en-Othe, déclare que cette terre a été ven-

due sur les religieux de Saint-Germain d'Auxerre, qui en jouissaient sans aucune mouvance, et qu'un procès intenté à ce sujet par le dernier baron de Villemaur était encore pendant. — Fol. 18 r° : Noel « Le Boucher, » sieur de La Brosse et de Ravières en partie, pour moitié de Palis. — Fol. 21, r° : Charles de Lameth, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, baron de Bussy, Marigny et autres lieux, pour Faux et Basson. — Fol. 21 v° : François d'Allemagne, pour La Mothe et Chavaudon, et moitié du Mothois; Edmée de Piédefer, veuve de Nicolas du Moulin, dame douairière de l'autre moitié du Mothois. — Fol. 23 v° : Le sieur de Maisière, pour Molinons (Yonne). — Fol. 24 r° : Le baron de Plancy, pour Flacy (Yonne). Étant retenu par la maladie il a annoncé l'intention de faire rendre ses foi et hommage par le baron de Saint-Just, son fils, employé aux fermes du Roi. — Fol. 25, r° : Le sieur de La Bonde, pour Vulaines et le fief Jean-Jolly, — Fol. 26 r° : Nicolas Rolland, « naguères conseiller du Roy et général en sa court des Monnoyes, » pour le Plessis-les-Chaast, en partie. — Fol. 29 v° : Claude Guiot, chanoine et archidiacre de Melun, en l'église Saint-Étienne de Sens, prieur de Flacy (Yonne) depuis cinq ans, et en cette qualité seigneur spirituel et temporel de Nogent-en Othe, déclare ignorer si cette terre est mouvante de Villemaur. — Fol. 30 r° : Louis de Villemor (voir fol. 12 v°), pour Craney. — Fol. 30 v° : Dom Claude Bernoul, cellérier et procureur de l'abbaye de Pontigny (Yonne), remontre que depuis plus de trois cents ans cette abbaye possède la seigneurie de Bœurs, au bailliage de Sens, franchement et sans charge aucune de foi et hommage. Le procureur fiscal de Villemaur a maintenu sa prétention de mouvance. — Fol. 33 v° : Pour Vaujuraines, appartenant à l'abbaye de Dilo (Yonne), on a remis a une époque ultérieure l'examen de la question de mouvance. — Fol. 34 r° : Josias de La Porte, sieur de Chevroche, lieutenant de la vénerie du Roi, pour Cornilly (par donation de Charles de La Porte, son père, seigneur de Chevroche, du 9 juin 1615, fol. 54 r°). — Fol. 34 v° : Marguerite du Roux, fille de feu Juvénal du Roux et femme de Guillaume de Chambon, seigneur de Menneville et Godinville, pour les deux cinquièmes de Rigny-le-Ferron et la totalité du fief de La Mothe dudit Rigny. — Fol. 37 r° : Marie de Bérulle, veuve de François de Thurin, conseiller au Parlement de Paris, pour partie des dépendances du fief de La Mothe de Rigny. — Fol. 38 v° : Ferry de Choiseul, conseiller et aumônier du Roi, abbé de Boulancourt (Haute-Marne), Basse-Fontaine et Saint-Martin-ès-Aires de Troyes, pour des bois appartenant à l'abbaye de Saint-Martin-ès-Aires. — Fol. 41 v° : Nicolas Mauroy, sieur de Belley (commune de Villechétif) et de Messon, pour des bois sis au territoire dudit Messon et relevant de Villemaur. — *Châtellenie de Chennegy.* — Fol. 43 r° : Antoine et Hélion de Roffey (Voir fol. 7 v°), pour le quart de Fontvanne, relevant de Chennegy, disent que « incontinent après que mondit seigneur en a eu fait l'acquisition (de Chennegy), ilz lui en ont fait et porté les foi et hommage. » — Fol. 43 v° : Charlotte de Villemor, veuve de Jean « du Lieur » (Le Lieur), en son vivant seigneur du Fossoy et de Chaast, pour partie de ladite seigneurie de Chaast, tant en son nom qu'en celui de ses enfants mineurs. — Fol. 44 r° : Nicole Roland, sieur du Plessis, pour partie de la seigneurie de Chaast. — Fol. 44 v° : Louis de Chaumont, sieur de Courmononcle, Charles de La Porte, sieur de Prédaissy (commune de Saint-Mards-en-Othe), Pierre Le Roux, l'aîné, bourgeois de Troyes, et Louise Legas, sa femme, Jean Poterat (voyeur pour le Roi à Troyes, fol. 52 v°), et Nicole Legas, sa femme, héritiers présomptifs d'Edme Legas, en son vivant seigneur d'Errey, déclarent ne pas avoir encore liquidé la succession. — Fol. 48 *bis* r° : Nicolas Mauroy, sieur de Belley, dit avoir acquis la seigneurie de Messon de la dame de Vaucemain et du baron de Chapelaines, avec réserve de la mouvance de Vauchassis appartenant auxdits vendeurs. — Fol. 51 v° : Jérôme « Le Gast, » fils aîné de défunt Edme Le Gast, pour partie d'Errey.

E. 486. (Registre.) — In-folio, 13 feuillets, papier.

1619. — *Baronnie de Villemaur.* — Convocation des vassaux de la baronnie de Villemaur. — Copie de partie du registre précédent.

E. 487. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1665-1727. — *Baronnie de Villemaur.* — Lettres-patentes données à Paris, au mois d'août 1665, sur la demande du chancelier Séguier, en conformité de l'édit de Roussillon, réduisant les justices seigneuriales des châtellenies de Villemaur et Vauchassis à une seule juridiction. En conséquence, toutes les justices particulières, prévôtés et mairies se trouvant en l'étendue de chacune de ces châtellenies, ont été réunies en un seul siège, sous un seul juge, bailli-gruyer, assisté d'un lieutenant et d'un procureur fiscal. Le siège de la justice de la baronnie de Villemaur a été établi à Saint-Liébaut (Estissac), à cause de la situation centrale de cette seigneurie dans le territoire de la baronnie. Signé : Louis. Fragment de sceau de cire verte pendant sur lacs de soie rouge et verte. — Rôles des tailles de Basson,

Bercenay-en-Othe, Bercenay-le-Hayer, Bucey-en-Othe, Chaast, Chennegy, Coulours, Courmononcle, Dierrey-Saint-Julien, Dierrey-Saint-Pierre, Faux, Flacy, Fontvanne, Mesnil-Saint-Loup, Nogent-en-Othe, Paisy, Palis, Saint-Benoit-sur-Vanne, Saint-Liébaut (Estissac), Villemaur et Villemoiron, pour les années 1699, 1703 et 1727.

E. 488. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1348-1762. — *Baronnie de Villemaur.*— Gruerie et graierie. — Extraits des prisées et des aveux et dénombrements de la baronnie de Villemaur, relatant les bois dans lesquels le baron du lieu avait les droits de gruerie et graierie, 1348-1618. — Extrait des comptes de la baronnie de Villemaur, pour le même objet, 1586. — Extraits semblables des registres de la gruerie et maîtrise particulière des Eaux-et-Forêts du bailliage de Villemaur, 1618-1688. — Ordonnance du bailli et juge-gruyer aux bailliage et gruerie du duché d'Estissac, pour la tenue des assises et grands-jours de réformation, 1762. (Imprimé.) — Commission du gruyer et maître-réformateur des Eaux-et-Forêts de la baronnie de Villemaur, pour saisir plusieurs pièces de bois dont les droits de justice, gruerie et grairie avaient été usurpés par les propriétaires, 1629-1631.

E. 489. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1362-1751. — *Villemaur.* — Château. — Acquisition par le baron de Villemaur « d'une place vuide, où soulloyt avoyr maison, séant au dedans dudict Villemaur, ou lieu dict le fort du chastel,..... tenant d'une part aux vénérable doyen, chanoynes et chapitre Notre-Dame dudict Villemor..., » 1620. — Tailles. — Sentence de l'Élection de Troyes déchargeant les habitants de Villemaur de tailles sur eux imposées, attendu les pertes qu'ils avaient subies dans l'incendie arrivé au mois de mai précédent, 30 novembre 1630. — Mandement des présidents, lieutenants, élus, contrôleurs et conseillers en l'Élection de Troyes, pour le paiement du sol pour livre sur toutes les sommes contenues aux rôles, 1634. (Imprimé). — Banalité. — Adjudications de la pêche de la rivière de Vanne au-dessous de Villemaur, 1599-1601. — Adjudication du droit du four banal, 1609. — Adjudications semblables pour les moulins banaux, 1609.— Minage. — Extrait, relatif au minage de Villemaur, « du livre des aveus et dénombrements trouvé en la Chambre de Champaigne intitulé *Liber feodorum et retrofeodorum balivie Trecensis, de Camera Campagnie,* cotté G, datté en fin du vingt-unièm jour de novembre mil trois cens quatre vingt dix sept, duquel, folio dix, est écrit : Mondit seigneur de Bourgogne tient en fief dudit seigneur la châtellenie de Villemor et appartenances. » — Péage. — Baux du péage de Villemaur, 1666-1719. — Pancarte du grand péage de Villemaur : « Chascun chart chargé de marchandises doit deux sols dix deniers ; chascune charette doit dix sept deniers ; chascun cheval de corvoye doit quatre deniers ; chascun cheval portant bast, ensemble les mullets, doibvent huit deniers ; les bœufs, vaches et aultres bestes à cornes doibvent quatre deniers pièce ; les porcqs qui viennent du marché doibvent quatre deniers pièce ; le bestial bland : la première douzaine doit quatre sols, et les aultres douzainnes dudit troupeau douze deniers chacune, et où il y aura moings d'une douzainne quatre deniers pour pièce, » 1687. — Vicomté. — État des titres de la vicomté de Villemaur et du fief de la Mothe de Paisy (1362-1665), XVIIe siècle. On y remarque : des aveus et dénombrements du fief de la Mothe de Paisy donnés en 1362 et 1382 par Garnier Cayns, écuyer ; un autre aveu et dénombrement donné en 1384 par Geoffroy de Piney, seigneur de Craney et de Courgerennes ; deux commissions de 1625 et 1627 pour saisir ce fief, faute de foi et hommage, sur Nicolas Allard, héritier d'Olivier Allard, son oncle ; une sentence du 7 décembre 1629, condamnant Nicolas Allard à payer au baron de Villemaur les droits de quint et requint dus jusqu'à concurrence tant du principal des rentes constituées que de la somme payée par Olivier Allard à Nicolas Acarie, suivant le contrat de vente de ce fief, du 5 juin 1620 ; la vente de partie dudit fief faite à Jean Chobert, élu à Villemaur, en septembre 1630, par François de Busserolles, héritier de Catherine de Busserolles, veuve d'Olivier Allard ; un acte de foi et hommage par ledit sieur Chobert, de 1652 ; un autre acte de foi et hommage, du 3 septembre 1665, par Louis Nivelle, avocat en Parlement ; un aveu et dénombrement par Simon Acarie, élu en l'Élection de Troyes, vicomte de Villemaur, de 1513. — Foi et hommage pour la vicomté de Villemaur et le fief de La Mothe de Paisy, rendus par Pierre Acarie, maître des Comptes, 1602. — Extrait du contrat de mariage de Nicolas Acarie, vicomte de Villemaur, seigneur de Montberaut (commune de Piney), de La Mothe de Paisy et de Roncenay, et de Marie d'Uguenat, fille d'Ancelin d'Uguenat, sieur de Marnay, par lequel les père et mère du futur époux lui ont garanti les biens qu'ils lui avaient abandonnés, sauf cinq livres tournois de rente perpétuelle dont il est demeuré chargé « pour ayder à l'entretenement d'un escollier de Champaigne au collège de Troyes ou ailleurs, à sa discrétion. » Parmi les biens donnés au futur époux figurent le fief de Montberaut, de la mouvance du comte de Brienne ; la vicomté de Villemaur et

« maison y sittuée, » et le fief de La Mothe de Paisy, 1606. — Aveu et dénombrement de la vicomté de Villemaur, 1606. On y remarque : « La Mothe de Paisy, contenant deulx arpens, tenant d'une part à la chaussée, d'un bout à la rivière de Painbosc (?).... » — Grenier à sel. — Bail de l'office de garde du petit scel du grenier à sel de Villemaur, par Marie Vignier, femme de François, comte de Clermont et de Tonnerre, premier baron de Dauphiné, conseiller d'État, maître de camp du régiment de Piémont, 1633.

E. 490. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

1546-1789. — *Villemaur.* — Acquisitions. — Vente d'une pièce de pré au finage de Villemaur, par Hélène Michelin, veuve de Nicolas Doublet « vivant hoste du logis du Daulphin à Troyes, » à Claude François, « hoste de l'hostellerye des Trois Mores audict Troyes, » 1612. — Vente par Louis-Armand-François de La Rochefoucault, duc d'Estissac, d'un demi-arpent de pré au finage de Villemaur, lieu dit l'Isle du Boutoir, à la charge entre autres choses par les acquéreurs « de faire construire à leurs propres couts, frais et dépens, dans le cours de la présente année, un moulin à foulon, à passer les peaux en chamoy, et la cage d'iceluy, à l'effet de quoy ils seront tenus de fermer un petit canal dans ledit terrain pour tirer de ladite rivière de Vane l'eau nécessaire pour faire tourner ledit moulin; laquelle eau ils rendront dans le lit naturel au bout de ladite pièce de gras pré en sorte que le cours n'en soit point autrement dérangé, sauf à eux à appeller, si besoin est, aussy à leurs frais, les propriétaires des moulins du dessus et du dessous de ladite rivière, en la manière accoutumée, pour estre présents à l'assiette du sureau dudit moulin, » 1755. — Baux. — Bail du revenu des terres, baronnies et seigneuries de Villemaur, Chaource, Isles et Maraye, Palis et Paisy, dépendances de Villemaur, Verrières, Bercenay et Courbeton, dépendances d'Isles, fait à Christophe Menisson, seigneur de Saint-Aventin (commune de Verrières), Jacques Le Tartrier, Jean Le Rouyer et Nicolas Le Coupvat, bourgeois de Troyes, 1546. — Bail du revenu de la baronnie de Villemaur fait à Marguerite Bouillerot, veuve de Noel Le Bé, bourgeois de Troyes, et à Joseph Bouillerot, son frère, marchand à Troyes, 1587. -- Bail semblable fait par Henriette de Clèves, duchesse de Nevers, marquise d'Isles, baronne de Chaource, Ervy, Villemaur et Maraye, dame de Jully, La Grève, et Bourdenay, 1596.— Bail des fermes muables de la baronnie de Villemaur par Jacques de Villemor, conseiller d'État, seigneur de Nogent-sur-Aube, Paisy, Palis et Vaujuraines, baron de Villemaur, 1609. — Bail semblable par Pierre de Villemor, seigneur des mêmes lieux, 1612. - Bail du revenu de cette baronnie par Claude Vignier, marquis de Mirebeau, baron de Barbezieux, Villemaur, Jully-le-Châtel et Saint-Liébaut (Estissac), sire de Tanlay (Yonne), seigneur de Chennegy, des deux Dierrey, président au Parlement de Metz, 1634. — Bail semblable par le même encore qualifié président au Parlement de Metz, 1639. — Bail du revenu des terres de Villemaur, Saint-Liébaut, Thuisy, Chennegy, les deux Dierrey et Moirey, fait par Madeleine Fabry, veuve de Pierre Séguier, chancelier de France. seigneur desdits lieux et de Palis, Paisy, Vaujuraines et Villemoiron, 1674. —Bail par Louis-Armand-François de La Rochefoucault, duc d'Estissac, du revenu des seigneuries de Villemaur, Saint-Liébaut, Thuisy, Chennegy, des deux Dierrey, de Moirey, Château-Hutton, Paisy, Vaujuraines, et de ce qui lui appartenait en celles de Palis et de Villemoiron, 1745.

E. 491. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1702-1725. — *Villemaur.* — Fol. 3 r° : Comptes de M. Cogniasse-Desjardins, admodiateur des droits seigneuriaux de Torvilliers, pour M. de Vienne, seigneur de Géraudot et de Torvilliers, 1702-1707.— Fol. 26 r° : Comptes du même pour la métairie de La Motte qui lui avait été baillée à ferme par M. Louis Denize de La Motte, 1702-1705. — Fol. 43 r° : « Département des bois dépendant de la baronnie de Villemort, Saint-Liébault et aultres lieux, du domaine de Monseigneur le chancellier, » 1715-1725. — Fol. 45 r° : « Estat que peut valoir les produits et revenus des terres et baronnye de Villemort, Saint-Liébault et dépendances, appartenant à Madame la marquise de Laval, et des charges qu'il y a à payé pour laditte terre, et despense qu'il convient faire pour l'exploitation d'icelle, » 1710. On y voit figurer la moitié indivise de la seigneurie de Palis, le quart et demi de celle de Villemoiron. — Fol. 74 r° : État des fiefs mouvant de Villemaur qui relevait du Roi à cause de sa grosse tour de Troyes, et de Chennegy qui relevait pour un quart de Villemaur et pour les trois quarts de Fontaine : Basson, aux demoiselles de Lameth ; Bercenay-en-Othe, pour moitié au chapitre de Saint-Étienne de Troyes, et pour l'autre moitié, par acquisition faite de M. de Saint-Fal à.. ; Bercenay-le-Hayer, à M. Bazin, héritier de M. Ravault, et à M. d'Imery (?), relevant en justice seulement de Villemaur et pour le fief et profits féodaux de Bourdenay; Bourgpartie, à la dame Foucault, qui soutenait le tenir en francalleu ; Bucey, à M. Le Courtois, lieutenant particulier à Troyes, relevant de Villemaur pour la justice seulement, et de Saint-Fal pour les profits féodaux; le Grand Chaast, pa-

roisse de Bucey, à MM. de Chast et du Fossey, Le Lieur; Chavaudon, à M. Guillaume, lieutenant général à Troyes; Château-Gaillard, à M. Molé, seigneur de Villemereuil; Courmononcle, à M. de Villedonnée; Cornilly, à M. Guillaume, lieutenant général à Troyes; Cornillon, à « Mademoiselle; » le fief de Cosdon, à MM. de Saint-Étienne de Troyes; Coulours, à M. Ballincourt; commandeur dudit Coulours; Craney, à M. Doé, conseiller du Roi à Troyes; Errey, à M. Le Page, relevant en fief de Chennegy et en justice de Messon; le fief Jean-Jolly, à M. de Vulaines de La Bonde; le fief de Flacy, à MM. de Bérulle et des Châteliers; Faux, à Mademoiselle de Lameth; Fontvanne et le Plessis-Fontvanne, à M. de Villemor, relevant pour un quart en justice de Villemaur et pour le surplus de Chennegy; la vicomté de Villemaur, « présentement réunie à la baronnie dudit lieu; » La Motte de Paisy, à M. Nivelle, avocat au Parlement; La Motte et Rue-Haute de Rigny-le-Ferron, à M. d'Aubigny; le fief de La Motte d'Oiselet, sans justice, au chapitre de Saint-Étienne de Troyes, qui le disait avoir été amorti; « La Motte, près de Montoy » (commune de Marcilly-le-Hayer), à M. d'Avogadre; Le Mothois, à MM. Molé et d'Avogadre; Le Plessis-lès-Chaast, à M. Le Courtois, lieutenant particulier à Troyes; Les Châteliers, La Cave, La Verdrerie, les Essarts et partie de Flacy (Yonne), à M. des Châteliers; Maison-Neuve à M. le lieutenant général de Troyes; Messon, à M. de Chaast qui prétend relever de Vauchassis; Molinons (Yonne), à M. de Stavaye et au sieur Mauroy, à cause de sa femme; Neuville, à Madame Foucault; Nogent-en-Othe au prieur de Flacy; Palis, moitié au baron de Villemaur et moitié à Nicolas Desmarets, avocat; Saint-Benoit-sur-Vanne, à M. de Vienne; Surançon, à M. Paillot, comme prieur de Saint-Flavit de Villemaur; Villemoiron, au baron de Villemaur pour un quart et demi, à M. Doé, conseiller au présidial de Troyes, pour semblable portion, et pour le dernier quart au sieur des Boulins et autres.

E. 492. (Registre.) — In-folio, 17 feuillets, papier.

1782-1786. — *Villemaur*. — Comptes des paiements faits par les fermiers de M. le duc d'Estissac.

E. 493. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 80 pièces, papier.

1543-1637. — *Villemaur*. — Rentes et censives. — Bail à titre de cens, par Guy, comte de Laval, « de deux places situées et assises au finage de Villemor, près l'église et fort dudict Villemor, ainsi qu'elle s'extend et comporte; l'une, contenant seize cordes et demye, assize près et attenant du four bannal nouvellement basty et édiffié et fossez et près ladicte église de Villemor, tenans et aboutissans de toutes pars à chemyns communs, et l'autre place, contenant douze cordes et demye, tenant d'une part et d'un bout à chemyn commun, d'autre part à Allain Dutau, Estienne Aubert et autres, et d'autre bout au pourprins de l'auditoire et prisons dudict Villemor, » 1543.

E. 494. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1640-1723. — *Villemaur*. — Rentes et censives. — Reconnaissances et déclarations de biens situés au territoire de Villemaur et chargés de rentes et censives envers les seigneurs du lieu, 1640-1723. Procès-verbal de visite des moulins de Villemaur, d'En-Haut et d'En-Bas de Chennegy, de Saint-Liébaut (Estissac), 1776.

E. 495. (Registre). — In-folio, 22 feuillets, papier.

1730-1783. — *Villemaur*. — Rentes et censives. — Manuel de recette concernant les rentes et censives dues au seigneur dans la baronnie de Villemaur.

E. 496. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1162-1755. — *Villemaur*. — Commune. — Charte par laquelle les habitants de Villemaur renoncent aux privilèges de la charte de commune que Thibaut IV, comte de Champagne, leur avait accordée en 1231, et obtiennent en compensation, de Guillaume de Dormans, chancelier de France, d'être déchargés de la rente de cent soixante dix livres qu'ils lui devaient, 1372. — Ratification de cette renonciation par la comtesse de Flandre, dame de Villemaur, qui se substitue aux droits de Guillaume de Dormans en lui cédant à titre d'échange les terres et seigneuries de Luzarche et de Coye (Oise), 1372. — Usages. — Transaction entre les habitants de Villemaur, d'une part, Françoise d'Albret, duchesse de Brabant, comtesse douairière de Nevers, dame usufruitière de Villemaur, et Jean d'Albret, comte de Rethel, seigneur d'Orval et de Lesparre, ayant la garde noble d'Hélène et Charlotte d'Albret, ses filles, « dames propriétaires de la chastellenie et seignorie de Villemor, » d'autre part, par laquelle les habitants de Villemaur abandonnent au seigneur douze arpents de prés et pâtures à prendre à leur choix dans une contrée de prés et pâtures sise au finage de Villemaur, entre Neuville et Cosdon, sauf dans le lieu dit Entre-Deux-Eaux, et en échange le seigneur n'aura plus de

droits sur le surplus des dits prés, sauf le droit de vaine pâture, après que la dépouille aura été enlevée, 1512. Parmi les témoins de cet acte figurent Philippe de Courcelles, seigneur de Saint-Liébaut; Louis de Courcelles, chanoine et archidiacre en l'église de Troyes, et Nicolas du Monstier, seigneur de Chesley, capitaine de Chaource. — Foires et marchés. — Lettres patentes portant rétablissement des foires et marchés de Villemaur; le marché a été fixé au jeudi de chaque semaine, et les foires au deux mai, 1598. (Copie.) — Mesure. — Charte extraite du cartulaire de l'abbaye de Dilo (Yonne), par laquelle les religieux de cette abbaye abandonnent par échange aux Templiers de Coulours (Yonne) tout ce qu'ils possèdent devant Tricherey (commune de Palis), et dans laquelle il est question de la mesure de Villemaur, 1162. (Copie.) — Autre charte extraite du même cartulaire, par laquelle Thibaut de Paisy, avec l'assentiment de son fils Garnier et de sa fille Alaïs, détermine la manière dont les religieux de Dilo percevront les quatre setiers de blé, à prendre chaque année, qui leur avaient été donnés par Émeline, femme dudit Thibaut, par acte de dernière volonté, 1191. (Copie.) Il y est aussi question de la mesure de Villemaur. — Charte de la comtesse Blanche, pour le prieuré de Saint-Flavit de Villemaur, 1228. (Copie. — Voir Inventaire des titres de Montier-la-Celle, aux archives de l'Aube, II, fol. 289.) - Extraits faits en 1749, d'un registre de comptes des revenus et dépenses du chapitre de Villemaur, où il est fait mention de la mesure de Villemaur, 1396. — Extrait d'un registre du greffe du bailliage de Saint-Liébaut pour l'année 1619, où l'on voit qu'il a été défendu aux boulangers de Villemaur de vendre le molot plus de quatorze deniers. — Ordonnance du bailli de Saint-Liébaut prescrivant à tous les particuliers et marchands de faire ajuster leurs boisseaux, demi-boisseaux, picotins, demi-picotins et quarts de picotins, à la mesure matrice du boisseau de Villemaur qui contenait 16 mesures combles, 1743 (Imprimé).

E. 407. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1330-1748. — *Villemaur*. — Église. — Mémoire des réparations à faire à la charpente et à la couverture de l'église de Villemaur, 1676. — Dîmes. — Baux des grosses et menues dîmes et des novales de Villemaur, faites en 1672 et 1673 par Nicolas Rebours, chanoine et doyen de Villemaur, et François Jacquart, chanoine et chantre de cette église; en 1675 et 1676 par Nicolas Laurent, doyen, et François Jacquart, chanoine et chantre de cette église; en 1675 et 1676, par Nicolas Laurent, doyen, et François Jacquart susnommé. — Baux par Edme Collin, prieur de Saint-Flavit de Villemaur, demeurant à Troyes, de la moitié des grosses dîmes appartenant audit prieuré, 1677-1678. — Bail par Claude Barat, curé du Mesnil-Saint-Loup, de la moitié du climat des dîmes, appelé Versa, finage de Villemaur, du côté des Bordes, appartenant à la cure du Mesnil, 1678. — Chapitre. — Déclarations par M. Chèvre de La Charmotte, doyen de Villemaur et chapelain de la chapelle de Saint-Denis, fondée en l'église de Villemaur, à Marie-Henriette d'Aloigny de Rochefort, veuve en premières noces de Louis, comte de Brichanteau, marquis de Nangis (Seine-et-Marne), et en secondes noces de Charles de Roye de La Rochefoucault, comte de Blanzac, dame de Villemaur, Saint-Liébaut, Thuisy, Chennegy, Dierrey-Saint-Pierre, Dierrey-Saint-Julien, Moirey, Paisy, Vaujuraines, Villemoiron et moitié de Palis, dame châtelaine de Vauchassis, Prugny et Laisnes-au-Bois, que les droits de cens et rentes appartenant au chapitre de Villemaur et à la chapelle de Saint-Denis sur quelques maisons et héritages sis à Villemaur, aux Bordes, à Paisy et Palis, sont de la juridiction de Villemaur, transférée à Saint-Liébaut, 1735-1736. — Prieuré de Saint-Flavit. — Requête d'Edme Collin, prieur de Saint-Flavit, demeurant à Troyes, au gruyer et maître particulier des Eaux-et-Forêts de Saint-Liébaut, concernant la coupe du bois taillis appelé la Vente au Prieur, qui appartenait à ce prieuré, 1671. — Incendies. — Procès-verbal de collation par un notaire de Villemaur de notes empruntées à l'un des registres de baptêmes de l'église de Villemaur et des inscriptions suivantes gravées sur l'un des murs de la chapelle de Saint-Jean, en face l'autel : « En l'an quinze cent quatorze, le dimanche vingt-sept juin, le feu fut grandement en ce lieu de Villemort, pour cause de quoy il y eut grand désastre et perte pour la ville et les pauvres habitans. Dieu leur soit en aide. — La prinse de Villemort par Monsieur l'amiral, mil cinq cent quatre-vingt quatorze, pillée entièrement le dernier février. — Le premier jour d'avril mil six cent trente, entre les dix ou onze heures du soir, est arrivé en ce lieu de Villemort un brûlement de feu, au faubourg du costé de Troyes, qui a brûlé quatorze ou quinze maisons, qui a porté dommage à Villemort en cette nuit de plus de quatre mil écus; et ne sçait on au vray l'autheur dudit feu, » 1748. — *Les Bordes* (commune de Villemaur). — Transaction entre le duc de Nevers et les habitants des Bordes par laquelle le seigneur de Villemaur est resté propriétaire de quarante arpents du bois des Brosses et le surplus a été attribué aux habitants des Bordes pour leurs usages, à charge d'un droit de quinze deniers par feu à payer chaque année à la recette de Villemaur, 1553 (Copie). — Bail à cens de ces quarante



arpents par le duc de Nevers à Nicolas de Villemor, licencié ès droit, avocat à Troyes, 1555. — *Nuisement* (moulin de), entre Villemaur et Neuville, territoire de Villemaur.—Vente par Pierre du Plessis-lès-Fontvanne, écuyer, et Isabeau de Château-Hutton, sa femme, à Eudes, duc de Bourgogne, et à Jeanne de France, sa femme, de la moitié du moulin de Nuisement, « assis sur la rivière de Vanne, entre Villemor et Neuville, » 1330.

E. 498. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1406-1741. — Baronnie de Villemaur. — *Basson* (commune de Marcilly-le-Hayer) et *Faux* (commune de Faux-Villecerf). — Fois et hommages, aveux et dénombrements rendus aux seigneurs de Villemaur par ceux de Basson et Faux : en 1406, Henri de Vouziers, pour Basson et notamment « la forte maison, close de murs et de fossez,..... une pièce qui s'appelle La Bouissière Puiolle (?) tenant à demoiselle Yollent, dame de Marsilly ; » en 1555, François « de Nuyer, » pour les six septièmes de Basson et Faux, comme donataire suivant testament du 10 mars 1454 (v. st.) de François de Nuyer, son père, en son vivant conseiller au Parlement de Paris, sieur de Marigny, Faux et Basson, lequel en était propriétaire tant comme héritier de Philibert de Beaujeu, seigneur de Lignières, que par partage fait avec ses cohéritiers ; en 1596, Jeanne de Durat, pour Faux et Basson, comme héritière de Jean de Durat et de Françoise de Bouttin, ses père et mère et entre autres choses, à Basson, « une maison ou grange, close de murs et fossez, ou soulloit avoir pont leviz, estant de présent en ruyne ; » en 1608 et 1622, Charles de Lameth, baron de Bussy et de Marigny, pour Faux et Basson, à cause de Jeanne de Durat, sa femme, veuve de Jacques de Veillant, puis cette dernière, comme veuve, en 1638 ; en 1653 et 1656, Claire de Nicey, veuve d'Antoine-François de Lameth, comte de Bussy, baron de Marigny, comme tutrice de ses enfants mineurs, N. de Lameth, fils, et Marie-Jeanne, Françoise, Gabrielle et Catherine de Lameth ; en 1675 et 1677, Antoine-Hyacinthe de Mainville, bailli et capitaine de la ville de Meaux (Seine-et-Marne), seigneur en partie de Marigny, pour Faux et Basson, à cause de Jeanne de Lameth, son épouse ; en 1678 et 1711, Gabrielle de Lameth, dame de Cornillon et autres lieux, fille d'Antoine-François de Lameth, pour Faux et Basson ; en 1730 et 1741, Antoine-Hyacinthe comte de Mainville, seigneur de Cornillon et autres lieux, comme héritier de Gabrielle de Lameth, sa tante, pour Faux et Basson.

E. 499. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1740. — Baronnie de Villemaur. — *Basson, Faux* et *Cornillon*.— Aveu et dénombrement des terres et seigneuries de Basson, Faux et Cornillon rendus à Louis-Armand-François de La Rochefoucault, duc d'Estissac, baron de Villemaur, par Antoine-Hyacinthe de Mainville, baron de Marigny-le-Chatel et autres lieux.

E. 500. (Liasse.)— 10 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1362-1768. — Baronnie de Villemaur. — *Bourdenay*. — Aveu et dénombrement par Gautier de Dienville, écuyer, fils de feu Érard de Dienville, chevalier, à la comtesse de Flandre, pour « trois muis orge de rante perpétuelle, à la mesure de Villeneuve l'Arcevesque, à pranre chascun an sur le molin de Bourdenay, lequel molin est aux religieux de l'ospital dou dit Bourdenay ; item le paage de la ville de Lannery lez Bourdenay, » 1362. — Aveu et dénombrement semblables donnés au duc de Bourgogne par Huet, seigneur de Dienville, 1384. — Aveu et dénombrement semblables par Huet, seigneur de Dienville, au comte de Nevers, 1407. On y voit que le moulin de Bourdenay appartenait alors aux religieux de l'hopital de Joigny. — *Bourg-Partie* (commune de Neuville-sur-Vanne). — Adjudication par le prévôt de Bourg-Partie des grains de différentes pièces de terre saisis faute de paiement des cens et rentes qu'elles devaient à Jean Thomelin, trésorier général des Finances en Champagne et Brie, seigneur de Bourg-Partie et en partie de Neuville-sur-Vanne, 1585 (Copie). — Déclarations de biens grevés de rentes et censives au profit du baron de Villemaur, 1723. — *Bucey-en-Othe*. — Aveu et dénombrement donnés au duc de Bourgogne par Pierre de Fontenay, chevalier, seigneur de Rance, au nom de sa sœur, Catherine de Fontenay, pour tous les biens et revenus, avec droit de haute, moyenne et basse justice, qu'elle avait à Bucey par suite du décès de Nicolas de Fontenay, leur père, et par partage fait entre elle, ledit Pierre de Fontenay, et Jean de Courcelles et Guillaume des Boves leurs beaux-frères, 1397. Parmi les biens et droits mentionnés figure le tiers des terrages de Bucey appartenant aux chanoines de Saint-Étienne de Troyes, « excepté la part du droit qui fut madame Marie du Plessy. » — Aveu et dénombrement par Charles de « Lille, » écuyer, premier échanson du Roi, seigneur d'Origny comme ayant épousé Catherine de Fontenay, du tiers de la justice haute, moyenne et basse de Bucey et divers autres droits et biens, 1410. — Accord entre les habitants de Bucey et Edme de Montselart, écuyer, sei-

gneur dudit Bucey, par lequel ce dernier cède aux habitants pour leur droit d'usage, comprenant le droit de s'en servir pour le chauffage et la batisse, une pièce de bois appelée les Grands-Usages, de cent quarante à cent soixante arpents, tenant d'une part aux Blancs Chiens, d'autre part aux Usages de Saint-Étienne et forêt de Chaast, d'un bout aux Essarts de Chennegy, et d'autre à plusieurs, moyennant certaines conditions, 1537 (v. st). — Foi et hommage par François-Louis des Réaulx, marquis de Coclois, seigneur d'Avant, Brillecourt, Verricourt, Jasseines, Sainte-Thuise et Souligny, pour la seigneurie de Bucey lui appartenant du chef d'Anne-Françoise-Louise de Mesgrigny, sa femme, 1768. — Bail à rente perpétuelle du moulin à eau de Bucey par Pierre Le Courtois, conseiller au Parlement de Paris, seigneur dudit lieu, de Fontvanne, Bouilly et Blignicourt, baron de Saint-Cyr et de Vaugermain, 1740.

E. 501. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1622-1751. — Baronnie de Villemaur. — *Château-Gaillard* et *Chavaudon* (communes de Marcilly et de Bercenay-le-Hayer). — Hommage par Nicolas de La Serre, écuyer, sieur de Chavaudon et « Gaillard, » pour la seigneurie de Gaillard qu'il avait acquise peu auparavant de César de La Serre, sieur de Bercenay, son frère, 1641. — « Déclaration des bâtiments, terres, prez, bois et aultres héritages qui dépendent de la terre et seigneurie de Chavaudon. » En marge est écrit : « Déclaration des choses vendues par le contract du quatre mars 1648. » — Hommage par Pierre Guillaume, écuyer, lieutenant criminel en l'Élection de Troyes, pour la terre, justice et seigneurie de Château-Gaillard et Chavaudon, par lui récemment acquise, 1648. — Dénombrement de cette seigneurie par le même, 1648. « La maison seigneuriale dudit Chavaudon, paroisse de Marcilly-le-Hayer, consistant en un pavillon, grange, estables, cour, actin. La maison seigneuriale dudit Chasteau-Gaillard, parroisse de Marcilly, consistant en un chast de maison, grange et estable, le tout couvert de paille.... » — Autre dénombrement de Château-Gaillard, Chavaudon et dépendances, « scituez dans l'estendue du finage du Mothoy, pour raison desquelles despendances il a déclaré estre seigneur en partye dudit Mothoy, » donné par Pierre Guillaume de Chavaudon, seigneur dudit lieu, de Bercenay-le-Hayer, Lannerey, Château-Gaillard, Sainte-Maure, Charley, Maison-Neuve, Prédaissy et Cornilly, lieutenant général au bailliage de Troyes, 1687. M. de Chavaudon a déclaré être propriétaire de ces terres tant comme héritier de son père ci-après que par donation qui lui en avait été faite dans son contrat de mariage, le 30 novembre 1677, par Marie Marceau, dame de La Grande-Fouchère, sa mère, veuve de Pierre Guillaume, seigneur des dits lieux et de Lenharé (Marne). — Hommage par Louis Guillaume, conseiller au Parlement de Paris, seigneur de Chavaudon, de Bercenay et de Lannerey en partie, pour la seigneurie de Chavaudon et dépendances qui lui avaient été données dans son contrat de mariage, du 15 juin 1715, par Pierre Guillaume de Chavaudon, son père, lieutenant général au bailliage de Troyes, 1720. — Hommage, aveu et dénombrement de la même terre rendus par ledit Louis Guillaume de Chavaudon, alors président au Grand Conseil et maître des requêtes honoraire, président au Parlement de Paris, 1751. — *Cornillon* (commune de Marcilly-le-Hayer). — Foi et hommage « du fief et maison de Cornillon, ses appartenances et despendances, estans au dedans de la terre dudict Motoy, » par Edmée de Piédefer, veuve de Nicolas du Moulin en son vivant seigneur du Motoy et de La Tombe en partie, 1622. — Hommage par Alexandre Coiffart, sieur de La Mothe, pour les fiefs de Cornillon et des Chaumes du Manche par lui acquis de Georges de Durat, sieur de Montsou (?) et Marguerite du Moulin, sa femme, et de Catherine du Moulin, leur sœur et belle-sœur, 1638. — Hommage dudit fief de Cornillon par Nicolas de Mesgrigny, guidon des gendarmes de la compagnie de la Reine, seigneur dudit Cornillon en qualité de légataire universel d'Alexandre Coiffart, 1643. — Vente de ce même fief, et de celui des Chaumes du Manche lequel était d'une contenance de cent arpents, par Nicolas de Mesgrigny sus-nommé à Michel Boucher, sieur de Palis, 1645. — Dénombrement de ces fiefs par Marguerite de Saint-Étienne, veuve de Michel Boucher, tant en son nom qu'en celui de ses enfants mineurs, 1662. — Aveu et dénombrement semblables par Marguerite Boucher, fille émancipée de feu Étienne-Jacques Boucher, seigneur de Cornillon, 1690. — Foi et hommage par Michel du Parc, seigneur en partie du Plessis du Metz, de la Forêt et de Cornillon, pour ledit fief de Cornillon acquis par lui le 2 juin 1700 sur la succession abandonnée de Jacques Boucher, 1702. — Foi et hommage par Gabrielle de Lameth, dame de Faux, Basson, Cornillon et autres lieux, pour le fief de Cornillon acquis par elle le 8 avril 1710 de Michel du Parc, 1710. — Aveu et dénombrement du fief des Chaumes du Manche par Nicolas Desmarets de Palis, seigneur de Luyères, le Haut-Chêne (commune de Fresnois), Planty, Joux et moitié de Palis, Tricherey et les Petits-Chevrets, 1734.

E. 502. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1551-1762. *Cornilly* (commune de Saint-Mards-en-Othe). Foi et hommage par François de Villemor, écuyer, pour cent cinquante arpents de bois assis en la contrée de Cornilly, et généralement tout ce qu'il pouvait avoir en cette contrée, à lui donnés la même année par le duc de Nevers, 1551 (Copie). — Mesurage des bois et terres labourables de Cornilly fait contradictoirement entre Gaucher de Foissy, chevalier de l'ordre du Roi et son maître d'hôtel, seigneur de Cornilly, et frère Jean Brodard, prieur de Notre-Dame en l'Ile de Troyes, 1570. — Foi et hommage de Cornilly, par Hélior de Foissy, sieur de Creney et dudit Cornilly par suite de la cession que lui en avait faite Gaucher de Foissy, son père, 1597. — Aveu et dénombrement par le même, 1600. « Au lieu dudict fief soulloyt avoir un bastiment consistant en maison, grange, estable, cour, jardin et actin, lesquelz bastimens sont dès y a longtemps bruslez. » — Hommage de la seigneurie de Cornilly par Sébastien de Bruneau, sieur de la Martinière, secrétaire du Roi, seigneur par engagement de Cornilly, 1608. — Hommage pour le même fief fait par Charles de La Porte, maître d'hôtel ordinaire du Roi et gentilhomme de sa chambre, lieutenant de la vénerie de sa majesté, seigneur de Chevroches, Champgiron, Collimont et Cornilly, demeurant à Saint-Mards-en-Othe, à cause de l'acquisition de cette seigneurie qu'il avait faite le 16 mars 1609 d'Hélion de Foissy, seigneur de Creney et dudit Cornilly, 1609. — Dénombrement de cette terre par le même, 1609. « Appartient audit sieur les cry et armes en ladicte terre et justice, avec tous droiz de chasse à cors et à cry, et à toutes sortes d'engins et armes que ledict sieur connoist estre requis et nécessaires pour ce faire, à toutes bestes rousses, noires et gibier, et autres trouvés au-dedans de sa haulte justice, terre, justice et seigneuries dudict Cornilly. » — Dénombrement par Josias de La Porte, seigneur de Chevroche, Champgiron et Cornilly, lieutenant de la vénerie du Roi, à cause de la donation de la terre de Cornilly qui lui avait été faite le 9 juin 1615 par Charles de La Porte et Anne Le Prince, ses père et mère, 1620. Cachet de Josias de La Porte, empreint sur cire entre deux feuilles de papier, à ses armes : *d'..., à une porte de ville d'.. et un chef d'.. chargé de trois têtes d'oiseaux d'.. arrachées de...* — Hommage par Henry de La Porte, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de Chevroche, de Prédaissy, des bois de Chevroche et de Cornilly, pour ledit fief de Cornilly à lui échu par le décès de Josias de La Porte, son frère, 1630. — Dénombrement par le même, 1631. Cachet semblable à celui décrit ci-dessus sous la date de 1620. — Autre dénombrement par Joseph du Motet, seigneur d'Arthé (commune de Merry-la-Vallée, Yonne), Maurepas (idem) et autres lieux, à cause du décès d'Henry de La Porte, son beau-père, et comme ayant épousé Élisabeth de La Porte, 1662. Cachet de cire rouge à ces armes : *une tour accostée en chef de deux étoiles.* — Vente 1° de la terre et seigneurie de Prédaissy, paroisse de Saint-Mards, bailliage de Chaumont-en-Bassigny, consistant en « maison et manoir seigneurial, granges, escurie, cour et jardin, » etc. ; 2° « du fief, terres et bois, vulgairement appelez Cornilly, scituez en l'étendue de ladite paroisse de Saint-Mars ; » 3° du moulin à choiseau situé « sur le ruisseau et dans l'étendue de la justice et censive dudit Saint-Mars, » communément appelé le moulin de la Vanne ; 4° de la moitié indivise d'un autre moulin situé sur ledit ruisseau, vulgairement appelé le moulin de la Fondoire, etc., par Henry du Motet, seigneur d'Arthé, Maurepas, Prédaissy et Cornilly, Joseph, Catherine et François du Motet, enfants de feus Henry du Motet et Élisabeth de La Porte, à Pierre Guillaume, seigneur de Chavaudon, Bercenay et autres lieux, lieutenant général au bailliage de Troyes, 1685. — Hommage par M. de Chavaudon, 1687. — Hommage du fief de Cornilly et du fief sans justice de Maison-Neuve, appelé aussi Palluau et Buisson-au-Gendre, par Pierre Guillaume, sus-nommé, 1741. - Dénombrement du fief de Cornilly, par Pierre-Nicolas Guillaume de Chavaudon de Sainte-Maure, conseiller en la Cour des Aides, à Paris, seigneur de Sainte-Maure, Doches, Droupt-Saint-Bâle, Prédaissy, La Rethorée et autres lieux, à cause du décès de Pierre Guillaume, son père, 1751. — Hommages desdits fiefs de Cornilly et de Maison-Neuve, ce dernier situé au finage de Villemaur, par Jean-François Berthon, seigneur de La Violaye, et Jeanne-Étiennette Guillaume de Chavaudon, sa femme, demeurant ordinairement au château de La Violaye, paroisse du Faye, évêché de Nantes, 1762. Ces fiefs appartenaient à madame de La Violaye comme héritière de Pierre-Nicolas Guillaume de Chavaudon, son père, et par partage fait avec M. le chevalier de Sainte-Maure, son frère, le 17 novembre 1762.

E. 503. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1360 (v. st.)-**1609.** — Baronnie de Villemaur. — *Courmononcle* (commune de Saint-Benoit-sur-Vanne). — Aveu et dénombrement rendus à la comtesse de Flandre, dame de Villemaur, par « Mélinette » de Foujon, dame de Courmononcle, pour notamment la motte de Courmononcle ; tous les hommes et femmes de corps de Courmononcle, Saint-

Benoit, Paisy, Cosdon; deux muids de blé de rente à la petite mesure à prendre chaque année sur les religieux de Dilo (Yonne), en leur grange de Vaujuraines ou de Villemaur, 1360 (v. st.). — Dénombrement semblable par la même « Méline » de Foujon, 1362 — Dénombrement de cette terre par Jean de Courmononcle, écuyer, fils et héritier de Guiot de Courmononcle, écuyer, 1390. — Autre dénombrement de cette terre par Guillaume de La Palu, écuyer, sieur de Touches et de Courmononcle, à cause de Jeanne de Courmononcle, sa femme, et notamment pour « la fort maison dudit Courmononcle, » le fief de tout ce que Jean de Launoy tenait à Paisy, la chasse à toutes bêtes rousses et noires, 1452 (v. st.). — Part de seigneurie de la famille de Midi : aveu et dénombrement par Claude de Midi, écuyer, pour un quart de Courmononcle, un autre quart appartenant à Jacques de Nausot, écuyer, et l'autre moitié à Charles de La Haye, écuyer, seigneur de « Cureil, » Nicolas Poart, écuyer, seigneur de « Vigny, » et Louise des Essars, dame de Saint-Mards, 1543. Parmi les biens énumérés figure la maison seigneuriale. — Saisie féodale de la part appartenant à Claude de Midi dans cette seigneurie, 1545. — Foi et hommage de cette partie de seigneurie, par Simon Cotenet, sieur de Latrecey (Haute-Marne), à cause de Françoise de Midi, sa femme, et aussi comme tuteur et curateur de Marguerite de Midi, fille de feu Mammès de Midi, et comme mandataire, suivant procuration du 16 mai 1599, de Macey d'Asnières (*aliàs* Desmaretz), seigneur en partie dudit Latrecey, père de Claude d'Asnières, seigneur en partie dudit Courmononcle, 1602. — Partie de seigneurie de la famille de Nausot : Dénombrement par Gallas de Bérulles, écuyer, sieur « du Vieil-Verger, » de Bailly et en partie de Courmononcle, pour la moitié en la quatrième partie de ladite seigneurie, l'autre moitié appartenant à Jacques de Nausot, aussi seigneur en partie de Courmononcle, 1552, — Aveu et dénombrement, pardevant notaires en la prévôté d'Étampes (Seine-et-Oise), rendus par Étienne de « Saint-Pol, » sieur d'Hécourt (Eure), Boissy-le-Sec (Seine-et-Oise), et « Lemondant, près La Briche, » pour un quart, la moitié en un autre quart, et en outre un neuvième en la moitié de la terre et seigneurie de Courmononcle, lui appartenant par les donations que lui en avaient faites feus Jacques de Nausot et Marie d'Hémery, sa femme, 1596 : « Le lieu seigneurial, cloz à fossez à eaue et pont-levis, où souloit avoir maison signeurialle, granges, estables, colombier, court, jardin, accin, à présent en ruynes et bruslé par les guerres et discentions civilles ; et n'y a de présent, sinon ledit colombier, le tout contenant ung arpent ou environ, et inhabité. » Empreinte sur papier du sceau aux contrats de la prévôté d'Étampes : *un sautoir engrêlé, accompagné en chef de trois besants ou tourteaux et en pointe d'une croisette recercelée.* — Aveu et dénombrement semblables par le même, demeurant à « Lesmondant, paroisse de La Briche, baillage d'Estampes, » le surplus de cette terre appartenant à Louis de Chaumont, à Jean Le Masson et aux héritiers de Claude de Midi, 1600. Empreinte sur cire, entre deux feuilles de papier, du sceau aux contrats de la prévôté d'Étampes : *une fasce et un orle de huit coquilles.*—Part de seigneurie de la famille Le Masson : Dénombrement par Jean Le Masson, seigneur de Launay, Château-Hutton et Courmononcle en partie, pour un sixième en la moitié de la seigneurie de Courmononcle à lui échu par le décès de Charlotte de Piédefer, sa mère, femme de Jean Le Masson, seigneur de Launay, 1603. Empreinte du sceau et contre-sceau du baillage de Saint Mards en-Othe, aux armes des Piédefer : *un échiqueté et un lambel de trois pendants.*—Part de seigneurie de la famille de Chaumont : Dénombrement par Louis de Chaumont, seigneur de « Roginvilliers » et en partie de Courmononcle, y demeurant, pour cinq sixièmes en la moitié de Courmononcle et un neuvième en l'autre moitié, lui appartenant à cause du décès d'Antoine de Chaumont, son père, en son vivant seigneur de Saint-Chéron (Marne), Henruel (commune des Rivières-et-Henruel, Marne), « des Rivières de Saint-Oulph, de Roginvilliers, » et en partie de Bidan (commune de Chauffour) et de Courmononcle, surintendant des affaires de la Reine d'Écosse, douairière de France, et gouverneur de Joinville, 1601. « Le lieu seigneurial où y souloit avoir maison seigneurialle, grange, estables, et est à présent en ruine et bruslée par les guerres civilles, où n'y a présent riens ; le tout contenant un arpent et demy, estant lieu inhabité. » On lit à la fin de cette pièce : « C'est le cachet des armes de Loys de Chaumont, seigneur de Roginvillier-en-Brie et de Cormononcle en partie, lesquelles, si elles estoient blasonnées ou mises en couleur, seroient, sçavoir, Chaumont : burlées ou facées d'argent et de gueulles de dix pièces, et d'Anglure : d'or aux sonnettes d'argent sans nombre papellonnées de gueulles ; au bord d'azeur. » Signé : de Chaumont. Suit l'empreinte du cachet de Louis de Chaumont, aux armes ci-dessus décrites. — Foi et hommage par le même pour la partie de cette seigneurie ayant appartenu à Étienne de Saint-Paul et que ce dernier lui avait cédée par contrat du 14 septembre de la même année, 1608. — Hommage par le même de la partie de cette seigneurie ayant appartenu à Simon Cottenet et Françoise de Midi, sa femme, et que ces derniers lui avaient vendue le 9 janvier de la même année, 1609. — Hommage par le même pour la part de cette seigneurie ayant appartenu à Jean Le Masson et qu'il avait acquise le 26 mai de cette année, 1609.

E. 504. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1619-1786. — Baronnie de Villemaur. — *Courmononcle* (commune de Saint-Benoit-sur-Vanne). — Dénombrement de la totalité de la terre et seigneurie de Courmononcle, par Louis de Chaumont, seul seigneur de Courmononcle, comme héritier d'Antoine de Chaumont, et en outre en vertu des différentes acquisitions analysées ci-dessus (E. 503, *in fine*), 1619. Cette pièce mentionne « le chasteau, cloz de fossez à eaue, où il y a maison seigneurialle, grange, escuryes, estables, collombier, le tout contenant neuf quartiers ou environ; les jardins et actins qui sont assiz audevant du pont dudict chasteau. » — Dénombrement de cette seigneurie par Edme-Amaury de Chaumont, seigneur en partie de Rigny-le-Féron, et en totalité de Courmononcle par le décès de Louis de Chaumont, son père, 1630. A la fin description des armes de M. de Chaumont, semblable à celle qui est rapportée ci-dessus. (Voir E. 503.) — Hommage de cette seigneurie par Hélène de Précy, veuve de Christophe de Sommermont, en son vivant seigneur de « l'Espouasse » et autres lieux, héritière immobilière d'Edme-Amaury de Chaumont, 1651. — Donation de la seigneurie de Courmononcle par Hélène de Précy, sus-nommée, dame de Sacey (commune de Rouilly-Sacey), à ses deux filles, Claire de Sommermont, femme de Charles de La Grange de Villedonné, seigneur de Villedonné, Domremy et autres lieux, et Marie de Sommermont, femme de Louis de La Baume, seigneur de « Taitz en Bourgongne, » 8 juillet 1652. (Copie.) — Partage fait entre Messieurs et Mesdames de Villedonné et de La Baume, où M. de La Baume est dit seigneur de Mesnil-la-Comtesse, et par lequel la seigneurie de Courmononcle est échue à M. et Madame de Villedonné, 28 octobre 1652. — Dénombrement de Courmononcle par Charles de La Grange de Villedonné, seigneur de Domremy, Courcelle, Dommartin-le-Franc (Haute-Marne), « Mallegnicour, » Motté (Mothé, commune de Poivre ?), Sainte-Suzanne (commune de Mailly), et de Sacey, 1656. Cachet de cire rouge aux armes de M. de La Grange : *d'azur à trois renchiers d'or*. — Requête par Madeleine de Bretel, veuve de Joachim de La Grange, seigneur de Villedonné, comme mère et tutrice de Charles-François, Pierre, Charles-Joachim, Marie-Angélique et Henriette-Edmée de La Grange, pour obtenir main-levée de la saisie féodale de la terre de Courmononcle, leur appartenant par le décès de M. de La Grange, leur père, sus-nommé, arrivé au service du Roi quelques années auparavant, 1691. — Aveu et dénombrement par le même, dans les mêmes qualités, 1694. Cachet de cire noire aux armes de Bretel : *d'argent, à trois merlettes de gueules; au chef d'azur chargé d'une étoile d'or*. — Dénombrement de Courmononcle par Charles-François de La Grange de Villedonné, seigneur de Villedonné, Domremy, Courmononcle et autres lieux, capitaine d'une compagnie de chevaux (*sic*) au régiment de Rennepont, 1712. Cachet de cire rouge aux armes de M. de Villedonné : *d'azur à trois renchiers d'or*. — Foi et hommage par le même, ancien lieutenant-colonel du régiment royal des Cravattes, 1742. — Foi hommage, aveu et dénombremement de Courmononcle par Nicolas-François-Pomponne, comte de Vienne, ancien capitaine au régiment de Saintonge, seigneur de Saint-Benoit-sur-Vanne et des trois quarts de Courmononcle, et Anne-Catherine de Relongue, veuve de Charles-François, vicomte de Vienne, ancien capitaine au régiment de Picquigny, comme mère et tutrice de Marie-Anne-Adélaïde de Vienne, dame de l'autre quart en qualité de seule héritière dudit vicomte de Vienne, son père, 1764. Cette terre appartenait au comte et à la vicomtesse de Vienne, par l'acquisition qu'en avaient faite le comte de Vienne et ses frères de Henriette-Thérèse et Élisabeth-Marie de La Grange de Villedonné, Edmée-Gabrielle de La Grange de Domremy, et Henriette-Louise-Gabrielle de Montigny, héritières de Joachim de La Grange de Villedonné, seigneur dudit Courmononcle, suivant contrat des 30 avril et 4 mai 1759. — Hommage des trois quarts de Courmononcle, par Nicolas-René Peschart, baron d'Ambly, seigneur de Saint-Benoit-sur-Vanne, ancien major d'infanterie, comme ayant épousé Marie-Jeanne-Louise de Vienne, fille et héritière de Nicolas-François-Pomponne, comte de Vienne, 1786.

E. 505. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 52 pièces, papier.

1549-1768. — Baronnie de Villemaur. — *Courmononcle* (commune de Saint-Benoit-sur-Vanne). — Analyse de quelques titres concernant le bois des Trois-Têtes, au finage de Courmononcle, lieu dit les Chevrets (1549-1630), XVIIe siècle. — Commission pour la saisie féodale des bois des Grands et Petits-Chevrets, assis en la seigneurie de Courmononcle, 1551. — Saisie féodale de ce fief, relevant de Villemaur, faute de foi et hommage fait par ses détenteurs depuis le décès d'Antoine des Essars, en son vivant seigneur de Saint-Benoit-sur-Vanne, 1551. — Saisie féodale et mise en adjudication du fief des bois de Launay et Petit-Mondelu, sis près Courmononcle, 1659.

E. 506. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1387 (v. st).-**1789.** — Baronnie de Villemaur. — *Craney* (commune de Villemoiron). — Aveu et dénombrement

par Geoffroi de « Pigny » (Piney ?), seigneur de Craney et en partie de Château-Hutton, à Nicolas de Fontenay, seigneur de Saint-Liébaut (Estissac), pour divers droits et rentes sur des terres sises à Craney, mouvant de M. de Fontenay, « à cause de sa maison de Saint-Liébaut, » 1387 (v. st.). — Bail à cens par François de Villemor, seigneur de Craney, 1534. — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Craney, par Gabriel de Villemor, qui en était seigneur comme héritier de Christophe de Villemor et de Catherine de Fontaine, ses père et mère, et par échange fait avec feus François et Claude de Villemor, ses frères, 1596. On y remarque « la maison seigneurialle dudit Crenney, consistans en plusieurs bastimens.... murailles et pont-levis, d'environ un quartier. » — Déclaration de la terre de Craney pour le tout, et de Villemoiron pour un quart et demi et un douzième en un autre quart et demi, par Charles de Roffey de Villemor, seigneur de Fontvanne, Craney et autres lieux, Gabrielle de Harlus, son épouse, et Jacques Doé, conseiller au bailliage et siège présidial de Troyes, 1685. — Foi et hommage par Jacques Doé, sus-nommé, pour la terre de Craney par lui acquise récemment, 1688. — Foi et hommage par François-Michel-Anne marquis de Vallans, de Craney pour le tout et partie de Villemoiron, acquis le 16 septembre 1768 par Louise-Suzanne Le Charon, sa femme, de la veuve d'Alexandre Gaudichon, 1769.

E. 507. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1453-1673. — Baronnie de Villemaur. — *Dierrey-Saint-Julien*, *Dierrey-Saint-Pierre* et *Moirey* (c. de Dierrey-Saint-Julien). — Vente par Jeanne de Choiseul, dame d'Anglure (Marne) et de Choiseul (Haute-Marne), veuve de Jean de Blaisy, seigneur de Villecomte, à Pierre de Courcelles, seigneur de Saint-Liébaut (Estissac), des seigneuries de Dierrey-Saint-Julien et Moirey, lui appartenant par indivis avec Achart de Merbury, à cause d'Isabeau de Fontenay, sa femme, 10 avril 1453 (v. st.?). — Vente par Jean et Hémond de Merbury, écuyers, frères, enfants de « Richard » de Merbury, chevalier, et de feue « Catherine » de Fontenay, seuls héritiers de ladite défunte, à Louis de Chauvigny, neveu de Pierre de Courcelles, chevalier, seigneur de Saint-Liébaut, du tiers indivis de la terre et seigneurie de Dierrey-Saint-Julien et Moirey, 1461 (v. st.). Cette vente était faite en conséquence d'un règlement de comptes intervenu entre lesdits sieurs de Merbury et ledit Pierre de Courcelles, au sujet d'une somme de mille saluts d'or due par feu Jean de Courcelles, seigneur de Saint-Liébaut, et Marguerite de Fontenay, père et mère dudit Pierre, comme ayant été remise à titre de dépôt à Jean de Courcelles par Catherine de Fontenay, mère des vendeurs. — Vente par Louis Raguier, seigneur de La Motte-Tilly et de Bourdenay, l'un des gentilshommes ordinaires de la Chambre du Roi, à Philippe de Courcelles, seigneur de Saint-Liébaut (Estissac), et Aillefol (Géraudot), de la terre et seigneurie de Dierrey-Saint-Pierre, et du quart de la terre et seigneurie de Villemoiron, lesquelles terres avaient appartenu à Antoine de Luxembourg, comte de Brienne et de Ligny, et récemment à Marie Beauvarlet, veuve de Jean Raguier, seigneur de Lay, mère du vendeur, comme ayant le droit, par faculté de réméré, de Charles de Luxembourg, comte de Brienne, seul héritier dudit Antoine de Luxembourg, lequel les avait acquises de Marguerite Rivière, veuve d'Aymard de Brisel, seigneur de « Borrey le Bocage, » 1517. — Déclaration par François, duc de Nevers, gouverneur de Champagne, Brie et Luxembourg, baron de Villemaur et autres lieux, que les terres et seigneuries de Dierrey-Saint-Julien et Dierrey-Saint-Pierre, possédées à titre de douaire par Françoise Ysorée, aussi dame douairière de Saint-Liébaut, veuve d'Antoine de Béthune, en son vivant seigneur de « Mareul, » et auparavant d'Edme de Courcelles, seigneur de Saint-Liébaut, Dierrey-Saint-Julien et Dierrey-Saint-Pierre, ne sont pas mouvantes de Villemaur mais de franc aleu, 1553 (v. st.). — Partage des terres et seigneuries de Saint-Liébaut (Estissac), Thuisy (commune d'Estissac), Chennegy, Dierrey-Saint-Julien, Dierrey-Saint-Pierre et Moirey, fait entre Charles de Montmorency, seigneur d'Auneuil (Oise), et de Méru (id.), comte de Secondigny (Deux-Sèvres), baron de Châteauneuf, vicomte de Tancarville (Seine-Inférieure), et de Melun (Seine-et-Marne), seigneur de Saint-Liébaut, Nesle et Savoisy (Côte-d'Or), amiral de France et de Bretagne; Suzanne des Serpents, veuve de Claude de La Guiche, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, et seigneur de Saint-Géran, dame en partie de Saint-Liébaut; et Jean-François de La Guiche, son fils, baron de Saint-Géran et autres lieux, maître de camp et gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, lesquels étaient en procès au sujet de ce partage. Ces terres leur appartenaient indivisément, à l'amiral de Montmorency pour trois quarts, et à Madame et M. de Saint-Géran, son fils, pour l'autre quart. Il a été attribué à Madame de Saint-Géran, tant pour elle que pour son fils mineur, Dierrey-Saint-Pierre, Dierrey-Saint-Julien et Moirey, et à M. de Montmorency, Saint-Liébaut, Thuisy et Chennegy. Pour le paiement des arrérages pouvant être dus par des particuliers pour les années 1589 à 1592, chacune des parties a été laissée libre de poursuivre comme bon lui semblerait. Enfin, Madame de Saint-Géran a

été déchargée de toute contribution aux réparations qui avaient été faites au château de Saint-Liébaut, 1600. — Vente des terres et seigneuries de Dierrey-Saint-Julien, Dierrey-Saint-Pierre et Moirey, par Jean-François de La Guiche, maréchal de France, seigneur de Saint-Géran et autres lieux, tant en son nom que comme mandataire de Suzanne des Serpents, dame douairière desdites terres, sa mère, à Jacques Vignier, conseiller d'État, baron de Saint-Liébaut et Villemaur, 1622. Ces terres appartenaient en pleine propriété à M. de Saint-Géran par l'abandon d'usufruit que lui en avait fait sa mère aux termes de son contrat de mariage avec feue Anne de Tournon, du 16 novembre précédent.

E. 508. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1562-1756. — Baronnie de Villemaur. — *Dierrey-Saint-Julien*, *Dierrey-Saint-Pierre* et *Moirey*. — Accensivements de terres aux finages de ces deux localités faits par les seigneurs, 1640-1750. — Saisie, faute de foi et hommage, des seigneuries de Dierrey-Saint-Julien, Dierrey-Saint-Pierre et Moirey, sur Suzanne des Serpents, 1600. — Mémoire de Suzanne des Serpents, par lequel elle soutient à l'encontre du baron de Villemaur que ses terres de Dierrey-Saint-Julien, Dierrey-Saint-Pierre et Moirey sont de franc-aleu, 1619. — Enquête faite à Dierrey-Saint-Pierre par Antoine Bryrot, agent des affaires de M. le chancelier Séguier, duc de Villemaur, à l'effet de savoir si le rabais des tailles ordonné par M. le chancelier en cette localité n'a profité qu'aux officiers du lieu et à leurs amis, et si les pauvres n'en ont point bénéficié ; si les habitants sont « oppressez » par les officiers, 1656. — Moulin à vent de Dierrey-Saint-Pierre. — Déclaration d'un moulin à vent « à mouldre bled, ensemble d'une petite maison assise auprès d'icelluy, avec les droitz, aisances et appartenances, assis et scitué au finage de Dierrey-Saint-Père, ou lieu dit Les Turies, tenant la place et accin d'icelluy d'une part au chemin qui tend de Dierrey-Saint-Julien à Villeloups, » chargé de dix-sept livres de rente envers Madeleine de Savoie, duchesse de Montmorency, et Claude de La Guiche, dame et seigneur de Saint-Liébaut, dudit Dierrey-Saint-Pierre et dépendances, 1562. — Reconnaissance semblable, 1731.

E. 509. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

1756-1766. — Baronnie de Villemaur. — *Dierrey-Saint-Julien* et *Dierrey-Saint-Pierre*. — Manuel de recette des droits dus à M. le duc d'Estissac à Dierrey-Saint-Julien et Dierrey-Saint-Pierre.

E. 510. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1360 (v. st.)-**1410.** — Baronnie de Villemaur. — *Estissac* (anciennement *Saint-Liébaut*). — Aveu et dénombrement rendus par Jean d'Ancy, chevalier, sire de La Planche et de Saint-Liébaut en partie, à la comtesse de Flandre, à cause de son château de Villemaur, pour ce qu'il tenait à Saint-Liébaut et notamment sa « maison de Saint-Liébaut, close de fossez, et le pourpris, qui peut valoir par an environ XL soldées de terre,... le molin neuf,... la rivière dessus le molin neuf jusques à l'orme bannaux,... plusieurs hommes de remenance, mainmortables,... plusieurs hommes et femmes taillables haut et bas et de main morte ;.... à Noel, d'un chacun chief d'ostel, ung pain de II deniers ;.... le paage de la dicte ville, ensemble la justice que je puis avoir en la dicte ville et oudit finaige, » 1360 (v. st.). — Autres aveu et dénombrement semblables par Jean « d'Ancey, » chevalier, sire de La Planche et de Romilly-sur-Seine en partie, 1364. — Échange par lequel Robert d'Anglure, chevalier, seigneur de Queudes (Marne), et Isabelle de Monceaux, sa femme, cèdent à Baudon, chevalier, seigneur de Vendières, » et Béatrix d'Anglure, sa femmme, leurs gendre et fille, le quart indivis de la terre de Gisaucourt (Marne), tenue en fief de leur neveu le seigneur d'Anglure, et le quart de tout ce que ledit seigneur de Queudes pouvait avoir en la prévôté de Sainte-Menehould (Marne), lesquelles terres étaient échues audit Robert par le décès de Pierre d'Anglure, seigneur du Thou, son frère, et par partage fait avec Guy d'Anglure, seigneur de Ponthion (Marne), aussi son frère. En contréchange Baudon et Béatrix ont abandonné la terre de « Saint-Liébaut, » tenue en fief d'Huguenin de Bricon, écuyer, à cause de sa femme; la moitié indivise de toute la terre qui fut à Jean de Thuisy, aux territoires de Thuisy et de Saint-Liébaut, tenue en fief de Jean de Villebéon, écuyer, à cause de Marguerite, sa femme. Ces dernières terres avaient appartenu en propre à Madame de Queudes, sus-nommée, et avaient été données par elle à sa fille Béatrix, en faveur de son mariage, un an auparavant, 1370. — Réception par la comtesse de Flandre, dame de Villemaur, de foi et hommage pour « certainne terre, avec ses appartenances, séant à Saint-Liébaut, » récemment acquise par Nicolas de Fontenay, de messire Jean « d'Ancey, » chevalier, 1370 (v. st.). — Aveu et dénombrement par Jaquot, « sires d'Erlost, » et en partie de Saint-Liébaut, pour ce qu'il tenait audit lieu de Saint-Liébaut et entre autres choses, en la terre du Moulin-Neuf environ dix-huit arpents de terre « tenanz à Monseigneur Robert d'Angleure; » environ huit arpents « tenanz à Monseigneur Jehan d'Ancey ; » ce que Nicolas de Fontenay, bourgeois de

Troyes, tenait de lui en fief en « la ville de Loigny » (commune d'Estissac), 1371. Sceau de Jacquot, sur cire brune, détruit en partie ; on y voit un écusson chargé de trois mains. — Aveu et dénombrement par Jean de Verdun, l'aîné, écuyer, demeurant à Troyes, pour trois setiers de mouture, sur le moulin de Saint-Liébaut : « et n'y est ren levé ne prins pour ce qu'il n'y a point de molin au dit Saint-Lyébaut ; » le champ de la hache ; le fief que Nicolas de Fontenay tenait de lui à Loigny, « qui fu feu Jehan de La Rivière, et après feu Aignelet Frémi, » 1382. Fragment du sceau de Jean de Verdun ; on aperçoit le casque qui surmontait son écu, et dans la pointe de l'écu trois animaux dont la forme ne se peut plus distinguer. — Philippe, duc de Bourgogne, fait savoir que Pierre de Verdun, écuyer, lui a fait hommage lige du fief et terre qu'il avait à Saint-Liébaut et dépendances, 1385. — Le même fait savoir que Guillaume des Boves, dit Sauvage, son écuyer tranchant, et Jeanne de Fontenay, sa femme, s'étant démis de l'hommage qu'ils lui avaient fait à cause de moitié du château, terres et dépendances de Saint-Liébaut, appartenant audit Guillaume à cause de sa femme, il a reçu les foi et hommage de Jean de Courcelles, son pannetier, pour cette moitié qu'il avait nouvellement acquise d'eux, 1398. — Philippe, comte de Nevers, fait savoir que Jean de Courcelles, écuyer, gruyer de ses terres de Champagne, lui a fait foi et hommage de son château, terres et appartenances de Saint-Liébaut, 1405. Belle empreinte de sceau armorié : *écartelé de France et de Bourgogne.* — Souffrance pour aveu et dénombrement accordée par le comte de Nevers à Jean, seigneur de Courcelles et de Saint-Liébaut, qui lui avait fait foi et hommage, 1410. Fragment de sceau armorié : *de France ancien.*

E. 511. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1540 (v. st.)-**1758.** — Baronnie de Villemaur. — *Estissac* (anciennement *Saint-Liébaut*). — Bail du gagnage de Loigny, par Antoine de Béthune, seigneur de Congy, et Françoise « Yzore, » sa femme, dame douairière de Saint-Liébaut, 1540 (v. st.). — Foi et hommage par Madeleine de Savoie, veuve d'Anne duc de Montmorency, connétable de France, François duc de Montmorency, maréchal de France, Henri de Montmorency, maréchal de France, seigneur de Danville, Charles et Guillaume de Montmorency, seigneurs de Méru (Oise) et de Thoré, ses enfants, pour les trois quarts des terres et seigneuries de Saint-Liébaut, Dierrey-Saint-Pierre, Dierrey-Saint-Julien, Moirey, Thuisy et partie de Villemoiron, à eux appartenant par le décès dudit Anne de Montmorency, 1568. On y voit qu'un quart de ces terres avait été acquis par Anne de Montmorency du sieur de « Loz » et de sa femme. — Main-levée de saisie féodale des trois quarts desdites terres donnée à Charles de Montmorency, seigneur de Danville et Méru, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, colonel général des Suisses, lequel en était seigneur par suite du décès du connétable et de la connétable ses père et mère, et par partages des 21 janvier 1563 et 8 juin 1568, 1588. — Foi et hommage desdites terres par le même Charles de Montmorency, amiral de France, 1600. — Aveu et dénombrement par le même, pour Saint-Liébaut, Thuisy, et les trois quarts en la moitié de Villemoiron, 1602. Avant de faire son dénombrement M. de Montmorency s'excuse des oublis qu'il pourrait commettre dans sa déclaration, « considéré que nos anciens tiltres et dénombrementz sont adhirez et perdus, substraictz ou bruslez pendant la guerre et lors de la surprinse, pillage et feu advenu et mis au chastel qui estoit audict Sainct-Liébault en l'an mil cinq cens quatrevingtz et dix par les ennemis du Roy tenans lors party contraire à Sa Majesté. » « Il y avoit audict Sainct Liébault un chastel revestu de plusieurs bastimens, tours, pontlevis, clos de murailles et fossez, une bassecourt et colombier de pierre, avec tout le pourpris, jardins et circuit dudict chastel, scitué joignant la rivière, et qui furent ruinez, démolis et bruslez ladicte année mil cinq cens quatrevingtz et dix, depuis laquelle nous avons faict rebastir les murailles, tours et pont levis, avec certains bastiments et granges dedans l'enclos desdictes murailles. » « Le Molin-Neuf, autrement le Molin-Marque, sis sur la rivière et finage dudict Sainct-Liébault. » « Le dict seigneur de Sainct-Liébault a droict de lever péage sur les passans à charrette et auttres harnois, et rapassans à travers du village dudict Sainct-Liébault, lequel droict peult valloir par communes années la somme d'ung escu. » — Présentation de foi et hommage par Henri de Bourbon, prince de Condé, pour sa terre de Saint-Liébaut et ses dépendances lui appartenant et à la princesse, sa femme, par la donation que leur en avait faite en faveur de mariage feu Charles de Montmorency, amiral de France, 1613.— Procès-verbal de bornage entre les seigneuries de Saint-Liébaut et de Neuville-sur-Vanne, 1736.

E. 512. (Liasse.)— 10 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1576-1790. — Baronnie de Villemaur. — *Estissac* (anciennement *Saint-Liébaut*). — Parc du château.— Déclaration par M. Robert, curé de Saint-Liébaut et de Thuisy, son annexe, qu'il n'a aucun droit de percevoir la dîme dans le parc de Saint-Liébaut, 1747.— Bail pour dix-huit ans fait par

François-Alexandre-Frédéric de La Rochefoucault de Liancourt, du terrain du parc d'Estissac et du pré Carabin, avec réserve du château et de son emplacement, du canal de la Coquille, du terrain qui le précède, de la cour du château et des canaux qui l'entourent. Il a été convenu que les preneurs convertiraient le parc en pré et auraient le droit d'essarter et arracher les arbres, sauf les saules du pré Carabin, « et cent beaux pieds de différentes essences, qui seront laissés çà et là, avec quelques touffes de massifs; et lesdits cent arbres ainsi que lesdites touffes réservées seront distribués de manière que tous les points de vues agréables et pittoresques pour le château soient ménagés, » 1790. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 1793.— Colombier seigneurial. — Ordonnance du lieutenant au bailliage et gruerie de Saint-Liébaut portant défense à tous les particuliers habitant dans l'étendue de la baronnie de Villemaur et ses dépendances, Saint-Liébaut, Thuisy, Chennegy, Paisy, Vaujuraine, Dierrey-Saint-Pierre, Dierrey-Saint-Julien et Moirey, d'édifier aucun colombier, attendu que le baron de Villemaur a seul droit d'en avoir un, 1730. Cette ordonnance a été rendue parceque plusieurs particuliers avaient établi des volets, entre autres à Saint-Liébaut où il y en avait jusqu'à douze, et environ trente dans la baronnie, ce qui attiraient les pigeons du colombier seigneurial de Saint-Liébaut, lequel s'en était trouvé tout-à-fait dépeuplé. (Imprimé). — Acquisitions de pièces de terre et maisons au finage de Saint-Liébaut, faites par les seigneurs du lieu, en 1628, de Nicole Petit, curé; en 1723, de Jacques Sorin, maître chirurgien à Chauchigny. Plan et élévation d'une maison et dépendances sise à Saint-Liébaut, et achetée en 1735 par Madame la comtesse de Blansac, 1576-1772.

E. 513. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 103 pièces, papier.

1525 (v. st.)-**1790.** — Baronnie de Villemaur. — *Estissac* (anciennement *Saint-Liébaut*). — Baux de pièces de terre et de prés, faits par les seigneurs de Saint-Liébaut, et notamment, en 1525 (v. st), par Edme de Courcelles, seigneur de Saint-Liébaut, Chennegy, Dierrey-Saint-Pierre, Dierrey-Saint-Julien, Moirey, Thuisy, Tanlay (Yonne), Ravières (idem), Saint-Vinnemer (idem), Fontvanne et partie de Villemoiron; en 1533, par le même, qui est mentionné en outre à cette date comme seigneur d'Aillefol (aujourd'hui Géraudot).

E 514. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1525-1717. — Baronnie de Villemaur. — *Estissac* (anciennement *Saint-Liébaut*) et *Thuisy* (commune d'Estissac). — Baux à titre de rentes et censives, sur des biens situés à Saint-Liébaut et à Thuisy, consentis au profit des seigneurs, 1525-1717. En 1525 sentence du bailliage de Troyes rendue en la cause d'Odet de Foix, seigneur de Villemaur, demandeur, et de Philippe, bâtard de Courcelles, et le chapitre de Saint-Étienne de Troyes, défendeurs, au sujet de la saisie féodale de divers biens.— Inventaire des papiers relatifs aux rentes et censives dues aux seigneurs de Saint-Liébaut (1428-1647), XVIIe siècle. On y remarque un manuel de recettes des censives dues pour 1511 à Philippe de Courcelles, seigneur de Saint-Liébaut; cinq comptes de recettes pour les années 1555 à 1562, rendus à M. le connétable de Montmorency par le receveur des terres de Saint-Liébaut, Chennegy, Les Dierrey et Villemoiron.

E. 515. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 62 pièces, papier.

1718-1792. — Baronnie de Villemaur. — *Estissac* (anciennement *Saint-Liébaut*) et *Thuisy* (commune d'Estissac). — Constitutions et reconnaissances de rentes et censives grevant des biens situés aux territoires de Saint-Liébaut et de Thuisy, au profit des seigneurs de ces deux localités.

E. 516. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 6 pièces, papier.

1617-1736. — Baronnie de Villemaur. — *Estissac* (anciennement *Saint-Liébaut*). — Chasse. — Pièces relatives à des difficultés survenues entre les seigneurs de Saint-Liébaut et ceux de Neuville-sur-Vanne, parce que ces derniers avaient chassé sur le territoire de Saint-Liébaut, 1723-1725. — Transaction entre Louis-Armand-François de Roye de La Rochefoucault, comte de Roucy, baron de Villemaur, Saint-Liébaut et dépendances, et Catherine Legras, veuve de Guillaume Gense, écuyer, seigneur de Neuville et de Bourg-Partie, 1736. — Tabellionnage. — Baux du tabellionnage de Saint-Liébaut, 1617-1649.

E. 517. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1662-1750. — Baronnie de Villemaur. — *Estissac* (anciennement *Saint-Liébaut*) et *Villemaur*. — Droit de péage à Saint-Liébaut et Villemaur. — Copies de pièces où il est question des péages de Saint-Liébaut et de Villemaur (1022 (?)-1728), 1733. — Arrêt du Conseil d'État maintenant la comtesse de Blanzac, dame de Villemaur et Saint-Liébaut, dans la perception du droit de péage, 1750. Parmi

les titres anciens que vise cet arrêt on remarque : des lettres patentes de Charles VII, de juin 1440, par lesquelles il a été permis à Marguerite de Fontenay, dame de Saint-Liébaut, de rétablir le chemin et les fortifications de cette ville qui avaient été détruits par les guerres.

E. 518. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1443-1767. — Baronnie de Villemaur. — *Estissac* (anciennement *Saint-Liébaut*). — Banalité du pressoir. — Consentement par le duc d'Estissac à laisser subsister un pressoir établi par un habitant d'Estissac, à la condition qu'il n'y pressurerait que les vendanges provenant de ses vignes, et pour le temps seulement que ledit seigneur jugerait à propos, et moyennant une indemnité, 1743. — Jurée. — Jugement de Jean Hennequin, écuyer, licencié ès lois, bailli du comte de Nevers en ses terres de Champagne, déclarant qu'un habitant de Saint-Liébaut a été justement imposé au droit de jurée que le comte de Nevers percevait sur les bourgeois de ses terres de Champagne, 1443. — Foires. — Lettres patentes établissant à Saint-Liébaut trois foires annuelles au lundi après la Purification, au lendemain de la fête de saint Marc et au mardi après la Notre-Dame de septembre, et un marché le vendredi de chaque semaine, 1666. Signé : Louis. — Lettres patentes transférant au jeudi de chaque semaine le marché qui avait lieu précédemment le vendredi, 1766. — Assemblée des habitants des communautés d'Estissac et de Thuisy relative aux réclamations faites par les héritiers de Simon Milony, entrepreneur de bâtiments, concernant des sommes restant dues à sa succession pour la reconstruction de partie de l'église d'Estissac et des réparations par lui faites à l'église de Thuisy, 1764. — Moulin à eau. — Reconnaissance par Jacques « Daucquoy, » seigneur de Neuville-sur-Vanne, au profit d'Edme Mérille, avocat à Troyes, pour prix de la vente à lui faite le même jour de la moitié du moulin Marque, sis à Saint-Liébaut, 1598.— Déclaration d'un moulin à blé sis à Saint-Liébaut, appelé le Moulin-Neuf ou autrement le moulin Marque, 1609. — *Vaugeley* (commune d'Estissac).— Bail à titre d'assencivement de plusieurs pièces de terre au territoire de Vaugeley fait par Philippe de Courcelles, seigneur de Saint-Liébaut, Nantouillet et dépendances, et par la communauté des habitants de Saint-Liébaut et de Thuisy, 1505.

E. 519. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1513 (v. st.)-**1761.** — Baronnie de Villemaur. — *Flacy* (Yonne).— Nomination de tuteur à Claude de Pontville, âgée de dix à onze ans, fille mineure de feus Bernard de Pontville, seigneur de Flacy, et Marie de Gaillon, faite par l'assemblée des parents et amis de la mineure, Guillaume de Pontville, Jacques de Pontville, Gallas de Chaumont, seigneur de Rigny-le-Ferron, Gui de Nausot, seigneur en partie de Courmononcle, Pierre de Burlin, seigneur de « Thaz, » Jacques de Cousy, » seigneur dudit lieu, 1516. — Enquête pour savoir si Flacy était de la juridiction de Villemaur, faite à la requête de Jean de Laval, seigneur de Châteaubriant, et de Menault de Martory, évêque de « Coserans » (Ariège), tuteurs d'Henri de Foix, seigneur de Lautrec et de Villemaur, 1539.— Ajudication de la terre et seigneurie de Flacy, saisie sur Claude de La Croix, baron de Plancy, au profit de Jean Martinet, avocat en Parlement, 1642. - Vente de cette terre, à titre d'échange, par Jean Martinet à Maximilien-Louis d'Estavaye, écuyer, demeurant à Villeneuve-l'Archevêque, 1643. — Foi et hommage de cette terre par Charles Le Page, seigneur de Précy-Notre-Dame et dudit Flacy, 1680. — Foi et hommage semblables par Pierre de Bérulles, 1717. — Foi et hommage par Amable-Pierre-Thomas de Bérulles, premier président au Parlement de Dauphiné, pour la terre de Flacy et les fiefs des Trois-Têtes et de la Motte et Rue-Haute de Rigny-le-Féron, à lui échus par le décès de Pierre-Nicolas de Bérulles, son père, 1761. — Inventaire de foi et hommages, aveux et dénombrements concernant la terre de Flacy, des années 1361 à 1644, XVIIe siècle.

E. 520. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1535-1600. — Baronnie de Villemaur. — *Fontvanne*, mouvant de Chennegy pour un quart. Aveu et dénombrement par Jeanne de « Vielzchastel, » dame du Plessis-Fontvanne et en partie dudit Fontvanne, comme tutrice des enfants mineurs de feu Jean de Roffey, sieur de Souleaux (commune de Saint-Pouange), son fils, pour un quart de la seigneurie de Fontvanne, qui avait été acheté par ledit feu Jean de Roffey d'Edme de Courcelles, seigneur de Saint-Liébaut et de Chennegy ; ce quart relevant de la seigneurie de Chennegy alors saisie féodalement et relevant elle-même, en plein fief, de François de La Roère, son neveu, seigneur de Chamoy, Vaucemain (commune de Sommeval), Saint-Sépulcre (aujourd'hui Villacerf), et Fontaine-Saint-Georges, comme seigneur dudit Fontaine à cause d'Hilaire Raguier, sa femme, 1535. — Dénombrement d'un quart de la justice, haute, moyenne et basse de Fontvanne, fourni au seigneur de Villemaur, par le tuteur d'Odard de Roffey, fils mineur de feu Jean de Roffey, seigneur de « Seuillaux » et

de partie de Fontvanne. Les religieuses de Notre-Dame-des-Prés, avaient la moitié de la justice, 1542. Un autre quart appartenait à Jeanne de « Herlault, » veuve dudit Jean de Roffey et mère d'Odard. Il a été rappelé que dénombrement de ce quart avait été donné en 1489 par Jean de Roffey, grand-père du mineur Odard. — Procuration par Jeanne d'Herlault, veuve de Nicolas de Sainte-Maure, baronne d'« Esmery, » dame de Souleaux, Fontvanne et du Plessis en partie, pour faire les foi et hommage au seigneur de Chennegy de « la moictié d'une moictié par indivis de la quatriesme partie du fied dudict Fontvannes », relevant en arrière fief de François de La Roère, seigneur de Chamoy, et aussi de Fontaine, à cause d'Hilaire Raguier, sa femme, 1542. — Procuration par Jean de Chevry, seigneur de « Vimbrez, » paroisse de Jouy-le-Châtel (Seine-et-Marne), agissant tant en son nom, comme mari de Renée de Roffey, que comme tuteur et curateur d'Odard de Roffey, pour faire foi et hommage au duc de Nevers de partie des terres de Fontvanne, relevant de Villemaur, et de Villery, relevant d'Isles, 1549 (v. st.). — Commission du bailli de Villemaur pour saisir, faute d'hommage, la seigneurie de Fontvanne, à cause du décès de la veuve d'Odard de Roffey, qui s'était remariée à Hugues de Sacquenay, 1576 (v. st.). – Aveu et dénombrement par Jean de Roffey, seigneur du Plessis et de Fontvanne, fils d'Odard de Roffey, demeurant audit lieu du « Plessis les-Fontvanne, » pour un quart de la justice de Fontvanne, 1585. — Vente par les religieuses de Notre-Dame des Prés, près Troyes, à Jean de Roffey, seigneur de Fontvanne et du Plessis-Fontvanne, de tout ce qui leur appartenait dans les seigneuries de Fontvanne et du Plessis-Font-Vanne, 1591. (Copie faite le 27 mai 1620 par Gabrielle de Sacquenay, dame de Fontvanne). Les religieuses qui figurent dans cet acte sont : Gillette de La Chaussée, abbesse, Collette Molé, prieure, Collette Angenoust, sous-prieure, Claudine Le Clert, secrétaire, Charlotte de Foissy, Jeanne de Verloing, Marguerite Le Bey, Perrette Vestier, Marguerite Dosmey, Anne Bouillerot, Anne Belin, Claudine Ludot, Marguerite de Maillefeu, Antoinette Guérin, Marie de La Chaussée, Françoise de Mourant, Françoise Mauroy, Hélène Charlot et Jeanne Bouillerot, religieuses. (Voir E. 523.) — Aveu et dénombrement d'un quart de la seigneurie de Fontvanne rendus à la baronne de Villemaur par Gabrielle de Sacquenay, veuve de Jean de Roffey, tant en son nom que comme ayant la garde noble de ses enfants mineurs, 1595. — Aveu et dénombrement semblables rendus par la même et par Odard de Roffey, fils de ladite dame et de feu Jean de Roffey, à Charles de Montmorency, amiral de France, à cause de sa terre de Chennegy, 1600. « Quant à la maison seigneurialle dudict Fonvanne elle n'est dudict fief de Chennegy parce qu'elle est assize sur la terre du Plessis. » — Autres aveu et dénombrement d'un quart de Fontvanne, rendus par les mêmes à Jacques de Villemor, baron de Villemaur, 1600. Ils rappellent qu'ils possèdent un autre quart, relevant de Chennegy, et que l'autre moitié, leur appartenant également, est de franc-aleu et a été acquise par Jean de Roffey des religieuses de Notre-Dame des Prés. Le procureur fiscal de Villemaur a protesté que cette moitié était aussi mouvante de Villemaur.

E. 521. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1602-1698. — Baronnie de Villemaur. — *Fontvanne.* — Exploit de saisie de la moitié de la seigneurie de Fontvanne, appartenant à Gabrielle de Sacquenay, relevant en plein fief du Roi à cause de sa grosse tour de Troyes, 1602. — Aveu de la quatrième partie de Fontvanne, relevant de Villemaur, fourni par Antoine et Élion de Roffey, seigneurs de Fontvanne et du Plessis-Fontvanne, comme héritiers de Jean de Roffey, leur père, et d'Odard de Roffey, leur frère, « naguères décédé, » 1616. — Aveu et dénombrement du quart relevant de Chennegy fournis à Jacques Vignier, baron de Jully-le-Châtel, seigneur de Chennegy et autres lieux, par Gabrielle de Sacquenay, Antoine et Élion de Roffey, 1617. Empreinte sur parchemin du cachet de MM. de Roffey, à leurs armes : *d'... à un chevron d'... accompagné de trois trèfles d'...* — Aveu et dénombrement de la moitié de Fontvanne provenant de Notre-Dame des Prés rendus par Antoine et Élion de Roffey, à Jacques Vignier, baron de Villemaur et de Jully-le-Châtel, 1620. — Foi et hommage du quart relevant de Chennegy et du quart relevant de Villemaur rendus à Claude Vignier, baron de Villemaur et de Jully-le-Châtel, par Louis de Villemor, seigneur de Craney et de Villemoiron en partie, du Plessis et de Fontvanne, comme seul héritier d'Antoine de Roffey, son beau-père, à cause de Charlotte de Roffey, sa femme et par la donation que leur en avait faite ledit défunt ; l'autre moitié de la seigneurie du Plessis et de Fontvanne a été déclarée mouvante du seigneur du Plessis-Puiseaux, 1638. — Foi et hommage de la totalité de la seigneurie de Fontvanne rendus par Louis de Villemor, seigneur de Craney, à cause de Charlotte de Roffey, sa femme, au baron de Villemaur pour les trois quarts, et au seigneur de Chennegy pour l'autre quart, 1660. Il expose que le procureur du Roi au bureau des Finances en la généralité de Châlons, ayant fait saisir la moitié de cette terre parce qu'il la prétendait mouvante du Roi, à cause de sa tour de Troyes, on l'avait tellement pour-

suivi qu'il fut contraint, en 1639, de faire foi et hommage au Roi ; que depuis les seigneurs de Villemaur ont fait des poursuites pour revendiquer la mouvance et que M. Séguier, baron de Villemaur, est encore en instance sur ce point pour établir que Fontvanne relève de lui pour les trois quarts comme seigneur de Villemaur, et pour un quart comme seigneur de Chennegy. Louis de Villemor et sa femme ont consenti à reconnaître au profit de M. Séguier, la mouvance de la moitié provenant de Notre-Dame des Prés, à la condition qu'il les protégerait contre toutes poursuites des officiers du Roi. — Bail du château et de la terre et seigneurie de Fontvanne par Charlotte de Roffey, veuve de Louis de Villemor, 1678. — Promesse de paiement de droits de rentes et censives dus au seigneur de Villemaur, à cause des bois de la seigneurie de Fontvanne, faite par Charles de Villemor-de Roffey, 1682. — Bail de la seigneurie de Fontvanne par Toussaint-Charles de Villemor, seigneur de Fontvanne, baron de Saint-Cyr et de Vaux-Germain, capitaine de cavalerie au régiment du Roi, 1698.

E. 522. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 94 pièces, papier.

1704-1774. — Baronnie de Villemaur.— *Fontvanne.* — Sentences et exploits de sommations ayant pour but de faire payer diverses sommes dues par Toussaint-Charles de Villemor à plusieurs particuliers, 1704-1705. — Procédures pour la mise en adjudication de la terre et seigneurie de Fontvanne, saisie sur Charles-Toussaint de Villemor, seigneur, à la requête de ses créanciers, 1709-1710. — Intervention de François Braillon, bourgeois de Paris, fermier judiciaire de la terre et seigneurie de Fontvanne, 1710. — Sentence des Requêtes du Parlement de Paris ordonnant que l'adjudication de la seigneurie de Fontvanne faite au profit de M. Doé, conseiller au bailliage et présidial de Troyes, l'a été à la charge par l'adjudicataire de payer à la marquise de Laval, baronne de Villemaur, diverses redevances qui lui étaient dues par les seigneurs de Fontvanne, et qu'en cas de revente sur M. Doé à la folle enchère cette nouvelle adjudication aura lieu aux mêmes charges, 1710.— Foi et hommage de la totalité de la seigneurie de Fontvanne par Louis Le Courtois, lieutenant particulier au bailliage de Troyes, seigneur de Fontvanne, Bucey, Blignicourt et autres lieux, 1712. M. Le Courtois dit avoir payé au baron de Villemaur les droits de quint et requint. — Lettre de M. Le Courtois, lieutenant particulier à Troyes, paraissant adressée au baron de Villemaur, par laquelle il lui fait part de la saisie féodale de la terre de Fontvanne et de celle du Plessis faite à la requête du procureur du Roi au bureau des trésoriers de France, 1714. — Autre lettre relative à la même affaire et adressée par M. Le Courtois au procureur fiscal de Saint-Liébaut, 1715. — Main-levée de cette saisie au profit de la dame et héritiers Le Courtois, 1716. — Foi et hommage de Fontvanne par Pierre Le Courtois, baron de Saint-Cyr et de Vaugermain, seigneur de Bouilly, Souligny, Bucey, Fontvanne et du Plessis-Fontvanne, seigneur dudit Fontvanne comme légataire universel de Pierre Le Courtois, seigneur de « Bial, » son oncle, qui l'avait acquis par décret des Requêtes du Palais à Paris, du 3 juin 1711, sous le nom de Louis Le Courtois, seigneur de Blignicourt, Bouilly, Souligny, Bucey et autres lieux, lieutenant particulier au bailliage et présidial de Troyes, son père, 1735. -- Hommage de Fontvanne par Pierre-François de Mesgrigny, vicomte de Troyes, baron de Villebertin, Moussey, Saint-Cyr, Vaux-Germain, seigneur de Briel, Saint-Benoit-sur-Seine, Saint-Pouange, Bouilly, Savoye, Fontvanne, Bligny, et partie de Villebertin et Courgerennes, demeurant ordinairement en son château de Villebertin, à cause de Marie-Anne-Louise Le Febvre de Saint-Benoit, sa femme, héritière pour moitié de Pierre Le Courtois, conseiller au Parlement, son oncle, 1762. — Aveu et dénombrement par le même, 1774.

E. 523. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1551-1745. — Baronnie de Villemaur.— *Fontvanne.* — Rente foncière sur plusieurs pièces de bois au territoire du Plessis-Fontvanne, due par les seigneurs du Plessis au baron de Villemaur. — Transaction par laquelle le duc de Nevers, baron de Villemaur, consent qu'Odard de Roffey, seigneur du Plessis et en partie de Fontvanne, puisse désormais vendre les bois chargés de redevance à son profit sans payer au seigneur de Villemaur aucune portion du produit de ces ventes, moyennant la somme de onze cent quarante livres tournois à une fois payer et une rente annuelle et perpétuelle de deux boisseaux de blé, mesure de Villemaur, et deux deniers tournois de censive par arpent portant lods et ventes, défauts et amendes, 1551. — Procédures des seigneurs de Fontvanne contre les fermiers du revenu de la baronnie de Villemaur qui contestaient la validité de la transaction sus-analysée, 1564-1659. — Mémoires d'abesses de Notre-Dame des Prés tendant à faire résilier la vente de partie de la seigneurie de Fontvanne qui leur avait appartenu, comme ayant été faite de la part de madame de La Chaussée sous la pression du seigneur de Fontvanne, XVII[e] siècle.(Voir E. 520.) — Interrogatoire de Charlotte de Roffey, veuve de Louis de Villemor, dame du Plessis et de Fontvanne, sur les usages de Fontvanne, 1663. — Dénombrement du fief du

bois de Chavan, sis au finage de Fontvanne, rendu au seigneur de Villemaur par Pierre d'Aubeterre, maître des ports et passages en la province de Champagne, 1619.

E. 524. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1362-1751. — Baronnie de Villemaur. — *La Mothe et le Mothois* (commune de Marcilly-le-Hayer). — Aveu par Gautier de Saint-Hilaire, chevalier, seigneur de Blignicourt, pour « la maison con dist le Montoy et tout le pourprins de ladite maison, » différentes pièces de terres labourables et prés, un moulin, un étang au-dessus de ce moulin, des coutumes et censives, la justice et mairie sur ces biens, le tout lui appartenant à cause de Jeanne « d'Aunoy, » sa femme, 1362. — Aveu semblable comprenant notamment « une place close de focez, appelée Le Motoy-lez-Marcilli-le-Haié, » rendu par Guillaume, seigneur du Plessis, 1368.— Gautier de Gounas, écuyer, sire de Villeneuve-aux-riches-hommes, déclare tenir en foi et hommage de la comtesse de Flandre et de Bourgogne, dame de Villemaur, à cause de Béatrix de Traînel, sa femme, « une masure où souloit avoir une maison close de viez fossez, appelée Le Motoy, » un moulin appelé « Grignon, et un viez estan devant ledit molin, » plusieurs hommes et femmes taillables et de mainmorte à Marcilly-le-Hayer et en plusieurs localités voisines, et divers autres biens et droits, 1376. — Dénombrements semblables par Gérard de Bourbon, chevalier, seigneur de « Monsperroux » et de Soligny, à cause de Béatrix de Traînel sa femme, tant comme conquêt qu'à cause de son douaire de feu Guillaume du Plessis, où figure entre autres choses « une masure où il soloit avoir ugne maison close de viez fossez appelée la maison dou Motoy, » la justice haute, moyenne et basse du Motoy, 1381 et 1382. — Le comte de Nevers, baron de Villemaur, fait savoir « au chastellain de Villemor » et à tous ses autres justiciers qu'il a reçu la foi et hommage de Girard de Bourbon, chevalier, pour tout ce qu'il tient en fief de lui à cause de sa terre de Champagne, 1383 (v. st.) — Aveu semblable aux précédents rendu par Guillaume du Plessis, 1387. On y voit aussi figurer la place ou masure où fut la maison du Motoy, et le moulin Grignon. — Saisie féodale de la seigneurie du Motoy faite sur Claude de La Mothe et Jean du Moulin, écuyers, seigneurs, 1545 (v. st.). — Dénombrement par Antoine de La Serre, capitaine de la première compagnie du régiment de Picardie, pour la moitié de la seigneurie du Motoy lui appartenant à cause de Catherine de La Mothe, sa femme, laquelle était héritière de Marguerite d'Aubery, dame de La Mothe Chavaudon et du Motoy en partie, sa mère, 1621. Cette moitié avait appartenu à Marguerite d'Aubery, moitié par acquisition faite au cours de son mariage avec François d'Allemagne, et moitié comme héritière de son dit mari décédé sans héritiers aptes à lui succéder; l'autre moitié appartenait à la veuve et héritiers de Nicolas du Moulin. Parmi les biens décrits figure « une maison seigneurial enclos de de fossez, y ayant pont-levis. » — Foi et hommage de la terre et seigneurie de La Mothe, par Louise de La Serre, veuve de Louis de Quenouillier, comme tutrice de ses enfants mineurs, 1638. — Acquisition de partie de la seigneurie du Motoy par Marie Marceau, veuve de Pierre Guillaume, sieur de Chavaudon, faite de Marguerite de Saint-Étienne, veuve de Michel Boucher seigneur de Palis, et fille et nièce de Marguerite et Catherine du Moulin, 1664. — Hommages de La Mothe et de la moitié du Motoy par Louis d'Avogadre, fils d'Edme-François, 1694.

E. 525. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1551-1739. — Baronnie de Villemaur. — *Le Plessis-lès-Chast* (commune de Bucey-en-Othe). — Vente par le duc de Nevers à Jean Allemegnin, écuyer, seigneur de Tanières (commune de Chavanges), et Catherine de Villiers, sa femme, dame du Plessis-lès-Bucey et de Chast (commune de Bucey-en-Othe), demeurant à Paris, de tous les droits de justice, gruerie et grairie qu'il avait sur deux pièces de bois sises aux finage, justice et seigneurie des dits lieux de « Chastz et Le Plessy, en la paroisse de Buycé et finages voysins, » 1551. — Foi et hommages rendus au baron de Villemaur par Nicolas Roland, « naguères » conseiller du Roi en sa Cour des Monnaies, seigneur du Plessis et de « Chars » en partie, bourgeois de Paris, pour tous les droits de gruerie et grairie qu'il avait auxdits lieux du Plessis et de Chast, 1600. — Foi et hommage semblables, pour deux pièces de bois, où l'on voit que M. Roland était seigneur comme héritier de Catherine de Villiers, femme de Joachim Roland, ses père et mère, 1601 et 1619. — Vente par Jean-Louis Roland, ingénieur ordinaire du Roi en ses camps et armées, et Suzanne Roland, veuve d'Henri de Baubrun, valet de garde-robe du Roi, à Louis Le Courtois, seigneur de Blignicourt et de Bucey, lieutenant particulier au bailliage de Troyes, des terre, seigneurie et mairie du Plessis, sises en la paroisse de Bucey, acquis par les vendeurs le 31 mai de la même année du curateur à la succession vacante de Joachim Roland, 1694. — *Les Chateliers, les Essarts, La Cave, Le Luot* (commune de Flacy, Yonne). — Hommage au baron de Villemaur par Charles de Combault, écuyer, demeurant à Flacy, pour les fiefs des Châteliers, de La

Cave et des Essarts par lui acquis le 17 août de la même année, 1629. — Aveu semblable par le même, 1630. — Hommage des Chateliers par Louise de Combault, veuve d'Edme de Ponville, 1639. — Commission du procureur fiscal au bailliage de Villemaur pour saisir le fief du Luot, paroisse de Flacy (Yonne), nouvellement acquis par Gratien de Ponville, seigneur de Flacy, 1639.— Hommage des Chateliers rendu par François Feloix, sieur de Beaulieu, lieutenant au régiment de Navarre, comme ayant épousé depuis peu Louise de Combault, veuve d'Edme de Ponville, 1642. — Hommage des Chateliers par Florentin « de Floix, » comme héritier de Louis de Floix, son frère, 1696. — Hommage des Chateliers, de La Cave, du Luot, des Essarts, de La Tombe, des Verdiés, de Beauregard, de Campois, et de partie de la seigneurie de Flacy par Jean-Louis Le Bascle, marquis d'Argénteuil, comte d'Épineuil, lieutenant général en la province de Champagne, gouverneur de Troyes, seigneur de Pouy et Villy-le-Maréchal, 1739.

E. 526. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier ; 2 sceaux.

1382-1770. — Baronnie de Villemaur. — *Maison-Neuve*, près Villemaur. — Hommages et dénombrements rendus aux barons de Villemaur par les seigneurs du fief de Maison-Neuve, appelé ensuite Palluau, consistant en une pièce de bois de deux cent vingt-six arpents située près de Villemaur. Ces seigneurs étaient : en 1602 Charles de Palluau, seigneur de Villeneuve, demeurant à Palluau, héritier de Jean de Palluau, seigneur de Palluau et de Villeneuve-l'Étang, son père, lequel avait acquis cette terre de François de Clèves, duc de Nevers ; en 1614 et 1619 Louis de Chomedey, sieur de Chavanes, qui l'avait acquis le 24 février 1614 de Charles de Palluau et Marie de Palluau, veuve de Claude Rouillard, sieur de La Blignière ; en 1645, François Bouvot, sieur de Chevilly, demeurant à Neuville, à cause de Jacqueline de Chomedey, sa femme, fille de Louis de Chomedey ; en 1646, Paul de Chomedey, héritier de Louis de Chomedey en son vivant seigneur de Chavane et de Bourg-Partie ; en 1648, Marie Thomelin, veuve de Louis de Chomedey ; en 1687, Pierre Guillaume de Chavaudon, lieutenant général au bailliage de Troyes, qui l'avait acquis en 1679 de Bernard de Barailhon et de Marie Bouvot, sa femme ; en 1741 et 1751, Pierre-Nicolas Guillaume de Chavaudon de Sainte-Maure, conseiller en la Cour des Aides, fils du précédent. — Dans l'aveu de 1602 ont lit : « En laquelle terre, boys et seignorye de Maison Neufve y avoyt une maison, court, aisance et apartenances, qui a esté démolye et ruynnée, et maintenant est la place où souloyt estre les dictz bastimens en boys tel et semblable que celluy cy dessus. » A cette pièce est apposé le cachet de Charles de Palluau, empreint sur papier, à ses armes. — *Marcilly-le-Hayer*. — Jean de Veclu, gouverneur des terres de Champagne appartenant au comte de Nevers, certifie que Geoffroi du Plessis a fait foi et hommage de la terre de Marcilly, 1447. — *Molinons* (Yonne). — Aveu par Jean de Ferreux, écuyer, de ce qu'il avait à Molinons, 1382. — Aveu semblable par Huet de Forges, dit Torchappel, écuyer, seigneur de Vaussserre, à cause de Perrote, sa femme, 1385. Sceau de cire rouge, sur simple queue ; écu à un lion accompagné de trois annelets. — Lettres de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, conte de Flandre, par lesquelles il fait remise à Huet de Forges, sus-nommé, échanson du comte de Valois, son neveu, de ce qu'il lui devait pour le relief de la terre de Molinons, 1385. Vidimus de la même année. — Aveu, par Marguerite de Ferreux, pour tout ce qu'elle avait à Molinons, comme héritière de Jean de Ferreux, son père, 1395. Sceau de cire rouge sur simple queue ; écu et légende illisibles. — Autre aveu par Jean de Saint-Martin, seigneur de Molinons en partie, à cause de Marguerite, sa femme, 1406. — Dénombrement de Molinons par Antoine « d'Estavaie, » 1630. — Foi et hommage de la même terre par Antoine d'Estavaye, tant pour lui que pour ses frères et sœurs, héritiers de Jean d'Estavaye, leur père, 1721.

E. 527. (Liasse.)— 17 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1374-1664. — Baronnie de Villemaur. — *Neuville-sur-Vanne*. — Aveu par Guillemette de Montigny, dame de Neuville, comme douairière à cause de feu Jean de Sepeaux, son mari, de tout ce qu'elle avait audit lieu et à Bourg-Partie, et notamment les terrages de Neuville et de « Borde-Partie, » la moitié de la maison de Neuville, « toutes justices hautes, basses et moiennes liges sur touz les héritages et sur tout ce qui muet de ladite maison, le tiers de la justice de touz les bois des usages de Nuefville, de Borde-Partie, de Soicheville et de Loigny, » environ quarante-huit arpents de bois « appellez le bois des Pointes, » environ trente-huit arpents de bois « au lieu que l'an dit Vauleaut, » soixante arpents de bois « ou lieu que l'an dit le bois Le Roy, » environ dix arpents « ou Vau dou Puis, » le fief de Nicolas de Fontenay « à présent bailli de Troies, » 1374. — Autre dénombrement par la même, 1382. — Dénombrement semblable par Simon Huré, seigneur de Neuville et en partie de Sepeaux (Yonne), à cause de Marguerite de Sepeaux, sa femme, 1384. — Dénombrement par Jean de Premierfait, seigneur de Viâpres-le-Petit en partie, à cause d'Ysabeau de Sepeaux,

sa femme, pour divers biens et droits à Neuville chargés du douaire de Guillemette de Montigny, mère d'Ysabeau de Sepeaux, et notamment la mote de Neuville « ainsi comme elle se comporte dedans les fossez, ensemble la basse court dehors, tout ars et en désert, » le « siège du molin d'Esquebaude, qui à présent est en ruyne, » 1390. — Attestation par Philippe de Bourgogne, comte de Nevers, que Jean de Premierfait lui a rendu les foi et hommage qu'il lui devait pour ce qu'il tenait à Neuville à cause d'Ysabeau de Sepeaux, sa femme, 1405. — Lettres patentes de Charles VII, roi de France, données à Bourges le 4 janvier 1433 (v. st.), constatant que Baudichon de Plennères, écuyer, lui a fait les foi et hommage qu'il lui devait pour les terres de Neuville et de Bourg-Partie « à nous advenues par le forfaict et confiscation de feu Gilles de Fillemain, exécuté pour ses démérittes; lesquelles terres, après l'exécution d'icelluy Fillemain, nous avons données audict Baudichon. » Copie faite en 1599. — Charles, comte de Nevers, certifie que Nicolas Rolin, chevalier, seigneur d'Authume (Jura ou Saône et Loire), chancelier du duc de Bourgogne lui a fait foi et hommage pour tout ce qu'il avait dans les terres et seigneuries de Neuville, Sècheville et Bourg-Partie, par suite d'acquisition naguère faite de Pierre Paris, écuyer, demeurant à Chablis, 1442 (v. st.). Vidimus de 1464. — Dénombrement de la seigneurie de Neuville par Jean « d'Auquoy, » 1552. On y voit figurer « une mothe en laquelle souloit avoir chastel, maison-fort et seigneurial, qui est fermée de fossez et eau vive, séant audit Neufville, en laquelle y a de présent commancement de maison, et peult contenir ung arpent. Item, la bassecourt dudict chastel, qui est de présent en terre labourable. » — Hommage de la cinquième partie de Neuville fait par Marie de Thomelin, femme de Louis de Chomedey, sieur de Chavane, 1630. — Dénombrement des quatre cinquièmes de la seigneurie de Neuville donné par Abraham d'Auquoy, 1653. « Le chastel et maison seigneurialle, ainsy comme elle s'extend et comporte, fermée de fosseyz ; ladite maison consistant en donjon, bassecour, jardin, le tout fermé de fosseyz, contenant environ un arpen et demy. » — Foi et hommage par Charles de Vassan, conseiller au Parlement de Paris, des quatre cinquièmes de la seigneurie de Neuville par lui acquis le 15 juillet de la même année, de Gabrielle d'Auquoy, femme séparée de biens de Guillaume de Rouxel de Médavy, écuyer, sieur du Deffand, 1664.

E. 528. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

1695-1719. — Baronnie de Villemaur. — *Neuville-sur-Vanne.* — Donation des terres et seigneuries de Neuville-sur-Vanne et Bourg-Partie par Marie Bonnot, veuve de Bernard de Barailhon, maître d'hôtel du Roi, à Marie Aubert de Villeserin, sa cousine, veuve de Claude Foucault, conseiller au Parlement, commissaire aux requêtes du palais, et, après son décès, à Claude Foucault, conseiller au Châtelet de Paris, son fils aîné. La donatrice s'est réservé l'usufruit sa vie durant, à titre de précaire. Enfin la donation a été faite sous diverses conditions et notamment « que le sieur Foucault, fils aisné de ladite dame, sera obligé d'escarteler les armes des Chaumedey avec les siennes, pour conserver en quelque manière l'honneur de sa maison ; et en cas que laditte dame Foucault et ledit sieur Foucault, son fils, décèdent avant ladite dame de Baraillon, laditte donation demeurera nulle, » 1699. — Procédures faites par Marie Séguier, veuve de Guy marquis de Laval, dame de Villemaur, contre madame de Villeserin sus-nommée, pour la faire condamner à lui payer les droits de quint et requint et de relief, en vertu de la donation sus analysée, 1703-1708. — Continuation de ces procédures par Henri-Charles du Cambout, évêque de Metz, seigneur de Villemaur, 1711-1719.— Intervention de Claude Mouillefert, bailli de Vendeuvre, comme fermier des revenus de la baronnie de Villemaur, 1712. — Sentence des requêtes du Palais à Paris ordonnant que madame de Villeserin paiera seulement un droit de relief à prendre conformément à la coutume des lieux, 1714.

E. 529. (Liasse.)— 26 pièces, parchemin ; 280 pièces, papier.

1720-1780. — Baronnie de Villemaur. — *Neuville-sur-Vanne.* — Vente des terres et seigneuries de Neuville-sur-Vanne et de Bourg-Partie, et du fief de Maison-Neuve, par Marie Aubert de Villeserin, veuve de Claude Foucault, dame desdits lieux, et Charles Foucault, son fils, sous-brigadier des mousquetaires du Roi, à Guillaume Gensse, écuyer, et Catherine Legras, sa femme, et Étienne Gensse, leur fils aîné, 1720. Cette vente comprenait notamment « chasteau bâty de pierre, couvert d'ardoises, grande bassecourt, écuries, grange, pressoir et coulombier, le tout entouré de fossez remplis d'eau vive ; enclos contenant vingt arpens ou environ, grande avenue à quatre rangs d'arbres devant la porte dudict chasteau ; à costé dudit chasteau est un petit bois d'aulnay d'environ deux arpens et demy, une ferme appelée le vieil chasteau, couverte de thuille, aussi fermée de fossez, avec une fontaine ruinée au pied du jardin... ; la métairie dite La Borde, couverte de thuilles, qui sert de seconde ferme. » — Foi et hommage par Guillaume Gensse, susnommé, 1720. — Difficultés survenues entre Henri-Charles du Cambout, duc de Coislin, évêque de Metz, baron de Ville-

maur, et M. Gensse, concernant le paiement des droits de quint et de requint, 1720-1727. — Sentences des requêtes du Palais condamnant M. et Mme Gensse à payer à M. de Coislin la somme de six mille livres, 1727. — Foi et hommage par Catherine Legras, veuve de Guillaume Gensse, tant en son nom, à cause de sa communauté de biens, qu'au nom de ses enfants, Guillaume, Jean-Baptiste et Louise Gensse, 1730.

E. 530. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1737-1773. — Baronnie de Villemaur. — *Neuville-sur-Vanne.* — Foi et hommage de la seigneurie de Neuville per Catherine Legras, veuve de Guillaume Gensse, 1737. — Aveu et dénombrement par la même, 1738. — Arrêt des commissaires nommés par arrêt du Conseil d'État condamnant Catherine Legras, veuve Gensse, sus-nommée, à compléter son dénombrement de 1738 en y ajoutant la déclaration de plusieurs pièces de bois qu'elle n'y avait pas indiquées, à en passer déclaration au duc d'Estissac, baron de Villemaur, à lui payer les arrérages de cens qu'elle lui devait pour ces bois, et donnant acte à madame Gensse de son engagement de ne pas établir de notaires et tabellions en sa terre de Neuville, 1750. — Foi et hommage de la seigneurie de Neuville par Marie-Anne Charlot, veuve d'Antoine Jaillant, greffier en chef du bailliage et siège présidial de Troyes, laquelle l'avait acquise, le 7 novembre 1764, de Thomas-André-Marie Davignau, lieutenant général au bailliage d'Auxerre, 1765. — Présentation de foi et hommage de la seigneurie de Neuville par Antoine-Nicolas Jaillant, avocat en Parlement à Paris, Nicolas Jaillant-« Deschenet, » avocat en Parlement à Troyes, Jean-Jérôme Jaillant du Champion, lieutenant particulier au bailliage de Troyes, Louis Jaillant, Pierre-Louis Jaillant de Chanteloup, bourgeois de Paris, et Anne-Marguerite Jaillant, frères et sœur, seigneurs et dame de Neuville, comme héritiers de Marie-Anne Charlot, sus-nommée, 1773.

E. 531. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1560-1765. — Baronnie de Villemaur. — *Neuville-sur-Vanne.* — Constitutions de rentes perpétuelles sur des biens sis au territoire de Neuville-sur-Vanne, 1656. — Reconnaissances de biens tenus en la censive du baron de Villemaur et situés au finage de Bourg-Partie, 1723. — Correspondance et procédures concernant un fait de chasse sur le territoire de Loigny (commune de Neuville-sur-Vanne), entre M. du Cambout, évêque de Metz, baron de Villemaur, et le seigneur de Neuville, 1722-1727. — Mémoire sur la justice de Villemaur, XVIIIe siècle. — Procès-verbal d'arpentage du bois des usages de Bourg-Partie (commune de Neuville) et plan à l'appui, 1673. — Hommages au baron de Villemaur d'une rente féodale sur le moulin d'Aiguebaude sis au finage de Neuville, 1622-1650. — Vente de ce moulin à Abraham d'Auquoy, seigneur de Neuville, 1649. — Constitution de rente sur une pièce de bois au finage de Neuville appelée le Vaudupuis, 1560. Extrait fait en 1630. — Procédures du baron de Villemaur pour contraindre Marie de Thomelin, femme de Louis de Chomedey, à lui passer reconnaissance de cette redevance, 1630. — Vente par Ambroise d'Auquoy, veuve de M. Thomelin, trésorier de France en Champagne, à Pierre Dare, marchand à Troyes, de dix arpents de terres labourables, au finage de Thuisy, lieu dit Vauleau, mouvants de franc alleu, à prendre dans une pièce de trente arpents, 1607. — Hommage de cette pièce de terre par Claude Dare, bourgeois de Troyes, tant en son nom que comme tuteur et curateur d'Edme Dare, fils mineur de feu Pierre Dare, bourgeois de Troyes, et par Marie Dare, femme de Pierre Bonnot, Jeanne Dare, femme de Claude Camusat, et Marguerite Dare, femme de Nicolas Bonnot, tous héritiers de Pierre Dare, 1623. — Reconnaissance par les sus-nommés que cette pièce de terre est chargée de cinquante sous, huit boisseaux d'avoine et un chapon de censive envers la seigneurie de Neuville qui appartenait pour un cinquième à Ambroise d'Auquoy, 1623. — Empreinte sur cire rouge du cachet de la famille Dare, à ses armes : *D'or, à trois fers de moulin de gueules ; au franc quartier d'or chargé d'un lion léopardé de gueules soutenu d'une fasce d'azur.* — Note des titres concernant le fief d'Oiselet, commune de Neuville-sur-Vanne (1527-1659), XVIIe siècle.

E. 532. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 212 pièces, papier.

1534-1737. Baronnie de Villemaur. — *Paisy* (commune de Paisy-Cosdon. — Reconnaissances de rentes et censives, grevant des biens sis au territoire de Paisy, au profit des seigneurs de Villemaur.

E 533. (Registre.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1633. — Baronnie de Villemaur. — *Paisy.* — Manuel de recette des cens et rentes dus au baron de Villemaur pour sa terre de Paisy.

E. 534. (Registre). — In-folio, 4 feuillets, papier.

1687. — Baronnie de Villemaur. — *Paisy.* — Manuel de recette des cens et rentes dus à madame la marquise de Laval pour sa terre de Paisy.

E. 535. (Registre.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

XVII[e] siècle. — Baronnie de Villemaur. — *Paisy.* — Manuel de recette des cens et rentes dus à « madame la Chancellière » pour sa terre de Paisy.

E. 536. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1461-1739. — Baronnie de Villemaur. — *Paisy.* — Copies de pièces relatives à la pêche de la rivière de la Vanne entre Paisy et Joux (1461-1728), XVIII[e] siècle. — Bail emphytéotique des terres de Planty et de Joux par le chapitre de Saint-Pierre de Troyes, à Nicolas Desmarets, seigneur de Pâlis en partie, Luyères et autres lieux, juge-garde de la Monnaie de Troyes, 1716 (copie). — Mémoire de MM. Lefebvre et Sourdat, avocats, pour M. le duc d'Estissac, concernant le droit de pêche sur la rivière de Joux, 1739. — Déclaration par les habitants de Paisy au seigneur des bois, prés et pâtures formant les usages de leur communauté, 1607. — Plan d'une pièce de pré appartenant aux habitants de Paisy, située sur les bords de la Vanne, 1695. — Cure de Paisy. — Papiers d'affaires concernant Jean Motet, curé de Saint-Lupien dès 1667, puis de Paisy de 1675 à 1693. — Quittances de gages des domestiques de Jean Motet, 1667-1694. — Vente de meubles dépendant de la succession de M. le curé Motet, 1693. — Bail par le curé de Paisy des menues dîmes de grains des climats de Paisy, 1676. — Bail par le même des grosses dîmes et novales du finage de Paisy, 1679. — Baux par le curé de Paisy de la moitié des grosses dîmes de grains des climats de « Bescheraiz et Le Chasnoy, » au finage de Paisy, 1676-1689. L'autre moitié appartenait à l'évêque de Troyes. — Bail de la moitié des grosses dîmes du finage de Vaujuraine par le curé de Paisy, 1689.

E. 537. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 130 pièces, papier.

1454-1765. — Baronnie de Villemaur. — *Paisy.* — Foi et hommage par les religieux Célestins de Sens pour une pièce de pré d'environ six arpents, appelée le Pot-Hérard, au finage de Paisy, entre Villemaur et Aix-en-Othe, à cause de cinquante sous tournois d'arrérages que devait Guillaume de La Palu, seigneur de Courmononcle par sa femme, 1454. — Fief de La Motte, à Paisy. — Commission du bailli de Villemaur pour saisir, faute de foi et hommage, le fief de La Motte de Paisy et celui de Cosdon, précédemment possédés par Ollivier Allard et Catherine de Bucerolle, sa femme, depuis le décès desquels il ne s'était présenté personne pour rendre les devoirs féodaux au baron de Villemaur, 1627. — Offre de faire ces foi et hommage signifiée au baron de Villemaur par Nicolas Allard, seigneur de La Motte de Paisy, héritier bénéficiaire d'Olivier Allard, 1627. — Autre commission pour saisir le fief de La Motte de Paisy, dans laquelle il est dit que feu Olivier Allard, grènetier au grenier à sel de Villemaur, l'avait acquis de Nicolas Acarie, vicomte de Villemaur, 1640. — Hommage du même fief par Louis Nivelle, ancien avocat au Parlement de Paris, qui en avait hérité de Louis Nivelle, son père, aussi ancien avocat au Parlement, 1726. Il n'y avait plus de château à Villemaur, et bien que la porte subsistat encore M. Nivelle s'est transporté au pied d'une vieille tour où l'on avait l'usage de rendre les fois et hommages. — Foi et hommage par le même pour la terre et seigneurie de Paisy, 1734. — Requête de la baronne de Villemaur au bailli de Saint-Liébaut pour lui remontrer que le sieur Nivelle a profité de son absence pour lui faire les foi et hommage de la terre de Paisy dont elle et ses prédécesseurs ont toujours été seigneurs, 1734. — Sentence des requêtes du Parlement de Paris évoquant l'affaire, 1734. Un arrêt du Parlement, du 21 juin 1743, a maintenu M. le duc d'Estissac dans le droit de se dire seul seigneur de Paisy. Cette pièce ne se retrouve pas. — Hommage du fief de La Motte de Paisy par Simonne-Marie Nivelle, femme de Nicolas-Ogier Huet, conseiller en l'Élection et subdélégué de l'Intendant de l'Ile-de-France, comme héritière de Edme-Louis Nivelle, lequel en avait hérité lui-même de Louis Nivelle à qui cette terre avait été adjugée le 3 septembre 1664 par décret poursuivi en Parlement, 1751. — Foi et hommage semblables par Charles Huet de Paisy, avocat en Parlement, seigneur comme héritier de Simonne-Marie Nivelle, sa mère, 1765.

E. 538. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1597-1798. — Baronnie de Villemaur. — Extrait d'un manuel de recettes des rentes et censives dues au baron de Villemaur, pour l'année 1597, fait en 1610. On y voit figurer cent cinquante arpents de terre sis aux bois « Maraulx. » — Reconnaissance par Jean Chobert, seigneur de La Motte de Paisy en partie, bailli-gruyer et maître des eaux et forêts de la baronnie de Villemaur, élu et lieutenant en l'Élection

particulière et contrôleur au grenier à sel dudit Villemaur, pour la moitié des bois Maraulx, au finage de Villemaur, moitié de cent arpents de terre au finage de Palis appelés les Sorbillons, moitié de quatre arpents de terre au même finage lieu dit Mineroys, etc., chargés de censives envers le baron de Villemaur et Michel « Le Boucher, » seigneurs de Palis, 1648. — Baux de ces terres par Louis Nivelle, avocat au Parlement, 1666-1669. — Sentence du bailli de Saint-Liébaud condamnant Louis Nivelle à payer plusieurs années échues de la rente seigneuriale due au baron de Villemaur pour les bois Maraux et les Sorbillons, 1718.

E. 539. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 68 pièces, papier.

1361-1756. — Baronnie de Villemaur. — *Palis.* — Copie du dénombrement de Jean de Dinteville pour ce qu'il avait dans la seigneurie de Palis (1361), XVIIIe siècle. Voir E. 198. — « C'est ce qu'il convient mettre et adjouster ou dénombrement de Jehan de Broutières et qui est ès dénombremens de ses prédécesseurs, » sans date (XIVe siècle). — Dénombrement de moitié de la seigneurie de Palis et Tricherey fourni par Nicolas Desmarets, seigneur de Luyères, 1734 (copie). — Extrait du blâme fourni contre ce dénombrement, 1734. — Réponse à l'addition au blâme contre ce dénombrement, 1734. — Mémoire concernant les prétentions de madame la comtesse de Blanzac contre M. Desmarets tant à cause de la seigneurie de Palis, dont ils étaient coseigneurs, qu'à cause d'autres droits lui appartenant en qualité de baronne de Villemaur, 1734. — Transaction entre M. Desmarets et le baron de Villemaur concernant la nomination des officiers de justice, les prières nominales dans l'église, le banc, l'eau bénite, l'encens, la sépulture, la litre, la chasse, 1735 (copie). Voir E. 541 et 542. — Conférence de la transaction du 27 mai 1735, avec les demandes qui sont à juger, XVIIIe siècle (imprimé).

E. 540. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1553-1735. — Baronnie de Villemaur. — *Palis.* — Procès-verbal de prestation de serment et de réception d'un garde-chasse, 1730. — Correspondance de la comtesse de Blanzac et de ses représentants avec M. Desmarets concernant un procès de chasse fait au sieur Roux, domestique de M. Desmarets, 1734. — Procès-verbal de translation du siège de la justice de Palis, 1733. — Reconnaissance de censives grevant une pièce de terre au finage de Palis, faite par Michel « Le Boucher, » seigneur dudit Palis, à Jacques Vignier, baron de Villemaur, 1630. — Transaction des habitants de Palis avec le duc de Nevers concernant les droits d'usage, 1553 (v. st.), copie. — Mémoire concernant la noblesse de la famille Desmarets de Palis, XVIIIe siècle.

E. 541. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Baronnie de Villemaur. — *Palis.* — Nombreux projets de mémoires et d'arrêts concernant les difficultés survenues entre MM. Desmarets et de La Rochefoucault, coseigneurs de Palis, au sujet de l'exercice de la justice et de la possession des droits honorifiques, XVIIIe siècle. Un grand nombre de ces projets sont de la main de M. Guyot, procureur fiscal général de la baronnie de Villemaur. — « Second mémoire par M. le duc d'Estissac contre le sieur Desmarets, servant de réponse au premier mémoire du sieur Desmarets, » XVIIIe siècle (imprimé). Voir E. 539.

E. 542. (Registre.) — In-folio, 343 feuillets, dont 339 en parchemin et 4 en papier.

1748. — Baronnie de Villemaur. — *Palis.* — Arrêt rendu par les commissaires du Roi, en la cause de Louis-Armand-François de La Rochefoucault, duc d'Estissac, seigneur de Saint-Liébaud (Estissac), Villemaur et Paisy pour le tout, et de Palis pour moitié, contre Nicolas Desmarets, écuyer, seigneur de Luyères, le Haut-Chêne, Plantis, Joux et autres lieux pour le tout, et de Palis pour l'autre moitié, concernant les droits seigneuriaux de Palis. Par cet arrêt il est dit que le duc d'Estissac aura les droits honorifiques en l'église de Palis, qu'il sera nommé le premier dans tous les actes de justice, que les officiers de Palis connaîtront des délits de chasse et de pêche commis sur le territoire de cette seigneurie à l'exclusion de ceux de Saint-Liébaud, que le duc d'Estissac sera maintenu en la propriété de moitié de la rivière de Vanne et du droit de pêche sur la rive qui est du côté de Paisy et tout le long du finage de ce village vis à vis celui de Joux, etc.

E. 543. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1382 (v. st.)-**1717.** — Baronnie de Villemaur. — *Rigny-le-Ferron.* — Hommage par Dreux de Mello, chevalier, seigneur de « Sosoy » et de Rigny-le-Ferron, pour cinquante arpents des bois de la Brosse (commune de Rigny), « le lieu que l'en dit la Mote, » et tout le pré y attenant « qui ha nom le Closel, » environ dix arpents de terre « quil sont assis » derrier le moustier de la dicte ville de Rigny, » 1382 (v. st.). — Aveu semblable par le même, 1384. — Procuration par

Isabelle de Plancy, dame de « Sozay » et de Rigny-le-Ferron, pour faire foi et hommage des mêmes choses, 1398. — Foi et hommage par la même, 1406. — Procuration donnée par Galas de Chaumont, seigneur de Rigny et en partie de Coursan, à « noble homme » Guillaume, bâtard de Chaumont, pour présenter le dénombrement de la terre et fief de La Mothe de Rigny, 1534 (copie faite au XVIII[e] siècle). —Vente par Paule de Chaumont, veuve d'Artus d'Assigny, seigneur du Four, à Claude de Bérulle, baron de Séant-en-Othe, seigneur de Vielverger, Turny et Cérilly (Yonne), conseiller au Parlement de Paris, d'un tiers de la terre et seigneurie de Rigny-le-Ferron à elle échu par le décès de Galas de Chaumont, son père, consistant en une motte seigneuriale « en laquelle y a une maison bastye en ung molin à eaue, » et aussi la troisième partie du bois de la Brosse, 1581 (copie). — Hommage de ce tiers par Juvénal du Roux, gentilhomme servant le Roi, qui l'avait repris de Claude de Bérulle dès le 3 janvier 1583 (v. st.) par droit de retrait lignager, 1584 (copie). — Foi et hommage par Juvénal du Roux pour deux tiers du fief de la Motte de Rigny, et par Christophe Hurault, conseiller au Parlement de Paris, pour l'autre tiers à cause de Marie de Bérulle, sa femme, 1600. — Dénombrement où figure « ladicte mothe, ronde et close d'un petit fossey, ayant le tout en son diamettre ou travers huict cordes, assize proche la porte de Vanne, hors la closture dudict Rigny, et jouxte le chemin de Flacy, » 1602. — Dénombrement du tiers du fief de La Motte par Marie de Bérulle, veuve de Christophe Hurault, 1607. — Autre dénombrement par François de Thurin, conseiller au Parlement de Paris, comme mari de Marie de Bérulle, 1609. — Foi et hommage par Marie de Bérulle, alors veuve de M. de Thurin, 1619. — Dénombrement par Guillaume de Chambon, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de « Maigneville et Godinville, » et des deux tiers de Rigny-le-Ferron, pour le fief de la Mothe lui appartenant à cause de Marguerite du Roux, sa femme, fille et unique héritière de Juvénal du Roux, en son vivant seigneur de Rigny et en partie dudit fief de la Motte, 1619. — Dénombrement par Edme-Amaury de Chaumont, seigneur de Courmononcle, du fief de la Motte de Rigny à lui donné, aux termes de son contrat de mariage, par Guillaume de Chambon, baron de « Menneville, » son beau-père ; quant aux dépendances de la Motte de Rigny, elles appartenaient audit sieur de Chambon pour deux tiers, et à « madamoiselle de Thurin » pour l'autre tiers, 1630. — Procuration par Françoise Le Verger (?), veuve de Juvénal du Roux, tutrice des enfants mineurs de feus Guillaume de Chambon et Marguerite du Roux, pour faire les foi et hommage de ce qui appartenait auxdits mineurs dans le fief de la Motte de Rigny, 1636. — Hommage par François Le Laurin de la Brochardière, seigneur d'Aubigny, pour partie du fief de la Motte de Rigny lui appartenant comme héritier d'Angélique de Courtois (?), sa mère, à son décès veuve de François Le Laurin de la Brochardière, seigneur d'Aubigny, 1704. — Hommage de moitié de ce fief par le même, 1717. — Hommage de moitié des fiefs de La Mothe et Rue-Haute de Rigny, et de la totalité des fiefs des bois de la Brosse et des Trois-Têtes, par Pierre de Bérulle, premier président au Parlement de Dauphiné et gouverneur de cette province, 1717.

E. 544. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 16 pièces, papier; 3 sceaux.

1362-1638. — Baronnie de Villemaur. — *Saint-Benoit-sur-Vanne.*— Genevète de la Broce, demoiselle, veuve de Jean « Davelly, » écuyer, donne foi et hommage au seigneur de Villemaur pour sa maison de Saint-Benoit, diverses pièces de terre, environ vingt-cinq arpents de bois lieu dit les Chevrets, « la quarte partie des conquez que ledit feu Jehan Davelly a faiz en la dite ville de S[t]-Benoit dou temps de sa première femme, » 1362. —Agnès « Davelli » reconnaît tenir en foi et hommage du seigneur de Villemaur le quart de divers biens et droits indivis avec Jean Davelli, écuyer, et Jeannette Davelli, ses frère et sœur, et notamment le quart de la justice haute, moyenne et basse de Saint-Benoit; ce fut fait en présence de Jean des Essarts, abbé de Saint-Jean de Sens et Perrinaut le Munier, de Saint-Benoit, 1365. — Foi et hommage semblables par Jean Davelly, sus-nommé, 1365. — Autres fois et hommages par ledit Jean Develly, notamment pour toute la justice haute, moyenne et basse, 1383 (v. st.) et 1385. A la pièce de 1385, fragment de sceau de cire rouge, sur simple queue, illisible. — Philippe, fils de roi de France, duc de Bourgogne, déclare que Jean Davelly, écuyer, lui a fait foi et hommage de tout ce qu'il tient de lui à Saint-Benoit-sur-Vanne, en sa châtellenie de Villemaur, 1385. Sceau de cire rouge, sur simple queue. Légende disparue. On y voit cinq écussons aux armes de Bourgogne ancien, Flandre, Artois, Rethel et... — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Saint-Benoit par Jean « Davally, » 1406. — Jean de Velu, chambellan du comte de Nevers et de Rethel, gouverneur de ses terres de Champagne, fait savoir que Geoffroy « d'Averly, » écuyer, seigneur de Saint-Benoit-sur-Vanne, lui a fait, pour le comte de Nevers, foi et hommage de la terre de Saint-Benoit, 1448. Sceau de Jean de Velu, de cire rouge, sur simple queue. Écu chargé de trois aigles. Légende : ..... JEHAN DE VELU. — Remise faite par le seigneur de Villemaur à Jeanne « Davally »

dame de Saint-Benoit-sur-Vanne, femme de Jacques de Nausot, écuyer, seigneur de Courmononcle, des dommages et intérêts qu'elle lui devait pour avoir porté atteinte à ses droits de gruerie et grairie sur le bois des Grands et Petits-Chevrets, en la contrée d'Othe et Châtellenie de Villemaur, 1537. — Commission pour saisir la seigneurie de Saint-Benoit faute de foi et hommage faits par les héritiers d'Antoine des Essarts, seigneur dudit Saint-Benoit, 1555. — Don par Henri de Bourbon, prince de Condé, et Marie de Clèves, sa femme, dame de Villemaur, à Antoine de Chaumont, sieur de Saint-Chéron, tuteur et curateur de l'héritier du sieur de Nausot, du droit de relief et profit de fief à eux dû par suite du décès du sieur d'Anausson (de Nausot), tant à cause de la terre de Lirey, mouvante d'Isles, qu'à cause de celle de Saint-Benoit-sur-Vanne, mouvante de Villemaur, 1573. — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Saint-Benoit par le curateur de Guillaume de Simiane, baron de Gourdes, 1602. — Vente à titre d'échange de la terre et seigneurie de Saint-Benoit sur-Vanne par Marie Bouillerot, veuve de Joseph de Vienne, en son vivant seigneur dudit Saint-Benoit, maire de la ville de Troyes, et François de Vienne, frère dudit défunt, chanoine de Saint-Pierre de Troyes, et Appoline de Vienne, femme de Jacques Le Bé, bourgeois de Troyes, à Louise de Cormont, femme non commune en biens de Pierre Morin, sieur du Bocage, maître-d'hôtel du Roi, 1638.

E. 545. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1640-1786. — Baronnie de Villemaur. — *Saint-Benoit-sur-Vanne.* — Vente à titre d'échange de la terre et seigneurie de Saint-Benoit-sur-Vanne, par Louise de Cormont, alors veuve de Pierre Morin, à Henry de Longueau, chevalier, seigneur de Villuis (Seine-et-Marne), demeurant ordinairement au château de Boulangis-en-Brie (commune de Bassevelle, Seine-et-Marne), 1651. Copie non signée. — Foi et hommage de cette seigneurie par M. de Longueau, 1651. — Offre de foi et hommage par Michel-Nicolas de Longueau, seigneur de Villuis, Blaisy, Boulangis et autres lieux, de la seigneurie de Saint-Benoit à lui échue et à son frère et ses (?) sœurs par le décès d'Henri de Longueau, leur père, 1671. — Aveu et dénombrement par le même, 1673. — Autre dénombrement donné par Françoise Fauvelet, veuve de Nicolas de Longueau, comme tutrice de Jeanne-Françoise-Marie-Élisabeth et Anne-Madeleine de Longueau, ses filles, 1703. — Foi et hommage par François de Vienne, seigneur dudit Saint-Benoit, comme ayant épousé Anne-Madeleine de Longueau, par suite de partage fait le 1er avril 1707 avec les cohéritiers de sa femme, 1711. — Autres foi et hommage par le même qui figure avec les prénoms de François-Pomponne et est dit comte de Vienne, 1737. — Aveu et dénombrement par Nicolas-François, comte de Vienne, fils aîné de feus François-Pomponne, comte de Vienne, capitaine au régiment de Saintonge, et d'Anne-Madeleine de Longueau, propriétaire de la plus grande partie, et notamment du château, Edme-Louis de Vienne de Villiers, chevalier, Marie-Anne-Adélaïde de Vienne, fille mineure de feu Charles-François de Vienne, ancien capitaine au régiment de Péquigny et de Catherine de Relongue, sa veuve, 1764. — Foi et hommage par Nicolas-René Peschart, baron d'Ambly, ancien major d'infanterie, seigneur de Saint-Benoit, comme ayant épousé Marie-Jeanne-Louise de Vienne, fille et héritière de Nicolas-François-Pomponne, comte de Vienne, capitaine au régiment de Saintonge, 1786. — Renonciation par François-Pomponne, comte de Vienne, seigneur de Saint-Benoit-sur-Vanne, au profit de M. le duc d'Estissac, baron de Villemaur, au droit qu'il prétendait avoir de nommer à l'office de notaire de Saint-Benoit, 1741.

E. 546. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 219 pièces, papier.

1507-1735. — Baronnie de Villemaur. — *Saint-Benoit-sur-Vanne.* — Droits d'usage et de pâturage des habitants de Saint-Benoit. — Mainlevée par le bailli de Villemaur de la saisie qui avait été faite d'un bois d'environ cinq cents arpents, appelé les Usages de Saint-Benoit, assis au-dessus du village, tenant d'une part aux terres d'Armentières, d'un bout au seigneur de Saint-Benoit et de l'autre bout au finage de Plantis, 1507. Chaque habitant payait au seigneur de Villemaur une obole tournois pour les droits d'usage et de pâturage dans ce bois. — Mainlevée semblable donnée par Pierre Nevelet, écuyer, sieur de Doche, conseiller et secrétaire du Roi, bailli et grand-maître des eaux et forêts aux marquisat d'Isle et baronnie de Villemaur, 1588 (copie). — Autre mainlevée donnée par Jean Hennequin, gruyer et grand-maître réformateur des eaux et forêts de la baronnie de Villemaur, 1603. — Arrêt de la Table-de-Marbre rendu contre François, comte de Vienne, marquis de Soligny, seigneur de Saint-Benoit-sur-Vanne, au profit d'Henry-Charles du Cambout, duc de Coislin, évêque de Metz, baron de Villemaur, maintenant ce dernier dans ses droits de juridiction sur le bois des usages de Saint-Benoit, 1717. — Plan de cette pièce de bois, 1719. — Autre arrêt de la Table-de-Marbre, semblable à celui de 1717, rendu au profit de M. du Cambout, 1720. — Consultation d'avocats pour M. de Vienne, concernant ces droits de justice, signée : Béroyer, Tartarain, Massé et Guérin, 1721 (copie).

E. 547. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1549 (v. st.)-**1630.** — Baronnie de Villemaur.— *Saint-Benoit-sur-Vanne.* — Bois-taillis au Grands-Chevrets. — Partage des terres et seigneuries de Mauny-le-Repos et Bagneaux (Yonne) et d'autres biens dépendant de la succession de Jeanne « Davaly », fait entre ses enfants Pierre, Jacques, Jean et Mathieu de Verdelot, écuyers, héritiers chacun pour un septième, Marie de Verdelot, femme de Nicolas de Champagne, écuyer, sieur de « Foulx, » et en outre Guillaume de Verdelot, veuf de ladite Jeanne d'Avaly, agissant comme ayant la garde noble de Perronne de Verdelot, sa fille. Jean de Verdelot, en qualité d'aîné, a eu entre autres choses Mauny, « avec le chastel, fossez, vol de chappon, bassecourt et la chappelle dudit lieu » et partie d'un bois taillis de vingt arpents sis aux Grands-Chevrets, appelé les vingt arpents de Mauny, en la gruerie et graierie de Villemaur, 1549 (v. st.). — Don du droit de gruerie sur ces vingt arpents de bois, fait par Marguerite de Bourbon, femme de François duc de Nevers, baron de Villemaur, à Gallas de Bérulle, seigneur de Bailly et Turny (Yonne), gruyer d'Isles, Chaource, Villemaur et Maraye, 1558 (copie). — Foi et hommage par Jean de Bérulle, conseiller d'État et privé, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi et procureur général de la Reine-mère, pour vingt arpents de bois taillis sis aux Chevrets, au lieu dit le Bois des trois Têtes, lui appartenant par suite du décès de Claude de Bérulle, son père, conseiller au Parlement, et par l'acquisition que feu Gallas de Bérulle, son aïeul, seigneur de Bailly, Turny et les Sièges, en avait faite de Nicolas de Champagne, 1630.

E. 548. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1402-1639. — Baronnie de Villemaur. — *Thuisy* (commune d'Estissac). — Dénombrement donné au duc de Bourgogne par Pierre Chemin, écuyer, seigneur en partie de Thuisy, pour « toutes les terres, prez, bois, molins, censives, coustumes et autres possessions que j'ay de nouvel acquestées de Jehan Trouville, escuier, seigneur de Septainville en partie, lesquelles terres et possessions lui estoient escheues par la mort et trespassement de feu Jehan de Trouville, autrement dit Chauderon, son nepveu, jadis seigneur dudit Thusy en partie, » et notamment une motte, close de fossés, en ruines, la rivière banale, « devant la maison de Valacon, environ deux arpans et demi de terres non labourables tenans à damoiselle Katherine de Fontenay... au dessus du moustier dudit Thusy, environ trois quartiers de terres labourables, » 1402. — Autre dénombrement, semblable, donné par le même au comte de Nevers, 1406. — Vente d'une pièce de pré au finage de Thuisy par Simonne, veuve de Colinet le Fort, fille de feu Pierre Chemin, dame en partie de Thuisy, à Jean, seigneur de Courcelles et de Saint-Liébaud, chevalier, conseiller du Roi, et à Marguerite de Fontenay, sa femme, 1423,

E. 549. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, papier.

1549. — Baronnie de Villemaur. — *Thuisy* (commune d'Estissac. — Reconnaissances par-devant notaires de rentes et censives grevant des biens sis au territoire de Thuisy, au profit de Nicolas de Villemor, seigneur de Thuisy en partie

E. 550. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 35 pièces, papier.

1550-1749. — Baronnie de Villemaur. — *Thuisy* (commune d'Estissac). — Reconnaissances de rentes et censives dues à Nicolas de Villemor, seigneur de Thuisy en partie, 1549 (v. st.). (Feuillets détachés du registre précédent.)—Bail à rente foncière, annuelle et perpétuelle, d'une pièce de pré au territoire de Thuisy, par le chapitre de Saint-Pierre de Troyes, 1608. — Ascensivement par le chancelier Séguier, seigneur de Villemaur, Thuisy et autres lieux, d'une maison et dépendances sis à la Belle-Épine, finage de Thuisy, 1659. — Bois de Vaulerey. — Vente par Jacques de Clèves, duc de Nevers, marquis d'Isles, à Denis Clérey, seigneur de Vaubercey (commune de Blaincourt), bourgeois de Troyes, d'une pièce de terre comprenant un bois taillis d'environ quarante arpents, appelé « Vaularry, » sise entre les villages de Bourg-Partie et de Thuisy, 1563. — Bornage de deux ventes de bois taillis appelées le Bois-le-Roi et la vente de « Vauleau, » cette dernière touchant à la vente de « Vaulerrey », fait entre Jean d'Auquoy, écuyer, seigneur de Neuville et de Bourg-Partie, et Jean Huguenot, dit Pierre, marchand à Chennegy, 1581. — Acquisition de partie de la vente de « Vaulery » par Pierre Mauroy, seigneur de Colaverdey, bourgeois de Troyes, 1581 (copie). — Acquisition d'une autre partie de ce bois faite par ledit Pierre Mauroy, seigneur de Colaverdey, Champgrillet, Belley, Montsuzain et Laines-au-Bois, élu en l'Élection de Troyes, et Marie Le Gras, sa femme, 1583. — Déclaration des censives grevant le bois de « Vaulerry » faite par François Mauroy, seigneur de Colaverdey, comme tuteur et curateur d'Edmée d'Auxerre, fille mineure de feus Nicolas d'Auxerre et Claudine Mauroy, 1602. — Déclaration par Charles de Chicault, écuyer, seigneur de Milly, lieutenant général de la maréchaussée au gouvernement de Champagne et de Brie, comme mari d'Ed-

mée d'Auxerre, veuve de Pierre Dare, bourgeois de Troyes, des censives grevant les quarante arpents du bois de « Vaularry » au profit de Jacques Vignier, baron de Villemaur, 1622. — Déclaration semblable par Claude de Chicault, écuyer, sieur de Milly, tant comme mari d'Edmée Dare que comme se portant fort d'Anne de Chicault, sa sœur, 1641. — Déclaration semblable donnée par Claude Dare, bourgeois de Troyes, 1659. — Fabrique. — Déclaration des terres et prés appartenant à la fabrique de Thuisy, 1690. — Déclaration semblable, 1723.

E. 551. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 25 pièces, papier, 2 sceaux.

1398-1764. — Baronnie de Villemaur. — *Vaujuraine* (commune de Paisy-Cosdon). — Vente par Jean de Courmononcle, écuyer, demeurant à Courtavant, paroisse de Barbuise et châtellenie de Pont-sur-Seine, à Thibaut de la Grange, chevalier, seigneur de Grandville, « en la paroisse de Courpalay, » aujourd'hui commune d'Aubepierre (Seine-et-Marne), de divers biens et revenus au territoire de Vulaines (Aube), « au balliage de Senz, en Bourgongne, » et notamment une rente de deux muids de froment, seigle, orge et avoine, à la mesure de Villemaur, sur la grange des religieux de Dilo (Yonne) sise à Vaujuraine, ladite rente tenue en fief du seigneur de Villemaur, 1398 (copie faite en 1401). — Philippe de Bourgogne, comte de Nevers, déclare que Thibaut de la Grange lui a fait foi et hommage de tout ce qu'il tient de lui en fief à cause du château de Villemaur, 1406. Fragment de sceau du comte de Nevers, sur simple queue. — Le même donne une attestation semblable concernant Marguerite et Jeanne de La Grange, sœurs, 1408. Partie du sceau du comte de Nevers, sur simple queue. Le contre-sceau est entier. — Saisie féodale de cette rente féodale faite par le seigneur de Villemaur sur les religieux de Dilo, faute de foi et hommage, 1712. — Reconnaissances de rentes et censives sur des biens à Vaujuraine au profit des seigneurs de Villemaur, 1607-1619. – Fief des *Petits-Chevrets*, au territoire de Vaujuraine. — Foi et hommage par Antoine Millet, au seigneur de Villemaur, pour moitié du fief des Petits-Chevrets, lui appartenant par suite de son contrat de mariage du 8 août 1674 avec feue Marie-Françoise de Longueau, 1688. — Foi et hommage par Michel-Nicolas de Longueau, seigneur de Saint-Benoit-sur-Vanne, pour le même fief lui appartenant par suite de la licitation des biens dépendant de la succession de Marie-Françoise de Longueau, sœur et belle-sœur de lui et des ci-après nommés, faite le 20 décembre 1690 entre lui et Madeleine de Launoy, veuve de Louis-Joseph de Longueau, alors femme de Jean de Champagne, tutrice des enfants nés de son premier mariage avec ledit sieur de Longueau, et Michel Dubois, écuyer, seigneur de Jouvenelle et de Blaisy, lieutenant des gardes de la porte du Roi, 1691. — Foi et hommage semblables par Louis Denise, inspecteur des Eaux-et-Forêts en la maîtrise particulière de Troyes, comme tuteur d'Anne-Jeanne Denise, née de son mariage avec feue Jeanne-Françoise de Longueau, et Marie-Élisabeth de Longueau, femme de Charles de Champagne; lesdites Jeanne-Françoise et Marie-Élisabeth de Longueau, filles et héritières, chacune pour un tiers, de feus Michel-Nicolas de Longueau, seigneur de Saint-Benoit-sur-Vanne, et Françoise Fauvelet, 1711. — Vente par Marie-Élisabeth de Longueau, veuve en secondes noces de Nicolas « de Boucher, » à Nicolas Desmarets, seigneur de Palis, Planty, Joux, Luyères, le Haut-Chêne et autres lieux, de quatre-vingts arpents de bois taillis formant la moitié du fief des Petits-Chevrets, avec droits de haute, moyenne et basse justice, et aussi droits de gruerie et grairie, 1733. Cette moitié était indivise avec le sieur Charlot, président au grenier à sel de Troyes, propriétaire de cette autre moitié à cause de son mariage avec Anne Denise. — Foi et hommage par Henry Bouillard, laboureur, demeurant à La Bouillante, paroisse d'Aix-en-Othe, pour soixante-douze arpents dudit fief par lui acquis, le 7 juin 1734, de Nicolas Charlot, président au grenier à sel de Troyes, seigneur à cause d'Anne-Jeanne Denise, sa femme, 1736. — Foi et hommage par Nicolas Chevalier, marchand, demeurant au Bois-le-Roi, paroisse de Séant-en-Othe (aujourd'hui Bérulles), pour quatre-vingts arpents de ce fief par lui acquis, le 24 novembre 1731, de Nicolas Charlot sus-nommé, 1736. — Foi et hommage par Nicolas Charlot, sus-nommé, pour quatre-vingts arpents de ce fief lui appartenant à cause d'Anne-Jeanne Denise, sa femme, héritière de N. de Longueau, à son décès veuve de Nicolas Denise, inspecteur des Eaux-et-Forêts du bailliage de Troyes, 1764.

E. 552. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 12 pièces, papier; 2 sceaux.

1373 (v. st.)-**1601.** — Baronnie de Villemaur. — *Villemoiron.* — Guillaume, seigneur de « Daoust, » écuyer, reconnaît tenir en fief de la comtesse de Flandre, Artois et Bourgogne, à cause de son château de Villemaur, le tiers de la justice et du four de Villemoiron, diverses coutumes, « ung dismes qui vault environ trois sextiers, » 1373 (v. st.). — Gui de Pontailler, maréchal de Bourgogne, comme mari de Marguerite d'Anglure, donne aveu à la comtesse d'Artois pour « ce que madame Jehanne, jadis femme feu messire Hue de La Fauche, hot à Villemoron par partage fait avec feu

monseigneur Ogier d'Anglure, chevalier, jadiz père de madite femme, » et notamment « les hommes et femmes, li four, soixante et dix arpans de bois en Vau Regnart et Vauroise, et la justice par tous ces lieux; item, la terre que soloit tenir de moy Salehadin d'Anglure, que tient à présent Nicolas de Fontenay, escuier, à Valecon et ès appartenances, tant maison, fossez,.... » 1377. — Pierre de « Romeny » avoue tenir en fief de Villemaur, à cause d'Isabelle de Daoust, sa femme, le tiers de la mairie de Villemoiron, avec haute, moyenne et basse justice, « la moitié du disme des blefs de Villemoron partans au curé dudit lieu, » 1382. — Gui de Pontailler, maréchal de Bourgogne, fait un aveu semblable à celui de 1377 ci-dessus, 1384. — Pierre de « Romegny, » écuyer, seigneur de Monthelon, en la prévôté d'Épernay (canton d'Avize, Marne), donne un aveu semblable à celui de 1382 ci-dessus, 1385. — Jean Chanteprune, seigneur de Saint-Mards-en-Othe et de Villemoiron en partie, déclare tenir en fief du duc de Bourgogne, à cause de Villemaur, le tiers de la justice et seigneurie de Villemoiron, indivis avec Gaucher d'Anglure, Dreux de Mello, seigneur de Saint-Bris, et Isabelle d'Enghien, dame de Bourdenay, le tiers du four banal, des censives et coutumes, 1401. — Thiébaut « Coustan, » receveur d'Isles pour le duc de Bourgogne, déclare avoir reçu notification de cet aveu, 1401. Sceau de Thiébaut Coustan, sur simple queue : *un griffon appuyé sur un écu au chevron accompagné de trois besants ou tourteaux*. Cf. E. 557. — Aveu et dénombrement semblables par le même, 1406. Sceau de Jean Chanteprune, sur simple queue, illisible. — Mainlevée pour Pierre de Courcelles, chevalier, seigneur de Saint-Liébaud et de Chennegy, de la saisie féodale de la terre et seigneurie de Villemoiron, pour la part ayant appartenu à feue Jeanne, femme de Hue de La Fauche, 1455. Suscription de Nicolas Mauroy, licencié ès lois, lieutenant général de Jean, seigneur de « Veelu » et de Foujon, bailli et gruyer du comte de Nevers en ses terres de Champagne. — Autre mainlevée donnée au même, 1460. Il y est dit qu'après Jeanne, femme de Hue de La Fauche, cette partie de seigneurie avait appartenu à Gui de Pontailler, à cause de Marguerite d'Anglure, puis à Jean de Rupt et à Marguerite de Ray, sa femme. — Saisie faite à la requête de Philippe de Courcelles, seigneur de Saint-Liébaud (Estissac) et de Villemoiron en partie, de divers biens à Villemoiron, 1500. Cette saisie a été faite en vertu de lettres royaux des 21 juin 1497 et 6 mars 1499, sur un nommé Jean Arrivey « à l'occasion de certain murdre et homicide par icellui Arrivey commis et perpétré. » — Attestation par plusieurs habitants de Villemoiron qu'Edme de Courcelles est seigneur de la plus grande partie de Villemoiron, 1525. — Jacques Piédefer avoue tenir en fief, foi et hommage du seigneur de Villemaur, la terre et seigneurie de Villemoiron « partant avec les héritiers du feu seigneur de Sainct-Liébault et de damoiselle Anne du Plessiz, vefve de feu noble seigneur Gaulché de Dinteville, seigneur de Pollisy, » 1535. — Vente par Georges Martinent, notaire et procureur en la châtellenie de Villemaur, et Nicole de Campan, sa femme, à Gaucher de Dinteville, seigneur de Vanlay, du quart indivis de la seigneurie de Villemoiron ayant appartenu à feu Edme de Courcelles en son vivant seigneur de Saint-Liébaud et de Villemoiron pour moitié, 1548. — Aveu et dénombrement du quart de la seigneurie de Villemoiron par Louise de Coligny, veuve de Gaucher de Dinteville, en son vivant seigneur de Vanlay, tutrice, et François Raguier, vidame de Châlons, seigneur de la Villeneuve-aux-riches-Hommes, tuteur et curateur de Marguerite de Dinteville, fille mineure desdits Gaucher de Dinteville et Louise de Coligny, 1550.— Testament de Louise de Coligny, dame de Vanlay, sus-nommée, veuve de Gaucher de Dinteville, seigneur de Vanlay, « Thennillières et Bourguignons, » 1582. Elle déclare d'abord vouloir être enterrée en l'église de Polisy, près de son mari; mais lors de la réception du testament par les notaires, elle fit ajouter qu'elle désirait être inhumée entre ses deux enfants en la chapelle de l'église de Tennelières. Elle nomme pour ses exécuteurs testamentaires son fils et sa fille. Elle laisse à son fils Joachim la terre et seigneurie d'Auxon, Vert, La Coudre, le Moulin-du-Bois, Eaux, Chêne-Millot, etc., ce qui lui appartient en la terre de Vanlay, Vallières, Les Bordes, le tiers de celle de Villemoiron, ce qui pouvait lui appartenir dans celle de Lignières. — Présentation de foi et hommage du quart de la seigneurie de Villemoiron par le sieur de Miraumont, gouverneur de Nogent, seigneur de Villemoiron par le décès d'Antoinette de Piédefer, veuve de Jean d'Angast, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine et gouverneur de Fontainebleau, 1593. – Présentation de foi et hommage par Gabriel de Villemor, seigneur de Craney et de Villemoiron, pour une part de la seigneurie de Villemoiron par lui acquise, partie le 17 septembre 1598 de François de Dommartin, baron dudit lieu, de Quercy, Brouillières, Polisy et Polisot, colonel de quinze cents chevaux reîtres pour le service du Roi, mari de Marguerite de Dinteville, laquelle était héritière pour un tiers de Marguerite de Dinteville, femme de Joachim de Dinteville, lieutenant général au gouvernement de Champagne, et dame de Villemoiron pour un tiers, et aussi partie le 7 février 1599, de Philibert de Choiseul, seigneur d'Aigremont et de Chacenay, et de Jeanne de Dinteville, sa femme, aussi dame pour un tiers de Villemoiron, 1599. — Foi et hommage de partie de la seigneurie

de Villemoiron par Pierre de « Miremont, » écuyer d'écurie ordinaire du Roi, capitaine et gouverneur de Villiers, Nogent et Pont-sur-Seine, maréchal de bataille de l'infanterie française, 1600. — Aveu et dénombrement par Gabriel de Villemor, seigneur de Craney et de Villemoiron, pour un quart et demi dans la seigneurie deVillemoiron, indivis avec Claude de Dinteville, veuve de François de Cazillac, seigneur de Cessac, 1601. Un autre quart et demi appartenait à Charles de Montmorency, amiral de France. M. de Villemor était propriétaire de cette partie de seigneurie par acquisition faite de François de Dommartin et de Marguerite son épouse, et de Philibert de Choiseul et Jeanne de Dinteville, sa femme, lesquelles étaient héritières chacune pour un tiers, et madame de Cessac pour l'autre tiers de Marguerite de Dinteville et de Joachim de Dinteville, son mari, sus-nommés. Enfin le dernier quart appartenait à Pierre de « Miremont. »

E. 553. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1601-1664. — Baronnie de Villemaur. - *Villemoiron*. — Échange par lequel Gabriel de Villemor, seigneur de Craney et de Villemoiron en partie, et Marguerite de Martinange, sa femme, cèdent à Nicolas Dartaise, écuyer, et Madeleine de Villemor, sa femme, divers biens sis au finage de Villemoiron et un quart et demi des droits de la justice et seigneurie dudit Villemoiron, 1604 (copie du XVIIIe siècle, non signée). — Foi et hommage par Louis de Villemor, sieur de Craney, de la Brulerie et de Villemoiron en partie, gendarme de la compagnie du Roi et écuyer de sa grande écurie, demeurant à la Brulerie, pays de Hurepoix, pour un quart indivis de la seigneurie de Villemoiron, par lui acquis le 6 mai 1613 de Marguerite Dogard (?), veuve de Pierre de Miremont, maréchal de bataille de l'infanterie française, et d'Anne de Miremont, veuve de Camille du Fresnoy, sa fille, tant en leurs noms qu'en celui de Pierre de Miremont, maréchal de bataille de l'infanterie, leur fils et frère, 1613. — Dénombrement d'un huitième de la seigneurie de Villemoiron provenant en partie de Louise de Coligny, dame de Vanlay, par Pierre Pithou, seigneur de Luyères, Assencières et Bierne, comme fils aîné et principal héritier avec Marguerite Pithou, femme de Claude Molé, seigneur de Villy le-Maréchal, et Louise Pithou, ses sœurs, d'Antoine Pithou, seigneur de Luyères et Assencières, commissaire ordinaire des guerres, lequel était seigneur de Villemoiron pour un tiers, 1619. — Dénombrement d'un quart de cette seigneurie par Louis de Villemor, seigneur de Craney, demeurant à la Brulerie, paroisse de « Rogny, » pays de Hurepoix (Seine-et-Oise), 1619. Un quart et demi appartenait au seigneur de Villemaur, et l'autre quart et demi à Nicolas d'Artaise. — Foi et hommage de ce quart par Anne Le Marchant, veuve de Louis de Villemor sus-nommé, comme mandataire de Louis de Villemor, son fils, capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment du sieur de Blangeron, 1630. — Hommage d'un quart de Villemoiron par Nicolas d'Artaise, assisté de Charles du Pont, seigneur de Nuisement, son curateur, Aaron, Josias, Jeanne, Charlotte, Marguerite, Marie, Madeleine et Marthe d'Artaise, frères et sœurs, 1634. — Vente par Charlotte d'Artaise, sus-nommée, femme de Louis de Lenferna, à Jeanne d'Artaise, sa sœur, femme d'Aaron de Vignau, de sa part héréditaire dans la succession de Nicolas d'Artaise, leur père, et notamment dans la seigneurie de Villemoiron, 1636. — Hommage de cette part de seigneurie par Aaron de Vignau, 1641. — Retrait féodal par Pierre Séguier, baron de Villemaur, chancelier de France, sur Timothée de Piédefer, seigneur de Saint-Mards, et Jacques de Piédefer, son frère, de trente arpents de bois sis en Vauroise, et du quart de la justice et seigneurie de Villemoiron, le tout acquis par lesdits sieurs de Piédefer, le 2 avril 1647, de Claude Molé, seigneur de Villy-le-Maréchal, 1648. — Aveu d'un quart et demi de Villemoiron par Nicolas d'Artaise, 1664. Cachet de cire rouge à ces armes : *un palé et un chef chargé quartefeuilles* (?) *sans nombre*.

E. 554. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1685-1772. — Baronnie de Villemaur. – *Villemoiron*. Aveu et dénombrement des cinq douzièmes dans un quart et demi de la seigneurie de Villemoiron, donnés par Pierre Le Paule, usufruitier, la nu-propriété à Georges Le Paule, Marie Le Paule, femme de Pierre « des Harendières, » et Gabrielle Le Paule, femme de François-Henri de Baubert, ses enfants, comme ayant acquis cette part de seigneurie par décret sur saisie réelle faite sur Nicolas et Louis d'Artaise, enfants de Nicolas d'Artaise, 1685. Cachet de cire rouge à ces armes : *un chevron accompagné de trois....*, — Foi et hommage par noble homme Jacques Doé, conseiller au bailliage et présidial de Troyes, pour l'acquisition qu'il avait faite le 27 juin 1685, d'un quart et d'un douzième et un quart et demi de la seigneurie de Villemoiron, 1688. — Foi et hommage par François de Bérulle, seigneur de la Noue, pour partie de la seigneurie de Villemoiron à prendre dans la portion ayant appartenu à Nicolas d'Artaise, l'aîné ; cette partie de seigneurie acquise par ledit sieur de Bérulle, le 23 janvier 1688, de Geneviève Lorent, veuve de Nicolas Lefebvre, maître des Eaux et Forêts au bailliage de Troyes, laquelle avait ac-

quis, le 5 juillet 1683, de Marguerite du Buisson-Vignault, veuve de Charles de Gillier, écuyer, capitaine au régiment de Champagne, 1689. — Reconnaissance par François de Bérulle des droits de quint et requint qu'il devait pour son acquisition de deux parts en un quart et demi de la seigneurie de Villemoiron, 1690. — Foi et hommage par Pierre de Haranguier, écuyer, pour partie de la seigneurie de Villemoiron lui appartenant comme héritier de Marie Le Paule, sa mère, femme de Pierre de Haranguier, et de Jean de Haranguier, son frère, 1705. — Foi et hommage de partie de la seigneurie de Villemoiron donnés par Charles de Rouvray, capitaine au régiment d'Agenois, seigneur pour deux douzièmes en un quart et demi ; Edme Bel ou Le Bel, pour un douzième de ce quart et demi ; Georges « Le Paul, » écuyer, sieur des Boulins, pour un tiers dans les cinq douzièmes de ce quart et demi, comme héritier de Pierre Le Paul, sieur des Boulins, son père ; Pierre de Haranguier, pour les deux autres tiers dans ces cinq douzièmes; Louis de Bérulle, pour deux douzièmes dudit quart et demi, et Claude Mojon, curé de Villemoiron, pour un douzième de ce même quart et demi, 1719. — Foi et hommage semblables, par M. de Rouvray, sus-nommé, pour trois douzièmes du quart et demi; M. de Haranguier, ci-dessus, pour deux cinquièmes de ces trois douzièmes ; M. de Bérulle, ci-dessus, pour deux douzièmes, et Charles de Nesle d'Elmont (?), pour un dixième dans deux douzièmes, 1741. — Hommage de deux douzièmes en un quart et demi de la seigneurie de Villemoiron, procédant de Nicolas d'Artaise, rendu par Louis de Zedde, capitaine au bataillon de Dijon, milice de Bourgogne, à cause de son mariage avec Marie-Claudée de Bérulle, héritière de Louis de Bérulle, son père, et en outre du sixième d'un sixième de cette seigneurie, appartenant à M. de Zedde comme étant aux droits des héritiers de Jacques Le Marguenat et de Louise Le Paule, sa femme, 1763. — Dénombrement par le même, 1767. — Dénombrement de la seigneurie de Villemoiron par François-Michel-Anne, marquis de Vallans, écuyer de madame la Dauphine, seigneur de Montgareux, Craney et Villemoiron, comme mari de Claude-Louise-Suzanne Le Charron, 1772. Ce dénombrement est précédé d'un historique de la transmission des diverses parties de cette seigneurie. — Notes concernant la terre de Villemoiron, XVIII[e] siècle. — Inventaire de titres relatifs à cette terre, XVII[e] siècle.

E. 555. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1614-1764. — Baronnie de Villemaur.— *Villemoiron.* — Déclaration d'héritages grevés de censives au profit d'Henry de Bourbon, prince de Condé, seigneur de Saint-Liébaud (Estissac), Thuisy, Chennegy et Villemoiron pour trois quarts en la moitié, l'autre quart appartenant « au sieur de Luyères, » 1614. — Vente d'une coupe de bois en la contrée de Vauroise par Jacques Doé, conseiller au bailliage de Troyes, seigneur de Craney et de Villemoiron en partie, 1686. — Règlement fait par M. Doé, sus-nommé, avec son acquéreur, 1691. — Élisabeth Langlois, veuve de M. Doé, conseiller au bailliage de Troyes, tant comme veuve commune en biens que comme tutrice de ses enfants mineurs, autorise Marie Marceau, veuve de Louis Camusat, à entrer en possession de divers biens aux finages de Craney et Villemoiron énoncés en un contrat de vente faite le 11 janvier 1690 par Étienne Budé, seigneur de Pitouette (commune d'Aix-en-Othe) et Jeanne Berthaut, sa femme, à ladite dame Camusat, 1711. — Échange par lequel Henri-Charles de Cambout, évêque de Metz, baron de Villemaur, cède à Pierre Guillaume de Chavaudon, seigneur de Sainte-Maure, Prédaissy et autres lieux, lieutenant de Roi en la ville de Troyes et lieutenant général au bailliage dudit Troyes, divers biens sis à Saint-Mards, tenant d'une part à madame la marquise de Louvois, dame de Saint-Mards, etc. contre des biens sis au finage de Villemoiron, 1712. — Vente de terres au territoire de Villemoiron par Louis de Villemor, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem, demeurant à Villemoiron, à Pierre d'Haranguier, seigneur en partie de Villemoiron, 1712. — Règlement entre Louis de Villemor et Pierre d'Haranguier concernant cette vente, 1714. — Nicolas Petit, Père de l'Oratoire, et Charles Fenard, sieur de la Boutière, seigneur de Craney et de Villemoiron en partie, adjudicataires, par décret du 24 avril 1717, des biens dépendant de la succession de Jacques Doé, conseiller au bailliage de Troyes, et de la communauté d'entre lui et Élisabeth Langlois, sa veuve, font défense à divers particuliers de Craney de payer au fermier judiciaire des biens dépendant de ces succession et communauté ce qu'ils peuvent lui devoir, 1718. — Mandement des gens tenant le siège présidial de Troyes pour le paiement d'une somme due par Louis de Villemor à Pierre d'Haranguier, seigneur de Villemoiron en partie, 1725. - Consultation, non signée, sur la prétention qu'avait le curé de Villemoiron de faire contribuer les seigneurs propriétaires de dîmes inféodées, aux réparations du chœur et cancel de l'église de Villemoiron, 1728. L'auteur dit que ces propriétaires ne sont tenus aux réparations que subsidiairement et à défaut des dîmes ecclésiastiques, les dîmes inféodées étant présumées possédées à titre onéreux. Or, le curé avait les deux tiers des grosses dîmes au finage de Villemoiron, toutes les dîmes de Craney et Surançon,

même paroisse, toutes les novales, les menues et vertes dîmes. — Mémoire sur le même sujet, XVIII[e] siècle.

E. 556. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier ; 1 sceau.

1395-1751. — Baronnie de Villemaur. — *Vulaines.* — Noel, seigneur de la Noue, à cause de sa femme Marguerite, donne aveu et dénombrement au duc de Bourgogne pour la moitié de différents biens et droits à Vulaines, l'autre moitié appartenant à Jean de La Grange, écuyer, à cause de sa femme Marie, sœur de ladite Marguerite, et notamment « les usaiges d'icelle ville, c'est assavoir que chacun feu de ladite ville doit deux deniers tournois chacun an, » 1395. — Aveu et dénombrement semblables par le même, à cause de Marguerite « d'Armez », sa femme, 1397. Cachet de cire rouge sur simple queue : *un écu losangé*. Légende : Noel de la Noe. — Aveu et dénombrement semblables par le même, 1404. Marie et Marguerite d'Armez étaient propriétaires de ces biens et droits par partage fait entre elles par feu Pierre d'Armez, chevalier, leur père, seigneur dudit Armez, et aussi par le décès naguères advenu d'Agnès de La Saussoie, leur mère. — Autre dénombrement par Marguerite de La Grange, fille de feus Jean de La Grange, écuyer, et Marie « d'Ermez, » tant en son nom qu'en celui de sa sœur Jeanne, 1408. — Extrait des comptes de recettes de Jean Bouquot, receveur du domaine de Sens, pour l'année 1588, duquel il appert qu'il a reçu les quints et requints dus par Jules « de La Bonde » pour son acquisition du fief de Jean Jolly, au finage de Vulaines, 1626. — Sentence du bailliage de Sens rendue contre le procureur du Roi au profit du seigneur de Villemaur et maintenant ce dernier dans le droit de mouvance du fief Jean Jolly et de la terre et seigneurie de Vulaines acquise en 1597 par Jules « de La Bonde », d'Antoine-Savinien de Pontville, 1625. — Hommage desdits fief et terre par Jules « d'Abonde, » seigneur d'Aillefol, 1625. — Marie Moreau, veuve en premières noces de Charles-Alexis « de La Bonde, » et épouse en secondes noces de Claude-Marie Le Charron, donne pouvoir au nom de ses enfants mineurs, nés du premier mariage, pour faire les foi et hommage du fief Jean Jolly, 1714. — Procuration par Claude Le Blanc, secrétaire d'État au département de la guerre, pour faire foi et hommage de Vulaines et du fief Jean Jolly, 1720. — Foi et hommage de cette terre que M. Le Blanc avait acquise par décret au bailliage de Sens sur la veuve et les héritiers de Charles-Alexis « d'Abonde, » 1721. — Autres foi et hommage par Louise-Madeleine Le Blanc, veuve d'Esprit-Juvénal de Harville des Ursins, marquis de Traînel, et fille de feu Claude Le Blanc, 1730. — Autres foi et hommage par Claude-Constant-Esprit Juvénal des Ursins, marquis de Traînel, 1751.

E. 557. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1382 (v. st.)-**1546.** — Châtellenie de Chennegy. — *Chennegy.* — Anseau de Salins, chevalier, gouverneur pour le comte de Flandre de ses terres de Champagne, fait savoir au bailli de ces terres, « que nagaires et derrenièrement, le Roy estant en Flandres, noble homme monseigneur Guy de Pontaillier, mareschal de Bourgogne, fist hommage à notre dit seigneur et entra en sa foy, nous présent, de la terre et seigneurie qu'il a à Chenigy ou nom et à cause de ma dame Marguerite d'Angleure, sa femme, fille et héritière de feu messire Oger d'Angleure, jadiz seigneur dudit Chenigy, mouvent ycelle terre du fié de notre dit seigneur à cause de son chastel et chastelerie de Villemor, » 14 mars 1382 (v. st.). Sceau d'Anseau de Salins, sur simple queue : *un écu chargé d'une tour*. — Oger, seigneur d'Anglure, avoue tenir en fief du comte de Flandre, à cause de Villemaur, plusieurs prés au finage de Château-Hutton ; « tout ce que feu messire Guy d'Angleure, mon oncle, nouvellement trespassé, duquel je n'ay cause, tenoit en fié de moy et en arrièrefié de mondit seigneur, et de présent je le tien senz moien en fié de mondit seigneur de Flandre, c'est assavoir à Chastel-Huiton, à Bellechière et à Villemoron, par espécial au dit Bellechière environ quatre cens arpens de bois que l'en dit les bois des communes, qui furent de Chenigy, tenans au bois de l'ospital d'une part et aux usages dudit Chenigy d'autre..., » la justice haute, moyenne et basse sur tous ces lieux ; « la chasse, hayer tendre et penre toutes bestes, excepté serps et biches par toute la forest et terre d'Otte, » 1383. — Isabelle de Châtillon, dame d'Anglure, comme ayant la garde de Gaucher d'Anglure, son fils mineur, tient du duc de Bourgogne, comte de Flandre, à cause de Villemaur, la maison de Bellechère, avec les bois en dépendant « que on dit le bois des communes de Chenegi ; » l'usage dans les usages de Chennegy, la moitié de toutes les redevances dues chaque année pour ces usages, « excepté que des hommes au seigneur de Chenegi ; » les terrages de Château-Hutton, etc., 1384. — Foi et hommage par Marguerite d'Anglure, dame de Buxières et de Chennegy, veuve de Gui de Pontailler, maréchal de Bourgogne, de tout ce qu'elle tient en douaire à Chennegy, 1396. Sceau de Thibaut Coustan, receveur du duc de Bourgogne en ses terres de Champagne, sur simple queue. Voir E. 552. — Gaucher d'Anglure fait hommage de tout ce qu'il tient en fief du seigneur de Villemaur, 1405. — Foi et hommage semblables par Gui de

Pontailler, seigneur de Talmay, 1410. — Vente par Jean, seigneur de Rupt et d'Autricourt, à Pierre de Courcelles, seigneur de Saint-Liébaud, de toute la terre, seigneurie, justice, revenus et droits quelconques que tenait feu Jean de Rupt, père dudit vendeur, aux finages de Chennegy, Messon, Errey et Bercenelle, le tout chargé de vingt livres tournois de rente au profit de Simon Hennequin, écuyer demeurant à Troyes, 1446 (v. st.). — Claude d'Acenay, seigneur de Montchevreuil et de Véricourt en partie, et Jean Richier, seigneur du Petit-Mesnil, tant en leurs noms que comme se portant forts de Marguerite Le Duchat, fille de feu Adam Le Duchat, vendent à Pierre de Courcelles, seigneur de Saint-Liébaud, et à Prégende de Melin (?), sa femme, une place entourée de fossés en ruine, au finage de Chennegy, où était autrefois une maison appelée les Bordes, avec la justice, seigneurie, prés, terres, hommes, coutumes en dépendant, « laquelle terre et seigneurie on appelle de présent la terre aux escuiers, » 1452. — Gilles de Reffay, seigneur de Beneuvre, et Antoinette de Champagne, sa femme, renoncent au profit d'Edme de Courcelles, seigneur de Saint-Liébaud, Tanlay, Ravières et Saint-Vinemer, au bénéfice de la donation de la terre de Chennegy faite par ledit Edme de Courcelles à feus Gui de Riboteau, chevalier, et Philiberte de Jonnach, sa femme, fille de ladite Antoinette de Champagne, 1530. Depuis le décès de Philiberte de Jonach les sieurs et dame de Riboteau, ignorant la valeur de la terre de Chennegy, l'avaient vendue à Jean de Chavigny, seigneur de Brière, comme curateur de son fils Philibert, moyennant trois cents livres tournois. Informés qu'ils avaient été lèsés de plus des trois quarts du juste prix, la terre de Chennegy valant vingt mille livres au moins, et que d'autre part la donation pouvait être annulée comme n'ayant pas été insinuée, ils abandonnent leurs droits à M. de Courcelles. — Antoine de Béthune, écuyer, seigneur de Mareuil et de Formentières, et Françoise « Ysore, » sa femme, dame pour moitié de Chennegy, et usufruitière de Saint-Liébaud, offrent de donner aveu et dénombrement au seigneur de Villemaur pour ce qu'ils tiennent de lui en fief, 1546.

E. 558. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 16 pièces, papier.

1554 (v. st.)-**1756.** — Châtellenie de Chennegy. — *Chennegy.* — Vente par Antoine Ysoré, prieur de Mer, curé de la Riche-lez-Tours, à Anne, duc de Montmorency, pair et connétable de France, de la terre et seigneurie de Chennegy, « mouvante de la dame de Chamoy, à cause de sa seigneurie de Fontaines, » lui appartenant comme héritier de Françoise Ysoré, sa sœur, veuve en premières noces d'Edme de Courcelles, seigneur de Saint-Liébaud, Chennegy, Dierrey-Saint-Pierre, Dierrey-Saint-Julien, Moirey et Villemoiron, 1554 (v. st.). « Et pour ce qu'il y a procès pendant en la court de Parlement pour raison de ladite terre, ouquel procès mondict seigneur le duc de Montmorancy a intérest de son chef par l'acquest qu'il a faict de Prégeant Lucas de la quarte partie desdictes terres et seigneuries de Sainct-Liébault, Chenigy et aultres terres qui furent audict deffunct Esme de Courcelles... » — Mémoire concernant la mouvance de Chennegy, XVIIIe siècle. — Inventaire de titres concernant la seigneurie de Chennegy (XVIIe siècle) parmi lesquels on remarque les suivants: acquisition par Nicolas de Fontenay, seigneur de Saint-Liébaud, et Catherine de l'Hôpital, sa femme, de Saladin d'Anglure, de toutes les terres, cens, rentes, revenus et possessions qu'il avait à Chennegy, 1380; un partage fait entre Jeanne de Braque, dame de « Lusaches », comme ayant la garde noble de Catherine, fille de feus Nicolas de Fontenay et Catherine de l'Hôpital, sa femme, laquelle était fille de ladite Jeanne Braque, Pierre de Fontenay, chevalier, Jean de Courcelles, écuyer, et Marguerite de Fontenay, sa femme, Guillaume des Boues, écuyer, et Jeanne de Fontenay, sa femme, tous héritiers desdits Nicolas de Fontenay et Catherine de l'Hôpital, de tous les bois, terres, prés et autres biens qu'ils avaient à Chennegy, Saint-Liébaud et autres lieux, 1396; donation des terres et seigneuries de Saint-Liébaud, Thuisy, Valecon et Chennegy par Jean de Courcelles et Marguerite de Fontenay, sa femme, à Pierre de Courcelles, leur fils, 1435; donation par Louis et Claude de Montagne, « dict des Allands, » à Anne de Montmorency, connétable de France, de tout le droit qu'ils avaient en la terre et seigneurie de Chennegy, 1551. — Inventaire de titres concernant des fiefs mouvants de Chennegy : Fontvanne pour un quart (1535-1617), Chaast (1440-1638), Messon (1539-1659), Errey (1459-1643), La Forge-Valecon (1377-1629), XVIIe siècle.

E. 559. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1490-1761. — Châtellenie de Chennegy. — *Chennegy.* — Accensivements de biens situés au territoire de Chennegy, au profit des seigneurs du lieux qui étaient : en 1490 et 1506 (v. st.) Philippe de Courcelles, aussi seigneur de Saint-Liébaud ; en 1639 Claude Vignier, baron de Villemaur ; en 1704 Marie Séguier, baronne de Villemaur, veuve de Guy marquis de Laval ; en 1739 et 1761 Louis-Armand-François de Roye de La Rochefoucault, comte de Roucy, baron de Villemaur.

E. 560. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1656. — Châtellenie de Chennegy. — *Chennegy.* — Manuel de recette des censives dues pour Chennegy « à Monseigneur le chancelier de France, seigneur dudit Chennegy, » suivant les déclarations fournies au terrier en 1656. Parmi les censitaires on remarque : Odard Le Courtois, écuyer, premier avocat du Roi au présidial de Troyes ; Jean de Regnard, écuyer.

E. 561. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1678-1687. — Châtellenie de Chennegy. — *Chennegy.* Manuel de recette des rentes et censives pour Chennegy dues à Madame la comtesse de Laval, dame dudit lieu de Chennegy, Saint-Liébaud, Villemaur et dépendances.

E. 562. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1687-1695. — Châtellenie de Chennegy. — *Chennegy.* — Manuel de recette des censives de Chennegy dues à la marquise de Laval.

E. 563. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier.

1710-1727. — Châtellenie de Chennegy.— *Chennegy.* — Manuel de recette des rentes et censives de Chennegy.

E. 564. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1730-1735. — Châtellenie de Chennegy. — *Chennegy.* — Manuel de recette des cens et rentes dus à Chennegy, servant au receveur de la terre et seigneurie de Saint-Liébaud.

E. 565. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1749-1757. — Châtellenie de Chennegy. — *Chennegy.* — Manuel de recette des rentes et censives de Chennegy,

E. 566. (Atlas.) — Grand in-folio, 40 feuillets ; papier.

XVIIIe siècle. — Châtellenie de Chennegy. — *Chennegy.* — Plan parcellaire du territoire de Chennegy. — Fol. 5. Table des noms des propriétaires dans l'ordre des numéros particuliers à chacun d'eux et répétés au plan sur chaque pièce appartenant au même propriétaire. — Fol. 7. Table alphabétique des noms des propriétaires, avec indication des numéros propres à chacun d'eux. — Fol. 11 et 12. Plan général du finage de Chennegy. — Fol. 13 à 38, treize plans partiels du finage.

E. 567. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1542 (v. st.)-**1756.** — Châtellenie de Chennegy. — *Chennegy.* — Baux à cens et à loyer du gagnage de la Cour, au finage de Chennegy, 1542 (v. st.)-1606. — Baux à loyer des prés de l'Étang-de-la-Cour, de la Ville, de la Régale de la Forge et du pré aux Bœufs, au territoire de Chennegy, 1643. – Procès-verbaux de mesurage des terres composant le gagnage de la Cour, 1719 et 1756.

E. 568. (Liasse.)— 4 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1520-1768. — Châtellenie de Chennegy. — *Chennegy.* — Moulin. — Bail à titre de rente annuelle et perpétuelle, par Edme de Courcelles, écuyer, seigneur de Saint-Liébaud et de Chennegy, d'« ung sault et place où d'ancienneté avoit ungne fondoire à fer séant audit Chenigy », pour y faire construire un moulin à blé, 1520. — Bail à ferme d'un moulin à blé, sis à Chennegy, appelé le Moulin-Neuf, par Edme de Courcelles, sus-nommé, seigneur de Saint-Liébaud, Tanlay, Saint-Vinemer, « Paisson, » les Dierrey et Chennegy, 1532. — Bail à loyer du moulin de la Ville, sis à Chennegy, par Anne duc de Montmorency, François des Serpents, seigneur de Chitain, Charles de Romain, seigneurs de Betz en Valois (Oise), tous seigneurs de Chennegy pour moitié, et Antoine « Ysorey, » héritier de Françoise « Ysorey », sa sœur, laquelle était dame dudit Chennegy pour l'autre moitié, 1562. — Vente d'un moulin à blé sis sur la rivière, à Chennegy, par Claude Le Maire, procureur au bailliage de Troyes, et Anne Bazin, sa femme, et Nicolas Michelin, marchand à Troyes, à Jacques Vignier, baron de Villemaur, 1624. — Nomination d'un syndic par les habitants de Chennegy, 1702. — Église, presbytère, recteur d'école, etc. — Nomination d'un recteur d'école par les mêmes, 1702. — Pouvoir donné par les habitants de Chennegy à l'un d'entre eux pour toucher partie du legs à eux fait par l'évêque de Metz, ancien seigneur de Chennegy, à l'effet d'employer la somme touchée aux réparations les plus urgentes de l'église, du presbytère et de la maison d'école, 1767. — Quittance de quatre mille cinq cents livres payées à valoir sur le montant de ce legs, 1769. — Acte d'assemblée des habitants relatif au réparations de l'église, 1768. — *Ermitage du Hayer.* — Inventaire de pièces concernant la chapelle Notre-Dame-du-Hayer, au finage de Chennegy : en 1624, donation par un ermite de ladite

chapelle de tout ce qu'il possédait ; en mars 1648, lettres patentes par lesquelles le Roi a amorti les héritages appartenant à cette chapelle (1624-1648), xviie siècle. — Procès-verbal de martelage dans la vente du Hayer fait à la requête de frère Gabriel Poney, supérieur de la maison conventuelle de Notre-Dame-du-Hayer, Nicolas Viault, procureur, et Antonin Galland, assistant, 1716. — Approbation par Henri-Charles du Cambout, évêque de Metz, baron de Villemaur, seigneur de Chennegy, d'un échange fait en son nom avec les religieux du Hayer représentés par Augustin Girard, supérieur, et Antoine Galland, procureur, 1728. Cet échange avait pour but de permettre aux religieux de continuer l'allée d'ormes par eux commencée vis-à-vis leur chapelle « et icelle allée pousser jusqu'au ruisseau passant dans led. pré de l'Estang de la Cour. » — Création de pension viagère de deux cents livres par Éléazar Barbin baron de Broyes, et Catherine-Éléonore de Vic, sa femme au produit de frère Gabriel de Broyes, leur fils unique, qui allait faire profession de religieux en la maison du Hayer, 1739. — Transport de deux cents livres de rente viagère fait par Antoine Hubert, novice au « couvent de Notre-Dame de Grâces du Hayer, » à la communauté du Hayer représentée par frères Dominique Dubois, supérieur, Jean-Baptiste Vimont, premier assistant, Alexis Régley, second assistant, Thomas Lombard, troisième assistant, Jacques Liger, quatrième assistant et procureur, 1739. — Échange de terres entre M. le duc d'Estissac et les religieux du Hayer représentés par Baptiste Vimon, supérieur, le procureur et deux assistants, 1743. — Délibération capitulaire des religieux concernant un échange de terres proposé par M. le duc d'Estissac, 1749. Les religieux sont au nombre de six ; le supérieur était alors Thomas Lombard.

E. 569. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1440-1546. — Châtellenie de Chennegy. — *Chaast* (commune de Bucey-en-Othe). — Étienne Formé, écuyer, demeurant à Troyes, déclare tenir en fief et hommage de Jean, seigneur de Rup et de Chennegy, « les maisons, pourprins, héritaiges et revenus qui furent feu noble homme maistre Pierre Formé, mon père, et paravant furent à Vermonnet de Hardame (ou Hardaine), escuier, à Geffroy de Pigney, escuier, et à Jehan et Vautier de Pigney, escuiers, frères, enfans dudit Geffroy, en la ville de Chars-lez-Vaucharcis, » mouvants de Jean de Rup à cause de son château de Chennegy, et notamment la haute, moyenne et basse justice en la ville de Chaast, « qui est de nulle valeur pour ce que au lieu dudit Chars aucun ne demoure, et ne trouveroit l'en que aucune chose en voulsist bailler, » 1440. — Pierre de Villiers, écuyer, seigneur du Plessis-lès-Chaast et en partie de Chaast, avoue tenir en plein fief, foi et hommage : 1° de Guillaume de Dyé, seigneur en partie de Bucey, à cause de cette seigneurie, la haute, moyenne et basse justice du Plessis, « une place ou mote, close de fossez... où estoit d'ancienneté l'ostel seigneurial dudit Pleissiy, laquelle est de présent en ruyne et désert, et peuplée de bois et brossailles... le bois appellé le bois du Plessie, actenant des fossez de ladite mote, » etc. ; 2° de Philippe de Courcelles, seigneur de Saint-Liébaud et Chennegy, à cause dudit Chennegy, la haute, moyenne et basse justice de la terre et seigneurie de de Chaast, « qui peut valoir en tous droiz, par communes années, la somme de six solz huit deniers tournois, et à pareil pris depuis dix ans en ça a toujours esté affermée aux mayeurs qui l'ont tenue.... Touteffoiz les hoirs de feu Jehan Gobillon s'efforcent d'en vouloir joyr et m'y troubler, et mesmement en deux tierces parties de ladite seigneurie qui me appartient, dont je ne puis joyr, par quoy ladite mairie est de petite valeur..., » 1503 (v. st.). — Nicolas de Villiers, bourgeois de Paris, seigneur du Plessis-les-Chaast et en partie de Chaast, déclare tenir en plein fief d'Edme de Courcelles, seigneur de Saint-Liébaud et de Chennegy, à cause de sa seigneurie de Chennegy, les biens et droits à lui échus par le décès de Pierre de Villiers son frère germain, et notamment le pré Gayon, « près l'église dudict Chars, » 1523. — Procuration par Catherine de Villiers, femme d'honorable homme Joachim Rolland, marchand, bourgeois de Paris, héritière pour moitié avec Jacques de Villiers, son oncle, de Nicolas de Villiers, marchand, bourgeois de Paris, seigneur du Plessis-lès-Chaast et en partie de Chaast, grand-père de ladite Catherine, pour requérir le partage des seigneuries du Plessis-lès-Chaast et de Chaast, 1529. — Aveu et dénombrement de partie de la seigneurie de Chaast par Joachim Rolland, ci-dessus, dans les qualités sus-indiquées, à Edme de Courcelles, seigneur de Saint-Liébaud, 1532. — Aveu et dénombrement de moitié de la seigneurie de Chaast, par Joachim Rolland ci-dessus, à Antoine de Béthune, seigneur de Congy, Tholon et moitié de Chennegy, à cause de Françoise Ysoré, sa femme, 1537. — Aveu et dénombrement de l'autre moitié rendus au même par Pierre Gobillon, écuyer, 1537. — Dénombrement de la seigneurie de Chaast rendu par Jean Bordey, à cause de Jeannette Gobillon, sa femme, Claude Le Cointe, comme curateur de Guillaume et Nicolas Gobillon, enfants mineurs de feus Pierre Gobillon, seigneur de Chaast, et Catherine de Bourmont, sa femme, et Jean Brodey, apothicaire, héritiers chacun pour un quart desdits défunts, à Antoine de Béthune, écuyer, seigneur de Mareuil,

et Françoise Ysoré, sa femme, Jean de Moustier, chevalier, seigneur de Sarragosse, ayant le droit et transport de Tristan de Soupplainville, Prégent Lucas, écuyer, seigneur de Courcelles, François des Serpens, écuyer, seigneur de Chitin, et Pierre Violle, conseiller au Parlement de Paris, comme tuteur d'Anne de Sanard (?), sa petite-fille, tous seigneurs de Chennegy, 1546.

E. 570. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1596-1698. — Châtellenie de Chennegy. — *Chaast* (commune de Bucey-en-Othe). — Offre de foi et hommage par Françoise « de Gobillon, » veuve d'Antoine « de Lieur, » écuyer, sieur de Fossoy et de Chaast, faite à Charles de Montmorency, amiral de France, seigneur de Saint-Liébaud et pour les trois quarts de Chennegy, et à Suzanne des Serpens, veuve de Claude de La Guiche, dame de Chennegy pour l'autre quart, pour la seigneurie de Chaast lui appartenant comme héritière de Guillaume de Gobillon, son père, 1596. — Dénombrement de cette seigneurie, relevant en fief de Chennegy et en arrière-fief de Fontaine-Saint-Georges, donné par la même aux mêmes, où l'on voit figurer « la maison seigneurialle, actin et pourpris, enclos de murailles, contenant deulx arpans ou environ, » 1599. — Dénombrement de partie de la seigneurie de Chaast par Nicolas Roland, seigneur du Plessis et de Chaast, bourgeois de Paris, qui en était seigneur comme héritier de Catherine de Villiers, sa mère, femme de Joachim Roland, donné à Jacques Vignier, baron de Villemaur, seigneur de Chennegy et autres lieux, 1619. — Dénombrement d'un tiers de la seigneurie de Chaast par Claude de Lieur, seigneur de Chaast et de Fossoy, 1619. — Dénombrement d'un tiers de cette seigneurie par Guillaume de Lieur, sieur de Tronchet et de Fossoy en partie, gendarme de la compagnie du duc d'Anjou, comme tuteur et curateur de Jacques et Jean de Lieur, enfants mineurs de feu Jean de Lieur, seigneur de Fossoy et de Chaast, 1620. — Autre dénombrement d'un tiers au total de cette seigneurie par Guillaume et Claude de Lieur, frères, et Jacques et Charles de Lieur, leurs neveux, héritiers de Charles de Lieur. 1624. — Hommage d'un tiers par Guillaume de Lieur, ci-dessus, héritier de Claude de Lieur, son frère, 1626. — Dénombrement de cette seigneurie par Guillaume de Lieur, tant en son nom que comme tuteur des enfants mineurs de feu Jean de Lieur, 1630. Cachet de cire rouge aux armes de Guillaume de Lieur : *d'or, à la croix endentée d'argent et de gueules, cantonnée de quatre têtes de léopards d'azur, lampassées de gueules.* — Hommage de partie de cette seigneurie par Jacques « Le Lieur, » seul héritier de Jean « de Lieur, » 1638. — Hommage d'un tiers de cette seigneurie par François Le Page, écuyer, sieur de Précy-Notre-Dame et de Vaubercey en partie, valet de chambre ordinaire du Roi, demeurant à Messon, comme tuteur de Guy « de Lieur, » sieur de Fossoy, fils mineur de feu Guillaume de Lieur, 1638. — Partage des biens dépendant de la succession de Guy Le Lieur, en son vivant seigneur de Messon, Chaast et Fossoy (Aisne, canton de Château-Thierry), fait entre Charlotte de Gorron, sa veuve, Edme, Antoine, Marguerite, Claude et Guy-Louis Le Lieur, leurs enfants, en présence de l'avis et de Léonard de « Longeville, » seigneur de Ville-sur-Arce, leur grand-oncle, Nicolas Le Page, seigneur d'Errey, leur cousin-germain, et autres, 1680. Il a été attribué notamment : à Edme Le Lieur l'aîné, la seigneurie de Messon, provenant tant de la succession de Nicolas Mauroy, aïeul maternel du défunt, que de l'acquisition faite de Nicolas Le Page, sus-nommé, « la maison seigneuriale dudit Messon... ; » à Antoine, la seigneurie « du Fossey, proche Château-Thierry, » avec moitié de la justice, l'autre moitié appartenant par indivis aux religieux de l'abbaye du Val-Secret ; à Claude, le tiers de la seigneurie de Chaast, indivise avec Jacques Ier Le Lieur ; à Guy et à Marguerite diverses pièces de terres et bois. — Ratification de ce partage par Claude et Guy-Louis Le Lieur, sus-nommés, devenus majeurs depuis cette époque, 1688.

E. 571. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1690-1772. — Châtellenie de Chennegy. — *Chaast* (commune de Bucey-en-Othe). — Hommage par Jacques Ier Le Lieur, seigneur de Chaast en partie, Claude Le Lieur, seigneur de Ville-sur-Arce et de Chaast en partie, de la moitié du fief, terre et seigneurie du « Grand-Chasts, » leur provenant par succession de Pierre de Gobillon et leur appartenant savoir, pour deux tiers à Jacques, et pour un tiers à Claude, 1702. — Hommage semblable par Jacques II Le Lieur, fils de Jacques Ier, et Claude sus-nommé, 1711. — — Hommage de partie de la seigneurie de Chaast par Nicolas-Louis Le Lieur, écuyer, demeurant au « Petit-Châts, » Hélène Le Lieur, veuve de Charles de Gérodot, demeurant à Bucey, Antoinette Le Lieur, femme de Philippe Andras, sieur du Montois, et Hélène Le Lieur, assistée de Jacques II Le Lieur, seigneur du « Grand-Chatz » son oncle et curateur, ces deux dernières comme héritières d'Anne Le Marguenat, en son vivant veuve de Charles Le Lieur, sieur de Fossoy, et tous comme héritiers de Jacques Ier Le Lieur, leur père et aïeul, 1714. — Dénombrement des deux tiers de la seigneurie du « Grand-Chaast » par Jacques II Le Lieur, fils de Jac-

ques Ier Le Lieur, contenant « la maison seigneurialle dudit Chaast, avec le pourpris et enclos, contenant environ deux arpens, » 1714. Cachet de cire noire aux armes de Jacques II Le Lieur : *une croix endentée cantonnée de quatre têtes de léopards.* — Hommage des deux tiers du Grand-Chaast par Nicolas-Louis Le Lieur, comme héritier de Jacques II Le Lieur, son frère, 1717. — Saisie féodale du fief du bois des Lignières, en la seigneurie de Chaast, faite au nom du seigneur de Villemaur, sur Nicolas-Louis Le Lieur, seigneur en partie de Chaast, Edme de La Chambre, laboureur à Vauchassis, Pierre Largentier, marchand de bois à Souligny, Jean Largentier, marchand de bois aux Boulins (cne de Maraye), et autres, 1726. — Hommage d'un tiers de la seigneurie du Grand-Chaast, par Jean-Baptiste Le Lieur, seigneur de Ville-sur-Arce, et Charlotte Le Lieur, femme de Denis Guenichon, prévôt de Bar-sur-Aube, héritiers chacun pour moitié de Claude Le Lieur, leur père, 1730. — Hommage par Charles de Nesles Delmont, lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts de Troyes, seigneur de Châtres, de Chamblain (commune d'Ervy) et de Villemoiron, pour deux tiers de la seigneurie du Grand-Chaast par lui acquis le 15 juillet 1737 de Nicolas-Louis Le Lieur, 1737. — Hommage par Eustache Quinot, seigneur de Saint-Mesmin, demeurant à Sainte-Maure, pour cette partie de seigneurie qu'il avait acquise le 15 septembre 1744, de Marie-Nicole Dubut, femme séparée de biens de Charles de Nesle Delmont, sus-nommé, 1744.— Hommage et dénombrement par Augustin-Denis L'Enfumey, notaire au bailliage de Maraye, pour « les deux tiers dans le tiers » de la seigneurie du Grand-Chaast, par lui acquis le 14 février 1753 de Jean-Baptiste-François Le Lieur, seigneur en partie de Ville-sur-Arce, 1761. — Hommage et dénombrement pour une faible partie de cette seigneurie rendus par Louis-Nicolas Le Lieur, écuyer, demeurant « au Petit-Chas, paroisse de Bucey, » et Léger Garsonnot, laboureur à Thuisy, comme tuteur des deux enfants mineurs issus de son mariage avec feue Marie-Anne Le Lieur, héritiers d'Albert Le Lieur et d'Hélène Le Lieur, leurs père et mère, aïeul et aïeule, 1762. — Dénombrement de (partie de) la seigneurie du Grand-Chaast, donné par Charles-Bonaventure Huot, chevalier, demeurant en son château dudit Grand-Chaast, 1762. Cachet de cire rouge aux armes de M. Huot : *de sable, à trois rencontres de cerf d'...* — Dénombrement par Jean-Louis « de Verneret Demoncour, » lieutenant au régiment de Royal-Piémont, pour les deux tiers de la seigneurie du Grand-Chaast qu'il avait acquis le 11 avril 1769 de M. Huot sus-nommé, et de Jeanne-Charlotte de Mesgrigny, sa femme, 1770.—*Le Grand-Valabon* (au territoire de Chaast). — Dénombrement d'une pièce de bois au finage de Chaast, appelée le Grand-Valabon, donné par Vincent Le Marguenat, sieur de Guichaumont et de Rozières, 1620. Cachet de cire brune à ses armes : *trois bandes et un chef chargé de trois roses.* — Hommage de ce fief par Claude-François de Noël, seigneur de Buchères, capitaine au régiment des gardes Lorraine, qui en était propriétaire à cause du décès de François de Noël de Buchères, son père, lequel en avait hérité de Simon de Noël et de Marie Hennequin, ses père et mère, 1764. — Dénombrement semblable donné par Alexandre-Edme de Noel de Buchères, ancien officier au régiment de Penthièvre-cavalerie, seigneur en partie du fief de Chalette, paroisse de Courcemain, comme l'ayant acquis le 6 février 1773 de Louis-Marie de Noel, seigneur de Buchères, capitaine au régiment de Lorraine-infanterie, mandataire de Claude-François sus-nommé, 1773.

E. 572. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1459-1619. — Châtellenie de Chennegy. — *Errey* (commune de Messon). — Foi et hommage du fief Jaquot, sis à Errey, en la prévôté de Vauchassis, relevant du château de Chennegy, présentés à Pierre de Courcelles, seigneur de Saint-Liébaud et de Chennegy, « en l'ostel et maison principal de la seigneurie d'ilec, appellé l'ostel de la Court, » par Michelet de Gy, écuyer, fils aîné et héritier de Jaquin de Gy, qui était mort deux ans auparavant, 1459. — Aveu et dénombrement d'une maison et de diverses pièces de terre à Errey ét Messon, par Jean Le Tartrier l'aîné, seigneur de Viélaines, à Philippe de Courcelles, seigneur de Saint-Liébaud et de Chennegy, 1503 (v. st.). — Jean Le Tartrier, l'aîné, donne aveu et dénombrement à Marie Bonvalet, à cause de sa terre de Souligny, pour les trois quarts de la seigneurie de Viélaines, et Jean Le Tartrier, le jeune, son fils, donne aveu et dénombrement pour l'autre quart, 1503 (v. st.). — Dénombrement de divers biens à Errey, par Jeanne de « Vielchastel, » veuve de Jean de Roffey, licencié ès lois, lieutenant général du bailli de Troyes, à Philippe de Courcelles, 1516. (Copie.) - Offre de foi et hommage pour divers biens sis à Errey, faite par Avoye Bourgeois, veuve de Simon Legas, et Edme Legas, son fils, sieur d'Errey, à Madeleine de Savoie, veuve d'Anne de Montmorency, connétable de France, Henry de Montmorency, maréchal de France, Charles et Guillaume de Montmorency, ses enfants, sieurs et dame de Saint-Liébaud et Chennegy, 1570. — Autres aveu et dénombrement semblables par Edme Legas, 1599. — Aveu et dénombrement semblables par Jérôme Legas, bourgeois de Troyes, fils aîné et héritier en partie d'Edme Legas, 1619.

E. 573. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1626-1768. — Châtellenie de Chennegy. — *Errey* (commune de Messon). — Offre de foi et hommage de la seigneurie d'Errey par Edme Legas, sieur d'Errey, 1626. — Dénombrement de cette terre par le même, 1630. Cachet de cire rouge, aux armes d'Edme Legas : *une bande componée de sept pièces, et un chef chargé de trois étoiles.* — Dénombrement du fief d'Errey par Calixte Largentier, écuyer, sieur du Corroy et d'Errey, qui l'avait acquis le 17 août de la même année d'Edme Legas, 1643. — Foi et hommage par Nicolas Le Page, écuyer, seigneur « du Plessis » (Précy)-Notre-Dame, pour le fief d'Errey qu'il avait acquis le 20 avril 1645 de Calixte Largentier, 1680. — Dénombrement de cette terre par Nicolas, Gabriel, Marie, Colombe, Edmée, Marguerite, Anne et Françoise Le Page, tous enfants, de feu François Le Page, écuyer, sieur d'Errey, 1711. — Foi et hommage de la seigneurie d'Errey rendus par Edme-François Congniasse-Desjardins, caissier de la maison de feue madame la Dauphine, qui l'avait acquise par cinq contrats des 29 septembre 1752, 1[er] septembre 1760, 29 juillet 1765, 8 mai 1766, et 23 août 1768, de Nicolas Le Page, demoiselle Edme Lepage, Charles-Adérald Niorey et Edmée Niorey, femme Bossard, représentants de Colombe Le Page, leur mère, Edmée Robin, femme de François Congniasse-Desjardins, héritière pour un tiers de Marie Le Page, sa mère, et Anne Le Page, veuve de Philippe Piétrequin, 1768.

E. 574. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1377-1659. — Châtellenie de Chennegy. — *Valecon* ou *La Forge-Valecon* (commune de Chennegy). — Gui de Pontailler, maréchal de Bourgogne, déclare tenir en foi et hommage du seigneur de Villemaur, à cause de Marguerite d'Anglure, sa femme (sans doute en qualité de seigneur de Chennegy), ce que Jeanne, jadis femme de feu Hue de La Fauche, avait à Villemoiron par partage fait avec feu Oger d'Anglure, père de Marguerite ci-dessus; la terre que tenait de lui Saladin d'Anglure, et alors Nicolas de Fontenay, sise à Valecon, 1377. (Copie du XVII[e] siècle.) Cf. E. 552. — Partage des biens dépendant des successions de Nicolas de Fontenay, Catherine de l'Hôpital, sa femme, Jacques et Colette de Fontenay, leurs fils et fille, fait entre Jeanne Bracque, mère de Catherine de l'Hopital, dame de Luzarches (Seine-et-Oise), comme tutrice de Catherine de Fontenay, sa petite-fille, Pierre de Fontenay, chevalier, Jean de Courcelles, écuyer, et Marguerite de Fontenay, sa femme, Guillaume « de Boues, autrement Sauvage, » écuyer, et Jeanne de Fontenay, sa femme, fils et filles desdits Nicolas de Fontenay et Catherine de l'Hôpital, 1396. Pierre de Fontenay a eu le château de Rance et ses dépendances, tout ce que feu Nicolas de Fontenay avait à Fontenay (commune Chavanges), Yèvre, Joncreuil, Chavanges, « Le Brau, Ucques, Clareu » (Clérenil), Lentilles, Beaufort (aujourd'hui Montmorency), Verdunnet, Courcelles, Rance, etc.; Jean de Courcelles et Guillaume « des Boes » ont eu le château de Saint-Liébaud et dépendances, les moulins banaux de Saint-Liébaud et de Chennegy, tous les hommes et femmes de Saint-Liébaud « lesquels sont taillables à voulenté, de mortemain et de formariage, » toutes les terres que Nicolas de Fontenay avait à Saint-Liébaud, Loigny et Thuisy, avec les droits de justice haute, moyenne et basse, sauf « le grand et petit Valacon »; Jean de Courcelles a eu en outre la maison de Pars (-lès-Chavanges) et tout ce que ledit défunt y avait, avec la justice du lieu, haute, moyenne et basse; Guillaume « des Boes » a eu aussi la terre de Bouy près Traînel « que souloit tenir messire Pierre de Fontenay, frère desdites femmes. » La mineure Catherine de Fontenay a eu la terre d'Origny et ses dépendances, etc. — Dénombrement donné à Gui de Pontailler, chevalier, seigneur de Talmay (Côte-d'Or) et de Chennegy, par Charles de Lille, seigneur de Vigney, premier échanson du Roi, pour divers biens relevant de Chennegy et lui appartenant à cause de Catherine de Fontenay, sa femme, et notamment une maison, accin, grange et colombier « appellée le Petit Valecon, close d'yaue et de fossés à l'environ, assise entre ledit Chenigy et Thuisy; item une autre place appellée le Grant Valecon, au dessus dudit hostel et maison dudit Petit Valecon, où ilz soloit avoir maison et granche, où ilz a à présent jardins et plusieurs arbres portant fruit, » 1410. — Vente par Philippe de Courcelles, seigneur de Saint-Liébaud, à Jeanne Piétrequin veuve de Simon Coiffart, lieutenant du prévôt de Troyes, achetant par Nicolas Coiffart, notaire royal à Troyes, son fils, et Pierre Corrard, marchand audit lieu, son gendre, de l'étang de Valecon, au finage de Chennegy, alors loué à Edmond Boucherat, marchand à Troyes, 1513 — Sentence des Requêtes du Palais à Paris, rendue à la requête de Jeanne de Guédon, veuve de Jacques de La Roère, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Fontaine-Saint-Georges et de Chamoy, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants mineurs, déclarant valable contre Edmond, Marie et Madeleine Boucherat ci-après la saisie féodale faite le 22 juin 1579, par le défunt sieur de Chamoy, « de la terre et métayrie de La Forge-Valecon, size près Saint-Liébault, consistant en maison, terres, preys, estangs et molins, » tenue en fief de lui à cause de sa terre de Fontaine et dépendant de la succession d'Edmond Boucherat, avocat du Roi en la cour de Parlement. Cette sentence vise un aveu du fief de Chennegy donné au sei-

gneur de Fontaine le 22 janvier 1522 (v. st.) par Edme de Courcelles, seigneur de Chennegy, 1584. Après le décès d'Edmond Boucherat sus-nommé, la Forge-Valecon avait été partagée également entre ses quatre enfants : Edmond Boucherat, « naguères conseiller au Grand Conseil, » Guillaume Boucherat, Marie Boucherat, veuve de Claude de Ruel, président en la Cour des Monnaies, et Madeleine Boucherat, femme de François de Sesseval, écuyer, seigneur de Sully, commissaire ordinaire des vivres et munitions de France, secrétaire de la Chambre du Roi. Guillaume Boucherat était mort à Rome, sans enfants, en 1575. — Arrêt confirmatif de cette sentence, 1587. — Déclaration des biens de La Forge-Valecon donnée au seigneur de Chennegy par Pierre Ludot, élu en l'Élection de Troyes, sieur de La Forge-Valecon, 1619. — Consultation, signée Tetel, tendant à prouver que Valecon est mouvant de Chennegy, 1656. — Mémoire sans date ayant le même objet, où il est dit que Chennegy relève en partie de Villemaur et en partie de Fontaine-Saint-Georges, xviie siècle. — Compulsoire de titres pour le chancelier Séguier dans le procès qu'il avait avec Pierre Poterat, élu en l'Élection de Troyes, et François Ludot, son beau-frère, concernant la mouvance de Valecon, 1659.

E. 575. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

XVIIe s. — 1756. — Châtellenie de Chennegy. — *Valecon* ou *La Forge-Valecon* (commune de Chennegy). — Transaction entre Henri-Charles du Cambout, évêque de Metz, duc de Coislin, baron de Villemaur, Saint-Liébaud et dépendances, et Pierre Poterat, seigneur de La Motte-Thurey, d'Assenay, des Grand et Petit-Valecon, doyen des élus en l'Élection de Troyes, par laquelle il a été convenu que désormais le sieur Poterat et ses successeurs tiendront les Grand et Petit-Valecon en fief du baron de Villemaur; que ce dernier continuera d'avoir la haute justice et droits en dépendant, de même que celui de chasse et de pêche, 1712. — Notes et mémoires relatifs au procès qui avait précédé cette transaction, xviie-xviiie s. — Lettre adressée à M. le duc d'Estissac par M. Guyot, son procureur fiscal à Saint-Liébaud : « Monsieur Huot, seigneur de Chaars et qui a acquis le fief de La Forge de M. le comte de Bonnille... en lui faisant remise des droits de quint et requint de l'acquisition qu'il pourrait faire de la partie des Chaars possédée par M. Le Lieur de Ville-sur-Arce..., » 1751.

E. 576. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1423-1743. — Châtellenie de Chennegy. — *Messon.* — Vente d'une pièce de bois au finage de Messon, lieu dit le Mont-Saint-Martin, et du tiers de la forêt « aux Gobelas, » mouvants en fief de M. de Rup, à cause de Chennegy, faite par Jean de Beaugrant, dit Février, Guiotte, sa femme, et Jeannotte, femme de Simon Husson, « à présent prisonnier à Pons-sur-Seine ès-mains des ennemis du Roy notre sire, » tous demeurant à Prugny, paroisse de Messon, à François de La Garmoise, changeur et bourgeois de Troyes, et Henriette, sa femme, 1423. (Vidimus de 1469 v. st.) — Aveu par Jeanne de « Vielchastel, » veuve de Jean de Roffey, licencié ès lois, lieutenant général du bailli de Troyes, de quelques héritages, bois et prés, aux finages de Bercenay-en-Othe, Prugny, Messon, et notamment d'une pièce de bois à Prugny tenant d'un bout « aux héritiers ou ayans cause de feu Jehan Truchot, seigneur de Montgueux, » le tout tenu en fief du seigneur de Chennegy, 1516. — Extrait, fait en 1659, de l'acte de partage des biens dépendant des successions de Pierre Belin, l'aîné, et Jacqueline Pion, sa femme, 1564. On y voit figurer la terre et seigneurie de Messon. — Foi et hommage par Claude Le Lieur, écuyer, seigneur de Ville-sur-Arce et de Chaast en partie, et Guy-Louis Le Lieur, seigneur de Suchet (finages de Messon et de Fontvanne) en partie, pour ce qu'ils possédaient à Messon et finages voisins comme héritiers chacun pour un quart de Guy Le Lieur, et Charlotte de Gorron, leurs père et mère, 1711. — Aveu semblable fourni par les mêmes, 1715. — Foi et hommage semblables rendus par Jean-Baptiste Le Lieur, seigneur de Chaast et de Ville-sur-Arce, et Charlotte Le Lieur, femme de Denis Guenichon, prévôt de Bar-sur-Aube, héritiers chacun pour moitié de Claude Le Lieur, leur père, lequel avait lui-même hérité de Guy Le Lieur, son frère, 1730. — Hommage par Pierre Tetel, avocat en Parlement, demeurant à Troyes, pour une pièce de pré au finage de Messon, par lui acquise le 5 octobre 1730 de Claude de Longeville, veuve de Claude Le Lieur, seigneur de Chaast et de Ville-sur-Arce en partie, Simon Le Lieur, seigneur de Messon, Albert Le Lieur demeurant au Petit-Chaast, paroisse de Bucey, Charles Le Lieur, demeurant à Vauchassis, Antoine Le Lieur demeurant à La Brossotte, et autres, tous héritiers de Guy Le Lieur, seigneur du « Souchet, » 1731. — Hommage par Remy Bourotte, bourgeois de Troyes, pour les droits seigneuriaux de Messon qu'il avait acquis le 16 octobre 1731 de Simon Le Lieur, seigneur de Messon, Errey, Villecerf et autres lieux, et d'Antoine Le Lieur, seigneur en partie desdits lieux, 1731. — Foi et hommage du pré de La Motte par Marie d'Iverny ou d'Hiverny, veuve de Guy-Louis Le Lieur, qui l'avait acquis le 25 novembre 1731 des héritiers de son mari, 1738.

E. 577. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1714-1777. — Châtellenie de Chennegy. — *Messon.* — Dénombrement de quelques pièces de bois au finage de Messon, lieux dits La Calle, Le Grand-Valabon, la Forêt de Messon, Le Suchet, donné par Augustin-Denis Lenfumey, seigneur en partie du fief du Grand-Chaast, 1761. — Hommage de la seigneurie de Messon rendu par Nicolas Camusat, maire de Troyes, qui l'avait acquise le 12 novembre 1763 de Remy Bourotte et de Thérèse Nicolas, son épouse, 1765. — Dénombrement par le même, qui est qualifié colonel de la milice bourgeoise de la ville de Troyes, y demeurant place de l'Étape-au-Vin, 1765. Cachet de cire rouge à ses armes : *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois têtes de béliers d'argent.* — Requête adressée au duc d'Estissac par Nicolas Camusat, ci-dessus, seigneur de Messon, Errey, Villecerf et autres lieux, par laquelle il demande à faire lever des expéditions des foi et hommage, aveu et dénombrement que le sieur Congniasse-Desjardins, bourgeois de Paris, a fournis à monsieur le duc d'Estissac, ces actes étant relatifs à des biens récemment acquis par le sieur Congniasse-Desjardins, situés dans l'étendue des terres et seigneuries de Nicolas Camusat, 1776. — Dénombrement donné au duc d'Estissac par Edme-François Congniasse-Desjardins, écuyer, valet de chambre ordinaire de feue Madame la Dauphine, et valet de chambre ordinaire de son Altesse Royale Madame, belle-sœur du Roi, « seigneur de trente-cinq portions dans trente-six qui composent les fiefs, terres et seigneuries de Messon et Errey, l'autre trente-sixième au sieur Charles Robin, à cause de demoiselle Marie Le Page, épouse d'Edme Robin, sa mère, » 1777. Ces trente-cinq portions appartenaient à M. Congniasse-Desjardins par acquisitions faites les 29 septembre 1752, 1er septembre 1760, 29 juillet 1765, 8 mai 1766, 23 août et 28 novembre 1768, de Nicolas Le Page, seigneur desdits fiefs de Messon et Errey, Edmée Le Page, sa sœur, etc., tous héritiers de François Le Page, leur père, qui les possédait lui-même comme représentant Nicolas Le Page, ancien valet de chambre du Roi, 1777. — *Fief d'André Le Lieur*, au territoire de Messon. — Notice sur ce fief, dont la justice appartenait au seigneur de Messon, XVIIIe siècle. — Vente par Nicole-Edmée Beignot, veuve de Joseph Le Muet, sieur de Jully, en son vivant président en l'Élection de Nogent-sur-Seine, et Pierre Le Muet, frère de Joseph, bachelier en théologie, à Jacques Laurent, curé de Messon et Prugny, demeurant ordinairement à Messon, d'un « gangnage et labourage scizes au finage de Messon et lieux voisins, consistant en maisons, bâtiments, colombier, fermés en partie de murailles, et la quantité de cent quatre-vingts arpents de terres labourables, prez, rentes et censives... » 1714. Ce gagnage avait été donné à Joseph Le Muet dans son contrat de mariage, du 28 novembre 1692, par Charlotte Quinot, sa mère.

E. 578. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1586-1712. — Châtellenie de Chennegy. — *Messon.* — Bois de La Forêt et de Voix. — Hommage de deux pièces de bois au territoire de Messon, appelées La Forêt et la Vente de Voix, rendu aux seigneurs de Chennegy, par Odard Le Courtois, conseiller au bailliage et présidial de Troyes, maître des Requêtes de la Reine-mère, au nom d'Antoinette de Vassan, sa femme, 1586. — Hommage de La Forêt par Louis Le Courtois, chanoine de l'église de Troyes, et François Le Courtois, avocat en Parlement, son frère, 1619. — Aveu par les mêmes, comme héritiers en partie d'Antoinette de Vassan, leur mère, 1619. Empreinte d'un cachet à leurs armes : *trois mûres.* — Hommage pour la vente de Voix, présenté par Pierre Le Courtois, conseiller au bailliage de Troyes, Jean Le Courtois, demeurant à Lyon, François Le Courtois, avocat audit bailliage, Louis Le Courtois, chanoine et archidiacre de Troyes, Anne Le Courtois, tous frères et sœur, et en outre Marie, Denis et Odard de Pleurs, ces trois derniers représentant feue Odette Le Courtois, leur mère, sœur des précédents, en son vivant femme de Jacques de Pleurs, 1629. — Hommage de la vente de Voix rendu par Pierre Le Courtois, conseiller au présidial de Troyes, et Josias Le Courtois, avocat en Parlement à Troyes, qui en étaient propriétaires, savoir, Pierre, comme héritier de Pierre Le Courtois, conseiller à Troyes, son père, et de Louis Le Courtois, chanoine, son oncle, et Josias, comme seul héritier de François Le Courtois, avocat à Troyes, son père, 1664. — Hommage de La Forêt, rendu par Josias Le Courtois comme héritier de François, son père, et de Louis, chanoine et archidiacre de Troyes, son oncle, 1664. — Hommage pour la vente de Voix par Jean-François Le Courtois, demeurant en Poitou, comme héritier en partie de Pierre Le Courtois, conseiller au bailliage de Troyes, son père, et François Corrard, conseiller honoraire au bailliage de Troyes, à cause de Louise Le Courtois, sa femme, laquelle était héritière en partie de Josias Le Courtois, son père, 1711. — Bois du Suchet ou Souchet, aux finages de Messon et Fontvanne. — Dénombrement de ce bois par Charles du Parc, écuyer, seigneur de Montigny, Puiseaux, Le Plessis du Mée (Yonne), La Forêt, Villuis (Seine-et-Marne), à cause de Simonne d'Autruy, sa femme, 1629.

E. 579. (Liasse.)— 11 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1312-1753. — *Bosannes* ou *Bousannes* (commune de Dierrey-Saint-Julien), aujourd'hui détruit. — Vente par Étienne, et Colin, dit le Champenois, frères, demeurant aux Sièges (Yonne), à Jacques dit Moreau, de Villeloups, demeurant à « Boussainnes, » de deux setiers de blé de rente sur le moulin de « Bousaines, assis sur la rivière de Mori » (Moirey, commune de Dierrey-Saint-Julien), 1312. — Vente par ledit Moreau, à Jean de Plancy, chevalier, seigneur de Rigny-le-Ferron, de deux setiers de blé de rente « en la grange de Bouzannes et sus deux molins estans en la parrosche et ou finaige de Mori, » 1312. — Achat, par Jean de Plancy, chevalier, de trois bichets de froment et six bichets d'orge à prendre en la grange et sur les moulins de Bousannes, 1314. Parmi les témoins : Nicolas, curé de Plancy, et Raoul, curé de Villemaur. — Achat d'une rente de même nature par Jean de Plancy et de Rigny-le-Ferron, chevalier, et Jeanne de « Saint-Varein, » sa femme, 1318 (v. st.). — Acquisition du même genre par Jean, seigneur de Plancy, chevalier, et Jeanne de « Saint-Verain, » dame de Plancy, 1320. — Mandement du bailli du duc de Bourgogne en ses terres de Champagne, tendant à suspendre une saisie faite à la requête de la dame de Plancy et de son fils Philippe, sur la grange de Bosannes appartenant à la maladrerie des Deux-Eaux, et ajournant les parties aux prochaines assises de Villemaur, 1334, — Arrêt des Grands-Jours de Champagne réglant les arrérages arriérés dus par la léproserie des Deux-Eaux, à cause de sa grange de Bousannes, au seigneur de Plancy, et à Laure de Sarrebruck, tant en son nom qu'en celui de Jean de Plancy, son fils, comme héritiers de Jeanne de Saint-Verain, dame de Plancy, 1353. — Vente par la ville de Troyes, au nom de la maladrerie des Deux-Eaux, représentée par Étienne de Bossancourt, notaire royal, à Philippe de Courcelles, seigneur de Saint-Liébaud, de toutes les terres labourables du gagnage de Bousannes, d'environ quatre à cinq cents arpents d'étendue, chargés de dix-neuf petits setiers de blé envers le seigneur de Rigny-le-Ferron, 1495. — *Chaource.* — Exploit citant devant les maîtres des requêtes de l'hôtel du Roi divers particuliers qui réclamaient à Nicolas Rollin, sieur de Saint-Marc, garde du corps de la Reine-mère, des redevances par eux prétendues assises sur son gagnage des Coulons, en la paroisse de Chaource, 1646.— *Coulommiers* (Seine-et-Marne).— Bail à rente foncière par Bonaventure-Nicolas Sourdat, lieutenant criminel au bailliage de Troyes, et Catherine-Françoise Doé de Craney, sa femme, d'une maison, sise à Coulommiers, « proche et vis-à-vis Sainte-Foy, » appartenant à Madame Sourdat comme seule héritière de Françoise Martin, veuve d'Henry Doé de Craney, garde du corps du Roi, sa mère, 1753.

E. 580. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1555-1756. — *Maraye-en-Othe.* — Bail à cens perpétuel par François, duc de Nevers, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en ses pays de Champagne, Brie et Luxembourg, de deux pièces de bois sises en l'étendue des justices de Maraye et Villemaur, appelées les Époisses-Moyennes et Montgaon, 1555. (Copie faite en 1573.) — Transaction entre Charles de Gonzague de Clèves, duc de Nevers, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Champagne et Brie, et Jacques Vignier, conseiller d'État et privé, par laquelle le duc de Nevers se désiste de ses contestations relatives au contrat de vente de la baronnie de Villemaur du 8 avril 1598 et renonce à tous droits de gruerie et grairie sur certains bois de la baronnnie de Villemaur, et notamment 450 arpents appartenant aux religieux de Saint-Martin-ès-Aires de Troyes ; de son côté, M. Vignier a consenti à tenir ces bois en fief du duc de Nevers à cause de sa châtellenie de Maraye, 1617. — Consentement par Angélique Faure, veuve de Claude de Bullion, président au Parlement et surintendant des Finances, à ce que Claude Vignier, baron de Villemaur, partage avec les religieux de Saint-Martin-ès-Aires de Troyes la pièce de bois de quatre cent cinquante arpents, et renonciation par elle à tous droits sur ces bois, 1644. — Adjudication par la maîtrise des Eaux et Forêts de Troyes, des baliveaux des bois de Saint-Martin-ès-Aires, sis près La Perrière, paroisse de Maraye, 1706. — Protestations du seigneur de Villemaur en vertu de son droit de gruerie sur ces bois ; mémoires rédigés à cet effet, 1706-1707. — Foi et hommage rendus par Marie-Henriette d'Aloigny de Rochefort, veuve de Charles de Roye de La Rochefoucault, comte de Blanzac, dame de Villemaur, à Marie-Joséphine de Boufflers, veuve de François-Camille de Neuville de Villeroy, duc d'Alincourt, baron de Maraye, comme tutrice de Gabriel-Louis de Neuville, marquis de Villeroy, son fils, baron de Maraye, pour les bois relevant de cette baronnie, 1735. — *Rumilly-lès-Vaudes.* — Brevet de conservateur de la forêt de Rumilly en faveur du duc d'Estissac, signé Louis, 1756.

E. 581. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1559 (v. st.)-**1740.** — *Troyes.* — Reconnaissance par Grégoire Godier, cordier à Troyes, de rentes grevant un jardin sis au faubourg Saint-Jacques, au profit du prieuré de

Foicy, 1591. — *Vauchassis* et *Prugny*. — Bail à cens par le duc de Nevers, d'une pièce de terre au finage de Vauchassis, 1559 (v. st.). — Quittance des lods et ventes dus par Abel de Villiers, sieur de Bouy, pour l'acquisition d'une pièce de bois au finage de Vauchassis, appelée le Corbier Symard, par lui faite le 9 août 1600 de Nicolas Mauroy, sieur de Belley, 1601. — Déclaration de censives grevant cette pièce de bois au profit du seigneur de Villemaur, faite par Anne d'Auxerre, veuve d'Abel de Villiers, en son vivant seigneur de Bouy et Laines-au-Bois en partie, 1629. — Vente par Claude Vignier, baron de Villemaur, à François Le Page, sieur de Précy-Notre-Dame et de Vaubercey en partie, valet de chambre ordinaire du Roi, demeurant à Messon, des droits de justice, gruerie et grairie qu'il avait sur une pièce de bois aux finages de Vauchassis et Prugny, appelée la vente Maître-Jacques, 1641. — Vente par le même au même d'une autre pièce de bois aux mêmes finages, appelée la vente aux Œufs ou autrement le fief de Villiers, tenant à la vente Maître-Jacques, 1641. — État de pièces concernant le fief de Villiers ou la vente-aux-Œufs, démembrement de Prugny (1570-1738), XVIIIe siècle.

Le Bascle d'Argenteuil.

E. 582. (Registre.) — Petit in-folio, 71 feuillets; papier.

1514. — *Mailly*. — « C'est la déclaration de la justice, terre et seigneurie de Mailly, en Champagne, et ainsy comme toute ladite justice, terre et seigneurie se comporte, appartenant ladite justice à damoiselle Marie de Lose, dame de Villiers-Vineux (Yonne) et dudit Mailly en partys, et des droicts, rente et revenu à elle appartenant en ladite justice et les appandances d'icelle, renouvellés par nous Claude Rouyer et Pierre Oudin, notaires jurés en la comté de Vertus... jours du mois de febvrier l'an mil cinq cens quatorze, en présence de vénérable et discrette personne messire Pierre Salmon, prestre, curé dudit Mailly; noble homme Gaston du Mas, escuier, sieur dudit Mas; noble homme Nicollas Raulet, escuyer, seigneur dudict Villiers-Vineux, homme d'armes des ordonnances du Roi notre sire soubz la charge et conduytte de monseigneur le mareschal des Rieulx; noble homme Nicolas de La Vesve, sieur des Montmary..... » — Fol. 1, v° : « Ladite dame a la mothié de toute ladicte justice, terre et seigneurie de ce lieu et finage dudict Mailly, en ce non comcompris ung petit fief communément appellé La Franche-[court]. » (Voir E. 598). — Fol. 4 v° : « Item, à ladicte dame apartient certain droict de rente et revenu de grain annuelz et perpétuelz sur tout le prioré de Notre-Dame de La Perthe-lès-Mailly.......... » — Fol. 5 r° : « Item, lui apartient à cause de sa seigneurie dudict Mailly la mothié indiviz de toute la justice haulte, moyenne et basse de Vaultrepuis. » — Copie faite par notaires au comté de Vertus, en 1641, sur la requête de Louise de « Gombauld, » veuve d'Edme de « Ponville, » en son vivant seigneur de Mailly.

E. 583. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets; papier.

1514. — *Mailly*. — Copie incomplète, mais plus fidèle, du registre analysé ci-dessus (E. 582), aussi délivrée en 1641. — Fol. 26 r° : « Item, à elle compète et appartient deux pièces de prez assiz et sittuez en la prairie et terroir de Romenecour » (aujourd'hui le Petit-Mailly).

E. 584. (Registre.) — Petit in-folio, 10 feuillets; papier.

XVIe siècle. — *Mailly*. — « Déclaracion en bref des fraiz et despens acquis et obtenuz en la court de la mairye sur le faict des bourgeois et bourgeoises de Mailly par noble seigneur Philippes de Poictiers, seigneur dudict Mailly, demandeur en certain procès pendant en la court de ladicte mairye, d'une part, à l'encontre de Michel Jacques, Denys Jacques, Savinyen Jacques, Claude Carré, Edmond Cher et Françoise vesve de feu Pierre Clerjat, laboureurs et manouvriers demourans audict Mailly, d'aultre part; esquelz despens lesdictz deffendeurs ont estez condamnez par sentence rendue en la court de ladicte mairye le huictiesme jour d'octobre, l'an mil cinq cens quarente cinq. »

E. 585. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1581. — *Mailly*. — Terrier. — Exploit de Dacolle, sergent royal aux foires de Champagne et de Brie, pour l'exécution des lettres de terrier, relatives à la seigneurie de Mailly, données à Paris le 20 août 1580, obtenues par Jean de Poitiers, abbé commendataire d'« Eslan » (diocèse de Reims) et de Chaage-lès-Meaux (Seine-et-Marne), comme tuteur des enfants mineurs d'Odard de Poitiers, sieur de Mailly, commissaire ordinaire des guerres, et Nicolas de La Montagne, écuyer d'écurie du duc de Guise, seigneur de Mailly, Villette, Le Martroy (commune de Villette), Montsuzain, le fief de La Couture et « Copperet. »

E. 586. (Registre.) — Petit in-folio, 41 feuillets; papier.

1618. — *Mailly*. — Terrier. — Déclarations de rentes

et censives grevant des biens sis au territoire de Mailly, au profit d'Edme de « Pontville, » seigneur.

E. 587. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets ; papier.

1618-1627. — *Mailly.* — Terrier.— Déclarations de rentes et censives grevant des biens sis à Mailly au profit du seigneur, qui était, en 1618 et 1623, Edme de Pontville. (Copie non signée.)

E. 588. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets; papier.

1618-1619. — *Mailly.* — Terrier. — Déclarations de rentes et censives dues au seigneur de Mailly et grevant des biens sis audit territoire.

E. 589. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1646. — *Mailly.* — Terrier. — Vente d'une pièce de terre, au finage de Mailly, lieu dit l'accin de Coullombin, chargée d'une rente au profit du seigneur de Mailly, 1646. — Fragment d'un registre de déclarations de rentes et censives de la seigneurie de Mailly, XVIIe siècle.

E. 590. (Registre.) — Petit in-folio, 31 feuillets; papier.

1651. — *Mailly.* — Terrier.— Manuel de recette des rentes et censives dues au seigneur de Mailly pour l'année 1651.

E. 591. (Registre.) — Petit in-folio, 8 feuillets; papier.

1656. — *Mailly.* — Terrier.— Manuel de recette des censives de la seigneurie de Mailly.

E. 592. (Registre.) — Petit in-folio, 12 feuillets ; papier.

1667. — *Mailly.* — Terrier. — Manuel de recette des censives de la seigneurie de Mailly dues à « Monsieur le baron d'Argenteuil.

E. 593. (Registre.) — Petit in-folio, 15 feuillets ; papier.

1673. — *Mailly.* — Terrier. — Manuel de recette des cens et rentes de la seigneurie de Mailly.

E. 594. (Registre.) — Petit in-folio, 21 feuillets; papier.

1692. — *Mailly.* — Terrier. — Manuel de recette des rentes et censives de la seigneurie de Mailly.

E. 595. (Registre.) — Petit in-folio, 10 feuillets ; papier.

1700. — *Mailly.* — Terrier. — Cueilleret ou manuel de recette des censives dues au seigneur de Mailly.

E. 596. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets ; papier.

1707. — *Mailly.* — Terrier. — « Cuelleret de la recette des droits dubs à la seigneurie de Mailly pour les censives, tant avoine que argent, pour recevoir en l'année mil sept cens et sept. »

E. 597. (Registre.) — In-folio, 19 feuillets ; papier.

1709. — *Mailly.* — Terrier. — Manuel de recette des censives de la seigneurie de Mailly.

E. 598. (Registre.) — In-folio, 23 feuillets ; papier.

1724. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly pour Nicolas Le Bascle, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, comte d'Épineuil et d'Argenteuil, seigneur de Pouy, Mailly, Franchecourt, Vaudrepuis, et du fief de Grimont, demeurant ordinairement en son château de Pouy.

E. 599. (Registre.) — In-folio, 19 feuillets ; papier.

1726. — *Mailly.*— Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie pour le même.

E. 600. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets ; papier.

1727. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de Mailly, pour le même.

E. 601. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets; papier.

1730. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly, pour Jean-Louis Le Bascle, marquis d'Argenteuil, comte d'Épineuil, conseiller d'État et Privé, premier lieutenant général en Champagne et Brie, gouverneur de Troyes, châtelain de la Forêt, de « Feroux et du Fueillion, » seigneur de Pouy, « Lanernaux, Replonge, » Fouchères, Rosson, « Chennerenvilliers, » Les Châteliers, Flacy (Yonne), Les Essarts, Mailly, Franchecourt, Vaudrepuis, fief de Grimont et autres lieux, demeurant ordinairement en son château de Pouy.

E. 602. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1732. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des rentes et censives de la seigneurie, pour le même.

E. 603. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1733. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie, pour le même.

E. 604. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1734. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie, pour le même.

E. 605. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1735. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie, pour le même.

E. 606. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1736. – *Mailly.* — Terrier. — Registre des recette des censives de la seigneurie, pour le même.

E. 607. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1737. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recettes des censives de la seigneurie, pour le même.

E. 608. (Registre.) — In-quarto, 18 feuillets ; papier.

1741. — *Mailly.* — Terrier. – Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly, pour le même.

E. 609. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1742. — *Mailly.* — Terrier. – Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly, pour le même.

E. 610. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1743. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly, pour le même.

E. 611. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1745. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly, pour le même.

E. 612. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1746. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly pour le même Jean-Louis Le Bascle d'Argenteuil.

E. 613. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets ; papier.

1747. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives dues au seigneur de Mailly (le même).

E. 614. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets ; papier.

1750. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly pour 1747, dues au même seigneur.

E. 615. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1750. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly dues au même seigneur pour 1748.

E. 616. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets ; papier.

1750. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives dues au même seigneur pour l'année 1750.

E. 617. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1751. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly dues au même seigneur.

E. 618. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1752. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly pour le même Jean-Louis Le Bascle d'Argenteuil, lieutenant général en Champagne et Brie.

E. 619. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets ; papier.

1754. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly pour Jean-Louis Le Bascle d'Argenteuil, sus-nommé.

E. 620. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets ; papier.

1754. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des

censives de la seigneurie de Mailly dues à « monseigneur le chevaillier d'Argenteuil, offisière de cavallerie, seigneur dudit Mailly et autres lieux, demeurant en son châtaux de Pouy, » et payées de temps immémorial « tamp à monseigneur le marquys d'Argenteuil, perre de mondit seigneur, que à leurs prédesseurs. »

E. 621. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets ; papier.

1754. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly pour « monseigneur le chevallier d'Argenteuille, seigneur dudit Mailly et autres lieux, demeurant en son hostelle à Troyes. »

E. 622. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1755. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly pour le chevalier d'Argenteuil, seigneur.

E. 623. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1756. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly pour le chevalier d'Argenteuil.

E. 624. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1757. — *Mailly.* — Terrier. – Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly pour monsieur le chevalier d'Argenteuil, seigneur.

E. 625. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1758. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly pour M. le chevallier d'Argenteuil.

E. 626. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1759. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives dues au seigneur de Mailly, M. le chevalier d'Argenteuil.

E. 627. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1760. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie de Maillly dues à M. le chevalier d'Argenteuil, seigneur de Franchecourt, Vaudrepuis, et autres lieux.

E. 628. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1761. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly pour le chevalier d'Argenteuil.

E. 629. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1762. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly pour M. le chevalier d'Argenteuil.

E. 630. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets ; papier.

1763. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly pour M. le chevalier d'Argenteuil.

E. 631. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets ; papier.

1764. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly, dues à M. le marquis d'Argenteuil, seigneur de Mailly, La Franchecourt, Vautrepuis, fief de « Grimon » et autres lieux, ainsi qu'elles étaient payées précédemment à M. le marquis d'Argenteuil, son père.

632. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets ; papier.

1766. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives dues au seigneur de Mailly, M. le marquis d'Argenteuil.

E. 633. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets ; papier.

1768. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives dues à M. le marquis d'Argenteuil, seigneur de Mailly.

E. 634. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets ; papier.

1769. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly pour M. le marquis d'Argenteuil.

E. 635. (Registre.) — In-quarto, 18 feuillets ; papier.

1769. — *Mailly.* — Terrier. — Recettes des censives de la seigneurie de Mailly dues à M. le marquis d'Argenteuil.

E. 636. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1770. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly dues à M. le marquis d'Argenteuil, demeurant ordinairement en son hôtel, à Troyes.

E. 637. (Registre.) — In-quarto, 24 feuillets ; papier.

1771. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recettes des censives de la seigneurie de Mailly, pour M. le marquis d'Argenteuil « demeurente ordinerment en son chataux à Villemaréchal » (Villy-le-Maréchal).

E. 638. (Registre.) — In-quarto, 16 feuillets ; papier.

1772. — *Mailly.*— Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly pour M. le marquis d'Argenteuil sus-nommé.

E. 639. (Registre.) — In-quarto, 16 feuillets ; papier.

1773. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly dues à M. le marquis d'Argenteuil.

E. 640. (Registre.) — In-quarto, 16 feuillets ; papier.

1775. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly dues à M. le marquis d'Argenteuil, sus-nommé.

E. 641. (Registre.) — In-quarto, 16 feuillets ; papier.

1776. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly dues à M, le marquis d'Argenteuil.

E. 642. (Registre.) — In-quarto, 16 feuillets ; papier.

1776. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly dues à M. le marquis d'Argenteuil, seigneur dudit Mailly.

E. 643. (Registre.) — In-quarto, 18 feuillets ; papier.

1777. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives dues au seigneur de Mailly, M. le marquis d'Argenteuil, sus-nommé.

E. 644. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets ; papier.

1778. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives dues à M. le marquis d'Argenteuil.

E. 645. (Registre.) — In-quarto, 16 feuillets ; papier.

1779. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives dues (pour 1778 ?) au seigneur, M. le marquis d'Argenteuil, qui est toujours indiqué comme demeurant en son château de Villy-le-Maréchal.

E. 646. (Registre.) — In-quarto, 16 feuillets ; papier.

1779. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives dues à M. le marquis d'Argenteuil « demeurant à Pouy. »

647. (Registre.) — In-quarto, 16 feuillets ; papier.

1780. — *Mailly.* — Terrier. — Recettes des censives de la seigneurie dues à M. le marquis d'Argenteuil.

E. 648. (Registre.) — In-quarto, 16 feuillets ; papier.

1781. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives de la seigneurie de Mailly pour M. le marquis d'Argenteuil.

E. 649. (Registre.) — In-quarto, 16 feuillets ; papier.

1782. — *Mailly.* — Terrier. — Recette des censives dues (pour 1782 ?) à M. le marquis d'Argenteuil.

E. 650. (Registre.) — In-quarto, 16 feuillets ; papier.

1783. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives dues à M. le marquis d'Argenteuil.

E. 651. (Registre.) — In-quarto, 16 feuillets ; papier.

1784. — *Mailly.* — Terrier. — Recette des censives de cette seigneurie pour « Messieurs et dames d'Argenteuil. »

E. 652. (Registre.) — In-quarto, 16 feuillets ; papier.

1786. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives dues à « Messieurs et dames d'Argenteuil, seigneurs. »

E. 653. (Registre.) — In-quarto, 16 feuillets; papier.

1787. — *Mailly.* — Terrier. — Recette des censives de la seigneurie pour « Messieurs d'Argenteuil. »

E. 654. (Registre.) — In-quarto, 16 feuillets; papier.

1788. — *Mailly.* — Terrier. — Registre de recette des censives dues à « M. le conte d'Argenteuil. »

E. 655. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets; papier.

1789. — *Mailly.* — Terrier. — Recette des censives de la seigneurie pour « monseigneur le conte d'Argenteuile. »

Le Blanc d'Éguilly et de Vitry.

E. 656. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1619-1658. — *Famille de Saulx,* seigneur d'Arentières et d'Engente avant les Le Blanc. — *Daniel de Saulx.* — Sentence arbitrale concernant le partage des successions de Daniel de Saulx et d'Henriette de Belleguise, entre leurs enfants, savoir : Antoine I, Edme, Évandeline, et Barbe de Saulx, femme de Laurent de Minette, sieur de Bassignan, 1619. — Partage de biens immeubles dépendant de ces successions, situés aux finages d'Arentières et d'Engente, fait entre leurs enfants : Barbe de Saulx, Jean de Saulx; Jean Le Rat, comme curateur aux biens vacants d'Antoine de Saulx, sieur de Frampas (Haute-Marne), et d'Edme de Saulx; Saladin d'Orbinot, écuyer, sieur de Blumerey (Haute-Marne) et de Beurville (idem), comme tuteur d'Alexandre de Saulx, et Jean-Baptiste du Tel, curateur à l'émancipation d'Étiennette de Saulx, 9 décembre 1621. Il y est dit que Daniel de Saulx était seigneur de Frampas, d'Arentières et d'Engente. — Jugement d'Étienne Blavoyer, licencié ès-lois, juge en garde de la mairie et justice d'Arentières, par lequel il est ordonné qu'à cause de son droit d'aînesse Antoine de Saulx aura la maison seigneuriale d'Engente, avec ses dépendances et notamment « ung arpant de terre labourable au devant de ladicte maison appelez le Bas d'Escollard, attenant du sieur d'Aulnet, » 29 décembre 1621. — Jean et Alexandre de Saulx, enfants de Daniel. — Transaction concernant le partage des successions de Jean et Alexandre de Saulx, ce dernier « de longtemps absent et tenu pour mort, » faite entre Antoine I de Saulx, seigneur de Frampas, Arentières et Engente en partie, Edme de Saulx, seigneur desdits lieux, Étiennette et Barbe de Saulx, tous sus-nommés, leurs frères et sœurs, 1628. — Barbe de Saulx, fille de Daniel, femme de Laurent de Minette. — Renonciation à la succession de Laurent de Minette, seigneur d'Arentières et d'Engente en partie, faite par Anne, Henriette, Louise et Edmée de Minette, ses filles, nées de son mariage avec Barbe de Saulx, attendu que cette succession leur était « plus onéreuse que profitable, » 1641. — Edme de Saulx, fils de Daniel. — « En septembre 1638. Mémoire de tous mes papiers qui me sont de conséquence. » On y remarque : « Une acquisition d'un jornel de terre.... lequel j'ay acquis de mon frère de Bassignan, qui l'avoit eüe en eschange de Joachim de Minette, son frère.... Un contrat de mariage d'Oger de Belleguise avec Jehanne d'Auxi, sa femme, demeurans à Mercelloir, en Bourgogne, en datte du 25e juin 1574, attaché avec aultres pièces. » — Inventaire des meubles et papiers dépendant de la succession d'Edme de Saulx, sieur d'Arentières et d'Engente en partie, fait à la requête de Jaquette Le Cerf, sa veuve, mère et tutrice de Jean de Saulx, leur fils mineur, âgé d'environ quatre ans, 1641. Prisée des meubles qui garnissaient la maison d'Engent occupée par le défunt. A la suite clôture de l'inventaire et établissement des conditions dans lesquelles seront exercées la tutelle et la curatelle du mineur, de l'avis de ses parents et amis, savoir : Jean Le Cerf, écuyer, sieur de Prosne, aïeul maternel; Ambroise de Minette, écuyer, sieur d'Arentières et d'Engente, demeurant à Brebant, oncle paternel à cause d'Étiennette de Saulx, son épouse; Edme d'Orbinot, écuyer, sieur de Beurville et de Blumerey; Claude de « Vuassy, » écuyer, sieur de Crespy; Jean du Tel, écuyer, sieur de La Chapelle, Arentières et Engente en partie; Charles de Baleine et Nicolas de « Crenay », sieurs desdits lieux, demeurant à Maisons; Jacques d'Aulnay, écuyer, sieur d'Aurecourt, tous cousins du côté paternel, et Charles de La Chevardière, sieur du « Fresty, » oncle maternel, 1641. — Jean de Saulx, fils d'Edme et de Jacquette Le Cerf. — Transaction concernant la succession de Jean de Saulx, entre Jacquette Le Cerf, sa mère, veuve d'Edme de Saulx, alors femme de Gaspard de Bossancourt, écuyer, seigneur du Petit-Mesnil et de Chaumesnil, et Antoine de Saulx, seigneur de Frampas, d'Arentières et d'Engente en partie, et Étiennette de Saulx, veuve d'Ambroise de Minette, ses oncle et tante, en présence de René de La Rue, écuyer, seigneur de Fresnay, et Jacques de Bœuf, écuyer, leurs parents et amis, 1658.

E. 657. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 50 pièces, papier.

1635-1660. — *Antoine I de Saulx,* fils de Daniel. —

Transport d'une rente constituée, au profit d'Antoine de Saulx, sieur de Frampas, d'Arentières et d'Engente en partie, 1641. — Mémoire dudit Antoine de Saulx pour prouver sa noblesse, 1641. Parmi les pièces citées figurent : le contrat de mariage du produisant avec Anne de Monspoix, du 3 mars 1627 ; le contrat de mariage d'Edme de Saulx, son frère, avec Jacquette Le Cerf, du 15 octobre 1628. On y trouve l'analyse d'un certain nombre de pièces relatives à la seigneurie de Frampas (Haute-Marne). — Transaction ayant pour objet des pruniers plantés dans une haie au finage d'Engente, lieudit au-dessus d'Engente, fait entre Antoine de Saulx et Jacquette Le Cerf, veuve en premières noces d'Edme de Saulx, et en secondes noces de Claude de Marcheville, sieur de Seraumont, 1646. — Productions de pièces relatives à une demande de dommages et intérêts, pour logement de gens de guerre, formée par Antoine de Saulx, Jean Cugny, curé d'Arentières, Louis et Méry Le Rat, contre François du Mesnil, seigneur en partie d'Arentières et d'Engente, 1651-1652. — Accord relatif au partage des biens dépendant de la succession d'Antoine de Saulx, fait entre ses enfants ci-après : Edme de Saulx, seigneur d'Arentières et d'Engente, tant en son nom que comme cessionnaire des droits de Louise de Saulx, sa sœur, femme de Bertrand de La Salle ; Marie de Saulx, femme de Jacques « d'Anlegy ; » Jean et Gabrielle de Saulx, émancipés, assistés de Louis de La Loyauté, leur oncle et curateur honoraire, 1659.

E. 658. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1626-1744. — *Edme de Saulx*, fils d'Antoine I. — Cession par Louise de Saulx, et Bertrand de La Salle, son mari, seigneur de « Geme, Male-Roy » et autres lieux, à Edme de Saulx, seigneur en partie d'Arentières et Engente, leur frère et beau-frère, et à Jeanne de Guigne, sa femme, demeurant à Montiérender (Haute-Marne), de tous leurs droits dans leurs successions tant d'Antoine de Saulx, leur père, « déceddé depuis peu de jours, que deffunte Anne de Monsepoy, leur mère, déceddée depuis six années en sà, » 1659. — Jugement du bailliage de Chaumont déclarant exécutoire contre Jeanne Legoux, veuve de Nicolas de Guigne, seigneur de Romaine en partie, au profit de Claude de Libaudières, seigneur de Brandonvilliers (Marne), comme mari de Jeanne de Guigne, veuve d'Edme de Saulx, tutrice des enfants mineurs nés de ce premier mariage, un traité du 19 février 1669 fait entre lesdits feus sieurs de Saulx et de Guigne, et un contrat de vente faite le 27 décembre 1664, par le dit sieur de Saulx au même sieur Nicolas de Guigne, 1675. — Accord concernant le partage des biens dépendant de la succession de Claude I de Libaudières, seigneur de Brandonvilliers, et de ceux qui dépendraient de la succession à venir de Jeanne de Guigne, sa veuve, auparavant femme d'Edme de Saulx, fait entre ladite Jeanne de Guigne, Antoine II de Saulx, son fils, seigneur d'Arentières et d'Engente en partie, né du premier mariage, Claude II de Libaudières, Françoise de Saulx, sa femme, et Marguerite de Libaudières, femme de François de Maizières, seigneur de Sainte-Thuise (commune de Dommartin-le-Coq), y demeurant, 1706. Tout ce qui appartenait au défunt dans les seigneuries de Brandonvilliers, Drosnay (Marne) et « Salzarre, » a été abandonné à Claude de Libaudières ; M. et Mme de Maizières ont eu tous les droits de propriété de la terre et seigneurie de Sainte-Thuise, prévôté de Molton et seigneurie de Jasseines, ayant appartenu au défunt. — *Antoine II de Saulx*, fils d'Edme. — Contrat de mariage entre Antoine de Saulx, seigneur d'Arentières, Engente, Drosnay et autres lieux, fils de feu Edme de Saulx et de Jeanne de Guigne « à présent » épouse de Claude de Libaudières, seigneur de Brandonvilliers Sainte-Thuise et autres lieux, assisté de Jacques de Baleine, seigneur d'Arentières et d'Engente en partie, son beau-frère, de François de Bossancourt, seigneur du Petit-Mesnil et de Chaumesnil en partie, demeurant au Petit-Mesnil, et de Jacques de Briseur, écuyer, demeurant à Ville-sur-Terre, et demoiselle Antoinette de Mauger, fille de Jacques de Mauger, seigneur de La Poterie, et de Renée de Fuligny, demeurant à Dommartin-le-Franc, assistée de Nicolas de Ballidard, écuyer, demeurant à Fuligny, Charles de Bossancourt, capitaine des chasses royales du bailliage de Chaumont et de Nicolas de Vassan, écuyer, 1680. — Quittance donnée par Charles du Lys, seigneur de Malroy, capitaine d'une compagnie de chevau-légers dans le régiment du duc de Bourgogne, demeurant à Montiérender, et Gabrielle de La Salle, sa femme, à Antoine de Saulx et Antoinette de Mauger, pour le remboursement d'une rente constituée par feu Edme de Saulx, père d'Antoine, au profit de feus Bertrand de La Salle et Louise de Saulx, père et mère de Madame du Lys, 1688. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle par Antoine de Saulx, demeurant ordinairement en son château d'Engente, au profit de Claude de Gondrecourt, seigneur de Marault (Haute-Marne) et de Colombey-la-Fosse, premier président au présidial de Chaumont, 1688. — Quittance pour remboursement de cette rente, donnée par Marie-Bernarde de Gondrecourt, fille du précédent et femme d'Edme-Antoine Bourdin, marquis de « Villenne, » seigneur de Chapelaine (Marne), gouverneur de Vitry, 1719. — Constitution de rente par Antoine de Saulx et Sébastienne Jacob, sa femme, au profit d'Antoine de Grand, seigneur de la Harmante et de

La Neuville-au-Bois, demeurant à Chaumont, 1719. — Règlement de biens fait par Antoine de Saulx entre ses enfants : Léonor de Saulx, seigneur en partie de Fuligny et Colombey-la-Fosse, Charles-Antoine de Saulx, seigneur en partie desdits lieux, Étienne Harmand, marchand, demeurant à Blaise (Haute-Marne), Marguerite de Saulx, sa femme, et Marie de Saulx, fille majeure, 1738. — Cession par M. et Mme Harmand, sus-nommés, à Léonor de Saulx, leur frère et beau-frère, de tous leurs droits dans les successions de leurs père et mère, 1739. — Marie de Saulx, fille d'Antoine II. — Extrait baptistaire de Marie de Saulx, fille d'Antoine et d'Antoinette de Mauger, née le 23 mars 1694 à Engente, 1732. — Contrat de mariage entre Jacques de Verry, écuyer, fils de feu François de Verry et de Françoise de Berle, et Marie de Saulx, fille d'Antoine de Saulx et de feue Antoinette de Mauger, 1740. — Contrat de mariage entre Étienne Harmand, marchand, demeurant à Blaise (Haute-Marne), et Marguerite Nicole de Saulx, fille d'Antoine et de feue Antoinette de Mauger, 1717.

E. 659. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1739-1787. — Charles-Antoine de Saulx, fils d'Antoine II. — Extrait de l'inventaire fait après le décès de Charles-Antoine de Saulx, seigneur en partie de Fuligny, y demeurant, à la requête de Léonor de Saulx, seigneur en partie de Fuligny, Colombey-la-Fosse, Arentières et Engente, son frère, Nicolas de Minette de Bassignan, seigneur en partie desdits lieux de Colombey, Arentières et Engente, tuteur et curateur des enfants mineurs nés du premier mariage du défunt avec Anne de Minette de Bassignan, et aussi à la requête de Jeanne Jeudy, sa seconde femme, 1742. - Procès-verbal de la vente de meubles faite après ce décès, 1742. - Partages de cette succession, 1742 et 1743. — *Léonor de Saulx*, fils d'Antoine II. — Extraits du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Martin d'Engente, diocèse de Langres, délivrés en 1754. Premier extrait, du 16 février 1722 : Mariage de Léonor de Saulx, chevalier, fils de messire Antoine de Saulx, chevalier, premier seigneur d'Engente, Arentières et Drosnay en partie, et de feue Antoinette de Mauger, avec demoiselle Louise de Minette, fille de feu messire Joachim de Minette, chevalier, seigneur de Colombey-la-Fosse, Arentières et autres lieux, et d'Edmée de Ligot, dame de Fuligny. Étaient présents : Antoine de Saulx, père de Léonor ; Charles de Vaveray, seigneur d'Aulnay ; Léonor de Mauger, seigneur de La Poterie, ancien lieutenant de cavalerie, oncle de Léonor ; Nicolas de Minette, seigneur de Colombey-la-Fosse ; Louis de Saint-Vincent, seigneur de Ville-au-Bois ; Jean Le Roy, seigneur de Colombey-la-Fosse. Second extrait, du 12 avril 1747 : Mariage de Marie-Armand Le Blanc, écuyer, fils de François Le Blanc, seigneur du Buisson, Le Châtelier, Attancourt, Éguilly et autres lieux, et de feue Marie-Catherine de Vougny, de la paroisse de Saint-Sulpice de Louvemont, au diocèse de Châlons, âgé de vingt sept ans, avec Anne de Saulx, fille de Léonor de Saulx, seigneur d'Engente, Arentières, Colombey-la-Fosse et Fuligny en partie, et de Louise de Minette de Bassignan, âgée de vingt trois ans. Troisième extrait, du 20 octobre 1747 : Acte d'inhumation en l'église paroissiale d'Engente, au côté gauche, « dans le banc des seigneurs, » de Léonor de Saulx, seigneur du lieu, décédé la veille, âgé de cinquante-six ans.

E. 660. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 21 pièces, papier.

1670-1766. — Succession de Catherine, *alias* Françoise de Croizé, veuve de Zénobie Tireau, écuyer, seigneur de Sombreuil, décédé à Nancy (Meurthe-et-Moselle). — Procurations données par Charles-Antoine de Saulx, Marie de Saulx, et Marguerite de Saulx, femme d'Étienne Harmand, à Léonor de Saulx, pour recueillir la succession de Madame de Sombreuil, 1739-1740. — Quittances données au même pour paiements de sommes qu'il avait reçues en vertu de ces mandats, 1739-1740. — La Loyauté, famille alliée à celle de Saulx. — Extrait relatif aux titres et papiers de l'inventaire après le décès de Marie-Anne du Pelloux, veuve de Michel de La Loyauté, seigneur en partie de Drosnay (Marne) et autres lieux, ledit inventaire fait en 1733 et 1734 à la requête de Pierre de La Loyauté, seigneur de Beaulieu, tuteur de Joseph de La Loyauté, mineur, et de René de Libaudières, seigneur d'Engente et d'Arentières, son curateur, 1740. Parmi les papiers analysés, ou simplement mentionnés, compris entre les années 1390 et 1733, on remarque beaucoup de pièces intéressant la seigneurie de Drosnay, relevant de Rosnay ; des contrats de mariage et partages intéressant les familles de La Loyauté, de Monspoix, de Comitin, de La Motte, de Bossancourt. — Compte rendu aux héritiers de Joseph de La Loyauté, en son vivant écuyer, « en démence et imbécille, » par Anne de Saulx, veuve d'Armand-Marie Le Blanc, seigneur de Vitry-le-Croisé, Éguilly, Arentières, Engente et autres lieux, 1766. — Famille de Minette, alliée aux Saulx. — Contrat de mariage de Joachim de Minette, seigneur en partie de Colombey-la-Fosse, Arentières et Bassignan, fils de feu Edme de Minette, seigneur de Bassignan, et de Charlotte de Saint-Vincent, sa veuve, alors remariée à Jean de Maubeuge, seigneur en partie de Fuligny et autres

lieux, assisté de ladite dame, d'Antoine de Saulx, seigneur d'Engente et d'Arentières, de Joachim de « Lavaulz, » seigneur de Ville-au-Bois et de Remy-Mesnil (commune d'Épothémont), et François de Bossancourt, seigneur du Petit-Mesnil et de Chaumesnil, avec Anne de Pampelune, fille de feu Henry de Pampelune, seigneur de Blumerey (Haute-Marne) et Humbersin (même commune) en partie, assistée de Nicole-Marie de Pampelune, sa tante ; François de Pampelune, seigneur en partie desdits lieux de Blumerey et Humbersin, son frère ; Louis de Paillette, seigneur en partie des mêmes lieux ; Louise et Françoise de Pampelune, ses sœurs : Bernard de Paillette, aussi seigneur en partie de Blumerey et Humbersin, et pour le tout du Petit-Serin (commune de Villiers-aux-Chênes, Haute-Marne), 1683.

E. 661. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1574-1694. — *Famille de Lantage*, seigneur de Vitry-le-Croisé bien avant les Le Blanc. — Transaction en forme de partage, concernant des biens dépendant de la succession de Jean du Montier, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Chesley, faite entre Ferry de Nicey, sieur de Courgivaux (Marne), y demeurant, pour lui et pour Charlotte de Lantages, sa femme, héritière de Jean du Montier, son oncle maternel, et comme curateur de Jean de Nicey, leur fils, légataire du sieur de Chesley ; Gaspard et Anne de Lantage, seigneurs de « Bellain » (Belan-sur-Ource, Côte-d'or) et de « Roussellon » (Roussillon, commune de Vix, Côte-d'Or) et Jacques de Lantage, frères, tous demeurant à Belan, aussi neveux du défunt, 1574. Cette transaction a été faite pour terminer les différends survenus entre les héritiers tant pour le paiement des dettes laissées par leur oncle et grand-oncle, que pour le douaire de Georgette de « Mallain, » sa veuve. Les héritiers ont règlé ces différends de l'avis et conseil d'Étienne de Nicey, abbé de Saint-Loup de Troyes et « d'Escurrey », René de Sommières, seigneur de Verpillières, Alexandre Le Gruyer, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Fontaine, gouverneur de Bar-sur-Aube, Philippe Belin, lieutenant au bailliage de Troyes, Claude Jaquot, prévôt de Troyes, Benoit Trutat, et Nicolas Mauroy, conseiller audit bailliage. Il a été attribué : à Gaspard, Anne et Jacques de Lantage, la seigneurie de Chesley, pour cinquante mille livres, et celle de Lantage ; à Jean de Nicey, la seigneurie de Cussangy. — Contrat de mariage de Gaspard de Lantage, seigneur de « Bellan, » de Mosson (?) (Côte-d'Or) et d'Esclavolles (Marne), capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, gouverneur de Sens (Yonne), avec Madeleine de Lavec (?), dame douairière de Sissonne (Aisne) dame ordinaire de la maison de la feue Reine, mère du Roi, 1595. — Exemption de logements de gens de guerre pour Jacques de Lantage, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, seigneur de Vitry et de Belan, 1629. Signé : Louis.

E. 662. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1700-1756. — *Famille Le Blanc*, seigneur d'Arentières, Engente, Éguilly et Vitry. — *André Le Blanc*, secrétaire du Roi. — Vente d'une charge de secrétaire du Roi, par Edme Rousseaux, titulaire de cette charge, à André Le Blanc, seigneur du Buisson (commune de Louvemont, Haute-Marne), 1700. — Cession de cet office par Claude Lay, veuve d'André Le Blanc, à Charles Bérault, bourgeois de Paris, 1712. — *François Le Blanc*, fils d'André. — Constitutions de rentes par Claude Lay, sus-nommée, et François Le Blanc, seigneur du Buisson, son fils, au profit de Pierre Thenart, chanoine de Châlons-sur-Marne et autres, 1710. — « État des biens fonds et contracts de constituion échus à nous Charles-François-Louis Le Blanc, écuyer, Marie-Anne Le Blanc, Armand-Marie Le Blanc du Buisson, écuyer, et Antoine-François Le Blanc d'Esguilly, aussy écuyer, de la succession de dame Marie-Anne Simon, veuve de M. de Vougny, nos ayeux maternels, » 1745. A la suite est le partage de ces biens entre les cohéritiers. — Règlement des droits de Marie-Louise de La Veuve, veuve de François Le Blanc, fait entre elle et les héritiers de son mari, au château de Marnaval (commune de Saint-Dizier, Haute-Marne), appartenant à Claude Le Blanc, 1751. Les héritiers de François. Le Blanc étaient ses enfants nés de ses deux mariages, tant avec Marie-Catherine de « Vuogny, » sa première femme, qu'avec Marie-Louise de La Veuve, sus-nommée, sa seconde femme. — Établissement de l'actif et du passif de cette succession fait entre les enfants nés des deux mariages, 1751. — Rapport de Laurent Halotet, lieutenant de la grurie d'Éclaron (Haute-Marne) et maître de la Vieille-Forge, près de Jean d'Heures, (communes de Bonnet et Lisle-en-Rigault, Meuse), et Jacques-Charles des Étangs, marchand, demeurant à Allichamp (Haute-Marne), maître du fourneau dudit lieu, experts, concernant l'estimation et le lotissement des biens dépendant de cette succession, 1754. — Partage de cette succession, 1756. Il a été attribué à Charles-François-Louis Le Blanc les seigneuries d'Attancourt (Haute-Marne) et de Grigny (commune d'Attancourt).

E. 663. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier.

1711-1769. — *Armand-Marie Le Blanc*, fils de Fran-

çois. — Constitutions de rentes par Armand-Marie Le Blanc d'Engente, demeurant ordinairement en son château d'Éguilly, 1756-1757. — Nombreuses quittances de rentes constituées, données au même, puis à sa veuve, 1756-1769. — Sentences rendues en la prévôté d'Éguilly, condamnant divers particuliers à des dommages et intérêts envers M. Le Blanc, à cause des Rendons d'Éguilly, 1757. La nature du préjudice causé à M. Le Blanc n'est pas indiquée.

E. 664. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 100 pièces, papier.

1758-1771. — *Armand-Marie Le Blanc.* — Pouvoir donné à Anne de Saulx, veuve d'Armand-Marie Le Blanc, tutrice des enfants mineurs nés de son mariage avec lui, et de l'enfant posthune à naître, pour traiter les affaires de la succession et notamment concilier une affaire pendante à la Table de Marbre à l'encontre des sieurs Poulain, Mauran et Bouquin, marchands de bois, pour dégradations par eux faites dans les bois des seigneurs de Vitry et d'Éguilly, 1758. — Quittances diverses données à ladite dame Le Blanc par les héritiers de son mari, pour paiements de sommes par elle reçues en sa qualité d'administrateur des biens de la succession, 1758-1760. — Inventaire des biens et objets mobiliers dépendant de cette succession, 1761. — Lettres et quittances relatives à une rente que Madame Le Blanc payait à son beau-frère, Antoine-Florant de Broussel, marquis d'Ambonville (Haute-Marne), demeurant à Daillancourt (Haute-Marne), 1763-1770. — Deux lettres adressées par un sieur Delarquelay à Madame Le Blanc qu'il appelle sa chère commère, 1770.

E. 665. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets ; papier.

1774. — *Armand-Marie Le Blanc.* — Partage des biens composant les successions d'Armand-Marie Le Blanc et d'Anne de Saulx, sa femme, fait entre leurs enfants, qui étaient : Jacques-Joachim-Louis Le Blanc d'Éguilly, lieutenant d'artillerie au régiment de Metz ; François-Charles Le Blanc de Vitry, et Julie-Edmée Le Blanc, femme de Jean-Baptiste-Louis-Gaston de Frédy des Vavray, capitaine de dragons dans la légion de Soubise, 1774. Jacques-Joachim-Louis, à cause de son droit d'aînesse a eu le château d'Éguilly et dépendances. Les parties des seigneuries de Fuligny et de Colombey-la-Fosse dépendant de ces successions ont été laissées dans l'indivision.

E. 666. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets ; papier.

1774. — *Armand-Marie Le Blanc.* — Partage des successions, etc. (Double du registre précédent, E. 665.)

E. 667. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets ; papier.

1770-1786. — François-Charles Le Blanc de Vitry, fils d'Armand-Marie. — Dépenses faites pour le compte de « M. le chevalier de Vitry » par un sieur Lhuillier.

E. 668. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets ; papier.

1787. — François-Charles Le Blanc de Vitry. — Compte des recettes et dépenses faites pour François-Charles Le Blanc de Vitry, officier de cavalerie au régiment Dauphin, seigneur de Vitry-le-Croisé, fief de la Récompense, Éguilly et autres lieux, par Jean-Baptiste Chavy, notaire, procureur fiscal et receveur desdites terres et seigneuries.

E. 669. (Registre.) — Petit in-quarto, 92 feuillets ; papier.

1786-1789. — François-Charles Le Blanc de Vitry. — Manuel des dépenses faites pour le compte de M. de Vitry : gages de domestiques, salaires d'ouvriers ; argent remis à M. de Vitry, etc.

F. 670. (Registre.) — In-folio, 52 pages ; papier.

1770-1773. — Jacques-Joachim-Louis Le Blanc et autres. — Comptes des recettes et dépenses pour l'administration des seigneuries d'Éguilly, Vitry-le-Croisé, fief de la Récompense, Arentières, Engente, Colombey-la-Fosse, Fuligny et autres, appartenant aux héritiers d'Anne de Saulx, veuve d'Armand-Marie Le Blanc.

E. 671. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1774. — Jacques-Joachim-Louis Le Blanc et autres. — Comptes semblables pour l'année 1774.

E. 672. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets ; papier.

1775. — Jacques-Joachim-Louis Le Blanc et autres. — Comptes semblables pour l'année 1775.

E. 673. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1776. — Jacques-Joachim-Louis Le Blanc et autres. — Comptes semblables pour l'année 1776.

E. 674. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets ; papier.

1777. — Jacques-Joachim-Louis Le Blanc et autres. — Comptes semblables pour l'année 1777.

E. 675. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets; papier.

1778-1780. — Jacques-Joachim-Louis Le Blanc, et autres. — Comptes semblables pour les années 1778 à 1780.

E. 676. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets; papier.

1781. — Jacques-Joachim-Louis Le Blanc et autres. — Comptes semblables pour l'année 1781.

E. 677. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets; papier.

1782-1785. — Jacques-Joachim-Louis Le Blanc et autres. — Comptes semblables pour les années 1782 à 1785.

F. 678. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets; papier.

1782-1785. — Jacques-Joachim-Louis Le Blanc et autres. — Double du registre précédent.

E. 679. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1770-1791. — Jacques-Joachim-Louis Le Blanc et autres — Déclaration des vignes des seigneuries d'Éguilly, Vitry-le-Croisé, fief de La Récompense, Engente et partie d'Arentières et Colombey-la-Fosse, donnée au bureau des Aides de Bar-sur-Aube pour Jacques-Joachim-Louis Le Blanc, mineur, émancipé d'âge, officier d'artillerie au régiment de Metz, et ses frères et sœur, 1770. — États des dépenses faites par les sieurs Hany et Chavy pour l'exploitation et l'administration de ces terres, 1774-1776. — Procuration donnée par Jacques-Joachim-Louis Le Blanc, seigneur d'Éguilly, Vitry-le-Croisé, Arentières et Engente, lieutenant au corps royal d'artillerie, demeurant ordinairement en son château d'Éguilly, à Edme-Alexandre-Jacques Filleux, avocat en Parlement, lieutenant en l'Élection de Bar-sur-Aube, pour recevoir, « pendant son absence en Amérique, où il est au moment de passer pour le service du Roi, » les comptes du sieur Chavy, chargé de l'administration des terres et seigneuries dudit sieur Le Blanc, et faire tous les actes nécessaires à la conservation de ses droits, 1777. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle par Jacques-Joachim-Louis Le Blanc d'Éguilly, et Charles-François Le Blanc de Vitry, au profit de Jacques-Joseph Dezeddes, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Beurey (Aube), 1781. — Règlement de comptes de fermage entre Jacques-Joachim-Louis Le Blanc d'Éguilly, et Bernard Capperon, marchand et laboureur à Longpré (Aube) ; procédures relatives à ce règlement, 1785-1791.

E. 680. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets; papier.

1777-1781. — Jacques-Joachim-Louis Le Blanc. — Comptes des recettes et dépenses faites par le sieur Chavy pour M. Le Blanc, pendant son premier séjour en Amérique.

E. 681. (Registre.) — In-quarto, 10 feuillets; papier.

1782-1784. — Jacques-Joachim-Louis Le Blanc. — Compte des recettes et dépenses faites par M. Filleux pendant le second séjour de M. Le Blanc en Amérique.

E. 682. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1785-1789. — Jacques-Joachim-Louis Le Blanc. — Règlement de la succession de Jean-Baptiste Brevignon, décédé au Cap-François (Ile de Saint-Domingue), que M. Le Blanc d'Éguilly s'était chargé de liquider comme mandataire de la plupart des héritiers, 1785-1787.— Compte de la gestion de M. Le Blanc, 1787.

E. 683. (Liasse.)— 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1619-1788. — Le Blanc. — Extrait des registres de baptêmes de la paroisse de Draguignan (Var), duquel il résulte que le 11 avril 1771 a été baptisé François-Louis Le Blanc, fils légitime d'Étienne Le Blanc, seigneur de Salètes, écuyer, demeurant à Draguignan, et de Jeanne-Françoise d'Audibert, né le même jour : parrain, François de Raymondis, mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, ancien exempt et sous-aide-major des gardes du corps du Roi, de la compagnie de Luxembourg, son oncle ; marraine, Marie de Brun de Favas, sa tante, 1788. — *Ballidart* (de), seigneur de Fuligny. — Brevet par lequel « le Roy, estant à Paris, désirant, en faveur de M. le prince de Tingry, gratiffier Hector de Ballidar, m[e] d'hostel dudict sieur, Sa Majesté luy a permis de tirer et faire tirer de la harquebuse par un des siens en l'estendue de ses terres et maisons, appartenances d'icelles, tant aux oyseaux de rivière, plumiers, ramiers, loups, renards, que autre gibier non deffendu par ses ordonnances, » 1619. Signé : Henry. — *Ligot* (de), seigneur de Fuligny. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle par Claude-Antoine de Reance (?), seigneur d'Avrainville (Haute-Marne), au profit de Charles de Ligot, seigneur de « La Boullais » et de Fuligny en partie, 1672.

E. 684. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1572-1663. — *Arentières* et *Engente*. — Inventaire de titres concernant la seigneurie d'Arentières et partie d'Engente, et la famille de Saulx (1489-1771), XVIIIe siècle. — Vente par Jean de Castro, seigneur de Michery, à Antoine de La Rivière, sieur d'Arentières et d'Engente en partie, demeurant à Arentières, et à Françoise du Mesnil, sa femme, de tout ce qui lui appartenait dans lesdites seigneuries d'Arentières et d'Engente, consistant notamment en droits de justice haute, moyenne et basse, cens, rentes, grains, poules, chapons, fours banaux et autres droits seigneuriaux, le tout acquis par lui, le 23 février 1555 (v. st.), de Marguerite de Crespy, veuve de Bernard de La Mothe, en son vivant, écuyer, demeurant à Aulnay, dame en partie de Drosnay (Marne), 1572. — Présentation de foi et hommage de partie des seigneuries d'Arentières et d'Engente, par Daniel de Saulx, écuyer, sieur de Frampas (Haute-Marne), demeurant à Beurville (Haute-Marne), seigneur desdits lieux d'Arentières et d'Engente à cause d'Henriette de Belleguise, sa femme, laquelle en avait hérité de Louis de Belleguise, son père, et Nicole de Maisières, son aïeule, 1598. — Aveu et dénombrement fournis au Roi, à cause de son château de Bar-sur-Aube, par Daniel de Saulx, seigneur de Frampas (Haute-Marne), pour un seizième, et en outre, le quarante-huitième du surplus, de la seigneurie d'Arentières, et le quarante-huitième de celle d'Engente, le tout provenant des donations à lui faites par Antoine de La Rivière et Françoise du Mesnil, sa femme, 1602. — Échange par lequel Jean de Feligny (Fuligny), seigneur de Fuligny et du fief de Romaine et de Saint-Liébault, demeurant à Fuligny, cède à Daniel de Saulx, sus-nommé, tous les droits de justice et de seigneurie à Arentières et Engente qui lui appartenaient par le décès d'Edmonde de Maisières, sa mère ; de son côté, M. de Saulx lui abandonne partie de la seigneurie de Beurville (Haute-Marne), 1604. — Aveux et dénombrements donnés par les enfants de feus Daniel de Saulx et Henriette de Belleguise, savoir : Antoine Ier de Saulx, seigneur de Frampas, demeurant à Engente ; Edme de Saulx ; Laurent de Minette, sieur de Bassignan, comme mari de Barbe de Saulx, et Ambroise de Minette, comme mari d'Étiennette de Saulx, pour partie des seigneuries d'Arentières et d'Engente, 1633. On y voit figurer notamment « la cinquiesme partie, les cinq parts faisant le tout, de la place où souloit estre le chastel dudict Engente, qui est en mazure, friche et désert. » — Échange par lequel Perronne de Vandenesse, femme de Jean Scibour, sieur de La Grange, bourgeois de Paris, cède à Antoine Ier de Saulx les biens et droits seigneuriaux lui appartenant dans les seigneuries d'Arentières et d'Engente et lui provenant de la succession de Renée du Mesnil, sa mère, 1644. — Acquisition par le même Antoine de Saulx, de Nicolas du Mesnil, seigneur d'Arentières et d'Engente en partie, et d'Edmée de Ballidart, sa femme, d'un trentième de la seigneurie d'Engente, 1646. — Acquisition d'une faible portion de la seigneurie d'Arentières, faite par le même Antoine de Saulx d'Edme Le Gas, sieur d'Arentières et d'Errey (commune de Messon), et de Marguerite Riglet, sa femme, 1653. — Dénombrement d'une partie des seigneuries d'Arentières et d'Engente par Jean de Saulx, demeurant à Engente, 1655. Cachet de cire rouge, à ses armes : *un lion* — Autre dénombrement de partie des mêmes seigneuries donné par Antoine de Saulx, 1655. — Échange par lequel Claude de Berle, écuyer, seigneur de Guignecourt, et Gabrielle de Saulx, sa femme, cèdent à Edme de Saulx, leur frère et beau-frère, ce qui appartenait à ladite dame de Berle dans les seigneuries d'Arentières et d'Engente, comme héritière, pour un cinquième d'Antoine Ier de Saulx et d'Anne de Monspoix, leurs père et mère, 1663.

E. 685. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1673-1702. — *Arentières* et *Engente*. — Dénombrement de partie de ces seigneuries par Edme de Saulx, demeurant à Engente, aussi seigneur de Drosnay (Marne), 1673. — Dénombrement semblable donné par Claude de Libaudières, seigneur de Brandonvilliers (Marne), comme second mari de Jeanne de Guigne, veuve d'Edme de Saulx, 1674. Cachet de cire rouge, aux armes de M. de Libaudières : *trois têtes d'aigles*. — Autre dénombrement par le même, 1678. — Dénombrement semblable donné par Antoine II de Saulx, Jacques de Baleine (mari d'Edmée de Saulx), et Claude II de Libaudières, mari de Françoise de Saulx, tous trois enfants d'Edme de Saulx, 1683. Cachet de cire rouge aux armes d'Antoine de Saulx : *un lion*. — Projet de dénombrement des seigneuries d'Arentières et d'Engente par Antoine de Saulx, sus-nommé, 1683. « Appartient au seigneur dudit Engente par indivis la place sur laquelle estoit autre fois battie le château dudit lieu lequel est à présent entièrement ruiné, et ne produit rien. » — Procuration donnée par Claude I de Libaudières, écuyer, seigneur de Brandonvilliers (Marne), Sainte-Thuise (commune de Dommartin-le-Coq), de la prévôté du Molton, Jasseines et Dommartin-le-Coq, et (Jeanne) de Guigne, sa femme, demeurant à Sainte-Thuise, à Claude II de Libaudières, leur fils, seigneur d'Arentières et d'Engente, demeurant à Brandonvilliers, pour soutenir, en la prévôté de Bar-sur-Aube, un

procès intenté contre eux par Guillaume Philippe, seigneur d'Arentières et d'Engente en partie, 1692. — Acte de la prévôté de Bar-sur-Aube, en la cause d' « entre Guillaume Philipe, escuier, premier et principal seigneur d'Aranthier et d'Engente, contre Antoine (II) de Saux, escuier, seigneur en partie desdicts lieux, fils ainé et héritier de deffunt Edme de Saux, » 1692. Cet acte porte homologation d'un partage amiable, du 9 novembre 1656, de prés, chènevières et bois, fait entre Antoine I de Saulx, et M. Philippe, et un autre partage de même nature fait le 16 février 1669 entre Edme et Jean de Saulx, d'une part, et Jean et Guillaume Philippe, d'autre part. — Dénombrement de partie de la seigneurie d'Arentières, par Antoine II de Saulx, 1701. — Dénombrement de partie de la seigneurie d'Engente, par le même, 1701. — Transaction par laquelle il est fait attribution définitive entre les sieurs Philippe et de Saulx, des titres de principal seigneur des seigneuries d'Arentières et d'Engente, 1701. Cette transaction est passée entre Guillaume Philippe, sieur de Souville, seigneur d'Arentières et d'Engente en partie, et Anne Mérat, son épouse, Guillaume Philippe, écuyer, seigneur usufruitier desdits lieux, demeurant à Arentières, d'une part, et Antoine II de Saulx, écuyer, seigneur aussi en partie desdits lieux, demeurant à Engente, d'autre part. Il y est dit que MM. Philippe et de Saulx sont propriétaires de la plus grande partie de ces seigneuries. Parmi les titres sur lesquels reposaient ces droits de seigneurie, on remarque : le contrat d'acquisition du tiers et de la primauté de ces seigneuries, avec la totalité du Moulin-Rouge (commune d'Arentières) faite par M. Philippe, le 18 mars 1650 « du sieur de Plennoits » ; l'acquisition de partie des droits seigneuriaux faite par le même, les 12 octobre 1651 et 10 janvier 1653, « du sieur de Baradas » et de Marie du Mesnil, son épouse, de Nicole et Françoise du Mesnil, ses sœurs. La primauté de seigneurie et droits honorifiques d'Arentières ont été reconnus à M. Philippe, et on a accordé à M. de Saulx ceux d'Engente. — Distribution des droits seigneuriaux d'Arentières et d'Engente entre les différents seigneurs, 1702. Nombreuses mentions de noms de seigneurs et d'actes de transmission de ces portions de seigneuries, intéressant les familles du Mesnil, de Baleine, Philippe, de Saulx, de Minette, de Prospe, de Bossancourt, de La Rue, de Carendefaix, de Narcy, Simonnot, Le Gas, Jacob, Dutel, de La None, d'Huey.

E. 686. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1744-1786. — *Arentières* et *Engente*. — Réception des foi et hommage présentés par Léonor de Saulx, comme fils et héritier d'Antoine de Saulx, pour partie des seigneuries d'Arentières et d'Engente, 1744. — Dénombrement de partie de ces seigneuries donné par Jean Philippe, Antoine Philippe de Souville, et Françoise Philippe, tant comme héritiers de Guillaume Philippe et Anne Mérat, leurs père et mère, qu'à cause de la renonciation de Geneviève Philippe, leur sœur, 1748. — Réception des foi et hommage présentés par Jacques-Joachim Le Blanc, officier du corps royal d'artillerie au régiment de Metz, âgé de dix-neuf ans, Julie Le Blanc, âgée de dix-huit ans, Charles-François Le Blanc, âgé de quatorze ans, émancipés par justice, et Alexandre-César Le Blanc, âgé de treize ans, frères et sœurs, pour partie des seigneuries d'Arentières, d'Engente et de Colombey-la-Fosse, relevant du Roi à cause de son château de Bar-sur-Aube, 1771. Ces terres leur appartenaient comme enfants et héritiers d'Anne de Saulx, à son décès veuve d'Armand-Marie Le Blanc, seigneur d'Éguilly, Vitry-le-Croisé et autres lieux. — Licitation des parties de seigneuries d'Arentières, Engente, Colombey-la-Fosse et Fuligny, dépendant des successions d'Anne de Saulx et d'Armand-Marie Le Blanc, faite entre leurs enfants, 1786. Jacques-Joachim-Louis Le Blanc s'est rendu seul adjudicataire.

E. 687. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1604-1645. — *Arentières*. — Acquisitions de maisons, pièces de terre, vignes, prés, par les seigneurs d'Arentières, savoir : en 1604, Daniel de Saulx, aussi seigneur de Frampas (Haute-Marne) et d'Engente ; de 1605 à 1645, Antoine I de Saulx, seigneur desdits lieux, demeurant à Engente. Parmi les vendeurs, on remarque : en 1605, Edme Legas, seigneur d'Errey (commune de Messon) et d'Arentières en partie, et Marguerite Réglet, sa femme ; en 1633, Étienne de Loyer, écuyer, sieur de Beauvais, seigneur en partie de Vougrey, Florentin de Beaulieu, écuyer, sieur de Lagesse, y demeurant, Marie Le Virlois, veuve de Jacques de Belleguise, seigneur d'Engente et d'Arentières en partie, Marguerite de Belleguise, femme de Simon Barenge, et Claude de Belleguise, tous héritiers de feu Louis de Belleguise, seigneur d'Engente, d'Arentières et de Vougrey en partie; en 1636, André de Barisien, écuyer, sieur de Marne, demeurant au Fay, tant en son nom que comme ayant la garde noble des enfants nés de son mariage avec feue Françoise de Laigle, Claude de Tanière, tant en son nom que comme mari d'Anne de Laigle, toutes deux héritières d'Antoine de Laigle, sieur de la Montagne, et de Perrette de Marque, leurs père et mère ; en 1639, Jacques d'Aulnay, écuyer, seigneur d'Arentières et d'Engente en partie, demeurant à Engente ; en 1643, Étienne

de Mallerois, porte-manteau ordinaire de Monseigneur le prince de Condé, et Jeanne Faudrel, sa femme, demeurant aux faubourg et porte d'Aube, à Bar-sur-Aube; en 1645, André Le Rat, imprimeur, « demeurant à présent à Troyes.»

E. 688. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1646-1711. — *Arentières.* — Acquisitions de maisons, pièces de vignes et terres labourables, au finage d'Arentières, par les seigneurs du lieu qui étaient : de 1646 à 1658, Antoine I de Saulx, aussi seigneur de Frampas (Haute-Marne) et d'Engente en partie; de 1660 à 1671, Edme de Saulx, aussi seigneur d'Engente en partie; de 1694 à 1711, Antoine II de Saulx, aussi seigneur en partie d'Engente. Parmi les vendeurs, on remarque : en 1646, Jacques d'Aulnay, écuyer, sieur d'Avrecourt (Haute-Marne), Arentières et Engente en partie, demeurant à Engente; en 1646 et 1647, André Le Rat, imprimeur, demeurant à Paris, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève; en 1652, Edme Le Gas, écuyer, sieur d'Errey (commune de Messon), et d'Arentières en partie, et Marguerite Reglet, son épouse, demeurant à Arentières; en 1694 et 1711, Edme du Mesnil, seigneur en partie d'Arentières et d'Engente; en 1700, Jacques Jacob, chirurgien-juré du Roi, à Bar-sur-Aube, qui a cédé, en échange de terres, tous les droits et revenus seigneuriaux qu'il avait à Arentières et Engente.

E. 689. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1620-1744. — *Arentières.* — Acquisitions de pièces de bois par divers membres de la famille de Saulx, et partages faits entre eux de ces bois situés au finage d'Arentières, lieux dits La Corne-à-Cerf ou La Vallée-Huguet et La Forêt-Villiers, 1620-1744. — Procès-verbaux d'arpentages et de mesurages de pièces de terre, prés et bois, au finage d'Arentières, 1656-1702.

E. 690. (Registre.) — Petit in-folio, 16 feuillets; papier.

1599-1603. — *Arentières.* — Terrier. — Reconnaissances, par-devant notaires, de rentes et censives grevant des biens sis au territoire d'Arentières, dues aux seigneurs du lieu.

E. 691. (Registre.) — Petit in-folio, 9 feuillets; papier.

1623. — *Arentières* et *Engente.* — Terrier. — Procès-verbal de la recette des rentes et censives dues aux seigneurs d'Arentières et d'Engente, pour l'année 1623.

E. 692. (Registre.) — Petit in-folio, 16 feuillets; papier.

1626-1629. — *Arentières* et *Engente.* — Terrier. — Reconnaissances, par-devant notaires, de rentes et censives grevant des biens sis aux territoires d'Arentières et d'Engente, dues à Laurent de Minette, écuyer, sieur de Bassignan, d'Arentières et d'Engente en partie, demeurant à Arentières, mari de Barbe de Saulx.

E. 693. (Registre.) — Petit in-folio, 14 feuillets; papier.

1637-1642. — *Arentières* et *Engente.* — Terrier. — Reconnaissances, par-devant notaires, de rentes et censives grevant des biens sis aux territoires d'Arentières et d'Engente, au profit d'Antoine I de Saulx, seigneur desdits lieux en partie.

E. 694. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1631-1697. — *Arentières.* — Terrier. — Manuel de recette et mémoire des censives dues à Laurent de Minette, pour les années 1631 à 1634. — Sentences du mayeur d'Arentières pour maintenir Antoine I de Saulx dans la propriété de censives qui lui étaient contestées, 1641.

E. 695. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1489-1729. — *Arentières.* — Transaction entre les habitants d'Arentières et les seigneurs du lieu, savoir : Jean de Gomer, écuyer, et Claude d'Ivory, sa femme; Jeanne du Rougnon, veuve de Pierre d'Ivory, en son vivant seigneur d'Arentières, mère de Claude ci-dessus; Anne d'Ivory, veuve de Guillaume d'Aignon, écuyer; Antoine Martin et Jeanne d'Aignon, sa femme, 1489. Pour mettre fin à des contestations qui menaçaient de dégénérer en procès, il a été convenu que les habitants ne seront tenus désormais de payer que trent-sept livres tournois de taille « ainsi que en la charte ancienne est accoustumé. » On a déterminé les limites des usages. La moitié des revenus du four banal qui était dans le cimetière, devant l'église, appartiendra à la fabrique qui devra contribuer, pour moitié, aux réparations ; chaque habitant ne pourra avoir dans sa maison un four plus grand que de cinq quartiers dans œuvre, à moins de payer aux seigneurs une redevance qui sera fixée par accord fait entre eux ; les habitants ne pourront cuire leur pain dans leurs petits fours, au préjudice du four banal, sans l'assentiment du fermier de ce four, sous peine de soixante sous tournois d'amende. « Item lesdits seigneurs dessus nommez, pour la

« bonne dévocion qu'ilz ont à ladite église d'Arrentières, et « à une chappelle fondée en l'honneur de saint Didier, là où « l'en dit Notre-Dame-la-Blanche, en laquelle ilz ont esleu « leur sépulture et fondé ung anniversaire d'une messe « haulte avec vigilles, qui se diront par chacun an par le « curé dudit Arrentières en icelle chappelle, le lendemain « de la dédicace de ladite église d'Arrentières, ont donné et « donnent pour l'œuvre et fabricque de ladite église une « pièce de bois appellée le bois des Ryèpes... » Les seigneurs se sont réservé toute la justice haute, moyenne et basse sur les usages. — Sentence du bailliage de Chaumont (Haute-Marne) rendue entre les habitants d'Arentières et les seigneurs du lieu, savoir : Jean de La Barre, écuyer, comme mari de Jeanne de Vignon ; Geoffroy d'Es..., comme mari de Claude de Marbury, tutrice des enfants mineurs nés de son mariage avec Laurent Viguier (?), son premier mari ; Nicolas du Mesnil, comme tuteur des enfants nés de son mariage avec feue Madeleine de « Gosmey » (Gomer), sa première femme ; Gilles de Fontaine, comme tuteur des enfants mineurs nés de son mariage avec Jeanne de « Gosmey » (Gomer), sa première femme ; Michel de Villiers, écuyer, comme mari de Jeanne de Fontaine ; Laurent de Creney, comme tuteur des enfants mineurs nés de son mariage avec Jeanne de « Gosmey » (Gomer); Edmond de Creney ; Edme de Coussy, à cause de Roberte de Creney, sa femme ; Marie de « Gosmey », veuve de Nicolas « d'Essoncourt (?) », et Louis des Prez, écuyer, sieur d'Ailleville, comme tuteur des enfants mineurs de feu Laurent de Viguier, écuyer, 1530 (v. st.). Suscription de Jean de Mesgrigny, écuyer, licencié ès-lois, lieutenant général au bailliage de Chaumont. Copie faite au XVIIe siècle. Il est dit dans la requête présentée au bailliage par les habitants d'Arentières, que les seigneurs voulaient les obliger à payer, par personne, quinze sous tournois par an ; au contraire, les habitants prétendaient n'avoir qu'une seule redevance, celle de trente-sept livres tournois, à titre de taille. Sur leur refus de céder à leurs prétentions, les seigneurs « auroient prins aucuns desdits habitans et iceux auroient menez, à tout le « moings se seroient efforcez les mener prisonniers ès prisons « de leurs chasteaux, en leurs faisans plusieurs gros excez, « menasses et injures, et se ventoient iceux sieurs chascun « jour de les tuer et mettre à mort ; dont ils auroient de « rechef appellé. » Les habitants ont été condamnés à payer la redevance prétendue contre eux, mais « sans préjudice « de leur action au pétitoire, » c'est-à-dire pendant le cours du procès seulement. — Consultation d'avocat concernant les droits de justice des seigneurs d'Arentières, 1638. Signé : Jacobé. — Pressoirs bannaux. — Transaction entre les habitants et les seigneurs, 1620. (Incomplet.) — Usages. — Quittance de trois cent quinze livres tournois donnée par plusieurs habitants d'Arentières à Jeanne de Guigne, veuve d'Edme de Saulx, demeurant à Engente, 1673. Moyennant ce paiement lesdits habitants se sont engagés à garentir Mme de Saulx et ses enfants mineurs contre toutes réclamations que les habitants d'Arentières pourraient faire en vertu d'un jugement rendu par M. de Caumartin, intendant de Champagne, 1673. — Moulin. — Sentence de la justice d'Arentières déclarant le seigneur propriétaire d'un sentier qui va d'Arentières à son moulin sis au lieu dit Ternetz, 1732. — Gagnage de Montmidy. — Vente de moitié du gagnage de Montmidy, paroisse d'Arentières, composé de bâtiments et terres, faits par Étiennette de Saulx, veuve de Blaise de La Motte, sieur de Beauregard, à Edme de Saulx et Jeanne de Guigne, sa femme, 1659.

E. 696. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1542 (v. st.)-**1782.** — *Attancourt* (Haute-Marne). — Vente par François Le Blanc, seigneur de Brachey (Haute-Marne) et autres lieux, conseiller d'honneur au bailliage et siège présidial de Chaumont, et Marie-Madeleine Crossart, sa femme, et François Nyel, juge-magistrat audit bailliage, et Anne Fagotin d'Outremont (commune de Montsaon, Haute-Marne), sa femme, à François Le Blanc, écuyer, seigneur du Buisson (commune de Louvemont, Haute-Marne), Éguilly et autres lieux, demeurant au Buisson, de : 1° ce qui appartenait aux vendeurs dans la seigneurie d'Attancourt, « proche Vuassy, » appartenant à M. Le Blanc, par acquisition qu'il avait faite avant son mariage du sieur Vaze, écuyer, conseiller du duc de Lorraine en sa Chambre des Comptes de Bar-le-Duc, tuteur d'Antoine Le Blanc, seigneur du Châtelier et d'Attancourt : cette part de seigneurie comprenait les grosses dîmes d'Attancourt, le fief de La Motte, la justice haute, moyenne et basse ; 2° du fief de Grigny, sis à Attancourt, appartenant aux sieur et dame Nyel, 1728. Les biens vendus relevaient du duc d'Orléans à cause de son château de Joinville, sauf toutefois quelques portions de la justice qui relevaient du Roi à cause de son château de Vassy. — *Aulnay.* — Vente par Claude d'Aulnay, écuyer, seigneur d'Aulnay et de Chalette en partie, et Jeanne de La Chaussée, sa femme, à Jean de « Foutringand, » écuyer, demeurant à Aulnay, du droit d'aînesse appartenant audit Claude d'Aulnay sur la seigneurie d'Aulnay, comme héritier de Marguerite de « Montromantier » (?), sa mère, à son décès veuve de Jean d'Aulnay, 1542 (v. st.). Cette vente comprenait la motte et la maison seigneuriale, et ses dépendances, situées près de l'église ; la moitié du surplus de cette terre et sei-

gneurie appartenait à Claude d'Aulnay comme représentant les droits de Jean de Stainville, écuyer, et Anne d'Aulnay, sa femme, et d'Edme de Guigne, écuyer, et Marguerite d'Aulnay, sa femme, seigneurs (sic) de La Roche. — Vente d'une pièce de vigne au finage d'Aulnay par Pierre de « Monspoil, » écuyer, sieur des Montmarins et d'Aulnay en partie, qui a promis la ratification de Judic de « Fouldringand, » sa femme, 1641. — *Bertignolles*. — Vente d'une pièce de pré par Jean Ribault, laboureur à Bertignolles, à Louis Monery, marchand au même lieu, 1751. — *Colombey-la-Fosse* et *Fuligny*. — Acquisitions de pièces de terre au finage de Colombey-la-Fosse par Antoine I de Saulx, seigneur de Frampas, d'Arentières et d'Engente en partie, demeurant à Engente, 1639. — Échange de deux pièces de vigne entre Antoine-Charles de Saulx, écuyer, seigneur d'Engente et de Fuligny en partie, demeurant à Fuligny, et Léonor de Saulx, chevalier, seigneur d'Engente, y demeurant, 1737. — Vente par Léonor de Saulx, chevalier, seigneur en partie de Colombey-la-Fosse et de Fuligny, officier au service de la Hollande, à Armand-Marie Le Blanc d'Engente, seigneur d'Éguilly, Vitry-le-Croisé et autres lieux, et Anne de Saulx, sa femme, de tout ce qui lui appartenait dans les terres et seigneuries de Colombey-la-Fosse et Fuligny, 1753.

E. 697. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1545-1629. — *Éguilly* et *Vitry-le-Croisé*. — Sentence arbitrale rendue par Cuillon d'Estrac, sieur de Verpillières, Antoine de Chastenay, sieur de Saint-Vincent, et Pierre Genevois, sieur de Bligny, déterminant les limites des seigneuries d'Éguilly et de Vitry, entre Léonard et Antoine de Chaumont, sieurs d'Éguilly, mineurs sous la tutelle de Charles de La Haye, sieur d'Escure, et Jacques de Lantages, sieur de « Belaon, » (Belan-sur-Ource, Côte-d'Or,) Vitry-le-Croisé et La Récompense (commune de Vitry), 1545. — Partage des seigneuries d'Éguilly et de Chacenay, et des bois en dépendant, provenant de la succession de Jacques de Chaumont, homme d'armes des ordonnances, fait entre ses enfants : Léonard de Chaumont, gentilhomme de la maison du Roi, et Antoine de Chaumont, homme d'armes des ordonnances du Roi, 1556. Léonard de Chaumont a eu la baronnie de Chacenay et d'Éguilly. Quant à la seigneurie de Bidan (commune de Chauffour) elle a été laissée dans l'indivision attendu qu'il y avait procès pendant au Parlement à l'encontre de divers habitants qui prétendaient y avoir des droits d'usage et de pâturage. Suscription de Nicole de Villemor, seigneur de la Motte d'Onjon, bailli de Chacenay. — Donation des terres et seigneuries de Chacenay et d'Éguilly par Marguerite de Foissy, baronne de Chacenay et d'Éguilly, veuve d'Antoine de Chaumont, seigneur desdits lieux, à Jean de Foissy, seigneur de Chamesson (Côte-d'Or), baron de Jours (idem), Grésigny (idem), « Seigne » (Seine ?) et Thoires (idem), gentilhomme ordinaire de la Chambre de Monseigneur, frère unique du Roi, neveu de la donatrice, demeurant à Chamesson, 1629. La donatrice s'est réservé l'usufruit, sa vie durant, des biens donnés. Enfin le donataire s'est engagé à payer toutes les dettes de la donatrice existant au jour de son décès et à acquitter divers legs faits à Simon de Foissy, frère dudit donataire, frère de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; à Roger de Foissy, autre frère du même ; à Léonore de Foissy, dame de Remiremont (Vosges) et à Anne de Foissy, sa sœur.

E. 698. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1511-1686. — *Éguilly*, *Vitry-le-Croisé* et *La Récompense* (communes d'Éguilly et de Vitry). — Procès-verbal d'enquête relative à la possession d'une place située derrière le four banal de Vitry, fait en la cause de Pierre de Fervasques, dit de Mello, écuyer, seigneur de Vitry en partie, à l'encontre de divers habitants, 1511. — Sentence des Requêtes du Palais à Paris faisant défense à Philippe de Mello, écuyer, seigneur de Vitry-le-Croisé, de couper les bois de haute futaie de la forêt de Vitry jusqu'à ce qu'il ait été statué sur le droit d'usage et de pâturage que les religieux de Clairvaux prétendaient y avoir à cause de leur ferme de Fontarce (commune de Vitry), 1527. — Rachat par Philippe de Mello, seigneur de Vitry, de Jacques de Lantage, seigneur de « Belaon, » (Belan-sur-Ource, Côte-d'Or,) d'une rente qui avait été constituée par lui et par Henry de Mello, son frère, le 3 juillet 1523, au profit dudit sieur de Lantage, sur la terre et seigneurie de La Récompense, au finage d'Éguilly, 1527. — Échange par lequel Bernarde de Salezart, veuve de Mathieu de Villeynes, en son vivant seigneur de Mazingan, dame de Latz et de Chacenay, cède à Jacques de Lantage, seigneur de « Belaon, » et Jeanne de Mello, sa femme, demeurant audit « Belaon », tout ce qui lui appartient dans la seigneurie de Vitry-le-Croisé, sauf la contrée des Grands-Essarts, et notamment la justice haute, moyenne et basse qu'elle avait audit Vitry avec M. et Mme de Lantage ; la dite terre de Vitry relevant de Gyé-sur-Seine. Cette portion de seigneurie avait été vendue par Bernarde de Salezard, avec faculté de réméré, à Charles de La Haye, écuyer, et à Mahaut des Essarts, sa femme ; aussi la venderesse s'est engagée à exercer cette faculté de réméré le premier juin suivant. En

contr'échange M. et Mme de Lantage ont abandonné le gagnage du Moulinet, au finage de Pont-Sainte-Marie, près Troyes, consistant en maison, grange, fossés, rivière, deux petits étangs, prés, terres labourables et divers droits ; le quart de la seigneurie de Thoires (Côte-d'Or) laquelle était indivise avec Jacques de Foissy, écuyer, seigneur de Chamesson, et la veuve et héritiers du seigneur de « Meussyot, » 1544. — Donation par Jacques de Lantage, seigneur de « Belan, Thoires, Mousson (Mosson), Rueillon (Reuillon) », commune de Censerey (Côte d'Or) et de Vitry-le-Croisé, et Jeanne de Mello, sa femme, à Jean de Lantage, leur fils, de la terre, justice et seigneurie de La Récompense, « assize lez Éguilly », au bailliage de Troyes, et de tout ce qui leur appartenait dans la terre et seigneurie de Vitry-le-Croisé, acquis par les donateurs de Bernarde de Sallezard, « à présent femme de René de Pocaire, seigneur de Miregodon, » dame de Chacenay, 1551. Cette donation était faite à la charge de la mouvance féodale de Vitry, au profit de François de Rohan, à cause de son château de Gyé, au bailliage de Sens, et avec réserve de l'usufruit des biens donnés pendant la vie de Mme de Lantage. — Mémoires et procédures de Jacques de Lantage, seigneur de Vitry, et Antoine de Chaumont, seigneur d'Éguilly, concernant la possession d'un randon de bois appelé « la Haye de Challemon, » sis en la justice de La Récompense, 1592. — Sentence du bailliage et présidial de Troyes maintenant Jacques de Lantage, à l'encontre d'Antoine de Chaumont, dans la possession du fief de La Récompense, 1595. — Sentence arbitrale rendue par Josias d'Anglure, seigneur d'Autricourt (Côte-d'Or), entre Marguerite de Foissy, dame d'Éguilly et de Chacenay, et Jacques de Lantage, seigneur de Vitry, par laquelle il est décidé que les appellations des sentences du prévôt de Vitry, en ce qui concerne la Récompense, iront au bailliage de Troyes, et non à Chacenay, 1615. Parmi les témoins on remarque Louis de Lantage, seigneur de Bertignolles.

E. 699. (Registre.) — Petit in-folio, 88 feuillets; papier.

1694. — *Éguilly.* — Prisée et estimation des châteaux et seigneuries des Tours-Sainte-Parise et d'Éguilly, faite à la requête de Louis-Anne Dauvet, chevalier, comte d'Éguilly, en exécution d'une sentence arbitrale du 23 avril 1694 et d'un compromis passé le 9 du même mois entre M. le comte d'Éguilly sus-nommé, « Mme la marquise Desmarets, M. le comte de Béthune et Mademoiselle sa sœur, » 1694. — Fol. 10, r° : Description des *Tours-Sainte-Parise.* — Fol. 15, r° : Fiefs mouvants de la baronnie des Tours-Sainte-Parise, savoir : Éguilly, à messieurs et dames Desmarets ; la baronnie de Fontette et Noé, adjugée en la Cour de Parlement à M. de Vienne, lieutenant-général à Bar-sur-Seine ; Ville-sur-Arce, « possédé par les sieurs et damoiselle de Millery de Longeville ; » Tennelières et partie de Laubressel, à M. le président Le Noble ; Sacey, à Mme de Villedonné ; Colaverdey (Charmont), à M. Hennequin procureur général au Grand Conseil ; Machy, auxdits sieurs et dames Desmarets, « séparément et sans réunion; » le fief de Vaudes, à M. Dare ; le fief de la Motte d'Onjon, à M. de La Motte, conseiller au bailliage de Troyes ; le fief de l'Ilotte, sis à Chervey ; le fief de Jean de Gand, sis à Bertignolles, à M. de « Montil, » sieur de Villemorien ; le fief, gagnage et forêt de Bidan, près Chauffour, saisi, et en décret aux requêtes du Palais sur les héritiers ou ayants cause de Mme de Courcelles. — Fol. 17, r° : Le fief de La Motte-de-Bligny, sis à Arganҫon, au seigneur du lieu ; le fief de Rochetaillée, à Chervey, « dont le propriétaire est incongnu, et ainsy que de ceux qui » suivent, dont on ne sçait la scituation... » - Fol. 20, v° : Le four banal. — Fol. 22, r° : Château d'*Éguilly.* — Fol. 30, r° : Réparations à faire aux bâtiments de la basse-cour. — Fol. 40, v° : Réparations à faire au pont et à la porte d'entrée du château. — Fol. 43, v° : Idem pour les grosses tours qui étaient à côte du grand pavillon, « qu'on dit estre le vieil chasteau. » — Fol. 44, r° : Idem pour le grand pavillon. — Fol. 49, v° : Réparations à faire au château. — Fol. 65, r° : Le potager. — Fol. 68, v° : Le four banal. — Fol. 70, r° : Le moulin à auge.

E. 700. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1701-1727. — *Éguilly* et *Vitry.* — Bail de la terre et seigneurie d'Éguilly « consistant en un pavillon au-dessus de la porte, où lesdits preneurs auront leur logement..., » fait par Françoise-Chrétienne Dauvet d'Éguilly, émancipée d'âge, 1701. — Quittance donnée par Alexandre de Balzac d'Illiers, chevalier, marquis d'Entragues, seigneur de Gyé et autres lieux, à Michel Boutet, trésorier général de la Vênerie et Fauconnerie du Roi, pour les quints et requints dus par ce dernier en vertu de l'acquisition de la seigneurie de Vitry-le-Croisé qu'il avait faite le 22 juin 1714 de M. le comte Desmarest, grand fauconnier de France, 1714. — Hommage rendu par Michel Boutet, sus-nommé, au seigneur des Tours-Sainte-Parise, Joseph-Antoine Hennequin, seigneur de Charmont, pour la seigneurie d'Éguilly qu'il avait acquise, 1714. — Bail de la terre et seigneurie d'Éguilly par le même Michel Boutet, 1718. — Hommage de la seigneurie de Vitry rendu à Henry de Balzac d'Illiers d'Entragues, seigneur de Gyé, Neuville et Courteron, à cause de son château de Gyé

par Jeanne-Françoise d'Autecourt, veuve de Michel Boutet, dame de Vitry pour un quart, et Georges-Michel Boutet, lieutenant de la Grande Fauconnerie de France, leur fils, seigneur de Vitry-le-Croisé pour trois quarts, Éguilly et autres lieux, 1727.

E. 701. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1728-1753. — *Éguilly, Vitry* et *La Récompense.* — Extrait de l'acte de vente des seigneuries d'Éguilly, Vitry-le-Croisé et fief de La Récompense, faite par Jeanne-Françoise d'Autecourt, veuve de Michel Boutet, et Georges-Michel Boutet, son fils, à François Le Blanc, écuyer, seigneur du Buisson, 1728. — Hommage de la seigneurie d'Éguilly rendu par François Le Blanc à Claude-François Poncher, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du Roi, seigneur des Tours-Sainte-Parise, Chervey, Bertignolle et autres lieux, 1728. — Quittances de diverses fractions du prix de vente ; constitutions de rentes pour faciliter le paiement à l'acquéreur ; transports par les vendeurs de diverses sommes qui leur étaient dues en vertu du contrat sus-énoncé, 1729-1753.

E. 702. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1742-1787. — *Éguilly, Vitry* et *La Récompense.* — Dénombrement de la seigneurie d'Éguilly donné par François Le Blanc à Élisabeth Arnault, baronne de Chacenay et des Tours-Sainte-Parise, à cause des Tours-Sainte-Parise, 1742. — Autre dénombrement de cette terre donné à la même, alors femme séparée de biens de Claude-François Poncher, conseiller d'État, grand doyen des maîtres des requêtes, par Anne de Saulx, veuve d'Armand-Marie Le Blanc, tant en son nom, à cause de sa communauté de biens avec son défunt mari, que comme tutrice des quatre enfants mineurs issus de leur union, et d'un enfant posthume, 1758. — Hommage de la seigneurie de Vitry-le-Croisé et du fief de La Récompense rendu par Jacques-Joachim-Louis Le Blanc, lieutenant d'artillerie, Edmée Le Blanc, Charles-François Le Blanc et Alexandre-César Le Blanc, enfants mineurs émancipés de feus Armand-Marie Le Blanc et Anne de Saulx, à François Rémond, marquis de Montmort (Marne), lieutenant général des armées du Roi, seigneur de Gyé-sur-Seine, Neuville et Courteron, 1771. — Hommage de la seigneurie d'Éguilly, rendu par les mêmes, à Madame Poncher, sus-nommée, 1771. — Licitation des terres et seigneuries d'Éguilly, Vitry-le-Croisé et fief de La Récompense, faite entre Jacques-Joachim-Louis Le Blanc, capitaine d'artillerie, François-Charles Le Blanc de Vitry, sous-lieutenant de cavalerie au régiment Dauphin, et Julie-Edmée Le Blanc, femme de Jean-Baptiste-Louis-Gaston de Frédy de Vavray, ancien capitaine de dragons, lieutenant des maréchaux de France, seigneur de Ponthion (Marne), y demeurant, tous trois enfants et seuls héritiers d'Armand-Marie Le Blanc et Anne de Saulx, 1786. François-Charles Le Blanc de Vitry s'est rendu adjudicataire et a consenti à ce que son frère continuât à s'appeler Le Blanc d'Éguilly, sans qu'il pût toutefois prendre la qualité de seigneur d'Éguilly, ni de Vitry. — Hommage de la seigneurie d'Éguilly rendu par François-Charles Le Blanc de Vitry à Laurent-Florimond de Plancy, seigneur des Tours-Sainte-Parise et de Chacenay, 1786.

E. 703. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 49 pièces, papier.

1392-1789. — *Éguilly.* — Moulin. — Copie des quittances de paiements faits par Jean Cloisot à Nicolas Frémy, admodiateur de la seigneurie d'Éguilly, sur la rente du moulin (1668-1689), XVII[e] siècle.— Bail du moulin d'Éguilly pour François Le Blanc, seigneur, 1729. — Acquisitions. — Acquisitions de pièces de terre et vignes, au finage d'Éguilly, la plupart faites par les seigneurs du lieu, 1393-1789. En 1392, Yolande de Dinteville, dame de Chacenay et de Vitry-le-Croisé, acquéreur. — Procès-verbal de bornage des Grands-Essarts et des Ferrailles, aux territoires d'Éguilly et de Vitry-le-Croisé, 1749.

E. 704. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1523-1781. — *Éguilly.* — Terrier. — Déclaration des biens tenus par le curé d'Éguilly, donnée à Jacques de Chaumont, seigneur d'Éguilly et en partie de Chacenay, 1523. — Lettres royaux en forme de terrier, pour Léonard de Chaumont, seigneur d'Éguilly et de Chacenay, en date à Paris du dernier jour de mars 1571 (v. st.).

E. 705. (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, papier.

1720-1725. — *Éguilly.* — Terrier. — Copie de déclarations de terres grevées de rentes et censives au profit du seigneur d'Éguilly, 1720-1725. — Fol. 1, r° : Copie de lettres de terrier données à Michel Boutet, seigneur d'Éguilly, en date à Paris du 10 avril 1720.

E. 706. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets ; papier.

1720-1721. — *Éguilly.* — Terrier. — Copie de partie du registre précédent.

E. 707. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1685-1757. — *Éguilly.* — Terragés. — Sentences de la prévôté d'Éguilly rendues contre divers habitants du lieu, au profit des seigneurs ; mémoires, significations de pièces.

E. 708. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier.

1758-1768. — *Éguilly.* — Terrages. — Procès des habitants d'Éguilly, contre Anne de Saulx, veuve d'Armand-Marie Le Blanc, dame d'Éguilly, laquelle prétendait, par son aveu et dénombrement donné au seigneur des Tours-Sainte-Parise, le 17 décembre 1758, avoir sur eux divers droits de terrage, 1758-1759. — Sentence du bailli des Tours-Sainte-Parise, donnant gain de cause à la dame d'Éguilly, 1759. — Procédures d'appel de cette sentence devant le bailli de Troyes, 1760-1763. — Sentence du bailliage de Troyes confirmant celle du bailli des Tours-Sainte-Parise, 1763. — Appel au Parlement de la sentence du bailliage de Troyes, et procédures faites en conséquence, 1765-1766. — Arrêt du Parlement de Paris confirmant la sentence du bailliage de Troyes, 1767.

E. 709. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1565-1775. — *Éguilly* et *Vitry.* — Bois. — Échange par lequel Antoine de Chaumont, seigneur de Saint-Chéron, (Marne), « Henruel et les Rivières » (Les Rivières-Henruel, Marne), cède à Pierre de Joisel, seigneur de Saint-Remy-en-Bouzemont (Marne) et de Betoncourt, et à Jeanne Piédefer, sa femme, un bois taillis de cent quatre-vingts arpents environ, au territoire d'Éguilly, appelé le bois Remondot ou Tête-au-Lièvre, mouvant en plein fief de l'évêque de Langres, à cause de son château de Mussy ; en contréchange, M. et Mme de Joisel lui abandonnent toute leur part dans la terre et seigneurie de Courmononcle (commune de Saint-Benoît-sur-Vanne), leur provenant de la succession de Louise des Essarts, mère de Jeanne Piédefer, 7 mai 1565. -- Vente de ce bois Remondot, par Pierre de Joisel, ci-dessus, maître d'hôtel ordinaire de la reine d'Écosse, douairière de France, et Jeanne « de Pied de fer, » sa femme, à Léonard de Chaumont, baron de Chacenay, seigneur d'Éguilly, demeurant à Éguilly, aussi maître d'hôtel de la reine d'Écosse, et à Antoinette de Lantages, sa femme, 8 juin 1565. — Bornage du bois de Vitry, au finage de Vitry-le-Croisé, du bois d'Éguilly, au finage du même lieu d'Éguilly, des bois du Boischot et des Petits-Essarts, et des hayes de Val-Vion et de La Récompense, 1774. (Voir E. 712, pour plan.) — Déclaration par le seigneur d'Éguilly, au bureau de l'élection de Bar-sur-Aube, pour le défrichement d'un terrain inculte qu'il possédait au finage d'Éguilly, 1773.

E. 710. (Plan.) — 1 pièce, parchemin.

1701. — *Éguilly* et *Vitry.* — Bois des seigneuries d'Éguilly et de Vitry. (Voir E. 712.)

E. 711. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1770. — *Vitry-le-Croisé.* — Bois. — Plan d'une pièce de soixante-trois arpents, cinquante-trois perches et demie, dans le bois de Vitry.

E. 712. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1774. — *Éguilly* et *Vitry.* — Bois. — Plan du bois d'Éguilly, de la haie de La Récompense (commune d'Éguilly), du bois de Vitry, du Boischot, des Petits-Essarts et de la haie du Val-Vion (commune de Vitry-le-Croisé). Vues des villages d'Éguilly et de Vitry. — (Voir E, 710, et pour le bornage E. 709.)

E. 713. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1776. — *Éguilly* et *Vitry.* — Plan de pièces de prés dépendant des seigneuries d'Éguilly et de Vitry appelées pré de Val-Bré, pré de Chalmont, pré du Breuil, pré de l'Étang, pré du Grand-Clos et pré de Veaux.

E. 714. (Plan.) — 1 pièce, papier

1776. — *Éguilly* et *Vitry.* — Bois. — Plan des ventes d'Éguilly, de Vitry et du Val-Ligner (commune de Vitry).

E. 715. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1776. — *Éguilly* et *Vitry.* — Bois. — Plan des ventes de la Roture et de Charmont (commune d'Éguilly) et de La Munière (commune de Vitry).

E. 716. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1777. — *Éguilly* et *Vitry.* — Bois. — Plan des ventes de Val-Bré (commune d'Éguilly) et de Val-Meurs (commune de Vitry).

E. 717. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1779. — *Éguilly* et *Vitry*. — Bois. — Plan des ventes du Val-Bré (commune d'Éguilly), des Piécets et du Petit-Bouquet (commune de Vitry).

E. 718. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1782. — *Éguilly* et *Vitry*. — Bois. — Plan des ventes du Val-Bré (commune d'Éguilly), du Val-l'Enfenot et du bois Blandin (commune de Vitry).

E. 719. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1783. — *Éguilly* et *Vitry*. — Bois. — Plan des ventes de Remondot (commune d'Éguilly), et de La Fosse-au-Convers (commune de Vitry).

E. 720. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1784. — *Éguilly* et *Vitry*. — Bois. — Plan des ventes de Remondot (commune d'Éguilly), et de La Fosse-au-Convers (commune de Vitry).

E. 721. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1785. — *Éguilly* et *Vitry*. — Bois. — Plan des ventes de Remondot et de Chalmont (commune d'Éguilly), et du Val-Ligner (commune de Vitry).

E. 722. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1492 (v. st.)-**1751.** — *Éguilly*. — Moulin Biot. — Bail par Guillaume de Chaumont, seigneur d'Éguilly et de Rigny-le-Ferron, et en partie de Chacenay, d'un moulin à blé et foulon à chanvre appelé « Byot », sis au finage d'Éguilly, au-dessous du village, sur le cours de la rivière d'Arce, 1492 (v. st.). — Transaction entre Maclou Marrois, vigneron, demeurant à Fontaine, près Bar-sur-Aube, Jean Bertherand, marchand à Buxières, et Claudin Barrois, boulanger à Bligny, concernant la propriété du moulin de Biot, 1556.— Gruerie. — Édit du Roi portant création d'un juge gruyer, d'un procureur du Roi et d'un greffier, pour être établis dans chacune des justices des seigneurs ecclésiastiques et laïques du royaume, mars 1707. (Imprimé.) — Déclaration du Roi portant réunion des offices de gruyers, procureurs du Roi et greffiers, créés par édit du mois de mars 1707, à toutes les justices, terres et seigneuries ecclésiastiques et laïques du royaume, 1er mai 1708. (Imprimé.) — Arrêt du Conseil d'État concernant l'exécution de l'édit et de la déclaration susénoncés, 16 octobre 1708. — Rivière d'Arce. — Autorisation donnée par Élisabeth Arnault, baronne de Chacenay, à François Le Blanc, de prendre l'eau à la rivière d'Arce pour arroser les prés de sa seigneurie d'Éguilly, 1751. — Jurée. — Transaction entre Guillaume de Chaumont, seigneur d'Éguilly et de Chacenay, et les habitants d'Éguilly, par laquelle il est convenu que ceux-ci paieront au seigneur chaque année cinq sous tournois par ménage, et deux sous six deniers tournois par homme ou femme veufs. Quant aux charges, coutumes, rentes et redevances qu'ils avaient l'habitude de payer au seigneur pour les biens qui en étaient chargés, elles porteront lods et ventes de trois sous quatre deniers tournois pour livre. Toute personne n'habitant pas à Éguilly et y possédant des biens à elle échus par succession paiera annuellement au seigneur douze deniers tournois pour droit de reconnaissance, et en outre les autres charges, rentes et censives dont ces biens seront grevés envers lui. De son côté Guillaume de Chaumont a aboli les droits de jurée, mainmorte, formariage et poursuite « qu'il disoit et prétendoit « avoir sur et alencontre desdicts habitans et leurs succes-« seurs, et aussi tout le droit de coustume eschéable et « mainmortable qu'il disoit aussi et prétendoit avoir sur et « alencontre d'aucuns des héritages assis audict lieu, chargez « de coustume, » 1498 (v. st.).

E. 723. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1573 (v. st.)-**1743.** — *Engente*. — Maison seigneuriale de la famille de Saulx. — Pièces relatives aux réparations que Léonor de Saulx a fait exécuter au « bâtiment et princi-« pal manoire de la seigneurie dudit Engente, » 1739-1743. — Procès-verbal estimatif des réparations à exécuter, 1739. — Quittances d'ouvriers pour travaux exécutés, 1739-1742. — Acquisitions de pièces de terre, vignes, maisons, faites par les seigneurs d'Engente ou leurs auteurs parmi lesquels on remarque : en 1573 (v. st.) Nicolas de Belleguise, seigneur d'Arentières et d'Engente en partie, qui achète de Jacqueline du Mesnil, femme d'Edme de « Barangier, » écuyer, seigneur de Beurville (Haute-Marne). Parmi les vendeurs on remarque : en 1603 Scipion de Beaufort, écuyer, sieur de « Chaseul, » Arentières et Engente en partie, et Jeanne de Fontaines, sa femme, Olivier du Mesnil, écuyer, sieur de Vinesville (?), Arentières et Engente en partie, et Esther du Mesnil, sa femme; en 1632 et 1636 Nicolas de Creney, sieur de Montmarin, Arentières et Engente en partie, demeurant à Montmarin, Guillaume « Baranger, » écuyer, et Roberte

de Creney, sa femme ; en 1636 Marie de Virelois, veuve de Jacques de Belleguise, demeurant à Montsuzain, 1573-1636.

E. 724. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1738-1785. — *Engente.* — Acquisitions de maisons, pièces de bois, de terres labourables, de prés et de vignes au finage d'Engente, faites par les seigneurs du lieu, de la famille de Saulx, 1638-1745. Parmi les vendeurs : en 1638 Jacques d'Aulnay, écuyer, sieur d'Avrecourt (Haute-Marne) ; en 1639 Marguerite d'Avrillot, fille de feu Nicolas d'Avrillot, écuyer, sieur d'Arentières et d'Engente, et de Jeanne de Fontaine, demeurant avec Mme de Savigny à la Maison-des-Champs, Marie de Virelois, veuve de Jacques de Belleguise, sieur d'Arentières et d'Engente en partie, demeurant à Montsuzain ; en 1640 Guillaume « Baranger, » écuyer, et Roberte de Creney, sa femme, Humbert du Val, écuyer, demeurant à Maisons ; en 1646 Nicolas du Mesnil, écuyer, seigneur d'Arentières et d'Engente en partie, et Edmée de Balidart, sa femme ; en 1690 Jacques de Minette, écuyer, seigneur de Pierrefaite (Haute-Marne), d'Arentières et d'Engente en partie, demeurant à Langres ; en 1704 Edme du Mesnil, seigneur d'Arentières et d'Engente. — Mesurage des terres, prés, vignes et chenevières dépendant du domaine de la seigneurie d'Engente, 1754. — Rectification de quelques unes des contenances indiquées dans le mesurage ci-dessus, 1785.

E. 725. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

1576-1785. — *Engente.* — Terrier. – Sentences du mayeur d'Engente, constitutions et reconnaissances, concernant des rentes et censives dues aux seigneurs et assises sur des biens situés au territoire d'Engente, 1576-1785. — Extraits de différents titres concernant la propriété de pièces de terre sises au même finage, appartenant aux seigneurs, et des censives qu'ils avaient sur d'autres, XVIIIe siècle. Ces notes sont classées par ordre alphabétique des noms de lieux dits, savoir : Champ d'Estinot, Champ du Crot, Champrioré ; contrée dite Chapperon, contrées d'Escotare, du Fort-Côté, de La Héronnière, de La Louvière, de La Terrasse, de La Tortue, de Maillieux, du Moulin-à-vent, des Petits-Usages et des Roges ; lieux dits Dame-Noire, Côte-Malet, Gabriellerie, Prise-Robin.

E. 726. (Registre.) — Petit in-folio, 12 feuillets ; papier.

1620-1621. — *Engente.* — Terrier. — Reconnaissances de rentes et censives, grevant des biens situés au territoire d'Engente, au profit des héritiers de Daniel de Saulx, seigneur du lieu.

E. 727. (Registre.) — Petit in-folio, 20 feuillets ; papier.

1623-1628. — *Engente.* — Terrier. — Déclaration de rentes et censives dues pour des biens situés au territoire d'Engente à Jean de Saulx, fils de feu Daniel de Saulx, de 1623 à 1626, et à Antoine et Edme de Saulx, ses frères, pour 1628. — Ce registre a servi de manuel de recette pour les années 1623 à 1626.

E. 728. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 41 pièces, papier.

1691-1776. — *Engente.* — Bois. — Marchés de coupes de bois faits par les seigneurs d'Engente, 1776. — État des bois d'Engente, classés par contrées, avec l'indication des contenances, XVIIIe siècle. — Communaux. — Déclaration faite par les habitants d'Engente pour leurs biens communaux, 1691. — Dîmes. — Procès entre le curé d'Engente et Léonor de Saulx, seigneur dudit Engente ; ce dernier ne voulait payer que la dix-septième partie de la dîme, tandis que le curé prétendait avoir droit à la seizième, 1741-1742. — Transaction par laquelle il a été convenu que désormais le seigneur paierait la dix-septième partie pour les fruits des terres qu'il ferait valoir lui-même, et la seizième pour les terres qu'il ferait valoir par des fermiers, 1742.

E. 729. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1621-1756. — *Fontarce* (commune de Vitry-le-Croisé). — Commission du bailli de Sens (Yonne) pour assigner, à la requête des religieux de Clairvaux, les officiers de la justice de Vitry-le-Croisé qui s'étaient immiscés dans l'exercice de la justice de Fontarce, laquelle appartenait entièrement auxdits religieux, 1621. — Avertissement donné par les religieux de Clairvaux, par-devant les maîtres des requêtes du Palais, demandeurs, à l'encontre de Jacques de Lantages, seigneur de Vitry-le-Croisé, défendeur, XVIIe siècle. — Réponses du seigneur de Vitry, mémoire des droits appartenant à Clairvaux sur le finage de Vitry, à cause de sa grange de Fontarce, réplique aux réponses de M. de Vitry, etc., XVIIe siècle. — *Fuligny.* — Inventaire de quelques pièces (1672-1768) concernant la seigneurie de Fuligny, XVIIIe siècle. — Vente de quelques pièces de bois et terres au finage de Fuligny, par Charles-Antoine de Saulx, seigneur en partie de Fuligny, Engente et autres lieux, et Anne (de Minette) de Bassignan,

sa femme, à Madeleine de Mosseron d'Amboise, « veuve douairière » de François-Charles d'Allonville, seigneur d'Arnancourt (Haute-Marne), La Chaise, Fuligny et autres lieux, 1727. — Hommage rendu par Armand-Marie Le Blanc, seigneur d'Engente, Arentières, Colombey-la-Fosse et Fuligny en partie, et d'Éguilly et Vitry-le-Croisé pour la totalité, à M. le duc de Montmorency-Luxembourg, baron de Soulaines, pour le fief de Saulx, sis à Fuligny, relevant de Soulaines, acquis par lui le 18 décembre 1753 de Léonor de Saulx, 1756. — *La Chaise*. — Vente de pièces de bois au territoire de La Chaise par Laurent de Mosseron de Clairenvalle, à Charles-Antoine de Saulx, seigneur en partie de Fuligny, 1741. — *Maisons*. — Mandements des élus en l'élection de Bar-sur-Aube pour le paiement d'une somme que les habitants de Maisons avaient été condamnés à payer, à titre de taille, suivant sentence de ladite élection, du 5 décembre 1641, à Antoine de Saulx, sieur de Frampas (Haute-Marne), Arentières et Engente, 1645 et 1646.

E. 730. (Liasse.)— 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1390 (v. st.)-**1686**. — *Montmarin*, « paroisse de Saint-Ouen, » (Marne). — Vente par Antoine de Saulx, seigneur de Frampas, Arentières et Engente en partie, et Anne de Monspoix, sa femme, à Claude de Creney, écuyer, et Anne de Creney, sa sœur, demeurant à Montmarin, « paroisse de Saint Ouain, » d'une « cense » sise à Montmarin, consistant en cent-cinquante arpents de terres labourables environ, bâtiments et dépendances, appartenant à Anne de Monspoix pour moitié, l'autre à Nicolas de Creney, écuyer, père des acquéreurs, 1630. Ce bien avait été donné en mariage à Anne de Monspoix par Pierre de Monspoix, écuyer, sieur de Courjam, et Judic de Foudringham, ses père et mère. — *Ormoy*. — Mesurage de partie du bief du moulin d'Ormoy, fait à la requête des religieux de Clairvaux, 1667. — Transaction entre lesdits religieux, d'une part, et Georges de La Rue et François Rémond, seigneurs d'Ormoy, d'autre part, concernant le préjudice que MM. de Clairvaux prétendait leur avoir été fait, à cause de leurs terres, par la construction d'un nouveau bief au moulin d'Ormoy, 1686. — *Ricey*. Mainlevée par le bailli de Troyes de la saisie qu'il avait faite de la seigneurie de Ricey, appartenant à Jean de Foissy, seigneur en partie dudit Ricey, pour faute de foi et hommage rendus au Roi à cause de son château de Bar-sur-Seine, 1390 (v. st.). Après enquête il avait été reconnu que Ricey ne relevait pas du Roi ; M. de Foissy prétendait relever du duc de Bourgogne à cause de son château de Chaource. — *Savières*. — Mesurage des terres et prés, sis à Savières et lieux voisins, appartenant à Edme de La Ferté, trésorier des finances à Châlons, seigneur d'Éguilly et autres lieux, 1646.

E. 731. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1691-1775. — *Thieffrain*. — Rapport adressé par l'intendant de Champagne à M. d'Ormesson, concernant les difficultés faites par M. et Mademoiselle de Zeddes, seigneurs de Thieffrain, pour le paiement des tailles auxquelles ils avaient été imposés à l'occasion de travaux de réparations faits au presbytère, et aussi concernant des voies de fait auxquelles M. de Zeddes s'était livré sur plusieurs habitants, 1775. — *Thors*. — Opposition par Jacques de Bœuf, écuyer, sieur de Varennes, demeurant au Tart, à la saisie des fruits et revenus des biens provenant de feue Charlotte de Briseur, sa femme, sis à Thors, 1691. — *Les Tours Sainte-Parise* (commune de Chacenay). — Copies du contrat de vente de la seigneurie des Tours Sainte-Parise par François Dauvet, comte des Marets, à Joseph-Antoine Hennequin, seigneur de Charmont, 1707. — *Villemereuil*. — Saisie de la seigneurie engagée de Villemeureuil, faite sur Jacques II de Lantages, seigneur de Vitry (-le-Croisé) et dudit Villemereuil, faute par lui d'avoir satisfait au commandement qui lui avait été fait de déposer au greffe des commissaires députés pour la revente des domaines du Roi les titres concernant l'engagement de la terre de Villemereuil, 1621.

E. 732. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1499-1757. — *Vitry-le-Croisé*. — Prisons. — Autorisation donnée par le Roi à François Le Blanc, seigneur du Buisson, d'Éguilly et de Vitry-le-Croisé, de se servir des prisons royales les plus voisines de sa terre de Vitry-le-Croisé en attendant qu'il en eût fait construire audit lieu de Vitry, 1731. — Réunion des offices de juges-gruyers, procureurs et greffiers, aux justices seigneuriales. — Quittances données à M. le comte des Marets, propriétaire de la haute, moyenne et basse justice de Vitry-le-Croisé, pour prix de la réunion à cette justice, en vertu de la déclaration du Roi du 1er mai 1708, des offices de juge-gruyer, procureur du Roi et greffier qu'un édit du mois de mars 1707 avait déclaré héréditaires, 1717-1718. — Mesurages. - Mesurage et bornage de plusieurs pièces de prés contigues à une autre appelée le pré du Breuil, 1727. — Acquisitions. — Acquisitions de pièces de terres, vignes, etc., au territoire de Vitry, faites par les seigneurs, 1499-1757.

E. 733. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1757-1778. — *Vitry-le-Croisé.* — Acquisitions de pièces de terre, vignes, prés, etc., sises au territoire de Vitry-le-Croisé, faites par les seigneurs du lieu.

E. 734. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1703-1778. — *Vitry-le-Croisé.* — Baux. — Baux à ferme et à cens de diverses pièces de terre et prés faits par les seigneurs de Vitry, 1703-1778. — Bois. — État des bois de la seigneurie de Vitry-le-Croisé, XVIIIe siècle.

E. 735. (Registre.) — Petit in-folio, 18 feuillets; papier.

1770-1783. — *Vitry-le-Croisé.* — Terrier. — Extrait du cœuilleret des cens de la seigneurie de Vitry pour les années 1770 à 1783.

E. 736. (Registre.) — In-quarto, 24 pages; papier.

1784-1785. — *Vitry-le-Croisé.* — Terrier. — Extrait du registre de recette des cens dus par les habitants de Vitry au seigneur, pour les années 1784 et 1785.

E. 737. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 13 pièces, papier ; 2 sceaux.

1595-1622. — *Vitry-le-Croisé.* — Foires et marchés. — Lettres patentes, en date à Paris du 27 mars 1595, adressées au bailli de Sens et données en faveur de Jacques II de Lantages, seigneur de Vitry-le-Croisé, autorisant ce dernier à percevoir les droits de « place et hallaige » par les receveurs et fermiers de la seigneurie. Les habitants avaient offert de payer ces droits en considération de ce que M. de Lantages avait fait construire à ses frais la halle pour servir au marché de chaque semaine qui avait lieu le mercredi, et aux deux foires annuelles qui se tenaient le 3 mai et le 24 novembre. Il est dit dans ces lettres que des droits semblables étaient perçus à Vendeuvre et autres villages circonvoisins. Sceau de cire brune, sur simple queue. — Autres lettres patentes, en date à Paris du mois de juin 1605, établissant, à la demande dudit sieur Jacques de Lantages, deux nouvelles foires au bourg de Vitry, lesquelles devaient se tenir les 22 février et 17 août. Sceau de cire verte, pendant sur lacs de soie rouge et verte. — Déclaration, sous forme d'affiche, par les commissaires généraux députés par Sa Majesté pour la vente en hérédité des offices de police et autres mentionnés par son édit du mois de février 1620, que le lundi 21 novembre 1622 il sera procédé à la vente et revente en hérédité de l'office de mesureur des blés et autres grains, et d'un office de commissaire des huitième et vingtième du vin à Vitry-le-Croisé, 1622. (Imprimé.) — Opposition à cette vente, faite par Jacques II de Lantages, seigneur de Vitry, qui prétendait avoir tout droit de justice haute, moyenne et basse de foire et de marché, 1622. — Décision des commissaires généraux renouvelant à M. de Lantages le délai d'un mois pour rapporter les pièces justificatives de son opposition « pour sur icelles « luy estre faict droict ainsi que de raison, » 1622.

E. 738. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 70 pièces, papier.

1710-1760. — *Vitry-le-Croisé.* — Rivière d'Arce. — Extrait des déclarations faites en 1710 par les habitants de Vitry-le-Croisé au registre terrier de cette seigneurie, pour satisfaire à une transaction faite le 16 septembre 1699 entre eux et le seigneur, de laquelle déclaration il résulte que les habitants ont le droit de rouir leur chanvre, sans empêcher le cours de l'eau, et de « faire toutes leurs nésaisité et négosse « en toute la rivière dudict Vitry, » 1755. — Procès-verbaux dressés par des gardes des seigneuries d'Éguilly et de Vitry contre divers particuliers de Vitry qui pêchaient dans la rivière, 1753-1754. — Procès intenté par les habitants de Vitry contre leur seigneur qui prétendait leur interdire le droit de pêche, 1754. — Consultations d'avocats relatives à cette affaire, XVIIIe siècle. — Arrêt de la Table de Marbre à Paris, confirmant des jugements antérieurement rendus contre les habitants de Vitry, 1760.

E. 739. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1555-1770. — *Vitry-le-Croisé.* — Bois communaux. — Transaction par laquelle, pour mettre fin à diverses difficultés, les habitants de Vitry abandonnent à Jean de Lantages, leur seigneur, un étang dont ils lui avaient contesté la propriété, mais à la condition qu'ils pourront y abreuver leurs bêtes en deux endroits déterminés ; de son côté le seigneur consent que les habitants jouissent d'un bois taillis appelé le Val Leussy, de cent-quatre-vingt-treize arpents, et aussi de plusieurs buissons sis lieu dit le Haut-Chasnoy, de cinq arpents et demi, 1555. (Copies faites au XVIIe siècle). — Pâturages. — Procès des seigneurs de Vitry contre Jean Clinet, laboureur audit lieu, qui avait fait paître ses bêtes en un pré de Vitry avant que la récolte fût enlevée, 1752-1770. Les seigneurs ont obtenu gain de cause. — Église de Vitry. — Testament et codicille d'Anne de Foissy, veuve de Jacques de Lantages, chevalier, seigneur de Vitry, Belan et autres

lieux, par lequel elle a fondé en l'église de Vitry à perpétuité une messe basse et un catéchisme pour l'instruction des enfants du lieu, 1646 et 1648.— Ordonnance de l'évêché de Langres réduisant à six par semaine les messes fondées en l'église de Vitry par Anne de Foissy, « eu égard à la difficulté des tens et la cherté des vivres, » 1723. — Requête adressée à l'évêque de Langres par M. Le Blanc du Buisson, seigneur d'Éguilly et de Vitry, où il est dit notamment que la fondation de 1646 a été faite, parce qu'il était difficile aux habitants de Vitry d'aller à la messe à Éguilly, que l'église de Vitry était plus considérable que celle d'Éguilly et que Vitry était le lieu de la résidence des seigneurs pendant leur séjour dans leurs terres. Mais les seigneurs n'ont pas trouvé toujours facilement un chapelain pour acquitter cette fondation, aussi les prédécesseurs dudit sieur Le Blanc du Buisson et lui-même ont dû souvent en charger le curé d'Éguilly ; c'est à Éguilly, du reste, que le suppliant fait sa résidence une partie de l'année ; il a fait réparer le château à cet effet, tandis que celui de Vitry n'est plus habitable. Aussi il demande que les messes des jours ouvrés soient célébrées dans l'église d'Éguilly au moins pendant le temps du séjour qu'il y fait chaque année, le curé d'Éguilly devant, d'autre part, dire la messe à Vitry, comme par le passé le dimanche et jour de fête, en sus de la messe paroissiale, et y faire le catéchisme le dimanche. Sans date. — Ordonnance de l'évêque de Langres, favorable à cette requête, 1740. — Quittances de paiements faits par un procureur en Parlement pour diverses causes et notamment la desserte des chapelles du Rosaire et de la Vierge en l'église de Vitry, 1748-1770.

Le Febvre.

E. 740. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1608-1610. — *Chamblain* (commune d'Ervy). — Lettres en forme de terrier données à Nicolas Le Febvre, pour sa seigneurie de Chamblain, 1608. — Mandement pour l'exécution de ces lettres, 1610.

Le Muet.

E. 741. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1764-1781. — Le Muet. — Contrat de mariage entre Jules-César Le Muet de Belombre de Thurigny, chevalier, capitaine d'artillerie au régiment de Strasbourg, fils de Joseph-Christophe Le Muet de Belombre, baron d'Asnois (Nièvre), seigneur de Saint-Germain des Bois (idem), Thurigny (commune de Saint-Germain des Bois ? Nièvre), Escolives (Yonne), Belombre (même commune), fief d'Yonne, La Motte du Montceau et première moitié de Jussy (Yonne), lieutenant-général d'épée au bailliage d'Auxerre, et de feue Anne Camusat, et Anne-Louise-Rosalie du Bourg, fille de François-Simon du Bourg, seigneur d'Argillières et autres lieux, ancien officier des Mousquetaires de la garde ordinaire du Roi, et d'Anne-Françoise Coquart, demeurant à Troyes, fait en présence d'Antoine Camusat de Messon, prêtre, chanoine de Troyes, cousin du futur ; Antoinette du Bourg d'Argillières, fille mineure, sœur de la future, Claude Coquart, conseiller au bailliage de Troyes, son oncle maternel, et Mme de Renusson, femme dudit sieur Coquart ; Marie-Jeanne du Bourg, veuve de Pierre-Ambroise Besnier, avocat en Parlement, directeur général des Fermes en Bretagne, et Mme de Blives, demeurant à Troyes, tantes de la future ; M. Angenoust de Cervet, chevalier de Saint-Louis, et sa femme ; Charles Angenoust, brigadier des gardes du corps du Roi ; M. Girardot de la Salle, garde du corps, Anne-Henriette-Félicité de Cokborn de Girardot, M. et Mme d'Erlemont, Mademoiselle Besnier de Pressigny, Claude-François « Denisan, » major d'infanterie, Sébastien Éloy, abbé commendataire de Notre-Dame de Macheret (commune de Saint-Just, Marne), prieur de l'Abbaye-sous-Plancy, archidiacre de Troyes, amis communs des futurs époux, 1781. Il a été constitué en dot au futur les terres et seigneuries de Saint-Germain des Bois et de Thurigny, mais avec réserve de l'usufruit au profit de M. Le Muet, père, sa vie durant. — *Asnois* (Nièvre), *Bidon* (commune d'Amazy, Nièvre), *Saligny* (idem), *Saint-Germain des Bois* (Nièvre) et *Thurigny* (même commune). — Vente par François-Philogène, marquis de Blanchefort, baron d'Asnois, etc., gouverneur du pays de Gex (Ain), à Joseph-Christophe Le Muet de Belombre, seigneur d'Escolives (Yonne), Belombre (même commune), Jussy (Yonne), lieutenant-général d'épée d'Auxerre, et Anne Camusat, sa femme, des terres et seigneuries d'Asnois, Saligny, Bidon, Saint-Germain des Bois, et partie de celle de Thurigny indivise avec le Chapitre de Nevers, le tout situé en Nivernais, 1764. (Copie).

Le Rouge.

E. 742. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1771. — *Vireloup* (commune des Bordes d'Isles-Aumont).

— Arpentage et plan de l'étang de Vireloup faits contradictoirement entre Marie-Béatrix Dupré d'Houville, veuve de Pierre-Hubert de Chasseneuil, dame de Villemereuil et de Bierne (commune de Villemereuil), et Charles Le Rouge, ancien échevin de la ville de Troyes, seigneur en partie de Vireloup, 1771. Louis Le Rouge, frère de Charles, était aussi seigneur en partie de Vireloup.

LÉVESQUE.

E. 743. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — L'*Épine* (commune de Saint-Germain). — Reconnaissance par deux habitants de l'Épine, au profit de Marie-Catherine Vestier, veuve de Charles Lévesque, ancien capitaine de cavalerie, dame de Torvilliers, de rentes et censives grevant des biens sis au finage de l'Épine, 1788.

LÉVIS (DE).

E. 744. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1734. — *Soligny-les-Étangs.* — Procès-verbal d'apposition de scellés au château de Soligny-les-Étangs, après le décès de Charles-Eugène, duc de Lévis, pair de France, seigneur de Soligny, 1734.— Procuration donnée par la veuve, les héritiers et les exécuteurs testamentaires dudit duc de Lévis pour faire lever les scellés, 1734. La veuve était Marie-Françoise d'Albert; les héritiers étaient les petits-enfants du duc, savoir : Armand-Francois de La Croix de Castries, marquis de Castries, gouverneur de la ville et citadelle de Montpellier et port de Cette, Charles-Eugène-Gabriel de La Croix de Castries, comte de Castries, et Louis-Augustin de La Croix de Castries, chevalier de Castries, tous trois enfants mineurs de feus Joseph-François de La Croix de Castries, marquis de Castries, baron de Castelnau et de Gourdièges, baron des États de Languedoc, gouverneur de la ville et citadelle de Montpellier et port de Cette, et Marie-Françoise de Lévis, sous la tutelle honoraire d'Armand-Pierre de La Croix de Castries, archevêque et seigneur d'Albi, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit.

LOMÉNIE DE BRIENNE (DE).

E. 745. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1506-1527. — Luxembourg (Famille de), comtes de Brienne antérieurement aux Loménie. — *Antoine I de Luxembourg*, comte de Brienne, Ligny (Meuse) et Roucy (Aisne). — « Mémoire pour servir que nonobstant le crime « de lèze maiesté commis par Monseigneur le connestable » le comte de Brienne ne peut être réputé incapable de succéder. « Et preterea, ledit de Bryenne a restitution particulière et déclaration du Roy par lesquelz ledit seigneur déclare qu'il n'a entendu et n'entend ledit de Bryenne avoir esté comprins en la peine de ladite loi; et d'abondant l'auroit entièrement restitué en tant que mestier en seroit, en quoy faisant ledit de Bryenne auroit esté remis et réintégré ad omnia etiam alienata, quia princeps potest talem restitutionem facere etiam in prejudicium tercii.... Et signamment ladite restitucion tacite doit avoir lieu ou préjudice de ladite [contesse] de Vendosme, car elle a fait partaige avec ledit de Bryenne comme habille de succéder, joinct que eodem accidentali vicio laborat; car elle est descendue dudit connestable comme ledit de Bryenne, par quoy de raison ne seroit raisonnable de l'impugner d'incapacité, » XVIe siècle? (Entre 1487 et 1514.) — *Charles I de Luxembourg*, comte de Ligny, Brienne et Roucy, seigneur de Pougy, fils d'Antoine I. — Mandements au receveur de Pougy pour le paiement de diverses sommes, 1516-1517. — « C'est le papier de la pesche des « [rivières] de la Morge et l'Auzon appartenans à Monseigneur, « pesché en l'an Vc XXVII par M. le gruyer de Brienne, « présans Jehan Huer, son lieutenant, et aultres oufficiers de « mondit seigneur; icelle pesche ainsi et par la manière qui « sensuit, » 1527.

E. 746. (Registre.) — Petit in-folio, 10 feuillets; papier.

1542. — Georges de Luxembourg, comte de Ghistelles (Flandre occidentale, Belgique), fils de Charles Ier. — Copie des pièces ci-aprés analysées, relatives à Georges de Luxembourg, délivrées par l'ordre de Charles-Quint, « empereur des Romains, tousjours auguste, roy de Germanie, de Castille, de Naples, de Cécille, etc., duc et conte de Bourgogne et Charrolois, etc., dominateur en Asie et Affricque, etc., » sur la requête de René de Chalon, prince d'Orange, comte de Nassau, baron et seigneur d'Arlay (Arlay, Jura), gouverneur de Bourgogne et Hollande, 1542. 1° Procuration donnée par Jean de Luxembourg, abbé commendataire d'Ivry et de « La Rivière » (Larrivour, Aube) pour consentir la publication et ouverture des testament et codicille de Georges de Luxembourg, son frère, accepter la succession, 18 avril 1537 (v. st.). 2° Procuration donnée pour le même objet par Philiberte de Luxembourg, princesse d'Orange, comtesse de Charny (Côte-d'Or), l'un des exécuteurs testa-

mentaires, 18 avril 1537 (v. st.). Cette pièce contient le préambule suivant : « comme soyons esté bien advertye et certiorée que feu nostre amé nepveu messire George de Luxambourg, seigneur et conte de Ghuistelles, nagaires dédédé en nostre chastel de Mont-Sainct-Jehan, où encorres son corps est jacent sans sépulture, ayt faict certain testament.... » 3° Procès-verbal d'assemblée tenue au bailliage de Chaumont (Haute-Marne), pour l'acceptation et discussion de ces testament et codicille, à laquelle assistaient Antoine de Luxembourg, comte de Brienne et de Ligny, Jean de Luxembourg, sus-nommé, et Louis de Luxembourg, comte de Roucy, héritiers présomptifs de Georges de Luxembourg ; Philiberte de Luxembourg, aussi sus-nommée, et François de La Chaussée, écuyer, sieur dudit lieu, gouverneur du comté de Brienne, exécuteurs testamentaires, 9 mai 1538. Le comte de Brienne avait demandé par son procureur qu'il fût sursis à l'exécution du testament jusqu'au lundi après la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, pour avoir copie du testament et aviser, mais le procureur du Roi au bailliage s'y est opposé, « joinct que ledict deffunct, pour la contendance qui peult estre envers ledict seigneur conte et aultres héritiers présumptifz d'icellui deffunct, n'est encorres inhumé, ne ses services laiz piteulx faictz, combien que dès six sepmaines et plus il soit décédé, et ce que à cause que lesdictz exécuteurs n'ont bien (sic) entre leurs mains pour faire les fraiz des obsèques, funérailles et laiz piteulx et aultres choses ordonnées par lesdictz testament et codicille ; » et il a été passé outre malgré l'insistance du procureur du comte de Brienne qui demandait à « avoir ladicte copie, ensamble ledict délay pour communicquer et advertir ledict seigneur conte qui est absent et ou pays de Provuence au service du Roy. »

E. 747. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1545-1576. — *Antoine II de Luxembourg*, comte de Brienne et de Ligny, baron de Ramerupt et de Piney, seigneur de Tingry et de Pougy, fils de Charles I de Luxembourg. — Commandement fait à Antoine de Luxembourg, comte de Ligny et de Brienne, de payer des arrérages d'une rente par lui due, comme héritier de Charles de Luxembourg, comte de Brienne, son père, à Claude Sangnin ou Sauguin, conseiller en la Chambre du Trésor à Paris, comme mari de Jacqueline de Villemor, aux enfants mineurs de Claude de Villemor, en son vivant auditeur des Comptes, et autres, 1545. — Mandement donné au receveur de Brienne par Marguerite de Savoie (femme dudit François de Luxembourg), pour vingt écus livre qu'elle devait à Pierre, le pelletier, demeurant à Brienne, à cause de la fourrure de deux manteaux, 1553 (v. st.). — *Jean de Luxembourg*, comte de Brienne, Ligny et Roucy, fils d'Antoine II. — Mandements au receveur de Brienne pour le paiement de diverses sommes et fournitures, 1562-1568. «.... A Edmon Charles une mine de bled, à Jehan Tonnellier une mine de bled, à Mathionnet, de Morvilliers, une mine de bled, à Nothas, de Brienne, une mine de bled, à Gnillaume Bouchon, d'Unyenville, une mine de bled, que nous leurs avons donné pour nous avoir faict service en estat de soldat et garde de nostre chastel dudict Brienne, » 1568. — Quittances données au gruyer de Ligny par Claude Fauchey, prêtre « et naguère confesseur de feu de bonne mémoire monseigneur le comte de Bryenne, » Paillet, prêtre, et Nicole Balesaulx, prêtre demeurant à Brienne, pour diverses sommes léguées aux pauvres par ledit comte de Brienne, 1576.

E. 748. (Registre.) — Petit in-folio, 22 feuillets; papier.

1558 (v. st.). — *Jean de Luxembourg*, comte de Brienne, Ligny et Roucy. — Fol. 1, r° : « Cest ce que j'ay receu de Monseigneur pour employer à la despence cy-après déclarée. Et premiers : à Monstiérender.. à Waissy.. à Pougy.. à Sallon.. à Sézanne... à Lafertey... à Pommeuse... à Laigny... » — Fol. 2, r° : « Despence faicte par Bonnaventure Michault, secrétaire de monseigneur le comte de Brienne, comme il sensuict. Et premiers, quant il alla au devant de monseigneur de Lorraine, Madame estant avec luy, et leur compaignye. Pour la disnée à Monstiérender, CX s. t. ; au bastard, pour avoir des soulliers, X s. t. ; à Vaassy, pour la souppée, la somme de VIII l. III s...» — Fol. 3, r° : « A Paris, à monseigneur d'Amboize, par le commandement de mondit seigneur, quatre pistolletz vallans IX l. XII s. t. » — Fol 5, v° : « Du vendredi XXVII° janvier... ledict jour Monsieur est arrivé à souppé et venoit d'Escouan.. » — Fol. 6, r° et v° : « Le sabmedi XXVIII° jour de janvier MV° LVIII... à la disnée à Villiers-le-biec, allant à Chantilly, par le commandement de monseigneur, qui fut le XXIX° janvier V°LVIII.. » — Fol. 18, r° : « Le XIII° febvrier V° LVIII, à nostre partement de Paris...»

E. 749. (Registre.) — Petit in-folio, 10 feuillets; papier.

1559. — *Jean de Luxembourg*, comte de Brienne, etc. — « Sensuict ce qui a esté fourny et délivré par Jehan Foret pour la despence de Monseigneur et de Madame durant le moys de may mil cinq cens cinquante neuf. Le lundi premier jour dudict mois, ung brochet de deux piedz, IIII l. ; deux barbeaulx de chacun pied et demy, XLV s. ; trois cens d'œufz, XXXVI s... »

E. 750. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 57 pièces, papier.

1563-1611. — *François de Luxembourg*, duc de Piney, frère de Jean ci-dessus. — Lettre adressée à M. de Marquemont, secrétaire du Roi, son chargé d'affaires : « M. de Marquemont, estant arrivé en ceste ville de Bologne en bonne santé, grâces à Dieu, je vous en ay bien voulu donner advis et vous dire que j'espère avec l'ayde de Dieu estre dans dix jours à Rome pour effectuer le commandement de Sa Majesté et satisfaire au reste de ma charge. Ce pendant vous me ferez plaisir de me mander des nouvelles de la court, et s'il est rien survenu de nouveau en mes affaires que je vous recommande ; c'est leur droict, où je prie le Créateur, M. de Marquemont, vous avoir en sa saincte garde. A Bologne, ce 1 aoust 1586. Vostre très affectionné amy, François de Luxembourg. Je vous prie prandre la peine d'aller vous mesmes chez ung imprimeur nommé Jamet, demourant près le collège de Navarre, achepter le psaultier et les heures du Roy, en grand volume, de sa nouvelle et plus grosse impression, semblables à celles que Sa Majesté a envoyé à nostre sainct père le Pape, et qu'elles soient reliées du plus beau maroquin de Levant qu'on pourra trouver, avec mes chiffres et armoyries qu'on vous baillera à cest effect. Ce faict, baillerez le tout à monsieur d'Elbeque pour les faire tenir à monseigneur le cardinal de Palleaulte, archevesque de Bologne, à qui je les ay promises, et luy escripvez que je vous ay commandé de les luy envoyer. Fournissez à tous de foinz et prenez garde qu'elles soient bien empacquetées en une caysse et toille cyrée. » — Avis donné à M. de Luxembourg que le 19 juillet 1586, le Roi étant à Paris a eu pour agréable la demande faite par ledit sieur de Luxembourg de résigner l'abbaye de Haute-Fontaine (commune d'Ambrières, Marne), au diocèse de Châlons, en faveur de M. le cardinal de Vendôme, 1586. — Lettres adressées par M. de Luxembourg à son bailli de Piney pour l'administration de ses affaires, 1611. — Lettre de Marguerite de Lorraine à M. Piney, fermier de l'abbaye de Larrivour, à Piney, 1611. « Monsieur Piney, je vous diray la larme à l'œil que Monsieur mon bon mary a esté fort malade d'une facheuse fiebvre continue qui l'a tellement travaillé que je l'ay pensé perdre ; mais Dieu mercy depuis huict jours nous y voions de l'amandement de jour en jour, en sorte que j'espère qu'il n'en aura que le mal. Néantmoings je vous prie de tenir la main qu'il soit recommandé aux prières de ses bons subjectz par toutes les parroisses de son duché. » — Comptes, mémoires et quittances pour les dépenses de bouche et de cuisine, 1585-1599. — Mandements pour le paiement des gages de serviteurs et des diverses personnes employées à ses affaires ; quittances, 1563-1610. — Mémoires et quittances de fournitures faites pour étoffes, objets d'orfèvrerie, sellerie, menuiserie, 1575-1587. — Mandements et quittances relatifs à des pensions que M. de Luxembourg payait à divers étudiants en théologie à Paris, 1586-1587.

E. 751. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1559-1758. — *François de Luxembourg*. — Dettes diverses ; arrérages de rentes ; lettres et mandements pour leurs paiements. Quittances données en conséquence de ces paiements, 1575-1612. — Pensions d'Antoinette de Luxembourg, abbesse de Notre-Dame d'Hyères, tante de François de Luxembourg, et de sœur Françoise de Piney, religieuse dans la même abbaye ; quittances, 1586-1601. — Famille de Luxembourg. — Dépenses diverses. — « Parties de Jehan Foret, demeurant à Brienne, pour vyandes par luy fournyes pour monseigneur le comte, tant par son commandement que par le commandement de monseigneur le bailly, » 1559. — Quittance d'un religieux des Célestins de Paris, « de dix escus pour le peintre et cinquante escus pour le mennisier, lesquelz travaillent à la chapelle de Sainct-Pierre de Luxembourg, ainsi que l'a ordonné ledict seigneur, » 1587. — « Gilbert d'Aillefol, ne faite difigulté de donner des vivres au capitaine La Croix, nostre arquebuzier, et faite estat de sa despence, et je vous en feray tenir conte sur ce que vous debvez. Faict à Pougy le XII[e] jour de décembre 1602. Marguerite de Lorraine. » — *Loménie (de)*. — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant qu'il soit passé outre à la vente et adjudication par décret du comté de Tonnerre (Yonne) et des terres de Channes (Aube), Ancy-le-Franc (Yonne), Laignes (Côte-d'Or ?), Argenteuil (Yonne), Cussy, Chassignelles (Yonne), Griselles et Fulvy (Yonne), dépendant des successions de Charles-Henry, comte de Tonnerre, Marie-Catherine d'Escoubleau, sa femme, François comte de Clermont et de Tonnerre, Marie Vignier, son épouse, sur Roger de Clermont, marquis de Cruzy (Yonne), à la poursuite de François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, secrétaire d'État ; et qu'il sera sursis aux poursuites et à la vente et adjudication des marquisat de Cruzy, château et forêt de Maulne (commune de Cruzy) et terre de Veillon, 1684. (Imprimé.) — Dépens pour M[re] Louis-Henry de Loménie, demandeur, contre M. le marquis de Louvois, défendeur, 1685. — « Mémoire pour Monsieur le comte de Brienne, pour deffendre à la prétention de M. et de M[me] de Cayeu et de M. le marquis de Poigny, concernant le douaire de 6,000 livres constitué par M. de Loménie de Brienne, son père, à Madame Henriette Le Bouthillier, sa mère, par son contrat de

mariage du 15 janvier 1656, » xviiie siècle. — « Réplique au mémoire de Monsieur le comte et de Madame la comtesse de Cayeu et de Monsieur le comte d'Angennes, contenant leurs réponses à celuy de Monsieur le comte de Brienne, » xviiie siècle. — Gazette du 2 décembre 1758. (Imprimé.)

E. 752. (Registre.) — Petit in-folio, 64 feuillets; papier.

1515-1516. — *Ablois*, *Moslins* (Marne), *La Nouvelle* et *La Prelle*. — Compte de recettes et dépenses des seigneuries de La Nouvelle, La Prelle, Ablois et « Basmolins », appartenant à M. le comte de Brienne, seigneur des dites terres, pour une année à partir du jour de Saint-Remy (1er octobre) 1515. — Fol. 1, r° : Nomination par Gillette de Coëtivy, comtesse de Brienne, veuve d'Antoine de Luxembourg, comte de Brienne, Ligny et Roucy, etc., de plusieurs personnes chargées de vérifier les comptes de toutes les terres et seigneuries ayant appartenu au défunt « jusques au jour et heure du trespas de nostre dict feu seigneur et mary, qui fut le vingt-sixiesme jour de may derrenier mil cinq cens et seize, » 3 janvier 1516 (v. st.). — Fol. 1, v° : Commission donnée à diverses personnes par Charles Ier de Luxembourg, comte de Brienne, Ligny et Roucy, seigneur de Ramerupt, Piney, Montangon, Pougy, etc., pour examiner et arrêter les comptes des receveurs du comté de Brienne et autres seigneuries, 30 novembre 1516. — *Recettes*. Fol. 2, v° : « Basmolins », Ablois et dépendances. — Fol. 19, v°: « Le Mesnil-Huytier » (Le Mesnil-sur-Oger? Marne). — Fol. 22, v° : « Feutigny » (Festigny? Marne). — Fol. 23, v°: « La Nouvelle ». — Fol. 39, r° : Recette de fer. – Fol. 40, r° : Pêche des étangs, etc.

E. 753. (Registre.) — Petit in-folio, 94 feuillets; papier.

1518-1519. — *Ablois*, *Moslins* (Marne), *La Nouvelle* et *La Prelle*. — Comptes des recettes et dépenses des seigneuries de « La Nouvelle, La Prelle, Ablois, Basmolins, leurs appartenances et appendances, » pour M. le comte de Brienne, Ligny, Roucy, etc., pour une année, du 1er octobre 1518 au 1er octobre 1519, présenté par Jean de Mertrus, seigneur de Romaine (Aube), comme tuteur et curateur des enfants mineurs de feu Guillaume Tauppin et de demoiselle Françoise, sa femme, et Jean de Vassan, procureur de Nicole de Vassan, veuve de Guyot Tauppin, et en outre tuteur de Claude Tauppin, enfant mineur dudit Guyot Taupin et de ladite Nicole. — *Dépenses*. Fol. 91, r° : « Aux charretiers qui ont esté quérir treize cens de fer à Ablois pour mener à Pougy, pour faire de l'artillerie... »

E. 754. (Registre.) — Petit in-folio, 478 feuillets; papier.

1527-1528. — *Comté de Brienne*. — Comptes des recettes et dépenses du comté de Brienne, pour Charles Ier de Luxembourg, lieutenant général pour le Roi en Picardie et Artois, comte de Brienne, Ligny et Roucy, pour une année, du 1er novembre 1527 au 1er novembre 1528. Incomplet. Une bonne partie du registre est fortement endommagée par l'humidité en sorte que l'encre est complètement effacée en beaucoup d'endroits. Le chapitre des dépenses manque tout entier. — *Recettes*. — Brienne-le-Château. — Fol. 4, r° : Fermes et marchés de la grande halle de Brienne. — Fol. 7, r° : « Frestaiges et usaiges dudict Brienne. » — Fol. 52, r° : Brienne-la-Vieille. — Fol. 71, r° : Dienville. « La jurée des des hommes et femmes de franche condicion, manans et demourans audict lieu. » — Fol. 73, r° : Unienville. « De la jurée..., etc., des habitans, hommes et femmes de corps de la dicte seignorie... néant receu pour ce que audit Unynville n'y a homme ne femme de ladicte condicion. » — Fol. 173, r° : Tranne et Jessaint.... taille abonnée, jurée, etc. — Fol. 287, r° : Jessaint. — Fol. 383, r° : Chaumesnil... « De la jurée, etc. » — Fol. 406, r° : « Juvanzé. « De la jurée, etc. » La Rotière. « De la jurée, etc. » Ferrières. « De la mairie dudict lieu néant, pour ce que la ville est... en ruyne. » — Fol. 407, r° : Ville-sur-Terre. Taille abonnée des hommes et femmes de corps, etc.

E. 755. (Registre.) — Petit in-folio, 79 feuillets; papier.

1560-1561. — *Comté de Brienne*. — Compte de recettes du comté de Brienne pour un an commençant le 1er novembre 1560. Incomplet. — Fol. 3, r° : Recette de deniers des fermes et marchés de la grande halle de Brienne. — Fol. 9, r° : Recette de deniers pour rentes et censives à Brienne. Parmi les censitaires on remarque : fol. 30, r°, Odard de Bossancourt, écuyer, seigneur du Petit-Mesnil et de Chaumesnil ; fol. 42, r°, Jean des Boues, seigneur de Valentigny ; fol. 43, r°, René de Poiresson, écuyer, seigneur de Bussières et de Crespy en partie ; fol. 47, v°, Simon de Marisy, demeurant à Brienne.

E. 756. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1563-1671. — *Comté de Brienne*. — Administration. — « Ce que le gruyer de Bryenne, Thomas Moreau, a forny par le commandement de monseigneur, » 1563. — Quittance donnée par Claude Bar, procureur en Parlement, à Jacques Ariste, commis au greffe du Grand-Conseil, de la somme de

quatre mille trois cent cinquante livres tournois, faisant partie de celle de cent quatre-vingt-sept mille livres tournois moyennant laquelle le comté de Brienne avait été adjugé à Henri, duc de Luxembourg, par arrêt du 23 février 1616 rendu contre René Potier, chevalier, comte de Tresmes, tuteur honoraire de mesdemoiselles de Luxembourg, 1616. L'arrêt du 23 février 1616 avait été rendu en exécution d'un autre arrêt, du 30 septembre 1615. — Bail du revenu de la terre et comté de Brienne, fait par Claude de Thou, commissaire ordinaire de la Marine, tuteur d'Henry-Louis de Loménie, comte de Brienne, de l'avis et du consentement d'Anne Phelyppeaux, veuve de Léon Bouthillier, comte de Chavigny, ministre et secrétaire d'État, aïeule et tutrice honoraire, Charles-François de Loménie, évêque de Coutances, oncle et tuteur honoraire, et Louis Boucherat, seigneur de Compans, conseiller d'État, « qui a esté prié, comme parent dudit sieur mineur, de donner son advis aux affaires de ladite tutelle, » 1668. — « Mémoire de ce que Jacques exécutera à son voyage de Brienne, » 18 mars 1671. « Il fera parachever les littres des esglises de Brienne, Brienne-la-Vieille, Pougy, Ville-sur-Terre et Saint-Léger...; il fera parachever les ouvraiges de la Mesnagerie, si ils ne le sont... ; il fera faire un procès-verbal des réparations nécessaires au chasteau... » Pougy. « Il fera faire par le juge un procès-verbal en forme de l'estat qui a esté fait des réparations du chasteau, lesquelles il vérifiera de lieu à autre pour voir celles qui sont les plus nécessaires... ; il verra si l'on ne dégrade point la grande allée qui va du chasteau au moulin... ; il dira audict sieur Le Noir que les filles de La Charité seroient bien ayse qu'on leur laissa prendre leur argent à Brienne, et que néantmoins il ne m'en sourie pas, pourveu qu'elles en demeurent d'accord et qu'elles ne fassent point de bruit. » — « Estat auquel estoient les affaires du comté de Brienne au mois d'avril 1671 que Jacques y a esté envoyé. Premièrement. à Brienne... Il a fait visiter les murailles et la massonnerie très nécessaire à faire au chasteau, à quoy il fault absolument et promptement travailler pour en éviter la ruine entière... Pougy. Ledit Jacques a visité le chasteau qui est inhabitable, le concierge n'y estant pas même en seureté ; cependant ce serait grand dommages de le laisser entièrement ruiner et de ne le pas restablir, estant un fort beau lieu bien accompagné de bois, d'eaux, d'une belle héronnière, d'un dédal, grande advenues et garenne attenant, et scitué à deux journées et demy de Paris l'esté et trois au plus en hyver. Monsieur le comte de Brienne de l'Oratoire en avoit marchandé le restablissement le 21 septembre 1669, mais le marché n'a pas esté exécuté ; il n'estoit que de 3,100 livres, qui n'estoit point trop pour tous les ouvraiges lesquelz estans depuis augmentez et augmentans tous les jours, on ne le feroit pas à présent pour le mesme prix. » Chaudrey. « La justice est fort mal administrée... » Isle (-sous-Ramerupt). « Les moulins dudit lieu sont en très mauvais estat... » Ville-sur-Terre. « La justice dudit Ville-sur-Terre n'est pas bien administrée... » — Mémoire de ce qu'il faut régler pour Brienne, Pougy, Ville-sur-Terre et autres lieux du comté... « Il est de très grande conséquence de faire incessamment travailler au donjon du chasteau dudict Brienne, dont le pied par le coing du costé de la cour et les grandz arboutans qui appuyent le corps de logis manquent et s'affaiblissent fort, comme aussy la muraille de la chappelle..., » 1671.

E. 757. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1355-1605. — *Comté de Brienne.* — Procès-verbal de l'installation du gruyer du comté de Brienne faite par Odard de Bossancourt, écuyer, sieur du Petit-Mesnil et de Chaumesnil en partie, lieutenant général au bailliage de Brienne, 1552 (v. st.). — Nomination d'un tisserant de toile au comté de Brienne par Charles II de Luxembourg, comte de Brienne et de Ligny, 1605. — Donation par le roi Jean au comte de Brienne des droits qu'il avait sur les hommes et femmes de jurée et sur les bourgeois du Roi au comté de Brienne, 1355. (Copie du XVIII[e] siècle.) — Arrêt du Conseil du Roi confirmant une sentence rendue par le Parlement de Paris au profit des religieux de Clairvaux contre Antoine II de Luxembourg, comte de Brienne, 1545. (Copie du XVIII[e] siècle.) Une note mise au dos nous apprend qu'il s'agissait d'un droit de pâturage dans l'étendue du comté de Brienne.

E. 758. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1554-1782. — *Brienne-le-Château.* — Château. — « Sensuyt les parties que Girard Gueniet, menisier, demorant à Bryenne, au chastel de Bryenne, de l'ordonnance de monseigneur le bailly. Premièrement, pour avoir faict les molures du grand chassiz de la salle du commun... ; plus pour avoir remis une barre au lict de camp de monseigneur..., » 1559. — Terrier. — Commandement, fait à un habitant de Brienne, de payer à Claude de Marisy, écuyer, seigneur de Valentigny, vingt-huit livres tournois pour la censive d'un accin sis à Brienne, en la grande rue, 1571. — Justice. — Sentences du bailliage de Brienne ajournant divers particuliers pour produire à l'encontre d'Antoine II de Luxembourg, comte de Brienne, demandeur, 1554. L'objet de ces contestations n'est pas indiqué. — Marchés. — Rap-

port de deux minageurs sur le prix que les grains ont été vendus le 16 novembre 1690. — Droits honorifiques dans l'église. — Procédures de Nicolas-Louis de Loménie, comte de Brienne, contre Nicolas-Guillaume Prieur, curé de Brienne, tendant à l'obliger de lui donner l'eau bénite par présentation et non par aspersion, attendu que M. de Loménie se prétendait patron de l'église, 1719-1720. — Arrêt du Parlement, en faveur de M. de Loménie, rendu contre Jean Gosset, curé de Brienne, successeur de Prieur, 1723.

E. 759. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1605-1738. — *Brienne-le-Château.* — Fief de Saint-Léger. — Reconnaissances par-devant notaires de rentes et censives grevant des biens sis au territoire de Brienne-le-Château, en l'étendue du fief de Saint-Léger, au profit des seigneurs de Valentigny, aussi seigneurs de ce fief; sentences du juge-gruyer du comté de Brienne relatives à ces reconnaissances, 1605-1738. Les seigneurs de Valentigny mentionnés dans ces pièces étaient : en 1605, Pierre de Bretel; en 1664, Antoine de Bretel; en 1681 et 1690, Edmée Goyet de Bécherelle, sa veuve ; en 1720 et 1726, Antoine du Ban marquis de La Feuillée, aussi seigneur de Maizières.

E. 760. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1552 (v. st.)-**1788.** — *Basse-Fontaine* (Abbaye, commune de Brienne-la-Vieille). — Fragments de procédures entre les religieux de Basse-Fontaine, demandeurs suivant requête présentée au Grand-Conseil le 30 août 1719, et Nicolas-Louis de Loménie, comte de Brienne, défendeur, 1722-1724. Les religieux de Basse-Fontaine demandaient que le comte de Brienne fût condamné, « comme l'ont esté ses prédécesseurs, » de passer titre nouvel et reconnaissance à leur profit du droit de pêche dans les rivières du comté de Brienne, de l'usage des bois et forêts dudit comté autres que le bois d'Ajou, tant pour leur chauffage que pour faire bâtir et pâturer leurs bestiaux, de deux muids de grain moitié froment et moitié avoine, mesure de Brienne, de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur les moulins de Brienne, de cinq muids de vin du cru de la vigne sise près du château, enfin de la jouissance de tout le territoire que Gautier, comte de Brienne, avait au lieu de Brienne-la-Vieille, près de Brienne-le-Château, et du revenu de ce territoire sauf la justice. Il y a plusieurs mémoires et requêtes, mais la solution de l'affaire n'est pas connue. — État des bois nécessaires pour travailler aux réparations de l'église de Basse-Fontaine et de quelques autres lieux, XVIII[e] siècle. — Lettre non signée adressée à M. le comte de Brienne, relative à des difficultés avec les religieux de Basse-Fontaine, et à beaucoup d'autres choses; nouvelles de la cour, 1788. — *Beaulieu* (Abbaye, commune de Tranne). — Fragment, signé Antoine de Luxembourg et Marguerite de Savoie, d'une charte relative à une fondation en l'honneur de la Sainte-Trinité faite en l'abbaye de Beaulieu, 15...— *Brevonnelle* (commune de Mathaux). — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Brevonnelle donné au comte de Brienne, Charles II de Luxembourg, par Robert Le Clerc, seigneur dudit Brevonnelle à cause d'Anne Hennequin, sa femme, 1598. (Copie du XVIII[e] siècle.) — *Brienne-la-Vieille.* — Sentence de la prévôté de Brienne-la-Vieille rendue au profit de Jean de Luxembourg, comte de Brienne, condamnant un habitant de Juvanzé à lui payer une amende arbitraire pour réparation d'actes de rébellion, 1561. — *Brienne-la-Vieille, Brienne-le-Château* et *Saint-Léger-sous-Brienne.* — Fragment d'une procédure intentée par le fermier des moulins banaux de Brienne-la-Vieille, Brienne-le-Château et Saint-Léger, contre l'admodiateur du comté de Brienne, concernant la perception du droit de banalité, 1552 (v. st.).

E. 761. (Registre.) — Petit in-folio, 12 feuillets; papier.

1457-1458. — *Dienville, Mathaux* et *L'Étape* (commune de Mathaux). — Compte des recettes et dépenses des seigneuries de Dienville, Mathaux et L'Étape, pour un an commençant le 1[er] octobre 1457, rendu à Hubert de Neufchâtel, seigneur de Plancy, d'Arzillières (Marne) et de Dienville.— Fol. 2, r°: Recette des tailles des hommes et femmes de corps de la seigneurie de Dienville (15 deniers par personne). — Fol. 5, v° : Recette de deniers pour la mairie de Mathaux et L'Étape.

E. 762. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1549-1632. — *Dienville* et *Morvilliers.* — Sentence du bailliage de Chaumont (Haute-Marne) donnant acte à divers particuliers et notamment à Nicolas de La Ferté, doyen de l'Église de Saint-Étienne de Troyes, de l'opposition par eux faite aux criées des seigneuries de Dienville et de Morvilliers, à l'encontre de Just de Pontaillier, seigneur desdits lieux de Dienville et Morvilliers, 1625. M. de Pontaillier a exposé que la terre de Morvilliers était du propre de Diane de Luxembourg, sa femme. — *Le Doyer* (commune de Piney). — Mandement de François de Luxembourg pour le paiement de diverses sommes dues aux charpentiers qui avaient travaillé aux réparations de la chaussée du Doyer,

1563. — Comptes de dépenses faites pour cette chaussée, 1563-1564. — *Ferrières* (commune de La Chaise). — Quittance donnée par Guillemette de La Marche (femme de Jean de Luxembourg, comte de Brienne), pour le prix d'une coupe de bois-taillis faite en la forêt de Ferrières, 1562. — *Isles-sous-Ramerupt.* — Rôle de la gruerie d'Isles pour l'année 1598. — Requête des habitants d'Isles au comte de Brienne, par laquelle ils demandent à être déchargés de partie des tailles auxquelles ils sont imposés, XVIIe siècle. — *L'Épine* (*Mairie de*). — Exploit d'un sergent de la mairie de l'Épine, fait à la requête d'Antoine de Luxembourg, comte de Brienne, seigneur de l'Épine, par lequel plusieurs habitants de Vaubercey (commune de Blaincourt) et d'Épagne sont cités au château de Brienne pour procéder à une information concernant Catherine, servante du prieur de Blaincourt, 1519. — *Lhuître.* — Sentence du lieutenant général au comté de Rosnay autorisant Jacques de Chassis, seigneur de Brillecourt, Targes et Lhuître en partie, à se pourvoir contre plusieurs habitants de Lhuître pour le paiement de deux cents livres « à quoy lesdicts habitants sont demeurez d'accord pour leur part du restablissement des planches et passages dudict Lhuistre, » 1633.

E. 763. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1566-1786. — *Ligny* (Meuse). — Marché entre le gardien des Cordeliers de Ligny et Jérôme Villotte, peintre à Ligny, par lequel ce dernier s'est engagé à « mectre et rédiger en paincture bonne et raisonnable, en et sur une table d'aultre, touttes les hystoires qui luy seront monstrées de la vie et légende monseigneur sainct Françoys, tant au dedans que dehors et ès panneaux d'icelle, ledict dehors toutteffoys en blanc et noir ; dorrer les collonnes de fin or de ducatz et enrichir les corniches de colleurs ad ce convenables, y faire les portraictz et statures de monseigneur de Luxambourg et de Madame, » 1579. — Quittances données par le sieur Villotte pour paiements de ses travaux, 1579 et 1585. — État de l'artillerie du château de Ligny, XVIe siècle. — Comptes de l'administration des bois de la seigneurie de Ligny, 1566-1569. — Mandement donné par Jean de Luxembourg au gruyer de Ligny pour la délivrance d'un demi-arpent de bois à prendre en la forêt de Ligny, 1573. — *Magnicourt.* — Quittance de droits de quint et requint donnée à M. de Luxembourg, duc de Piney, par l'admodiateur de la seigneurie de Ramerupt, à cause de l'acquisition de la seigneurie de Magnicourt que M. de Luxembourg avait faite du sieur Le Page, fils aîné de feu Jean Le Page, en son vivant seigneur de Magnicourt, 1578. — Extraits de divers baux de biens dépendant de la seigneurie de Magnicourt et appartenant à Louise-Anne-Constance Poupardin d'Amauzi, dame de Magnicourt, Chalette et Bétignicourt, femme non commune en biens de Paul-Charles-Marie de Loménie de Brienne, marquis de Loménie, 1786. Parmi les biens loués on remarque « un terrain environné de fossés, situé audit Magnicourt et sur lequel étoient autrefois construits les batimens faisant le château dudit Magnicourt. »

E. 764. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1527-1587. — *Morvilliers.* — Lettres royaux accordées à Jean de Marbury, seigneur de Morvilliers et de Ville-au-Bois, pour abréger des délais de procédures dans un procès qu'il avait à l'encontre d'Antoine de Luxembourg, comte de Brienne, et Charlotte d'Estouteville, comtesse douairière dudit Brienne, 1545. — Bail par Eustache de Pleurs, demeurant à Troyes, des quatre cinquièmes du gagnage de La Forge, consistant en maisons, granges, jardins, terres labourables, etc., tenant d'une part à l'étang de La Forge et d'autre aux taillis de Humesnil, 1551. — Commission du Parlement de Paris ajournant Jean de Mesgrigny, prévôt de Troyes, seigneur de la Villeneuve-au-Chêne, et Jean Mauroy, contrôleur des tailles en l'élection de Troyes, héritiers à cause de leurs femmes d'Eustache de Pleurs, pour la distribution des deniers à provenir de la vente de la seigneurie de Morvilliers qui avait été mise aux criées à la requête d'Eustache de Pleurs sur Jean de Marbury, 1555. — *Paris.* — Hôtel de Brienne. — Vente par Jean Halligre, baron de La Brosse, Denise Halligre, femme de Barthélemy de Lisle, écuyer, seigneur d' « Andrezy », et Hugues de Forceville, écuyer, mari de Catherine Halligre, à Jean de Luxembourg, comte de Brienne et de Ligny, « d'une grande maison, contenant plusieurs corps d'hostelz, courtz et jardins..., appellée d'ancienneté l'hostel de Brienne, assize en ceste ville de Paris, rue de Jouy, comprins les grand et petit pavillon, en l'un desquelz demeure à présent M. Ruzé, advocat en Parlement, et en l'autre ung brodeur, et quant à ladicte grand maison elle est tenue et occuppée par monsieur Dolu, président des Comptes..., tenantz d'une part à une masure qui fait le coing de la rue Percée, appartenant à ladicte damoiselle Catherine Halligre, et à deux aultres maisons l'une d'icelles appartenant aussy à ladicte damoiselle Catherine et l'autre ausdictz héritiers Halligre, aiant icelles deux maisons yssues en ladicte rue Percée (lesquelles deux maisons et masure ne sont comprins au présent contract) ; d'autre part à l'hostel de La Barre aboutissant d'un bout par devant sur ladicte rue de Joy, et d'autre bout par derrière au

jeu de paulme de l'Aventure, et aiant yssue par ladicte rue Percée. » Catherine de La Marche, femme de Jean de Luxembourg, est intervenue et ils ont déclaré vouloir jouir de cette maison leurs vies durant et qu'après eux elle fût toujours la propriété des aînés mâles de leurs descendants, et à cet effet ils leur en ont fait donation irrévocable, en stipulant qu'ils ne pourraient l'aliéner en tout ou partie, 1572. (Copie.) — Abandon par Guillemette de La Marche, susnommée, alors femme de Georges de Bauffremont, comte de Crusilles, à Charles II de Luxembourg, son fils, de la moitié des grand et petit hôtel de Brienne, 1587. — *Pel-et-Der*. — Transaction entre les habitants de Pel-et-Der et Charles de Luxembourg, comte de Brienne, seigneur de Piney, Montangon et des dits lieux de Pel-et-Der, concernant les redevances qui pouvaient être dues au seigneur, notamment pour les droits d'usage, 1529. (Copie du XVIIIe siècle.) — *Piney*. — Quittance de trois cents livres sur la recette de la seigneurie de Piney donnée par Étienne d'Estatz, avocat au Parlement de Paris, 1527.

E. 765. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1517-1772. — *Pougy*. — Château. — Quittances d'ouvriers pour prix de travaux de couverture et maçonnerie exécutés en 1517, 1529 et 1546, au château de Pougy, 1517-1546. — Acquisitions. — Acquisition par François de Luxembourg, duc de Piney, d'une pièce de pré au territoire de Pougy, 1604. — Inventaire de papiers relatifs à l'administration de la seigneurie de Pougy trouvés au château, après le décès de Nicolas Tonnelet, gruyer du duché de Piney, 1597. — Marchés. — Procès-verbal du prix que les grains ont été vendus aux marchés de Pougy en 1603 et 1604. — Chapitre. — Lettres de MM. Humblot, chanoine du chapitre de Pougy, et Bramard, curé, à M. Audra, procureur de l'abbaye de Saint-Loup de Troyes, concernant le droit d'annalles des canonicats de Pougy dont l'abbaye de Saint-Loup revendiquait la propriété, 1772. — Mémoire sur cette question, 1772.

E. 766. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 31 pièces, papier.

1554-1756. — *Saint-Léger-sous-Brienne*. — Acquisitions de maisons et vignes au territoire de Saint-Léger, faites par divers habitants de Brienne et dudit Saint-Léger, 1677-1715. — Fragments d'une procédure engagée par Henri de Loménie, comte de Brienne, contre François Coquin, juge en garde de la justice de Saint-Léger, pour le faire condamner à faire des corvées, 1663-1664. — Fragments d'une procédure intentée au bailliage de Brienne par Nicolas-Louis de Loménie, comte de Brienne, contre Simon Abreveux, curé de Saint-Léger, pour l'obliger de payer le droit d'un boisseau de grain pour chaque journel des terres possédées par lui audit territoire, 1755-1756. — Exploits d'assignations au bailliage de Brienne et sentences de ce tribunal pour obliger divers habitants de Saint-Léger de payer au comte de Brienne le droit de pressoir banal, 1723-1743. — « Rolle du guect de Sainct Légier pour les hommes de Pasques Vc LIIII, Sainct Jehan Baptiste et Sainct Remy, chief d'octobre, oudict an Vc LIIII... »

E. 767. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1490-1785. — *Tranne* et *Jessaint*. — Transaction par laquelle Antoine Ier de Luxembourg consent que les habitants de Tranne et Jessaint conservent la jouissance de plusieurs terres vacantes situées aux territoires de ces villages, malgré le droit qu'il leur avait contesté, mais à la charge de payer annuellement aux comtes de Brienne trois sous de censive par arpent de pré, portant lods et ventes, et deux boisseaux de coutume, par arpent de terre labourable, de tel blé ou grain qui croîtrait dans ces terres, 1490. (Copie du XVIIIe siècle.) — Transaction semblable faite entre les habitants de Tranne et Jessaint et Charles Ier de Luxembourg, comte de Brienne, 1524. (Copie du XVIIIe siècle.) — *Ville-sur-Terre*. — Inventaire de pièces fourni par Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, tendant à prouver qu'il avait le droit de rachat en cas de vente de la seigneurie de Ville-sur-Terre, 1642. — Signification, à la requête d'Antoine II de Luxembourg, comte de Brienne, aux habitants de Ville-sur-Terre, de lettres de commission de désertion d'appel qu'il avait obtenues contre eux au bailliage de Chaumont à l'occasion de bois de chêne coupé par eux dans le bois de Ville, sis à Ville-sur-Terre, 1546 (v. st.). — Nomination d'un lieutenant de la gruerie du comté de Brienne à Ville-sur-Terre par Antoine II de Luxembourg, comte de Brienne, 1550. — Fief des Ursins, anciennement de Trémilly. — Aveu et dénombrement du fief des Ursins, « cy devant appellé le fief de Trémilly, » sis à Ville-sur-Terre, donnés au comte de Brienne par Antoine-Angélique de Pons de Bourgneuf, capitaine de cavalerie, demeurant à Ville-sur-Terre, qui en était seigneur comme mari de Marie-Barbe-Philippe de La Rue, 1785. Madame de Pons de Bourgneuf en était propriétaire comme héritière de Pierre-François de La Rue de La Grange, lieutenant-colonel d'infanterie, son père, et de Louis-Alexandre-Ambroise de La Rue, capitaine d'infanterie, son frère. « Item, ledit sieur a une maison, co-

lombier à pied, cour, jardin anciennement fermé de murailles et accompagné de quatre tours aux quatre coins, concistant environ en trois journaux, où présentement ledit sieur a fait construire une maison neuve, avec un vestibule au milieu..., tenant d'un bout sur la ruelle des prez tirant à Trémilly, d'autre bout sur le chemin tirant audit Trémilly. »

Mandat de Neuilly.

E. 768. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1688-1700. — Joyeuse (de), seigneur de Mathaux. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle par Jean-Armand de Joyeuse, marquis de Ville-sur-Tourbe (Marne), baron de Saint-Jean-sur-Tourbe (idem), Cernay (idem), Verpel, Mathaux (Aube) et Montgobert, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Nancy, et Marguerite de Joyeuse, sa femme, au profit de Philippe de Chertemps, maître des Comptes à Paris, 1688. — Riancourt (François de), seigneur de Mathaux après M. de Joyeuse, et Louis Le Petit de Lavaux, seigneur dudit lieu après M. de Riancourt. — Quittance donnée par les religieuses de Sainte-Madeleine à Paris, à François de Riancourt, seigneur de Drosnay (Marne), pour le paiement d'arrérages de la pension de sœur Marie Bondure, dite de la Circoncision, religieuse dudit monastère, 1688. — Constitution de rente par François de Riancourt, seigneur de Mathaux et autres lieux, au profit d'Antoine d'Hénin-Liétard, seigneur de Blaincourt et autres lieux, demeurant à Blaincourt, 1694. — Constitutions de rentes par Louis Le Petit de Lavaux, et Brice-Marguerite Duru, sa femme, assises sur la terre et seigneurie de Mathaux qu'il avait acquise le 12 décembre 1698 de François de Riancourt sus-nommé et de Marguerite Bonhomme, sa femme, 1700.

E. 769. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1520-1742. — Le Petit de Lavaux, seigneur de Mathaux. — Émancipation de Gédéon-Claude Le Petit, fils de feus Louis Le Petit, seigneur de Lavaux, et Marguerite du Rup, prononcée sur la convocation de ses parents, savoir : Daniel de Ruzé, seigneur de Blignicourt, Charles de La Barre (?), vicomte de Lignon (Marne), seigneur de Somsois (idem), Jean-Baptiste de Remigny, seigneur de Gigny (Marne), Louis de Combles, seigneur de Mez-Tiercelin (Marne), René de Bossancourt, seigneur de Bétignicourt, Louis de Bégat, seigneur de Chalette, et Claude-Nicolas Comparot, seigneur de Longsols, Bercenay et autres lieux, président en l'élection de Troyes et conseiller au bailliage de cette ville, 1720. — Inventaire après le décès de Louis Le Petit, seigneur de Lavaux et de Mathaux, fait à la requête de Brice-Marguerite du Rup, sa veuve, Augustin-Brice Le Petit de Lavaux, seigneur de Rizaucourt, Gédéon-Claude Le Petit de Lavaux, sieur du Breuil, mineur émancipé, et Marie-Marguerite Le Petit de Lavaux, ses enfants, 1722. — Inventaire fait au château de Mathaux après le décès d'Augustin-Brice Le Petit de Lavaux, seigneur de Mathaux, décédé audit lieu, à la requête de Charlotte-Félicité-Guillaume de Saint-Vallier, sa veuve, et de ses frère et sœur sus-nommés, 1742. — *Brevonnelle* (commune de Mathaux) et *La Berge* (idem). — Déclarations faites pour le terrier de Brevonnelle et La Berge, 1613-1647. — Bail à rente foncière de cinq étangs aux finages de Brevonnelle et La Berge, fait par Antoine d'Hénin-Liétard, seigneur de Blaincourt, Brevonnelle et La Berge, à François de Riancourt, seigneur de Drosnay (Marne), Mathaux et autres lieux, 1696. — *La Cour-Saint-Fal* (commune de Savières). — Bail à loyer du four banal de La Cour-Saint-Fal par Pierre Hennequin, seigneur de Mathaux, avocat en Parlement, 1520. — Abandon par ledit Pierre Hennequin de son droit de banalité du four de La Cour-Saint-Fal, moyennant une redevance annuelle de cinq sous tournois par chef d'hôtel formant ménage, et de deux sous six deniers tournois par veuve ou célibataire tenant ménage, 1524.

E. 770. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1636-1779. — *Mathaux*. — Quittances du prix d'acquisition de la terre de Mathaux données à Louis Le Petit, seigneur de Lavaux, acquéreur, par les créanciers de François de Riancourt, précédent seigneur, 1700. — Bail de la seigneurie de Mathaux, fait à Louis Coignasse-Desjardins, chevalier, et Catherine-Claire Royer, son épouse, par Charlotte-Jeanne de Poiresson, baronne de Mathaux, L'Étape et La Berge, marquise de Chamarande, usufruitière du château de Mathaux et dépendances, et Jean-Marie Mandat, baron de Neuilly et de Mathaux, et Marie-Françoise-Charlotte Le Petit de Lavaux, sa femme, 1779. — Acquisitions de pièces de terre, vignes, prés, maisons au territoire de Mathaux par les seigneurs du lieu, 1636-1719. — Procès-verbaux de visites des étangs de Mathaux ordonnées par la Table de Marbre de Paris, 1721. — Cure. — Vente par Michel de Joyeuse, baron de Verpel, seigneur de Mathaux et de Montgobert, à la communauté des habitants de Mathaux, d'une maison sise en la grande rue dudit Mathaux, tenant d'un

bout à cette rue, d'autre à un chemin conduisant à l'église, moyennant cinq sous tournois de censive annuelle, et la cession par les habitants d'une place où était autrefois le presbytère, tenant d'une part à l'église, d'autre à une ruelle commune, d'un bout au seigneur et d'autre bout au chemin qui conduit à la rivière, 1641. La maison vendue par M. de Joyeuse était destinée à servir de nouveau presbytère.

E. 771. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1746. — *Mathaux.* — Plan d'ensemble de la terre et seigneurie de Mathaux. Armoiries peintes de M. Le Petit de Lavaux, seigneur, et de sa femme.

E. 772. (Atlas.) — Grand in-folio, 29 cartes; papier.

1746. — *Mathaux.* — Plan de la seigneurie de Mathaux, par contrées. — A la carte ou feuillet 21, plan et vue du château.

E. 773. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1753. — *Mathaux.* — Plan du cours de la rivière d'Aube de Mathaux à Blaincourt.

E. 774. (Plan.) — 1 pièce, papier, collée sur toile.

1753. — *La Berge* (commune de Mathaux). — Plan des terres de la seigneurie de La Berge appartenant à M. de Lavaux.

MARET.

E. 775. (Registre.) — Petit in-folio, 108 feuillets; papier.

1477-1486. — « C'est la déclaration de pluseurs héritaiges à moy Émond Maret appartenans par le partaige des biens de feu monseigneur Jehan de Mesgrigny, en son vivant receveur des Aides à Troyes. » Notes relatives à l'administration, pendant les années 1477 à 1486, de tous ces biens qui étaient situés à Nogent-sur-Seine, Troyes, Châtres, Méry-sur-Seine, Mesgrigny, Longeville, Pont-Sainte-Marie, Saint-Oulph, Sainte-Syre (commune de Rilly-Sainte-Syre), Saint-Nabord, Saint-Martin-ès-Vignes, Laines-Bourreuses, Vallant (commune de Vallant-Saint-Georges), etc.

MENGIN DE SALABERT.

E. 776. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1769-1789. — Partage des biens dépendant des successions de Jean-Jacques-Auguste Lefèvre, conseiller d'honneur au Bureau des Finances et Chambre du Domaine à Paris, et Nicolas Lefèvre des Chevaliers, son frère et légataire universel, grand archidiacre de Troyes, fait entre Denis-Nicolas de Puget, lieutenant-colonel des grenadiers royaux; Pierre Puget de Monthoron, lieutenant au régiment de Picardie; Jeanne-Angélique-Cunégonde de Puget, femme de Joseph-Hector Mengin de Salabert, capitaine au régiment de Picardie; Anne-Charlotte-Angadresme de Puget, femme de Charles-Alexandre-Gabriel marquis de Lamberty, grand chambellan du feu Roi de Pologne, et Élisabeth-Edmée de Puget de Pommeuse, fille majeure, tous frères et sœurs, seuls enfants de Pierre de Puget, grand bailli d'épée du bailliage de Troyes, et de Jeanne-Charlotte Morin du Mesnil, et petits-neveux de Jean-Jacques-Auguste et Nicolas Lefèvre sus-nommés, 1769. Il a été attribué notamment : à madame de Salabert la terre de La Planche, près Troyes (commune de Saint-Léger); à Denis-Nicolas de Puget le fief des Chevaliers. — Constitution de rente annuelle et perpétuelle par M. et Madame de Salabert au profit de mademoiselle de Pommeuse, tous sus-nommés, 1770.

MESGRIGNY (DE).

E. 777. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1668-1732. — Mesgrigny (de). — Généalogie de la famille de Mesgrigny, produite devant M. de Caumartin, intendant de Champagne, au mois de janvier 1668. (Imprimé.) — Règlement de la succession Jean-Jérôme de Mesgrigny, abbé de Noirmont, seigneur de Villebertin, Moussey et autres lieux, 1727-1732.

E. 778. (Registre.) — In-octavo, 30 feuillets; papier.

1782-1784. — Mesgrigny (de). — Livre de compte du boulanger pour le pain fourni à « Monsieur le chevallier de Villebertin » pendant les années 1782 à 1784.

E. 779. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

XVIe siècle-1788. — Mesgrigny (de). — Constitution

de rente par Jacques Truelle, conseiller au bailliage de Troyes, et Élisabeth Prunay de Chambouzon, sa femme, au profit d'Étienne Villiers, marchand et aubergiste à Sens (Yonne), 1773. — Autre constitution de rente par les mêmes au profit de M. de Gouault-Lavigne, fils, 1779. — Transport sur Louis-Marie marquis de Mesgrigny, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, baron de Villebertin, seigneur de Moussey, Savoie, Bouilly, Saint-Pouange, Courgerennes en partie, Le Biat, Blignicourt, Lentille, La Noue et autres lieux, capitaine premier aide-major au régiment des Gardes françaises, de la rente constituée au profit d'Étienne Villiers, 1785. — Coiffart, famille alliée aux Mesgrigny. — Notes généalogiques, fin du XVIe siècle. — Généalogie de la famille Coiffart, produite devant M. de Caumartin, intendant de Champagne, au mois de février, 1668. (Imprimé.) En marge est la maintenue de noblesse, signée de M. de Caumartin. — Tableaux généalogiques divers. XVIIIe siècle. — Tableau généalogique de la famille Boucher, alliée à celle des Coiffart, XVIIe siècle. — Le Courtois, autre famille alliée aux Mesgrigny. — Généalogie de cette famille produite par M. de Caumartin en janvier 1668. (Imprimé.) — Quittances de gages de serviteurs et salaires des ouvriers employés au gagnage de Saint-Pouange, données à Louis Le Courtois, archidiacre de Troyes et grand vicaire de l'évêque, et à Josias Le Courtois, écuyer, 1639-1660.

E. 780. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1571-1789. — *Chappes* et *Fouchères*. — Procès-verbal de délimitation des seigneuries de Chappes et de Fouchères, faite entre Louis-Marie d'Aumont, duc d'Aumont, baron de Chappes, seigneur de Clérey, Villemoyenne et autres lieux, et François Rémond de Montmort, marquis de Montmort (Marne), seigneur de Vaux, Jully-le-Châtel, Fouchères et autres lieux, 1779. — Plan figuré de la limite séparative de ces seigneuries, annexé à la pièce précédente, 1779. — Reconnaissance au profit de Louis-Marie marquis de Mesgrigny, baron de Villebertin, Chappes, Saint-Cyr, seigneur de Moussey, Savoie, Bouilly, Saint-Pouange et autres lieux, maître-de-camp d'infanterie, aide-major au régiment des gardes-françaises, de rentes et censives grevant des bâtiments, jardins et pièces de terres labourables, au finage de Chappes, et notamment les moulins à blé et à huile dudit Chappes, 1789. — *La Loge-Pontblin*. — Hommage de la terre et seigneurie de « La Loge et Pomblain, » relevant en partie de Villebertin et en partie de Saint-Fal, rendu par Antoine Pecquet, commandeur de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, premier commis des affaires étrangères, seigneur du lieu par suite d'acquisition, 1729. — *La Villeneuve-au-Chêne*. — Lettres patentes accordées à Jean de Mesgrigny, sieur de La Villeneuve-au-Chêne, général en la Cour des Aides à Paris, établissant à La Villeneuve deux foires par an, les 9 mai, jour de Saint-Nicolas d'été et 1er septembre, et un marché le mercredi de chaque semaine, 1571. Lacs de soie rouge et verte ; le sceau a disparu. — Mandement du roi Henri III, adressé aux gens de la Cour des Aides et au bailli de Troyes, pour faire procéder à la vérification des lettres patentes ci-dessus, sans s'arrêter à ce qu'elles ne leur avaient pas été adressées et qu'elles ne leur avaient pas été présentées dans l'année de leur octroi non plus que du décès du roi Charles IX, 14 avril 1575. — Arrêt de la Cour des Aides ordonnant qu'avant de procéder à l'entérinement de ces lettres patentes il sera procédé à une enquête sur la commodité ou incommodité de l'établissement de ces foires et marché, 27 avril 1575. — Lettres patentes semblables à celles de 1571, et n'y faisant aucune allusion, 1631. Lacs de soie rouge et verte ; le sceau a disparu. — *Marcilly-le-Hayer*. — Reconnaissance par un habitant de Marcilly-le-Hayer qu'en sa qualité de manouvrier audit Marcilly il est redevable, à cause des seigneuries de Marcilly et du Mothois, de vingt et un deniers, un demi-bichet d'avoine, et une poule de droit d'usage et corvée, par an, envers Jean-Charles de Mesgrigny, comte d'Aunay, colonel du régiment de Vexin-infanterie, seigneur de Marcilly, Gaillard et moitié du Mothois, 1735.

E. 781. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1380-1791. — *Méry-sur-Seine*. — Châtellenie. — Vente par « Aymer de Janville, chevallier, seigneur de Aunoy-le-Chastel, » au roi de France, des ville et châtellenie de Méry-sur-Seine, « tout ainsy arbitrement et franchement comme feu prince de bonne mémoire le roy Philippe, que Dieu absolve, les bailla et transporta à tiltre d'eschange à feu noble et puissant seigneur messire Jehan de Janville (Joinville), père dudict Aymer,... allancontre des chastel et chastellenye de Vaucontour, » 1380. (Copie du XVIIe siècle.) Le vendeur s'est réservé le moulin à draps situé derrière la tour de Méry, « que ledict feu messire Jehan et feue madame Margueritte de Plancey, sa femme, ou l'ung d'eux, donnèrent à feue madame Lore, leur fille, sœur dudict vandeur. » Il s'est également réservé « le fief et hommaige dudict moulin que tent et tenra d'iceluy messire Jehan de Sarrebrouche à cause de madame sa femme, fille et héritière de ladicte feue madame Lore. » — Compte des revenus de la baronnie de Méry, pour les années 1785 à 1787, rendu à M. Le Peletier

de Rosambo, 1788. — Moulins banaux. — Mémoires de fournitures et quittances de prix des travaux faits aux moulins de Méry et à l'écluse, pour le compte de M. Le Peletier de Rosambo, 1787-1791.

E. 782. (Registre.) — In-quarto, 18 feuillets; papier.

1788. — *Méry-sur-Seine.* — Moulins. — État des dépenses faites pour travaux exécutés aux moulins de Méry.

E. 783. (Registre.) — Petit in-quarto, 24 feuillets; papier.

1790-1791. – *Méry-sur-Seine.* – Moulins. — État des recettes et dépenses faites pour le service et l'entretien de l'écluse.

E. 784. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1673-1784. — *Mesgrigny.* — Étang de Bury. — Transaction entre Edmée Collinet, veuve de Michel Moinat l'aîné, marchand de poisson à Nogent-sur-Seine, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants mineurs, propriétaires de l'étang de Bury, au finage de Mesgrigny, et les habitants d'Orvilliers, concernant le droit de pâturage appartenant à ces derniers dans le voisinage de l'étang de Bury, 1673. (Copie du XVIIIe siècle.) Incomplet. — *Moussey.* — Vente de diverses pièces de terre, au finage de Moussey, par Jacques Truelle, conseiller au bailliage de Troyes, et Élisabeth Prunay de Chambouzon, sa femme, à Louis-Marie marquis de Mesgrigny, baron de Villebertin, seigneur de Moussey, Savoie, Bouilly, Saint-Pouange et autres lieux, 1784. — Plan d'une pièce de terre appelée Les Diélons, et d'une autre sise derrière la Garenne, au finage de Moussey, XVIII[e] siècle. — Répertoire des différentes pièces de terre de la contrée des Diélons et plans parcellaires de pièces de prés aux finages de Bûchères, Isles-Aumont et Saint-Thibaut, XVIII[e] siècle. — *Le Plessis-Fontvanne.* — Vente d'un quart du fief du Plessis-Fontvanne, par Jean-Baptiste-Louis-Charles-François de Serpe, seigneur « Decorda » (d'Escordal), Claude-Jacques de Serpe, son frère, et Jean-Baptiste-Jacques de Beaufort d'Épothémont, seigneur de Frampas (Haute-Marne) en partie, mari de Louise-Charlotte-Edmée de Serpe, à Pierre-François de Mesgrigny, baron de Villebertin et Moussey, seigneur de Savoie, Bouilly, Saint-Pouange, Saint-Benoit-sur-Seine, Briel, moitié de Bucey, Fontvanne et autres lieux, 1757. La totalité de ce fief consistait en une ferme, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés et garennes. M. de Mesgrigny en avait déjà une partie, et le surplus appartenait au marquis des Réaulx, à cause de leurs femmes. MM. de Serpe et madame de Beaufort étaient propriétaires de ce quart comme héritiers de Charlotte de Briseur, leur mère, fille et unique héritière de Charlotte de Villemor, sa mère, leur aïeule, et cette dernière en avait hérité de Louise de Villemor, sa sœur, veuve de René de La Coudray, laquelle était morte dès l'année 1710.

E. 785. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets; papier.

1742. — *Poussey* (commune de Maisières-la-Grande-Paroisse). — Terrier. — Reconnaissances, par-devant notaires, de rentes et cencives grevant des biens sis au territoire de Poussey, au profit du seigneur qui était Louis Le Peletier de Rosambo, président à mortier au Parlement de Paris, seigneur d'Esclavolles (Marne), Potangis (idem) et Origny-le-Sec, comme mari de Marie-Edmée-Claire de Mesgrigny d'Aunay, sa femme, 1742. — Fol. 1, r° : Copie de lettres de terrier obtenues par ledit sieur de Rosambo, 1739. — Fol. 2, r° : Copie d'une sentence pour l'exécution de ces lettres de terrier, rendue par Pierre de Puget de La Marche, seigneur de La Marche, Montauron, Rosières, Viélaines, Laines-Bourreuses et autres lieux, bailli de Troyes, 1742. — Fol. 4, r° : « Héritages qui composent le domaine seigneurial dudit Poussey. Le lieu seigneurial dudit Poussey, où il n'y a plus de château, mais seulement un petit bâtiment composé de quatre chambres basses, grenier au-dessus, un caveau; colombier à pied... » — Fol. 19, r° : Déclarations des censitaires.

E. 786. (Registre.) — Petit in-folio, 37 feuillets; papier.

1601-1621. — *Saint-Benoit-sur-Seine.* — Terrier.— Reconnaissances de rentes et censives grevant deux pièces de terre au finage de Saint-Benoit-sur-Seine, lieux dits Montescoucy et Thurey, au profit de Gabriel Jaquot, scieur de long, demeurant à Troyes, puis de Jeanne Malaquin, sa veuve.

E. 787. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets; papier.

1642-1650. — *Saint-Benoit-sur-Seine.* – Terrier. — Reconnaissances de rentes et censives grevant des biens sis au finage de Saint-Benoit-sur-Seine, données à « honneste fille » Edmée Doué, demeurant à Troyes.

E. 788. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1579-1703. — *Saint-Benoit-sur-Seine.* — Procès-

verbal d'un compulsoire de titres relatifs à la seigneurie de Saint-Benoit-sur-Seine, fait à la requête de Louis Coiffart, maître des Eaux et Forêts au bailliage de Troyes, et Édouard Coiffart, seigneur dudit Saint-Benoit, à l'encontre de Jacques Poterat, élu en l'élection de Troyes, et Françoise Coiffart, dame de Vermoise (commune de Sainte-Maure), 1633. Les pièces mentionnées dans ce compulsoire sont : un dénombrement de la seigneurie de Saint-Benoit donné en 1542 par Nicolas Coiffart ; deux dénombrements de cette terre fournis en 1560 (v. st.) et 1563 par Guillemette Pinette, sa veuve, et Nicolas II Coiffart, leur fils aîné, conseiller au Châtelet de Paris, tant en leurs noms que pour les autres enfants nés de ce mariage ; un autre dénombrement rendu en 1585 par Odard Coiffart, général en la Cour des Aides. — *Souleaux* (commune de Saint-Pouange). — Étang de Touppon — Extrait d'un dénombrement donné à Nicolas Luillier, sieur de Saint-Mesmin et de Villebertin, président en la Chambre des Comptes à Paris, par Odard Le Courtois, licencié ès lois, demeurant à Troyes, pour l'étang de Touppon et dix arpents de prés, entre autres le pré de la Côte, le tout situé au finage de Souleaux, relevant de Villebertin et tenant de divers côtés à Antoine Menisson, alors seigneur de Saint-Pouange, 1572. — Dénombrement de diverses pièces de terre et prés donné à Jérôme de Mesgrigny, seigneur de Villebertin, par Claude Molé, seigneur de Villy-le-Maréchal, 1639. (Copie du XVIIIe siècle.) – Procès intenté par les officiers de la justice de Touppon, pour Pierre Le Courtois, conseiller au bailliage de Troyes, contre des habitants de Bouilly qui avaient pêché dans l'étang, 1641. Vente « d'une pièce de terre, prez et marais appellez Estang Toupon, sciz au finage de Soulleaux, » mouvants de Villebertin, par Jacques Nivelle, conseiller au bailliage de Troyes, comme mari de Marie Le Courtois, Alexandre Legrand, receveur des consignations audit bailliage, et Josias Le Courtois, écuyer, demeurant à Troyes, propriétaires chacun pour un tiers, à Jean de Mesgrigny, seigneur de Souleaux et autres lieux, gouverneur de la citadelle de Tournay, et à Pierre-François Molé, seigneur de Villy-le-Maréchal et autres lieux, aide-major au régiment de Navarre, demeurant à Troyes, acquéreur tant pour lui que pour ses frères, 1676. — Donation entre-vifs d'une ferme sise à Roncenay, et de l'étang de Touppon, sis au finage de Souleaux, près de la Côte, par Jean de Mesgrigny, seigneur de Marcilly-le-Hayer et autres lieux, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de la citadelle de Tournay, à Jean-Jérôme Molé, son neveu, lieutenant des maréchaux de France, demeurant à Villemereuil, 1703.

MICHELIN.

E. 789. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1661-1782. — Cession par Charles Largentier, marquis de Lesguillon, bailli de Troyes, et Georges Largentier, marquis de Belval, à Claude Michelin, procureur au bailliage et siège présidial de Troyes, de leurs droits successifs dans les successions de Louis Largentier, baron de Chappelaine, bailli de Troyes, et de Marguerite « de Longny », leurs père et mère, et aussi de Charles Largentier, abbé de « Labsie », leur oncle, seigneur de Chamoy, ainsi que ces droits pouvaient résulter tant des inventaires faits après les décès de leurs dits père et mère et oncle, que des inventaires faits après les décès de Nicolas Largentier, baron de Vaucemain, et de la dame Le Mairat, leurs aïeul et aïeule, 1661. MM. Largentier déclarent que « quelques soins qu'ils ayent cy devant apporté, et quelques personnes qu'ils ayent employé aux affaires de ces successions... ilz n'ont peu éviter un très grand désordre et confusion, tant pour le vol et pillerie de leurs titres et papiers que par le moyen de plusieurs fraudes et collusions pratiquées contre eux, par le moyen de quoy lesdicts seigneurs de Lesguillon et de Belval se voyent réduicts de leurs biens à une grande extrémité. » — Cession semblable faite par Claude-Éléonore de Brouillard-Coursan, veuve d'Henri Largentier, comte de Chappelaine, seigneur de Chamoy, bailli de Troyes, lequel était aussi héritier des mêmes personnes et au même titre que les précédents, ayant agi tant en son nom que comme tutrice d'Edme-Henri Largentier, son fils mineur, 1661. — *Barberey-aux-Moines.* — Copies et extraits de baux à louage de terres sises au finage de Barberey-aux-Moines, faits par Jean Michelin, avocat en Parlement, demeurant à Troyes, 1754-1770. — Mesurage d'un gagnage de terres labourables au même finage, appartenant à M. Michelin, avocat en Parlement, demeurant à Troyes, 1782. — *Chessy*, ferme aux Maisons-Rouges et gagnage du Breuil. — Bail par Edme Nortas, marchand à Troyes, de la moitié d'une métairie sise aux Maisons-Rouges, paroisse de Chessy, lui appartenant pour une moitié indivise avec Louis Mauclerc, écuyer, demeurant à Ervy, propriétaire de l'autre moitié, 1682. — Adjudication au profit dudit sieur Nortas de cette autre moitié dépendant de la succession vacante de François Mauclerc, 1695. — Bail de la métairie des Maisons-Rouges fait par Louise Barat, veuve d'Edme Nortas, conseiller en l'hôtel-de-ville de Troyes, 1702. — Note indiquant que par contrat de mariage du 28 février 1707 entre Jean Michelin, officier de la maison du Roi, demeurant à Troyes, et Marie-Anne-Thérèse Nortas, fille de

feu Edme Nortas, assesseur en l'hôtel-de-ville de Troyes, et de Louise Barat, alors sa veuve, cette dernière a donné à la future épouse sa fille les gagnages des Maisons-Rouges et du Breuil, sis en la paroisse de Chessy, XVIII° siècle. — Baux de ces terres faits par M. Michelin, sus-nommé, puis par mademoiselle Nortas, sa veuve, 1717-1741.

E. 790. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1749-1782. — *Chessy*, ferme des Maisons-Rouges et gagnage du Breuil. — Baux de la ferme des Maisons-Rouges et du gagnage du Breuil par Jean Michelin, avocat en Parlement, demeurant à Troyes, 1749-1781. (Voir E. 789.) — Déclarations par tenants et aboutissants de tous les héritages composant la ferme des Maisons-Rouges et le gagnage du Breuil, données par ledit sieur Jean Michelin aux religieux de Quincy (Yonne), 1766 et 1781. — Consultation d'avocat relative à l'une de ces déclarations, 1772. Signé : Carré. — Mesurages et arpentages, avec plans figurés, des héritages composant ces ferme et gagnage, 1760.

E. 791. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1621-1784. — *Troyes*. — Titres constitutifs d'une rente foncière établie sur une maison sise à Troyes, au faubourg Croncels, portant pour enseigne La Corne-de-Cerf, 1621-1663. Cette rente appartint, de 1612 à 1613, à M. Riglet, seigneur de Montgueux ; de 1613 à 1617, à Nicolas Paillot, sieur de La Chapelle-Saint-Luc ; de 1617 à 1621, à Catherine Paillot, femme séparée de biens de Nicolas Hennequin, bourgeois de Troyes ; en 1628, à Marie et Marguerite Hennequin ; de 1653 à 1663, à Jacques Nortas, bourgeois de Troyes, mari de Marie Hennequin, et à Edme Nortas, leur fils mineur ; en 1679, à Jérôme Moreau, marchand à Troyes. — Déclarations d'héritages sis au finage de Croncels, lieu dit Dinechiens, grevés de rentes et censives au profit de Jean Michelin, avocat en Parlement à Troyes, 1751-1784.

Montmorency-Luxembourg (Duc de).

E. 792. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1574-1698. — Lévis (Famille de), alliée aux Montmorency. — Lettres d'Henri III, roi de France, adressées au parlement de Bordeaux, évoquant au parlement de Paris, sur la demande du comte de Ventadour (Gilbert de Lévis), la poursuite intentée par lui, pour le fait de rébellion, en sa qualité de gouverneur et lieutenant général dans le Haut et Bas-Limousin, contre les consuls, manants et habitants de la ville d'Ussel (Corrèze), 1574. — Ordonnance de Just-Henri de Tournon, baron de Tournon, sénéchal d'Auvergne, rendue sur la requête de Marguerite de Montmorency, duchesse douairière de Ventadour (veuve de Gilbert de Lévis ci-dessus,) et d'Henri de Lévis, duc de Ventadour, son fils, prescrivant l'arrestation d'un de leurs débiteurs et son incarcération, 1625. — Commission d'une charge de capitaine commandant une compagnie de chevau-légers, pour le duc de Ventadour, 1667. — Montmorency-Luxembourg (Famille de). — Nomination de Louis de Vienne, chevalier, seigneur de Gérandot, conseiller au parlement de Paris, comme curateur, en remplacement de Denis Talon, président au Parlement, décédé, de Louis-Chrétien de Montmorency-Luxembourg, chevalier non profès de Saint-Jean de Jérusalem, colonel du régiment de Provence, émancipé, 1698.

E. 793. (Registre.) — In-folio, 294 feuillets; papier.

1603. — Duché de Beaufort (aujourd'hui Montmorency). — *Beaufort*, *Lentilles* et *Villeret*. — Terrier. — Déclarations faites au terrier du duché de Beaufort, pour des biens situés sur les finages de Beaufort, Lentilles et Villeret, en conséquence des lettres patentes obtenues le 25 septembre 1602 par César, duc de Vendôme, de Beaufort et d'Étampes, pair de France, alors sous la curatelle de Charles Prévost, avocat en Parlement. (Tome I.) — Au folio 1er deux initiales ornées de très jolis dessins à la plume.

E. 794. (Registre.) — In-folio, 499 feuillets; papier.

1603-1604. — Duché de Beaufort. — *Beaufort*, *Lentilles* et *Villeret*. — Terrier. — Suite du numéro précédent (tome II). On remarque parmi les déclarants, en 1603, Valérian Ragon, écuyer, sieur de Bange, demeurant à Hampigny ; Jacques Collot, sieur de Morampont ; Jacques de Sommièvre, chevalier, seigneur et vicomte de Lignon (Marne), Isle-sur-Marne (id.), Tortépée, Boulage, Essoyes et Verpillières ; Nicolas de La Mothe, écuyer, seigneur des fiefs de Grimaudet et Finaudet, et Françoise de Bossancourt, sa femme, demeurant à Hancourt (Marne) ; Pierre de Somsois, seigneur de Vaudrémont (Haute-Marne) ; Raguet de Somsois, écuyer, demeurant à Beaufort ; Henri de Somsois, mineur, demeurant à Hampigny ; Charles de Somsois, écuyer, seigneur de Vaudrémont ; Élion de Somsois, écuyer, demeurant à Beaufort.

E. 795. (Registre.) — In-folio, 353 feuillets; papier.

1604-1615. — Duché de Beaufort. — *Beaufort, Lentilles* et *Villeret*. — Terrier, — Suite du numéro précédent (tome III). Parmi les déclarants on remarque : en 1604, Pierre Poterat, élu en l'élection de Troyes, sieur de Viélaines ; Jean d'Aulnay, écuyer, seigneur de Morembert ; en 1607, noble homme et sage maître Pierre Ragon, écuyer, licencié ès lois, seigneur du fief de Bange, demeurant à Villeret, paroisse de Beaufort; Christophe Robin, écuyer, seigneur de Blignicourt, et Jacqueline Forby, sa femme ; Denis de La Ferté, trésorier général des Finances en la province de Champagne ; seigneur de Trémilly (Haute-Marne) et du Haut-guet ; Jacques du Lac, prieur de Saint-Jean Baptiste de Beaufort ; Pierre Chifflet, seigneur des Grands-Jardins (commune de Chavanges) ; Thomas Ragon, écuyer, sieur de Bange, demeurant à Villeret; en 1609, Charles de Montangon, seigneur de Crespy ; Jean Malot, écuyer, seigneur de La Fontaine, demeurant à Rosnay ; Charles de Somsois, écuyer, demeurant à Beaufort ; Jacques Berbier, écuyer, sieur du Metz, demeurant à Rosnay,

E. 796. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1683. — Duché de Beaufort. — *Lentilles*. — Fief de Trigny. — Aveu et dénombrement du fief de Trigny, sis à Lentilles, relevant du château de Beaufort, donnés par Jean-Baptiste Chifflet, seigneur de Trigny, demeurant à Bar-sur-Aube, à Louis-Joseph duc de Vendôme et de Beaufort, 1683. Ce fief consistait en une maison, grange, étables, colombier, cours, jardins, une carpière transformée en pré et quelques pièces de terre.

E. 797. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets ; papier.

1533-1537. — Baronnie de Jaucourt. — *Beurey*. — Terrier. — Reconnaissances de censives dues pour des biens situés au territoire de Beurey. — Ce registre est folioté de III à XL ; les deux premiers feuillets manquent.

E. 798. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets; papier.

1627. — Baronnie de Jaucourt. — *Beurey*. — Terrier. — Déclarations de rentes et censives assises sur des biens situés au territoire de Beurey, dues au seigneur du lieu qui était César, duc de Vendôme, de Beaufort et d'Étampes, baron de Jaucourt, seigneur de Soulaines, 1627. — Fol. 1 et suivants : Copie de lettres émanées du roi Charles V, en date à Paris du mois d'avril 1372, rapportant et ratifiant la charte d'affranchissement donnée aux habitants de Beurey, au mois de décembre 1371, par Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, leur seigneur. (Cf. Ord. des rois de France, V 472.)

E. 799. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1569-1774. — Baronnie de Jaucourt. — *Éclance*. — Foi et hommage de la seigneurie d'Éclance et du fief de la forêt de Der, en dépendant, présentés par Edme-Paul-Nicolas de Nogent, seigneur desdits lieux, à Léon duc de Montmorency et Charlotte de Montmorency-Luxembourg, sa femme, à cause de leur baronnie de Jaucourt, 1774 — *La Rotière*. — Déclarations faites au terrier de la Rotière, pour la dame du lieu, Marie de Clèves, marquise d'Isles, comtesse de Beaufort, dame de Jaucourt, 1569.

E. 800. (Registre.) — In-folio, 553 feuillets ; papier.

1551-1627. — Baronnie de Jaucourt. — *La Rotière*. — Terrier. — Déclarations, par-devant notaires au bailliage de Jaucourt, de biens sis à La Rothière et chargés de rentes et censives dues aux seigneurs du lieu, savoir ; de 1569 à 1572 Marie de Clèves, marquise d'Isles, comtesse de Beaufort, baronne de Jaucourt ; en 1627 César duc de Vendôme et de Beaufort, baron de Jaucourt, Soulaines et Larzicourt (Marne). Parmi les déclarants on remarque : en 1551 et 1572 Anne-Antoinette d'Anneville, veuve de Laurent de Francières en son vivant seigneur de Conflans, Fresnay et Lévigny, ladite dame demeurant à Éclance ; en 1569 Nicolas Marchant, écuyer, sieur du Petit-Mesnil et Chaumesnil en partie, demeurant au Petit-Mesnil ; en 1570 Charles de La Chaussée, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de La Chaussée, Arrêt et Freignières : en 1627 Charles de Creney, écuyer, Nicolas du Mesnil, François de Bossancourt, Edmonde de Bossancourt, veuve d'Edme de Gruy, et Jean d'Orbinot, tous seigneurs du Petit-Mesnil et de Chaumesnil.

E. 801. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier; 2 plans.

1407-1774. — Baronnie de Jaucourt. — *Longpré*. — Bail à cens perpétuel de plusieurs pièces de terres et prés au finage de Longpré, fait par Marie d'Albret, comtesse de Nevers et de Dreux, dame de Jaucourt, 1533 (v. st.). — *Ormoy-sur-Aube* (Haute-Marne). — Aveu et dénombrement pour moitié de la seigneurie d'Ormoy ayant appartenu à

Louis du Hamel, rendus à M. le prince Tingry, seigneur de Jaucourt, par François Rémond, qui avait acquis cette moitié de M. du Hamel sus-nommé, 1690. — Aveu et dénombrement de l'autre moitié de cette seigneurie donnés à (Charles-) François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg et de Piney, gouverneur de Normandie, baron de Jaucourt, par Claude II de La Rue, seigneur de Mareilles (Haute-Marne), et René de Montangon de Biard de Crespy, comme mari d'Anne de La Rue, seigneurs de cette moitié comme héritiers de Claude I de La Rue, seigneur de Mareilles, leur père et beau-père, 1712. — *Proverville.* — Convention entre le duc de Bourgogne, seigneur de Proverville et les habitants du lieu, par laquelle il est arrêté que lesdits habitants auront le droit d'usage dans tous les bois du territoire de Proverville moyennant le paiement au duc d'une redevance annuelle d'un bichet d'avoine par chef d'hôtel, 1407. — Transaction entre Marie de Clèves, marquise d'Isles, comtesse de Beaufort, dame de Jaucourt et de Proverville, et les habitants dudit lieu de Proverville, par laquelle ces derniers accordent que Marie de Clèves et ses successeurs dans la baronnie de Jaucourt auront en propriété cent vingt arpents de bois et usages au finage de Proverville; enfin, ils devront lui payer chaque année, en outre des redevances accoutumées, deux sous six deniers tournois par ménage, et quinze deniers tournois par homme ou femme non marié, 1568. — Procès-verbal de la visite faite par experts de quatre-vingts arpents de bois appelés Les Janvottes, appartenant au baron de Jaucourt, qui avaient été brûlés à deux reprises différentes, 1667. — Plan du bois de Provanchevaux et d'une coupe de « La Janvotte, » 1749. — Quittances de salaires payés pour martelages, coupes, arpentages et estimations des bois de la seigneurie de Proverville, 1772-1774. — Foi et hommage du fief de La Fontaine aux mortiers ou mortras, consistant en une pièce de vigne, sis au finage de Proverville, donnés au duc de Montmorency, et à Anne-Charlotte de Montmorency-Luxembourg, sa femme, à cause de leur baronnie de Jaucourt, par Anne-Félicité Dupont de Compiègne, Madeleine-Hyacinthe-Henriette Dupont de Compiègne de Vaivre, et Charlotte-Gabrielle-Thérèse Dupont de Compiègne de Louvières, filles majeures, demeurant au château de Louvières (Haute-Marne), 1774. Ce fief avait été donné la même année à mesdemoiselles de Compiègne par Joseph Dupont de Compiègne de Louvières, colonel d'infanterie, gouverneur de Bar-sur-Aube, leur père, et Madeleine-Julienne Dupont de Compiègne de Louvières, demoiselle, seigneur et dame de Fontaine, y demeurant, avec réserve de l'usufruit leur vie durant.

E. 802. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets; papier.

1511-1512. — Duché de Piney. — *Piney, Montangon*, etc. — Compte des recettes et dépenses des terres de Piney et Montangon pour Antoine de Luxembourg, seigneur desdits lieux, comte de Brienne, Roucy et Charny, etc. — *Recettes*. Fol. 23, r° « Des mains mortes et fourmariages de ceulx qui souloient estre audit Pigney, cy néant pour ce que durant l'an de ce présent compte n'en sont aulcunes advenues ne escheues, au moyen de ce qu'il n'y a plus homme ne femme qui soit de ladite condicion. » — Fol. 23, v° : Pel-et-Der. Fermes de la mairie, des grosses amendes, la taille (néant), les frestages et usages. — Fol. 34, v° ; Brevonne. Fermes de la mairie, des grosses amendes, etc. — Fol. 46, r° : « Des franchises des hommes et femmes de la condicion serve dudit lieu de Brevonne... Aulcuns hommes ne femmes ne sont plus de ladite condicion audit Brevonne. » — Fol. 46, v° : Rouilly (c. de Rouilly-Sacey). Fermes de la mairie, des grosses amendes, de la taille (néant). Fol. 50, v° : Onjon. Fermes de la mairie et des grosses amendes. — Fol. 53, v° : Bouy (Bouy-Luxembourg). « Se aulcun des demorans audit Bouy tue porc gras en ladite ville ou finage d'illec, doibt à mondit seigneur de chacun tel porc qu'il tue ung gembon de la gembe dextre devant, à prendre dès le genoul en amont ; et se on ne tue audit Bouy que un porc seul, ledit gembon est à mondit seigneur, et se on en tue plus il prend de neuf gembons les deux, et damoiselle Jehanne Fretel, dame en partye dudit Bouy prend lesditz sept aultres gembons. » — Fol. 54, v°. Montangon. Fermes de la prévôté, du péage, des fournages, des jurées et du moulin. — Fol. 56, r°. Villehardouin. Four banal; fermes de la mairie de Villehardouin et de la rivière, des grosses amendes. Jurée. – Fol. 64, v°. Aillefol (Géraudot). Fermes de la mairie et des grosses amendes. — Fol. 71, v°. Luyères et Fontaine. — Fermes de la mairie et des grosses amendes. Jurées. — Fol. 72, r°. Précy-Notre-Dame. Ferme de la mairie. Jurées. — Fol. 74, r°. Recette de deniers pour fiefs et arrière fiefs. « De nobles personnes François Hennequin et damoiselle Loyse Molé, sa femme, en leurs noms et comme tuteurs et curateurs de Anne de Pleurre, myneure d'ans, fille de feu noble homme Colin de Pleurre en son vivant seigneur en partye de Précy-Notre-Dame, et de ladite damoiselle Loyse Molé, receu la somme de XL livres tournois, et ce pour raison du droit de relief deu à mondit seigneur par lesdits Hennequin et sa femme de la moictié de ladite terre et seigneurie de Précy, mouvante et tenue en plain fief de mondit seigneur à cause de son chastel dudit Pigney, que ladite damoiselle tient en douaire;

duquel douaire elle a deu relief à mondit seigneur à raison de ce quelle s'est remariée en secondes nopces avec ledit Hennequin, et aussi pour le droit de relief deu par ladite Anne, myneure, pour raison de la moictié d'icelle terre à elle escheue et advenue en ligne collatéral à cause et par le trespas de feue Symonnette de Pleurre jadis sa seur, et fille desdits de Pleurre et Loyse Molé..... » — Fol. 84, r°. *Dépenses.* « A messire Jehan Robelin, prestre, chappelain de la chappelle de Villehardouyn... » — Fol. 85, r°. Gages d'officiers.

E. 803. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets ; papier.

1517-1518. — Duché de Piney. — *Piney, Montangon*, etc. — Compte des recettes et dépenses des seigneuries de Piney, Montangon et dépendances, pour Charles I de Luxembourg, comte de Brienne, de Ligny et de Roucy, etc. — *Recettes.* Fol. 41, v°. Piney. — Fol. 61, v°. Pel-et-Der. Fermes de la mairie et des grosses amendes. Frêtages et usages. — Fol. 72, v°. Brevonne. Fermes de la mairie et des grosses amendes. -- Fol. 84, v°. Rouilly (commune de Rouilly-Sacey). Idem. Jurées. — Fol. 88, v°. Onjon. Fermes de la mairie et des grosses amendes. — Fol. 3, v°. Bouy (Bouy-Luxembourg). Droit d'usage et de vain pâturage. — Fol. 4, v°. Montangon. Fermes de la prévôté, des grosses amendes, du péage. Fournages. Jurées. — Fol. 5, v°. Villehardouin. Four banal. Fermes de la mairie de Villehardouin et de la rivière, des grosses amendes. Jurées. — Fol. 14, r°. Aillefol (Géraudot). Fermes de la mairie et des grosses amendes. — Fol. 21, r°. Fontaine et Luyères. Fermes de la mairie et des grosses amendes. Jurées. — Fol. 21, v°. Précy-Notre-Dame. Ferme de la mairie. — Fol. 31, v°. *Dépenses.* Fol. 34, r°. Gages d'officiers. — Fol. 36, r°. « Audit receveur la somme de cent livres tournois par luy payez pour mondit seigneur à Philibert de Montaingon, escuyer, gruyer de Ligny... »

E. 804. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets; papier.

1523-1524. — Duché de Piney. — *Piney, Montangon*, etc. — Compte des recettes et dépenses des seigneuries de Piney, Montangon et dépendances, pour Charles I de Luxembourg, comte de Brienne, etc. — *Recettes.* Fol. 1, v°. Piney. — Fol. 23, r°. Pel-et-Der. Fermes de la mairie et des grosses amendes. Fol. 34, r°. Brevonne. Fermes de la mairie et des grosses amendes. Fours. — Fol. 46, r°. Rouilly. Idem. — Fol. 50, r°. Onjon. Idem. — Fol. 53, r°. Bouy. Droits d'usage et pâturage. — Fol. 54, r°. Montangon. Fermes de la prévôté, du péage. — Fol. 55, r°. Villehardouin. Four banal. Fermes de la mairie de Villehardouin et de la rivière. Jurées. — Fol. 63, v°. Aillefol (Géraudot). Fermes de la mairie et des grosses amendes. — Fol. 69, r°. Villevoque (commune de Piney). « De nobles personnes Huguet d'Alichamp et damoiselle Jehanne du Rup, sa femme seigneur et dame de Villevaucque, ausquelz mondit seigneur, dès le XXVIIIe jour de septembre, l'an mil cinq cens et dix sept, a baillé et délaissé tout le droit de justice foncière, haulte, moyenne et basse, que mondit seigneur à cause de sa seignorye de Villehardouyn, avoit audit lieu de Villevaucque et finage d'illec, ensemble tous les héritages, cens, rentes et revenues que mondit seigneur avoit et povoit prétendre audit lieu de Villevaucque et finage dudit lieu, pour d'iceulx droictz de justice et héritages, cens, rentes et revenues jouyr et user doresenavant à tousjours par lesdits d'Alichamp et sadite femme, leurs hoirs, successeurs et ayans cause, à la charge que lesdits d'Alichamp et damoiselle Jehanne du Rup, leursdits hoirs seigneurs ou dames dudit Villevaucque tiendront ledit droit de justice foncière, cens, rentes et revenues, en plain fief de mondit seigneur à cause de sa maison forte de Villehardouyn, comme ilz font la reste de la seignorye dudit Villevaucque, et aussi de payer par chascun an...... » — Fol. 69, v°. Fontaine et Luyères. Fermes de la mairie et des grosses amendes. Jurées. — Fol. 70, r°. Précy-Notre-Dame. Ferme de la mairie; jurées. — *Dépenses.* Fol. 83, r°. Gages d'officiers,

E. 805. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets ; papier.

1527-1528. — Duché de Piney. — *Piney, Montangon*, etc. — Compte des recettes et dépenses des seigneuries de Piney, Montangon et dépendances, pour Charles I de Luxembourg, comte de Brienne, etc. – Fol. 1, v°. Piney. — Fol. 22, r°. Pel-et-Der. Fermes de la mairie et des grosses amendes. — Fol. 33, r°. Brevonne. Fermes de la mairie et des grosses amendes. Fours. — Fol. 45, r°. Rouilly. Idem. — Fol. 49, r°. Onjon. Idem.— Fol. 52, r°. Bouy.— Fol. 53, r°. Montangon. Fermes de la prévôté et du péage. Fournages, jurées. — Fol. 54, r°. Villehardouin. — Fol. 62, v°. Aillefol (Géraudot). — Fol. 69, r°. Villevoque. — Fol. 69, v°. Fontaine et Luyères. — Fol. 70, r°. Précy-Notre-Dame. — *Dépenses.* Fol. 83, v°. Gages d'officiers.

E. 806. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets ; papier.

1532-1533. — Duché de Piney. — *Piney, Montangon*, etc. – Compte des recettes et dépenses des seigneuries

de Piney, Montangon et dépendances, pour Antoine de Luxembourg, comte de Brienne, etc. — *Recettes*. Fol. 2, v°. Piney. - Fol. 23, r°. Pel-et-Der. — Fol. 34, r°. Brevonne. — Fol. 46, r°. Rouilly. — Fol. 50, r°. Onjon. — Fol. 53, r°. Bouy. (Cf. E. 802, fol. 53, v°.) — Fol. 54, r°. Montangon. — Fol. 55, r°. Villehardouin. — Fol. 63, v°. Aillefol (Géraudot). — Fol, 70, r°. Villevoque. (Cf. E. 804. fol, 69, r°.) Fol. 70, v°. Fontaine et Luyères. — Fol. 71, r°. Précy-Notre-Dame. — *Dépenses*. Fol. 85, r°. Gages des officiers.

E. 807. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets; papier.

1567 (v. st.). — Duché de Piney. — *Piney, Montangon*, etc. — Compte des recettes et dépenses des seigneuries de Piney, Montangon et dépendances. — Manque l'ancien premier feuillet, mais on trouve à la fin (fol. 24 r°) l'approbation de compte par François de Luxembourg, évêque et duc de Laon, pair de France, seigneur de Piney, et la déclaration par le même que Nicolas de Vienne, son receveur de Piney, lui a payé le reliquat dudit compte. — Fol. 4, v° : « La ferme de la mothe de Villehardouyn... » — Fol. 19, v° : Dépenses de deniers : gages des officiers, et notamment d'Antoine de Vienne, procureur fiscal; Jean de Vienne, gruyer de Piney.

E. 808. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets; papier.

1579 ou **1580**. — Duché de Piney. — *Piney, Montangon*, etc. — Compte des recettes et dépenses des seigneuries de Piney, Montangon et dépendances, approuvé le 6 juin 1580. Incomplet au commencement. (Copie.) — Fol. 15, r° et suivants : Dépenses de deniers, et notamment (fol. 17, v°) gages des officiers.

E. 809. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets; papier.

1601-1602. — Duché de Piney. — *Piney, Montangon*, etc. — Compte de recettes et dépenses des seigneuries de Piney, Montangon et dépendances, pour François, duc de Luxembourg et de Piney. (Copie). — *Recettes*. Fol. 1, r°. Piney. — Fol. 8, r°. Montangon. — Fol. 9, r°. Brevonne. — Fol. 11, r°. Pel-et-Der. — Fol. 13, v°. Précy-Notre-Dame. — Ibidem. Auzon. Amendes et greffe de la mairie royale. — Fol, 14, r°. Villehardouin. Ferme des amendes de la mairie royale; greffe de la justice, etc. — Fol. 15, r° ; « La place où soulloient estre les bastimens de la basse court, du chastel de Villehardouin, aboutissant sur la fontaine.... » — Fol. 17, r°. Aillefol (Géraudot). « La ferme des mairies royalle et foncière d'Aillefol, de ce qui est de l'antien domaine de monseigneur.,.. » — Fol. 18, r°. Rouilly. — Fol. 19, v°. Rosson. « Ne faict icy estat le comptable d'aulcune somme de deniers ny quantité de grains provenant de la terre et seigneurie dudict Rosson, pour estre icelle tenue à ferme soubz le nom de monseigneur par Joseph de Vienne, sieur de Sacey, qui en faict paiement à monseigneur. » — Ibidem. Assencières. « Ne faict le comptable aulcun estat de la terre de Assencières, pour avoir esté vendue par monseigneur au sieur de Luyères... » — Fol. 20, r°. Onjon. Ferme des amendes des mairies royale et foncière, etc. — Ibidem. Bouy. Ferme semblable, et celle de jambons. (Voir E. 802, ci-dessus.) — Fol. 21, v°. Fontaine et Luyères. Ferme des amendes de Luyères; ferme du greffe des mairies royales et foncières de Fontaine et Luyères. — Ibidem. Le Mesnil-Lettre. Amendes de la justice ; droicts de jurée, grurie et four banal, etc. — Fol. 22, r°. Le Doyer. Ferme des amendes du Doyer ; droicts de jurée et grurie dus par les habitants du Doyer, de Villiers et de Villevoque. — Fol. 23, r°. Villevoque. « Monseigneur a droict de prendre par chacun an la somme de trois escus un tiers, sur la mairie et justice dudict Villevaucque, que le seigneur dudict lieu est tenu luy paier... » *Dépenses*. — Fol. 26, r°. Gages d'officiers.

E. 810. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets ; papier.

1672-1676. — Duché de Piney. — Compte des recettes et dépenses du revenu du duché de Piney, pour quatre années, rendu à Madeleine-Charlotte-Bonne-*Claire* (sic) de Luxembourg (de Clermont-Luxembourg), duchesse de Luxembourg et de Piney, dame de Ramerupt, comtesse de Ligny (Meuse), femme de François-Henri de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg et de Piney, pair, maréchal et premier baron chrétien de France, général des armées du Roi en Allemagne. — *Recettes*. Fol. 1, v° Piney. — Fol. 1, v°. Piney. — Fol. 6, r°. Montangon. — Fol. 7, v°. Villehardouin. Ferme de la motte de Villehardouin. — Ibidem. Pel-et-Der. Ferme du greffe, des amendes ; droits de frêtage. — Fol. 8, v°. Onjon. Ferme des amendes et du greffe. — Fol. 9, r°. Rouilly. Rosson. — Fol. 9, v°. Bouy, Le Doyer. — Fol. 11, v°. *Dépenses*.

E. 811. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets ; papier.

1680-1681. — Duché de Piney et baronnie de Ramerupt. — Compte des recettes et dépenses du revenu du duché

de Piney et de la baronnie de Ramerupt, rendus à la duchesse de Luxembourg. (Voir le numéro précédent.) — *Recettes*. Fol. 2, v°. Piney. — Fol. 4, v°. Montangon. — Fol. 5, r°. Pel-et-Der. — Fol. 5, v°. Villehardouin. — Fol. 6, r°. Onjon, Bouy. — Fol. 6, v°. Rouilly, Rosson. — Fol. 7, r°. Ramerupt et dépendances : Vaupoisson, Saint-Nabord, Aubigny, Vinetz. — Fol. 15, r°. *Dépenses*.

E. 812. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets ; papier.

1681-1686. — Duché de Piney et baronnie de Ramerupt. — Compte des recettes et dépenses du revenu du duché de Piney et de la baronnie de Ramerupt, pour le duc et la duchesse de Montmorency-Luxembourg (voir E. 810). — *Recettes*. — Fol. 1, r°. *Duché de Piney* : Piney, Montangon, Pel-et-Der, Villehardouin, Bouy, Rouilly, Rosson. — Fol. 9, r°. *Baronnie de Ramerupt*. Ramerupt, Vaupoisson, Saint-Nabord, Aubigny, Vinets. — *Dépenses*. — Fol. 25, r°. « Payé au sieur de Vienne de La Thuillerye la somme de cent vingt six livres quatre sols pour thuilles, briques et carreaux pour ayder à bastir le cabinet de Madame, suivant son mémoire et quittance du vingt-neuf novembre 1683. » — Fol. 25, v°. « Payé à Charles Robert la somme de trois livres pour un manchon pour monseigneur l'abbé, suivant son ordre du 22 novembre 1682. » — Fol. 26, v°. « Payé au sieur Rousselot, chirurgien, pour avoir faict le poil et seigné monseigneur l'abbé, suivant l'ordre de mondict seigneur du vingt-trois janvier 1683. »

E. 813. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets ; papier.

1788. — Duché de Piney et baronnie de Ramerupt. — « État général des domaines de Piney et Ramerupt, appartenant à M. de Luxembourg, année 1788. » — Titres des colonnes de cet état : objets affermés, produit en argent, produit en froment, produit en avoine, suffrages.

E. 814. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets ; papier.

1510-1511. — Duché de Piney et baronnie de Ramerupt. — Gruerie. — Compte des recettes et dépenses faites par Jean de Vaudremont, gruyer de Piney, Ramerupt et Montangon, rendu à Antoine Ier de Luxembourg, comte de Brienne, seigneur desdits lieux. — *Recettes*. Fol. 2, v°. Pêche des étangs. — Fol. 3, v°. Vente du poisson pêché dans les étangs. — Fol. 5, v°. Paisson des bois et forêts. — Fol. 6, r°. Vente de bois morts ou abattus. — Fol. 6, v°. Recettes provenant des exploits de justice et amendes. — Fol. 7, r°. *Dépenses*.

E. 815. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1511-1512. — Duché de Piney et baronnie de Ramerupt. — Gruerie. — Compte des recettes et dépenses faites par Jean de Vaudremont, gruyer de Piney, Ramerupt et Montangon, rendu à Antoine I de Luxembourg, comte de Brienne, seigneur desdits lieux. — *Recettes*. Fol. 2, r°. Pêche des étangs. — Fol. 3, v°. Vente des poissons provenant de la pêche des étangs. — Fol. 5, v°. Paisson des bois et forêts. — Fol. 6, r°. Vente de bois mort et d'arbres abattus. — Fol. 6, v°. Recettes provenant d'exploits de justice et d'amendes. — Fol. 7, r°. *Dépenses*.

E. 816. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets ; papier.

1597-1606. — Duché de Piney. — Gruerie. — Comptes de la gruerie du duché de Piney présentés à François duc de Luxembourg et de Piney, etc., en présence de Pierre Baillot, abbé de Larrivour, et de Louis de Lormeau, seigneur de Falourdet, maître d'hôtel dudit duc de Piney, auditeurs de ses comptes. — Fol. 1, v°. Comptes de 1597. — Fol, 4, r° Comptes de 1598. — Fol. 5, r°. Comptes de 1599. — Fol. 10, r°. Comptes de 1600. — Fol. 12, v°. Comptes de 1601. — Fol. 13, v°. et 14, r° : « Plus sera le comptable deschargé de la quantité de six modernes livrez aux marguilliers de l'église de Vandeuvre, par ordonnance de Monseigneur du vingt deuxiesme de juing, an du présent compte, pour réparation de l'église dudict Vandeuvre..... Sera aussi le comptable deschargé de la quantité de cent modernes qui ont esté livrez aux marguilliers de l'église de Pigney aux lieux portez par l'ordonnance de monseigneur, du dernier septembre an du présent compte, pour faire des platteformes pour les voultes de l'église dudict Pigney, à la charge que quand elles seront faictes de rendre le boys d'escarrage à monseigneur. Plus requiert le comptable estre deschargé de la couppe de trante chesnes et anciens modernes qui sont esté livrez aux marguilliers de Rouilly pour les réparations de l'église dudict lieu, iceulx prins en la forest de Chardonnet, par ordonnance de monseigneur du dixiesme octobre an du présent compte. » — Fol. 15, v°. Comptes de l'année 1602. Fol. 19, v° : « Par ordonnance de monseigneur, du treiziesme may, a esté livré aux marguilliers de l'église de Fontaine cinq modernes prins en la forest de l'Orient de Pigney, et huict chesnes et trente chesneaux en la forest de Chardonnet, que mondict seigneur leur a donné pour ayder à re-

faire leur église. » — Fol. 20, r°. Comptes de 1603. Fol. 21, v°. « Sera aussi deschargé le comptable de la couppe et desblave de la quantité de trente huict chesnes livrez aux marguilliers de l'église de Pigney pour la réparation d'icelle église et prins en la forest de Chardonnet.... » — Fol. 25, v°. Comptes de l'an 1604. Fol. 26, v° : « A esté livré par ordonnance de monseigneur, du moys de may de la présente année, la quantité de trente-sept chesnes aux marguilliers de Pougy que mondict seigneur leur a donné pour ayder à refaire leur clocher et église.... » — Fol. 28, v°. Comptes de 1605. — Fol. 32, r°. Idem pour 1606.

E. 817. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1539-1767. — Duché de Piney. — Lettres patentes données à François de Luxembourg, comte de Roucy, baron de Ligny, etc., érigeant en duché sous le nom de Piney les seigneuries de Piney, Montangon et Ramerupt, avec leurs dépendances, savoir, pour la seigneurie de Piney : Piney, Brevonne, Pel-et-Der, Villehardouin, Rouilly, Aillefol, Luyères, Bouy, Onjon, Villevoque, Le Doyer, Villiers-le-Brûlé, Brantigny, Auzon, Fontaine, Sacey, Chardonnet, La Potolle, Précy-Notre-Dame ; et pour la seigneurie de Ramerupt : Ramerupt, Aubigny, Vinets, Vaupoisson, Saint-Nabord, Saint-Baussange (commune des Ormes), Ortillon et Coclois, septembre 1576. (Copie). — Baux des greffe et tabellionnage, bailliage et gruerie, ferme des amendes et droits de hallage et péage du duché de Piney, 1755-1767. — *Piney, Montangon* et dépendances. — Aveu et dénombrement des seigneuries de Piney, Montangon et dépendances, au bailliage de Chaumont, donnés au Roi, à cause de son château de Chaumont, par Antoine II de Luxembourg, comte de Brienne et de Ligny, 1539. (Copie du XVIIe siècle.) « Et premièrement à luy appartient la place où d'ancienneté soulloit estre assis le chastel et maison seigneurialle dudict Pigney, ensemble la basse court et le jardin.... » — Aveu et dénombrement du duché de Piney donnés au Roi, à cause du château de Chaumont, par Charles-Henri de Clermont de Luxembourg, et Marguerite-Charlotte de Luxembourg, sa femme, duc et duchesse de Luxembourg et Piney, comte et comtesse de Ligny, Brienne et Rosnay, etc., 1636.

E. 818. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

1562-1779. — Duché de Piney. — *Piney.* — Acquisition par Alexis Bottot, marchand à Piney, d'une maison sise audit lieu, près de la halle, 1649. — Acquisition d'une autre maison au même lieu par Alexis Bottot, amodiateur de la terre de Rachisy, 1669. — Bail à cens par Nicolas Acarie seigneur de Roncenay et de Monberaut, demeurant à Monberaut, d'une pièce de terre au territoire de Piney, 1635. — Bail à ferme d'une pièce de pré appelée la Grande-Pâture, appartenant au duc de Montmorency et de Piney, 1774. — Marché pour des réparations à faire à la halle de Piney, 1562. — Beauregard. — Baux de la ferme de Beauregard, 1755-1779. — Buisson-Jeanne (Le). — Bail de la ferme du Buisson-Jeanne appartenant au duc de Piney, 1754. — La Tuilerie. — Vente par Charles-Henri de Clermont-Luxembourg, duc de Piney, etc. et Marguerite-Charlotte de Luxembourg, sa femme, à Étienne de Vienne, écuyer, sieur de La Tuilerie et des Petits-Usages de Piney, demeurant à La Tuilerie, de tous les droits de justice que les vendeurs pouvaient avoir ou prétendre « tant sur le fief des Petits Usages de Pigney que Usages d'Aillefol, consistant lesdits Petits Usages de Pigney et Usages d'Aillefol en trois cens vingt cinq arpens de terre, prey, vigne que enclos en despendantz, ou environ, et ainsy que le tout se conciste et comporte ; sur lequel fief desdits Petits Usages sont bastis maison seigneurialle, thuyllerie, colombier, grange et quantité d'autres bastimens tenant d'une part..., » 1642.

E. 819. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVe siècle. — Duché de Piney. — *Brevonne* et *Villiers-le-Brûlé.* — Plan informe de partie des territoires de Brevonne et de Villiers-le-Brûlé (commune de Piney).

E. 820. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Duché de Piney. — *Brevonne.* — « Plan du terrein appelé la Carpière, contigû à l'étang de la Pierre, dans le territoire de Brevonne. »

E. 821. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1654-1774. — Duché de Piney. — *Brevonne.* — Arrêt du Parlement de Paris mettant à néant l'appel interjeté par les Minimes de la province de Champagne, seigneurs de Brevonne, d'une sentence rendue au bailliage de Chaumont le 9 mars 1684, par laquelle lesdits religieux avaient été déclarés non recevables en l'entérinement de lettres de rescision par eux obtenues le 27 mars 1683 en la Chancellerie, 1686. Ces lettres de rescision avaient pour objet de faire remettre les Minimes dans l'état où ils étaient avant un partage du 7 juillet 1671 et d'autres faits en conséquence de celui-là. Ils demandaient qu'il fût fait un nouveau partage des biens

énoncés dans l'adjudication faite au profit de M. de Joyeuse le 7 décembre 1669, et que dans ce partage on ne comprit pas le château de Brevonne, qui aurait été exclusivement réservé aux dits religieux. Opposition avait été faite à l'entérinement des lettres de 1683 par les sieurs Legrand et Barbier, Alexandre Le Grand sieur de Planfort (commune de Brevonne), y demeurant, tant en son nom que comme tuteur de Nicole Le Grand, fille mineure née de son mariage avec feue Éléonore de « Gadavo » (Gadovot), laquelle était héritière de Jacques de « Gadavo de Saint-Georges et d'Antoinette d'Argelly, » ses père et mère, lesquels étaient eux-mêmes aux droits de Michel de Joyeuse, chevalier, baron de Verpel, Montgobert, Mathaux et autres lieux ; Antoine Barbier, prêtre, aumônier du Roi, demeurant à Précy-Saint-Martin, héritier d'Antoine Massu, sieur de Beauregard, Pierre Barbier, marchand, demeurant audit Précy, héritier de Louise Beaufilz, veuve de Georges Barbier, et autres, aussi héritiers d'Antoine Massu, et Armand de Joyeuse, marquis de Ville-sur-Tourbe, Montgobert, Mathaux et autres lieux, maître de camp d'un régiment de cavalerie, et Marguerite de Joyeuse, sa femme, fille et héritière de Michel de Joyeuse. — Bail des fermes des amendes, débites et brandons des seigneuries de Brevonne, Pel-et-Der, Rosson, Bouy et Onjon, et du droit de jambage de Bouy dû par chaque habitant « ayant porc ou non, » fait au profit du seigneur de Piney, 1763. — La Bolignate. — Bail de différentes pièces de terres labourables et prés dépendant de « la petite ferme, et appelé la petite ferme ou La Bolignate, de la seigneurie de Brevonne, » fait au profit du duc de Piney, 1763. — *Doche.* — « Estat des obligations appartenantes à monsieur de Dosche sur plusieurs particuliers, » XVIIe siècle. — *Fontaine* (Fontaine-Luyères). — Dénombrement de la seigneurie de Fontaine donné au duc de Piney, par François Hennequin, 1654. — Présentation de foi et hommage de cette seigneurie par Louis-François Hennequin, fils de François, 1659.

E. 822. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1585-1786. — Duché de Piney. — *Géraudot* (Aillefol, incorporé en 1669 à). — Arrêt du Parlement de Paris rendu entre Jules « de La Bonde, » seigneur d'Aillefol en partie, et François de Luxembourg, duc de Piney, ayant agi comme propriétaire des droits royaux d'Aillefol, 1609. Par sentence du 21 juin 1604 le mayeur foncier d'Aillefol avait débouté le duc de Piney du renvoi au bailliage de Troyes qu'il avait demandé pour un crime commis au territoire d'Aillefol, attendu que suivant ladite sentence le crime avait eu lieu dans le ressort de la justice d'Aillefol. Le duc de Piney interjeta appel de cette sentence au bailliage de Troyes qui lui donna gain de cause par jugement du 13 mars 1605, renvoya l'affaire devant le mayeur royal d'Aillefol, et fit défense au mayeur foncier « de prendre cy après congnoissance des mathières personnelles criminelles et civilles contre les demeurans audict Aillefol quant ilz seroient vendicquez ou qui se seroient advouez noz bourgeois. M. de La Bonde en appela au Parlement qui mit à néant l'appel interjeté au bailliage de Troyes et le jugement rendu par ce tribunal, et a « faict deffense audict duc de Pigney, ses officiers et tous autres de troubler et empescher ledict appellant en l'exercice de la justice sur les manans et habitans en sa seigneurie d'Aillefol, sauf et excepté les vrais bourgeois du Roy au cas qu'iceulx bourgeois s'advouent telz et requièrent estre renvoyez pardevant le juge royal ; enjoinct néanmoing ausdictz habitans d'Aillefol en ce qui est du ressort dudict bailliage de Troyes de relever les appellations qui seront par eulx interjetées des jugemens dudict siège d'Aillefol pardevant nostre dict bailly et présidiaux de Troyes.... » — Abandon définitif par François-Henri de Montmorency, duc de Luxembourg et de Piney, maréchal de France, à Louis de Vienne, seigneur de « Géraudot, » lieutenant civil, particulier, criminel et de police au Châtelet de Paris, y demeurant, de toute la portion de terre, justice et seigneurie au village d' « Aillefol » que M. de Luxembourg prétendait y avoir malgré la vente faite le 17 octobre 1649 par Charles-Henri de Clermont de Luxembourg à Louis de Vienne, conseiller d'état, 1681. — La Picarde (commune de Géraudot). — Accord entre Alix de Corberon, femme séparée de biens de Philibert de Luxembourg, écuyer, et Edme Guillaume, bourgeois de Troyes, 1585. Philibert de Luxembourg, se portant fort de la ratification de sa femme, avait vendu le 26 avril 1577 audit sieur Guillaume la moitié appartenant à sa femme dans l'usufruit viager de la terre et seigneurie de La Picarde, paroisse d'Aillefol. Alix de Corberon avait ratifié cette vente le 4 septembre suivant, mais dans la suite elle avait prétendu avoir été contrainte à cette ratification dans l'intérêt de son mari, et elle avait obtenu des lettres royaux et une sentence du bailliage de Troyes du 14 février 1585 entérinant ces lettres et l'autorisant à rentrer en possession après avoir remboursé au sieur Guillaume tous coûts et dépens. Ce dernier, qui avait été condamné aux frais du procès, fit appel de cette sentence, et Alix de Corberon en appela de son côté. Une autre sentence ordonna alors que Guillaume jouirait de la terre de La Picarde, comme auparavant, mais madame de Luxembourg appela de cette seconde sentence. Pendant les poursuites de ce second appel intervinrent Nicolas de Marisy, Vincent Le Page, écuyer, et leurs femmes,

et Edme Le Bey seigneur de Précy, tous enfants de feu Barthélemy Le Bey, sieur de Précy-Notre-Dame, qui firent saisir la terre pour sûreté d'une somme à eux due par Alix de Corberon et Marie de Corberon, sa sœur, et se firent subroger à elles dès le mois de mai 1585 pour la poursuite de l'adjudication de cette terre. Pour en finir, M. de Corberon, qui s'était fait subroger aux droits de Nicolas de Marisy et consorts, a consenti à laisser à Alix de Corberon la jouissance de sa moitié de terre et seigneurie moyennant le paiement de deux cent seize écus, deux tiers. Si cette somme n'était pas payée dans les délais convenus, M. Guillaume devait rentrer en possession de la terre. Alix de Corberon s'est engagée à payer en son acquit à M. le grand prieur de France la rente et arrérages à lui dus à cause de ladite terre et seigneurie tant pour le passé que pour l'avenir, conformément à « l'ypothècque » qu'il lui avait consentie pour la moitié, 1585. — *Montangon.* — Jugement de la gruerie des eaux et forêts du duché de Piney condamnant plusieurs habitants de Montangon à entretenir et reconstruire en cas de besoin le pont de Montangon, attendu qu'ils étaient propriétaires de diverses pièces de terres et bois au même finage qui avaient été abandonnées sous cette charge à leurs auteurs par les duc de Piney, 1786.

E. 823. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1772-1790. — Duché de Piney. — *Orient* (Forêt d'). Procès-verbaux d'adjudication de coupes de bois à faire dans l'Orient de Brienne et de Piney, appartenant au duc de Piney, 1772-1790. — Estimation de la forêt du duché de Piney comprenant l'Orient de Brienne, de deux mille quatre cent quarante-neuf arpents, et l'Orient de Piney, de quatre mille trois cent soixante-dix arpents, vingt-neuf perches, 1775.

E. 824. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1506-1789. — Duché de Piney. — *Pel-et-Der.* — Convention entre Antoine de Luxembourg, comte de Brienne, etc. et les habitants de Pel-et-Der, membre dépendant de la seigneurie de Piney, concernant l'usage des bois de cette seigneurie, 1506. (Copie du XVIIIe siècle.) — Transaction entre les habitants dudit lieu de Pel-et-Der et Charles I de Luxembourg, comte de Brienne, etc., contenant abandon par ce dernier, moyennant certaines redevances, de terres que M. de Luxembourg avait saisies, 1529. (Copies du XVIIe et du XVIIIe siècles.) — Autre transaction entre lesdits habitants et François-Henri de Montmorency-Luxembourg, duc de Piney, relative à l'exécution de celle de 1529, sus-mentionnée, 1680. (Copies.) — Transaction relative à la même affaire, passée entre Charles-François de Montmorency-Luxembourg, duc de Piney, et lesdits habitants, 1729. (Copie.) — Acquisition d'une pièce de terre à Pel-et-Der par M. de Montmorency-Luxembourg, stipulant par Edme de Christon, chevalier, seigneur d'Auzon, capitaine et gruyer général des eaux et forêts du duché de Piney et de la baronnie de Ramerupt, 1757. — État des cens et rentes de Pel-et-Der, d'après les reconnaissances de 1787 à 1789. — Baux du moulin à vent de Pel-et-Der, 1770-1786.

E. 825. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1585-1786. — Duché de Piney. — *Planfort* (commune de Brevonne). — Transaction par laquelle François de Luxembourg duc de Piney renonce au profit de Jean Jacquinot, écuyer, maître réformateur des eaux et forêts au bailliage de Troyes, et Marie Quinot, sa femme, à diverses redevances qu'il percevait d'eux sur une pièce de terre de quatre-vingt arpents à eux appartenant, laquelle pièce de terre faisait partie des usages de Pel-et-Der et de Brevonne, antérieurement abandonnés par les seigneurs de Piney à plusieurs particuliers du duché de Piney, à charge de rentes et censives. M. de Luxembourg a inféodé ces quatre-vingt arpents, « ensemble les bastimens y estans à présent et qui pourroient cy après estre construictz et édiffiez, » pour mouvoir à l'avenir en plein fief du château de Piney, et avec autorisation « de povoir bastir et édiffier ung colombier à pied et mesmes pont levis et bascules pour la seureté de ladicte maison ; sur lesquelz bastimens et actins fossoyez, contenans dix huict arpens, ledict seigneur duc a accordé et donne toute justice foncière, se réservant à soy la haulte justice. » Les redevances supprimées ont été remplacées par une somme annuelle de soixante livres tournois ou vingt écus sol. Enfin il a été convenu que ce fief s'appellerait à l'avenir Planfort, 1585. Au dos est la ratification de Marie Quinot, de 1587. — Vente de la seigneurie de Planfort par Mathieu d'Angeville, seigneur de Précy-Notre-Dame, et Nicole Petit, sa femme, à Jacques Gadovot, 1656. — Consultation d'avocat, signée Nouet, sur la question de savoir si la chapelle de Planfort, fondée par les anciens seigneurs laïques, avec réserve de la collation, doit toujours être réputée séculière, malgré l'acquisition de la terre de Planfort qu'avaient faite les religieux de Beaulieu (commune de Tranne), 1729. — État des objets servant au culte, dans la chapelle de Planfort, 1741. — État des biens formant la dotation de cette chapelle, comprenant au total cinquante-cinq arpents de terres et quatre arpents de prés, XVIIIe siècle. — *Villehar-*

douin. — Acquisition de deux pièces de vigne au finage de Villehardouin par Edme Flogny, curé du lieu, 1689. — Bail de la ferme de la Motte de Villehardouin appartenant au duc de Piney, 1786.

E. 826. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets ; papier.

1510-1511. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de la baronnie de Ramerupt, pour Antoine I de Luxembourg, comte de Brienne, Roucy et Charny, etc. — *Recettes.* Fol. 2, v°. Ramerupt. Fol. 3, v°. « De la vefve de feu Michau Mullat pour la ferme du péage dudict Ramerupt,... sur lequel péage les chanoines de la chapelle du chastel ont droit de prandre par chascun an soixante solz tournois... » — Fol. 11, r° : « De la taille des hommes et femmes de corps dudict Rameru imposée d'ancienneté et qui estoit abosnée par chascun an... » — Fol. 12, v°. Lhuître. Redevance pour les pâtures. — Fol. 13, r°. Vaupoisson. Taille, ferme de la mairie, etc. — Fol. 15, v°. Vinets. Taille, ferme de la mairie. — Fol. 16, v°. Aubigny. Taille, ferme de la prévôté. — Fol. 17, v°. Saint-Baussange (Balsème, commune des Ormes). Taille, ferme de la mairie. — Fol. 18, r°. Ortillon. Taille, ferme de la mairie. — Fol. 19, r°. *Dépenses.* — Fol. 19, v°. Gages d'officiers.

E. 827. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets ; papier.

1511-1512. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de la Baronnie de Ramerupt pour Antoine I de Luxembourg. — Fol. 2, v°. *Recettes.* Ramerupt. — Fol. 14, r°. Lhuître. — Fol. 14, v°. Vaupoisson. — — Fol. 17, r°. Vinets. — Fol. 18, r°. Aubigny. — Fol. 19, r°. Saint-Baussange. — Fol. 20, r°. Ortillon. — Fol. 22, r°. *Dépenses.* — Fol. 22, v°. Gages d'officiers.

E. 828. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets ; papier.

1512-1513. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie pour Antoine I de Luxembourg, comte de Brienne, Ligny et Roucy. — Fol. 2, v°. *Dépenses.* Ramerupt. — Fol. 14, r°. Lhuître. — Fol. 14, v°. Vaupoisson. — Fol. 17, r°. Vinets. — Fol. 18, r°. Aubigny. — Fol. 19, r°. Saint-Baussange. — Fol. 20, r°. Ortillon. — Fol. 22, r°. *Dépenses.* — Fol. 22, v°. Gages d'officiers.

E. 829. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets ; papier.

1513-1514. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie pour Antoine I de Luxembourg. — Fol. 1, v°. *Recettes.* Ramerupt. — Fol. 14, r°. Lhuître. — Fol. 14, v°. Vaupoisson. — Fol. 17, r°. Vinets. — Fol. 18, r°. Aubigny. — Fol. 19. r°. Saint-Baussange. — Fol. 20, r°. Ortillon. — Fol. 22, r°. *Dépenses.* — Fol. 22, v°. Gages d'officiers.

E. 830. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets ; papier.

1514-1515. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie pour Antoine I de Luxembourg. — Fol. 2, v°. *Recettes.* Ramerupt. — Fol. 14, v°. Lhuître. — Fol. 15. r°. Vaupoisson. — Fol. 17, v°. Vinets. — Fol. 18, v°. Aubigny. — Fol. 19, v°. Saint-Baussange. — Fol. 21, r°. Ortillon. — Fol. 23, r°. *Dépenses.* — Fol. 23, v°. Gages d'officiers.

E. 831. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets ; papier.

1516-1517. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie pour Charles de Luxembourg, comte de Brienne, Ligny et Roucy. — Fol. 2, v°. *Recettes.* Ramerupt. — Fol. 12, v°. Lhuître. — Fol. 13, r°. Vaupoisson. – Fol. 15, v°. Vinets. — Fol. 16, v°. Aubigny. — Fol. 17, v°. Saint-Baussange. — Fol. 18, v°. Ortillon. — Fol. 20, r° *Dépenses.* — Fol. 20, v°. Gages d'officiers.

E. 832. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets ; papier.

1517-1518. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie pour Charles de Luxembourg. — Fol. 2, v°. *Recettes.* Ramerupt. — Fol. 13, v°. Lhuître. — Fol. 14, r°. Vaupoisson. — Fol. 16, v°. Vinets. — Fol. 17, v°. Aubigny. — Fol. 18, v°. Saint-Baussange. — Fol. 20, r°. Ortillon. — Fol. 22, r°. *Dépenses.* — Fol. 22, v°. Gages d'officiers.

E. 833. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets ; papier.

1518-1519. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie pour Charles de Luxembourg. — Fol. 1, v°. *Recettes.* Ramerupt. — Fol. 11, v°. Lhuître. — Fol. 12, r°. Vaupoisson. — Fol. 14, v°. Vinets. — Fol. 15, v°. Aubigny. — Fol. 16, v°. Saint-Baussange. — Fol. 17, v°. Ortillon. — Fol. 19, r°. *Dépenses.* — Fol. 19, v°. Gages d'officiers.

E. 834. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets; papier.

1519-1520. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie pour Charles de Luxembourg. — Fol. 2, v°. *Recettes.* Ramerupt. — Fol. 13, v°. Lhuître. — Fol. 14, r°. Vaupoisson. — Fol. 16, v°. Vinets. — Fol. 17, v°. Aubigny. — Fol. 18, v°. Saint-Baussange. — Fol. 19, r°. Ortillon. — Fol. 20, v°. *Dépenses.* — Fol. 21, r°. Gages d'officiers.

E. 835. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets; papier.

1520-1521. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie pour Charles de Luxembourg. — Fol. 2, v°. *Recettes.* Ramerupt. — Fol. 14, r°. Lhuître. — Fol. 14, v°. Vaupoisson. — Fol. 17, r°. Vinets. - Fol. 17, v°. Aubigny. — Fol. 18, v°. Saint-Baussange. — Fol. 19, v°. Ortillon. — Fol. 20, v°. *Dépenses.* — Fol. 21, r°. Gages d'officiers.

E. 836 (Registre.) — In-folio, 34 feuillets; papier.

1521-1522. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie pour Charles de Luxembourg. — Fol. 2, v°. *Recettes.* Ramerupt. — Fol. 14, r°. Lhuître. — Fol. 14, v°. Vaupoisson. — Fol. 17, r°. Vinets. — Fol. 17, v°. Aubigny. — Fol. 18, v°. Saint-Baussange. — Fol. 19, v°. Ortillon. — Fol. 20, v°. *Dépenses.* — Fol. 21, r°. Gages d'officiers.

E. 837. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets; papier.

1522-1523. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie pour Charles de Luxembourg. — Fol. 2, v°. *Recettes.* Ramerupt. — Fol. 12, v°. Lhuître. — Fol. 13, r°. Vaupoisson. — Fol. 15, v°. Vinets. — Fol. 16, r°. Aubigny. — Fol. 17, r°. Saint-Baussange. — Fol. 18, r°. Ortillon. — Fol. 19, r°. *Dépenses.* — Fol. 19, v°. Gages d'officiers.

E. 838. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets; papier.

1523-1524. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie pour Charles de Luxembourg. — Fol. 2, v°. *Recettes.* Ramerupt. — Fol. 14, r°. Lhuître. — Fol. 14, v°. Vaupoisson. — Fol. 17, r°. Vinets. — Fol. 18, r°. Aubigny. — Fol. 19, r°. Saint-Baussange. — Fol. 20, r°. Ortillon. — Fol. 21, r°. *Dépenses.* — Fol. 21, v°. Gages d'officiers. — Fol. 23, r°. « Audict recepveur doibt estre déduicte et rabatue la somme de quarente et une livre tournois laquelle somme il a payé à Nicolas Uterot, charpentier demorant à Pougy, pour avoir faictes de charpentage les tours neufves du chastel dudict Pougy, l'an de ce présent compte, comme par certifficacion de Philebert de Montangon, maistre d'ostel ordinaire de mondict seigneur, appert. »

E. 839. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets; papier.

1525-1526. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie pour Charles de Luxembourg. — Fol. 1, v°. *Recettes.* Ramerupt. — Fol. 12, v°. Lhuître. — Fol. 13, r°. Vaupoisson. — Fol. 15, v°. Vinets. — Fol. 16, v°. Aubigny. — Fol. 17, v°. Saint-Baussange. — Fol. 18, v°. Ortillon. — Fol. 19, v°. *Dépenses.* — Fol. 20, r°. Gages d'officiers.

E. 840. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets; papier.

1526-1527. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie pour Charles de Luxembourg. — Fol. 2, v°. *Recettes.* Ramerupt. — Fol. 13, v°. Lhuître. — Fol. 14, r°. Vaupoisson. — Fol. 16, v°. Vinets. — Fol. 17, v°. Aubigny. — Fol. 18, v°. Saint-Baussange. — Fol. 19, v°. Ortillon. — Fol. 20, v°. *Dépenses.* — Fol. 21, r°. Gages d'officiers.

E. 841. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets; papier.

1527-1528. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie pour Charles de Luxembourg. — Fol. 1, v°. *Recettes.* Ramerupt. — Fol. 17, r°. Lhuître. — Fol. 17, v°. Vaupoisson. — Fol. 21, r°. Vinets. — Fol. 21, v°. Aubigny. — Fol. 22, v°. Saint-Baussange. — Fol. 23, r°. Ortillon. — Fol. 24, v°. *Dépenses.* — Fol. 25, r°. Gages d'officiers.

E. 842. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets; papier.

1528-1529. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie pour Charles de Luxembourg. — Fol. 1, v°. *Recettes.* Ramerupt. — Fol. 13, r°. Lhuître, Vaupoisson. — Fol. 16, r°. Vinets. — Fol. 17, r°. Aubigny. — Fol. 17, v°. — Saint-Baussange. — Fol. 18, r°. Ortillon. — Fol. 19, r°. *Dépenses.* — Fol. 19, v°. Gages d'officiers.

E. 843. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets; papier.

1548-1549. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie rendus à « monsieur de La Brosse et dudict Rameru, Claude Haliger, varlet de chambre ordinaire du Roy. » — Fol. 1, v°. *Recettes*. Lhuître. — Fol. 2, r°. Ramerupt. — Fol. 29, v°. Vaupoisson. — Fol. 37, v°. Vinets. — Fol. 39, v°. Aubigny. — Fol. 40, v°. Saint-Baussange. — Fol. 42, r°. Ortillon. — Fol. 62, v°. *Dépenses*. — Fol. 63, r°. Gages d'officiers.

E. 844. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets; papier.

1550-1551. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie pour Antoine II de Luxembourg, comte de Brienne et de Ligny, baron de Ramerupt. — Fol. 2, v°. *Recettes*. Lhuître, Ramerupt. — Fol. 34, v°. Vaupoisson. — Fol. 45, r°. Vinets. — Fol. 48, r°. Aubigny. — Fol. 50, r°. Saint-Baussange. — Fol. 51, v°. Ortillon. — Fol. 74, r°. *Dépenses*. — Fol. 74, v°. Gages d'officiers.

E. 845. (Registre.) — Petit in-folio, 90 feuillets; papier.

1551-1552. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie présentés à Antoine II de Luxembourg, comte de Brienne et de Ligny, baron dudit Ramerupt. *Recettes*. Fol. 2, r°. Lhuître. — Fol 2, v°. Ramerupt. — Fol. 40, v°. Vaupoisson. — Fol. 51, r°. Vinets. — Fol. 53, v°. Aubigny. — Fol. 55, r°. Saint-Baussange. — Fol. 57, r°. Ortillon. — Fol. 81, r°. *Dépenses*. — Fol. 82, r°. Gages d'officiers.

E. 846. (Registre.) — Petit in-folio, 76 feuillets; papier.

1552-1553. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie pour Antoine de Luxembourg, sus-nommé. — *Recettes*. Fol. 2, v°. Lhuître. — Fol., 3 r°. Ramerupt. — Fol. 36, r°. Vaupoisson. — Fol. 45, r°. Vinets. — Fol. 47, r°. Aubigny. — Fol. 48, r°. Saint-Baussange. — Fol. 50, r°. Ortillon. — *Dépenses*. Fol. 70, r°. Gages d'officiers.

E. 847. (Registre.) — Petit in-folio, 78 feuillets; papier.

1553-1554. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie pour le même Antoine de Luxembourg. — *Recettes*. — Fol. 1, v°. Lhuître. — Fol. 2, r°. Ramerupt. — Fol. 38, v°. Vaupoisson. — Fol. 48, v°. Vinets. — Fol. 49, r°. Aubigny. — Fol. 50, v°. Saint-Baussange. — Fol. 53, r°. Ortillon. — *Dépenses*. — Fol. 72, r°. Gages d'officiers.

E. 848. (Registre.) — Petit in-folio, 64 feuillets; papier.

1554-1555. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie pour le même Antoine II de Luxembourg, comte de Brienne et de Ligny. — *Recettes*. — Fol. 1, v°. Lhuître. — Fol. 2, r°. Ramerupt. — Fol. 32, v°. Vaupoisson. — Fol. 39, r°. Vinets. — Fol. 41, r°. Aubigny. — Fol. 42, r°. Saint-Baussange. — Fol. 43, v°. Ortillon. — *Dépenses*. — Fol. 60, r°. Gages d'officiers.

E. 849. (Registre.) — Petit in-folio, 52 feuillets; papier.

1568-1569. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie rendus à Marguerite de Savoie, comtesse douairière de Brienne et de Ligny, « dame propriétaire de la baronnye dudict Rameru. » — *Recettes*. — Fol. 1, v°. Lhuître, Ramerupt. — Fol. 17, v°. Vaupoisson. — Fol. 21, v°. Vinets. — Fol. 22, v°. Aubigny, Saint-Baussange. — Fol. 23, v°. Ortillon. — *Dépenses*. — Fol. 32, r°. Gages d'officiers.

E. 850. (Registre.) — Petit in-folio, 42 feuillets; papier.

1569-1570. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie rendus à Marguerite de Savoie, sus-nommée. — *Recettes*. — Fol. 1, v°. Lhuître, Ramerupt. — Fol. 19, r°. Vaupoisson. — Fol. 22, v°. Vinets. — Fol. 23, v°. Aubigny. — Fol. 24, r°. Saint-Baussange. — Fol. 24, v°. Ortillon. — *Dépenses*. — Fol. 31, v°. Gages d'officiers.

E. 851. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets; papier.

1570-1571. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie, pour la même. — *Recettes*. — Fol. 2, v°. Lhuître, Ramerupt. — Fol. 17, r°. Vaupoisson. — Fol. 20, v°. Vinets. — Fol. 22, r°. Aubigny. — Fol. 22, v°. Saint-Baussange. — Fol. 23, r°. Ortillon. — *Dépenses*. — Fol. 32, v°. Gages d'officiers.

E. 852. (Registre.) — Petit in-folio, 38 feuillets; papier.

1571-1572. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des

recettes et dépenses de cette baronnie, pour la même. — *Recettes.* — Fol. 1, v°. Lhuître, Ramerupt. — Fol. 16, r°. Vaupoisson. — Fol. 20, r°. Vinets. — Fol. 21, r°. Aubigny, Saint-Baussange. — Fol. 22, r°. Ortillon. — *Dépenses.* — Fol. 30, v°. Gages des officiers.

E. 853. (Registre.) — Petit in-folio, 44 feuillets ; papier.

1572-1578. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie, rendus à la même. — Fol. 8, r°. Paiements faits aux officiers de la baronnie. — *Recettes.* — Fol. 16, r° et 38, v°. Ramerupt. — Fol. 18, v°. Vaupoisson. — Fol. 19, v°. Vinets. — Fol. 20, r°. Aubigny, Saint-Baussange. — Fol. 20, v°. Ortillon. — Fol. 38, r°. Lhuître.

E. 854. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets ; papier.

1578-1584. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie, pour la même. — *Dépenses.* — Fol. 6, r°. Gages des officiers. — *Recettes.* — Fol. 7, r°. Ramerupt. — Fol. 8, r°. Vaupoisson. — Fol. 8, v°. Vinets. — Fol. 9, r°. Aubigny, Saint-Baussange, Ortillon. — Fol. 16, r°. Lhuître.

E. 855. (Registre.) — Petit in-folio, 44 feuillets ; papier.

1584-1585. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie, rendus à la même. — *Recettes.* — Fol. 12, v°. Ramerupt. — Fol. 17, v°. Vaupoisson, Saint-Nabord. — Fol. 23, r°. Vinets. — Fol. 26, r°. Aubigny. — Fol. 26, v°. Saint-Baussange. — Fol. 27, v°. Ortillon. — *Dépenses.* Fol. 37, r°. Gages des officiers.

E. 856. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets ; papier.

1585-1586. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie, rendus à la même. — *Recettes.* — Fol. 1, v°. Ramerupt. — Fol. 15, r°. Vaupoisson, Saint-Nabord. — Fol. 19, v°. Vinets. — Fol. 22, r°. Aubigny. — Fol. 22, v°. Saint-Baussange. — Fol. 23, r°. Ortillon. — *Dépenses.* — Fol. 31, r°. Gages des officiers.

E. 857. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets ; papier.

1586-1587. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie, pour la même. — *Recettes.* — Fol. 2, v°. Ramerupt. — Fol. 14, v°. Vaupoisson, Saint-Nabord. — Fol. 19, r°. Vinets. — Fol. 21, v°. Aubigny. — Fol. 22, v°. Ortillon. — *Dépenses.* — Fol. 27, r°. Gages d'officiers.

E. 858. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets ; papier.

1587-1588. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie, rendus à Marguerite de Savoie, comtesse douairière de Brienne et de Ligny, dame propriétaire de ladite baronnie. — *Recettes.* — Fol. 3, v°. Ramerupt. — Fol. 18, r°. Vaupoisson, Saint-Nabord. — Fol. 22, r°. Vinets. — Fol. 24, r°. Aubigny. — Fol. 25, r°. Ortillon. — *Dépenses.* — Fol. 33, r°. Gages des officiers.

E. 859. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1588-1589. — Baronnie de Ramerupt. — « Compte rendu à Margueritte de Savoye par Humbert Jacqueminet, receveur de la baronnie de Rameru. » (Écriture du XVIIIe siècle.) — Compte cinquiesme. » (Écriture du XVIe siècle.) — C'est le titre du compte ; ce dernier manque.

E. 860. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets ; papier.

1600-1601. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes de cette baronnie rendus à François, duc de Luxembourg et de Piney, baron de Pougy, Vendeuvre et Ramerupt. — *Recettes.* Fol. 1, r°. Ramerupt. — Fol. 10, v°. Vaupoisson, Saint-Nabord. — Fol. 13, v°. Aubigny, Saint-Baussange. — Fol. 14, r°. Ortillon. — Fol. 15, r°. Vinets. — *Dépenses.* — Fol. 20, r°. Gages des officiers.

E. 861. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1602-1603. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie, présentés à François de Luxembourg, sus-nommé. — *Recettes.* — Fol. 2, r°. Ramerupt. — Fol. 9, v°. Vaupoisson, Saint-Nabord. — Fol. 11, v°. Aubigny. — Fol. 12, r°. Saint-Baussange, Ortillon. — Fol. 13, r°. Vinets. — *Dépenses.* Fol. 17°, r°. Gages des officiers.

E. 862. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets ; papier.

1603-1604. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes des recettes et dépenses de cette baronnie, rendus audit François de Luxembourg. — *Recettes.* — Fol. 2, r°. Ramerupt. — Fol. 9, v°. Vaupoisson, Saint-Nabord. — Fol. 11, v°. Au-

bigny, Saint-Baussange. — Fol. 12, r°. Ortillon. — Fol. 13, r°. Vinets. — *Dépenses*. — Fol. 17, v° Gages des officiers.

E. 863. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets ; papier.

1604-1605. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes de cette baronnie rendus à François de Luxembourg, sus-nommé. — *Recettes*. — Fol. 1, r°. Ramerupt. — Fol. 13, r°. Vaupoisson, Saint-Nabord. — Fol. 15, r°. Aubigny, Saint-Baussange. — Fol. 15, v°. Ortillon. — Fol. 16, v°. Vinets. — *Dépenses*. — Fol. 19, v°. Gages des officiers.

E. 864. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1606-1608. — Baronnie de Ramerupt. — Comptes de cette baronnie rendus à François de Luxembourg, duc de Piney, sus-nommé. — Ce sont le premier et le dernier feuillets d'un registre de comptes ; le surplus manque.

E. 865. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 24 pièces, papier.

1576-1605. — Baronnie de Ramerupt. — Pièces justificatives des comptes : mandements, quittances (1583-1586). Nomination par Marguerite de Savoie, comtesse douairière de Ligny et de Brienne, d'Humbert Jacqueminet comme receveur général de la baronnie de Ramerupt, 1583 ; quittances d'officiers de la baronnie pour paiements de leurs gages, 1579-1585. — Bail par enchères des revenus de la baronnie, 1605. — Accord par lequel Marguerite de Savoie, veuve d'Antoine II de Luxembourg, cède à François de Luxembourg, duc de Piney, son fils, moyennant vingt-quatre mille livres tournois, la terre et baronnie de Ramerupt, appartenances et dépendances, 1576. Marguerite de Savoie s'est réservé l'usufruit, sa vie durant. François de Luxembourg a exposé préalablement que par accord fait le 21 mars 1561 (v. st.) ses cohéritiers et lui avaient abandonné les terres de Ramerupt, Treverey, Saint-Joire et La Neuville à Marguerite de Savoie pour lui fournir la somme de trente mille livres tournois « procédans des deniers dotaulx de ladite dame, » mais à charge de rachat moyennant pareille somme de trente mille livres ; depuis cette époque François de Luxembourg avait exprimé le désir de faire ce rachat, mais sa mère s'y était opposée. Quant aux terres de Treverey, Saint-Joire et La Neuville, il a été convenu que M. Luxembourg ne pourrait pas les racheter du vivant de sa mère. Enfin, il a été stipulé que toutes ces conventions seraient de nul effet si le duc décédait avant elle.

E. 866. (Registre.) — In-folio, 11 feuillets ; papier.

XVIIIe siècle. — Baronnie de Ramerupt. — Inventaire de titres de la baronnie de Ramerupt. (Incomplet.) — Les titres cités sont compris entre les années 1552 et 1740. — Fol. 1, r°. Ramerupt. — Fol. 3, r°. Aubigny, Ortillon. — Fol. 3, v° et 5, r°. Romaine. — Fol. 4, r° et 5, r°. Morembert. — Fol. 5, v°. Saint-Nabord.

E. 867. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1579-1782. — Baronnie de Ramerupt. — *Ramerupt*. — Procès-verbal de réception de travaux exécutés à la halle de Ramerupt, 1579. — Procès-verbaux d'adjudications de coupes de bois, 1728-1782. - *Vaupoisson*. — Baux à loyer du pré du Capitaine, sis à Vaupoisson, appartenant au baron de Ramerupt, 1771-1781. Le premier de ces baux est fait par Edme de Christon, seigneur d'Auzon, Saint-Léger-sous-Margerie et autres lieux, capitaine gruyer-général des forêts de Piney, gouverneur dudit duché-pairie et de la baronnie de Ramerupt.

E. 868. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1494-1602. — Comté de Rosnay. — *Presles-Neuf*. — Partage de biens dépendant de la succession de Jean Vivien, orfèvre à Troyes, fait entre ses deux filles et seules héritières, Colette Vivien, femme de Simonnet Huyard, écuyer, demeurant à Troyes, et Perrette Vivien, femme de Guillaume Daillancourt, demeurant à Brienne, 1494. (Copie du XVIIe siècle.) Il a été attribué à chacune d'elles la moitié de la seigneurie de « Presles-lez-Rounay, » avec justice haute, moyenne et basse, mairie et moitié indivise des dîmes. Dans le lot de Perrette figure « la motte close de fossez où soulloit estre la maison forte dudit Presles. » — Procès-verbal de réception des foi et hommage de moitié de cette seigneurie présentés à François de Bretagne, comte de Vertus, à cause de son château de Rosnay, par Perrette Vivien, alors veuve de Guillaume « de Daillancourt, » demeurant à Brienne, 1534. Suscription de Claude Raulet, écuyer, licencié ès lois et en décret, seigneur de Vitry-la-Ville (Marne), bailli du comté de Vertus. — Réception des foi et hommage présentés au comte de Vertus, seigneur de Rosnay, par Jonatas « Daillancourt, » écuyer, par-devant Gand (?) Berbier, écuyer, licencié ès lois, lieutenant général au bailliage de Rosnay, pour partie de la seigneurie de Presles à lui échue par les décès de Guillaume Daillancourt, son père, et Pierre Daillancourt, son frère, 1595. — Foi et hommage rendus par le

même pour diverses pièces de terre au territoire de Presles qu'il avait acquises de Jean Perreau, écuyer, demeurant à Brienne, seigneur en partie dudit Presles, 1598. — Foi et hommage présentés par Antoine de Vienne, greffier en chef du bailliage de Troyes, à Jacques Berbier, sieur du Metz, lieutenant général au bailliage de Rosnay, et Jacques Le Duchat, licencié ès-lois, procureur fiscal pour le comte de Vertus aux dits bailliage et châtellenie, pour ce qui lui appartenait dans la seigneurie de Presles par acquisition qu'il avait faite, le 16 juillet 1601, de Jean Perreau, praticien, demeurant à Brienne, héritier de Jeanne Morand, femme de Jean Carier, seigneur en partie dudit Presles, 1601. On lit en marge, d'une écriture du temps : « Presles viel. » — Donation par François de Luxembourg, duc de Piney, comte de Roucy et de Rosnay, à Claude Bruslart, écuyer, en considération de ses services, des droits de quint et requint qu'il pourrait lui devoir pour l'adjudication qui allait être faite de partie de la seigneurie de Presles ayant appartenu à feu Claude Huyart et Marguerite Le Bé, sa femme, 1602. — Aveu et dénombrement donnés au même par ledit Claude Bruslart, pour la moitié de la seigneurie de Presles-Neuf à lui adjugée sur la succession vacante d'Antoine Huyart, seigneur pour moitié dudit Presles, 1603. — Autres aveu et dénombrement donnés par le même, tant en son nom, à cause d'Odette « Dorieulx, » sa femme, que comme tuteur de Tobie Marguin, fils mineur de feu Tobie Marguin, et aussi qu'au nom de Marie Dorieulx, veuve de Claude de Brune (?), marchand demeurant à Genève, et autres, leurs cohéritiers par bénéfice d'inventaire de Marguerite Le Bé, leur mère, femme d'Antoine Huyart, pour moitié de la seigneurie de Presles-Neuf, à eux advenue par le décès de Marguerite Le Bé, 1603.

E. 869. (Registre.) — In-folio, 393 feuillets ; papier.

1740. — *Avon* (commune d'Avon-la-Pèze). — Copie du registre-terrier de la seigneurie d'Avon, ou déclarations pardevant notaires de biens grevés de rentes et censives au profit d'Angélique de Harlus de Vertilly, duchesse de Châtillon, « portant le nom de duchesse de Boutteville, » épouse non commune en biens de Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Châtillon-Boutteville, dame de Vertilly (Yonne), La Pèze et Avon. (Incomplet.)

E. 870. (Registre.) — In-folio, 558 feuillets ; papier.

1740-1745. — *La Pèze* (commune d'Avon-la-Pèze). — Copie du registre-terrier de la seigneurie de La Pèze, pour la duchesse de Boutteville, sus-nommée.

E. 871. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1380-1790. — *Avon* et *La Pèze*. — Terrier. — Reconnaissance de rentes et censives au profit de la duchesse de Boutteville, sus-nommée, 1761. (Voir E. 869.) — « Cueilleret pour la perception des droits attachés à la terre et seigneurie d'Avon-la-Pèze, » 1786-1790. — *Estissac*, etc. — Contrat de vente par lequel noble homme Prégent Lucas, seigneur de Courcelles et de Brannay près Sens (Yonne), et Catherine Lucas, sa sœur, cèdent à Anne de Montmorency, connétable de France : 1° le quart indivis des seigneuries de Saint-Liébaut (Estissac), Thuisy (commune d'Estissac), Chennegy, Dierrey-Saint-Pierre, Dierrey-Saint-Julien, Moirey (commune de Dierrey-Saint-Julien), Villemoiron et fief de Bucey, au bailliage de Troyes ; 2° le quart de la seigneurie d'Aillefol, 1549. Le quart des seigneuries de Saint-Liébaut, Thuisy, etc., appartenait aux vendeurs comme héritiers de Marguerite d'Aigreville, leur mère, fille et héritière de Prégente de Coligny, femme de Pierre d'Aigreville, laquelle était elle-même héritière pour un quart, du côté paternel, d'Edme de Courcelles, seigneur des dites terres. Quant au quart de la seigneurie d'Aillefol, il avait été abandonné antérieurement à Catherine de Soupplainville, veuve de Pierre du Monstier, seigneur de Sarragosse, par les héritiers du côté paternel dudit Edme de Courcelles, par transaction faite avec lesdits sieur et dame de Sarragosse. Cette vente a été faite, entre autres conditions, à la charge par l'acquéreur de payer la part dont les vendeurs pouvaient être tenus dans les dot et douaire de Françoise Ysoré, veuve dudit Edme de Courcelles, dont la moitié était due par les enfants et héritiers de Louise de Montmorency, en son vivant veuve de Gaspard de Coligny, maréchal de France, seigneur de Châtillon, à cause de l'acquisition faite par ladite dame de la succession maternelle dudit Edme de Courcelles. — Confirmation par Jacques de Clèves, duc de Nivernais, comte de Rethelois et d'Auxerre, marquis d'Isles, souverain d'Outre-Meuse, baron de Villemaur, Maraye et Chaource, pair de France, de la donation que François duc de Nivernais avait faite les 10 octobre et 12 mars 1556 à Anne de Montmorency, pair et connétable de France, des droits de grurie et grairie qui lui étaient dus, comme baron de Villemaur, pour diverses pièces de bois sises aux finages de Villemoiron, Chennegy, Saint-Liébaut et Thuisy, et donation nouvelle de ces mêmes droits par le même Jacques de Clèves, 1564. — *Machaut* et *Ville-sur-Tourbe* (Marne). — Commandement

fait au comte de Brienne, par un sergent du bailliage de Vitry, de payer la somme à laquelle il avait été taxé à cause de ses terres et seigneuries de Machaut et de Ville-sur-Tourbe (Marne), comme député de la noblesse dudit bailliage aux états tenus à Orléans, 1561. — *Mathaux.* — Convention entre Jean Perrin, prieur et seigneur de Radonvilliers, et Pierre Hennequin, écuyer, seigneur de Mathaux, contenant règlement de la manière dont se ferait l'écoulement des eaux d'un étang que le prieur voulait établir au-dessus de l'étang de Marelle appartenant au seigneur de Mathaux, 1482. (Copie du XVIIIe siècle.) — *Montier-en-l'Ile.* — Sentence du Parlement de Paris rendue sur la poursuite intentée par Joseph duc de Vendôme et de Beaufort, contre Marie de Ravenel, veuve d'Antoine de Choiseul, dame de Montier-en-l'Ile, portant défense à cette dernière de détourner le cours de la rivière d'Aube sur laquelle le duc de Vendôme avait des moulins, 1674. — *Riancey* (commune de Saint-Lyé). — Vente de la seigneurie de Villarcel (aujourd'hui Riancey) et d'autres biens par Mathieu de Montmorency et Isabelle de Villarcel, sa femme, au roi de France, 1380. (Copie du temps. Voir E. 76.)

MONTOREY (GAUDOUARD DE).

E. 872. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1780. — *Vallières.* — Bail d'un labourage au finage de Vallières, fait au profit de M. Gaudouard de Montorey, commis général des dépôts des sels du Roi, demeurant à Nantes (Loire-Inférieure).

MONTSAUJON (DE).

E. 873. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets ; papier.

XVIe siècle. — Cartulaire de Léger de Montsaujon, écuyer, seigneur en partie de Longpré. — Fol. 1, r° : « C'est la déclaracion en bref du revenu de Léger de Montsaujon. » — Fol. 6 à 45. Analyses de titres concernant Léger de Montsaujon et ses auteurs ; baux à cens, ventes de terres, prés, etc. Ces titres sont compris entre les années 1486 et 1505, et les biens mentionnés sont situés à Longpré, Troyes, Beurey, Jaucourt, Vendeuvre. Les membres de la famille de Montsaujon qui figurent dans ces pièces sont : en 1490, Guillemette d'Arsonval, veuve de Jean de Montsaujon, en son vivant écuyer, seigneur en partie de Longpré (fol. 20, v°), et Léger de Montsaujon, leur fils, clerc, notaire juré en la prévôté de Troyes, aussi seigneur en partie de Longpré (fol. 6, 9 et 23, r°) ; en 1492, Étienne de Montsaujon, fils dudit Léger (fol. 14, r°) ; en 1503 et 1505, Léger de Montsaujon, écuyer, seigneur de Sainte-Maure et en partie de Longpré, peut-être le même que le notaire-juré (fol. 29, r° et 31, r°).

E. 874. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets ; papier.

1520-1522. — Inventaire de meubles et papiers fait après le décès de Catherine Milon, veuve de Léger de Montsaujon. — Inventaire de meubles. — Fol. 3, v°. « Ung petit tableau de bois où qu'il a une Nostre Dame, prisé IIII s. IIII d. ; item ung autre pan de toille, estant devant les fenestres, d'environ trois aulnes de long, tel quel, où sont plusieurs personnaiges, prisé II s. II d... Item, ung livre escript en papier, lié de mosle, enqueslé de deux queaulx de bois... commançant par ces motz : « Monseigneur sainct Hyérosme, » faisant m..... de la vye des saincts appellée Légende Dorée, prisé XXX s. Item, ung autre livre escript en pareille forme, appellé Lancelot du Lac, prisé XV s. Item, ung autre gros livre appellé Le Propriétaire des choses, escript en mosle, prisé XV s. Item, ung autre livre en moyen volume, appellé *Vita Christi*, escript en mosle, prisé II s. VI d. » — Fol. 22, r°. « Item, ung autre livre, petit volume, appellé *Poletica Aretini*, prisé II s. VI d. » — Fol. 22, v°. « Item, ung livre en latin, escript à la main, appellé *Tractatus magistri Petri Hispani.* » — Fol. 25, v°. « Item, ung livre escript en papier, couvert de verd, appellé les Évangilles du Roy Charles, en françois, prisé II s. VI d. Item, ung petit pan de toille où est painct Nostre Seigneur... » — Inventaire de papiers. — Fol. 32, r°. « Autre inventaire des lettres, tiltres et autres enseignemens trouvez en l'ostel de ladicte défuncte damoiselle Katherine Millon, vefve de feu noble homme Légier de Montsaujon. Et premiers, le mercredi deuxième jour de janvier, l'an mil V^c^ et vingt ; en une layette subscrite Troyes, à ma mère, quottée A... » — Fol. 41, v°. Vendeuvre. — Fol. 56, v°. « Le Puis » (commune de Puits-et-Nuisement). — Fol. 62, v°. Beurey. — Fol. 64, r°. Méry-sur-Seine. — Fol. 65, v°. Saint-Oulph. — Fol. 70, r°. Jaucourt. — Fol. 73, v°. Longpré. — Fol. 77, v°. Sainte-Maure. — Fol. 84, v°. Troyes. — Fol. 99, r°. « Autre inventaire des lettres de loiage des héritages et moitié croist des bestes. » — Fol. 111, r°. « Autre inventaire et déclaracion des biens meubles trouvez ès héritaiges des champs. »

Mosseron d'Amboise (de).

E. 875. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 19 pièces, papier.

1314-1778. — Gennes (de). — Constitution par Jacques de Lantage, écuyer, seigneur de Fuligny en partie, demeurant à Bar-sur-Aube, au profit d'Edmond de Gennes, seigneur de La Maison-des-Champs et de Montier-en-l'Ile, baron de Saint-Beire, d'une rente annuelle et perpétuelle à percevoir sur tous les biens du constituant, 1594. — *La Chaise.* — Nomination par Marie-Marguerite Chifflet de Surmont, veuve d'Étienne-Alexandre de Mosseron d'Amboise, d'un garde-chasse, bois et plaine sur toute l'étendue du fief « du Jarlet et du Petit-Bois appelé le Rup-des-Forges, le tout scitué sur le finage de La Chaise, » 1778. — *Montier-en-l'Ile.* — Titres produits dans un différent survenu entre les seigneurs au xviie siècle concernant la possession des droits honorifiques dans l'église de Montier-en-l'Ile (1314-1615). Un certain nombre de ces pièces ne sont que des copies faites au xviiie siècle. — Présentation de foi et hommage pour un quart de la seigneurie de Montier-en-l'Ile, relevant de Jaucourt, faite par Artus et Jean de Moustier, frères, seigneurs de ce quart, 1465 (v. st.). (Copie.) Le surplus de la seigneurie appartenait, par quarts, à Philibert et Pierre d'Ivory et à Gillequin d'Aigremont. — Contrat de mariage entre Pierre II de Froivaux, écuyer, fils de Pierre Ier de Froivaux, licencié ès lois, capitaine de Bar-sur-Aube, et de Cardinne, sa femme, et Marie de Gomer, fille de Jean de Gomer et de Claude d'Ivory, 1495. (Copie.) Les père et mère de la future épouse lui ont donné tout ce qui leur appartenait dans la terre et seigneurie de Montier-en-l'Ile. Les père et mère du futur époux ont renoncé à l'usufruit qu'ils s'étaient réservé sur la moitié des terres et seigneuries d'Ailleville, Montier-en-l'Ile et Jusanvigny, qu'ils lui avaient données, l'autre moitié à son frère Robert, par acte de l'année 1494. — Foi et hommage présentés au seigneur de Jaucourt par Pierre II de Froivaux pour ce qui lui appartenait dans la seigneurie de Montier-en-l'Ile, tant par donation de son père que par le contrat de mariage de sa femme, 1498. (Copie.) — Mémoire, sans date, produit par Edmond de Gennes, bailli de Jaucourt, seigneur en partie de Montier-en-l'Ile comme seigneur de Vantoux (territoire de Montier-en-l'Ile), contre Engilbert de Maisières, écuyer, et Marie de Gomer, sa femme, veuve de Pierre II de Froivaux, seigneurs dudit Vantoux pour un cinquième et du fief de Champfleury, à Montier-en-l'Ile, qui lui contestaient la propriété des quatre cinquièmes du fief de Vantoux comme ayant les droits de Pierre II et Pierre Ier de Froivaux, et de Gillequin d'Aigremont, xvie siècle. — Bail emphythéotique d'une pièce de terre au finage de Montier-en-l'Ile, fait par Jacques de Villemor, prieur et seigneur en partie de Montier-en-l'Ile, Engilbert de Maisières, écuyer, et Marie de Gomer, sa femme, aussi seigneurs, pour un quart, et les tuteur et curateur de Marie, Claude et Barbe de Froivaux, enfants mineurs de ladite Marie de Gomer et de Pierre II de Froivaux, son premier mari, seigneurs pour un tiers, 1506. (Copie.) — Vente par Laurent « de Vigines », écuyer, seigneur en partie d'Arentières, Engente et Montier-en-l'Ile, et Claude de Merbury, sa femme, à Edmond de Gennes, seigneur du Tronchet, bailli d'Isles et de Jaucourt, et Anne de Saint-Pries, sa femme, de tout ce qui lui appartenait dans la seigneurie de Montier-en-l'Isle, 1513. (Copie.) — Vente au même par Louis Desprez, écuyer, et Marie de Froivaux, sa femme, des quatre cinquièmes de la maison seigneuriale et dépendances de « La Court d'Esclance, autrement dicte La Court ou maison des sieurs de Vantou, estant de présant en ruines et désert, assise audit Monstier-en-l'Isle sur la grande rue..., » 1519 (v. st.). — Partage de biens dépendant de la succession de Pierre II de Froivaux, fait entre ses filles ci-après, Marie de Froivaux, femme de Louis Desprez, écuyer, Claude de Froivaux, femme de Robert de Doncourt, écuyer, et Barbe de Froivaux, femme de Jacques de Ballidart, aussi écuyer, 1520. (Copie.) Il a été attribué notamment : aux sieurs et dames Desprez et de Ballidart la maison seigneuriale d'Ailleville ; aux sieurs de Doncourt et de Ballidart, la maison seigneuriale de Champfleury. — Cession par Marie de Gennes, veuve de Pierre Le Gruyer, seigneur de Fontaine-lès-Bar-sur-Aube, et Charlotte de Gennes, veuve de Jean du Vivier, sœurs, à François de Gennes, seigneur en partie de Montier-en-l'Ile, leur frère, tous enfants de feu Edmond de Gennes, de ce qui leur appartenait dans la maison seigneuriale et dépendances de Montier-en-l'Ile, communément appelée la Cour d'Éclance, 1539. (Copie.)

E. 876. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier.

1550 (v. st.)-**1668.** — *Montier-en-l'Ile.* — Partage de biens dépendant de la succession de Barbe de Froivaux, femme de Jacques de Ballidart, fait entre ses enfants, savoir : Geoffroy de Ballidart, Edme de Ballidart, Jacques de Ballidart, Jeanne de Ballidart, femme de Nicolas de La Mothe, Marie de Ballidart, femme de Jean de Creney, et Marthe (?) de Ballidart, veuve de Philibert Mercier, tous seigneurs et dames de Fuligny en partie, 1550 (v. st.). (Copie.) Il a été attribué notamment : à Geoffroy, Edme et Jacques de Ballidart « la moictyé de la troisyesme partye, dont les trois pars

font le tout en la dicte moictyé, » de la seigneurie d'Ailleville ; le tiers dans un quart de la seigneurie de Montier-en-l'Ile, avec les droits y afférents entre autres « hommes de corps ». On lit en marge : « Hic. Consistance du fief de Champfleury. » Les mêmes ont eu les droits de justice de Fuligny ; le tiers de la tuilerie dite Tuilerie des Ballidart, sise au territoire de Fuligny. — Foi et hommage rendus par lesdits frères de Ballidart au duc de Nevers pour le tiers dans un quart de la de la seigneurie de Montier-en-l'Ile appelé Champfleury, 1552. (Copie.) Le surplus de Champfleury appartenait à Louis « Deperez », Pierre « Deperez », Jean Yardin et Jean de Mont-Saint-Léger, écuyers. — Vente par François de Chalandel, écuyer, seigneur de Vonges (Côte-d'Or), et Antoinette de Mont-Saint-Léger, sa femme, à Jean de Gand, écuyer, seigneur de Chalvosson (commune de Villaines-en-Duesmois, Côte-d'Or), de tout ce qui leur appartenait dans les seigneuries de Montier-en-l'Ile, Ailleville, Arentières et Engente, 1573. (Copie.) — Cession par Innocent d'Yardin, écuyer, seigneur d'Ailleville et du fief de Champfleury, qui formait le quart de la seigneurie de Montier-en-l'Ile, fils de feus Antoine d'Yardin et Suzanne de Chapars, à Jacques de Ravenel, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et Claude de Gennes, sa femme, fille de feu Edmond de Gennes, du cinquième du fief de Ventoux, lequel formait un autre quart de la seigneurie de Montier-en-l'Ile, 1614. (Copie.) M. et Mme de Ravenel étaient déjà propriétaires du surplus de Ventoux. — Copie d'un reçu donné en 1616, par J. de Gand, à « son cousin d'Ailleville », pour divers titres que ce dernier lui avait confiés. On y voit mentionnés : un échange par Pierre de Fravaux avec Thomas de Montier des droits seigneuriaux qu'il avait à Montier-en-l'Ile, du 18 juillet 1486 ; une reprise de fief faite par Artus de Montier et Jean de Montier, seigneurs de Montier-en-l'Ile, du 24 novembre 1465. — Vente par Claude-Pierre de Montigny, dit Le Mercier, seigneur de Servance, Chaumont-le-Bois (Côte-d'Or), Enjot, Montier-en-l'Ile et Ailleville en partie, demeurant à Chaumont-le-Bois, tant pour lui que comme se portant fort de Marguerite de Gand, sa femme, à Antoine de Choiseul, baron de Beaupré, seigneur de Daillecourt (Haute-Marne), Bourdon, Le Jonchery et Montier-en-l'Ile en partie, demeurant audit Montier, et à Marie de Ravenel, son épouse, de la maison et fief de Champfleury, assise audit Montier-en-l'Ile, et du tiers qu'ils avaient dans la haute, moyenne et basse justice d'Ailleville, avec les terres, prés et vignes en dépendant, 1642. M. de Choiseul s'est engagé à observer une certaine transaction faite le 11 janvier 1634 entre M. de Montigny susnommé et feu Innocent « d'Yardy », seigneur d'Ailleville et de Montier-en-l'Ile en partie. — Extrait du registre des généalogies et preuves de noblesse de l'ordre de Saint-Michel, concernant Louis « Diardy », fournies en 1668. On trouve aussi « Diardyn ».

E. 877. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

1517-1780. — *Montier-en-l'Ile.* — Moulin. — Mémoire d'Edmond de Gennes, bailli d'Isles et de Jaucourt, seigneur de Montier-en-l'Ile en partie, demandeur, à l'encontre de Jean Clerc, meunier du moulin de Montier-en-l'Ile, défendeur, concernant une rente et un cens qu'il devait en sa qualité de meunier de ce moulin. Sans date. (XVIe siècle.) — Accord relatif à la rente due par le meunier du moulin de Montier-en-l'Ile et les seigneurs du lieu, savoir : frère Jacques de Villemor, prieur de Montier-en-l'Ile, et en cette qualité seigneur pour moitié, Edmond de Gennes, Louis des Prez et « les sieurs de Champflory », seigneurs pour l'autre moitié, 1517. (Copie du XVIIe siècle.) — Mémoires relatifs à la même affaire, 1610-1611. — Mesurage de pièces de terre aux finages de Mothé, Jaucourt et Proverville, fait à la requête de « Madame d'Amboise, dame de Motté », mère et belle-mère d'Edme-Étienne-François de Mosseron d'Amboise, de Jean-Baptiste de Mosseron d'Amboise et de Jean-Baptiste de Ballidart, tous seigneurs en partie de Montier-en-l'Ile et de Fuligny, 1780.

Mottet.

E. 878. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1681-1694. — Papiers d'affaires de Jean Mottet, curé de Paisy (commune de Paisy-Cosdon), 1681-1694. — Décharge donnée par l'héritier et légataire universel d'Étienne Thierry, curé de Pâlis, à Jean Mottet, curé de Paisy, et Claude Barat, curé du Mesnil-Saint-Loup, ses exécuteurs testamentaires, 1681.

Moussu.

E. 879. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

1636-1703. — Anselme Moussu. — Reconnaissance au profit d'Anselme Moussu, maître potier d'étain à Bar-sur-Aube, pour une somme qu'il avait prêtée, 1636. — Transport, au profit du même, d'une rente constituée, 1641. — François Moussu, fils d'Anselme. — Constitutions de rentes, transports

de rentes constituées, reconnaissances pour des sommes dues à François Moussu, procureur aux juridictions de Bar-sur-Aube, 1664-1702.

E. 880. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1656-1760. — François Moussu. — Procédures faites par François Moussu, comme s'étant substitué aux droits d'Oger Mouchotte, curé de Rouvre (Haute-Marne), pour le paiement d'une somme due par les héritiers d'Antoine Vincent, sergent royal à Bar-sur-Aube, 1656-1691. — Procédures semblables faites par le même comme s'étant substitué aux droits de Joachim Verpillat, curé de Soulaines, 1693. — Rivière. — Lettres datées de Langres et adressées par un sieur Aubert-Thibault à M. Rivière, élu en l'élection de Bar-sur-Aube, et à madame Rivière, ses beaux-frère et sœur, concernant principalement des règlements d'affaires, 1755-1759. — Une lettre de même nature adressée à madame Rivière par un sieur Vallot, 1760.

E. 881. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1533-1703. — *Ailleville.* — Certificat de mesurage d'une pièce de vigne au finage d'Ailleville, en la contrée des Longues-Roies, 1666. — Acquisition de cette pièce de vigne par Pierre Paget, marchand à Bar-sur-Aube, 1666. — Acquisitions d'autres pièces de vignes par François Moussu, 1691-1703. — *Arentières.* — Vente d'une pièce de vigne, faite par Joachim Verpillat, chanoine de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube, à Nicolas Paneten, vigneron à Bar-sur-Aube, 1676. — *Bar-sur-Aube.* — Bail à rente perpétuelle par Pierre Pyon, marchand à Troyes, seigneur de Romilly, à Adrien des Forges, notaire royal à Bar-sur-Aube, d'une maison sise audit Bar, en la rue d'Aube, et de plusieurs pièces de vignes sises près dudit Bar, le tout vendu à Pierre Pyon par Charles du Monstier, en son vivant seigneur de Chesley, 1533. — Acquisition par François Moussu d'un jardin situé au faubourg et porte Notre-Dame de Bar-sur-Aube, en la rue d'Arsonval, 1672. — *Chaumont* (Haute-Marne). — Échange entre Edmonne Simon, veuve de Pierre Moussu, huissier au bailliage et siège présidial de Chaumont, et Denis Aubry, marchand tanneur à Chaumont, et Bonne Bollogne, sa femme, de deux maisons sises à Chaumont, en la Rue-Neuve-aux-Boulangers, 1655. — *Courcelles* (commune de Bar-sur-Aube ?) et *Arentières.* — Vente par Joachim Verpillat, chanoine de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube et vicaire de Fontaine, à François Moussu, de quatorze hommes de vigne aux finages de Courcelle et d'Arentières, lieu dit Germolle, 1693. — *Magnifouchard (Le).* — Bail à ferme par François Moussu d'une pièce de terre labourable, 1678. — — *Montier-en-Der.* — Partage de maisons et dépendances, sises à Montier-en-Der, fait entre les héritiers de Jeanne et Marie Symonnin, filles de Claude Symonnin, notaire royal, et de Jeanne Robert, 1657. — *Montier-en-l'Ile.* — Accord entre Étienne Rousselot, ancien curé de Montier-en-l'Ile, y demeurant, et Jean Cynart, maître potier d'étain, demeurant à Bar-sur-Aube, concernant la propriété de deux hommes de vigne sis au finage de Montier-en-l'Ile, 1639. — *Vauchonvilliers.* — Requête présentée au juge en garde de la justice de Vauchonvilliers, par François Moussu, pour être autorisé à faire assigner le fermier d'un gagnage qu'il avait à Vauchonvilliers, 1702.

NOEL DE BUCHÈRES (DE).

E. 882. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1679-1704. — Michel Ier de Noël. — Committimus pour faire payer à Michel de Noël, écuyer, seigneur de Bûchères, trésorier de France et général des finances en Bourgogne et Bresse, toutes les sommes qu'il avait à recouvrer, 1679. — Transaction entre Michel de Noël, sus-nommé, seigneur de Bûchères, Verrières, Saint-Martin (commune de Verrières), Courgerennes et Villetard en partie, et Françoise « Huet », sa femme, pour régler amiablement une instance en séparation de biens et d'habitation qui était pendante au Parlement de Paris, 1680. On y trouve la mention du contrat de mariage desdits sieur et dame de Noël, du 23 juillet 1668. Françoise « Huez » était fille de François Huez et d'Edmée Michelin, restée sa veuve. — Louis de Noël, fils du précédent et de Marie Hennequin, sa première femme. — Arrêt du Parlement de Paris, concernant le règlement de la succession de Marie Hennequin, première femme de Michel de Noël, rendu au profit de Louis de Noël, écuyer, « ecclésiastique au diocèse de Troyes, » leur fils, 1696. — Simon de Noël, autre fils de Michel et de Marie Hennequin. — Compte rendu par Françoise Huez, veuve de Michel de Noël, à Simon de Noël, écuyer, demeurant à Bûchères, de l'administration des biens dépendant de la succession de Marie Hennequin, première femme de Michel et mère dudit Simon de Noël, 1698.

E. 883. (Plan.) — In-folio plano; 1 pièce, papier.

1772. — *Bûchères.* — « Plan du château, bâtimens,

cour et jardins de Buchère, et enclos qui en dépendent, levé par Brissonnet, arpenteur à Troyes, au mois d'aoust 1772. »

E. 884. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1714-1779. — *Chaast* (commune de Bucey-en-Othe). — Foi et hommage rendus au seigneur de Chennegy par Simon de Noël, écuyer, « fils de deffunt Michel de Noël, vivant escuyer, seigneur de Buschères, et de deffunte dame Marie Hennequin, ses père et mère, » pour une pièce de bois assise au finage de Chaast, appelée Le Grand Vallabon, 1714. — *Courgerennes* (commune de Bûchères). — Reconnaissance d'une rente et d'un cens grevant une pièce de vigne au finage de Courgerennes, lieu dit Les Vaucelles, au profit d'Augustin-Simon de Noël de Courgerennes, seigneur de Courgerennes, Verrières, Saint-Martin (commune de Verrières) et autres lieux, 1779.

NOGENT (DE).

E. 885. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 52 pièces, papier.

1600-1771. — *Éclance.* — Mesurage et arpentage de partie de la forêt de « Dard », au finage d'Éclance, fait à la requête de Madeleine de Luz, femme de Benjamin de Saucière, baron de Tenance, seigneur du fief de Montricon, 1617. (Copie du XVIII[e] siècle.) — Terrier. — Déclarations de rentes et censives dues pour des maisons et terres, finage d'Éclance, aux seigneurs d'Éclance, savoir, en 1748 et 1761 Sébastien de Nogent, prêtre de l'Oratoire, et Georges de Nogent, mousquetaire du Roi, chacun pour moitié; en 1771 Georges et Edme-Paul de Nogent, 1600-1771.

E. 886. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1598-1772. — *Éclance.* — Rôles des redevances de la seigneurie d'Éclance, 1746-1772. Plusieurs de ces rôles ont servi de manuels de recette. Ces redevances consistaient en treize setiers de blé, moitié froment et avoine, dus par les détenteurs du gagnage de Patriarche; deux boisseaux d'avoine par ménage, dont un pour le droit de bois mort et mort bois dans la forêt d'Éclance, et l'autre pour le droit d'abreuvage et lessivage dans les étangs dudit lieu, et un boisseau et demi par « demy-mesnage »; quarante-huit livres quatre sous six deniers de cens en argent assis sur différents bâtiments et héritages, dus par les détenteurs; quatre sous par habitant de la Grande-Rue et du voisinage de la Carpière, pour le droit de four, et trois corvées de charrue dues par les laboureurs. — Procédures faites par Nicolas et Sébastien de Nogent, seigneurs d'Éclance, contre Nicolas Regnaudot, sieur de Bois-Maisons, bourgeois, demeurant à Éclance, pour l'obliger à passer titre nouvel et reconnaissance à leur profit d'un cens assis sur un enclos qu'ils avaient à Éclance, en la rue de Montricon, 1726-1727. — Extrait d'un ancien terrier de la seigneurie d'Éclance, pour Perrin Le Gruyer, seigneur dudit Éclance, concernant cet enclos, 1598. (Copie du XVIII[e] siècle.)

E. 887. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets; papier.

1768. — *Éclance.* — « Salvations que met et fourni pardevant vous nos seigneurs de Parlement en la première chambre des Enquêtes M[res] Sébastien et Georges de Nogent, écuyers, seigneurs d'Éclances, appellants, contre Nicolas Garnier, bourgeois à Bar-sur-Aube, intimé, suivant et en exécution de l'arrêt d'appointement de conclusions du vingt-neuf janvier mil sept cent soixante-sept. » Le sieur Garnier contestait à MM. de Nogent le cens universel assis sur les terres labourables, prés et vignes de la seigneurie d'Éclance.

E. 888. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets; papier.

1769. — *Éclance.* — « Salvations à (et) contredits de production nouvelle servant de réponses aux écritures signifiées le huit avril dernier, que mettent et fournissent pardevant vous Nosseigneurs de Parlement en la première chambre des Enquêtes messire Georges de Nogent, chevalier, à présent seul seigneur d'Esclances au moyen du décès de messire Sébastien de Nogent, prestre de l'Oratoire, son oncle, au lieu duquel il a repris par acte reçu au greffe de la cour le... août mil sept cent soixante-neuf, contre Nicolas Garnier, bourgeois de Bar-sur-Aube, intimé. » (Voir E. 887.)

PAILLOT.

E. 889. (Liasse.)— 1 pièce, parchemin; 6 pièces, papier.

1713-1785. — Paillot. — Arbre généalogique de la famille Paillot, XVIII[e] siècle. — Deux lettres adressées à M. Paillot, grènetier au grenier à sel de Troyes, receveur de la ville, signées : Berthault de Giffart, 1713. — *Clérey.* — Reconnaissance au profit de Louis-Nicolas Paillot, seigneur de Fralignes, Chemin (commune de Vaudes), La Vacherie (commune de Clérey) et autres lieux, lieutenant général au

bailliage de Troyes, pour des rentes et censives grevant diverses pièces de terre sises à Clérey, lieux dits La Reculée et La Grève-au-Curé, 1785. — Reconnaissances semblables au profit du même, pour des biens sis à La Vacherie (commune de Clérey), 1784-1785.

E. 890. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — *Clérey.* — Plan d'une pièce de terre et marais appelée le fief de La-Reculée, sise au finage de Clérey.

E. 891. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1767. — *Clérey.* — « Plan géométral des portions vendues à M. de Mauroy de Villemoyenne par les héritiers de de M. Guérard de Saint-Mars, seigneur de La Vacherie en partie, lesquelles portions font partie de l'aveu rendu par ledit sieur de Saint-Mars le 12 septembre 1765 à Monsieur le duc d'Aumont, à cause de son duché d'Aumont dont partie de ladite seigneurie relève en plain fief. »

E. 892. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — *Clérey.* — « Plan d'une pièce d'aunelle, épines, saulle et peupliers, asize sur La Vacherie, appartenant à M. des Marsaux, contenant en total douze arpents vingt sept perches. » Cette pièce de terre est située sur la rive gauche de la Seine, en face du château de Courcelles.

E. 893. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1663-1792. — *Laubressel.* — Reconnaissance de rentes et censives grevant une pièce de terre et bâtiments au finage de Laubressel, dues aux héritiers de Jean-Nicolas Paillot, 1792. — *Magnicourt.* — Vente d'un quart de la seigneurie de Magnicourt, et notamment de la maison seigneuriale, par « Criston de Format », seigneur des Carreaux et de Magnicourt pour un quart, à Charles Paillot, écuyer, seigneur de Magnicourt pour les trois autres quarts, 1663. (Copie.) — ***Moussey***, *Savoie* (commune de Moussey) et ***Bierne*** (commune de Villemereuil). — « Déclaration des héritages acquis par noble homme Nicolas Paillot, bourgeois de Troyes, de Innocent Gratien et de Jeanne Paynot, sa femme, demeurans à Moussey, tant terres que preiz, » XVIIe siécle. Ces biens étaient situés aux finages de Moussey, Savoie et Bierne. — ***Rouillerot*** (commune de Rouilly-Saint-Loup). — Reconnaissance d'une rente et d'un cens assis sur une maison et dépendances, au finage de Rouillerot, au profit de Jean-François Pictory d'Éguilly, 1781. — ***Rouilly-Saint-Loup.*** — Reconnaissances semblables au profit du même, pour des biens sis à Rouilly-Saint-Loup, lieu dit La Montée-au-Camus ou La Bouchère, 1786-1787. — Accensement par le même d'une pièce de pré au même finage, lieu dit Les Closets, 1787.

E. 894. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets; papier.

1609-1673. — *Rouilly-Saint-Loup.* — Reconnaissances et déclarations de rentes et censives grevant des vignes sises à Rouilly-Saint-Loup, lieu dit La Montée-aux-Camus, au profit des ci-après, savoir : en 1609, Claude Ier Belin, docteur en médecine à Troyes ; en 1661, Claude II Belin, bourgeois de Troyes, et Nicolas Belin, docteur en médecine à Troyes, héritiers du précédent, 1609-1673. — Fol. 3, r°. Jugement rendu par le lieutenant en la justice de Montabert (commune de Montaulin), pour Philippe de Vert, écuyer, seigneur de Rouillerot, Montabert et dépendances, concernant une reconnaissance au terrier de Montabert, 1606.

E. 895. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets ; papier.

1594-1597. — *Saint-Martin-ès-Vignes* (aujourd'hui commune de Troyes). — Terrier du Clos-le-Roy. — Déclarations par-devant notaires d'héritages sis en la paroisse de Saint-Martin (-ès-Vignes), au lieu dit Le Clos-le-Roy, chargés de rentes et censives envers les ci-après, savoir : en 1594, Jacques Le Boucherat, écuyer, sieur de La Côte et du Clos-le-Roy à cause d'Hélène Petitpied, sa femme ; en 1596, Jean Largentier, bourgeois de Troyes, par suite d'échange fait avec Joachim de Chaissy, écuyer, sieur de Brillecourt, et Anne Petitpied, sa femme, laquelle était héritière en partie de Jean Petitpied, son père, sieur de Brillecourt, et aussi comme ayant acquis les droits de Jean Largentier. — La couverture de ce registre, en parchemin, est une pièce coupée sur le côté, contenant foi et hommage de la seigneurie de Dolancourt rendus à la duchesse de Nevers, en 1547, à cause de son château de Jaucourt, par Gaspard de Saulx, chevalier, baron d'Igornay.

E. 896. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1576-1792. — *Saint-Martin-ès-Vignes.* — Terrier du Clos-le-Roy. — Reconnaissances de rentes et censives pour les ci-après, savoir : en 1781 et 1784, Jean-Nicolas comte

de Paillot, seigneur de Belley, Laubressel, Isles-sur-Marne et autres lieux, demeurant à Troyes, et Jean-Pierre Gauthier de Vibourg, licencié ès-lois, et Pierre-Louis-Charles Gauthier, conseillers au bailliage de Troyes ; en 1787, Pierre-François de Mesgrigny, seigneur de Briel, grand bailli d'épée de Troyes ; en 1791, les enfants et héritiers de Jean-Nicolas Paillot, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, décédé à Troyes, pour un tiers, et MM. Gauthier, comme représentants de mesdemoiselles Rousselot, pour les deux autres tiers. — Reconnaissance de rentes et censives dues à la commanderie de Saint-Antoine-lès-Troyes, réunie à l'ordre de Malte, pour des vignes et jardin sis au finage de Saint-Martin-ès-Vignes, lieu dit L'Ancien-Clos-de-Saint-Antoine, 1792. — *Saint-Parre.* — Bail à loyer d'une saussaie au finage de Saint-Parre, fait au profit de François Paillot, bourgeois de Troyes, 1576. — *Saint-Thibaut.* — Reconnaissances de rentes et censives assises sur des biens situés au finage de Saint-Thibaut, pour Jean-Nicolas comte de Paillot, seigneur de Paillot (Tennelières), Laubressel, Isles-sur-Marne et autres lieux, 1786. — *Troyes.* — Reconnaissances de rente et censive assises sur une maison située à Troyes, « en la rue qui conduit à la porte de la Madeleine, » tenant d'une part à l'escalier des remparts, et dues à Jacques Paillot de Montabert, écuyer, seigneur de Montabert, Rouillerot, Le Chesnoy, La Planche et autres lieux, 1783-1790.

Parent.

E. 897. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1787. — *Les Bordes* (commune d'Avreuil). — Acquisition par Roger Parent, avocat en Parlement, ancien bailli de Chaource, subdélégué du Bureau de la ville de Paris, demeurant à Chaource, de plusieurs pièces de terre au finage des Bordes, « paroisse d'Avreuil, » 1787. — Bail à ferme de ces pièces de terre fait au profit du même, 1787.

Perron.

E. 898. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1782. — *Torvilliers.* — Reconnaissances de rentes et censives grevant des pièces de terre au finage de Torvilliers, au profit du sieur Perron, avocat en Parlement, demeurant à Paris.

Peschart d'Ambly.

E. 899. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1598-1789. — Vienne (de). — Inventaire de titres produits au bailliage de Troyes par Antoine de Vienne, conseiller audit bailliage, à l'encontre de Jean Mauguet et de Jean Damoiseau, dit Jacquot, 1598. Ces derniers étaient fermiers des « prieur, religieulx et couvantz de Nostre-Dame, » et M. de Vienne les poursuivait pour paiement d'une créance qu'il avait sur lesdits religieux. — *Courmononcle* (commune de Saint-Benoit-sur-Vanne). — Acquisition des trois quarts de la seigneurie de Courmononcle faite par M. de Vienne des quatre filles de « Charles-François » de La Grange de Villedonné, 1759. (Cf. E. 504 *in fine*.) Cette acquisition comprenait notamment « une maison seigneuriale en très mauvais état, ne servant actuellement que de logement au fermier, jardin et dépendances, contenant le tout cinq arpents entourés de fossés. » — Plan d'une pièce de bois dite la Voie-Creuse, au finage de Courmononcle, de quatre-vingt neuf arpents, et du Bois-Buisson, au finage de Paisy (commune de Paisy-Cosdon), de quarante-trois arpents, 1759. — *Saint-Benoit-sur-Vanne.* — Bail d'une métairie appelée la Maison-Neuve, « scituée dans la seigneurie de Saint-Benoist, » fait au profit de Nicolas-François Pomponne comte de Vienne, seigneur de Saint-Benoit et de Courmononcle, demeurant en son château de Saint-Benoit, 1783. — Bail de diverses pièces de prés fait au profit de « M. le baron d'Ambly, seigneur de Saint-Benoist comme ayant épousé madame la comtesse de Vienne, dame dudit Saint-Benoist, » 1789.

Pictory.



E. 900. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 34 pièces, papier.

1674-1787. — *Daudes.* — Reconnaissance au profit de Pierre Pictory, baron de Sormery (Yonne), conseiller au bailliage de Troyes, d'une rente foncière assise sur une pièce de terre au finage de Daudes, lieu dit Le Courtil à la Baile, 1695. — *Rouilly-Saint-Loup.* — Reconnaissances de rentes et censives assises sur des biens situés au territoire de Rouilly-Saint-Loup, lieu dit La Montée-aux-Camus ou La Bouchère, dues aux suivants : en 1674, Claude Belin, contrôleur au Grenier à sel de Troyes, et Élisabeth Perrignon, veuve de Nicolas Belin, docteur en médecine ; en 1693, Jacques Blampignon, bourgeois de Troyes, conseiller

en la chambre de l'échevinage de cette ville; en 1693 et 1712, Pierre Pictory, sus-nommé; en 1786 et 1787, Jean-François Pictory d'Éguilly, seigneur de Bailly, bourgeois, demeurant à Rouillerot.

Piot de Courcelles.

E. 901. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets ; papier.

1689. — *Courcelles* (commune de Clérey). — « Copie du censier de M. de Courcelles. 1689. » — Indication sommaire de pièces de vignes, par tenants et aboutissants.

E. 902. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets ; papier.

1484-1541. — *Le Haut-Chêne* (commune de Fresnoy). — Reconnaissances de rentes foncières et censives dues au seigneur du Haut-Chêne, Jean d'Avellus, licencié ès-lois, 1541. — Fol. 1, r° : Copie d'un bail emphytéotique des « places, masures, jardins et osches du Hault-Chesne, le tout assiz et scitué au ban, justice et seigneurie de La Court Burot, » d'une contenance de deux cent quarante arpents, au profit de Michel Lamy, seigneur de la Cour-Bureau (commune de Fresnoy) et de Renault (idem), 1484.

Poiresson (de).

E. 903. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1585. — *Crespy.* — Acquisition par René de Poiresson, chevalier de l'Ordre du Roi, seigneur de Buxières-les-Froncles (Haute-Marne), Froncles (idem), Provenchères (idem) et Crespy en partie, et Charlotte de Montangon, sa femme, de divers biens situés à Crespy, 1585. Au dos, on lit : « 50 gargousses de 18, de service, vérifiées le 10 juillet 1841. »

Pommereu (de).

E. 904. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1769. — *Riceys* (*Les*). — Convention des avocats et procureurs aux bailliage et prévôté des Riceys, par laquelle il est décidé que si Pierre Bourdot, ancien procureur, que l'on dit avoir été réintégré depuis peu dans son office par M. de Pommereu, seigneur des Riceys, se présente en sa dite qualité aux bailliage et prévôté ou à l'audience du juge du lieu, soit en demandant soit en défendant, chacun d'eux refusera de plaider contre lui, et qu'en outre ils se retireront si M. le bailli et prévôt prétend passer outre, 1769. — Suit la copie des pièces qui ont motivé la mesure prise contre le sieur Bourdot.

Pons-Praslin (de).

E. 905. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 41 pièces, papier.

1729-1792. — Choiseul (de) et Pons de Rennepont (de). — Assignation donnée par Nicolas-Martial de Choiseul-Beaupré, comte de Beaupré, marquis de Praslin, capitaine des vaisseaux du Roi, à Claude-Alexandre de Pons, comte de Rennepont (Haute-Marne), marquis de Praslin, et à Charlotte-Françoise de Choiseul-d'Hostel-Praslin, baronne de Sexfontaine (Haute-Marne), sa femme, de représenter les quittances à eux données par le sieur Edme Bugnon, bourgeois, demeurant à Praslin, chargé d'affaires de M. de Choiseul-Beaupré, 1729 ; M. de Choiseul-Beaupré expose dans une requête adressée au lieutenant général au bailliage de Troyes, que par transaction du 25 septembre 1713 il lui avait été attribué ainsi qu'à Marie-Françoise de Choiseul, marquise de Praslin, sa femme, l'usufruit des terres et seigneuries de Praslin, Lantages, Villiers-Merdrel (Villiers-sous-Praslin), Pargues, Les Maisons, Chaource, Metz-Robert, Les Granges, Vallières, Rumilly et dépendances, que par ce même acte M. et Mme de Pons de Rennepont; sus-nommés, ses beau-frère et sœur, ont eu la nu-propriété des mêmes terres. Par acte du 13 octobre 1717 M. et Mme de Choiseul-Beaupré ont cédé leur usufruit à M. et Mme de Pons de Rennepont, à charge entre autres choses de pensions viagères pour les cédants. Le sieur Bugnon a été chargé de recevoir ces pensions, mais sa gestion n'ayant pas paru régulière M. et Mme de Choiseul, ont assigné M. et Mme de Pons pour aider à vérifier les comptes. — Mémoires divers relatifs à cette affaire, 1729. — Constitution de rente au profit de François Gérardin, avocat au Parlement, demeurant à Joinville (Haute-Marne), par Claude-Alexandre de Pons-Rennepont, marquis de Praslin, mandataire de Gaston-Jean-Baptiste de Pons-Rennepont, comte de Praslin, baron de Chaource, seigneur de Metz-Robert, des Granges, des Maisons et autres lieux, et de Louise-Angélique de Broyes-Dampierre, ses père et mère, 1769. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle, faite au profit de Gilles Coypel de Baudre, écuyer, capitaine, exempt des gardes de la

prévôté de l'Hôtel, demeurant à Chaource, par Jean-Baptiste-Gaston de Pons, comte de Praslin, baron de Chaource, Metz-Robert, Les Maisons, Les Granges, etc. et Claude-Alexandre-Jean-Baptiste-Gaston-Louis de Pons, marquis de Praslin, demeurant tous deux au château de Praslin, 1772. — Procès-verbal de prise d'habit et de réception en qualité de novice, au chapitre régulier de Saint-Martin de Salles, en Beaujolais, ordre de Cluny, diocèse de Lyon, pour Marie-Gabrielle de Pons-Praslin, fille de Jean-Baptiste-Gaston de Pons, comte de Praslin, et de Louise-Angélique de Broyes-Dampierre, 1767. Les père et mère lui ont constitué une pension annuelle et viagère de six cents livres. — Traité pour l'entretien de ladite Marie-Gabrielle de Pons-Praslin, chanoinesse-professe, 1768.

E. 906. (Liasse.)— 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1601-1770. — *Chaource.* — Déclaration par Charles de Choiseul, seigneur de Praslin, conseiller d'État et privé, capitaine de la première et ancienne bande des gardes du corps du Roi, bailli et gouverneur de Troyes, et Claude de Cazillac, sa femme, que dans la vente de la baronnie de Chaource à eux faite le même jour par Henriette de Clèves, duchesse de Nevers et de Rethel, marquise d'Isles, princesse de Mantoue, veuve de Ludovic de Gonzague, duc de Nevers, etc. on n'avait pas compris de bois ; la duchesse de Nevers s'est réservé ceux qui pouvaient exister dans l'étendue de la baronnie, sauf treize cent quatre-vingt et quelques arpents abandonnés à titre d'usage aux habitants de Chaource par transaction faite le 20 janvier 1553 (v. st.) entre lesdits habitants et François de Clèves, duc de Nevers, pour lesquels M. et Mme de Choiseul ont été reconnus substitués aux droits d'Henriette de Clèves, 1601. — *Vauchassis.* — Nomination d'un garde des chasses des terres de Vauchassis, Laines-au-bois et dépendances, par Marie-Charlotte-Félicité de Clermont-Tonnerre, veuve d'Hyacinthe-Gaston comte de Lannion, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de l'île de Minorque et des villes de Vanne et d'Auray, marquise de Crèvecœur, comtesse de Clermont et de Mannevillette, dame de Vauchassis, Laines-au-bois, Tullins (Isère), Villers-Faucon (Somme) et autres lieux, 1770. — *Ville-sur-Terre.* — Fief des Ursins. — Vente par Abraham de Plesche, écuyer, à Jean de la Rue, écuyer, seigneur de Fresnay, Arentières et Engente en partie, de 1° tout ce qui lui appartenait dans le fief des Ursins, sis au finage de Ville-sur-Terre, provenant au vendeur d'Étienne de Plesche et Anne de Chambre, ses père et mère, et aussi de la succession de Nicolas de Plesche, son frère, et encore par acquisition qu'il avait faite de François de Bossancourt, écuyer, son beau-frère ; 2° tout ce qu'il avait dans les gros dîmes des grains inféodés de Ville-sur-Terre, 1641. — Approbation de cette vente par Françoise Masselin, femme dudit Abraham de Plesche, 1645.

E. 907. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — *Praslin.* — Plan des bois de la seigneurie de Praslin. — Sans date et sans indication de contenances.

Poterat.

E. 908. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

1716-1775. — Poterat. — Pièces généalogiques. — Généalogie de la famille Poterat, originaire de Champagne, produite au Conseil au mois d'avril 1716. Blasons coloriés. — Arbre généalogique de cette famille, à partir de Pierre V Poterat, seigneur de Thurey (commune de Saint-Benoît-sur-Seine), secrétaire du Roi, élu en l'élection de Troyes, avec les armoiries des alliances, dessinées à la plume, XVIIIe siècle. — « Manuscrits pour servir à messieurs Poterat et qui ne doit être communiqué (*sic*) à qui que ce soit, attendu les notes que l'on y a mises avec l'avant-propos qui est à la teste du livre où sont écrittes les généalogies, » XVIIIe siècle. Ce manuscrit est de la main de Claude Poterat, maître d'hôtel du Roi, mort en 1766 ; la pièce la plus récente qui soit citée est de 1750. — « Généalogie de la maison de Poterat, Poteratz ou Poteraz, fondée sur des titres originaux qui seront énoncés à la suitte de chaque degré. » On lit à la fin : « Tel est l'état actuel de la maison de Poteraz, Potheratz, Poteratz et Poterat, en janvier 1775. » — Autre généalogie de la famille Poterat, « originaire de Croatie, dont une branche est passée en Italie vers 1347 et s'est établie en France vers 1413. » On lit à la fin : « Tel est l'état actuel de la maison de Poterat en mars 1775. »

E. 909. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets ; papier.

XVIIIe siècle.—Poterat.—Copies, non signées, de pièces relatives à la famille Poterat, des années 1413 à 1585. On y remarque : fol. 11, r°. le testament de Gilette de Dinteville, dame de Rouilly, veuve d'André Poterat, du 12 avril 1496 ; fol. 11, v°. le contrat de mariage de Jacques Cornuat et de Claude Poterat, du 19 février 1510 (v. st.) ; fol. 18, v°. le

contrat de mariage de Pierre II Poterat, fils de Pierre I Poterat et d'Anne de Sens, avec Anne Yon, veuve de Martin Jossier, contrôleur des deniers communs de la ville de Troyes, fille de Nicolas Yon, sieur de Haut-Pré, et de Jeanne Hennequin, du 8 mai 1571.

E. 910. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 53 pièces, papier.

1613-1679. — Poterat. — Lettre signée Leconte, adressée à M. Poterat, voyer pour le Roi à Troyes, relative à l'adjudication de la terre de Nogent-sur-Aube, ou Nogent-en-Othe, 1613. — Élisabeth de Bourglabbé, veuve de *Jacques I Poterat.* — Lettres de bénéfice d'inventaire, concernant la succession de Jean-Aristide Coiffart, mineur, fils de feu Louis Coiffart, sieur de Saint-Benoît et La Just, et d'Antoinette Collet, accordées à Louis Coiffart, sieur de Marcilly-le-Hayer, et à Élisabeth de Bourglabbé, veuve de Jacques Poterat, président en l'élection de Troyes, 1650. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle, par Élisabeth de Bourglabbé, veuve de Jacques Poterat, seigneur de Viélaines (commune de Rosières), 1653. — Significations, assignations et autres procédures du même genre faites entre Henri Mauroy avocat en Parlement, à Troyes, et Élisabeth de Bourglabbé, concernant une créance, 1650. — Obligation pour prêt faite au profit d'Élisabeth de Bourglabbé, par Nicolas et Edme Bourgeois, laboureurs à Saint-Benoit-sur-Seine, 1657. — Procédures relatives au règlement de cette affaire, 1661-1679. — Procédures du même genre faites entre la même de Bourglabbé et Jean Barbette, bourgeois de Troyes, 1662.

E. 911. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1672-1740. — Poterat. — *Pierre IV Poterat* et Marie Ludot, sa femme. — Constitution de rente par Pierre Poterat, élu en l'élection de Troyes, et Marie Ludot, sa femme, au profit de Françoise Michelin, veuve de Claude Courcier, bourgeois de Troyes, 1672. — Quittance du remboursement de cette rente, donnée à Pierre V Poterat, aussi élu en l'élection de Troyes, fils de Pierre IV Poterat, par Claude Huez, conseiller au bailliage de Troyes, et Marie-Anne-Clerget, sa femme, représentant les droits de madame Courcier, aïeule de madame Huez, 1698. — Autre constitution de rente par lesdits sieur Poterat et dame Ludot, sa femme, au profit de Marie « de Stavaye » dame de Molinons (Yonne), veuve de Nicolas de Veillard, écuyer, sieur du Franc, 1672. — Quittance du remboursement de cette rente, donnée à Pierre V Poterat, élu en l'élection de Troyes, leur fils, par Jean Hérault, receveur des tailles à Troyes, cessionnaire des droits de Mme de Veillard, 1698. — Obligation pour prêt, souscrite par Henri François « de Mauroy, » écuyer, seigneur de Molinons, au profit de Jean Hérault, président au grenier à sel et receveur des tailles en l'élection de Troyes, 1683.—*Pierre V Poterat,* fils de Pierre IV, et Marie Boilletot, sa femme. — Constitution de rente par Pierre Poterat, élu en l'élection de Troyes, et Marie Boilletot, sa femme, au profit de Pierre Boilletot, bourgeois de Troyes, père de madame Poterat, 1688. — Claude Poterat, frère de Pierre V Poterat. — Constitution de rente par Claude Poterat des Forges, seigneur de Thuré (commune de Saint-Benoît-sur-Seine), au profit de Christophe Rossignol, chirurgien à Troyes, 1698. — Quittance du remboursement de cette rente fait par Pierre V Poterat, élu en l'élection de Troyes, pour le compte de la succession de Claude, son frère, 1714. — François Poterat, fils de Pierre V Poterat. — Constitution de rente par François Poterat, seigneur de Thurey, maître d'hôtel du Roi, au profit de Michel-Antoine de Vaucorbel, écuyer, demeurant à Paris, 1736. — Procuration donnée au chevalier Claude Poterat, leur oncle et curateur, capitaine au régiment de cavalerie d'Orléans, par Marguerite-Anne et Élisabeth-Anne Poterat, mineures émancipées, demeurant à l'abbaye de Notre-Dame des Prés, près Troyes, pour requérir la levée des scellés apposés en la ville de Paris sur les biens et effets de François Poterat, maître d'hôtel du Roi, leur père, et faire procéder à l'inventaire, 1740.

E. 912. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 71 pièces, papier.

1740-1767. — Poterat. — *Claude Poterat,* autre fils de Pierre V Poterat. — Note concernant le contrat de mariage de Claude Poterat, 1740. — « Relation du service de son altesse sérénissime monseigneur le duc d'Orléans fait dans l'Église de l'abbaye royale de saint Arnauld de Metz le 13 avril 1752 par les officiers de son régiment de cavalerie; » copie de la lettre écrite à monseigneur le duc d'Orléans, au sujet de la mort de son père, par M. Poterat, au nom du régiment de cavalerie-Orléans, 1752; réponse du duc d'Orléans à M. Poterat, 1752. (Le tout est écrit de la main de Claude Poterat lui-même.) — Brevet pour Claude Poterat, capitaine au régiment de cavalerie-Orléans, d'une charge de maître d'hôtel du Roi devenue vacante par le décès de François Poterat, son frère, 1740. — Remboursements faits par Claude Poterat au profit de diverses personnes, de sommes empruntées par feu François Poterat, son frère; ces remboursements faits en conséquence du don de la charge de maître d'hôtel du Roi sus-énoncé, 1740. — Vente de cette

charge de maître d'hôtel du Roi faite par ledit Claude Poterat, brigadier des armées du Roi, ancien lieutenant-colonel du régiment de cavalerie d'Orléans, à Antoine Melin, écuyer, avocat en Parlement à Paris, moyennant cent trente mille livres, 1765.

E. 913. (Liasse). — 43 pièces, papier.

1745-1777. — Claude Poterat. — Lettres adressées à M. Poterat, maître d'hôtel du Roi, et signées L. Le Gras, Molé, Dubois, l'abbé de Radonvilliers, Desmines, 1762-1766. — Règlement de la succession de Claude Poterat; pièces à l'appui, 1745-1767. — Partage de sa succession et de la communauté ayant existé entre lui et Élisabeth-Anne Paillot, sa veuve, fait entre elle, et ses deux fils, Pierre-Claude-Poterat, capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans, et Abraham Poterat, chevalier, lieutenant au même régiment, 1767. — Mémoires d'ouvriers; quittances diverses, pour Élisabeth-Anne Paillot, 1766-1767. — Mémoires des frais faits pour ses funérailles, 1776-1777. — Partage de sa succession fait entre ses deux enfants sus-nommés, 1776. Pierre-Claude est dit *marquis* de Poterat. Il est dit que ce dernier a eu lors de son mariage, en 1771, la terre, fief et seigneurie de La Motte de Thurey.

E. 914. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1740-1785. — Extrait du partage des successions de Nicolas Paillot, sieur de Plaisance, et de Nicole Bouillerot, sa veuve, 1746. Parmi les héritiers de M. Paillot figurent Abraham Paillot, et Mme veuve Olive, sa sœur. — Déclaration, par Abraham Paillot, chanoine de l'église cathédrale de Troyes, des motifs pour lesquels il ne croit pas devoir accepter la constitution *Unigenitus*, 1740. — Partage de biens dépendant de la succession dudit Abraham Paillot, fait entre ses héritiers, savoir, Élisabeth Paillot, veuve de Jean Olive, commissaire des guerres, sa sœur, Pierre-Jean Paillot, seigneur d'Allemand, Courtenot, Fouchères, Fralignes et Saint-Thibaut; Nicolas-Jean Paillot, seigneur de Tennelières et Laubressel, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et Claude Poterat, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment d'Orléans, maître d'hôtel du Roi, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare, à cause d'Élisabeth Paillot, sa femme, neveux et nièce du défunt, 1760. — Partage de la succession de Mme Olive, sus-nommée, fait entre Pierre-Jean, Jean-Nicolas et Élisabeth Paillot, veuve de M. Poterat, ses seuls héritiers, 1767. — Compliment adressé à Anne Lenoir, comtesse de Paillot, au nom des habitants d'Isles-sur-Marne (Marne), XVIIIe siècle. — Autre compliment adressé à « Anne Desloire » (peut-être la même), en date à Isle-sur-Marne du 27 juillet 1785. — Pierre-Claude Poterat, fils de Claude. — Mémoires de divers fournisseurs, 1764-1771.

E. 915. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1756-1791. — Abraham Poterat, dit le chevalier de Poterat. — « Preuves littéralles de la noblesse d'extraction d'Abraham Poterat, fils de Messire Claude Poterat, chevalier, maître d'hôtel ordinaire du Roy, lieutenant-colonel commandant le régiment de cavalerie d'Orléans, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de Saint-Lazare, et d'Élisabeth-Anne Paillot, demoiselle, sa mère. » (Vers 1756.) Armoiries des Poterat peintes à la main. — Bordereaux des appointements dus à M. le chevalier de Poterat et des dépenses par lui faites, 1768-1779. Il est qualifié sous-lieutenant, de 1768 à 1771, lieutenant en 1771, capitaine de 1772 à 1779. — Transport d'une créance, fait par Pierre-Claude « marquis de Poterat, » seigneur de la Motte de Thurey, capitaine au régiment d'Orléans, à Abraham, « de Poterat, » capitaine au régiment de cavalerie d'Orléans, 1776. — Mémoires de fournisseurs; quittances de diverses sommes payées par le chevalier de Poterat, 1777-1791.

E. 916. (Liasse). — 39 pièces, papier.

1775-1791. — Lettres diverses. — Lettres adressées à Monsieur le chevalier de Poterat, « capitaine au régiment d'Orléans-cavallerie, en garnison à Thionville, » ou « capitaine commandant à Nogent, » ou « capitaine commandant au régiment de La Marche-cavalerie, à Troies, » ou « capitaine au régiment de chasseurs de Flandre, à Sarguemine, » ou « en son hôtel, à Troies, en Champagne » ou en l' « hôtel de Madame la vicomtesse de Bouville, rue d'Artois, près la Comédie Italienne, à Paris » ou « chez Madame de Paillot, aux châteaux d'Ille, par Vitry, Champagne, » 1775-1791. Elles sont signées : le comte de Rostaing, Beauchamp de Neuilly, sœur de Roucy, abbesse (du Paraclet), d'Ormesson, président au Parlement, La Barollière, née Zoudioy, Brebant de Perte, le duc d'Aumont, comtesse du Hamel, Comparot de Longsols (et autres officiers municipaux de la ville de Troyes), Viapre, Decharme, Montesquieu, Dalheim, Deylle (?), Cabet, Guerpel, Rapy. — Lettres non signées, mais toutes de la même main, datées l'une de Troyes, une autre du château d'Ognon, près Senlis, et toutes les autres de Paris, adressées à Monsieur le chevalier de Poterat, « capitaine au régiment d'Orléans-cavalerie

à Pont-à-Mousson, » ou « capitaine au régiment de dragons à Strasbourg, » ou « capitaine au 6e régiment de chevaux légers à Strasbourg » ou encore à Sarrebourg, 1778-1780.

E. 917. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1786-1790. — Lettres datées de Paris et du Pré-Saint-Gervais, adressées à M. le chevalier de Poterat, capitaine au régiment de La Marche-cavalerie, en garnison à Toul, par F. de Rosières, 1786-1787. — Lettres adressées, sans doute au même, par Guillaume des Deux-Ponts, colonel au régiment des chasseurs de Flandre, et datées de Forbach, Paris, Sarreguemines et Metz, 1788-1790.

E. 918. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1790. — Lettres d'Abraham Poterat, datées de Brest, adressées à M. le chevalier « de Poterat, » son oncle, à Troyes, 1790. — Autres datées de Paris et surtout de Sceaux (Seine), adressées à M. le chevalier de Poterat par la vicomtesse de Bouville, née Marie-Louise Poterat, 1790.

E. 919. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1789-1790. — Lettres datées de Lyon et du Mardreau, dont un grand nombre ne sont pas datées, adressées par le « marquis de Poterat » (Pierre-Claude Poterat) à M. le chevalier « de Poterat, » 1789-1790. — Lettres non signées mais de la même main, adressées de Paris au même « en son hôtel à Troyes » ou « chez Madame de Paillot, à Isle, par Vitry-le-François, » 1790.

E. 920. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1790. — Lettres non signées, paraissant écrites par Élisabeth Paillot, femme de M. Olive, datées de Troyes et surtout d'Isle-sur-Marne (Marne), adressées à M. le chevalier de Poterat, à Troyes et chez Madame la vicomtesse de Bouville à Paris, 1790. Curieux détails sur les événements de la Révolution à Troyes.

E. 921. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1790-1791. — Lettres datées de Sarreguemines et de Metz, écrites par M. de H. à M. le chevalier de Poterat, à Troyes, et à Paris chez Madame de Bouville, 1790-1791. — Lettres non signées, dont une datée de Vesoul (Haute-Saône) écrites par un ancien militaire à M. le chevalier de Poterat, 1790-1791. Cachets à ces armes : un tambour posé au milieu d'un faisceau de drapeaux ; un chef d'azur chargé d'un lion hissant. — Lettres non datées ni signées, écrites par une dame, et relatives à diverses jeunes filles qu'elle voulait marier à M. de Poterat alors âgé de quarante ans, XVIIIe siècle. — Autres, d'une même main et aussi sans dates, et adressées au même par une dame, XVIIIe siècle. Empreintes de cachet armorié sur cire, aujourd'hui effacées.— Une lettre adressée au même, de Toul, par la vicomtesse de Bouville, sans date (1793 ?). — Lettres, sans dates et la plupart non signées, adressées à M. le chevalier de Poterat à Troyes, et à l'hôtel de Bouville, à Paris, XVIIIe siècle. Il y en a une de Madame de Rouault, abbesse, et une autre signée Abriot d'Hardouyneau.

E. 922. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Notes généalogiques.— Liste par ordre alphabétique de diverses personnes appartenant à des familles troyennes, avec les dates où l'on a rencontré ces noms, XVIIIe siècle. Ces dates vont de 1397 à 1609. Les noms cités sont : Angenoust, Bailli, Bareton, Bazin, Bellant, Blanchart, Boucher, Boucherat, Bouillerot, Brachet, Bruyer, Bury, Charles, Clérey, Coiffart, Colbert, Corberon, Cornuat, Corrard, Cousin, Deheurles, de Pleurs, de La Ferté, de Marisy, Dorieux, Dorigny, Dorey, Du Plessis, de Brion, Duchat, de Vert, de Dinteville, Favier, Foret, Gauthier, Gombault, Griveau, Guillaume, Henry, Houzelot, Hutin, Huyart, Jaquot, Largentier, Larsonnier, Le Ciergier, Le Fèvre, Le Mairat, de Maizière, Maillet, Mauroy, Mérille, de Mesgrigny, Molé, Muel, Nevelet, Nico, Perecin, Péricard, Pithou, Quinot, Ravault, Renault, Riglet, de Roffey, Rogier, Toutat, Venel, de Villemor, Virlois, de Vitel.

E. 923. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Généalogies et notes généalogiques sur les familles suivantes : d'Argillières, XVIIe siècle ; de Berruyer (arbre généalogique, avec les blasons des familles alliées, pour les quatre degrés de Charles de Berruyer, chevalier de l'ordre du Roi, maréchal de bataille en ses armées, gouverneur de Méry-sur-Seine, seigneur de Bussy, La Grant Court, La Loutière, des Communes et des Brouillards, issu des anciens seigneurs de Saint-Germain-sur-Indre, en Touraine), XVIIIe siècle ?, gravé. Les armoiries figurées sont celles des Berruyer, de Roffey, de Hérault, de Sacquenay, Bazin, du Fay de Fuligny, d'Émery, de Vaucouleur, de Piédefer, Nugot, de La Noue,

de Feligny, de Harlault, de Larme, de Damas et Le Hond; Boucher de Pâlis (copie de la généalogie produite devant M. de Caumartin, intendant de Champagne, en 1670), XVIIIe siècle; de Corberon (production de Jean-Baptiste Paleologo contre les pièces produites par Claude de Corberon, seigneur de Saint-Aventin, commune de Verrières, concernant sa noblesse), XVIIe siècle; Drouot, XVIIIe siècle; Gassot de Deffens « inventaire des tiltres de noblesse que produisent par devant vous monseigneur Messire Estienne Hiacinthe Antoine Foullé, chevalier, marquis de Martangis et de Prunevaux, conseiller du Roy en ses conseils, Me des Requestes ordinaires de son hostel, intendant de justice et de finances en la généralité de Bourges, Estienne-François Gassot, escuyer, seigneur de Deffend, Omery et le Temple, Gaspard Gassot, chevallier, seigneur d'Éirechy, cy-devant major au régiment de Noailles-duc, tant pour luy que pour Estienne-François Gassot, chevallier, seigneur de Bouchetin, son fils, Robert Gassot, escuyer, seigneur de Soix, gouverneur du château de Montrond et ville de Saint-Amand, et François Gassot, escuyer, seigneur de Rochefort, colonel d'un régiment d'infanterie, son frère, Nicolas Gassot, escuyer, seigneur de Ferolles, et Estienne Gassot, escuyer, seigneur de Priou, frères, Pierre Gassot, escuyer, seigneur de La Vienne, tant pour luy que pour François-Clément Gassot, seigneur de la Vienne, et Estienne Gassot, seigneur de La Vernusse, ses fils, demeurants tous en l'élection de Bourges, qui ont fait leurs comparutions au greffe de votre commission et déclarés qu'ils vouloient maintenir et prouver par titres leur noblesse, comme estants issus de noble race, en vertus de la déclaration du Roy donnée à Versailles le seize janvier mil sept cens quatorze », 1716. (Copie.)

E. 924. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Notes et tableaux généalogiques concernant les familles ci-après : Girardin (généalogie,) XVIIIe siècle; Guillaume de Chavaudon (copie de l'épitaphe de Louis Guillaume de Chavaudon de Sainte-Maure, mort en 1745, fils de Pierre-Nicolas Guillaume de Chavaudon et de Marie-Agnès de Varennes), XVIIIe siècle; de Hault (tableaux généalogiques), XVIIe siècle.

E. 925. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Notes et tableaux généalogiques sur les familles suivantes : Hennequin (avec la copie des lettres d'annoblissement du 27 juillet 1359); Le Bascle d'Argenteuil (copie de l'épitaphe de Jean-Louis Le Bascle, marquis d'Argenteuil, comte d'Épineuil, lieutenant général en Champagne et Brie, mort en 1753); Léguisé (notes et tableaux, avec la copie de l'annoblissement de 1430), XVIIIe siècle.

E. 926. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1409 (v. st.)-**1736.** — Titres, notes et tableaux généalogiques. — Le Maréchal. Sentence des élus de l'Élection de Troyes, rendue contre les habitants de Piney (Aube) au profit de Jean « Le Marischal, » l'aîné, demeurant à Piney, le déclarant exempt du paiement des tailles attendu qu'il était noble et suivait les armes, issu de parents nobles ci-après, savoir : Huyart « Costan, » écuyer, demeurant à Montaulin (Aube), marié à Marguerite Le Houtat, dont la fille, Marguerite « Le Coustan, » avait épousé Étienne « Le Mareschal », demeurant à Montaulin, père et mère dudit Jean, 1409 (v. st.). Original. — Le Noble. Acte du greffe du bailliage de Troyes, contenant acceptation par Marguerite Marguenat, veuve de Pierre Le Noble, écuyer, demeurant à Troyes, du douaire stipulé dans son contrat de mariage et de la garde noble des enfants issus de ce mariage, savoir, Perrette, Pierre, Jean, François, Marguerite, Anne, Adam et Jeanne Le Noble, 1550 (original). — Contrat de mariage entre Adam Le Noble, écuyer, demeurant à Troyes, fils de Pierre Le Noble et de Marguerite Marguenat, et Étiennette Lamy, fille de feu Nicolas Lamy, sieur de Hautpré, et de Gillette Léger, sa veuve, aussi demeurant à Troyes, 1571 (original). — Généalogie de la famille Le Noble, produite devant M. Lescalopier, intendant de Champagne, en 1714 (imprimé). — Autre généalogie imprimée, contenant la descendance des Le Noble établis à Metz (Lorraine), XVIIIe siècle. — Déclaration par le procureur-syndic des habitants de Troyes qu'il ne s'oppose pas à l'enregistrement aux registres des mandements du Roi, au greffe de l'Hôtel de Ville de Troyes, d'un jugement rendu par l'intendant de Champagne le 24 avril 1718 et d'un arrêt du Conseil du Roi du 7 février 1719 portant reconnaissance de noblesse pour Pierre Le Noble, écuyer, premier et ancien président honoraire au siège présidial de Troyes, 1736.

E. 927. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1559-XVIIIe siècle. — Pièces et notes généalogiques. — Le Pelletier. Tableau généalogique, XVIIIe siècle. — Le Tartier. Sentence du bailliage de Troyes maintenant dans sa noblesse Étienne Le Tartier, docteur en médecine à Troyes, appelant du prévôt de Troyes, 1559. (Copie.) — Luillier. Notes généalogiques sur divers membres de cette famille,

XVIIe siècle. — Mauroy (de). Généalogie, XVIIe siècle. — Tableaux généalogiques, XVIIe et XVIIIe siècles. — Molé. Généalogie produite devant M. de Caumartin, intendant de Champagne, en 1667. (Imprimé.) — Tableau généalogique, XVIIe siècle.

E. 928. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1635-XVIIIe siècle. — Pièces et notes généalogiques. — Péricard. Arrêt de la Cour des Aides rendu sur l'entérinement des lettres d'annoblissement obtenues le 22 mars 1633 par Odard Péricard, maire de Troyes, receveur des consignations de cette ville, ordonnant « que la qualité d'escuyer prise par luy auparavant l'arrest du 19 octobre 1633 sera rayée en tous les actes publicques et contrats ; que les actes où il a pris ladicte qualité en exécution dudict arrest ne pourront servir aux parens du même nom dudict Péricard, et qu'en l'épitaphe de Marie Marisy dressée par lesdits Nicolas Péricard, Pierre Journée et Marie Péricard, ses enfans, la qualité de damoiselle sera rayée et la cordelière ostée... » 1635. (Copie.) — Pinette. Généalogie et divers tableaux, XVIIIe siècle. — Généalogie concernant les familles de Romain, de Louvières, La Rivière, Pétremol, Vyon et Le Pelletier, XVIIIe siècle. — Vignier. Généalogie de la famille Vignier, produite devant M. de Caumartin, intendant de Champagne, en 1668. (Imprimé.)

E. 929. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 14 pièces, papier.

1641-XVIIIe siècle. — Notes généalogiques. — Villeprouvée (de). — Tableau généalogique de cette famille, « imprimé à Troyes par Antoine Chevillot, imprimeur ordinaire du Roy, demeurant en la rüe Moyenne, devant Sainct-Vrbain, 1641. » — Tableaux généalogiques, XVIIIe siècle. — Vireau des Époisses. Brevet de l'office de secrétaire du Roi pour Charles-Michel Vireau, sieur des Époisses, receveur général des Finances, 1692. — Généalogies diverses, toutes de la même main, concernant les familles Boilletot, du Bourglabbé, Gauchery, Hennequin, Mauroy, Molé, Pinette, Le Tartier, de Villeprouvée, XVIIIe siècle.

E. 930. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1641-1696. — *Anglure* (Baronnie d') (Marne). — Ordonnance rendue par Nicolas Paillot, conseiller au bailliage de Troyes, l'un des commissaires subdélégués par MM. les commissaires généraux députés pour la confirmation de l'exemption des francs-fiefs, condamnant Charles de Cardon, baron d'Anglure et dépendances, à payer douze mille livres pour le vingtième denier représentant les droits de confirmation de ladite baronnie et les deux sols pour livre, 1641. — *Joncreuil* (?). — Vente de deux gagnages, dont l'un appelé Pernolle, « scizes à Jongereux, » par Marie Ludot, veuve de Pierre Poterat, sieur de la Forge-les-Valcons et de Thurey, ancien élu en l'élection de Troyes, Jean-Louis Le Mairat, marquis de Bruyères-le-Châtel (Seine-et-Oise), conseiller au Parlement de Paris, Antoine Le Mairat, seigneur de Nogent (-sur-Aube), maître des comptes, François Ludot, écuyer, procureur du Roi en la Monnaie de Troyes, et François Ludot, son oncle, avocat en Parlement, demeurant à Paris, à François du Rup, écuyer, officier de la bouche du Roi, demeurant ordinairement à Chavanges, et Catherine-Adam, sa femme, 1695.

E. 931. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1505-1766. — *Saint-Benoît-sur-Seine.* — Offre de présentation d'aveu et dénombrement de la seigneurie de Saint-Benoît-sur-Seine, faite à Claude de Bullion, seigneur de Saint-Sépulcre (Villacerf), par Louis Coiffart, écuyer, seigneur de Marcilly et de Saint-Benoît, et Élisabeth du Bourglabbé, veuve de Jacques Poterat, en son vivant président en l'élection de Troyes, héritiers bénéficiaires de Jean-Aristide Coiffart, seigneur dudit Saint-Benoît, 1661. — Contrats d'acquisition de pièces de terre, vignes, prés, maisons au territoire de Saint-Benoît-sur-Seine, plusieurs au lieu dit Thurey ou La Mothe, faits au profit des ci-après : de 1505 à 1553 divers membres de la famille Laurent, écuyer, demeurant à Saint-Benoît, et notamment en 1540 et et 1545 Jean Laurent, écuyer, seigneur en partie du Petit-Mesnil et de Chaumesnil ; en 1566 demoiselle Marguerite du Mesnil, demeurant à Saint-Benoît ; en 1575 Odard du Mesnil écuyer, seigneur dudit lieu ; en 1595 Odard du Mesnil (le même ?), seigneur du Mesnil et de La Chapelle-Saint-Luc, 1505-1595.

E. 932. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier.

1604-1766. — *Saint-Benoît-sur-Seine.* — Acquisitions de pièces de terre, près, maisons, au territoire de Saint-Benoit, faites par les ci-après : en 1604 et 1606 Claude Paillot, chanoine de l'église de Troyes ; en 1610 et 1625 Regnaut du Bourglabbé, général des Monnaies, demeurant à Saint-Benoit, et Marie Coiffart, sa femme ; en 1626 et 1629 Jacques Poterat, élu en l'élection de Troyes, seigneur de la Motte de Thurey ; en 1645 et 1646 Jacques Poterat, ancien

président en l'élection de Troyes, seigneur de Viélaines (commune de Rosières), Batilly et La Motte de Thurey (le même ?), et Élisabeth de Bourglabbé, sa femme ; en 1650 et 1670 Élisabeth de Bourglabbé, alors veuve; en 1656 et 1694 Pierre Poterat, seigneur de Thurey, élu en l'élection de Troyes ; en 1666, Louis Huez, conseiller au bailliage de Troyes, seigneur de Vermoise; en 1737 François Poterat, seigneur de Thurey, maître d'hôtel du Roi ; en 1766 Claude Poterat, seigneur de Thurey, brigadier des armées du Roi.

E. 933. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 32 pièces, papier.

1563-1720. — *Saint-Benoît-sur-Seine.* — Baux à loyer de pièces de pré et terres labourables au finage de Saint-Benoit, faits par diverses personnes et notamment, en 1563, Martine Coiffart, veuve de Pierre Gombault, demeurant à Troyes ; en 1645, Jacques Poterat, seigneur de Viélaines, Batilly et La Mothe de Thurey, ancien président en l'élection de Troyes; en 1656, Élisabeth de Bourglabbé, sa veuve ; en 1672, Pierre Poterat, élu en l'élection de Troyes; 1563-1720. — Mémoire de la contenance des prés de Saint-Benoit, 1662. — « Ancien plan de la maison et clos de Saint « Benoist, » XVIIe siècle. On y voit indiqué l'emplacement de La Mothe de Thurey.

E. 934. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1532-1781. — *Saint-Benoît-sur-Seine.* — Terrier. Extraits du censier de la terre de Saint-Benoit pour les années 1532, 1548, 1576, 1609 et 1634, XVIIe siècle. — Bail emphytéotique d'une pièce de terre au profit de François Chappelain, et Nicole « Derrey, » sa femme, seigneur et dame de Vermoise, 1544 (v. st.). — Déclarations faites au registre terrier de Saint-Benoit , 1636-1781. — Corvées. — Procès-verbal de la publication faite par le curé de Saint-Benoit d'une sentence obtenue par M. Poterat au bailliage de Troyes contre les habitants pour le paiement de leurs corvées, 1677. — Grurie et Jurée. — « Rosle des grurie et jurée fait par nous Frédéric Fèges, lieutenant en la justice et prévosté de Saint Benoist sur Saine, sur tous les habitens de Saint Benoist et Vermoize, icelui rosle au proffit de Me Pierre Potherat, conseillier du Roy, eslu en l'élection de Trois, à cause de l'acquisition par lui faite de l'année de relief de la terre et seigneurie dudit Saint Benoit après le déceds de Jean Aristide Le Coiffard, vivent seigneur dudit lieu; laquelle année de relief et l'année mil six cent cinquante un.., » 1675. — Tailles. — Commandement fait aux collecteurs des tailles de la paroisse de Saint-Benoît-sur-Seine d'envoyer au bureau du receveur des tailles en l'élection de Troyes la somme de 1153 livres restant à payer de la taille, ustensiles, capitation et autres impositions dues par ladite paroisse pour l'année précédente, 1710. — Droits honorifiques. — Commandement fait aux marguilliers de l'église de Saint-Benoît, à la requête de Jacques Poterat, président en l'élection de Troyes, sieur de La Mothe Thurey, assis au village de Saint-Benoît-sur-Seine, attendu « que ledit sieur de la Mothe Thurey a eu advis que Loys Coiffart, escuyer, sieur dudit Saint Benoist, en partye, a deffendu à ceulx qui portent le pain bénist à l'église de luy en apporter comme ilz ont accoustumé immédiatement après les seigneurs. Or, d'aultant que la direction du pain bénist ne regarde point ledit sieur Coiffart, ains seulement les marguilliers, je les ay sommé d'en faire porter audit sieur de La Mothe Thurey immédiatement après les seigneurs, et luy rendre en ladite église et faire rendre les honneurs qui sont deubz à ses qualitez, où ils ont accoustumé luy avoir esté faictz, » 1635.

E. 935. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1631-1673. — *Saint-Benoît-sur-Seine.* — Ruelle La Mothe ou ruelle Bonnot. — Enquête faite par Pierre Lenoble lieutenant général et président au bailliage et présidial de Troyes, commissaire en cette partie, assisté de Nicolas Guichard, conseiller audit bailliage et présidial, à la requête de Jacques Poterat, élu en l'élection de Troyes, défendeur en un procès pendant devant les maîtres des Requêtes du Palais à Paris, à l'encontre de Françoise Coiffart, veuve de Paul Gombault, sieur de Vermoise, 1631. Il s'agissait de savoir quelle était la situation exacte et direction de la ruelle appelée La Mothe ou autrement la ruelle Bonnot, située entre le jardin dudit sieur Poterat et la maison de la Galande. — Enquête semblable faite par Pierre Pithou, conseiller au Parlement de Paris, 1636. Il résulte des déclarations contenues dans cette enquête et dans celle de 1631 que la ruelle en question faisait la séparation des justices et finages de Saint-Benoît et Vermoise. — Accord passé entre Pierre « de Gombault », écuyer, seigneur de Vermoise et de Feuges, demeurant à Vermoise, tant en son nom que comme cessionnaire des droits de Jean « de Gombault, » écuyer, seigneur desdits lieux en partie, son frère, et Élisabeth du Bourglabbé, veuve de Jacques Poterat, seigneur de Saint-Benoît et autres lieux, président en l'élection de Troyes, pour mettre fin aux procès concernant la ruelle de La Mothe, 1650. Madame Poterat a cédé à M. Gombault plusieurs pièces de prés appelées l'Étable, le pré Aguraux et le pré des Bordes, au finage de Vermoise, et elle a été autorisée à fermer ladite

ruelle de La Mothe et à faire mettre sur le mur qu'elle devait construire à l'extrémité une inscription ainsi conçue : Cette place fait séparation des terres et justices de Vermoise et de Saint-Benoit ; avec deux bornes, l'une sur le chemin, et l'autre au bord du Merda, etc.

E. 936. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1636-1762. *Saint-Benoît-sur-Seine.* — Pré de l'Ozeray. — « Déclaration des frais et despens acquis et obtenus en la prévosté de Troyes par maistre Anthoine Rochette, procureur audict Troyes, naguières poursuivant les cryées, vente et adjudication de la pièce de prey cy après déclarée, et à présent demandeur, et requérant la taxe et licquidation desdicts frais et despens allencontre de noble homme maistre Pierre Pauterat, cy devant esleu en l'eslection dudict Troyes, et à présent bourgeois de ladicte ville, adjudicataire par décret de ladicte pièce de prey, deffendeur à ladicte taxe, » 1636. — Commandement fait audit sieur Poterat, à la requête de Claude de Bullion, conseiller d'État et privé, président au Parlement et surintendant des Finances, seigneur de Saint-Sépulcre (Villacerf), de comparaître au greffe du bailliage de Troyes pour se voir condamner à laisser audit sieur de Bullion, demandeur par droit de retrait féodal, une piéce de pré assise au finage de Saint-Benoît, contenant huit arpents et un quartier, appelée l'Oseray de Saint-Benoît, mouvant en fief de Saint-Sépulcre, 1636. — Melda (rivière du). — Sentences du bailliage de Troyes rendues contre divers particuliers qui avaient fait au bord du Melda des plantations gênant la pêche des sieurs Poterat, 1664-1675. — Transactions faites par Claude Poterat, maître d'hôtel du Roi, brigadier de ses armées, ancien lieutenant-colonel commandant le régiment d'Orléans-cavalerie, seigneur du fief de La Mothe de Thurey, avec divers particuliers qui avaient empêché l'exercice de la pêche à laquelle M. Poterat avait droit dans une partie du bras de Seine appelé le Melda, 1761-1762.

E. 937. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1598-1763. — *Saint-Benoît-sur-Seine.* — Gagnage. Adjudication au profit d'Odette Le Mercier, veuve de Jean Dare, demeurant à Troyes, sur la succession vacante de Philippe Factet, élu en l'élection de Troyes, d'un gagnage et labourage sis à Saint-Benoît-sur-Seine, à la requête de Pierre d'Aubeterre, avocat en Parlement à Paris, Jean d'Aubeterre, contrôleur en l'élection de Troyes, Gabriel d'Aubeterre, son frère, et Nicolas Dorieux, bourgeois de Troyes, tous y demeurant, ledit Dorieux, tant en son nom que comme tuteur et curateur de Nicolas Dorieux, son fils mineur, né de son mariage avec feue Anne d'Aubeterre, tous créanciers dudit défunt sieur Factet, 1598. — Acquisition par Catherine Le Maistre, veuve de François Paillot « l'esnel », bourgeois de Troyes, tant en son nom que pour ses enfants mineurs, et Nicolas Paillot, sieur de La Chapelle-Saint-Luc, son fils, d'Olivier et Edme du Mesnil, seigneurs d'Unienville, du Petit-Mesnil et de Chaumesnil en partie, tous deux enfants et héritiers d'Odard du Mesnil, leur père, seigneur desdits lieux, et de Nicole de Foulx, leur mère, se portant fort de leurs femmes Esther du Mesnil et Jeanne de « Davannes, » de divers biens situés au finage de Saint-Benoît-sur-Seine et notamment deux maisons, « une mothe fermée de grandz fossez, avec la rivière au bas d'icelle, mouvant en plein fief du chastel de Saint-Sépulchre, » 1599, « en l'hostel de ladicte vefve Paillot, au lieu de Poully-les-Troyes. » — Vente de moitié de ce gagnage par Nicolas Paillot, susnommé, à Claude Paillot, chanoine de l'église de Troyes, 1603. — Mesurage des terres, vignes et prés appartenant audit Claude Paillot, 1608. — Vente de ce gagnage par ledit Claude Paillot à Regnaut du Bourglabbé, général des Monnaies à Paris, 1608. — Baux du même gagnage faits au profit de Jacques Poterat, seigneur de La Mothe de Thurey, président en l'élection de Troyes, 1626-1630. — Bail semblable fait au profit de Pierre Poterat, seigneur de Thurey, doyen des élus de Troyes, 1716.

E. 938. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1547-1681. — *Saint-Benoît-sur-Seine.* — Usages. — Déclaration des usages de Saint-Benoît donnée au Roi par habitants dudit lieu, 1547. (Copie du temps.) — Autre déclaration semblable, 1550. — Délibération des habitants de Saint-Benoît par laquelle il a été décidé de vendre plusieurs pièces d'usages à M. le président Poterat pour le prix en être employé au paiement des dettes de la communauté, 1639. — Vente de ces pièces d'usages, 1639. — Autre vente de diverses pièces d'usages faite à Élisabeth du Bourglabbé, femme de Jacques Poterat, président en l'élection de Troyes, 1642. — Procuration donnée par les habitants de Saint-Benoît pour se pourvoir contre l'arrêt du Parlement de Paris du 6 septembre 1642 qui avait adjugé à Antoinette Collet, tutrice de Jean-Aristide Coiffart, seigneur de Saint-Benoit, le tiers des usages dudit lieu, 1642. — « Traité et consentement des habitants de Saint-Benoît pour le pré de l'Échodé et la jouissance des faulx plants dans les Usages, moyennant la permission à eux donnée de faire passer leurs bestiaux au bout du pré Chaumonnot, dans l'allée vis-à-vis le pont, et

acquit des sommes par eux deues. » 1656. — Vente d'une pièce de pré des usages de Saint-Benoît, par les habitants à Élisabeth du Bourglabbé, sus-nommée, 1657. — Acte par lequel les habitants de Saint-Benoît prient Étienne de Vienne, seigneur de la Tuilerie (commune de Piney), qui jouissait de la terre de Saint-Benoît « comme dernier créancier du seigneur immédiat, » de construire un moulin à eau sur la rivière du Melda, et offrent d'y faire moudre leur blé comme aux moulins banaux, 1659. — Édit du Roi portant pouvoir aux communautés de rentrer dans leurs usages, avec défense de saisir les bestiaux, 1667. (Imprimé.) — Arrêt du Conseil d'État du Roi pour l'exécution de la déclaration du 6 novembre 1677, pour recouvrement des sommes à payer par les propriétaires et jouissants de biens communaux donnés, vendus, engagés, échangés, usurpés et baillés par baux emphythéotiques, à vie, de quelque manière que ce soit, 1677. (Imprimé.) — « Roolle et impost des grandes tailles du Roy nostre Sire, de la paroisse de Saint Benoist sur Seine, » 1677. — Arrêt du Conseil d'État pour la décharge ou modération des sommes contenues aux rôles qui ont été et seront arrêtés pour le recouvrement du huitième denier de la valeur des biens aliénés par les villes et communautés du royaume, 1678.

E. 939. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1683-1762. — *Saint-Benoît-sur-Seine.* — Arrêt du Conseil d'État pour l'exécution de ceux des 23 octobre, 27 novembre et 11 décembre 1683 concernant le recouvrement du huitième denier des biens aliénés par les ecclésiastiques et communautés laïques, 1684. (Imprimé.) — Procès-verbal d'adjudication des usages de Saint-Benoît, 1692. — Déclaration du Roi qui proroge la jouissance aux acquéreurs des biens vendus et aliénés par les maires et échevins des villes, bourgs et villages du royaume, 1702. (Imprimé.) — Mesurage du pré d'Assenay, 1702. — Bail des usages de Saint-Benoît, 1718. — Procédures faites par les habitants de Saint-Benoît contre Claude Poterat, seigneur de la Motte de Thurey, brigadier des armées du Roi, maître d'hôtel ordinaire de Sa Majesté, qui se prétendait propriétaire de saules plantés dans les usages de Saint-Benoît et entre autres d'une allée de saules « formant une grande allée de point de vue pour sa maison de Saint Benoist, » 1760-1762. — Mémoire très détaillé de M. Poterat, écrit de sa main, faisant mention d'un jugement rendu le 1er octobre 1762 conformément à ces conclusions, 1762.

E. 940. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1762-1764. — *Saint-Benoît-sur-Seine.* — Procédures de l'appel interjeté au Parlement de Paris par les habitants de Saint-Benoît, d'une sentence du bailliage de Troyes rendue contre eux le 1er septembre 1762 au profit de Claude Poterat, seigneur de la Mothe-Thurey, brigadier des armées du Roi, 1762-1764. La cause avait pour objet la propriété des saules dont il a été parlé ci-dessus. (Voir E. 939.) — Signification par ledit Claude Poterat, de l'arrêt obtenu par lui en Parlement le 8 août 1764 à l'encontre des habitants de Saint-Benoît, portant confirmation de la sentence du bailliage de Troyes, 1764.

E. 941. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1661-1681. — *Saint-Benoît-sur-Seine.* — Clos Bertrand. — Procédures faites au bailliage de Troyes par Élisabeth de Bourglabbé, veuve de Jacques Poterat, président en l'élection de Troyes, puis par Pierre Poterat, élu en l'élection de Troyes, demandeurs en hypothèque subsidiaire contre Jean Bertrand, puis Pierre Bertrand, son fils, marchands à Troyes, pour sûreté d'une somme de seize cent vingt six livres en principal, et des intérêts, sur une maison et dépendances, sise à Saint-Benoît-sur-Seine, acquise par ledit Jean Bertrand de Jean Dauvet et Nicolas Payen, héritiers de Jean Dauvet, laboureur à Saint-Benoît, 1661-1669. — Jugement du bailliage de Troyes affectant la maison ci-dessus à cette hypothèque, 1669. — Jugement du bailliage ordonnant que Pierre Poterat jouira et disposera de la maison en question, 1671. — Acte du greffe de l'intendance de Champagne par lequel les habitants de Saint-Benoît s'opposent à ce que Pierre Poterat fasse aucune poursuite contre eux, attendu que la dette par lui réclamée était une dette de la communauté de Saint-Benoît, 1672.

E. 942. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1626-1773. — *Saint-Benoît-sur-Seine.* — Corvées. — Arrêt du Conseil privé du Roi rendu contre les habitants de Saint-Benoît-sur-Seine, au profit d'Étienne de Vienne, sieur de la Tuilerie (commune de Piney), et Antoinette Collet, sa femme, mettant à néant l'appel interjeté par lesdits habitants de sentences des années 1614 et 1661, d'une sentence du subdélégué de M. de Caumartin, du 9 janvier 1668, et les condamnant à faire les corvées suivant les dénombrements de 1542, 1563 et 1585, lesquels portaient que « ceux qui auront bœuf ou chevaux et aiant terre ou héritage redevable

de terrage feront chacun trois corvées par an à ferrier et faussillier.... et au cas de refus de faire lesdites corvées payeront pour chacune corvée trante solz..., » 1671. — Divers. — « Déclaration des terres partenent à mademoiselle Potherat, tenens et aboutissans... sis au finage de Saint Benoist sur Seinne, » 1626. — Bail de labourage des terres de Saint-Benoit appartenant à Élisabeth du Bourglabbé, veuve de Jacques Poterat, seigneur de Viélaines, président en l'élection de Troyes, 1657. — Mesurage des terres acquises des héritiers de Jean et Simon Grison par M. Poterat, élu en l'élection de Troyes, et M. Huez, conseiller au bailliage de Troyes, 1696.

E. 943. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1445 (v. st.)-**1674.** — *Saint-Benoît-sur-Seine.* — Fief de La Motte de Thurey. — Aveu et dénombrement donnés à Guillaume Juvenel des Ursins, seigneur de Traînel, chancelier de France, à cause de son château de Saint-Sépulcre, par Colin Venant, écuyer, seigneur en partie de Saint-Benoît-sur-Seine, pour les sept dix-huitièmes de la seigneurie de Saint-Benoît, « une maison et courtil, clos de fossez, appellée La Mothe, tenant à une petite rivière appellée Merdas... .; environ deux arpens de jardins, à présent sont bois, appelez les Courtilz d'Assegnay..., » etc. 1445 (v. st.). (Copie.) — « Extraict d'un dénombrement baillé par Guion Coiffard, notaire roial et praticien en cour laie, procureur de Philebert de Beaujeu, seigneur de Sainct Sépulchre et Saint-Benoist en partie, au sieur d'Aulmont, sieur de Chappes, en V^c III, le premier mars : Item le fief que tient dudict sieur de Sainct Sépulchre Guillaulme Laurent, escuier, demeurant à Sainct-Benoist-sur-Seine, à cause de son chastel et seigneurie dudict Sainct-Sépulchre, et duquel fief ledict Laurent a baillé son desnombrement soubz le seel de la prévosté de Troie. faict le Vme febvrier an présent V^cIII, c'est asçavoir une mote fermée tout à l'entour de fossez, appelée la mothe de Thurey, séant audict Sainct Benoist, contenant environ un quartier....., tenant d'un bout à la rivière de Merdax ; item une portion de ladicte rivière de Merdax....; » 1503. (Copie.) — Dénombrement de ce fief donné à François de La Roère, seigneur de Chamoy, Vaucemain et Saint-Sépulcre, par Jean Laurent le jeune, écuyer, âgé de dix-huit ans, fils de feu Jean Laurent en son vivant seigneur de Saint-Benoît-sur-Seine, 1535. On y voit que la mote de Thurey était située au-dessous d'un gué appelé le Lesché, et au-dessus d'un autre gué appelé le gué des Vouez. (Copie.) — Quittance donnée par Jacques de Guédon, seigneur de Saint-Sépulcre, Mergey, Froiderive, Chauchigny, et Fontaine-les-Saint-Georges de Gannay, vicomte de Sacconnay, à Claude Paillot, chanoine de Saint-Pierre de Troyes, pour les droits de quint et requint qu'il lui devait à cause de l'acquisition par lui faite « de certaine portion du fief de la Mothe de Thurey, » 1604. — Commandement fait audit Claude Paillot de donner ses aveu et dénombrement à Charles de Villemontée, seigneur de Saint-Sépulcre, Mergey, Froiderive, Chauchigny, Feuges et Fontaine-Saint-Georges, 1609. — Présentation de foi et hommage par Regnaut de Bourglabbé, général en la Cour des Monnaies à Paris, à Charles de Villemontée, pour la Mothe de Thurey par lui acquise le 21 juin 1608, de Claude Paillot, chanoine de Troyes, 1613.— Foi et hommage semblables donnés à Claude de Bullion, surintendant des Finances, seigneur desdits lieux, par Jacques Poterat, seigneur de la Mothe de Thurey à cause d'Élisabeth du Bourglabbé, sa femme, 1635. (Copie.) — Autres foi et hommage, présentés par la même, alors veuve, à Édouard Colbert, conseiller d'État, premier maître d'hôtel de la Reine, seigneur de Villacerf (Riancey), marquis de Payns, baron de la châtellenie de Saint-Sépulcre, 1668. (Copie.) — Autres foi et hommage présentés par Pierre Poterat, élu en l'élection de Troyes, audit Édouard Colbert, seigneur de Villacerf (Riancey), marquis de Payns, Savières, La Cour Saint-Phal, La Malmaison et le Pavillon, « baron chastelain de Villacerf-le-Grand, » Mergey, Froiderive, Chauchigny, Feuges et autres lieux, 1674. (Copie.)

E. 944. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 26 pièces, papier.

1710-1774. — *Saint-Benoît-sur-Seine.* — Fief de la Mothe de Thurey. — Reconnaissance de rentes et censives grevant divers héritages sis à Saint-Benoît et dues à Louis-Claude Huez, lieutenant particulier au bailliage de Troyes, seigneur de Vermoise, par Pierre Poterat, conseiller au Grand Conseil, François Poterat, maître ordinaire de l'hôtel du Roi, et Claude Poterat, capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans, comme héritiers de Pierre Poterat, leur père, secrétaire du Roi, 1725. (Copie.) — Donation du fief de la Mothe de Thurey, faite par Élisabet-Anne Poterat et Marguerite-Anne Poterat, sœurs, filles majeures demeurant à Paris, à Claude Poterat, leur oncle, maître d'hôtel du Roi, brigadier de ses armées, ancien lieutenant-colonel commandant le régiment de cavalerie d'Orléans, et à Élisabeth-Anne Paillot, sa femme, 1760. Cette donation a été faite entre autres conditions à la charge par les donataires de faire acquitter chaque année dans la chapelle dudit fief et dans l'église de Saint-Benoît douze messes basses et trois services, qui y avaient été fondés. Mesdemoiselles Poterat ont

déclaré être propriétaires de ce fief comme héritières de François Poterat, leur père, maître d'hôtel du Roi. — Lettre de la comtesse de Bavière, à Claude Poterat, sus-nommé, concernant cette donation, 1760. Empreinte de cachet à ses armes. — Lettres de l'une de mesdemoiselles Poterat, ci-dessus, adressées à leur oncle et relatives à la même affaire, sans date. Cachets armoriés.

E. 945. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

1745-1781. — *Saint-Benoît-sur-Seine.* — Fief de la Mothe de Thurey. — Baux du fief de la Mothe de Thurey et de la ferme qui en dépendait, faits par les seigneurs, 1745-1781. — Mémoires de travaux; quittances et traités divers faits avec les fermiers et ouvriers, concernant la ferme du fief de la Mothe de Thurey, 1759-1766. Convention entre M. Poterat et son fermier pour la construction d'un pont sur le Melda, « vis-à-vis la grande porte du jardin, » 1760. — Devis des travaux à exécuter pour ce pont, 1762.

E. 946. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1618-1632. — *Troyes.* — Hôpital de la Trinité. — Fondation faite à l'hôpital de la Trinité par Honoré de Mauroy, sieur de Verrières et Saint-Martin-sur-Seine, conseiller d'État et secrétaire du Roi, demeurant à Paris, 1618. (Copie.) Il donne à cet hôpital deux mille sept cents livres à employer en acquisition de biens, et deux cents livres de rente. Le donateur, sa femme, ses enfants, et « mademoiselle la prévoste, » sa sœur, ainsi que les autres membres de sa famille, devaient participer aux prières générales faites audit hôpital pour les bienfaiteurs; chaque dimanche et à perpétuité, un catéchisme devait être fait dans l'église de l'hôpital, après vêpres, par un religieux cordelier, jacobin et capucin de Troyes, à tour de rôle, et d'année en année, moyennant une rétribution annuelle de cinq livres. Pour le capucin cette somme devait être employée en l'achat de quelque chose d'utile à la maison. Ce catéchisme devait être suivi d'un salut de la Sainte-Vierge. L'hôpital devait en outre nourrir et entretenir, jusqu'à leur âge de quinze ans, deux enfants, à la nomination du donateur, puis de sa femme, de l'aîné des mâles parmi leurs enfants, et à défaut de mâle par le mari de la fille aînée, concuremment avec deux parents dudit donateur et de ces successeurs. Un obit devait être célébré au jour du décès dudit sieur de Mauroy. — Donation faite audit hôpital, par le même, aussi seigneur de Bailly, représenté par Anne de Mauroy, veuve de Pierre Regnault, en son vivant prévôt de Troyes, de onze arpents de terre à Verrières, cinq quartiers de pré près du moulin de Fouchy, dix livres tournois de rente sur une maison sise à Troyes rue de la Pie, 1622. (Copie.) — Transaction passée entre Bonne Le Lieur, veuve d'Honoré de Mauroy sus-nommé, tant en son nom qu'en celui de ces enfants mineurs, et en outre Jean-Louis de Mauroy, sieur de Verrières, leur fils aîné, et les administrateurs des hôpitaux de Troyes, par laquelle lesdits héritiers et représentants d'Honoré de Mauroy se sont départis de l'opposition qu'ils avaient faite à la réunion des hôpitaux de Troyes ordonnée par le Roi étant à Troyes, par arrêt du Conseil d'État rendu au mois d'avril 1630, et confirmé suivant lettres patentes de janvier 1631. En considération de cette réunion ils ont consenti à n'avoir plus droit de nommer qu'un enfant au lieu de deux portés dans le contrat de fondation d'Honoré de Mauroy; les administrateurs devaient être tenus de recevoir à l'hôpital de la Trinité l'enfant présenté par les successeurs d'Honoré de Mauroy s'il avait les écrouelles, la teigne ou autres maladies contagieuses, 1632. (Copie.) Cf. E. 457.

E. 947. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1556-1679. — *Troyes.* — Église de Saint-Jean. — Acte d'assemblée des marguilliers et d'un grand nombre de paroissiens de Saint-Jean, par lequel lesdits paroissiens, afin « d'obtenir de nostre Sainct-Père le Pape pardons et indulgences en l'honneur du reliquaire de la Saincte Espine estant en ladite église, » et « d'incliner le peuple en dévotion et aulmosne pour la réédification et réparations de ladicte église, et de parachever la closture et fermeture du cœur d'icelle église, » ont autorisé les marguilliers « à mettre ladicte Saincte Espine en un beau joyau d'or ou d'argent... ou en faire confrairie en l'honneur d'icelle; » et attendu la renonciation faite par Michel Mauroy, bourgeois de Troyes, à la chapelle de Saint-Sébastien, ils les ont autorisés à la donner, moyennant une aumône pour la réédification de l'église, pour le preneur et ses successeurs en jouir « selon et ainsy que jouissent de leurs chapelles Jean Vestier, Denis Clérey, Nicolas Pinette et autres, » 1556. (Copie.) — Abandon de la chapelle Saint-Sébastien fait par les marguilliers de Saint-Jean à Marguerite Pinot, veuve de Sébastien Mauroy, demeurant à Troyes, avec le droit pour elle et ses successeurs d'y faire un charnier et d'y enterrer qui bon leur semblerait, d'y établir des bancs tant à l'intérieur que contre la clôture. Elle s'est engagée de clore cette chapelle, d'y faire mettre des verrières et un autel, et elle a en outre donné quatre vingts livres tournois, 1556. (Copie.) — *La Vacherie* (commune de Troyes). — Procès-verbal de la visite d'un pré appartenant aux hôpitaux de Troyes et loué à Pierre Poterat, 1679. — *Vermoise* (commune de Sainte-Maure). — Frag-

ments d'une procédure en retrait lignager, de la moitié de la seigneurie de Vermoise, engagée par Pierre Poterat, élu en l'élection de Troyes, contre Louis Huez, conseiller au bailliage de Troyes, 1657.

QUINOT DE LA CHAPELLE.

E. 948. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1677-1781. — Quinot. — Constitution de quatorze mille six cents livres tournois, en principal, portant huit cent onze livres, deux sols, deux deniers de rente constituée, faite par la communauté des boulangers de Troyes au profit d'Eustache Quinot, écuyer, avocat en Parlement, demeurant à Troyes, 1677. (Copie.) — Autre constitution de rente consentie par la communauté des boulangers de Troyes envers Nicolas Quinot, écuyer, demeurant à Troyes; Eustache Quinot, seigneur de Villiers-Saint-Bâle (commune de Droupt-Saint-Bâle), y demeurant; Jean-Baptiste Quinot, écuyer, demeurant à Saint-Mards, et Eustache Mouchot, seigneur de La Motte, capitaine au régiment de Santerre, à cause de Madeleine Quinot, sa femme, tous enfants et héritiers chacun pour un quart d'Eustache Quinot, 1702. — *La Chapelle-Saint-Luc*. — Procédure intentée par Edme-Marie-Eustache Quinot, écuyer, seigneur de La Chapelle-Saint-Luc, demeurant en son château dudit lieu, contre plusieurs particuliers de La Chapelle et des Tauxelles qui avaient détourné à leur profit l'eau du canal de Fouchy. M. Quinot, prétendait avoir seul le droit d'utiliser cette eau pour son moulin de La Chapelle et l'irrigation de son pré de la Grande Pâture, 1779. — « État des nouvelles reconnaissances passées au proffit de M. Quinot, depuis le renouvellement du censier de La Chapelle-Saint-Luc (1779-1781), XVIIIe siècle.

RAMBÉCOURT (DE).

E. 949. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1628-1736. — *Lévigny*.— Extraits, relatifs aux dîmes, de divers actes concernant la seigneurie de Lévigny, savoir : vente de cette terre et seigneurie par René de La Chaussée, seigneur dudit Lévigny, à Laurent du Châtelet, seigneur de Fremière, 1628; aveu et dénombrement de cette terre donné au seigneur de Jaucourt par ledit Laurent du Châtelet, 1629 ; adjudication de ladite terre faite au profit de Jean du Châtelet, conseiller au Grand Conseil, sur Laurent du Châtelet de Fremières, marquis de Lévigny, capitaine au régiment de Dumont, et François du Châtelet de Fremières, chevalier de Lévigny, son frère, « gentilhomme cadet dans la citadelle de Tournay, » 1723. — Arrêt du Grand Conseil rendu entre Jean du Chatelet, comte du Châtelet, seigneur de Lévigny, doyen du Conseil, Henri de Senexan, curé de Lévigny, et les religieux de Clairvaux, ces derniers seuls gros décimateurs de la paroisse de Lévigny, déterminant les droits de chacune des parties dans les dîmes de diverses pièces de terre, et condamnant les religieux de Clairvaux en leur dite qualité à faire les réparations des chœur et cancel de l'église, 1731. — Extrait du contrat de vente de la seigneurie de Lévigny consenti par Alexis-Jean, marquis du Châtelet, écuyer ordinaire du Roi, gouverneur de Bray-sur-Somme (Somme), au profit de Pierre-Adam de Rambécourt, conseiller au bailliage de Chaumont (Haute-Marne), 1736.

RÉMOND DE MONTMORT.

E. 950. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

XVIIe siècle. — *Jully-le-Châtel*. — États du revenu de la baronnie de Jully, XVIIe siècle. On y voit figurer le fief de Mailly « à présent réunny, consistant en maisons édifiéez, assis au chastel dudict lieu ; » le fief des « Courts Dorez, » le fief des Robertet.

RICHEMONT (DE).

E. 951. (Liasse.) — 1 pièce papier.

1780. — Richemont (de). — Contrat de mariage entre Jean de Richemont de Richarson de Saint-Germain, capitaine de cavalerie, garde du corps du Roi, demeurant à Troyes, fils de Jean de Richemont, chevalier, et de Marie-Anne de Saint-Exupéry, demeurants à Gachy, paroisse de Blaziers (Gers), et Nicole-Charlotte Truelle, fille mineure de Nicolas-Edme-Jean Truelle, avocat en Parlement, ancien juge-garde de la Monnaie de Troyes, et d'Anne Oudot, 1780

RIVET.

E. 952. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 6 pièces, papier.

1715-1789. — *Magnant*. — Bail d'un gagnage sis au

finage de Magnant, fait au profit de Julien Massé, blanchisseur de toile, et Marguerite Martinot, sa femme, demeurant aux Trévois (commune de Troyes), 1715. — Acquisition de ce gagnage faite des précédents par Pierre Rivet, président au grenier à sel de Bar-sur-Seine, 1720. — Acquisition d'une maison sise à Magnant, faite des mêmes par le dit sieur Rivet et Emée Héroult de La Clôture, sa femme, 1724. — Constitution dotale faite par Madame Rivet, sa fille, religieuse novice chez les dames Ursulines de Bar-sur-Seine, à laquelle elle donne le gagnage de Magnant, 1729.

Rossignol.

E. 953. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1776-1779. — *Preize* (commune de Troyes). — Déclarations de deux jardins situés en Preize et grevés de rentes et censives au profit de Christophe-Agnès Rossignol, caissier de la maison du Roi, et de Marie-Thérèse Hugot, sa femme, 1776-1779.

Rousseau de Chamoy.

E. 954. (Atlas.) — In-folio maximo, 44 feuillets ; papier.

XVIIIe siècle. — Seigneurie d'Auxon et dépendances. — Terrier. — Plans parcellaires de toutes les contrées de la seigneurie d'Auxon et dépendances, avec les noms des propriétaires, la contenance et la nature des héritages, les numéros des pages et des articles du terrier. — Climats et contrées. *Eaux* (commune d'Eaux et Puiseaux). Fol. 2 : La Gaume d'Eaux, Le Chanat ; Fol. 3 : La Montée, Les Copies, Le Biton, La Fontaine, Le Nosat, Le Cavis, Champ-Guyot ; Fol. 4 : Le Chanat, Le Millery, La Fontaine, Champ des Grés, Grands Genêtres, Derrier Chesnemilot ; Fol. 5 : Le Millery ou Les Marnières, La Gaume des Fourneaux, Les Renardières, Voies Blanches ; Fol. 6 : Derrier Chesnemilot, Devant Chesnemilot, Voie des Trapes, La Sollue, Vignes du Clos, Derrier les Vignes du Clos ; Fol. 7 ; Derrier Chesnemilot, Le Nesplier, le Gallot, ou les Voies Blanches ; Fol. 8 : Lépoisse, Rue Cochois, Les Coppies ; Fol. 9 : Les Déserts, Champ Girardot, le Biton, Vignes du Champ Guyot, Eaux, Champ du Puits, Le Cavis, Vignes du Clos, le Turot ; Fol. 10 : Le Gallot, Voie Blanche, Le Nesplier ou Derrier Chesnemilot, La Goulotte ; Fol. 11 : Champ Landreau, Champ du Puits, Vomillon, Vignes du Clos, Derrier les Vignes du Clos, La Solue ; Fol. 12 : Superna ou les Grands Champs, La Goulotte ; Fol. 13 : L'Époisse, Les Traux, Champ Girardot, Les Brulis, Champ Paillery, La Fosse, Champ Landreau ; Fol. 14 : Les Tros, Les Brulis, Champ Landreau, Le Moulin à Vent, Eaux, La Haye Mariotte ; Fol. 15 : L'Érable ou la Solue, Entre les deux haies, Les Grands Champs, La Goulotte ; Fol. 16 : La Goulotte et Blanc Turot, Proche la croix d'Eaux ; Fol. 17 : Blanc Turot, Le Taux. — *Auxon.* Fol. 18 : La Vallée au Diable, Les Châteaux, Trois Monts ; Fol. 19 : Bois de M. M. de La Clôture et de Chamoy ; Trois Monts ; Fol. 20 : La Garenne d'Auxon, Trois Monts, La Perrière ; Fol. 21 : La Bezarde, Au dessus du Taux, La Pingnerée, le Taux, Vigne à La Regnaude ; Fol. 22 : Au dessus du Taux, Pertuis au Loup, Poirier Greslat, Nozomonot, Pièce à la Dame, Au dessus de la Voie d'Autour, Le Cheminot, Au dessus du Péage ; Fol. 23 : Trois Monts, Revers de Trois Monts, Les Galettes et Au dessus de la Voie d'Autour, Crots Rouges ; Fol. 24 : Au dessus des Brosses, Les Brosses, Au dessous des Brosses, Crots Rouges, Beaune, Au dessus de Beaune, Chemin au Mulet, Champ de Coursan, Pouteaux ; Fol. 25 : Les Quarrés, Les Crioles, La Mentienne, Chemin de Chamoy, Vaulongis, Noier Chignard, Deux Étriers, Champ Saint-Germain et Pinamain ; Fol. 26 : Crots Caffé, Les Buttes, Les Hâtes, Closeau du Péage, Les Quarrés, Boussard, Boutelier, Les Ouchos, Le Closeau, Les Vigneaux, Grands Vergers ; Fol. 27 : Le Fonteny, Cours du Château, Verger Mère-Grand, les Vigneaux, Les Croisettes, Petit Pré, Le Cocheri, Longues Roies, La Babatre et Pré-Barbeau, Bas-d'Auxon, Petits Mareaux, Les Aubues, Les Fouquerets, Les Graons ; Fol. 28 : Closeau à Guillaume Guyard, Les Fouquerets, Vingt Noiers, l'Époisse, Les Aubues, Les Crands Champs, Grands Maraux, Proche le Pré Martin, Pré des Brouillards. — *Le Moulin du Bois* (commune d'Auxon). Fol. 29 : Le Crot, La Voivre, Pré-Martin, Proche le Pré Martin, Sur les Prés d'Auxon, Prés d'Auxon ; Fol. 30 : Le Crot, La Croix à Antoine Deline, Les Copies, Pré à la Bécasse proche les Vernes, Champ au Brun, La Vieille Vigne, le Tureau, La Dansoise, Champ Boiteux, La Roise Picot, Sur les prés d'Auxon, Les prés d'Auxon ; Fol. 31 : Pré Colineux, les Vernes, Le Pommerat, Grands Prés, La Charbonnière, La Silière, Chiquebœuf, Le Haut des Grands Champs, Le Cogneau, Pré Frenai, L'Essart Morin, Le Bas des Grands Champs, Les Taupines ou sur les Prés d'Auxon, Noue aux Moines, Pré aux Branches ; Fol. 32 : Les Grands Prés, Le Vieux Champ, Pré Frenai, Pré Bernard, Pré de Maraye. — *La Coudre* (commune d'Auxon). Fol. 33 : Pré Martelin, Pré aux Branches, Fontaine Alix, Usages de Vert, Champs aux

Pies, Cosdon, Antes de Cosdon, Champ Maréchal, Grands Prés, Champ Frais, Grandes Ouches, Étang Joly, Pré au Loup; Fol. 34 : Courtelon, Usages de Vert, Les Martes, Closeau Breton, Remiçon, Hautes Voies, Au dessus des Petits Prés, le Voué, les Pièces, Au dessus du Pré Menjard; Fol. 35 : Pré Menjard, Au dessus du Pré Menjard, L'Essart Aubas, Prés de Vert, L'Archant, les Badons, l'Œil Crevé, Grandes Pâtures, Pré Aigu, Au dessus de l'Étang de Verdonnet, La Brécille, Les Plans, Les Chétives, Les Josselats, L'Étang de Verdonnet, Grands Essarts, Basse Coudre, Pré des Poiriers, La Noue aux Greslons, La Lampillère, Au dessus du Pré-Doyat; Fol. 36 : Le Rondelat, Pré aux Rats, Lochote, Champ de La Chapelle (avec la chapelle), Grandes Journées, Les Mauberts, Les Solons, Maison au Prêtre, Champ Complat, Les Noues, Les Serisiers, Les Allées, Les Mauves, Grand Étang, Étang de Coru, Le Closeau. — *Vert* (commune d'Auxon). Fol. 37; Pré Saint-Loup, Champ Ragon, Champ Perron, Les Noues, Lochotte, Pré Doyat, Champ Chevailler, Champ Pic, Pré Bailli, La Borde, Les Garennes et la Litor, L'abbée; Fol. 38 : La Fontenille, Les Fourneaux, Le Pauvre en terre, Les Vignots, Les Hastes, La Litor, Champ Garnerot, Verger Picard, Les Grands Vergers, Le Saulsie, Les Garennes, l'Abbée; Fol. 39 : Aubues Corneille, Les Épinets, Les Aubues de Montigny, Les Abras, Les Pallons, Au dessus des Vignes, Haut de Bauvais, Rogelat, Les Rogelines, Champ des Vignes, Bauvais, L'Abbée. — *Auxon* et *Vert*. Fol. 40 : La Corvée, Verger de Laleau, Le Fonteni, Les Ruates, La Vigne à Monsieur, Les Mauvernets, Poirier Brûlé, La Gastelière, Vigne Brûlée, Aubues Corneille, Les Abras. — *Roncenay* (commune d'Auxon). Fol. 41 : Les Ouches, les Corvées, Les Aubues, Pré Raoult, Les Presles, Commune, Les Chardonnets, Pré Imbert; Fol. 42 : Les Presles, commune de Roncenai, Les Chardonnets, Les Macherées, Les Chaillots, Les Arpens, Prés de Vert, Pré Girardin, Remiçon.

E. 955. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII° siècle. — Seigneurie d'Auxon. — Terrier. — *Auxon*. — Plan d'une partie du finage d'Auxon : Le Voué, Pré de Vert, Pré Aigu, Petits-Prés.

E. 956. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII° siècle. — Seigneurie d'Auxon. — Terrier. — *Auxon*. — Plan d'ensemble du territoire d'Auxon : La Bezarde, Le Taux, Les Gallets, Trois Monts, Beaune, Les Brosses, Pertuis au Loup, Pièces à la Dame, Les Gattées, Champ Chignard, etc. — On y voit, grossièrement représentés, le seigneur et ses gens à la chasse.

E. 957. (Plan). — 1 pièce, papier.

XVIII° siècle. — Seigneurie d'Auxon. — Terrier. — *Auxon*. — Plan d'une partie du finage, à l'échelle de cinquante cordes, de vingt pieds pour corde et de cent cordes pour arpent. On y voit représenté le château, appartenant à M. Hérault de la Clôture, et l'église.

E. 958. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII° siècle. — Seigneurie d'Auxon. — Terrier. — *Eaux* (commune d'Eaux-Puiseaux). — Plan d'ensemble de tout le finage d'Eaux : Vignes du Clos, Vignes du Champ-Guyot, Les Brûlés, Les Traux, etc.

E. 959. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII° siècle. — Seigneurie d'Auxon. — Terrier. — *Vert* (commune d'Auxon). — Plan du finage de Vert; collé sur toile.

E. 960. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII° siècle. — Seigneurie d'Auxon. — Terrier. — *Roncenay* (commune d'Auxon). — Plan du finage de Roncenay, à l'échelle de quarante cordes, vingt pieds pour corde et cent cordes pour arpent.

E. 961. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII° siècle. — Seigneurie d'Auxon. — Terrier. — *La Coudre* et *Cosdon* (commune d'Auxon). — Plan des finages de La Coudre et d'Auxon, à l'échelle de cinquante cordes, vingt pieds pour corde, et cent cordes pour arpent. — Dessin de la chapelle de La Coudre.

E. 962. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII° siècle. — Seigneurie d'Auxon. — Terrier. — *Le Moulin du Bois* (commune d'Auxon). — Plan du finage du Moulin du Bois, à l'échelle de cinquante cordes, vingt pieds pour corde et cent cordes pour arpent.

E. 963. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Seigneurie d'Auxon. — Terrier. — *Puiseaux* (commune d'Eaux et Puiseaux) et *Les Bordes* (même commune). — Plan d'une pièce de bois, usages et pâturages des hameaux de Puiseaux et des Bordes, avec le procès-verbal d'arpentage dressé par des arpenteurs royaux des Eaux et Forêts.

E. 964. (Registre.) — In-folio, 330 feuillets ; papier.

1634. — *Auxon* (Seigneurie d'). — Terrier. — Reconnaissances et déclarations par-devant notaires, de biens sis en l'étendue de la seigneurie d'Auxon et grevés de rentes et censives au profit de Charles Largentier, baron de Vaucemain (commune de Sommeval), seigneur de Chamoy, Sommeval, Auxon, Vanlay, La Loge-Pontblin, Loche en partie et autres lieux, abbé commendataire de Notre-Dame de L'Absie, 1634. Tome I. — Parmi les déclarants on remarque : Nicolas Paillot, écuyer, seigneur de La Chapelle-Saint-Luc, noble homme Nicolas Lefebvre, seigneur de Châtres, Belleville, Seignelay en partie, et Chamblin (commune d'Ervy), demeurant à Troyes ; Jean de Regnard, écuyer, seigneur de Saint-Martin, demeurant à Maraye-en-Othe ; Jacques Dugas, écuyer, seigneur de Montigny.

E. 965. (Registre.) — In-folio, 311 feuillets ; papier.

1634. — *Auxon* (Seigneurie d'). — Terrier. — Reconnaissances et déclarations de rentes et censives au profit du seigneur d'Auxon, 1634. Tome II. Suite du numéro précédent. (E. 964). — Parmi les déclarants : Antoine de Lenoncourt, seigneur de Marolles (lès-Bailly), du Mesnil, de La Forêt et autres lieux, demeurant à Marolles ; Charles du Parc, écuyer, seigneur du Plessis, La Forêt et Villery en partie, l'un des vingt-cinq gentilshommes de la garde du corps du Roi, demeurant audit Plessis ; Catherine de Ronceray, veuve de Charles de Villemontée en son vivant seigneur de Saint-Sépulcre, dame de Montigny, La Brossotte (commune de Montigny) et Fontaine, demeurant audit Montigny « paroisse d'Auxon. »

E. 966. (Registre.) — In-folio, 423 feuillets ; papier.

1671-1677. — *Auxon* (Seigneurie d'). — Terrier. — Déclarations pour la confection du terrier d'Auxon, faites à Edme du Pont, chevalier, seigneur d'Auxon, Villiers et autres lieux, 1671-1677. — Parmi les déclarants on remarque : en 1672, M. Huez, conseiller au bailliage de Troyes, Louis Le Mire, président en l'élection de Saint-Florentin, Nicolas Lefebvre, écuyer, seigneur de La Noue, maître des Eaux-et-Forêts au bailliage de Troyes ; en 1673, Nicolas Lefebvre, sieur de Chamblain (commune d'Ervy) ; en 1674, Pierre de Regnard, écuyer, seigneur des Angles, demeurant à Maraye.

E. 967. (Registre.) — In-quarto, 450 feuillets ; papier.

1756-1759. — *Auxon* (Seigneurie d'). — Terrier. — Reconnaissances de rentes et censives grevant des biens sis en l'étendue de la seigneurie d'Auxon, Vert, Roncenay et dépendances, au profit des seigneurs. — Minutes. — Tome I. (Cf. E. 969.)

E. 968. (Registre.) — In-quarto, 435 feuillets ; papier.

1759-1766. — *Auxon* (Seigneurie d'). — Terrier. — Reconnaissances de rentes et censives. — Minutes — Tome II. Suite du numéro précédent. (Cf. E. 970.)

E. 969. (Registre.) — In-folio, 492 feuillets ; papier.

1754-1759. — *Auxon* (Seigneurie d'). — Terrier. — Reconnaissances par-devant notaires, de biens situés dans l'étendue de la justice d'Auxon, Vert, Roncenay et dépendances, et grevés de rentes et censives au profit des seigneurs, qui étaient : en 1754, Edme Guyot, avocat au Parlement de Paris, demeurant à Troyes, et Jean-Baptiste-François Héroult de La Closture, capitaine d'infanterie, à cause de Marie-Anne-Thérèse Gouëlle, sa femme, demeurant à Troyes, tous deux seigeurs indivis, chacun pour moitié, « de la terre et seigneurie d'Auxon, ses annexes et dépendances ; » en 1756, les héritiers dudit Edme Guyot, et M. Mme de La Closture, ci-dessus ; en 1757, Pierre-Jacques Rousseau de Chamoy, chevalier, seigneur de Chamoy, Vaucemain, Sommeval, La Brossotte, Montigny, Auxon en partie, et autres lieux, lieutenant général pour le Roi au gouvernement de Paris, chevalier de Saint-Louis, et M. de La Closture ci-dessus, pour l'autre partie. — Fol. 15, v° : Copie des lettres de terrier obtenues par MM. Guyot et de La Closture, sus-nommés, en date du 6 avril 1753. — Parmi les déclarants on remarque, à la date de 1759, Joseph Verpilliat de Montigny, seigneur de Vallières et du Corroy, demeurant à Troyes. — (Ce registre est, pour une partie, l'expédition du registre E. 967.) — Tome I.

E. 970. (Registre.) — In-folio, 519 feuillets; papier.

1759-1777. — *Auxon* (Seigneurie) d'). — Terrier. — Déclarations de rentes et censives grevant des biens situés en l'étendue de la seigneurie d'Auxon, Vert, Roncenay et dépendances, et dues aux seigneurs du lieu, qui étaient : en 1759 et 1766, MM. Rousseau de Chamoy et Héroult de La Closture, sus-nommés (voir le numéro précédent) ; en 1774, « M. le marquis de Chamoy et M. de La Closture, seigneurs par indivis ; » en 1776 et 1777, Pierre-Jacques Rousseau de Chamoy, chevalier, et Anne-Claude Rousseau de Chamoy, aussi chevalier, seigneurs chacun pour moitié. — On remarque parmi les déclarants : en 1759, Louis Le Mire, président en l'élection de Saint-Florentin, y demeurant; Roger Parent bailli de Chaource; Angélique-Scolastique de Noel de Buchères, veuve Charles Changy, chevalier, seigneur de Bois-Gérard (commune de Chessy), « demeurant en son château de Bois-Gérard, paroisse de Chassy, » comme tutrice de son fils mineur, né de son mariage avec Louis de Barbuat, écuyer, seigneur dudit Bois-Gérard ; Anne Bathilde La Rivière, veuve d'Edme Patris de Feu, « receveuse » des tailles de la ville et élection de Saint-Florentin, y demeurant; Denis-Augustin Lenfumé, seigneur en partie de Chaast (commune de Bucey-en-Othe), demeurant à Maraye; Gabriel-Patris Lenfumé, avocat en Parlement, seigneur de Lignières, subdélégué de l'intendant au département de Saint-Florentin, y demeurant; en 1760, Étienne Bérillion, seigneur de « Buchein, » demeurant au Mont-Saint-Sulpice (Yonne) ; Marie Truchy, veuve de Charles-Julien de La Rue, écuyer, seigneur en partie de Montfey, demeurant à La Brosse (commune de Montfey); Pierre-Jacques Poupin, prêtre, chanoine de Saint-Urbain de Troyes, prieur commendataire du prieuré de Saint-Pierre d'Auxon, demeurant à Troyes; en 1761, Claude Labille, changeur pour le Roi, seigneur de La Rocatelle (commune de Rumilly-lès-Vaudes, demeurant à Bar-sur-Seine ; Marie-Anne de Regnard, veuve de Louis Le Bœuf, écuyer, seigneur des Bordes et de Puiseaux; en 1766, Nicolas-Henri Le Paul, écuyer, seigneur de Montois, demeurant à Ervy. — (Ce registre est, pour partie, l'expédition du registre E. 968.)

E. 971. (Registre.)— In-folio, 924 feuillets; papier.

1776-1784. — *Auxon* (Seigneurie d'). — Terrier. — Reconnaissances par-devant notaires de rentes et censives grevant des biens tenus en justice haute, moyenne et basse des seigneurs d'Auxon, Vert, Roncenay et dépendances. Ces seigneurs étaient : de 1776 à 1780, Pierre-Jacques Rousseau de Chamoy, chevalier, seigneur de Chamoy et en partie pour moitié d'Auxon, Vert, Roncenay et dépendances, chevalier de Saint-Louis, et Anne-Claude Rousseau de Chamoy, capitaine au régiment du commissaire général de la cavalerie, seigneur pour l'autre moitié; en 1782, Anne-Marguerite Le Clerc de Lesseville, veuve de Pierre-Jacques Rousseau de Chamoy, sus-nommé, et Anne-Claude ci-dessus.

E. 972. (Registre.) — In-quarto, 158 feuillets; papier.

1784-1788. — *Auxon* (Seigneurie d'). — Terrier. — Reconnaissances de rentes et censives assises sur des terres comprises dans l'étendue de la seigneurie d'Auxon et dépendances, et dues à Anne-Claude Rousseau de Chamoy, chevalier, marquis de Chamoy, baron de Vaucemain, Sommeval, La Brossotte et Montigny, seigneur d'Auxon, Vert, Roncenay, Le Mesnil-Saint-Georges, La Forêt de Beauregard et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, major du commissaire général de la cavalerie.

E. 973. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1763-1785. — *Auxon* (seigneurie d'). — Terrier. — Requête adressée au bailli de Troyes par Pierre-Jacques Rousseau de Chamoy, chevalier, seigneur de Chamoy, Sommeval, La Brossotte, en partie d'Auxon, Vert et Roncenay, Montigny, Mesnil-Saint-Georges, La Forêt de Beauregard et autres lieux, lieutenant général pour le Roi au gouvernement de Paris, chevalier de Saint-Louis, demeurant au château de Chamoy, et Jean-Baptiste-François Héroult de La Closture, seigneur pour les autres parties d'Auxon, Vert, Roncenay et dépendances, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Auxon, 1763. Cette requête avait pour but de faire autoriser les suppliants à réunir au domaine de la seigneurie d'Auxon et dépendances tous les biens qui n'avaient pas été déclarés au terrier. — Ordonnance de M. Cazin de Vasserie rendue en conformité de cette requête, 1763.

E. 974. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets; papier.

1774-1789. — *Auxon* (Seigneurie d'). — Terrier. — « Suite du cueilleret du terrier des seigneuries d'Auxon, Vert, Roncenay et dépendances. »

E. 975. (Atlas.) — In-folio, 54 feuillets ; papier.

XVIIIe siècle. — *Le Mesnil-Saint-Georges* (com-

mune d'Ervy). — Plan de la terre et seigneurie du Mesnil-Saint-Georges. — Fol. 19 et 20 : Le Tremblay, les Quignattes, Champ-Caillot, Malvoye, Pré des Antes, Pré des Oyes, Pré Mathieu, Les Hautes-Chaumes, Les Chaillots, Le Pré Colin, Les Préchets. — Fol. 23 et 24 : Les Coppies, Rozé, Champ Gombaut, Aux quatre arpents, Gelinée, Champ de la Gresle. Poirier Crapaut, Poncelat, Près des Allois, près de Sautour, rue des Prés, Les Écornées, Le Tremblay, Les Quinattes, Prés des Faveris, Nivernois, Champ d'Anjou. — Fol. 27 et 28 : Les Écharvées, Lessert, Pochet, Beauregard, Le Foulon, Le Fournat, La Noue, Pré Garnerot, La Haie Collot, Prés des Vernes, Vignes de Fraize, Rozé, le Moulin Blanc, Les Gelinées, Garenne. — Fol. 31 et 32 : Village du Mesnil, Champ-au-Roy, Le Fournat, Verger Aubert, Les Loires, La Ruatte, Les Pichis, Les Charmées, La Forge, Louche-Conseau, Grand Champ, Buisson du Guet, Petites Aubues, Grands Vergers, Champ à la Belle, Champ à la Gresle. — Fol. 35 et 36 : Champ Berlot, Les Piclais, Petites-Charmées, Sourdis, Buisson à la Roc, la Creuse Roie, Grandes Aubues, les Brulis, Vanvillards ou Varillat, la Pièce à Lelen, Bique Noire, Cul-Blanc, Fourches aux Chats, Pont-aux-Moines, La Potence. — Fol. 41 et 42 : Beauregard, Sur la Fausse-Vanne, Pochet, l'Essert, les Échavrées, Fontaine Jeanne-Marie, Champ-aux-Anes, Grain de Sel, le Longua, Thié Bourgeon. — Fol. 45 et 46 : Pertuis au Loup, l'Épine, les Brulis, La Bergerie, le Vivier, le Sausoy, fief des Volerons (de trente arpents, à la veuve Rambourg). — Fol. 49 et 50 : Champ aux Anes, Crot-Blanc, Grain de Sel, Longues Roies. — Fol. 54 : Les Chaumes.

E. 976. (Plan.) — 1 pièce; papier.

XVIIIe siècle. — *Le Mesnil-Saint-Georges* (commune d'Ervy). — Villiers. — Bois de Villiers et commune appelée le Petit-Bois.

E. 977. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets; papier.

1531 (v.st.). — *Roncenay* (commune d'Auxon). — Terrier. — Déclarations de biens sis en l'étendue de la seigneurie de Roncenay, grevés de rentes et censives au profit du seigneur. — Fol. 1 : Copies des lettres de terrier obtenues par Edme Chevillart, écuyer, avocat en Parlement, seigneur de « la terre et seigneurie de Ver autrement appelée de Roncenay, » en la châtellenie d'Ervy, Paris, 30 août 1530. — Fol. 4, v° : Mandement de Nicolas Girardin, écuyer, lieutenant général au bailliage d'Ervy « pour Messeigneurs les tuteurs et curateurs de nosseigneurs de Lautrect, barons et seigneurs dudict Ervy, » concernant l'exécution de ces lettres, 24 septembre 1530.

E. 978. (Registre.) — In-folio, 181 feuillets; papier.

1570-1577. — *Roncenay* (commune d'Auxon). — Terrier. — Reconnaissances et déclarations par devant notaires, d'héritages sis en la seigneurie de Roncenay et chargés de rentes et censives envers le seigneur du lieu, Pierre Largentier, écuyer, 1570-1577. — Copies : 1°, fol. 2, r° : de lettres données à Paris le 26 janvier 1569, par Charles IX, roi de France, à Pierre Largentier « lesnel, » écuyer, seigneur de Roncenay, l'autorisant à faire dresser le terrier de cette seigneurie ; 2° fol. 4, r° : d'un mandement d'Anne de Vaudrey, chevalier de l'Ordre du Roi, seigneur de Saint-Fal, Avreuil et Vanlay, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, bailli de Troyes, concernant l'exécution de ces lettres; 3°, fol. 12, r° : de lettres de Charles IX, en date à Paris du 11 juillet 1571, astreignant à l'exécution des premières lettres les personnes convoquées et qui s'y étaient refusées. — Fol. 17, r° : Déclaration des « usages et communaultez appartenans aux manans et habitans de Ver et Roncenay, en la paroisse d'Auxon, qui sont assiz au finage, justice et seigneurie dudict Roncenay. » — Fol. 42, r° : « Edes Thierriat, escuyer, seigneur de Champlain, maistre Nicolle Thierriat, advocat au bailliage et siège présidial de Troyes, et maistre Parceval Thierriat, licentié ès droictz, tous enfants de noble homme maistre Parceval Thierriat, en son vivant lieutenant général ou bailliage de Sainct-Florantin, tiennet et occupent les héritages cy aprez déclarez, lesquels sont assis et scitüez ou finage, justice et territoire de Roncenay-lez-Ver, paroisse d'Auxon..., » 18 août 1573.

E. 979. (Registre.) — In-folio, 6 feuillets; papier.

XVIe siècle. (Après 1561.) — *Sommeval.* — Terrier. — « Déclaration des héritages appartenans à la vefve et héritiers de feu Joseph Bouillerot, en son vivant bourgeois de Troyes, assiz et situez tant au lieu de Sommeval que finage d'illec, chargez de rente ou censive par chascun an envers le seigneur dudict Sommeval. » — Fol. 4, v° : « Les deux pièces acquestées de Claudin Jorry, dict Roy, le quinziesme jour de mars 1560. »

SAGET.

E. 980. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce papier.

1722-1776. — *Troyes.* — Rue Lour-de-Bourg. — Vente par Louis-Henri Dorieu, chevalier de Notre-Dame-

du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, demeurant à Paris, héritier par bénéfice d'inventaire de Claude-Henri Dorieu, son père, conseiller en la Grand Chambre du Parlement de Paris, à Marie Le Cœur, veuve de François Simon, maître boucher à Troyes, d'une petite maison sise à Troyes, rue Lourdebour, 1722. — Rue des Trois-Ormes. — Vente d'une maison sise à Troyes, rue des Trois-Ormes, par Louis-Odard-Angenoust, écuyer, seigneur de Villechétif, Assencières et autres lieux, demeurant à Troyes, et Marie-Jeanne-Angenoust, demoiselle, sa sœur, demeurant à Paris, en la communauté de Sainte-Marthe, au faubourg Saint-Antoine, rue de la Muette, à Antoine Saget, tailleur, demeurant à Chaource, 1754.

SAINT-BLIN (DE).

E. 981. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1547 (v.st.). — *Montigny.* — Aveu et dénombrement donné à Jean de Monstier, seigneur de Chesley et La Brossotte « autrement La Petite Brosse » et de Montigny en partie, à cause de sa terre de La Brossotte (commune de Montigny), par Jean Parc, archer de la garde écossaise du corps Roi, du nombre des vingt-quatre, seigneur de Villiers-en-Serve et de Montigny en partie, pour un huitième de la justice haute, moyenne et basse de Montigny, le quart d'un quart d'un autre huitième, et encore la neuvième partie d'un quart d'un autre huitième ; une motte d'un arpent environ, « fermée à l'entour du fossez et cave, assise audict Montigny, où demeure ledict recognoissant, en laquelle a maison, granche, pont portal, colombier, pressouer, estable, court, jardryn et aysances, tenant ycelle mothe d'un costel à la voye commune allant à la chapelle dudict Montigny, d'austre costel à la rivière et audict recoignoissant, d'un bout au chemin du moulin et d'autre bout aux haies Henry Berthier ; » les cinq sixièmes des terrages, etc. 1547 (v. st.).

SAINT-CHAMANT (DE).

E. 982. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1763-1777. — Saint-Chamant (Alexandre-Louis, marquis de). — Lettre signée du duc de Choiseul et adressée à M. le marquis de Saint-Chamant, lieutenant général, par laquelle il l'informe que le Roi vient de lui accorder une gratification annuelle de six mille livres sur l'extraordinaire des guerres ; « cette grâce vous mettra en état d'arranger vos « affaires, et est en attendant un gouvernement que Sa « Majesté est dans l'intention de vous accorder, » 1776. — Lettre signée de Bertin, ministre d'État, par laquelle il exprime au marquis de Saint-Chamant le regret de n'avoir pu obtenir ce qu'il lui demandait, malgré de vives instances faites auprès du Roi, 1766. — Une lettre signée du comte de Broglie (Charles-François), datée de Metz, 1776. Il y a quatre lignes autographes : « J'ay vu ici, Monsieur, pendant un instant seulement, M. votre fils qui y étoit venu pour voir mon neveu Théodore.....; Théodore a la petite vérole depuis cinq jours et va bien ; Chaton l'a aussy à Nancy. On n'a écrit à Madame de Lameth que la petite vérole du cadet. » — Lettre du chevalier du Muy au marquis de Saint-Chamant : « Je suis très-flatté, Monsieur, que M. votre fils commence son apprentissage sous un chef qui vous est si attaché que je le suis..., » 1770. — Lettre signée de M. de La Chenaye des Bois, relative à la généalogie de la famille de Saint-Chamant qui devait figurer dans le tome XII du Dictionnaire de la Noblesse 1777. — Deux lettres du vicomte de Saint-Chamant, colonel en second du régiment de La Fère-Infanterie; l'une datée de Paris, 27 avril, adressée à M. le marquis de Saint-Chamant, lieutenant général des armées du Roi, son cousin; l'autre, datée de Montpellier, 20 août 1777, adressée à « Monsieur le Comte » (de Broglie ?). Dans cette dernière, il annonce la mort du baron de Sournia, colonel en second du régiment de La Fère, et demande que cette place soit donnée à son cousin le vicomte (Amand) de Saint-Chamant-Rébenac, capitaine au régiment de cavalerie Royal-Champagne. — Brouillon d'une lettre adressée à un général par Alexandre-Louis, marquis de Saint-Chamant, lieutenant général des armées du Roi, 1763. Il demande à être l'un des trois lieutenants généraux attachés à sa personne et rappelle ses services. — Autre lettre du même adressée à un officier général. Il se plaint de ce que son fils, âgé d'environ dix-huit ans, n'a pas été compris dans une promotion de deux cents capitaines de cavalerie ou de dragons que le destinataire de cette lettre venait de faire, 1772.

E. 983. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1765-1793. — Saint-Chamant (Amand de), vicomte de Saint-Chamant-Rébenac, puis marquis de Saint-Chamant, fils du précédent. — Mémoires d'ouvriers et fournisseurs; quittances diverses, 1776-1787. — Congé d'une maison sise à Dival (commune de Villenauxe), louée par le marquis de Saint-Chamant à Marguerite Jodat, vigneronne, 1793. — Correspondance d'Amand, marquis de Saint-Cha-

mant. — Lettres à lui adressées par Alexandre-Louis, marquis de Saint-Chamant, son père, 1765-1778. Un grand nombre ne sont que signées, ou ne renferment que quelques lignes de sa main. — « Dimanche, en allant dîner ch. M. de Vicoménil, lui avés vous donné ma lettre ? Vous avés bien fait de cacheter en noir, car M. de Puisieulx est mort..., » Paris, 11 décembre 1770. — « On est fort occupé à Paris de l'exclusion que le Roy a donnée à M. l'abbé de Lisle et à M. Suart de l'Académie, comme partisans des Enciclopédistes, » Paris, 13 mai 1772.— « J'ai trouvé votre appartement icy magnifique; je me suis laissé dire que vous vous proposiés d'y faire une cheminée et d'y mettre des glaces, » Villenauxe, 10 juillet 1772. — « Vous saurés qu'à Pau j'ai été reçu le 10 grand sénéchal; je vous envoye le discours que M. Faget de Pomps a fait, que je trouve charmant, » Villenauxe, 26 juillet 1772. — Discours de M. Faget de Pomps premier avocat général du Parlement de Navarre. » — « La plaque a été donnée à M. de Chabo, le cordon à M. de Puisignien, le gouvernement d'Huningue à M. de Croissi,» Paris, 4 décembre 1773. — « Je compte, mon fils, que Théodore vous aura fait un sermon qui vous aura persuadé..... Son frère Chaton continue à se parfaitement bien conduire et a le plus grand succès. Il a débuté samedy à chasser et a soupé le même jour avec le Roy, » 4 avril 1774. — « Vos principes sur Théodore sont excellents..... Son frère Chaton est un seigneur de la Cour qui soupe souvent avec le Roy, » 22 avril 1774. — « Si vous n'êtes pas colonel à 23 ans, ce sera votre faute..., » Villenauxe, 25 juin 1774. — « Ma goutte, mon fils, a été très-courte ; elle m'a inquiété parce qu'elle étoit vague.....; cela ne m'a pas empêché d'aller à Ponts et aux comédies de La Chapelle (-Godefroy). Madame de Boullongne et le duc de Duras jouent dans la perfection : c'était le *Préjugé à la mode*, suivi des *Trois Cousines*, avec trois entrées et des habits de théâtre superbes. Ces comédies-là ne sont pas à bon marché. Il n'y a sortes de prévenances que m'ait fait Madame de Boullongne. Madame de Galliffet a fait une fausse couche à La Chapelle, d'un garçon de cinq mois ; elle ne savoit pas être grosse. Au mois d'octobre il y aura des comédies à Marcilly, » Villenauxe, 4 septembre 1774.

E. 984. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1770-1783. — Saint-Chamant (Amand de), marquis de Saint-Chamant, vicomte de Rébenac. — Trois lettres d'Amand de Saint-Chamant-Rébenac à son père, datées de Thionville, 1776. — Lettres non signées, adressées par Madame de Saint-Chamant (née Le Tellier de Souvré) à Amand de Saint-Chamand-Rébenac, son fils, 1770-vers 1776. Un grand nombre sont sans indication d'année. — Lettres signées « Saint-Chamans » et « Saint-Chamans Canouville, » adressées par Madame de Canouville à Amand, marquis de Saint-Chamant, son frère, 1780-1782. Cachets aux armes des Saint-Chamant : *De sinople, à trois fasces d'argent ; au chef engrêlé du même.* « J'ai eu une partie de l'été beaucoup d'ouvriers, auxquelles il falloit presque veiller, car quoique j'habite un château bâti depuis 1766, combien ne faut-il pas de réparations surtout quand il y a 13 ans qu'il n'y a eu de maîtres, » à Guerres, par Dieppe en Normandie, ce 1er octobre. — Une lettre de M. de Canouville, son beau-frère, château de Gueurres, près Dieppe, 1783. Cachet aux armes de Canouville et de Saint-Chamant. Canouville : *De gueules à trois étoiles d'or.* – Une lettre de sa sœur (Madame de Canouville ?) au marquis de Saint-Chamant, 1774. — Trois lettres non signées, adressées à Amand, marquis de Saint-Chamant, par son oncle (Antoine-Marie-Hippolyte, comte de Saint-Chamant, maréchal de camp, gentilhomme d'honneur du comte d'Artois), 1779-1780. — « De tout le mois de septembre je ne puis songer à aucune de vos affaires parce qu'enfin je vais en inspection ; je crois que ce sera en Bourbonnais, où est Royal-Piémont, et en Auvergne, où est le régiment de votre cher oncle Louvois..... Un motif de plus me retient icy, c'est que hier, à la chasse, M. le comte d'Artois s'est blessé au pied ; ce n'est pas dangereux, mais il ne pourra marcher d'icy à quelques jours, » Versailles, 1779. — Correspondance relative à un mariage projeté entre Mademoiselle de Saint-Chamant et M. de Montesquiou, 1780.— Quatre lettres non signées, d'un M. de Saint-Chamant, 1782. Cachets aux armes de Saint-Chamant. — « Nous nous sommes emparés des établissements anglais à la baie d'Hudson ; il y avoit pour quatre millions de fourrures. Nous aurons de beaux manchons, » Paris, ce 23 octobre. — Une lettre de Madame de Souvré de Sailly à Amand, marquis de Saint-Chamant, son neveu, 1781. — Une lettre sans date et non signée adressée au marquis de Saint-Chamant, par un oncle, XVIIIe siècle. Cachet armorié; deux écus. Celui du mari porte un *lion couronné*; celui de la femme est de Le Tellier (de Souvré ?) : *D'azur, à trois lézards d'argent posés en pal, la tête en haut; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.* — Une lettre de M. de Baÿe, au marquis de Saint-Chamant, son cousin, XVIIIe siècle. — Une lettre non signée d'Amand, marquis de Saint-Chamant à M. de Vaubercey, au château de Montgenost (Marne), Paris, 20 janvier. — Quatre brouillons de lettres écrites par Amand, marquis de Saint-Chamant, 1771-1782. Les noms des destinataires ne sont pas indiqués.

E. 985. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1776-1783. — Saint-Chamant (Amand de), marquis de Saint-Chamant, vicomte de Rébenac. — Correspondance. — Lettres à lui adressées par des amis, presque tous militaires. — Broglie (comte de). — La place de colonel que demandait M. de Saint-Chamant était déjà donnée, 1777. — Châteauneuf. — Il a réglé diverses notes pour M. de Saint-Chamant, qui venait de quitter cette garnison. Montauban, 1779. — La Hault (de). — Le fusil de M. de Saint-Chamant avait été oublié dans son logement, à Grignols (Dordogne) ; il lui sera envoyé par la première occasion. Périgueux, 1777. — Lameth (Alexandre de). — « Nous attendons troupes, vaisseaux, argent, pour prendre New-York..... Théodore te dira tout ce qui sçait sur moy. L'aimable Montesquieu se porte bien....., » New-Port, 1781. Cachet aux armes des Bussy-Lameth : *Écartelé : aux 1 et 4, de gueules à une bande d'argent accompagnée de six croisettes recroisettées, au pied fiché, du même, mises en orle* (de Lameth); au 2, d'.... à trois maillets d'.....; au 3,...... — Lameth (Théodore de), frère du précédent. — « Enfin, mon cher St-Chamans, mon oncle m'a signifié, ce que j'avais deviné, qu'il fallait passer l'hiver à mon régiment...., » Metz, 1777. Cachet aux armes du comte de Broglie (Charles-François), maréchal de France. — Lefebvre. — Il lui envoie un certificat du Conseil d'administration constatant qu'il ne doit rien à la caisse du régiment et lui fait son compliment sur son avancement. Libourne, 1780. — Le Gras de Vaubercey, seigneur de Montgenost (Marne), près Villenauxe. — « Si vous étiés chasseur, je vous donnerois des regrets de n'être pas à Villenauxe ; je vous ferrois chasser avec les chients de M. le duc de Chartre qui sont à Bethon, au nombre de 80. C'est un excellent équipage..., » Montgenost, 1776. Cachet aux armes des Le Gras de Vaubercey : *D'azur, à trois roseaux d'or, mis en pal, surmontés chacun d'un besant du même ; au chef vairé d'or et d'azur.* — « Vos travaux sont arrêté ; les ouvriers sont en moisson. Votre rivière a des partie qui serront charmante, mais il en est d'autre où l'escarpement est presque effrayent, » 1781. — « Ne venez pas à Villenauxe que les eaux ne soit écoullée ; votre prérie est une maire. L'on m'a dit que l'eau étoit entré dans les souterrins, » 1783. — Malo. — « Mon ami, nous partons décidément pour l'Angleterre ; tout est prêt et nous n'attendons plus qu'un détachement de la flotte de M. d'Orvilliers qui doit nous venir chercher. Je passerai avec le marquis de Lambert, qui, par amitié, a bien voulu se charger de moy, » au Hâvre, 1779. — Marin (comte de). — Fait part du mariage de sa fille avec le comte de Cugnac, 1782. — Meunier. — Détails sur les événements militaires devant Gibraltar, 1782. — États de situation du régiment de La Fère, 1782. — Roussillon (comte de). — Il a reçu des pièces de vin que lui a expédiées M. Mouchet, chargé d'affaires de M. de Saint-Chamant, 1782.

E. 986. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1777-1781. — Secondat de Montesquieu (de). — Il a mis de côté du vin de Médoc de 1778 et 1779 pour M. de Saint-Chamant. « Mon fils a eu sans doute l'honneur de vous écrire de Newport ou de Rhode-Island ; je crains qu'on ne le garde tout le tems de la guerre et qu'elle ne dure encore beaucoup, » Bordeaux, 1780. — Secondat (Charles-Louis de), baron de Montesquieu, fils du précédent. — Ces lettres ne sont pas signées. Un grand nombre portent le cachet des Montesquieu : *D'azur, à deux coquilles d'or en chef et un croissant d'argent en pointe.* — « J'ai ressenti le plus grand plaisir lorsque j'ai revu mes anciens camarades ; mais ceux que j'aimois le plus n'y étoient pas. J'ai vu Tonerre et Durand ; je les ai engagés à venir me voir à Labrède...... Comme vous vous intéressés à moi, vous apprenderai avec plaisir que le Roy, aiant jugé à propos de faire ériger des statues aux hommes qui ont fait le plus d'honneur à la France, celle de mon grand père, celle du chancelier Daguesseau, celle du grand Corneille et celle de Bossuet vont être confiées au ciseau des plus habiles sculpteurs. Elles serviront de pendant à celles d'Henri Quatre, de Sully, de Descartes et du chancelier de l'Hôpital, » Bordeaux, 1777. — « Vous savez sans doute que notre ami Lameth a été légèrement blessé dans le combat qui suivit la prise de la Grenade, » Bordeaux, 1779. — « Je crois que nous ne partirons pas avant le 15, malgré le désir qu'ont nos généraux de partir le plus tôt possible. On attend de Bordeaux des vaisseaux de transport qui n'arrivent pas et et qui ne peuvent même arriver qu'au milieu du mois prochain. Je connois mes chers compatriotes ; ils auront sûrement fait leur possible pour ne point frêter de vaisseaux au Roy. Ils sont à cet égard d'une méfiance extrême. Ainsi je crains bien qu'ils ne nous retardent. J'habite un païs à trois siècles au moins du reste du royaume ; je n'aurois jamais cru qu'il existât en France une ville aussi sauvage.... Charles de Lameth se porte fort bien. C'est un charmant jeune homme... Adieu ; mille amitiés à Théodore et à Alexandre. Mes adorations à madame de Jumilhac, » Brest, 29 mars 1780. — « Nous partons dans huit jours si les vents nous le permettent, mon cher Saint-Chamans. Tout sera prêt alors.... J'ai vu Brest le mieux que j'ai pu depuis huit

jours. Se peut-il que le centre de notre puissance maritime manque des bâtiments nécessaires pour loger nos matelots qui arrivent d'un long voyage et ceux qui se disposent à s'embarquer ? Se peut-il que les malheureux soient entassés dans des cabarets et chez des femmes de mauvaise vie, et que l'on les dispose de cette manière à faire de longs et pénibles voyages ? Le port m'a paru très beau ; il me semble cependant qu'il n'est fait que de pièces de raport, et que l'on n'a pas formé un grand plan avant que de le commencer. Brest, à ce qu'on m'a dit, renferme ordinairement trente-cinq mille habitans. Ce nombre, en tems d'armement, est porté à 55 mille. L'année dernière, il a été porté, dit-on, à 90,000. Les rues sont d'une malpropreté dégoûtante ; je suis convaincu que c'est faute de soins et non par un vice local que Brest est malsain. Il est mort 9000 matelots à la fin de la campagne dernière. Quelle prodigieuse consommation d'une espèce si rare et si précieuse ! On remédiroit, je crois, à cet abus si l'on bâtissoit de belles et vastes cazernes, tant pour les matelots partants que pour ceux qui arrivent...., » Brest, 2 avril 1780. — « Les différents travaux que l'on a fait pour mettre Rhode-Island en état de deffense ont fort amusés nos soldats. On en a fait une partie avec la plus grande activité, dans les moments où ils en sentoient l'utilité ; dans les moments où ils ne pensoient pas en avoir besoin promptement deffendre ils travailloient avec plus de lenteur. Mais pour se cette lenteur et cette mollesse n'approchoient pas de celle des Américains, qui n'ont jamais su travailler avec activité. Il est étonant qu'avec une pareille nonchalance ils aient pu supporter une guerre si pénible. Plus je passe de tems ici plus je suis content d'y être venu. Il faut voir les choses de près, mon cher St-Chamans ; il faut les voir avec sangfroid pour s'en faire une juste idée. Cette probité, ces mœurs d'une simplicité tant vantée des habitans de l'Amérique septentrionale n'existe que dans les romans philosophiques que nous avons lu. Ces honêtes Quakres sont aussi intéressés, aussi hipocrites et aussi vicieux que le reste des humains. Il est vrai cependant que ceux de cette secte qui, livrés à l'agriculture, l'exerçent loin des villes commerçantes et corrompues, sont plus honêtes gens que les autres hommes ; mais le nombre en est petit ici comme ailleurs. La tolérance, par exemple, n'existe pas dans toute son étendue ; quoique diverses sectes y exercent publiquement leur religion, ces sectes sont elles-mêmes intolérantes et jalouses l'une de l'autre.... M. de Fernay et le général Wasingthon devoient conférer ensemble sur les opérations de la fin de la campagne; ils s'étoient rendus à Hartford, petite ville également distante de l'un et l'autre camp, et ils avoient terminé les affaires qui les avoient engagés à cette entrevue, tenue fort secrette de part et d'autre, quand le général Wasingthon, passant par Westpoint, poste très important dont il avoit confié la garde au général Arnold, apprit que ce traître vouloit livrer ce poste aux Anglois. Des milices amériquaines arrêtèrent le major André, officier anglois déguisé, muni d'un passeport du général Arnold et qui traitoit cette affaire avec lui. Arnold se voyant découvert prit la fuitte et se reffugia sur une frégatte angloise qui étoit mouillée dans la rivière de Hudson à quelques milles de West-Point. On dit qu'il s'est rendu sur le champ à New-York, où il parut peu de temps après avec l'uniforme de lieutenant-général des troupes angloises.... La défaitte du général Getes n'a pas été aussi complète que les Anglois avoient voulu le faire croire ; il eut le dessous au commencement de septembre, dans une affaire où les milices l'abandonnèrent et où il fut entraîné dans leur fuitte. Mais les troupes continentales, quoique très peu nombreuses, se rallièrent à quatre milles du champ de bataille et Gètes ne perdit que deux cents hommes et quelques prisonniers, que l'on a repris depuis ce tems-là ; les Amériquains ont même eu quelques succès contre un parti de royalistes qui cherchoit à les attaquer. Les papiers publics sont si menteurs ici que l'on ne peut y ajouter foi.... L'arrivée de Rodney, sa jonction avec Arbutnot, nous firent croire qu'il tenteroit de venir brûler avec vingt-deux vaisseaux notre petite escadre ; mais dans quatre jours nous mîmes le port en état de faire une si vigoureuse résistance qu'il y a lieu de croire qu'il a renoncé à ce projet. Nous avons établi sur une petite île une baterie de quarante pièces de canon, dont dix pièces de trente-six...., » Newport, 12 octobre 1780.

E. 987. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1780-1782. — Saint-Chamant (Amand de). — Correspondance. — Secondat (Charles-Louis de), baron de Montesquieu. — « Je parts incessamment pour Philadelphie..... Il y a six mois qu'on n'a reçu de nouvelles d'Europe. Voilà pourtant, mon cher ami, où nous en sommes. Ce silence étonne tout le monde et l'ennuy commence à s'emparer de l'armée. Vous avez sûrement déjà vu le vicomte de Rochambeau ; j'ignore s'il obtiendra un renfort qui nous mît en état d'agir plus offensivement et de faire le siége de New-York. Il nous faudra pour cela des forces navales supérieures à celles des Anglois et douze mille français de plus...., » Newport, 11 novembre 1780. — « Je vous prierois, mon bon ami, d'avoir la bonté de me faire envoyer quatre aunes de drap bleu, des boutons d'aide-de-camp, deux épaulettes de mon grade...., » Newport, 2 février 1781. — « J'ai un général très-aimable, qui me traite on ne peut pas mieux.

M. de Rochambeau me traite aussi bien qu'il peut me traiter, et je n'ai depuis un an qu'à me louer de tout le monde excepté toutefois des ministres, qui devraient en conscience me faire colonel..... Je n'ai ici aucun traitement et je suis obligé d'avoir des chevaux et deux domestiques, qui me coûtent assés cher..., » Newport, 4 avril 1781. — « Lameth [Charles de] vient d'être nommé aide-maréchal-des-Logis, avec 10,000 livres d'appointements. Son ancienneté de commission de capitaine le met avant M. de Deville.... Notre bon ami n'étant pas assez riche pour faire ici la guerre à ses dépens, il va se trouver tout d'un coup dans l'aisance. Son métier d'aide de camp pouvoit bien l'ennuyer..... Le v. de R. n'eût pas de grands succès à la cour lorsqu'il y arriva porteur des dépêches de son père..... Son père est un brave et honête général, moins aimé je crois qu'il ne le mérite parce qu'il n'a pas l'extérieur pour lui et qu'il a l'air de peu s'occuper des autres. Notre petite armée a vécu cet hiver avec tant de sagesse, a observé une discipline si exacte que nous sommes presque parvenu à faire aimer le nom français dans ce païs cy. Les habitants de Newport sont dans l'étonnement; ils nous croïoient plus indisciplinés encore que les troupes angloises, et ils sont forcés de reconnoître notre supériorité à cet égard..... Faites-moi le plaisir d'écrire à mon père pour lui demander les moyens qu'il a pris pour me faire passer de l'argent. Le meilleur moyen est de s'adresser à M. de Sérilly, qui pourroit me donner un ordre sur le trésorier de l'armée, car les lettres de change sur M. Olker, consul de France à Philadelphie, et sur touts les négotiants de ce païs cy perdent un tiers... Le v[te] de Noailles est dans ce cas là; on ne veut lui donner que seize mille francs pour des lettres de change de vingt-quatre mille francs sur Philadelphie.....» Newport, 16 mai 1781. — « J'ignore si Lameth est guéri de ses blessures ou s'il en est mort..... On dit ici que M. de Lafayette est maréchal de camp et que le v[te] de Noailles a le régiment du Roy-Dragons. Je serois enchanté que cela fut vrai et qu'on eût rendu hommage aux talents et aux vertus de M. de Lafayette..., » Bordeaux, 9 février 1782.

E. 988. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1782-1787. — Saint-Chamant (Amand de). — Correspondance. — Secondat (Charles-Louis de), baron de Montesquieu. — « Le hazard m'a fait vivre beaucoup avec le comte de Ségur et le prince de Broglie, qui sont tous les deux fort aimables. Ségur m'assure que je serai un des premiers placés si son père y peut quelque chose..... On rassemble à Rochefort touts les différents convois destinés pour le Nord et pour le Sud; il y a plus de cent cinquante voiles à l'isle d'Aix. J'ai vu, il y a deux ou trois jours, le fameux fort construit par M. de Montalembert; je n'en ai pas été émerveillé et je crois qu'il a dépensé beaucoup d'argent en pure perte. Il a d'abord construit une tour triangulaire en bois..., » Rochefort, 6 juillet 1782. — « Il y a déjà trois jours, mon cher S[t]-Chamans, que je suis à Philadelphie et il y en a six que je suis descendu dans une petite barque sur la terre d'Amérique....., après deux mois de navigation pendant lesquel nous avions été forcés de relâcher aux Açores pour prendre de l'eau, après avoir soutenu, le 5 septembre, un combat de trois heures à portée de la voix, contre un vaisseau de 74..... Comme on avait apperçu des chalouppes ennemies très bien armées, on jetta l'argent à la mer pour empêcher qu'il ne fût pris. Les ennemis, heureusement, ne débarquèrent pas. Nous repêchâmes l'argent, nous le fîmes charger sur des chariots,nous l'escortâmes nous-mêmes et il arriva sain et sauf à Philadelphie hier à midi. Nous n'avons perdu que cinquante mille écus sur les deux millions quatre cent mille livres que nous portions..., » Philadelphie, 18 septembre 1782. — « J'ai été le premier françois arrivé par les frégates qui ait vu le général Washington. J'ai cru pouvoir passer un quart d'heure chez lui avant de voir M. de Rochambeau à qui Ségur portoit les dépêches pressées; je ne portois que les secondes. Vous n'avez pas d'idée, mon bon ami, de la manière dont ce grand homme m'a reçu : il m'a embrassé avec joie et m'a comblé de politesses. Je l'ai vu deux ou trois fois depuis, quoique son camp soit à quinze milles du nôtre; je l'aime de tout mon cœur, car je suis persuadé qu'il a plus de perfections morales qu'aucun homme au monde..., » au camp de Crown-Pond, 5 octobre 1782. — « Donnez-moi de vos nouvelles, mon bon ami, et parlez-moi de vos maçons..., » Bordeaux, 12 novembre 1784. — « J'irai voir vos traveaux de Villenoxe en allant à Metz..., » Bordeaux, 3 avril 1787.

E. 989. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1780-1786. — Saint-Chamant (Amand de). — Correspondance. — Lettres à lui adressées par des amis. — Ségur (Philippe-Henri, marquis de), maréchal de France. — Billet signé : « On ne peut être plus sensible que je le suis, Monsieur, à l'intérêt que vous voulez bien prendre à la nouvelle dignité qu'il a plu au Roy de m'accorder..., » Versailles, 30 juin 1783. — Lettres non signées, de Madame la comtesse de Jumilhac à M. de Saint-Chamant qu'elle appelle son frère, 1780-1786. Cachets armoriés renfermant deux écussons accolés; celui de la femme, seul intact, est : *D'or*

à une fasce de gueules accompagnée de trois hures [de sable ?] — « Mon fils va bien, ses forces reviennent; il se promène tous les jours, et j'espère que d'ici à peu de tems il sera en état d'aller à son régiment. Mes autres enfans se portent à merveille. M. de Jumilhac n'est pas encore parti; il voudroit bien pouvoir enmener son fils. Je ne crois pas cependant que cela soit posible....., » 2 juin 1780. — « Théodore n'est pas encore revenu de La Trousse....., » 11 novembre 1780. — Lettres non datées ni signées, adressées à M. de Saint-Chamant par un de ses amis, de Paris, Libourne et Ferrière, près Mailli, en Aunis, XVIIIe siècle. Cachets à ces armes : *Écartelé : au 1er, d'or, à une croix ancrée de gueules; au 2, d'or à une fasce de gueules; au 3, fascé d'..... de huit pièces environ, au lion couronné d'... brochant; au 4, d'argent (?) à trois pals de sable, et un chevron d'or (?) brochant.* Sur le tout : *D'or, à un chevron d'... accompagné en pointe de six.....* — Lettres non signées, adressées à M. de Saint-Chamant par un officier attaché à la personne du comte de Broglie, maréchal de France, puis sous les ordres du général de La Tour-du-Pin, 1780-1782. — « M. le maréchal de Broglie juge à propos de quitter son château huit jours plus tard, et me voici rejeté jusqu'au 11....., » Broglie, 30 novembre 1780. — « Nous venons de faire, mon cher colonel, une perte bien sensible ; Bon Dieu, que la funeste nouvelle de la mort de M. le comte de Broglie a été terrible pour moi !.... » Contrexéville, 4 septembre 1781. — « Nous sommes six régiments destinés au dessèchement des marais de la Charente...; nous n'attendons que le signal pour mettre la main à l'œuvre : il doit être donné par l'intendant de La Rochelle, qui arrive le 20 ; le tout, cependant, subordonné à M. de La Tour-du-Pin, notre général..., » Saintes, 11 novembre 1782. — Trois lettres ou billets, non signés ni datés, adressés à M. de Saint-Chamant, XVIIIe siècle. Cachets à ces armes : *De gueules, au levrier courant d'argent ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or* (ou d'argent).

E. 990. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1777-1783. — Saint-Chamant (Amand de). — Correspondance. — Lettres à lui adressées par toutes sortes de personnes. — Bachelier, directeur de l'École gratuite de Dessin de Troyes : on a exécuté les ordres de M. le marquis de Saint-Chamant pour la fondation qu'il avait faite à l'école gratuite de dessin, 1783. — Baudouin, curé de Saint-Nicolas, de Pont-sur-Seine, le prie de continuer ses charités à un malheureux, 1782. — Bégis, régisseur : il y a des réparations à faire dans la prairie de St-Genest, XVIIIe siècle. (Voir E 991, mot : Larcher.) — Le chevalier de Beaurain et M. Réal, ingénieur-géographe à Paris, donnent des renseignements sur un ouvrage concernant les campagnes du maréchal de Turenne, auquel M. de Saint-Chamant avait souscrit, 1782. — Becquerle, servante, rend compte de divers travaux faits dans l'habitation de M. de Saint-Chamant à Paris, 1870. — Bertout, curé de Villegrins (Seine-et-Marne), demande à M. de Saint-Chamand ses noms et qualités et ceux de la marraine pour la première des cloches que l'on va refondre, 1772. — Bohaire (procureur en parlement?), renseigne M. de Saint-Chamant sur la marche de diverses affaires, 1782. — Bretigneulles (M. de) au château de Courcilly, fait part d'un procès de chasse intenté à ses gens par ceux de M. de Saint-Chamant, 1782. — Demenon, capitaine au régiment du Roi, renvoie les papiers relatifs à la connaissance des biens de Mademoiselle de Saint-Chamant ; des questions d'intérêt s'opposent à ce que M. de Messon puisse songer pour lui-même à ce mariage, 1782.— Ferrière, chargé d'affaires à Pau, rend compte de l'état des chevaux et des chiens, envoie du vin à différents destinataires, etc., 1777-1778. — Jacquin (Anne), à Villenauxe, le remercie d'être intervenu en sa faveur auprès des fermiers généraux, 1783.

E. 991. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1777-1783. — Saint-Chamant (Amand de). — Correspondance. — Lettres de différentes personnes (Suite). — Larcher (subdélégué de l'Intendance de Paris, à Provins ?). Il a reçu la lettre par laquelle il l'informe que les collecteurs des tailles de la paroisse de Saint-Genest (canton d'Esternay, Marne), ont imposé le sieur Bégis, son régisseur, à cause d'une prairie appartenant à M. de Saint-Chamant. Il se fera rendre compte de l'affaire « au prochain département, à Provins, où je dois me rendre incessamment ; mais j'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur que les nobles n'ayant le privilège de faire valoir que dans une même paroisse, s'il arrivoit que vous eussiez différents régisseurs dans vos terres, il ne seroit pas en mon pouvoir de vous soustraire à la rigueur de la loy, dont je ne puis m'écarter.., » 1780. — Le Cacheur, chargé d'affaires, rend compte d'une vente de bois, 1782. — Lemaire, renseigne M. de Saint-Chamant sur la situation d'un sieur Joncourt « arrêté pour avoir grièvement maltraité un gagne-denier, » et en faveur duquel M. de Saint-Chamant lui avait écrit, Paris, 1780. — Masson, sculpteur à Metz. « Je vais sous peu à Paris, et de là dans votre terre pour y placer le tombeau en question.... Dès que le trophée auquel je travaille sera achevé, ce qui ne tardera

pas, je vous assure, Monsieur le marquis, que je n'aurai rien de plus pressé que de terminer cet ouvrage,.... » 1781. — Mennessier, le renseigne sur les incidents de son procès contre l'évêque de Lescars, 1781-1782. — Michel, curé de Cucharmoy (Seine-et-Marne), adresse une lettre de compliments, 1777. — Mouchet, régisseur général, met le marquis de Saint-Chamant au courant de tout ce qui s'est fait en son absence, Villenauxe, 1779-1783. — « Je ne sais pas si je parviendrai pas à donner dans Villenauxe et surtout dans Dival le goût de la filature en coton ; je fais l'impossible pour y parvenir, et j'ai même offert de faire apprendre aux enfants...., » 18 janvier 1782.

E. 992. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1774-1783. — Saint-Chamant (Amand de). — Correspondance. — Lettres de diverses personnes. (Suite.) — Noël, donne des renseignements sur un sieur La Cour, qui se présentait pour être garde, 1782. — Ozeré, écrit plusieurs lettres d'affaires, 1774-1783. — Patz, garde au château de Villenauxe, rend compte de divers travaux, 1782-1783. — Ropiquet, chargé d'affaires, à Paris, le renseigne principalement sur les affaires pendantes au Parlement de Paris, et notamment le procès de M. de Saint-Chamant contre l'évêque de Lescars, 1782.

E. 993. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 68 pièces, papier.

1776-1787. — Saint-Chamand (Amand de). — Correspondance. — Lettres de fournisseurs et négociants. — Joffroy-Geny et Matagrin, négociants à Troyes. — Correspondance avec M. Mouchet, avocat à Villenauxe, chargé d'affaires de M. de Saint-Chamant, 1781-1785. Ils font des envois de cotons et de laines. — Copies et extraits de lettres adressées par M. de Saint-Chamant (Amand) à son père, 1776-1777. — Quelques lettres non signées, dont on n'a pu découvrir les auteurs; lettres de quelques fournisseurs, marchands de bois, etc. 1780-1787. — Engagement d'un soldat pour le régiment de La Fère, 1782.

E. 994. (Registre.) — Petit in-quarto, 44 feuillets ; papier.

1786. — Saint-Chamant (Amand de). — Compte des dépenses de bouche faites pour M. le marquis de Saint-Chamant, à Villenauxe.

E. 995. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 23 pièces, papier.

1678-1787. — Larcher, famille alliée aux Saint-Chamant. — Constitution d'une rente perpétuelle par Joseph-Remy de Livron, marquis de Livron, seigneur de Cuille, au profit de Michel Larcher, marquis d'Olizy (Marne), seigneur de Boujacourt (idem) et de Nogent-le-Chemin, sénéchal de Vermandois, 1678. — Remboursement par Alexandre-Louis, marquis de Saint-Chamant et de Montaiguillon (Marne), lieutenant général des armées du Roi, seigneur de Villenauxe, Montpothier, La Masure (commune de La Saussotte) et autres lieux, d'une rente qui avait été consentie par feue Marie-Louise Larcher, veuve d'Antoine, marquis de Saint-Chamant, 1770. — Montesquieu (Charles-Louis de Secondat, baron de), ami de M. de Saint-Chamant. — Extrait baptistaire de M. de Montesquieu, 1749. — Notes et mémoires acquittés, de diversfournisseurs, 1782-1787. — États de la compagnie d'Avoust, au régiment Royal-Champagne; itinéraire de ce régiment, XVIII[e] siècle.

E. 996. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1685-1789. — *Bricot-la-Ville* (Marne). — Jugement du bailliage de Sézanne (Marne) portant condamnation en matière de constitution de rente seigneuriale au profit de Joseph-Remy de Livron, seigneur de Bricot-la-Ville, 1685. — Conclusions relatives à la même affaire, pour Anne-Érard-Jean-Baptiste, marquis de Livron, seigneur de Villenauxe, demeurant en son château audit Villenauxe, précédemment seigneur de Bricot-la-Ville, 1717. — *Champgrillet* (commune de Semoine). — Foi et hommage du fief de Champgrillet, relevant du Roi à cause de son château de Sézanne, rendus par Pierre Aviat, bourgeois de Paris, seigneur dudit Champgrillet, 1720. — Aveu et dénombrement donnés par le même, qui possédait la plus grande partie de cette seigneurie par suite d'acquisition par lui faite en 1720 de Charles de Cléry de Cosny, écuyer, tuteur des enfants nés de son mariage avec feue Louise de Gaulard ; Pierre du Verger, écuyer, et Élisabeth de Gaulard, sa femme ; Joseph de Gaulard ; Claude-André de La Sollaye, écuyer, et Catherine Cousin, sa femme, Il n'y avait plus alors aucun habitant. — Réception de ce dénombrement par Henry de Guénégaud, marquis de Plancy, seigneur engagiste du comté de Sézanne, 1722. — Autre dénombrement de ce fief donné par Nicolas-Pierre Aviat, avocat en parlement, receveur des tailles en l'élection de Rouen ; Claude-Joseph Aviat de La Chapelle, avocat en parlement, receveur des tailles en l'élection de Gisors ; Charles-Nicolas Aviat du Parquy, receveur des tailles en l'élection de Lions-la-Forêt, et Marie-Geneviève Aviat, femme de François-Pierre Le Bœuf de Lebret, notaire au Châtelet de Paris, 1771. — *Fontaine-sous-Montaiguillon*

(Seine-et-Marne). — Presbytère. — Brouillon d'une lettre de M. de Saint-Chamant et réponse des bureaux de l'intendance de Champagne, concernant les travaux de réparations demandés par le curé pour le presbytère, 1781. — Rentes seigneuriales. — Sentences du bailli de Montaiguillon concernant des rentes seigneuriales dont la perception était réclamée par le seigneur de Fontaine, savoir : en 1732 et 1733, Marie-Louise Larcher, veuve d'Antoine, marquis de Saint-Chamant, lieutenant des gardes du corps du Roi, maréchal de camp, seigneur de Montaiguillon (Marne), Louan (idem), Montpothier, La Masure et autres lieux ; en 1755 et 1776, Alexandre-Louis, marquis de Saint-Chamant, seigneur desdits lieux et de Villenauxe ; en 1780, Amand, marquis de Saint-Chamant, 1732-1780. — Vente de la pêche des étangs de Fontaine et de La Comtesse, par Amand, marquis de Saint-Chamant, 1789.

E. 997. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1666-1791. — *La Masure* (paroisse de La Saulsotte). — Déclaration du domaine et des droits seigneuriaux du fief de La Masure, appartenant à Anne de Fieubet, seigneur de Launac, Jaillac et autres lieux, maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, 1674. (Copie.) — Bail des dîmes inféodées de ce fief, fait par le marquis de Saint-Chamant, seigneur de Villenauxe et dudit fief, 1790. — Mémoire sur la liquidation des dîmes inféodées, XVIIIe siècle. — *La Queue-au-bois* (commune de Villegruis, Seine-et-Marne). — Reconnaissances de rentes seigneuriales au profit d'Alexandre-Louis, puis d'Amand, marquis de Saint-Chamant, seigneurs de La Queue-au-Bois, 1777-1789. — *Louan* (Seine-et-Marne). — Reconnaissances de rentes seigneuriales au profit des seigneurs de Louan, savoir, en 1666, Hercule de Belloy, marquis de Montaiguillon, seigneur de Villenauxe, partie de Montgenost et autres lieux ; en 1702 et 1704, « Messieurs et demoiselle de Livron, » seigneurs de Montaiguillon, Villenauxe, etc. ; en 1730 et 1731, Antoine, marquis de Saint Chamant, lieutenant des gardes du corps du Roi, maréchal de camp, seigneur de Montaiguillon, Villenauxe, Montpothier, partie de Montgenost, etc. ; en 1732 et 1748, Marie-Louise Larcher, sa veuve ; en 1757 et 1776, Alexandre-Louis, marquis de Saint-Chamant, seigneur desdits lieux, 1666-1776.

E. 998. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1713-1790. — *Louan* (Seine-et-Marne). — Ferme de la Petite-Bertauche. — Transaction entre le fermier et Joseph-Remy, marquis de Livron, seigneur de Villenauxe (Aube), Montaiguillon, Louan, Fontaine et autres lieux, propriétaire de cette ferme, 1713. — Pièces d'une procédure criminelle faite au bailliage de Nogent-sur-Seine, concernant un vol d'effets mobiliers dépendant de la succession de François Déale, bourgeois de Louan, 1775. — *Marnay.* — Bail à loyer d'une pièce de pré sise en la prairie de Marnay, dite le fief de Marival, appartenant au marquis de Saint-Chamant, 1789. — *Montpothier.* — Baux à titre de cens et rentes seigneuriales de maisons et terres sises à Montpothier, faits au profit des seigneurs du lieu, savoir, en 1750, Marie-Louise Larcher, veuve d'Antoine, marquis de Saint-Chamant ; en 1777, Alexandre-Louis de Saint-Chamant, 1750-1777. — Reconnaissances de rentes seigneuriales au profit d'Amand, marquis de Saint-Chamant, 1788-1789. — Quittance de loyer du pressoir de Montpothier, appartenant au marquis de Saint-Chamant, 1783. — État des réparations à faire à ce pressoir, XVIIIe siècle. — Bail d'une maison sise à Montpothier, près de la tuilerie du marquis de Saint-Chamant, fait audit sieur de Saint-Chamant par Pierre Chastel, curé de Montpothier, 1783. — Échange de terres entre le marquis de Saint-Chamant et Nicolas Curé, buraliste à Montpothier, 1790. — Requête adressée à l'intendant de Champagne par les habitants de Montpothier pour être autorisés à employer leurs corvées à améliorer le chemin qui va de Montpothier au grand chemin de Villenauxe, sur la route de Provins, XVIIIe siècle. — Lettre non signée, adressée à M. de Saint-Chamant, par laquelle on l'informe que la demande des habitants de Montpothier est inadmissible, 1782.

E. 999. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1772-1788. — *Montpothier.* — Manuel de recette des cens et rentes de la seigneurie de Montpothier.

E. 1000. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1729-1788. — *Villegruis* (Seine-et-Marne). — Baux à rentes non rachetables, de maisons et terres, au profit des seigneurs de Villegruis, savoir : en 1729, Antoine, marquis de Saint-Chamant, seigneur de Villenauxe, Montaiguillon (Seine-et-Marne), Louan (idem), Fontaine-sous-Montaiguillon (idem), La Queue-au-Bois (idem), Villegruis et autres lieux ; en 1755 et 1771, Alexandre-Louis, marquis de Saint-Chamant, seigneur desdits lieux, de Montpothier, d'Écurie (commune de Villegruis), et de partie de Montgenost (Marne) ; en 1784, Amand, marquis de Saint-Chamant, 1729-1788.

E. 1001. (Registre.) — In-folio, 17 feuillets; papier.

1775-1777. — *Villegruis*, etc. — Manuel de recette des cens et droits seigneuriaux, dus au marquis de Saint-Chamant, à Villegruis, Louan, Saint-Martin, Bonsac, Chennetron, Beauchery et Pigeory (Seine-et-Marne).

E. 1002. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1537-1784. — *Villenauxe.* — Fortifications. — Accord fait entre les habitants de Villenauxe et Jacques dé Louan, chevalier, seigneur de Louan (Seine-et-Marne), Montaiguillon (idem), Villenauxe (Aube), Dormans (Marne) et Nogent-l'Artaud (Aisne), par lequel ils conviennent de demander au Roi l'autorisation de clore Villenauxe de « fossés, murailles, tours, tourelles, ponts-levis et autres deffenses convenables, » 13 mai 1537. (Copie du XVIII[e] siècle.) — Consentement des religieux de Nesle-la-Reposte (Marne), seigneurs en partie de Villenauxe, 29 juin 1537. – Lettres patentes de François I[er] accordant cette autorisation, « pour obvier aux troubles et oppressions qu'ils sont ordinairement contraincts endurer et supporter au moyen du passage de nos gens de guerre et de l'armée pillense, et rançonnements qui leur sont souventes fois faicts par plusieurs vagabonds et gens mal vivans, tenans les champs, vivant sur nostre pauvre peuple, sans adveu, charge ne commission de nous.., » Fontainebleau, juin 1537. (Copie.) — Entérinement de ces lettres par le bailli de Sézanne, après une enquête à laquelle ont pris part le plus grand nombre des habitants, y dénommés, et après détermination des lieux où passeraient les fossés et des endroits où l'on ferait des portes, 14 juillet 1537. (Copie.) — Château. — Vente de bois à couper dans le parc du château de Villenauxe, 1784. — « Toisé du fossé que M. de Saint-Chamant veut faire faire à l'antour de son parcq, du côté de la porte de Provins, » XVIII[e] siècle.

E. 1003. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1778-1786. — *Villenauxe.* — Comptes de l'administration de la seigneurie de Villenauxe et autres terres, dépendant de la succession d'Alexandre-Louis, marquis de Saint-Chamant, pendant l'indivision qui a existé entre Amand de Saint-Chamant et Madame de Canouville, ses enfants, 1778-1786.

E. 1004. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 69 pièces, papier.

1748-1791. — *Villenauxe.* — Acquisitions. — Acquisitions de maisons, terres, prés, vignes faites à Villenauxe par les seigneurs du lieu, savoir : en 1748, la marquise de Saint-Chamant; en 1754 et 1759, Alexandre-Louis, marquis de Saint-Chamant; en 1780 et 1791, Amand de Saint-Chamant.

E. 1005. (Liasse.)— 9 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1641-1791. — *Villenauxe.* — Acquisitions diverses. — Titres de propriété d'une pièce de pré sise près du parc du château, lieu dit les Fontenattes, 1641-1691. — Plan de cette pièce, 1767. — Titres de propriété de six perches de vigne, 1772-1791. — Mesurages de diverses pièces de terre, 1745-1770. — Bail des revenus seigneuriaux de Villenauxe, Dival (commune de Villenauxe), Louan, Fontaine-sous-Montaiguillon, Arbosse, Brassaux, Les Viviers, La Baronnerie, Chambertron, Villegruis, Écurie, Montpothier, La Masure et partie de Montgenost, 1760. — Bail du droit de minage à Villenauxe et Dival, 1784.

E. 1006. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1686-1789. — *Villenauxe.* — Constitutions, titres nouvels et reconnaissances de rentes foncières dues aux seigneurs, 1686-1789.

E. 1007. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets; papier.

1750-1778. — *Villenauxe*, etc. — Manuel de recette des rentes seigneuriales dues à MM. de Saint-Chamant pour leurs seigneuries de Fontaine-sous-Montaiguillon (fol. 1), Villenauxe (fol. 25), Montpothier (folio 32), Villegruis (fol. 33), etc.., 1750-1778.

E. 1008. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1761-1790. — *Villenauxe*, etc. – Notes de la main d'Amand, marquis de Saint-Chamant, concernant l'administration de la terre de Villenauxe et dépendances, XVIII[e] siècle. — Marchés d'ouvriers, et autres pièces relatives à l'administration de cette terre, 1761-1790. — Lettres adressées du château de Villenauxe à M. de Saint-Chamant, par le sieur Bondy, l'un de ses chargés d'affaires, 1780-1783. En marge sont des notes de la main de M. de Saint-Chamant, donnant la solution des affaires traitées dans ces lettres.

E. 1009. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets; papier.

1780. — *Villenauxe*, etc. — « Copie du procès-verbal

de visite et estimation des terre et seigneurie de Villenauxe, Montaiguillon et dépendances, fait en 1780. » — Analyse des titres de la seigneurie de Villenauxe et dépendances. Fol. 1 : Vente du marquisat de Montaiguillon et des terres de Villenauxe, Louan, Fontaine, Arbost, Les Viviers, Chambertrand, La Comtesse, Sainte-Croix, Villebéon et dépendances, et des quatre quinzièmes de la seigneurie de Montgenost, par Anne-Érard-Jean-Baptiste, marquis de Livron, seigneur des dits lieux, à Antoine de Saint-Chamant, marquis d'Olisy, brigadier des armées du Roi, lieutenant de ses gardes du corps, et Marie-Louise Larcher, sa femme, 1718. Cette vente comprenait tant les terres sus-nommées que généralement toutes celles qui avaient été acquises par Hercule, comte de Belloy, du maréchal duc d'Estrées et de sa femme par contrat du 23 juillet 1660 lesquels les avaient eux-mêmes achetées en 1651. — Fol. 3 : Vente des six septièmes des seigneuries de La Queue-au-Bois et Villegruis, à Antoine de Saint-Chamant et Marie-Louise Larcher, déjà propriétaires du dernier septième, par Charles Deshaulles, seigneur desdits lieux, 1719. — Fol. 4 : Vente des seigneuries de Montpothier relevant de Provins, Marival relevant de la Queue-au-Bois, et fief de la Masure relevant d'Esclavolles, faits aux mêmes par Adrien-Maurice, duc de Noailles, et Françoise-Charlotte d'Aubigné, sa femme, 1727. — Fol. 16-19 : Description générale du château et dépendances. — Fol. 20-22 : Corps du château et fossés qui l'entourent, cour d'honneur, principal corps de logis, souterrain du principal corps de logis. — Fol. 22-25 : Rez-de-chaussée du principal corps de logis. — Fol. 25-28 : Étage carré du principal corps de logis, chapelle. — Fol. 29-32 : Second étage pratiqué dans le comble dudit principal corps de logis. — Fol. 32-33 : Jardin potager. — Fol. 33-35 : Parc. — Fol. 35 : Glacière. — Fol. 39 : Chapelle de Villenauxe. — Fol. 49 : Ruines du château de Montaiguillon. — Fol. 63 : Ferme de l'Ordre (de St-Jean de Jérusalem) située à Montpothier, etc.

E. 1010. (Registre.) — In-folio, 398 pages ; papier.

1781-1790. — *Villenauxe*, etc. — « Registre contenant en détail ce qui est dû tant en denrées qu'en argent dans les objets qui composent la terre et seigneurie de Villenauxe et autres seigneuries y réunies, les charges desdittes seigneuries et les objets de recette extraordinaires, avec une table alphabétique. Fait en avril 1781. » — Voir la minute ci-après.

E. 1011. (Registre.) — In-folio, 384 pages ; papier.

1781-1783. — *Villenauxe*, etc. — « Registre contenant en détail, etc..... » — Suite du numéro précédent.

E. 1012 (Registre.) — In-folio 286 feuillets ; papier.

1780-1788. — *Villenauxe*, etc. — « Registre de recette et de dépense faite à Villenauxe et commençant au 26 mai 1780. » — Ce registre est écrit de la main du sieur Bondy.

E. 1013. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets ; papier.

1788-1790. — *Villenauxe*, etc. — « Registre de recette et de dépense faite à Villenauxe et commençant au 21 décembre 1788. » — De la main du sieur Bondy.

E. 1014 (Registre.) — In-folio, 70 feuillets ; papier.

1788-1790. — *Villenauxe*, etc. — Double du registre précédent (E. 1013). — De la main de M. Mouchet, avocat en parlement, à Villenauxe.

E. 1015. (Registre.) — In-folio, 388 pages ; papier.

1787-1791. — *Villenauxe*. — « Registre contenant en détail les charges de la terre et seigneurie de Villenauxe, tant celles nécessaires que les accidentelles. » — De la main de M. Mouchet.

E. 1016. (Registre.) — In-folio, 721 feuillets ; papier.

1785-1793. — *Villenauxe*. — État des revenus de la seigneurie de Villenauxe et autres, avec les noms des locataires et autres débiteurs, et les dates de leurs paiements. — Divisions du registre : Lots de terre, fermes, dîmes. Moulins, pressoirs, maisons et usines. Bois. Prairies. Droits seigneuriaux. Rentes seigneuriales. Pêche et gibier.

E. 1017. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets ; papier.

1787-1792. — *Villenauxe*, etc. — « Cueilleret des rentes dues à la seigneurie de Villenauxe et dépendances. »

E. 1018. (Registre.) In-folio, 20 feuillets ; papier.

XVIIIe siècle. — *Villenauxe*. — « Mémoire estimatif de la terre de Villenauxe contenant les articles suivants : estimation des terres et prés, faite par Bégis et Chapotot, laboureurs ; mémoire raisonné sur les bois, fait par M. Tarin ; évaluation des autres objets ; récapitulation générale. »

E. 1019. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1514-1791. — *Villenauxe.* — Ferme du château. — Mesurage et arpentage des terres de cette ferme, 1783. — Déclaration des terres, 1783-1784. — Ferme de La Grange-Guillaume. — Notes extraites d'un bail fait en 1775. — Boucherie. — Ordonnance du bailli de Montaiguillon et de Villenauxe, « sur le fait et mestier de Boucherye... de Villenauxe-la-Grande, » 1514. (Copie.) — Reconnaissance par les bouchers, de cinq sols dus par chacun d'eux au seigneur de Villenauxe pour droit d'étal sous la halle publique, et engagement par eux de payer désormais quarante-cinq sols, à la condition que le seigneur ne permettrait pas « l'establissement et création d'une aultre chercuterie audict Villenauxe, » 1654. — Convention faite entre les bouchers de Villenauxe et le seigneur, par laquelle ce dernier, « pour faire cesser et terminer le différend qui pourroit naistre entre les maistres bouchers dudict lieu et les commis au mestier de chercutier non encores estably, » leur loue toute la halle, à l'exclusion de tous autres marchands de viandes, 1664. — Réceptions de maîtres bouchers, 1732-1739. — Sommation faite aux bouchers de Villenauxe de réparer la halle qui leur avait été baillée à rente, 1776. — Édit du Roi portant suppression des jurandes et communautés de commerce, arts et métiers, février 1776. (Imprimé.) — Remise de la halle à M. de Saint-Chamant, par les bouchers, moyennant décharge de cent livres de rente, 1791.

E. 1020. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1779-1790. — *Villenauxe.* — Moulins de Crèvecœur et de La Rue. — Consultation d'avocats sur l'utilité d'un pourvoi en cassation contre un jugement de la Table de Marbre, à Paris, rendu le 1er mai 1782 en faveur de la veuve Derson, propriétaire du moulin de Crèvecœur, à l'encontre du marquis de Saint-Chamant qui avait retenu les eaux de ce moulin pour alimenter les fossés de son château et la rivière du parc, 1782. — Quittance d'une indemnité donnée aux meuniers des moulins de Crèvecœur et de La Rue, à cause du préjudice que M. de Saint-Chamant leur avait causé en retenant les eaux, 1788. — Chapelle de Sainte-Marguerite. — Règlement de compte fait entre Alexandre-Théodore-Victor de Lameth, chevalier non profès de Saint-Jean de Jérusalem, clerc tonsuré du diocèse de Bâle, chapelain titulaire de la chapelle de Sainte-Marguerite, et Amand, marquis de Saint-Chamant, seigneur de Villenauxe, collateur de ladite chapelle, d'une part, et les héritiers de Charles Thiennot, curé de Villenauxe, qui avait été pendant plus de quarante ans chapelain de cette chapelle, 1786. — Chasse. — « Livre-journal de Nicolas Le Maire, dit Martin, garde-chasse, terres, prez et bois des seigneuries de Villenauxe, Montaiguillon, etc..., » 1779-1780, et de divers autres gardes, 1781-1785. — Centième denier. — Relevé des registres du centième denier, du bureau de Villenauxe, concernant les mutations arrivées dans l'étendue des seigneuries de M. de Saint-Chamant, 1782-1790. — École vétérinaire. — Note de la main d'Amand, marquis de Saint-Chamant, pour un mémoire tendant à faire établir à Villenauxe un maréchal de l'école vétérinaire, breveté du Roi, et pensionné par lui ou par la province de Champagne, XVIIIe siècle.

SAXE (Prince Xavier de), COMTE DE LUSACE.

Les papiers composant ce fonds sont considérables et concernent pour la plupart la politique générale de l'Europe. Leur inventaire sera fait à part et formera le tome second de la Série E.

SEMILLARD.

E. 1021. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1625-1703. — Semillard (Pierre), marchand à Troyes, maître-cirier. — Lettres patentes d'Anne d'Autriche, reine de France, accordant à Pierre Semillard, l'une des deux maîtrises créees par édit du mois d'avril 1616 et dont l'attribution lui avait été réservée en faveur de son mariage, 1625. — Réception dudit Pierre Semillard en qualité de maître-cirier à Troyes, 1632. — Procès-verbal de vente des meubles et marchandises se trouvant au domicile de feus Pierre Semillard, marchand à Troyes, et Marie Le Gueu, sa femme, situé en la Grande-Rue, faite à la requête de Moïse, Pierre, Anne et Charlotte Semillard, leurs enfants, 1662. — Inventaire après le décès dudit Pierre Semillard, 1662. — Semillard (Moïse), notaire à Troyes, fils du précédent. — Contrat de mariage entre Moïse Semillard, notaire royal à Troyes, fils de feus Pierre Semillard, marchand-cirier à Troyes, et Marie Lequeu, et Marie Febvre, fille de feu Claude Febvre, marchand cordonnier à Troyes, et de Jeanne Pinette, alors remariée à Jacques Gras, aussi cordonnier à Troyes, 1664. — Jugement de la prévôté de Troyes condamnant Moïse Semillard, notaire royal à Troyes, à rendre compte de la tutelle qu'il avait eue de Marie Semillard, sa

fille, alors femme de Simon Sevestre, maître chirurgien à Troyes, 1703.

E. 1022. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1679-1707. — Semillard (Moïse), notaire royal à Troyes. — Quittance de loyer donnée par Moïse Semillard, à Louis Blanchard, imprimeur à Troyes, pour la maison qu'il habitait en la Grande Rue, dépendant de la succession de Pierre Semillard, neveu dudit Moïse, et dont ce dernier était seul héritier bénéficiaire, 1696. — Quittances d'ouvriers pour travaux et fournitures faites dans des maisons appartenant à Moïse Semillard, notaire royal à Troyes, situées rues de la Monnaie, de la Petite-Tannerie, de la Pie, 1679-1703. — Semillard (Pierre), fils du précédent. — Donation à cause de mort, de Pierre Semillard, novice au couvent des Augustins d'Arles, fils de Moïse Semillard, notaire à Troyes, âgé de vingt-cinq ans, par laquelle il donne à son père les biens qui lui appartenaient dans les successions de sa mère et de sa grand'mère, à charge d'une pension viagère et annuelle de quinze livres, 1691. — Dossier incomplet d'une procédure intentée par ledit frère Pierre Sémillard pour obtenir le paiement de quatre année de rente arriérées, 1706-1707.

E. 1023. (Registre). — In-folio, 267 feuillets ; papier

Vers **1789.** — *Troyes.* — Recueil d'imprimés et de notes de la main de Michel Semillard, avocat à Troyes, concernant les abbayes et prieurés de Notre-Dame-aux-Nonnains, Notre-Dame-des-Prés (commune de Saint-André), et Foissy (commune de St-Parre-les-Tertres). — Notre-Dame-aux-Nonnains. — Fol. 2 à 21 *:* Historique de cette abbaye, de la main de Semillard. Ce récit ne commence qu'à la fin du XIIe siècle ; ce qui précédait manque aujourd'hui. On y trouve, intercalées, de nombreuses copies de pièces (fol. 1-11) puis le catalogue des abbesses. (fol. 12-19) avec des notices copiées dans le Gallia Christiana. — Fol. 22 et suivants : « Oraison fvnèbre de Madame Clavde de Choisevl de Praslain, abbesse et réformatrice de la royale abbaye de Nostre Dame avx Nonnains de Troyes, prononcée à Troyes le treiziesme septembre mil six cens soixante sept, en l'église de ladite abbaye, par vn prestre de la Congrégation de l'Oratoire, en présence de Monseigneur de Troyes. MDCLXVII. » (Imprimé.) In-4°. Semillard a ajouté de sa main : « par le Père Pierre Coquery, prêtre de l'Oratoire, mort en 1711. » — Fol. 52 : « Oraison funèbre de Madame Anne de Choiseul de Praslain, abesse de l'abaye royalle de Nostre-Dame aux Nonnains de Troyes, prononcée le douzième octobre mil six cent quatre vingt huit en l'église de la même abaye, par un prestre de l'Oratoire. » (Imprimé.) In-4°. Troyes, Jacques Lefebvre, MDCLXXXVIII. Sémillard a ajouté : « Le Père Jean-François Gouin, mort en 1708. » — Fol. 107 : « Déclaration de Madame de Mégrigny, religieuse bénédictine de l'abbaye de Notre-Dame de Troyes, au sujet de sa guérison miraculeuse opérée par l'intercession de M. de Paris, le 23 mars 1732. » (Imprimé.) In-4°. Plusieurs autres pièces imprimées relatives à cette affaire. — Fol. 150-181 : Pièces relatives à la chapelle de Saint-Georges et Saint-Fal, fondée en l'église et abbaye de Notre-Dame aux Nonnains, 1550-1728. — Déclaration des biens et revenus de cette chapelle, 1550 (fol. 161). — Instances faites par les chapelains de cette chapelle pour arriver à faire payer une rente foncière de dix livres assise sur la terre et seigneurie de Saint-Fal, 1609-1703 (fol. 156-181). — Prises de possession de cette chapelle par divers titulaires, 1704-1728 (fol. 150-154). — Fol. 182-237 : Pièces concernant l'église et la paroisse de Saint-Jacques-aux-Nonnains, 1664-1747. — Permission donnée par l'évêque de Troyes au curé de Saint-Jacques de faire quêter pour le rétablissement de son église, 1699. (Imprimé.) — Quelques pièces relatives à des difficultés survenues entre l'abbaye de Notre-Dame aux Nonnains et la fabrique de Saint-Jacques aux Nonnains, concernant les réparations à faire à l'église paroissiale, les droits de l'abbaye comme patron simple, etc. 1680. — Procuration donnée par les religieuses à cette occasion, 1680. Il y en a quarante-huit ; voici les noms de quelques-unes : Anne de Choiseul-Praslin, abbesse ; Scholastique-Marie d'Étampes, prieure ; Antoinette de Mertrus, sous-prieure ; Jacqueline des Réaulx, Éléonore de Choiseul, Claude de Choiseul, Gabrielle de Mertrus, Geneviève Grassin, Françoise-Angélique d'Étampes, Marguerite de Cahier, Appoline Grassin, Marguerite de Chatonrupt, Catherine de Harlus, Louise de Gombault, Edmée de Fleurigny, Anne de Mertrus, Nicole de Gombault, Catherine de La Ferté, Madeleine Corrard ; etc... — Fol. 230-232 : quelques notes de la main de Semillard sur cette église. — Fol. 238-252 : Notre-Dame-des-Prés, près Troyes. — Sentence arbitrale rendue entre l'abbaye et le chapitre de Saint-Pierre de Troyes, juillet 1251. (Copie.) — Charte de Jean, comte de Bourgogne, relative à une fondation faite par sa femme Élisabeth, décembre 1243. (Copie.) — Liste des reliques qui se trouvaient en l'église de l'abbaye, certifiée par Mme de La Chaussée, abbesse, 1638. — Exploit des religieuses de Notre-Dame-des-Prés, signifié à dom Christophe Girardon, religieux de Larivour, leur confesseur, 1658. Il est signé de vingt-huit religieuses, et entre autres : Louise Grassin, prieure ; Marie

Le Tartier, cellerière; Françoise Paillot, Marie Vestier, Marguerite Grassin de Sens, Edmée Huez, Charlotte de Senneton, Anne Doé, Marie Grassin, Marguerite Grassin, etc... — Fol. 255-260 : Notes de Semillard sur le prieuré de Foissy. — Fol. 264-265 : Extraits de quelques chartes de ce prieuré, de la main de Breyer.

E. 1024. (Registre.) — In-folio, 323 feuillets, papier.

Vers 1780. — Semillard (Michel), avocat à Troyes. — Recueil de notes et pièces relatives aux Cordeliers, aux Capucins et aux Jacobins de Troyes. — Cordeliers. — Fol. 1-5 : Récit historique, de la main de Semillard. Le commencement manque. — Fol. 6-34 : « Mort de plusieurs cordeliers profès de la maison de Troyes. » (De la main de Semillard.) — Fol. 36-39 : « Liste des gardiens du couvent des Cordeliers de Troyes. » (Idem.) — Fol. 47 : « Catalogvs librorvm domini Henneqvin, doctoris et professoris Sorbonici, jvxta contractvm, cvm conventu F. F. Minorvm Trecensivm coram notariis editvm, in vsvm pvblicvm digestorvm, anno Domini 1656. Trecis, apud Franciscvm Jacquard....., MDCLVI. » In-quarto. (Imprimé.) — Fol. 219 : « Estat des fonds, revenus et despendances de l'hospital et Maison-Dieu d'Arcys-sur-Aube, diocèse de Troyes, réunys entièrement à Messieurs de l'ordre de Nostre Dame du Mont Carmel et de S[t] Lazare de Jérusalem, par arrest contradictoire de Messeigneurs de la Chambre royalle à Paris, en datte du dix-septiesme mars 1676, rendu allencontre des R. P.P. Cordelliers establis dans icelluy hospital, cy-devant administrateurs des biens en despendants, » 1678. — Fol. 221 : Convention entre l'ordre du Mont-Carmel et les Cordeliers de l'hôpital d'Arcis, par laquelle ces derniers se chargent d'acquitter les services et fondations faits dans la chapelle de cet hôpital, moyennant l'abandon qui leur est fait par l'ordre du Mont-Carmel du tiers des « fonds, revenus et despendances, » 1679. – Capucins. — Fol. 225-232 : Notice historique, de la main de Semillard. — Fol. 233-237, 243-244 et 294-295 : Pièces imprimées et manuscrites relatives aux frères Simplicien et Vincent d'Orléans, capucins, XVII[e] siècle. — Jacobins. — Fol. 258-267 : Notes historiques de la main de Semillard. — Fol. 303-310 : État des revenus et fondations, 1683.

E. 1025. (Portefeuille.) — In-folio ; 40 pièces, papier. — 1 manuscrite, les autres imprimées.

1635-1779. — Semillard (Michel), avocat à Troyes. — Recueil de pièces relatives aux communautés d'arts et métiers. — Arts et métiers en général : Arrêts du Conseil d'État du Roi, portant défenses aux corps et communautés des arts et métiers, d'entreprendre aucuns procès ni faire aucuns emprunts d'argent sans le consentement de l'intendant de la province, et ordonnant que les créanciers desdites communautés seront tenus dans trois mois de représenter les titres de leur créance, 1688. Troyes, Blanchard, imprimeur. — Arrêt du Conseil d'État du Roi, ordonnant que les comptes des communautés d'arts et métiers seront présentés chaque année aux lieutenants-généraux et procureurs du Roi, de police, 1712. — Édit du Roi portant suppression des jurandes et communautés de commerce, arts et métiers, 1776. — « Édit du Roi, portant suppression des communautés d'arts et métiers ci-devant établies dans les villes du ressort du Parlement de Paris, et création de nouvelles communautés dans celles desdites villes dont l'état, arrêté au Conseil, est annexé au présent édit, » 1777. — Déclaration du Roi, concernant les communautés d'arts et métiers pour la ville de Troyes, 1779. — Fabricants de cartes à jouer. — « Arrest du Conseil d'Estat du Roy, qui fait défenses à tous graveurs tant en cuivre qu'en bois, et tous autres de contrefaire les moules et cachets que Barbier, fermier général des cartes, et ses soûfermiers, ont fait faire pour l'exploitation de leur ferme, et aux maîtres cartiers, compagnons et autres ouvriers de se servir de moules et cachets contrefaits, à peine de mille livres d'amande et du carcan pour la première fois, et des galères à perpétuité en cas de récidive, » 1702. — Pièces diverses relatives à des communautés d'arts et métiers à Troyes : Ajournement adressé, au nom du procureur du Roi en la prévôté de Troyes, à divers maîtres-gardes de corps et métiers, pour représenter les statuts et ordonnances de leurs métiers, même les arrêts et autres règlements qu'ils pouvaient avoir obtenus, 1647. — État des dettes et créances des boulangers, serruriers, cordonniers et tondeurs de Troyes, 1712-1714. (Manuscrit.) — Marque de Guillaume Lemoine, maître coutelier à Troyes, XVIII[e] siècle (?). (Gravure sur bois.) On lit au bas : « Guillavme Lemoynne, maistre covtelier à Troyes, demeurant proche les lisse Nostre Dame, à l'enseigne dv covstelat ; faict et accomode des razoirs et des lencetes, et svis vostre servitevr. » — Tanneurs, parcheminiers, mégissiers et marchands de cuirs, etc. — « Déclaration du Roy, portant liquidation des droits que Sa Majesté veut être levez sur les cuirs, poisson de mer, pied fourché, pied rond, papiers et bières, au lieu de ceux attribuez aux offices de vendeurs de poisson, contrôleurs, marqueurs, visiteurs, prud'hommes, vendeurs, déchargeurs et lotisseurs de cuirs et peaux, vendeurs de bétail, et contrôleurs, visiteurs de bières et papiers, par toutes les

villes, bourgs, hâvres, ports et terres de son obéissance, et en toutes les foires, marchez et aports, exemps et non exemps, privilégiez et non privilégiez, » 1635. — Règlement général du Conseil d'État pour la perception des droits attribués aux offices de vendeurs de cuirs, 1655. — Arrêt du Conseil d'État, portant diminution des droits qui se perçoivent sur les cuirs apportés à la halle de Paris, 1719. — Arrêt du Parlement de Paris, ordonnant que les tanneurs, mégissiers, parcheminiers et autres ayants droit ne pourront acheter des peaux et cuirs ailleurs qu'à la boucherie de Troyes, 1759. — Édit du Roi, portant suppression des offices de jurés-vendeurs, prud'hommes, contrôleurs, marqueurs, lotisseurs et déchargeurs de cuirs et autres, sous quelque nom que ce soit, ainsi que des droits à eux attribués, et établissement d'un droit unique dans tout le royaume sur les cuirs tannés et apprêtés, 1759.

E. 1026. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1724-1784. — *Saint-André.* — Notre-Dame-des-Prés, abbaye au territoire de Saint-André. — Lettre de part du décès de Marie Arnould de Rochegude, abbesse de Notre-Dame-des-Prés, morte le 30 mars 1767, après avoir gouverné l'abbaye pendant quinze ans. (Imprimé.) — *Troyes.* — Capucins. — Lettre de part du décès de Nicolas de Douai, gardien des Capucins de Troyes, mort le 7 mars 1784. — Carmélites — Engagement, par le couvent des Carmélites de Troyes, de payer la pension de sœur Thérèse de la Miséricorde, religieuse professe dudit couvent obligée à cause de ses infirmités, d'aller demeurer dans un autre monastère, 1724. — Quittances de sommes payées pour cette pension, 1726-1728.

SERPES D'ESCORDAL (DE).

E. 1027. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1565-1676. — *Épothémont.* — Terrier. — Déclaration de biens situés au territoire d'Épothémont et grevés de rentes et censives dues aux « seigneur et dame dudit Espothémont, » 1565. — Aveu et dénombrement de partie de la seigneurie d'Épothémont, donnés au comte de Vertus (Marne), à cause de son château de Rosnay, par Nicolas de Pampelune, écuyer, seigneur dudit Épothémont, tant en son nom que comme héritier d'Antoine de Pampelune, son frère, et de Jean de Pampelune, fils de Jean, son neveu, pour un quart, et la moitié en un autre quart à partager avec M. de Piépape (Haute-Marne); l'autre moitié appartenant à l'abbaye de Montiérender (Haute-Marne), 1598. « Auquel lieu de Pothémont il y a une plasse qui contient ung arpent de terre ou environ, à laquelle il y avoit par cydevant une maison appellée la maison seigneurialle dudit Pothémont, et apparence d'une vielle muraille et deux vieulx manteaulx de cheminée; la pluspart duquel actin estoyt cloz de fossez, près l'église dudit lieu.... »

E. 1028. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets; papier.

1620-1681. — *Épothémont.* — Terrier. — Manuel de recette des rentes et censives dues aux seigneurs d'Épothémont.

SEVESTRE.

E. 1029. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1660-1720. — Jean Sevestre, chirurgien à Chavanges. — Reconnaissance de trente-cinq livres tournois consentie par Marie de Riancourt, demoiselle demeurant à Chavanges, au profit de Jean Sevestre, chirurgien audit lieu, « pour cause et raison d'avoir par ledict créditeur pensé et médicamenté ladicte damoiselle recognoissante, de plusieurs maladyes que icelle damoiselle a eu depuis trois ans, que aultres préceddantes....., » 1660. — Simon Sevestre, chirurgien à Piney. — Bail d'une maison sise à Piney, fait par Étienne Guyot, procureur fiscal au duché de Piney, à Simon Sevestre, maître chirurgien audit lieu, 1697. — Quittances du loyer de cette maison, 1698-1700.

SOMMIÈVRE (DE).

E. 1030. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets; papier.

1628. — *Essoyes.* — Terrier. — Reconnaissances de rentes et censives assises sur des biens sis au territoire d'Essoyes, et dues à Pierre de Sommièvre, chevalier, vicomte de Lignon, baron de Trémery, seigneur d'Essoyes, Verpillières et autres lieux. — Fol. 1, v° : Lettres patentes données pour la confection du terrier, 26 mai 1628.

SOURDAT.

E. 1031. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1741-1761. — Sourdat (Bonaventure-Nicolas), lieutenant-criminel à Troyes. — Mémoire des cierges fourhis pour l'enterrement de Madame Sourdat, femme de M. Sourdat lieutenant criminel à Troyes, 1756. — Lettres datées de Coulommiers (Seine-et-Marne), adressées à M. Sourdat le jeune, avocat en parlement, à Troyes, rue du Mortier d'Or, par un sieur Duguet, et Françoise Durin, veuve Duguet, ses parents, 1741-1746. M. Duguet s'était chargé de représenter les intérêts de M. Sourdat pour l'administration de biens qu'il avait à Coulommiers ou dans les environs. C'est l'objet principal de ces lettres. — Correspondance de M. Clérembourg, qui a succédé à M. Duguet, comme chargé des affaires de M. Sourdat, 1746-1761. Ces lettres sont adressées à M. Sourdat, avocat à Troyes, rue de la Monnaie; à partir de 1752, M. Sourdat est qualifié lieutenant criminel au présidial de Troyes.

TANCE (DE).

E. 1032. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1609-1660. — Tance (Antoine, Just, Guy et Diane de), frères et sœur, enfants de Joachim de Tance et d'Huberte du Mesnil. — Acte de baptême, de la paroisse d'Épothémont, de Just de Tance, fils de Joachim de Tance, et d'Huberte du Mesgnil, seigneur et dame en partie de Ville-au-Bois (lès-Soulaines), 1609. Parrain, Charles de La Baume, écuyer, seigneur de Ville-auBois; marraine, Diane de Pontailler, fille de Monseigneur de Talmay (Côte-d'Or). — Acte de baptême d'Antoine de Tance, fils desdits Joachim et Huberte, baptisé à Épothémont, 1610, Parrain, Antoine du Mesnil, écuyer, seigneur du Petit-Mesnil. Joachim de Tance est dit aussi seigneur de La Mothe. — Émancipation de Guy et Diane de Tance, enfants mineurs de feu Joachim de Tance, et d'Huberte du Mesnil, alors femme de Josias de Veillard, 1633. Parents et alliés des mineurs : Antoine de Verneuil, écuyer, homme d'armes des ordonnances du Roi ; Regnault de Verneuil, écuyer, demeurant à Châtillon ; Louis de Varisque, sieur de Beauregard ; Charles de Montangon, écuyer, sieur de Rouvray ; Nicolas de Varisque, écuyer, sieur de Beauregard, demeurant à Louze, et Charles-Louis Berbier, écuyer, sieur d'Épothémont. — Transaction relative à la succession d'Huberte du Mesnil, faite entre son second mari, Josias de Veillard, sieur de Besançon, y demeurant, et les enfants nés de son premier mariage, savoir : Just de Tance, sieur de La Motte ; Guy de Tance, sieur de Ville-au-Bois, et Diane de Tance, 1637. — Arrêt de la Chambre souveraine établie par le Roi sur le fait des francs fiefs, nouveaux acquêts et amortissement, déchargeant Just de Tance, sieur de La Mothe, Ville-au-Bois et Remy-Ménil, et Guy de Tance, seigneur des Salles, son frère puiné, attendu leur noblesse, d'une assignation à eux donnée par un sous-traitant du droit d'affranchissement des francs-fiefs en l'élection de Chaumont, 1660. (Copie.) — Just de Tance, fils de Joachim, et Charlotte de Montbéliard, sa femme. — Transaction entre René de Montbéliard, écuyer, sieur de Lantages et des Salles, comme se portant fort de Charlotte de Montbéliard, veuve d'Henri de Lormeau, sieur de Falourdet et de Magnicourt, d'une part, et Jean-Gille de Gourdemanche, écuyer, sieur de « Lespiney et de Sallemagne, » comme mari de Marguerite de Lormeau ; René de Vaveray, écuyer, bailli de Rosnay, comme tuteur de Jacques de Lormeau, fils mineur de feu Louis de Lormeau, sieur de Falourdet, d'autre part, frères dudit défunt Henri de Lormeau, concernant sa succession, 7 mars 1634. — Procuration donnée par Just de Tance, écuyer, sieur de la Motte et de Ville-au-Bois, et Charlotte de Montbéliard, sa femme, pour les représenter dans une instance qu'ils avaient contre Edmond Beaufils, laboureur à Magnicourt, 24 août 1634.

E. 1033. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1660-1712. — Tance (Angélique de), fille de Just de Tance, femme de Joachim de Saint-Vincent Narcy. — Quittance donnée à Just de Tance, seigneur de Ville-au-Bois et de Remy-Ménil, par Joachim de Saint-Vincent Narcy, seigneur de Colombé-la-Fosse, et Angélique de Tance, sa femme, leurs gendre et fille, pour la remise des biens et sommes qui leur avaient été donnés dans leur contrat de mariage, du 6 juin 1660, par ledit sieur de Tance, 1660. (Copie.) — Antoine de Tance, fils de Just, et autres. — Ordonnance de M. de Caumartin, intendant de Champagne, maintenant en la possession de leur qualité de nobles Antoine, Louis, Marguerite, Marie et Edmée de Tance, enfants mineurs de feu Just de Tance et de Charlotte de Montbéliard, procédant sous l'autorité de Guy de Tance, sieur de Frampas et des Salles, leur oncle et curateur, 1668. — Procès-verbal d'examen des comptes présentés par Étienne Hémart, praticien à Rosnay, comme tuteur onéraire de Just, Claude et

Edmée de Tance, enfants mineurs de feu Antoine de Tance, seigneur de Ville-au-Bois et Remy-Ménil, et d'Anne de Vaveray, sa femme en premières noces, fait par : Claude de Vaveray, bailli-capitaine au comté de Rosnay, leur tuteur honoraire ; Joachim de La Noue, écuyer, seigneur de Ville-au-Bois et Remy-Ménil en partie, curateur, leur oncle paternel à cause de Marie de Tance, sa femme ; Edme de Vaveray, avocat en Parlement, leur oncle maternel ; Jacquin de Tance, écuyer, seigneur de Montbéliard et des Salles, leur cousin issu de germains ; Christophe de Beaufort, écuyer, seigneur d'Épothémont et de Frampas, leur cousin issu de germains, à cause de Bonne de Tance, sa femme, 1689. — Claude de Tance, fils d'Antoine. — Procuration donnée à Claude de Tance, écuyer, seigneur de Ville-au-Bois, par Claude de Saint-Vincent Narcy, chevalier, seigneur de Ville-au-Bois et Remy-Ménil, comme mari de Jeanne du Biez, à l'effet de poursuivre Mre N. du Biez, chevalier, marquis de Savigny, fils et héritier de Claude-François du Biez, pour le paiement d'une rente constituée, 1698. — Convention relative au partage de la succession de Charles Antoine, conseiller aux bailliage et présidial de Vitry-le-François, faite entre Jeanne Dorigny, sa veuve ; Charles de Fortier (?), chevalier, seigneur de Chevillion (?), mari d'Anne Antoine, fille dudit défunt Charles Antoine, et d'Anne Sire-Jean, sa première femme ; Charles Antoine, écuyer, chevau-léger de la garde du Roi, émancipé ; François-Gaston d'Hédouville, comme mari de Madeleine Antoine ; Joseph, Marie, Jeanne et Anne Antoine, émancipés, 1694. — Assignation donnée à divers héritiers de Charles Antoine, et notamment à Claude de Tance, seigneur de Ville-au-Bois, et Marie Antoine, sa femme, de comparaître devant le bailli de Vitry, pour ratifier la convention de partage sus énoncée, 1705.

TERRAY.

E. 1034. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1578-1790. — *Avant-lès-Marcilly.* — Dîmes. — Vente par l'abbaye de Vauluisant (Yonne), à noble homme Jérôme Angenoust, seigneur d'Avant, conseiller au Parlement de Paris, de la part et portion qu'elle pouvait avoir dans les dîmes de la paroisse d'Avant, moyennant une redevance annuelle et perpétuelle de dix septiers de grains, deux tiers seigle et un tiers avoine, mesure de Courgenay (Yonne), que devront payer les seigneurs d'Avant, 1578. — Adjudication de cette rente faite pour le compte des religieux du Vauluisant, afin de payer leur quote part dans les cinquante mille écus d'or accordés au Roi par le clergé de France, au profit de Jérôme Angenoust, sus-nommé, 1587. — Convention entre le curé d'Avant et Pierre de Palluau, seigneur dudit lieu, par laquelle il a été accordé que le seigneur d'Avant jouira de la totalité des dîmes des terres contenues dans l'enclos du château de Rozières et de celles du climat des Alloix ; de la moitié des dîmes du climat du Trippié, le surplus appartenant pour un quart au curé d'Avant, et pour l'autre quart à l'abbesse du Paraclet, etc. 1697. — Accord relatif à ces dîmes fait entre le curé d'Avant et Pierre de Palluau, fils du précédent, conseiller au Parlement de Paris, seigneur d'Avant, 1717. — Approbation de cet acte par le curé, et Pierre Terray, conseiller au Parlement, et François Terray, seigneurs d'Avant et de Rozières, 1741. — Approbation semblable par le curé et Pierre Terray, maître des requêtes honoraire, ancien procureur général de la Cour des Aides, seigneur desdits lieux d'Avant et Rozières, 1772. — Dépôts des pièces sus-analysées faits à Jentin, notaire à Nogent-sur-Seine, par Étienne-Henri-Léon Lefebvre, chargé des affaires d'Antoine-Jean Terray, ancien intendant de Lyon, 1790.

E. 1035. (Liasse.) — 11 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

1386-1571. — *Fay.* — Sentence de Philippe Cuveret, lieutenant du bailli de Troyes, maintenant les prieur, religieux et couvent de Notre-Dame de Pont-sur-Seine dans la possession de divers biens sis à Fay, à l'encontre de Marguerite, dame de Traînel, 1386. — Baux à loyer de diverses pièces de terre faits par les prieurs de Notre-Dame de Pont, seigneurs de Fay, 1489 (v. st.)-1531. — Déclarations de la terre et seigneurie de Fay, données en exécution des ordonnances sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquets, 1538-1547. Ces déclarations disent que le prieur tient la seigneurie de Fay « à charge de grand divin service coutumé en icelluy. » — Bail à rente perpétuelle de la seigneurie de Fay, 1563. — Assignation donnée au détenteur de la seigneurie de Fay, à la requête du prieur de Notre-Dame de Pont, demandeur en résiliation de bail emphytéotique pour lésion d'outre moitié, 1571.

E. 1036. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1467-1786. — *Fay.* — Dîmes. — Transaction entre le prieur de Notre-Dame de Pont et le curé de Fay, par laquelle, pour terminer des difficultés survenues entre eux concernant le droit de lever les grosses dîmes, il a été con-

venu que le curé, sans préjudice des droits de ses successeurs, reconnaîtrait au prieur la propriété de ces dîmes, et le prieur a reconnu au curé pour dix ans certains gros qu'il avait sur ces grosses dîmes, moyennant redevance. Quant aux menues, le curé a reconnu que le prieur en avait la moitié, mais elles lui ont été abandonnées pour dix ans, moyennant redevance, 1467. — Baux et enchères des grosses et menues dîmes, consentis par les prieurs, 1493-1783. — Lettres royaux ordonnant la réintégration du prieuré de Pont dans les droits de perception des grosses et menues dîmes de Fay qui avaient été données, en 1563, à bail emphytéotique, 1571. — Mairie. — Baux de la mairie de Fay, au profit des prieurs de Notre-Dame de Pont-sur-Seine, 1498 (v. st.)-1519. — Greffe de la justice. — Bail du greffe de la justice de Fay, pour le seigneur du lieu, 1519.

E. 1037. (Registre.) — In-folio, 27 feuillets ; papier.

1477 (v. st.). — *Fay*. — Terrier. — Fol. 9 v° : « Cy sensuyst les héritages appartenans à Jehan Girard..... situez et assis au finage de Fay, mouvens en censive de monseigneur dudit lieu, baillée par déclaracion à mondit seigneur pour la moytié le XVe jour de février l'an mil IIII^{ct} soixante et diz sept, par la manière qui sensuist. »

E. 1038. (Liasse.) — 82 pièces papier.

1494 et **1497**. — *Fay*. — Terrier. — Déclarations d'héritages sis au territoire de Fay et grevés de rentes et censives au profit du prieur de Notre-Dame de Pont-sur-Seine, seigneur de Fay, 1494 et 1497.

E. 1039. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets; papier.

1497 (v. st.). — *Fay*. — Terrier. — « Sensuit la déclaration des héritages portans los et ventes, situez et assis sur la terre et seigneurie de Fay, tenuz en censive et rente de vénérable et circunspecte personne monseigneur maistre Nicolle Courbefosse, à présent prieur commendataire du prieuré Nostre-Dame de Pons sur Seine, auquel ladicte seigneurie de Fay appartient à cause de sondit prieuré..... Cest présent extraict fait sur les papiers anciens dudit prieuré, le dix^{me} jour du moys de janvier l'an mil quatre cens quatre vings dix sept. »

E. 1040. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1503-1506. — *Fay*. — Terrier. — Déclarations de biens sis au territoire de Fay et chargés de rentes et censives envers le prieur de Notre-Dame de Pont-sur-Seine, seigneur dudit Fay, 1503. — Manuel de recette des censives, 1506.

E. 1041. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets ; papier.

1518. — *Fay*. — Terrier. — Reconnaissances et déclarations de biens sis à Fay et chargés de rentes et censives envers le seigneur du lieu, le prieur de Notre-Dame de Pont-sur-Seine.

E. 1042. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets ; papier.

1581. — *Fay*. — Terrier. — Déclarations de rentes et censives dues au prieur de Notre-Dame de Pont-sur-Seine pour sa seigneurie de Fay.

E. 1043. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1539-1550. — Déclarations de biens sis au territoire de Fay et chargés de rentes et censives envers le seigneur du lieu, le prieur de Notre-Dame de Pont-sur-Seine, 1539. — Manuel de recette des censives pour l'année 1550.

E. 1044. (Registre.) — In-folio, 352 feuillets ; papier.

1727-1728. — *Gumery*. — Terrier. — Déclarations, par-devant notaires au bailliage de Sens, de rentes et censives grevant des biens situés au territoire de Gumery, au profit des seigneurs dudit lieu, savoir : 1° Adrien-Maurice duc de Noailles, pair et maréchal de France, grand d'Espagne de première classe, commandeur des ordres du Roi et de la Toison d'or, premier capitaine des gardes du corps de Sa Majesté, gouverneur de Roussillon, capitaine des chasses de Saint-Germain-en-Laye; 2° Christophe-Gabriel-Augustin de Biencourt, chevalier ; 3° et les enfants mineurs de feu Esprit Juvénal des Ursins, marquis de Traînel, et de Louise-Madeleine Le Blanc, sa veuve, tous seigneurs par indivis, MM. de Noailles et de Biencourt chacun pour moitié dans les dix-sept dix-huitièmes, et les enfants des Ursins pour l'autre dix-huitième. — La terre de Gumery est dite mouvante du maréchal de Noailles à cause de son château et comté de la Motte-Tilly. — Fol. 13 v°. Cette seigneurie comprenait les fiefs du Moulin de Chiénat et du Milieu à M. de Biencourt seul, et celui de Cercy aux enfants du marquis de Traînel et à M. de Rossel.

E. 1045. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — *Gumery*. — Terrier. — Déclaration de divers biens sis au territoire de Gumery et grevés de rentes seigneuriales envers : 1° Augustin de Biencourt, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie, seigneur en partie de Gumery ; 2° Antoine-Jean Terray, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du Roi, intendant de justice, police et finances de la ville et généralité de Lyon, seigneur de La Motte-Tilly et Gumery en partie, légataire universel de l'abbé Terray, son oncle, ministre d'État, lequel représentait le maréchal duc de Noailles ; 3° et Louis de Treignac, chevalier, à cause de Mademoiselle Deuilly de Cercy, sa femme, 1788.

E. 1046. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1565-1790. — *Nogent-sur-Seine*. — Sergenterie. — Extrait de l'adjudication des terres et seigneuries des Haut et Bas-Rozières (commune d'Avant-les-Marcilly), Avant, Le Tremblay (idem) et Les Closeaux (idem), faite au Parlement de Paris, sur Denis de Palluau, conseiller audit Parlement et seigneur desdites terres, au profit de N. Cornu, procureur en Parlement, qui en fit la remise audit sieur de Palluau, 1656. Ce dernier les avait acquises de Marie Angenoust, veuve d'Étienne de Veclu, seigneur de Passy (Seine-et-Marne), héritière bénéficiaire de Jérôme Angenoust. Cet extrait est relatif à une maison provenant de cette succession, sise à l'enclos de Nogent-sur-Seine, rue des Moulins, près desdits moulins, servant de prison à ladite ville et sur laquelle étaient assis les droits de la sergenterie fieffée de la ville et châtellenie de Nogent. — Sentence de Pierre Guillaume de Chavaudon, lieutenant-général au bailliage de Troyes, rendue au profit de Pierre de Palluau, seigneur de Fay, de Rozières et du fief de la sergenterie de Nogent, le déchargeant de la somme de quarante livres à laquelle il avait été taxé pour ledit fief de la sergenterie, 1690. — *Traînel*. — Dîmes. — Cession à titre d'échange de tous les droits seigneuriaux qu'ils avaient à Fourche (commune de Fontaine-Fourche, Seine-et-Marne), faite par les chanoines de l'église de la Trinité de Traînel (au nombre de dix), à Christophe des Ursins, seigneur de la Chapelle-de-Doue, de Traînel et d'Armenonville, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, lieutenant-général pour le Roi au Gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France, qui leur a cédé en contréchange le quart des dîmes du climat de La Godinière, sis en la baronnie de Traînel, 1565.

E. 1047. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1454 (v. st.)-**1790.** — *Le Tremblay* (commune d'Avant-les-Marcilly). — Vente d'une ferme sise au Tremblay, paroisse d'Avant, par Jean-Nicolas-de Boullongne, conseiller d'État, intendant des finances, baron de Marigny-le-Châtel, seigneur de Montereau-Faut-Yonne et autres lieux, à Pierre Terray de Rosières, procureur-général de la Cour des Aides à Paris, maître des Requêtes honoraires, seigneur de Rozières, Avant, Les Ormeaux, Fay, Rigny, Soligny, Traînel et autres lieux, demeurant en son château de Rosières, 1765. — *Villemorien*. — Procès-verbal de dires relatifs aux droits de justice, de propriété et d'usage sur cinquante arpents de bois de bois, de la forêt de Feil (?) « à prendre et sur la pointe de la ditte forest du costé de Villemorien, » articulés en présence du grand-maître des Eaux-et-Forêts au département de Champagne et comté de Bar-sur-Seine, par les habitants d'Arrelles et de Villemorien ; Gaspar-Félicien de Sommièvre, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, receveur et procureur général de l'Ordre, au Grand Prieuré de Champagne, commandeur d'Avalleurs, et François Terray, écuyer, seigneur de Villemorien, 1723. — *Villiers-sur-Seine* (Seine-et-Marne). — Vente par Guichard, abbé de Sainte-Colombe de Sens, à Guillaume Juvenel des Ursins, seigneur de Traînel et Marigny, de tous les droits de dîmes, cens, coutumes, lods, ventes, rentes et autres revenus appartenant à la dite abbaye, qui avaient été achetés en, 1395 de Jean de Miry, écuyer, par Jean Le Bourguignat, alors abbé de Sainte-Colombe, 1454 (v. st.). — Ratification et quittance du prix de cette vente données par ledit abbé et les religieux, au nombre de seize, 1454. (v. st.).

THOMAS.

E. 1048. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 141 pièces, papier.

1677-1791. — Thomas (Hubert). — Extrait des registres baptistaires de la paroisse de Saint-Jean de Troyes pour l'année 1677, duquel il résulte que le 19 mars de la dite année a été baptisé Hubert, fils d'honorable homme Étienne Thomas, marchand, et de Catherine Moreau, sa femme, né le même jour ; parrain, honorable homme Hubert Thomas, bourgeois de Troyes ; marraine Anne Gaulard, femme d'honorable homme Barthèlemy Moreau, bourgeois de Troyes, 1700. — Contrat de mariage entre Hubert Thomas, sus-nommé, et Marie-Anne Constant, fille de feu Louis Constant et de Marie Tassin, sa veuve, 1700.

— Contrat de mariage entre Hubert Thomas, marchand, demeurant à Troyes, et Anne Arson, fille de Louis Arson, marchand-gantier, et de Guillemette Gibert, sa femme, en présence d'Étienne Thomas et Catherine Moreau, père et mère du futur, Marie Tassin, veuve de Louis Constant, et autres, 1704.— Thomas (Jacques-Joseph), fils d'Hubert. — Quittances de livraisons, de droguet, boge et autres étoffes, faites par divers marchands à MM. « Thomas-Avarre et Compagnie, » marchands à Troyes, 1772-1777,— Cession par laquelle Jacques Rochette, bourgeois de Troyes, et Perrette Thomas, sa femme, abandonnent à Jean-Baptiste Thomas, marchand, et Marie Pérancy, sa femme ; à Jacques-Joseph Thomas, marchand, et Claude-Catherine « Avard, » sa femme, la cinquième partie indivise avec les cédants, d'une maison sise à Troyes, au marche à blé, le cinquième indivis d'un jardin sis aux Faux-Fossés, paroisse de Saint-Nicolas, lieu dit les Fossés-Patris, et une pièce de vigne au finage de Villery, le surplus desdits biens appartenant aux acquéreurs, aux enfants mineurs de Philibert Thomas, marchand à Troyes, et à Jérôme Thomas, aussi marchand à Troyes, comme héritiers de feu Hubert Thomas, marchand, leur père, beau-père et aïeul, 1750. – Thomas (Perrette), fille d'Hubert, femme de Jacques Rochette. — Lettre de maîtrise de maître barbier et chirurgien pour Jacques Rochette, 1726. — Accord relatif au partage de la succession d'Antoine Rochette, ancien procureur au bailliage de Troyes, fait entre ses enfants : Antoine Rochette, procureur audit bailliage, Jacques Rochette, chirurgien à Montiéramey, et Marie-Thérèse Rochette, 1735. — Vente d'une maison sise à Troyes, près du pont qui conduit à l'église de Saint-Aventin, par Jacques Rochette, bourgeois de Troyes, et Jean Jolly, notaire à Troyes, comme mari de Marie-Thérèse Rochette, 1738. — Articles du contrat de mariage de Jacques Rochette, maître chirurgien à Montiéramey, et de Perrette Thomas, 1740. — Vente d'effets mobiliers faite après le décès de Jacques Rochette, par Perrette Thomas, sa veuve, 1768. — Partage des biens qui composaient sa succession. 1769. — Quittances de fournisseurs et de marchands avec lesquels madame veuve Rochette était en affaires, 1742-1791. — Partage des biens composant la succession de Marie-Thérèse-Rochette, femme de Jean Jolly, notaire à Troyes, dans laquelle était comprise la succession de Claude Girardon, diacre et chef en dignité de Saint-Étienne de Troyes, fait entre Antoine Rochette, procureur au bailliage de Troyes ; Jacques Rochette, bourgeois de Troyes, et Claude Rochette, tailleur d'habits, 1743.

E. 1049. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 192 pièces, papier.

1740-1793. — Thomas (Jérôme), marchand à Troyes. — Renonciation par Jérôme Thomas, marchand demeurant à Troyes, Marie Le Clerc, sa femme, et autres, à la succession de Jacques Debarry, leur oncle, 1771. — Billets à ordre et quittances de marchandises pour le sieur Thomas-Leclerc, marchand à Troyes, 1778-1788. — Thomas (Jean-Baptiste-Jérôme), curé de Soulaines. – Brouillon d'une allocution faite par lui à propos de la mort de son père, 1789. — Mémoire, de sa main, pour l'enterrement de sa tante Rochette, inhumée le 14 mars 1791. — Quittances de fournisseurs et d'ouvriers, 1783-1793.

VALLANS (DE).

E. 1050. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1652-1791. — Lescot. — Testament de Charles Lescot, maître-d'hôtel ordinaire du Roi, sieur de Lissy en Berry, 1652. (Copie.) Il fait diverses fondations en l'église de Saint-Landry où il désire être enterré avec ses aïeux, parmi lesquels figure Jean Dauvet, premier président au Parlement de Paris ; il fait des legs à Jean-Louis de Guierlay, son neveu, fils de feue Madeleine Lescot, sa sœur, et d'Albert de Vallans ; à Jean Lescot, son fils naturel, né d'Anne de Maizière, sa servante. — Lettres de bénéfice d'inventaire et sentence d'entérinement obtenues par Louis de Mazoyer, chevalier, seigneur de Moullignon, Mondillon et Verneuil en Brie, maître-d'hôtel ordinaire du Roi, et Élisabeth dé Vallans, sa femme, ses neveu et nièce, 1655. (Copie.) Il y est dit que Charles Lescot est mort le 25 avril 1655. — *Aix-en-Othe.* — « Déclaration donnée par Madame de Vallans à Messieurs de la municipalité de la paroisse d'Aix, des maisons, terres, prés et bois qu'elle possède sur les finage et paroisse d'Aix, 1791. — *Craney* (commune de Villemoiron) et *Villemoiron.* — Vente par Marie-Antoinette Brisson, veuve d'Alexandre Gaudichon, seigneur pour le tout de Craney et en partie de Villemoiron ; Jean-Baptiste-Alexandre Gaudichon, procureur du Roi au grenier à sel de Troyes; Charles-Alexandre Gaudichon, bourgeois, et Marie-Madeleine Corbet, sa femme ; Marie et Denise-Henriette Gaudichon, filles majeures, tous seigneurs en partie de Craney et de Villemoiron, à Claude-Louise-Suzanne Le Charon, marquise de Vallans, femme de François-Michel-Anne de Vallans, chevalier, seigneur de Montgareux, marquis de Vallans, des fief, terre et seigneurie de

Craney, en la paroisse de Villemoiron, des trois quarts et un douzième au total dans le fief et seigneurie de Villemoiron, et d'un tiers et un autre douzième de la même seigneurie « indivise tant avec monseigneur le duc d'Estissac pour l'honorifique, qu'autres pour l'utile et l'honorifique, » 1768. (Copie.) Ces biens appartenaient à madame veuve Gaudichon pour moitié à cause de l'acquisition que son défunt mari en avait faite au cours de son mariage, de différentes personnes, et notamment par contrat du 24 décembre 1739, de Charles Fenard de la Boutière, seigneur desdits Craney et Villemoiron, et aux autres vendeurs comme héritiers chacun pour un quart dudit feu sieur Gaudichon, leur père. — *Montgareux*, paroisse de Saint-Martin-des-Champs. — Constitution de rente consentie par Gaspard de Vallans, écuyer, seigneur de Rouvray et de Montgareux, y demeurant, paroisse de Saint-Martin-des-Champs, 1701. — Quittance de sept années d'arrérages de cette rente, donnée à Madame de Vallans, par les curé, marguilliers et principaux habitants de Saint-Martin-des-Champs, 1732. — *Villemoiron*. — « Déclaration des maisons, jardins, vergers, terres, prez, pâtures que possède M. de Vallans sur le finage de Villemoron, » 1791.

VANDENESSE (DE).

E. 1051. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1785. — *Le Vouldy* (commune de Montsuzain). — Délégation de diverses créances, faite par Jean, baron de Vandenesse, seigneur de Montsuzain, Voué, Saint-Remy, Saint-Martin et autres lieux, au profit de Catherine-Élisabeth de Laverdy, veuve d'Arnaud-Barthélemy, marquis de La Briffe, seigneur d'Arcis-sur-Aube, Pouan, Nozay et autres lieux, pour parfaire la somme restant due par le dit baron de Vandenesse sur le prix de la terre et baronnie du Vouldy-Montsuzain et des seigneuries de Voué, Saint-Martin et Saint-Remy, 1785. Ces terres avaient été vendues à M. de Vandenesse le 3 mars 1777 par les mineurs Pierre-Arnaud de La Briffe, chevalier, Angélique-Marie-Élisabeth de La Briffe, Antoinette-Mélanie de La Briffe, et Catherine-Espérance de La Briffe, demoiselles, enfants dudit feu marquis de La Briffe, et ces derniers avaient délégué le prix restant dû, le 10 avril 1778, à madame la marquise de La Briffe, leur mère, pour la remplir en partie de ses reprises et conventions matrimoniales. — *Voué*. — Sentence du bailliage de Troyes rendue contre le sieur Charles, curé de Voué, maintenant Jean, baron de Vandenesse, demeurant en son château de Montsuzain, en sa qualité de seigneur haut-justicier de Montsuzain, Voué, Saint-Remy-sur-Barbuise et autres lieux, dans le droit d'être recommandé, lui et sa femme, aux prônes desdites paroisses, 1785.

VATHAIRE (DE).

E. 1052. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1769-1784. — *La Chapelle-Saint-Luc*. — Bail par Louis Doé, receveur des tailles en l'élection de Troyes, de deux arpents de pré sis au finage de La Chapelle-Saint-Luc, lieudit le Pré-Coppin, 1772. — *Lusigny*. — Bail par le même, d'un gagnage sis à Lusigny, 1781. — *Outines* (Marne). — Bail d'un étang sis au finage d'Outines, appelé le Grand-Coulon, et des herbages et pâturages fait par les propriétaires dudit étang, savoir : Emmanuel-Marie-Michel-Philippe Freteau, seigneur de Vaux le Penil, Saint-Just (Marne) et autres lieux, conseiller au Parlement de Paris, à cause de Marie-Périne-Josèphe Moreau de Plancy, sa femme; Jacques-Louis Le Boullanger, président en la Chambre des Comptes, à cause de Marie-Françoise Moreau de Plancy, sa femme; François-Ignace de Fontenu, capitaine au régiment des gardes françaises, à cause de Marguerite-Gabrielle Moreau de Plancy, sa femme, lesdites dames seules héritières, chacune pour un tiers, de François-Jean-Baptiste Moreau, seigneur de Saint-Just, marquis de Plancy, président en la Chambre des Comptes à Paris; Claude Huez, conseiller au bailliage de Troyes, et Marie-Geneviève Huez, sa sœur; Louis Doé, seigneur de Luyères, secrétaire du Roi et receveur des tailles en l'élection de Troyes, et Marie-Edmée Nicole Jeanson, fille majeure, demeurant à Troyes, 1779. — *Saint-Lyé*. — Baux de trente-cinq arpents et dix-huit cordes de terre, au finage de Saint-Lyé, faits par Louis Doé, 1769-1784.

VERNEUIL (DE).

E. 1053. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1753-1766. — Verneuil (de). — Constitution de rente par Claude Poterat, maître d'hôtel ordinaire du Roi, lieutenant colonel au régiment de cavalerie d'Orléans, au profit de Jean-Louis Planque, bourgeois de Paris, 1753. — Déclaration par ledit sieur Planque que cette rente, constituée

à son profit, l'était en réalité pour le compte de Louise-Françoise Bigres, veuve d'Eusèbe-Jacques Chaspoux, seigneur de Verneuil, secrétaire ordinaire de la Chambre et du Cabinet du Roi, auparavant introducteur des ambassadeurs et princes étrangers près du Roi, 1753. — Quittance donnée à M. Poterat sus-nommé, par madame de Verneuil, aussi sus-nommée, pour le remboursement du capital de cette rente, 1766.

VILLEMORIEN (LE GENDRE DE).

E. 1054. (Registre.) — In-folio, 92 pages; papier.

XVIIIe siècle. — *Villemorien.* — Inventaire des titres de la seigneurie de Villemorien. — Les pièces indiquées dans l'analyse ci-après ne se retrouvent pas en originaux ni en copies. — Pages 1-3 : Titres de propriété (Boîte 1, liasse 1). Acquisition par Aubert de Sennevoy, seigneur en partie de Villemorien, de tout ce qui pouvait appartenir dans cette seigneurie à François du Mesnil, tant en son nom que comme héritier de Jean du Mesnil, son frère aîné, 1648. — Acquisition semblable faite par le même de Daniel de Verduisant, seigneur de la Motte, et de Claude du Mesnil, sa femme, 1664. — Adjudication du tiers de la seigneurie de Villemorien, prononcée sur Antoine de Malabarbe, au profit de Joachim de Sennevoy, seigneur en partie dudit Villemorien, 1665. — Lettres patentes donnant à Joachim de Sennevoy, le droit de rétablir les fourches patibulaires, 1666. — Testament de Marie-Thérèse Viard, femme séparée de biens de Louis de Clugny, comte de Grignon, portant fondation en la paroisse de sa terre de Villemorien pour le traitement d'une fille qui sera tenue d'enseigner aux jeunes filles de cette paroisse à lire, à écrire et à soigner les pauvres de Villemorien, 1698. — Vente de la seigneurie de Villemorien à François Terray, secrétaire du Roi, baron de Polisy, Polisot et autres lieux, par Guy de Bossedon, marquis de Vatanges, 1712. — Acquisition de cette terre faite par Bénigne-André Le Gendre, gentilhomme ordinaire du Roi, de François Terray, conseiller d'État et secrétaire du Roi, 1726. — Vente de la même terre et seigneurie par Philippe-Charles Le Gendre, aussi seigneur d'Avirey et Lingey, à Charles-Louis Le Gendre d'Avirey, ancien lieutenant de vaisseau, 1764. — Pages 5-9 : Actes de foi et hommage, d'aveu et dénombrement, rendus au baron de Chappes. (Boîte 2, liasse 2.) — Foi et hommage rendus à Jean d'Aumont, par Jean de Gand, le jeune, 1500. — Aveu et dénombrement donnés audit Jean d'Aumont, par Pierre de Fourni, 1503 (v. st.). — Foi et hommage donnés à Françoise de Maillé, dame d'Aumont et de Chappes, par Jean de Gand, seigneur de Villemorien à cause de Bernarde Le Bégat, sa femme, 1524. — Foi et hommage rendus à Pierre d'Aumont, par Gérard, Henri et Georges de Gand, enfants de feu Jean de Gand et Bernarde Le Bégat, 1543 (v. st.). — Aveu et dénombrement donnés au même par Bernarde Le Bégat sus-nommée, 1543. — Aveu et dénombrement donnés audit Pierre d'Aumont, par Nicolas Le Bégat, tant en son nom que comme tuteur des enfants de feu Antoine Le Bégat, son frère, lesdits Nicolas et Antoine enfants de feus Simon Le Bégat et Marguerite de Hondevillers, 1555. — Aveu et dénombrement donnés à Jean d'Aumont par Georges de Gand, Gérard de Gand et Henry de Gand, seigneur de Blacy, 1568. — Autres aveu et dénombrement donnés par Jean L'Ambroise de Malabarbe, seigneur de Villemorien en partie, à cause d'Élisabeth Le Bégat, son épouse, 1609. — Aveu et dénombrement de partie de cette seigneurie donnés à Charlotte-Catherine de Villepador, femme de Jacques d'Aumont, conseiller d'État, par Anne de Balathier, comme veuve de Jérôme Deschiens, 1620. — Foi et hommage de partie de cette seigneurie rendus par Edme de Mosseron, seigneur d'Amboise, Fuligny et autres lieux, comme mari d'Antoinette de Blond, 1624. — Foi et hommage de partie de Villemorien rendus à Antoine d'Aumont, capitaine des gardes du corps, par Jean du Mesnil, fils de feus Alluin (Élion) du Mesnil et Marie de Balathier, 1633. — Aveu et dénombrement rendus à Antoine d'Aumont par Aubert de Sennevoy pour ce qu'il avait acquis de François du Mesnil et de Gabrielle de Balathier, veuve du sieur de Maison-Rouge, 1649. — Foi et hommage donnés à Louis-Marie d'Aumont, capitaine des gardes du corps, gouverneur de Boulogne, par Joachim de Sennevoy, fils aîné d'Aubert de Sennevoy, 1665. — Autre acte de foi et hommage rendus au même par Aubert de Sennevoy, 1668. — Autre acte de foi et hommage rendus au même par Madeleine de Clugny, fille de feue Marie-Thérèse Girard, femme de Louis de Clugny (comte de Grignon), 1700. — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Villemorien, sauf un vingt-septième, fournis à Louis-Marie d'Aumont, seigneur de Clérey, Villemoyenne, etc., par Bénigne-André Le Gendre, 1726. — Foi et hommage rendus par Bénigne-André Le Gendre, du vingt-septième de la seigneurie de Villemorien acquis par lui d'Étienne-Bernard Ravelet, notaire et procureur au bailliage de Bar-sur-Seine, et de Gillette François, sa femme, 1728. — Foi et hommage de cette seigneurie, fournis à Louis-Marie d'Aumont par Philippe-Charles Le Gendre de Villemorien, administrateur des Postes, 1762. — Pages 13-32 : Acquisitions. (Boîtes 4 et 5, liasses 4 et 5.) — Pages 37-47 : Échanges. (Boîte 6

liasse 6.) — Pages 49-57 : Baux à ferme et à loyer. (Boîte 7, liasse 7.) — Pages 61-62 : Limites de la seigneurie de Villemorien. (Boîte 8, liasse 8.) — Page 65-67 : Gagnage de Tout-y-Faut. (Boîte 9, liasse 9.) — Pages 69-70 : Fief de Jean de Gand. (Boîte 10, liasse 10.) — Pages 70-71 : Fief de MM. Deschiens. (Boîte 11, liasse 11.) — Pages 73-74 : Pièces diverses. (Boîte 12, liasse 12.)

E. 1055. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets ; papier.

XVIIIe siècle. — *Villemorien.* — « Précis de l'inventaire des titres du domaine et seigneurie de Villemorien, renfermés en dix boëtes. »

E.1056. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1673-1765. — *Villemorien.* — (Inventaire, boîtes 1 et 2, liasses 1 et 2.) — Extrait du procès-verbal de l'adjudication de la terre de Villemorien faite au profit d'Edmonde de Goix, sur Aubert de Sennevoy, héritier et représentant de feu Joachim de Sennevoy, 1673. La chemise de cette pièce porte que l'adjudication comprenait le tiers de la seigneurie. — Acquisition par François Terray, conseiller d'État, seigneur de Polisy, Polisot, Buxeuil, Celles, Villemorien, et autres lieux, de François Deschiens et Marie Deschiens, sa sœur, de tout ce qu'ils avaient à Villemorien et à Jully tant en droits seigneuriaux qu'autres droits, 1718. — Acquisition par Bénigne-André Le Gendre, chevalier, seigneur de Villemorien, gentilhomme ordinaire du Roi, d'Étienne-Bernard Ravelet, notaire et procureur aux juridictions royales de Bar-sur-Seine, et de Gillette François, sa femme, 1728. — Fois et hommages rendus aux seigneurs de Chappes, par les seigneurs de Villemorien, savoir : en 1713, François Deschiens, lieutenant au régiment de Royal-Roussillon, tant en son nom que comme héritier de Charles Deschiens, son frère aîné, pour partie de la seigneurie ; en 1719, François Terray, conseiller d'État, secrétaire du Roi, premier médecin de la duchesse d'Orléans, pour la portion par lui acquise en 1718 de M. et Mlle Deschiens ; en 1726, par Bénigne-André Le Gendre ; en 1727, par Étienne-Bernard Ravelet de l'Étang, pour le vingt-septième de cette seigneurie à lui appartenant par suite d'un acte de reprise fait le 12 septembre 1716 par Bernard Ravelet, son père et tuteur ; en 1765, par Charles-Louis Le Gendre, ancien lieutenant de vaisseau, demeurant au château de Villemorien, qui avait acquis cette seigneurie, le 13 mai 1764, de Charles-Philippe Le Gendre, son frère, administrateur des Postes.

E. 1057. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1511-1651. — *Villemorien.* — (Inventaire, boîte 4, liasse 4.) — Acquisitions de pièces de terres, prés, maisons, aux finages de Villemorien et lieux voisins, faites par les seigneurs dudit Villemorien, savoir : en 1511 et 1540, Jean de Gand, seigneur en partie ; en 1540 (v. st.), Gérard de Gand ; en 1573 (v. st.), Charles de Gand, seigneur en partie ; en 1575, Nicolas de Balathier ; en 1643, Jean d'Huey, seigneur en partie ; en 1648, Catherine du Mesnil, dame en partie ; en 1651, Aubert de Sennevoy.

E. 1058. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1630-1648. — *Villemorien.* — (Inventaire, boîtes 5 et 6, liasses 5 et 6.) — Acquisitions et échanges de terres et prés, sis au finage de Villemorien, faites par différentes personnes et notamment, en 1630, par François du Mesnil.

E. 1059. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 116 pièces, papier.

1628-1790. — *Villemorien.* — (Inventaire, boîte 7, liasse 7.) — Baux à loyer de différents héritages sis au finage de Villemorien, faits par les seigneurs du lieu et les propriétaires de biens acquis par eux dans la suite, 1628-1787. — Les seigneurs de Villemorien cités dans ces baux sont : en 1669, Artus Viard ; en 1673, Edmonde de Goix ; en 1728 et 1760, Bénigne-André Le Gendre ; en 1764, Charles-Philippe Le Gendre ; en 1766 et 1790, Charles-Louis Le Gendre.

E. 1060. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1499-1775. — *Villemorien.* — (Inventaire, boîtes 8, 10, 11 et 12, liasses 8, 10, 11 et 12.) — Transaction par laquelles ont déterminées les limites de la seigneurie de Villemorien, du côté du bois de Foolz, dépendant de la seigneurie de Jully-le-Châtel ou Jully-sur-Sarce, faite entre les principaux habitants de Villemorien, Henry Le Bégat, Simon Le Bégat et Étienne de Baroissy, seigneurs dudit Villemorien, d'une part, et Françoise d'Albret, duchesse de Brabant, comtesse douairière de Nevers, dame usufruitière de Jully, propriétaire du bois de Foolz, d'autre part, 1499. (Copie du XVIIIe siècle.) — Fief de Jean de Gand. — Foi et hommage rendus à Antoine Hennequin, seigneur de Charmont et des Tours-Sainte-Parise, par François Terray, secrétaire du Roi, baron de Polisy, Buxeuil et autres lieux, pour

le fief de Jean de Gand, lui appartenant à cause de l'acquisition de la seigneurie de Villemorien, 1713. — Fief de MM. Deschiens. — Foi et hommage rendus au duc d'Aumont, baron de Chappes, par Charles Deschiens, François Deschiens, lieutenant de cavalerie au régiment de Royal-Roussillon, et demoiselles Anne, Marie et Edmée Deschiens, frères et sœurs, pour la portion de la seigneurie de Villemorien leur appartenant comme héritiers de Charles Deschiens et Anne Le Pechin, leurs père et mère, 1691. — Foi et hommage semblables donués au même par les dits sieurs Charles et François Deschiens, 1712. — Pièces diverses. — Sentence du bailliage de Bar-sur-Seine relative à une rébellion de plusieurs habitants de Villemorien contre le garde du seigneur, 1771. — Jugement dudit bailliage rendu au profit de Charles-Louis Le Gendre, seigneur de Villemorien, contre les habitants dudit lieu, les condamnant à laisser au seigneur la libre jouissance et possession de trois cantons de bois et broussailles sis lieux dits sur la côte de la Chaux, le Val-de-Godeau ou Val-de-Malines, et le Val et Lot-de-Fils, 1774.

E. 1061. (Liasse.) — 21 pièces papier.

1669-1773. — *Villemorien.* — Baux. — Bail par le Ursulines de Bar-sur-Seine, de toutes les terres, prés et chenevières qu'elles avaient au finage de Villemorien, 1773 — Déclarations des terres détenues par les fermiers des seigneurs de Villemorien, 1669-1773. — Mesurage de terres 1773.

E. 1062. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1735-1790. — *Villemorien.* — Bois. — Opposition par le seigneur de Villemorien à la coupe d'une lisière de bois lui appartenant, à l'encontre de François Rémond de Montmort, lieutenant-général des armées du Roi, major général de la maison du Roi et de toute la cavalerie de France, seigneur de Jully-le-Châtel, Vaux (commune de Fouchères), et autres lieux, 1766.— Fragments d'une procédure relative au bois de la Côte-de-la-Chaux, 1789-1790. — École. — Acte de notoriété par lequel plusieurs habitants de Villemorien déclarent que « le seigneur de Villemorien est tenu d'entretenir une maîtresse d'école audit Villemorien pour l'instruction des jeunes filles et le soulagement des malades du lieu moyennant la somme de cent livres par chacun an à prendre sur le revenu de ladite terre de Villemorien, » 1735. — Divers. — Attestation par les principaux habitants de Villemorien que les terres ne valent pas plus, l'un dans l'autre, de vingt livres l'arpent et ne rapportent pas de quoi payer les labours, semences et autres frais ; les prés, pas plus de cent-cinquante livres, l'un dans l'autre, plus de moitié étant au-dessous de cette valeur, etc. 1764 ,— Jugement de la maîtrise particulière des Eaux-et-Forêts de Bar-sur-Seine, rendu au profit de Charles-Louis Legendre, seigneur de Villemorien, Bagneux, Beauvoir, Avirey, Lingey et autres lieux, contre le sieur Fricot, laboureur à Villemorien, faisant défense à ce dernier de ne plus faire « aucunes entreprises sur le lict de la dicte rivière, » de Villemorien, 1786. — « Filiation des seigneurs de Villemorien depuis 1488 jusqu'en 1764, suivant les fois et hommages par eux rendus au seigneur de Chapes, de qui relève laditte terre de Villemorien, » XVIIIe siècle. — Extrait du contrat de mariage passé en 1752 entre Philippe-Charles Le Gendre, chevalier, fils de Bénigne-André Le Gendre, seigneur de Villemorien, Avirey, Lingey, [fief] de Gand, et autres lieux, et de Marie-Charlotte-Esther Piron, et Marie-Antoinette Bouret, duquel il appert que les père et mère du futur époux lui ont donné la seigneurie de Villemorien et ce qui leur appartenait dans les seigneuries d'Avirey et Lingey, 1762.

E. 1063. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets ; papier.

1771-1774. — *Villemorien.* — Terrier. — Reconnaissances et déclarations de biens sis au finage de Villemorien et chargés de rentes et censives envers le seigneur du lieu, Charles-Louis Le Gendre, 1771-1774. (Minute.)

E. 1064. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets ; papier.

1771-1774. — *Villemorien.* — Terrier. — Copie de partie du registre précédent.— Fol. 1, r° : Copie des lettres de terrier obtenues par Charles-Louis Le Gendre, seigneur de Villemorien, 1769.

E. 1065. (Atlas.) — Grand in-folio, 61 planches et une table alphabétique ; papier.

XVIIIe siècle. — *Villemorien.* — Terrier. — Plan, par contrées, des terres de la seigneurie de Villemorien, à l'échelle de trois lignes à la corde.

E. 1066. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets ; papier.

XVIIIe siècle. — *Villemorien.* — Terrier. — Liste des noms des propriétaires de terres au finage de Villemorien, correspondant aux planches de l'atlas ci-dessus (E.

1065). — Manquent les listes se rapportant aux première et deuxième planches.

VILLEROY (DE NEUFVILLE, DUC DE).

E. 1067. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1558-1785. — *Maraye-en-Othe.* — Mesurage de cent quatre-vingts arpents de bois, pris dans le bois de Foissy, près Maraye, que les religieuses de Foissy (commune de Saint-Parre-aux-Tertres) étaient convenues d'abandonner au duc de Nevers, 1558. — *Saint-Mards-en-Othe.* — Nomination d'un garde-chasse, bois, eaux et forêts aux marquisat de Saint-Mards et baronnie de Maraye, par Gabriel-Louis de Neufville, duc de Villeroy, pair de France, 1785.

VILLIERS LA FAYE (DE).

E. 1068. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1771. — Villiers-la-Faye (de). — Contrat de mariage entre Antoine de Villiers-La-Faye, capitaine aide-major au régiment de Bauffremont-dragons, fils de Pierre-Louis, comte de Villiers-La-Faye, seigneur de Rousset, Clomot et autres lieux, et de Françoise-Nicole de Villiers-La-Faye, et Hélène-Angélique-Élie-Antoinette Lebrun du Breuil, fille d'Alexandre Lebrun du Breuil, comte de Champignol, et de Suzanne-Louise de Balathier, 1771.

VIREAU DES ÉPOISSES.

E. 1069. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1692-1715. — Vireau des Époisses. — Quittances données à Charles-Michel Vireau des Époisses, receveur général des Finances à Orléans, pour la finance de son office de secrétaire du Roi, maison et couronne de France, 1692-1715.

ZEDDES (DE)

E. 1070. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1753. — Zeddes (de). — Contrat de mariage entre Jacques-Joseph de Zeddes, seigneur de Vaux, capitaine d'infanterie au régiment de Joyeuse, fils de Joseph de Zeddes, seigneur de Vaux, capitaine de cavalerie au régiment d'Harcourt, et de Gabrielle de Berle, et Marie-Françoise Denizet, fille de feu Toussaint Denizet, bourgeois de Paris, et d'Edmée Morel, 1753.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

E. 1071. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1731-1789. — *Bar-sur-Seine.* — BOURBONNE, notaire à Bar-sur-Seine. — Minutes de Bourbonne, notaire royal héréditaire en la ville, bailliage et comté de Bar-sur-Seine, y résidant, 1731-1789. — Vente de l'office de greffier en chef du bailliage de Bar-sur-Seine, faite par Pierre Gallien, avocat en Parlement, demeurant à Troyes, fils et héritier de Pierre Gallien, lieutenant général en la chancellerie des bailliage et présidial de la Montagne, et de Jeanne-Madeleine Laurent, à Pierre Mouchotte, praticien à Bar-sur-Seine, fils de feu Antoine Mouchotte, notaire royal et procureur aux juridictions royales dudit Bar, et à Marie-Anne Jorry, sa femme, 1731. — Vente d'un office de prudhomme élu pour la marque des cuirs de Bar-sur-Seine et des Riceys, 1735; vente de partie d'un office semblable faite par Claude de La Croix, major de la bourgeoisie de Bar-sur-Seine, et Catherine Vellut, sa femme, 1749; d'offices de chirurgien et de premier huissier audiencier au grenier à sel de Mussy-l'Évêque, 1773; d'offices de président au grenier à sel de Bar-sur-Seine et de contrôleur audit grenier à sel, 1781; d'un office de procureur postulant aux bailliage et juridictions royales de Bar-sur-Seine, 1782; d'un office de conseiller du roi honoraire en titre audit bailliage, 1789.

E. 1072. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1739-1783. — *Bar-sur-Seine.* — CAPPERON, notaire. — Vente de l'office de garde-marteau de la maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Bar-sur-Seine, dont était pourvu Étienne Bourbonne, qui l'avait acquis en 1690; cette vente faite par Gillette Ralle, sa veuve, à Antoine Philippe de Sonville, écuyer, seigneur d'Arentières, et à Françoise Poupot, sa femme, 1739. — Ventes des offices de président, prévôt en garde et juge ordinaire de Bar-sur-Seine, 1746 de notaire royal et tabellion garde-notes au bailliage de Bar-sur-Seine, pour Edme Ducrot, 1749. — Déclarations par un premier huissier audiencier au bailliage de Bar-sur-

Seine; un archer-garde de la connétablie et maréchaussée de France, au département de Bar-sur-Seine; un sergent royal audit bailliage; un premier huissier audiencier en la maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Bar-sur-Seine; un premier huissier audiencier en la prévôté royale dudit Bar; un sergent royal général d'armes à la connétablie et maréchaussée de France, au bailliage de Bar; un receveur des amendes de ladite maîtrise particulière des Eaux et Forêts; un arpenteur en titre de cette maîtrise et un notaire royal à Chaource, des sommes auxquelles ils ont fixé et arrêté la valeur de leurs offices, pour satisfaire à l'édit du Roi de février 1771, 1771-1772. — Ventes d'offices de premier huissier audiencier au bailliage de Bar-sur-Seine, 1772; d'archer-garde de la connétablie et maréchaussée de France audit Bar, 1776; d'un brevet ou lettre de privilège de barbier, perruquier, baigneur et étuviste dans la ville de Bar-sur-Seine, 1778; de conseiller du Roi et son procureur au grenier à sel de Bar-sur-Seine, par Claude-Charles Labille, titulaire dudit office, demeurant à Vendeuvre, à Claude-Charles Labille, bourgeois, demeurant à Bar-sur-Seine, 1781; de mesureur audit grenier à sel, 1782; d'archer-garde en la prévôté générale des Monnaies de France à Bar-sur-Seine, 1783.

E. 1073. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1748-1774. — *Bar-sur-Seine.* — Guyot (François), notaire. — Ventes d'offices de premier huissier audiencier en la prévôté royale de Celles, 1748; de président au grenier à sel de Bar-sur-Seine, par François-Pierre Labille, titulaire de cet office, 1751; de premier huissier audiencier en la prévôté royale de Bar-sur-Aube, 1754; de greffier en chef au bailliage de Bar-sur-Seine, 1755; de notaire royal au bailliage et comté dudit Bar, pour Étienne Capperon, par Jean Julien, titulaire dudit office, 1755; de mesureur au grenier à sel de Bar-sur-Seine, 1755; de notaire royal et procureur aux bailliage et juridictions de Bar-sur-Seine, par Pierre Bourbonne, titulaire de ces offices, à Étienne Bourbonne, son fils, bourgeois de Bar, 1756; de conseiller du Roi honoraire en titre au bailliage de Bar-sur-Seine, exerçant la justice sur le fait des aides, tailles et autres droits royaux en la ville, bailliage et comté de Bar-sur-Seine, 1757; de lieutenant en chef des conseillers du Roi honoraires, en titre, audit bailliage, 1760; de procureur postulant aux bailliage et autres juridictions de Bar, 1760; de garde-marteau de la maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Bar-sur-Seine, par Antoine Philippe de Sonville, seigneur d'Arentières, titulaire de cet office, alors exercé, par commission, par Pierre-Nicolas de La Croix, à Claude Chaponnet, bourgeois et échevin de Bar, 1763; de mesureur au grenier à sel dudit Bar, 1765; d'inspecteur et contrôleur des maîtres-gardes dans le corps des marchands et d'inspecteur et contrôleur des jurées dans les communautés du royaume, 1765, 1769 et 1772; de premier huissier audiencier des Eaux et Forêts du comté de Bar-sur-Seine, 1769; d'inspecteur et contrôleur de la communauté des marchands d'étoffes, merciers et épiciers de Bar-sur-Seine, 1774.

E. 1074. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1764-1786. — *Bar-sur-Seine.* — Legouest, notaire. — Ventes d'offices de notaire au comté de Bar-sur-Seine, à la résidence de Loches, 1764; de lieutenant particulier en la maîtrise des Eaux et Forêts du bailliage et comté de Bar-sur-Seine, par Pierre Bourbonne, titulaire dudit office, 1773; de procureur postulant aux bailliage, grenier à sel et autres juridictions de Bar-sur-Seine, 1782; de maître particulier en la maîtrise des Eaux et Forêts de Bar-sur-Seine, par Anne-Madeleine-Geneviève Le Riche, veuve de Pierre Rouget, en son vivant titulaire dudit office, à Jean-Baptiste Vendeuvre, avocat en Parlement à Ricey-Bas, 1783; de premier huissier audiencier en la maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Bar-sur-Seine, par Marie-Anne de La Croix, veuve de Nicolas Menand, dernier titulaire de cet office, 1784; d'huissier audiencier au bailliage de Bar-sur-Seine, à Georges La Croix, « cy-devant chef de garnison, » demeurant audit Bar, 1786. — Vente par Jean-Baptiste de La Croix, marchand à Montiéramey; Marie-Anne de La Croix, femme de Nicolas Trumet, notaire et arpenteur au bailliage d'Aumont, demeurant à Lirey, paroisse de Saint-Jean-de-Bonneval; Étienne de La Croix, greffier en chef au grenier à sel de Bar-sur-Seine; Paul Alexis de La Croix, vicaire de Jully-le-Châtel; Paul-Alexis Legouest, maître-chirurgien à Bar-sur-Seine, et Marie-Thérèse de La Croix, sa femme; Marie-Élisabeth-Rose de La Croix, Jeanne-Suzanne de La Croix, Marie-Gillette de La Croix, Marie-Madeleine de La Croix et Étiennette-Charlotte de La Croix, filles majeures, tous enfants et héritiers de feu Étienne de La Croix, greffier au grenier à sel de Bar-sur-Seine, de tous leurs droits sur les minots dudit grenier à sel, 1772. — Constitution de rente faite au profit de François Guyot, président au grenier à sel de Bar-sur-Seine, par Arnault-Joseph Regnault, prieur-ministre de la Maison-Dieu de Bar-sur-Seine, ordre de la Sainte-Trinité, administrateur général des revenus du prieuré de la Gloire-Dieu, du même ordre, demeurant à la Maison-Dieu dudit Bar, 1778.

E. 1075. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1771-1774. — *Échemines.* — Robin (Edme), notaire et tabellion au bailliage de Marigny, demeurant à Échemines. — Minutes. — Ventes, baux et partages de maisons, terres et vignes. aux finages du Pavillon, de Virloup, Saint-Flavit, Belleville, Échemines, Charny-le-Bachot, 1771-1774.

E. 1076. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1775-1779. — *Échemines.* — Poitvin (Edme-Amable), notaire.— Minutes. — Ventes, baux à loyer et donations de terres sises aux finages d'Échemines, Saint-Mesmin, Orvilliers, Saint-Flavit, Le Pavillon, 1775-1779.

E. 1077. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1706-1741. — *Essoyes.* — Lemoine, notaire. — Minutes. — Bail par Jean-Augustin « de Lingende, » chevalier, seigneur d'Essoyes et Verpillières, demeurant au château de Verpillières, du greffe de la prévôté royale d'Essoyes, pour les trois quarts lui appartenant, 1706. — Vente d'une charge de sergent royal à Vendeuvre, 1709. — Rétrocession par Joseph Cinget, procureur au Parlement, Philippe-Denis Scribe, procureur au Châtelet de Paris, et Marie-Anne Cinget, sa femme, Pierre Cinget, huissier du Roi en la Cour des Aides de Paris, et Edme Cinget, célibataire majeur, demeurant à Essoyes, à Claude Bratel, marchand, Edme Bratel, marchand à Essoyes, Joseph Bertrand, boucher, et Renée Bratel, sa femme, demeurant à Essoyes, Jean Bratel, laboureur, Joseph Regnard, laboureur, et Marie Bratel, sa femme, demeurant à Noé, heritiers de Jean Bratel, notaire à Essoyes, des charges de notaire royal en la prévôté d'Essoyes, et de procureur du Roi en la grurie royale dudit lieu, qui avait été vendue en 1712 à Claude Cinget, leur feu père, par Huguette de La Gasme, mère desdits acquéreurs, 1741.—Vente de ces charges, par les acquéreurs ci-dessus, à Claude-Nicolas Cinget, greffier criminel en la prévôté royale d'Essoyes, 1741.

E. 1078. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1764-1783. — *Essoyes.* — Josselin (Joseph), notaire. — Minutes. — Vente par Marie Frilier, veuve d'Edme-Joseph Amiot, notaire royal à Loches, Landreville et Viviers, à Edme-Didier Amiot, son fils, de l'office et pratique de notaire royal auxdits lieux qu'exerçait ledit feu sieur Edme-Joseph Amiot, 1764. — Déclaration par un premier huissier audiencier en la grurie royale d'Essoyes, et Edme-Didier Larivée, notaire royal en la prévôté d'Essoyes, pour se conformer à l'édit de février 1771, des sommes auxquelles ils évaluent leurs offices, 1771. — Déclaration par les héritiers d'Edme-Didier Larivée, sus-nommé, que la charge de notaire dont il était revêtu, a été attribuée à l'un d'eux, Joseph-Vincent Larivée, son fils, 1783.

E. 1079. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1771-1773. — *Essoyes.* — Larivée (Edme-Didier), notaire. -- Minutes. — Évaluations d'offices données, pour satisfaire à l'édit de février 1771, par Joseph Josselin, notaire royal au grenier à sel de Mussy-l'Évêque, demeurant à Essoyes, Louis Darras, prévôt, commissaire-enquêteur et examinateur en la prévôté royale d'Essoyes, Edme-Didier Gabiot, procureur du Roi en ladite prévôté, Pierre Brémond, notaire et tabellion royal à Loches, Landreville et Viviers, au bailliage de Bar-sur-Seine, et Claude Cinget, substitut du procureur du Roi en la grurie royale d'Essoyes, et notaire royal en la prévôté dudit lieu, 1771. — Vente du greffe de la grurie royale d'Essoyes, 1773.

E. 1080. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1771. — *Essoyes.* — Cinget, notaire. — Minute. — Déclaration, par Nicolas Cottenet, notaire royal à Loches, en conformité de l'édit de février 1771, de l'évaluation de son office, auquel il avait été appelé par lettres de provisions du 9 mai 1770, signées Billeheu, 1771.

E. 1081. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782. — *Essoyes.* — Bacquias, notaire. — Minutes. — Vente par Nicolas Cottenet, à Claude Cottenet, praticien à Loches, de son office de notaire royal en la paroisse de Loches, bailliage de Bar-sur-Seine, 1782. — Évaluation d'une charge de sergent royal, donnée, en conformité de l'édit de février 1771, par un sergent royal au grenier à sel de Mussy-l'Évêque, demeurant à Fontette, 1782.

E. 1082. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1747. — *Landreville.* — Bourgeois (Edme), notaire. — Minute. — Vente de l'office de président au grenier à sel de Châtillon-sur-Seine ayant appartenu à Philippe Massé, faite par les héritiers de son légataire universel à Claude-Antoine

Méot, officier des chasses de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le prince de Condé, demeurant à Buncey (Côte-d'Or), 1747.

E. 1083. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1765. — *Landreville.* — Amyot (Edme-Didier), notaire. — Minute. — Vente de l'office de notaire royal héréditaire aux bailliage et comté de Bar-sur-Seine, à la résidence dudit lieu, faite par Jean-Fortier Lajeunesse, bourgeois, et Anne-Charlotte Damel, sa femme, propriétaires de cette charge, à Thomas-François Boutard, fils, célibataire majeur, demeurant à Vendeuvre, 1765.

E. 1084. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1771-1772. — *Loches.* — Brémend (Pierre), notaire. — Minutes. — Évaluations de charges, faites, en conformité de l'édit de février 1771, par Jean Guenet, premier huissier audiencier en la prévôté royale d'Essoyes, demeurant à Loches; Joseph Josselin, Claude Cinget et Edme-Didier Larivée, notaires royaux à Essoyes; Jacques Guenet, premier huissier audiencier en la prévôté royale d'Essoyes, demeurant à Loches; Jean-Philippe Guenet, greffier en chef civil et criminel en ladite prévôté; Jean-Philippe Guenet, archer en la compagnie de la prévôté générale de la monnaie et maréchaussée de France, demeurant à Essoyes, 1771.

E. 1085. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1768-1785. — *Nogent-sur-Seine.* — Jeucin, notaire. — Minutes. — Ventes d'offices d'élu en l'élection de Nogent-sur-Seine, 1768 et 1781; de conseiller au bailliage dudit Nogent, 1772; de lieutenant général civil et criminel, commissaire enquêteur et examinateur, lieutenant général du bailli et lieutenant général de police audit bailliage, 1772; de procureur du Roi au bailliage de Nogent, 1772; de lieutenant particulier, 1772; de notaire royal et procureur audit bailliage, par Nicolas-Marie Bonnemain, titulaire de ces offices, à François-Joseph Hayaux, 1774; d'huissier sergent à cheval au Châtelet de Paris, 1774; de sergent royal au grenier à sel de Nogent, 1776; de greffier en chef audit grenier à sel, 1780; de barbier, perruquier, baigneur et étuviste à Nogent, 1781-1785; de procureur du Roi au grenier à sel, 1783. — Baux de dîmes sur les territoires de Quincey, Nogent-sur-Seine, Fontaine-Mâcon (Mâcon) et Avant-lès-Marcilly, 1769-1781.

E. 1086. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 57 pièces, papier.

1716-1788. — *Nogent-sur-Seine.* — Hayaux (François-Joseph), notaire. — Minutes. — Ventes d'offices de receveur titulaire au grenier à sel de Nogent, 1716; d'essayeur-contrôleur des ouvrages d'étain à Nogent, 1742; de maître-barbier, perruquier, étuviste et baigneur audit Nogent, 1743 et 1762; de maire alternatif et triennal de Nogent, par Étienne Maillet, titulaire de cet office, 1750; d'échevin ancien mi-triennal à Nogent, 1750; de bailli de robe longue à Nogent, 1750; d'élu en l'élection dudit Nogent, 1754; de premier huissier audiencier en la maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Nogent, 1754; de président ancien en l'élection de Nogent, 1754; de notaire royal et procureur postulant au bailliage de Nogent, à Jean-Jacques Margueré, 1756, et par ce dernier à Étienne-Gilbert Hélye, bourgeois de Paris, 1757; de procureur du Roi en l'élection, 1762; d'huissier sergent à verge, 1763, etc. — Commission de maire à Nogent-sur-Seine, pour François-Joseph Hayaux, 1786.

E. 1087. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1754-1790. — *Nogent-sur-Seine.* — Hélye (Étienne-Gilbert), notaire. — Minutes. — Ventes d'offices d'huissier sergent royal en la juridiction des traites foraines de Nogent-sur-Seine, 1754; d'huissier sergent à cheval au Châtelet de Paris, 1761; de sergent royal au grenier à sel de Nogent, 1763; de maître-barbier, perruquier, baigneur et étuviste à Nogent, 1764; de premier huissier audiencier en l'élection, 1766; d'élu en ladite élection, 1771; de président en l'élection de Sézanne (Marne), 1779, etc.

E. 1088. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1788-1790. — *Pâlis.* — Macquin, notaire. — Minutes. — Baux à cens et rentes de terres sises aux finages de Marcilly-le-Hayer, faits par Nicolas Desmarets de Pâlis, seigneur de Pâlis pour moitié, de Marcilly-le-Hayer, Chardogne en Barrois et autres lieux, demeurant ordinairement au château de Chardogne, et étant alors en son château de Pâlis, 1788. — Ventes d'immeubles sis à Pâlis, Marcilly, Villemaur, Villadin, etc., 1789. — Bail à loyer de la ferme du château de Marcilly, fait par Nicolas Desmarets, susnommé, 1789-1790.

E. 1089. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets; papier.

1548 (v. st.)-**1550.** — *Troyes.* — Maret (Claude), no-

taire. — Protocole. — Fol. 1, v° : Déclarations et reconnaissances de censives grevant une maison sise à Troyes en la rue du Bois, au clos de la Madeleine, au profit du chapitre de Saint-Étienne, faites par René d'Alichamp et Philippe d'Alichamp, seigneurs de Briel ; Pierre d'Aulnay, seigneur d'Herbonne, tuteur et curateur de Jean d'Alichamp, fils mineur de Nicole (?) d'Alichamp, seigneur de Briel, 1548 (v. st.). — Fol. 4, r° : Nicole Mauroy, seigneur de Fontaine (commune de Fontaine-Luyères), au nom d'Odette Mauroy, femme de François Banclot (?), marchand à Troyes, fille de lui et de feue... de Pleurre, autorise ledit François Banclot (?) à remployer les sommes provenant des ventes qu'il pourra faire de ses biens propres, pendant son mariage, 1548 (v. st.). — Fol. 12, r° : Acceptation par Jean Desrieux, procureur en cour laie à Troyes, des fonctions de commis à la recette et dépense du revenu temporel de l'Hôtel-Dieu Saint-Bernard qui lui avaient été conférées par Guillaume Le Bé, Claude Gombault, Christophe Angenoust et Jean Mauroy, administrateurs dudit hôpital, 1549. — Fol. 23, v° : Procuration donnée par Nicole Péricard, seigneur de Venizy (Yonne) en partie, 1549. — Fol. 28, r° : Transaction entre Charles de Vitel, licencié ès lois, avocat à Troyes, seigneur de Chaussepierre, Marthe de Vitel, Antoine Berchot, notaire royal à Troyes, et Guyonne de Vitel, sa femme, et Perronnelle Chauveau, veuve de Simon de Sens, enquêteur au bailliage de Troyes, 1549. — Fol. 62, v° : Jean de Marbury, écuyer, seigneur de Morvilliers, reconnaît devoir diverses sommes qui lui ont été prêtées, 1550. — Foi et hommage rendus aux religieuses de Notre-Dame des Prés, dames de Fontvanne en partie, par Guillaume de Pleurre, écuyer, bourgeois de Troyes, pour plusieurs pièces de terre sises à Fontvanne, 1550.

E. 1090. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets ; papier.

1580. — *Troyes*. — Rogier, notaire. — Minutes. — Fol. 22, r° : Reconnaissance pour prêt fait par Jacques Angenost (Angenoust), bourgeois de Troyes. — Fol. 28, r° : Transaction faite entre « Aldérat » de La Roère, « dict Chamoys, » chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Marc d'Orléans, et Olivier de La Roère, seigneur de Chamoy, son neveu, tant en son nom qu'en celui de ses frères, cohéritiers de Jacques de La Roère, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Chamoy et de Saint-Sépulcre (aujourd'hui Villacerf), concernant une pension de deux cents écus soleil qu'Adérald de La Roère prétendait lui avoir été faite par ledit défunt. — Fol. 48, r° : Bail à ferme de la justice de Saint-Étienne-sur-Barbuise, fait par Simon Saigeot, bourgeois de Troyes, fermier général des fermes du Domaine du bailliage, à Philippe Belin, procureur et receveur du sieur de Dormans (Marne), seigneur de Nozay.

E. 1091. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1575-1784. — *Troyes*. — Prignot (François-Nicolas), notaire. — Provisions, quittances et autres pièces relatives à l'office de François-Nicolas Prignot, notaire royal à Troyes, 1575-1784. — Provisions de l'office, nouvellement créé, de notaire royal à Troyes, pour Edmond Desmoulins, 1575. — Vente dudit office, en hérédité, faite au même, en conformité de l'édit de mai 1597, par un commissaire à ce député par le Roi, 1599. — Quittances du trésorier des parties casuelles, données à Nicolas Chastel, l'aîné, notaire à Troyes, pour les paiements qu'il avait faits, afin d'être dispensé : 1° de prendre lettres de ratification sur ses contrats, lesdites lettres ordonnées par arrêt du Conseil du 14 décembre 1633 ; 2° de payer un droit royal annuel et perpétuel en conséquence de la déclaration du Roi du 25 janvier 1642, 1633-1644. — Quittance du trésorier général de la vente et revente du Domaine du Roi, donnée à Nicolas Chastel, notaire, pour le droit de la revente et adjudication de son office, qui lui avait été faite, 1647. — Vente dudit office de notaire héréditaire par Nicolas Chastel, titulaire, à Edme Fleuriot, praticien à Troyes, 1664. — Lettres de provisions données audit Fleuriot, 1664. — Quittance donnée au même pour les droits qu'il avait payés afin d'être maintenu dans l'hérédité de sa charge, 1703. — Lettres de provisions données à Antoine Nérot, avocat en Parlement, pour la charge qu'exerçait feu Edme Fleuriot, 1747. — Vente de cet office par Antoine Nérot à Nicolas Quignard, bourgeois de Troyes, 1748. — Lettres de provisions pour ce dernier, 1748. — Extrait des registres mortuaires de l'église collégiale de Saint-Étienne de Troyes, constatant le décès de Nicolas « Queignard », notaire royal à Troyes, sur la déclaration de Nicolas Queignard, son fils, chanoine de Saint-Étienne, et d'Étienne-Benoît Treffort, chanoine de l'église de Troyes et vicaire général du diocèse, 1784.

E. 1092. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1652-1753. — *Villenauxe*. — Joblet, notaire. — Provisions de l'office de greffier des arbitrages, compromis, syndicats et directions des créanciers, notaires, gardenottes et tabellions à Villenauxe, pour Jean Joblet, 1697. — Déclaration du Roi qui accorde l'hérédité aux notaires, procureurs et huissiers des juridictions royales, 1743. (Imprimé.)

— Lettres de provisions de l'office de greffier des arbitrages, etc., à Villenauxe, pour Louis « Jobelet », sieur des Marets, fils de Jean Jobelet sus-nommé, 1745. — Nomination de tuteur aux enfants mineurs de feu Louis Jobelet, avocat en Parlement, procureur fiscal au bailliage de Villenauxe, maire de cette ville et notaire royal audit Villenauxe, 1758. — Édit du Roi pour la création des offices de banquier expéditionnaire de cour de Rome et de la légation, et de greffier des arbitrages dans l'étendue du royaume, 1673. (Imprimé.) — Bail du tabellionage de Villenauxe fait par Claude-Henri de Pleurre, marquis de Pleurre, seigneur de Rouvray, Marigny, La Colombière, Saint-Quentin et autres lieux, demeurant au château de Pleurre (Marne), à Jean Jobelet, Théodore Bouchard et Nicolas Canas, notaires royaux au bailliage de Sézanne, prévôté et châtellenie de Chantemerle, résidant à Villenauxe, 1738. — Autre bail du tabellionnage de Villenauxe fait par ledit marquis de Pleurre à Nicolas Canas, Théodore Bouchard, Louis Jobelet-Desmarets et Christophe Champenois, notaires royaux audit bailliage de Sézanne, 1753.

COMMUNES ET MUNICIPALITÉS.

E. 1093. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 87 pièces, papier ; 2 sceaux.

1231-1693. — *Troyes.* — Gérard Mélétaire, maire de la commune de Troyes, fait connaître un accord intervenu en présence de Mauger, bailli de Troyes, entre Guillaume de « Maisseio », chevalier, et Colin, son frère, d'une part, et le maître et les frères de l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes, d'autre part, concernant une partie des dîmes de Clérey achetée par l'hôtel-Dieu d'Hugues de « Fraisneio », et que Guillaume et Colin disaient mouvoir de leur fief, décembre 1231. Sceau de cire verte, sur double queue de parchemin : S. GIRARDI MAIOR[I]S COM[M]VNIE TRECEN[SIS]. Le maître et les frères de l'Hôtel-Dieu ont donné quinze livres de loyaux Provenisiens à Guillaume et à Colin, qui ont renoncé à tous droits sur cette partie de dîmes. Milon de Lirey, chevalier, s'est porté caution de ces derniers. — Pierre « Gener », maire de la commune, les échevins et la commune de Troyes, déclarent à Robert, évêque de Troyes, qu'ils sont redevables envers diverses personnes, nommées dans l'acte, de diverses sommes dont le total s'élève à neuf cent trente livres parisis de rentes annuelles, décembre 1232. (Le sceau manque.) — Bernard de Montcuc, maire de la commune de Troyes, fait savoir qu'en sa présence, Jean de Champgilart et Ermengarde, sa femme, ont vendu à Barthélemy, chanoine de Notre-Dame de Troyes, quarante sous provenisiens à prendre sur sa maison sise à l'entrée de la Corderie de Troyes et où les drapiers d'Ypre vendent aux foires de Troyes. Suit l'énumération des personnes qui doivent chacune partie de cette somme, pour des immeubles sis en la Massacrerie, aux moulins Osmont, aux Trévois, etc., 26 avril 1239. Sceau de cire brune, sur double queue de parchemin : S. B[ER]NARDI DE MONTECVCO [MAIORI]S COM[M]VNIE TRECEN[SIS]. — Reconnaissances faites par diverses personnes, aux maire et échevins de Troyes, de rentes et censives assises sur des maisons et terrains de Troyes, situés rues Moyenne, des « Quenoilles », du Marché-au-Blé, de la Tête-Noire, du Coq, de la Draperie, du Dauphin, de la Pierre, de l'Étape-au-Vin, de l'Épicerie, du Beffroy, de « Champromier », de « Trapeul » ou « Trapent », du Bourgneuf, de La Montée-Saint-Pierre, du Temple, des Bûchettes, de la Rouairie, des Trois-Ormes, de la Corterie, de Notre-Dame, de la Petite-Tannerie, de la Grande-École, de la Grande-Tannerie, de la Madeleine, des Clochettes, de Châlons, des Trois-Torches, du Gros-Raisin, du Cheval-Blanc, Surgale, de la Bourcerie, de la Reine, de la Rouzie, de la Pie, de la Cage, de la Monnaie, de Chardronnet, du Puits de Vieille-Rome, Saint-Aventin, « près le logis de Vauluisant », places de la Couronne, près de la porte de la Tannerie, au Fossé-Patris, en la ruelle « Daulde », près la porte Saint-Jacques, devant Saint-Remy, en la Draperie, en Torchepot, en la Corderie, en la Grande-Rue, en la Boucherie, en la Poissonnerie, au clos de la Madeleine. On remarque parmi les déclarants : la veuve de Robert Poterat; Jeanne Dorigny, veuve de Claude Le Tartrier; Hugues Mauroy, marchand à Troyes; Louis Pictorie, docteur en médecine; Jacques Mauroy, bourgeois de Troyes; Madeleine Olivier, veuve de Socin de Vitel en son vivant seigneur de Lavau ; Jeanne Dorigny, veuve de Claude Molé ; Pantaléon Petitpied, procureur à Troyes ; Guillaume Hennequin, marchand et bourgeois de Troyes ; Catherine Martin, fille de feu Grégoire Martin, veuve de Jean Mauroy, charpentier à Troyes, 1553. — Déclaration semblable faite par Nicole Guichard, conseiller au baillage de Troyes, pour deux arpents vingt cordes et cinq aunaies de terre sis aux Faux-Fossés de Troyes, 1623.

E. 1094. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1696-1787. — *Troyes.* — Foires. — « Mémoire chronologique des foires de Champagne et Brie établies en la

ville de Troyes, capitale de la province, avec des recherches très-curieuses qui prouvent l'établissement et l'antiquité desdites Foires.... à Troyes, chez Pierre Garnier, imprimeur et libraire, rue du Temple, aux Trois Marchands, M DC XCVI. » (Petit in-8°. Imprimé.) — « Le cours des foires de la ville de Troyes, » XVIIe siècle. (Imprimé.) — « Arrest du Conseil d'État du Roi, et lettres-patentes sur icelui, qui confirme à perpétuité deux foires en la ville de Troyes, capitale de Champagne, dont l'une commencera le second lundi de Carême, et l'autre le premier de septembre, avec franchise des droits de sortie du royaume pendant les huit jours ouvriers de chacunes foires, » 1716. In-4°. (Imprimé.) — Ordonnance du lieutenant général de police de Troyes, réglant les dispositions de la foire franche de Carême, 1787. (Imprimé.) — Arrêté pris sur la même matière par la Chambre du Conseil de la Police de Troyes, 1787. (Imprimé.)

E. 1095. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1536-1792. — *Avirey* et *Lingey*. — Sentence du lieutenant du bailli et maître des Eaux et Forêts de Bar-sur-Seine, rendue au profit des habitants d'Avirey-le-Bois et de Lingey, déclarant que Gérard de Gand, écuyer, maître-sergent des Eaux et Forêts, avait saisi à tort les « proyes et bestes armailles, porcs et chèvres » desdits habitants qui paissaient au bois des Jarris, attendu que les habitants de ces villages avaient le droit d'« aller, faire mener et conduire leur dit bestail gros et menu oudit bois pour pasturer et champoyer, excepté les porcs en temps de greines,... » 1536. — Sentence des commissaires du Roi, députés sur le fait des francs fiefs et nouveaux acquêts, portant mainlevée de la saisie faite au nom du Roi sur les usages et pâturages des habitants d'Avirey-le-Bois et de Lingey, 1572. — Consultation d'avocats, signée Thuyot, Relegi et Lefrançois, déclarant que les habitants d'Avirey et de Lingey sont fondés à réclamer les droits d'usage, de pâturage, de bois à chauffer et à bâtir, dans les bois de Jarris appelés le bois du Roi; à réclamer la possession de l'excédant des quarante arpents dont ce bois est composé et qui est au-delà des bornes qui le limitent, attendu que cet excédant fait partie de la commune appelée Plein-Chanois dont lesdits habitants sont en possession, 1792. Cette consultation vise des lettres patentes, données à Compiègne au mois de juin 1624, qui ont confirmé les habitants de ces communes dans les droits d'usage, pâturage, bois à chauffer et à bâtir dans les bois de Jarris, au lieu appelé le bois du Roi.

E. 1096. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets; papier.

1778-1790. — *Balnot-la-Grange.* — Délibérations de la communauté. — Fol. 1, r°: Ordonnance de l'Intendant de Champagne ordonnant la nomination de quinze notables par les habitants de la communauté de Balnot et Vaudron, pour les affaires de cette communauté, attendu que la plupart des habitants négligeaient de se rendre aux assemblées convoquées par le syndic, etc., 1778. (Copie.) — Fol. 2, r°: Procès-verbal de l'assemblée portant nomination de ces quinze notables, 1778. (Copie.) — Fol. 3, v° et suivants: Procès-verbaux des délibérations de cette assemblée portant approbations des comptes, nominations de syndics pour un an, gardes des bois communaux, renouvellement de l'assemblée des notables par fractions de six, après trois années d'exercice, pour une durée de six années (1785), aux termes de l'ordonnance de 1778, nominations de « pâtre bannal » pour un an, de trois députés pour l'assemblée provinciale, attendu que la paroisse ne comprenait, avec toutes ses dépendances, que cent feux environ (1787), avis favorable à l'établissement d'une brigade de maréchaussée à Chaource (1788). Nomination de deux collecteurs pour un an (1788), de deux adjoints qui assisteront à l'instruction des procès-criminels (1790), 1779-1790.

E. 1097. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1550-1634. — *Brevonne.* — Transaction relative aux usages de Brevonne, faite entre les habitants dudit lieu et Antoine de Luxembourg, comte de Brienne et Ligny (Meuse), seigneur de Piney, Montangon et Machaut, 1550. (Copie délivrée en 1670.) Les parties ont reconnu que dès 1546, pour terminer quelques différends relatifs à ces usages et à ceux de Piney, elles avaient fait une transaction par laquelle Antoine de Luxembourg avait confirmé les droits reconnus auxdits habitants en 1527 ou 1518 par Charles de Luxembourg, son père. — Déclaration des usages de Brevonne, faite par les habitants, 1634. (Copie délivrée en 1793.)

E. 1098. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1598-1740. — *Champignolle.* — Transaction entre les religieux de Clairvaux, seigneurs de Champignolle, et les habitants dudit lieu, par laquelle ont été déterminés les droits respectifs des parties relatifs aux censives, défauts et amendes, retenues, cornages, taille abonnée, bois usagers, pressoir banal, avec affranchissement de la main-morte,

1528. (Copie.) — Sentence des Requêtes du Palais, maintenant les religieux de Clairvaux dans la possession des deux tiers des dîmes de grains de Champignolle, à raison de dix gerbes l'une, avec droit de prendre deux setiers de blé-froment et quatre setiers d'avoine sur l'autre tiers qui appartenait au curé, 1567. (Copie.)

E. 1099. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1630-1747. — *Châtres.* — Déclaration donnée par les habitants de Châtres, de leurs pâturages et communes sis au territoire de Châtres, et de ceux qu'ils avaient en commun avec les habitants de Méry et de Mesgrigny, pour satisfaire à la déclaration du Roi, du 30 mai 1639, relative à la recherche des amortissements, 1639. — Déclaration semblable, pour satisfaire à l'ordonnance de M. de Caumartin, intendant de Champagne, du 12 mai 1671, donnée par les habitants de Châtres, 1671. — Autre déclaration du même genre, donnée pour satisfaire à la déclaration du Roi du 5 juillet 1689 et à un arrêt du 23 janvier 1691, 1691.

E. 1100. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1786-1787. — *Colombey-la-Fosse.* — Procès-verbal de réception de travaux exécutés aux clocher et nef de l'église de Colombey-la-Fosse, adjugés en 1785, dressé en présence des habitants du lieu, des religieux de Clairvaux et de M. le chevalier d'Antessanty, écuyer, seigneur en partie dudit Colombey, 1786. — Approbation donnée par l'intendant de Champagne, 1787.

E. 1101. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1300-1550. — *Colombey-le-Sec.* — Marguerite, duchesse de Lorraine, déclare que feu Henri, son frère, roi de Navarre, comte palatin de Champagne et Brie, lui abandonna dans le partage de biens dépendant de la succession du roi Thibaut, leur frère, mort sans hoirs, pour le prix de cinquante-neuf livres de tournois petits, la ville de Colombey-le-Sec et ses dépendances, qu'elle a possédée pendant environ dix ans ; que les habitants dudit lieu lui payaient chaque année cette somme de cinquante-neuf livres, moyennant quoi ils étaient exempts de toutes tailles et autres actions, et avaient la vaine pâture dans tous les bois du finage, l'usage du bois de Rouvre-au-Mont ; enfin que son mari, René (*sic*) [Ferry III], duc de Lorraine, et elle, ont donné Colombey-le-Sec à leur fils Thibaut de Lorraine, 1300. (Copie.) — Jean, sire d'Arentières et de Colombey-le-Sec, et Marguerite, sa femme, déclarent être en difficultés avec leurs habitants de Colombey au sujet de la taille, des pâturages, mariages, tonsures de clercs, amendes, bois et vignes qu'ils s'étaient appropriés pour employer à leur église et à d'autres affaires ; en conséquence ils déterminent les droits et charges qu'ils reconnaissent auxdits habitants, 1320. (Copie.) — Sentence de Guillaume de La Touche, écuyer, lieutenant général au bailliage de Chaumont (Haute-Marne), portant mainlevée de la saisie qui avait été faite à la requête du procureur du Roi audit bailliage sur les usages et pâturages de Colombey-le-Sec, après que communication lui eût été faite de chartes de 1320, 12 septembre 1376, 13 février 1381 (v. st.) et 20 mai 1382, qui établissaient leurs droits, 1458. Les chartes sus-mentionnées sont transcrites dans celle de 1458. (Copie.) — Sentence du maître enquêteur des Eaux et Forêts de Champagne et Brie, maintenant les habitants de Colombey-le-Sec dans leurs droits d'usages et pâturages, 1549. (Copie.) — Extrait du terrier de Colombey-le-Sec concernant la haute, moyenne et basse justice, la banalité des pressoirs et fours, les censives, lods et ventes, taille abonnée et autres droits qui appartenaient aux religieux de Clairvaux, 1521. (Copie.)

E. 1102. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1782-1790. — *Courteron.* — Nomination de deux gardes des bois communaux, par la communauté des habitants de Courteron, 1782. — Saisie-arrêt des deniers de la communauté faite par le préposé au recouvrement des vingtièmes, 1789.

E. 1103. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1759-1782. — *Creney.* — Transaction entre François Janson, lieutenant au régiment de Saint-Chamon-infanterie, seigneur de Saint-Parre-les-Tertres, Baire (même commune) et les Vieilles-Vignes (idem), et les habitants de Creney, par laquelle ces derniers reconnaissent audit sieur Janson le droit de faire pâturer ses bestiaux et ceux de son fermier dans les pâtures et marais que lesdits habitants avaient aux finages de Saint-Parre et de Villechétif ; M. Janson consent à se dessaisir de ce droit et la communauté de Creney lui abandonne en échange, en toute propriété, environ douze arpents de pâtures à prendre dans une plus grande pièce ; ils lui reconnaissent également le droit de chasse aux canards et autres oiseaux de passage dans toute l'étendue des marais, 1759. (Copie.) — « Mémoire pour les habitans de la paroisse de Creney, en Champagne, appellans, contre les habitans



du hameau d'Argentolles, paroisse de Saint-Pars, intimés, » 1782. (Imprimé.) — « Mémoire en réponse, pour les habitans, corps et communauté d'Argentolles, paroisse de Saint-Pars, élection de Troyes, intimés, contre les habitans de Creney, en Champagne, appellans, » 1782. (Imprimé.) Ces deux mémoires sont relatifs au marais de Creney qui fait l'objet de la transaction de 1759 sus-analysée.

E. 1104. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1637-1790. — *Fontenay-de-Bossery.* — Bail de quinze arpents de pâtures, sis à Fontenay, lieu dit le Marais, appartenant aux habitants de Fontenay, 1637. — Vente à réméré, par les habitants de Fontenay-de-Bossery, à Charles de Biencourt, chevalier, seigneur de Poitrincourt et en partie de Gumery, demeurant audit Gumery, d'une pièce de pâture de quatorze arpents environ, vulgairement appelée le Marais de Fontenay, 1654. — Rachat de ce marais par les habitants de Fontenay, 1790.

E. 1105. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1466 (v. st.)-**1723.** — *Landreville.* — Sentence du bailli et maître des Eaux et Forêts de Bar-sur-Seine, portant mainlevée de la saisie de leurs usages qui avait été faite au nom du duc de Bourgogne, seigneur de Bar-sur-Seine, et reconnaissance des divers usages leur appartenant, savoir, le pâtis Villenosse, le pâtis de la Roulotte, le pâtis Marins, etc., partie de la rivière d'Ource, etc., 1466 (v. st.). (Copie.) — Mainlevées de différentes saisies des usages de Landreville, 1572 et 1575. (Copies.)

E. 1106. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1767. — *La Loge-Pontblin.* — Transaction entre les habitants du Vau (commune de Metz-Robert) et de Courtançon (commune des Loges-Margueron), d'une part, Louis-Pierre de Mauroy, chevalier, seigneur de Montchevreuil (même commune), y demeurant, Frédéric Damoiseau, chevalier, seigneur de La Bande (commune de Chaource), et Jean-Baptiste Chastron, avocat en Parlement, demeurant à Chaource, aussi d'une part, et les habitants de La Loge-Pontblin, d'autre part, par laquelle sont réglés les frais d'un procès survenu entre les parties, concernant les usages du hayer, et l'exécution d'un arrêt obtenu par les habitants du Vau et de Courtançon, 1767.

E. 1107. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1354-1613. — *Merrey.* — Un sergent du Roi en la prévôté de Bar-sur-Seine informe le bailli de Troyes et de Meaux que sur ses ordres il a fait commandement aux religieux de Mores (commune de Celles), de laisser les habitants de Merrey jouir paisiblement de leurs pâturages, 1354. — Accord fait entre les religieux de Mores et les habitants de Merrey, concernant le vain pâturage, 1357. (Copie.) — Mainlevée donnée par un lieutenant du maître-enquêteur des Eaux et Forêts de Champagne, de la saisie qui avait été faite des usages et pâturages des habitants de Merrey, 1408. (Copie.) — Mandement du Roi Charles VI aux bailli de Troyes et maître des Eaux et Forêts du comté de Champagne, pour maintenir les habitants de Merrey dans le droit de chasser et pêcher dans leurs usages, 1421.

E. 1108. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1209 (v. st.)-**1377.** — *Mesnil-Sellières.* — Copie informe, du XVIIIe siècle, d'une sentence (arbitrale?) rendue en 1377 entre les religieux de Larivour et les habitants de Mesnil-Sellières, confirmant ces derniers dans le droit de jouir de leurs « usages, appanages et pasturages desdits bois, appellés *Les Usages*, » conformément à la teneur des anciennes chartes transcrites dans cette pièce, avec traduction française, savoir : une charte de Milon, doyen, et Maurice, archidiacre de Troyes, contenant accord fait entre les religieux de Larrivour, d'une part, Garnier de Méry, chevalier, et la communauté des habitants de Doche, d'autre part, concernant l'usage de ces derniers dans le bois de Doche, février 1209 (v. st.), à Troyes (Cart. Larrivour, *De Fonteneri*, XXV) ; une charte de Nicolas, évêque de Troyes, contenant vente par Jean de Méry, chevalier, et la communauté de Doche, aux religieux de Larrivour, de mille arpents du bois de Doche, novembre 1233 (Cart. Larrivour, *De mille arpentis nemoris Doschie*, I) ; une charte de Clarembaud, seigneur de Chappes, et de Gautier de Chappes, son frère, déclarant qu'en leur présence la communauté des habitants de Doche et celle du Mesnil-Fouchère, près de Sellières, ont reconnu avec leur assentiment n'avoir aucun droit d'usage sur mille arpents de bois dans la forêt de Doche appartenant aux dits religieux, situés entre la grange de Beaumont et celle de Vaudemanche. Quant au surplus du bois de Doche, ces communautés continueront d'y avoir les mêmes droits que par le passé, avril 1233. (Cart. *De mille arpentis nemoris Doschie*, XI.)

E. 1109. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1767. — *Messon.* — Requête adressée au bailli du duché d'Estissac par Edmée Le Page, dame usufruitière du domaine d'Errey, Villecerf et Messon en partie, à l'encontre des habitants de Messon, pour les obliger à passer titre nouvel et reconnaissance d'une maison et dépendances sise à Messon, acquise par eux et servant de presbytère, 1767.

E. 1110. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1400-1636. — *Montceaux.* — Mandement de Charles VI, roi de France, adressé à Guillaume de Tancarville, « souverain maistre et général réformateur des eaux et forestz » du royaume, lui enjoignant de laisser les habitants de Cerres, Montceaux et Chaussepierre jouir de leurs droils d'usage dans la forêt de Rumilly, Paris, décembre 1400. — Mainlevée donnée par Christophe Ripault, seigneur de Champ-sur-Marne, lieutenant général des Eaux et Forêts de France, Champagne et Brie, de la saisie de la forêt de Rumilly qui avait été faite pour cause des droits d'usage des habitants de Cerres et Montceaux, paroisse de Vaudes, 1534. — Sentence de la juridiction des Eaux et Forêts de la châtellenie de Rumilly, permettant aux habitants de Cerres et de Montceaux, paroisse de Vaudes, de « prandre bois mort, sec, pourry, tombant et versé par terre en ladicte forest de Rumilly, sans aulcunement en pouvoir abatre ; aussy d'y pouvoir mener pasturer leurs bestes, vaches et porcz..... sans préjudice des parties au principal..., » 1540. — Sentence semblable rendue au profit des habitants de Serres et de Montceaux par Étienne Menisson, commissaire des guerres, maître des Eaux et Forêts de France, Champagne et Brie, 1553. — Partage et subdivision faits par un commissaire du Roi, à ce député, de treize cents arpents de la forêt de Rumilly qui avaient été attribués à divers usagers de cette forêt, tant ecclésiastiques que seigneurs et gentilshommes et communautés de villages, par un partage antérieur fait entre ces usagers et le Roi et l'abbaye de Molême, portant attribution en pleine propriété, savoir : de trente arpents au prieur de Fouchères; vingt arpents à Antoine de Lenoncourt, seigneur de Marolles et Poligny ; trente arpents au sieur de La Motte, capitaine des gardes de chasse de la forêt de Rumilly et de la garenne de Bar-sur-Seine ; trois cent quatre-vingts arpents aux habitants de la paroisse de Rumilly; deux cents, à ceux de la paroisse de Vaudes et Chemin; cent, à ceux de la paroisse de Saint-Parre-les-Vaudes et de Courgelaines; cent quatre-vingt-deux à ceux de la paroisse de Cerre et Montceaux, et trois cent cinquante-huit à ceux de la paroisse de Lantages, Les Bordes et La Chapelle-d'Ose, 1636.

E. 1111. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1533 (v. st.). — *Saint-Mards-en-Othe.* — Sentence des requêtes du Palais à Paris, rendue entre les habitants de Saint-Mards, d'une part, Louis Raguier, chevalier, seigneur de La Mothe, et Jacques de Piédefer, écuyer, maintenant les habitants de Saint-Mards en la possession du droit de mener leurs bêtes grosses et menues pâturer aux bois dudit finage où ils avaient l'habitude d'aller, et d'y prendre le bois nécessaire à leur chauffage et à leurs constructions, aux réparations et à l'entretien de leur église en y appliquant la moitié des deniers provenant des ventes de bois, l'autre moitié devant appartenir à MM. Raguier et de Piédefer, seigneurs de Saint-Mards, etc., 1533 (v. st.).

E. 1112. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1486-1492. — *Virey-sous-Bar.* — Sentence rendue par un commissaire du Roi, à ce député, entre les chanoines de la chapelle du Bois-de-Vincennes, seigneurs de Virey-sous-Bar, et Gaucher de Dinteville, seigneur de Bourguignons et de Foolz, maintenant lesdits chanoines en la possession et saisine d'une pièce de pré d'environ six arpents, sise au finage de Virey, lieu dit En Vyas, 6 juillet 1486. — Appel de cette sentence interjeté par M. de Dinteville devant le bailli de Troyes, 13 juillet 1486. — Arrêt du Parlement de Paris faisant défense à M. de Dinteville de troubler les habitants de Virey dans leur possession pendant le procès principal qui était pendant devant le bailli de Troyes, 1492.

CORPORATIONS D'ARTS ET MÉTIERS.

COMMUNAUTÉ DES MARCHANDS DE TROYES.

E. 1113. (Registre.) — In-folio, 225 feuillets ; papier.

1775. — « Inventaire général des titres et papiers de la communauté des marchands réunis de la ville de Troyes, capitale de la Champagne, par M. Delion, notaire et tabellion du Roy et commissaire aux droits seigneuriaux, M DCC LXXV. » — Layette 1. Statuts et règlements des marchands. Premier dossier : ceux des marchands pour-

pointiers (1580-1581); deuxième dossier : ceux des marchands drapiers chaussetiers (1564-1670); troisième dossier : ceux des marchands merciers (1627-1748); quatrième dossier (divers). — Layette 2. Ne pourront être reçus marchands ceux qui ne justifieront pas des brevets d'apprentissage (1625-1766). — Layette 3. Brevets d'apprentissage (1650-1725). — Layette 4. Lettres de maîtrises (1581-1773). — Layette 5. Droits dus pour l'enregistrement des brevets d'apprentissage (1669-1751). — Layette 6. Droits de confréries (1651-1704). Layette 7. Droits dus par les apprentis et aspirants à l'état de marchand (1677-1762). — Layette 8. Réception des aspirants à la communauté des marchands, et états des membres d'icelle (1597-1765). — Layette 9. Prestation de serment des aspirants au corps et communauté des marchands (1687-1761). — Layette 10. Nominations des grand-garde et gardes de la communauté des marchands. Premier dossier : drapiers (1587-1695); deuxième et troisième dossiers : merciers, grossiers, joailliers (1627-1695); quatrième et cinquième dossiers : communauté des marchands unis de Troyes (1702-1779). — Layette 11. Union des marchands drapiers-chaussetiers et des marchands merciers-joailliers (1670-1735). — Layette 12. Marchands drapiers-chaussetiers. Premier dossier : largeurs et qualités des draps, serges et autres étoffes fabriquées par les drapiers drapans (1571-1771); deuxième dossier : pour la visite chez lesdits drapiers (1650-1687); troisième dossier : teintures des étoffes de laine et visites chez les teinturiers par les marchands drapiers-chaussetiers (1611-1686); quatrième dossier : règlement pour la teinture (1737); cinquième dossier : visites chez les tondeurs (1630-1749); sixième dossier : contre les drapiers drapans, pour la vente des draps, serges, etc. (1612-1628); septième dossier : contre les drapiers drapans, pour la vente des laines (1697-1702); huitième dossier : contre les marchands merciers, au sujet de la vente des marchandises de draperies et sergeries, etc. (1623-1688); neuvième dossier : contre les marchands mégissiers, pour la vente des draps (1608-1758); dixième dossier : contre les tailleurs d'habits et couturiers (1565-1586). — Layette 13. Marchands merciers, grossiers, joailliers, quincailliers, lingers, toiliers, etc. Premier dossier : contre les orfèvres (1627); deuxième dossier : contre les pourpointiers, lingers et toiliers (1627-1733); troisième dossier : contre les tisserands (1627-1768); quatrième dossier : contre les chandeliers (1630-1684); cinquième dossier : contre les taillandiers ferronniers (1639-1641); sixième dossier : contre les chapeliers (1682); septième dossier : contre les selliers-carrossiers (1654); huitième dossier : contre les bonnetiers, fabricants de bas (1695-1764); neuvième dossier : contre les tailleurs d'habits (1701-1769); dixième dossier : contre les passementiers (1698). — Layette 14. Auneurs et courtiers (1586-1733). — Layette 15. Contrôleurs, visiteurs et marqueurs de toiles, etc. (1627-1749). — Layette 16. Contrôleurs, visiteurs et marqueurs de toiles (1582-1645). — Layette 17. Auditeurs examinateurs des comptes (1694-1768). — Layette 18. Maîtres gardes, jurés, syndics, trésorier de la bourse commune et auditeurs des comptes (1691-1748). — Layette 19. Inspecteurs généraux, contrôleurs, commissaires et visiteurs des manufactures de draps, etc. (1704-1769). — Layette 20. Greffiers des insinuations et enregistrements des brevets d'apprentissage (1705-1707). — Layette 21. Contrôleurs, visiteurs, juges, gardes conservateurs des poids et mesures (1704-1710). — Layette 22. Contrôleurs, prudhommes et vendeurs de cuirs (1706-1736). — Layette 23. Paraphe des registres (1709-1710). — Layette 24. Fabrique de toiles, futaines et bazins, et leur blanchissage en la ville de Troyes (1729-1773). — Layette 25. Qualités et marques des toiles, futaines, bazins, canevas, coutils, treillis, etc. (1664-1758). — Layette 26. — Contrôle et marque des toiles (1625-1756). — Layette 27. Coins et marques des grand garde et gardes de la communauté des marchands (1678-1768). — Layette 28. Visite des grand garde et gardes des marchands, à la halle, des marchandises qui y sont descendues, et marques d'icelles (1627-1770). — Layette 29. Saisies pour contraventions aux réglements des manufactures (1670-1770). — Layette 30. Halle des marchands (1627-1749). — Layette 31. Hallier ou garde-halle des marchands (1634-1761). — Layette 32. Foires franches de Troyes (1445-1773). — Layette 33. Droits de sortie du royaume (1684-1761). — Layette 34. Navigation de la rivière de Somme (1746). — Layette 35. Commerce en gros par la noblesse (1701-1767). — Layette 36. Distraction de ressort de juridiction (1690-1743). — Layette 37. Receveur des consignations (1689-1755). — Layette 38. Préséance des marchands sur les procureurs (1663-1768). — Layette 39. Officiers municipaux (1596-1769). — Layette 40. Flottage (1724-1766). — Layette 41. Dettes de la communauté des marchands et rôle des répartitions de deniers sur les membres d'icelle, pour l'acquit des dites dettes (1628-1759). — Layette 42. Dettes de la ville (1639-1654). — Layette 43. Comptes. Premier et deuxième dossiers : ceux des marchands merciers-grossiers, joailliers (1632-1695); troisième et quatrième dossiers : ceux des marchands drapiers-chaussetiers (1631-1694); cinquième dossier : ceux des grands gardes de la communauté unie des marchands (1699-1769). — Layette 44. Reddition de comptes (1670-1748). — Layette 45. Taxes sur les sacs d'argent (1707-1711). — Layette 46. Libraires, imprimeurs

(1765-1766). — Layette 47. Confirmation des privilèges (1727). — Layette 48. Avènement du Roi à la couronne (1644-1730). — Layette 49. Formule du papier (1674-1688). — Layette 50. Nouveaux établissements de fabriques (1762-1765). — Layette 51. Renonciations à la communauté (1686-1773). — Layette 52. Amende prononcée en la juridiction consulaire (1772-1773). — Layette 53. Patron de la communauté des marchands (1706-1732). — Layette 54. Confirmation de l'établissement des filles du Bon-Pasteur (1765). — Layette 55. Calendreurs (1772-1773).

E. 1114. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets ; papier.

1706. — « Inventaire général des tiltres et papiers de la communauté unie des marchands-merciers et drapiers de la ville de Troyes, mis en ordre séparément depuis l'institution de l'un et de l'autre corps jusqu'à leur union, et conjointement depuis ladite union jusqu'au jour du présent inventaire commencé le... septembre 1706. » Cet inventaire est beaucoup plus sommaire que le précédent. On y voit que les papiers avaient alors été classés dans quinze tiroirs.

E. 1115. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1564-1670. — (Inventaire, layette 1.) — Statuts et règlements des marchands : pourpointiers (1580-1581), drapiers-chaussetiers (1564-1670), merciers, grossiers, joailliers (1627-1670).

E. 1116. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 161 pièces, papier.

1581-1761. — (Inventaire, layettes 2 à 8.) — Documents relatifs aux conditions requises pour être reçu marchand ; copies d'arrêts du Parlement, 1625-1711. — Brevets d'apprentissage, 1650-1735. — Lettres de maîtrise de drapiers chaussetiers, 1581-1627, notamment pour Nicolas d'Aubeterre, en 1602, Charles Le Bé, en 1603, Pierre d'Auxerre, en 1604.— Sentences, arrêts et ordonnances relatifs à l'obligation de faire enregistrer les brevets d'apprentissage, 1677-1751. — Pièces semblables relatives aux droits de confrérie, 1651-1704. — Arrêts du Parlement concernant les droits dus par les apprentis et aspirants, 1677-1761. — Réceptions d'aspirants à Troyes, 1632-1688.

E. 1117. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 191 pièces, papier.

1687-1761. — (Inventaire, layette 9.) — Prestation de serment des aspirants au corps et communauté des marchands ; sentences du prévôt de Troyes, arrêts du Parlement et procédures intentées par les grand garde et gardes de la communauté des marchands de Troyes au sujet du serment que les aspirants devaient prêter au prévôt de Troyes, puis, à partir de 1704, au lieutenant de police, 1687-1761.

E. 1118. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin ; 98 pièces, papier.

1587-1706. — (Inventaire, layette 10.) — Nominations de gardes de la communauté des marchands drapiers-chaussetiers de Troyes, 1594-1666. On y remarque : en 1649 Nicolas Mauroy ; en 1652, Nicolas Huez, le jeune ; en 1665, François Paillot. — Nominations de grands gardes et gardes de la communauté des merciers, grossiers, joailliers, 1627-1695. On y remarque : en 1656, Pierre Pictory, garde ; en 1681, Claude Matagrin, garde ; en 1690 et 1691, Claude Matagrin, grand garde. — Élections semblables pour la communauté des marchands unis, 1702-1766. On y voit notamment : en 1711, Jean de La Huproye, grand garde ; en 1747, Joseph de Mauroy, grand garde ; en 1763, Eustache-Nicolas Gouault et Jean-Baptiste-Jacques Camusat, gardes.

E. 1119. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 118 pièces, papier.

1670-1735. — (Inventaire, layette 11.) — Union du corps des marchands merciers, grossiers et joailliers et de celui des drapiers chaussetiers de Troyes en une seule communauté. — Procédures et interventions réciproques de ces deux corps pour arriver à l'union, 1670-1695. — Transaction par laquelle ces deux corps de marchands sont parvenus à l'union projetée, 1696.

E. 1120. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 122 pièces, papier.

1571-1771. — (Inventaire, layette 12, dossiers 1 à 5.) — Marchands drapiers chaussetiers. — Largeurs et qualités des draps, serges et autres étoffes fabriquées par les drapiers drapants, 1571. — Édit du Roi pour la réformation, police et règlement sur les façons et teintures, longueurs, largeurs et aunages des draps, etc..., et création des visiteurs et auneurs des dits draps et autres étoffes, 1571. (Imprimé du XVIIIe siècle.) — Procédures faites au bailliage de Troyes et au Parlement de Paris, pour la communauté des drapiers chaussetiers de Troyes contre les drapiers drapans de la même ville, touchant la visite que les drapiers chaussetiers ont le droit de faire, afin de reconnaître si les draps, serges et autres étoffes que les drapans fabriquent ou qu'ils tirent

d'ailleurs ont la qualité requise par les règlements et la largeur portées en iceux, et l'opposition formée par les drapans, 1614-1623. — Sentence des juges de police des manufactures de Troyes règlant la forme des visites des marchandises des drapiers drapans par les drapiers chaussetiers, 1670. — Visites d'étoffes faites par les drapiers chaussetiers chez les teinturiers; arrêt du Parlement de Paris qui confirme les drapiers chaussetiers dans ce droit, 1631. — Règlement pour la teinture des étoffes de laine et des laines servant à leur fabrication, 1737. (Imprimé.) — Ordonnance de l'intendant de Champagne fixant les droits qui seront payés aux tondeurs de draps de la ville de Troyes pour l'apprêt des draps, serges et autres étoffes qui leur seront envoyés par les marchands de cette ville, et enjoignant auxdits tondeurs de se conformer aux règlements concernant leur profession, 1749. (Imprimé.)

E. 1121. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1565-1758. — (Inventaire, layette 12, dossiers 6 à 10.) — Saisies faites à la requête des drapiers chaussetiers de Troyes, de draps et serges de différentes couleurs, attendu que les drapiers drapans ne pouvaient vendre d'étoffes que de leurs fabriques, et de couleur blanche, 1624. — Saisies de laines faites chez des drapiers drapans à la requête des drapiers chaussetiers, 1701. — Sentence de police de la ville de Troyes portant mainlevée de ces saisies, attendu que les drapans avaient le droit d'acheter toutes sortes de laines employées à la fabrique de leurs étoffes et d'en vendre l'excédant tant aux marchands de Troyes qu'aux forains, 1702. — Sentence du bailliage de Troyes déterminant les marchandises que les merciers grossiers de Troyes et les drapiers chaussetiers pourront vendre à l'exclusion les uns des autres, 1632. (Imprimé.) — Arrêt du Conseil règlant la forme des visites de draperies, serges et autres, par les drapiers et merciers de Tours, 1688. (Imprimé.) — Transaction par laquelle le corps des marchands réunis de Troyes a renoncé à la prétention d'empêcher les mégissiers de cette ville de faire le commerce de laine, 1758. — Procédures intentées par les drapiers chaussetiers de Troyes contre les tailleurs d'habits couturiers de cette ville, tant à cause de l'opposition formée par lesdits couturiers à l'enregistrement des statuts des chaussetiers, que pour la façon des chausses de drap neuf que lesdits couturiers n'avaient pas le droit de faire, 1565-1580.

E. 1122. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 193 pièces, papier.

1627-1768.— (Inventaire, layette 13.)— Sentence du bailliage de Troyes, cassant une sentence du prévôt de Troyes du 24 mars 1683, permettant en conséquence aux toiliers, lingers et pourpointiers de vendre des tirtaines et droguets et défendant aux marchands grossiers de les troubler dans l'exercice de ce droit ni de faire des visites chez eux, 1684. (Imprimé.) — Sentence de la prévôté de Troyes défendant aux chandeliers de vendre aucune marchandise de mercerie, 1630. — Arrêt semblable du Parlement, 1660. — Copie des statuts des maîtres chandeliers de Troyes et des modifications qui y ont été faites, 1677 et 1678. — Sentence du bailliage de Troyes portant que les taillandiers ferronniers pourront visiter les faux, faucilles et autres ouvrages de leur métier dans les maisons et boutiques des taillandiers ferronniers de Troyes, ainsi que ceux qui seront mis en vente par les forains, 1641. — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant que les marchandises de bonneterie qui arriveront à Troyes seront conduites au bureau des marchands merciers pour y être vues, visitées et contrôlées, 1764. — Sentence de la prévôté de Troyes portant que les marchands merciers grossiers joailliers de Troyes feront seuls, à l'exclusion des maîtres gardes de la communauté des passementiers, la visite des marchandises et ouvrages de soie qui seront mis en vente en cette ville par les forains durant les foires franches, 1698.

E. 1123. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 120 pièces, papier.

1582-1768. — (Inventaire, layettes 14, 15, 16, 17 et 18.) — Édit du Roi portant création, en tous les lieux où il y a marché, d'office d'auneurs-jurés pour auner et mesurer les toiles, et fixant les droits que devaient payer les acheteurs des toiles, 1586. (Imprimé du XVIIIe siècle.) — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant que les drapiers de Troyes ne pourront être contraints de faire auner leurs marchandises ailleurs qu'en leurs maisons, etc., 1587. (Imprimé du XVIIIe siècle.) — Jugement du siège de police et de la manufacture des toiles de Laval (Mayenne), condamnant François Louin, auneur-juré, à payer à Claude-Nicolas Matagrin, négociant à Laval, 3 livres 14 sous 3 deniers, pour le prix de deux aunes de toile que ledit auneur avait comptées en trop dans un mesurage fait chez ledit Matagrin, 1733. — Lettre relative à cette affaire, écrite par M. Matagrin, 1733. — Édit du Roi portant création, en titre d'office héréditaire, de contrôleurs, visiteurs et marqueurs de toiles, canevas, coutils, futaines et treillis en chacune des villes, bourgs et bourgades du royaume, 1627.

E. 1124. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 102 pièces, papier.

1768-1769. — (Inventaire, layettes 19, 20, 21, 22 et 23.) — Sentence faisant défense à la communauté des marchands de Troyes de percevoir sur les marchands forains, pendant la foire prochaine, d'autres et plus grands droits que ceux qu'elle a perçus à la foire dernière, 1768. (Imprimé.) — Requêtes et mémoires pour les grand garde et gardes de la communauté des marchands de Troyes, appelants, contre les maire et échevins de la même ville, intimés, au sujet de la perception des droits accordés par la déclaration du 30 décembre 1704, 1768. — Requêtes adressées à l'intendant de Champagne par les grand garde et gardes de la communauté des marchands de Troyes, concernant les droits d'enregistrement pour nominations de gardes et grands gardes et brevets d'apprentissage, 1706-1707. — Édit du Roi portant création des offices de contrôleurs-visiteurs des poids et mesures en chacune des villes et bourgs du royaume où il y a sièges de bailliage, sénéchaussée ou autre justice royale, 1704. (Imprimé.) — Déclaration du Roi, contenant règlement et tarifs des droits attribués aux offices de contrôleurs, prudhommes et vendeurs de cuirs, 1706. (Imprimé.) — Requêtes des marchands de Troyes tendant à obtenir la modération, puis l'extinction du droit de paraphe des registres, 1710.

E. 1125. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1717-1778. — (Inventaire, layettes 24 et 25.) — Ordonnance de l'intendant de Champagne, rendue en exécution d'un arrêt du Conseil du 30 octobre 1731, défendant à tous ouvriers fabriquant des siamoises et toiles rayées ou à carreaux d'y employer aucune matière de lin, 1736. — Traité fait entre plusieurs marchands de Troyes et Paul Dudoigt, commissionnaire à Orléans, pour faire conduire en la ville de Troyes toutes les marchandises que lesdits marchands achèteront à Laval, Château-Gonthier et Mayenne, 1748. Ces marchands sont : Cautelle et Landelle, Fromageot-Berthelin et Camusat, Marchand, Gouault frères, François Jourdain, Taffignon, Tézenas, J. Gaulard, Bourgeois-Aby, Boilletot, Lemuet fils, Eustache Moreau, Bouquié, Lecocq, Bouquié oncle et neveu, Levert, François Meallet, Manceau, Lalob, Finot, Bolès, Simon, N. Mocqueris, Ryembaut, Billot, Ph. Tampon, J. Lévesque, Rabiat, Coubert, Panetier, Gaulard-Lemuet et la veuve de Louis de Montmeau. — Imprimés d'arrêts du Conseil d'État, en faveur du marché de toile qui se tient à Amplepuys, en Beaujolais, 1717; portant règlement pour les toiles de La Ferté-Macé, en la généralité d'Alençon, 1722, etc. — Lettres patentes portant règlement pour les différentes sortes de toiles, canevas et coutils qui se fabriquent en la généralité d'Alençon, 1738. (Imprimé.) — Lettres patentes semblables pour la généralité dé Caen, 1740. (Imprimé.) — Arrêt du Conseil d'État, qui supprime les droits de marque et contrôle sur les toiles dans la ville de Troyes établis par édit du mois de juin 1627, 1753. (Imprimé.) Nombreux exemplaires.

E. 1126. (Liasse.)— 20 pièces, parchemin ; 234 pièces, papier.

1625-1700. — (Inventaire, layette 26.) — Procédures relatives au contrôle et à la marque des toiles, faites par les diverses communautés des marchands de Troyes, contre Nicolas Buchet, fermier du sol pour livre, 1625 ; François Chandonnet, fermier, 1629-1657 ; Charles-Henry de Maslon de Becey, 1657-1664 ; François Euldes et Claude Vialet, sous-fermiers, 1667-1675 ; Claude Maréchal et Alexandre Camusat, commis des manufactures d'étoffes, 1676-1677 ; Jacques Buisson, fermier des amendes, 1677-1681 ; Jean Pajot, sous-fermier des domaines, 1684-1685 ; Pierre Dauvergne, fermier général, 1690 ; Jean Bordet, fermier des domaines, 1690-1691 ; Pierre Pointeau, fermier-général, 1692-1695 ; Thomas Templier, fermier général, et Pierre Vauthier, sous-fermier, 1697-1700.

E. 1127. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 260 pièces, papier.

1705-1756. — (Inventaire, layette 26, suite.) — Procédures des divers marchands de Troyes, relatives à la marque et au contrôle des toiles, contre : François Angenoust, commis à la marque des toiles, 1705-1723 ; François Courtin, fermier général, 1725 ; Mathieu de Varenne de Chevigny, adjudicataire de la marque des toiles, 1728-1738 ; Jean-François de Meufves, fermier de la marque des toiles en la ville de Troyes, 1738-1746 ; Joseph Godet, nouveau fermier des domaines, 1750-1756.

E. 1128. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 76 pièces, papier.

1677-1770. — (Inventaire, layettes 27 et 28.) — Arrêt du Conseil d'État ordonnant que pour la marque des marchandises en la ville de Troyes il sera fait une marque nouvelle et commune, qui aura d'un côté pour titre : gardes merciers de Troyes, et de l'autre : gardes drapiers de Troyes, et qu'elle sera enfermée au moyen de deux clés, 1678. — Signification faite aux grand garde et gardes de la commu-

nauté des marchands de Troyes, d'une ordonnance de police du 4 avril 1705 portant que lesdits grand garde et gardes déposeront dans trois jours au greffe de ladite police une empreinte de la marque dont ils entendent se servir pour la marque des draps et toiles, 1705. — Procès-verbaux du lieutenant-général de police de Troyes, constatant, en vertu de l'arrêté du Conseil du 9 février 1734, les changements de noms des gardes et grand garde faits chaque année sur les coins et marques, 1736-1768.— Lettres patentes permettant aux maîtres gardes des marchands drapiers-chaussetiers de Troyes de porter des robes de drap ou de serge noire en faisant les visites et aux assemblées et cérémonies de leur état, à l'instar de ceux de Paris, 1627. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant que l'arrêt du Conseil du 21 juillet 1674 portant règlement pour la visite des marchandises de draperies en la ville de Paris sera exécuté en la ville de Troyes et qu'en conséquence les marchandises de draperie et de mercerie qui arriveront à Troyes seront directement portées à la halle publique pour y être vues et visitées et marquées par les gardes de la mercerie et de la draperie, 1678.

E. 1129. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 179 pièces, papier.

1670-1764. — (Inventaire, layette 29.)— Saisies faites à la requête des communautés des marchands de Troyes, pour contraventions aux règlements des manufactures, et procédures relatives à ces saisies, contre : divers marchands, 1670-1727 ; Jean Blosse, marchand à Troyes, Prestat, drapier aux Chapelles, 1727 ; Claude Lambert, drapier aux Chapelles, Gilles Gamichon, fabricant à Troyes, 1728 ; Joseph Cheval, marchand à Époisse, 1735 ; Lemuet, à Troyes, 1736 ; François Carlot, chanoine de Saint-Étienne, 1741-1744 ; Laurent Gayet, épicier-droguiste à Lyon, 1742 ; Joseph Martinot, négociant à Dijon, les sieurs Giraud frères, marchands à Lyon, 1746 ; les sieurs Menard, marchands à Lyon, 1746-1747 ; Colas et Boutard, fabricants de bas à Arcis, 1748 ; la demoiselle Raimond et Nicolas Chailley, 1750 ; Claude Moreau-Rossignol, marchand à Troyes, 1750-1759 ; Dominique Candof, marchand suisse, 1750-1751 ; François Audigé, cardeur de laine à Troyes, 1764.

E. 1130. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 42 pièces, papier.

1627-1770. — (Inventaire, layette 29, suite, et layette 30.) — Saisies faites à la requête de la communauté des marchands de Troyes, pour contraventions aux règlements des manufactures, et procédures relatives à ces saisies, contre : Pierre Cortier, bourgeois, et Nicolas Landelle, marchand à Troyes, 1765-1767 ; Joseph Rebin et Cie, négociants à Versailles, 1769-1770. — Bail de partie des bâtiments de l'Hôtel-Dieu de la Trinité, fait par les maire et échevins de Troyes, administrateurs dudit Hôtel-Dieu, à la communauté des drapiers-chaussetiers de Troyes, pour lui servir de halle, 1627. — Baux semblables faits par les directeurs et administrateurs des hôpitaux réunis de Troyes, 1674 et 1724.

E. 1131. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 67 pièces, papier.

1689-1761. — (Inventaire, layette 37.) — Signification faite aux juges consuls de Troyes par le sieur Songis, receveur des consignations à Troyes, d'un arrêt du Conseil d'État du 2 mai 1752 obtenu par lui sur le refus fait par lesdits juges consuls d'enregistrer ses lettres de provisions, 1752. — Procédures, mémoires, requêtes et arrêts en l'instance pendante au Conseil entre ledit sieur Songis, demandeur, et les juges consuls de Troyes, défendeurs, et les grand garde et gardes des marchands de Troyes, intervenants, 1753-1755. — Arrêt du Conseil d'État recevant les juges consuls de Troyes opposants à l'enregistrement, 1756.— Pièces produites au procès contre le sieur Songis, 1689-1755.

E. 1132. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 176 pièces, papier.

1596-1769. — (Inventaire, layettes 38 et 39.) — Mémoire pour les juges et consuls des marchands de Troyes et les grand garde et gardes de cette communauté, contre Jérôme Boudé, dit Grandville, procureur au bailliage, et la communauté des procureurs, avec l'arrêt du Conseil d'État du Roi du 15 janvier 1742, concernant la préséance, rendu en faveur des marchands, 1742. (Imprimé.) — Rôle des marchands de Troyes dans les élections d'officiers municipaux ; arrêt du Parlement de Paris, relatif à ces élections, 1596 ; procès-verbaux d'assemblées des drapiers-chaussetiers (1629-1690), merciers, grossiers et joailliers (1665-1677) portant députation de plusieurs d'entre eux pour élire les maires et échevins. — Délibérations, projets de requêtes, consultations, mémoires, concernant les nominations de notables, 1765-1769.

E. 1133. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1724-1766. — (Inventaire, layette 40.) — Arrêt du Conseil d'État concernant le flottage sur la rivière de Seine, qui aura lieu du 1er octobre au 1er mars 1724. (Imprimé.)— Mémoire des maire, échevins et commerçants de Troyes, à propos du flottage, contre les adjudicataires de la forêt de

Jeugny et les prévôt des marchands et maire de Paris, 1733. (Imprimé.) — Sentence du bureau de la ville de Paris touchant le flottage de la Seine au-dessus de la ville de Troyes, 1766.

E. 1134. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 207 pièces papier.

1628-1768. — (Inventaire, layettes 41 à 42.) — Procès-verbal d'assemblée de la communauté des merciers, grossiers et joailliers de Troyes pour l'imposition de 10 livres sur chaque meuble de la communauté à l'effet d'acquitter les dettes, 1628. — Constitutions de rentes consenties par les merciers et les drapiers de Troyes, au profit de diverses personnes, 1654-1697. — Assemblée de la communauté des marchands de Troyes pour trouver les moyens de payer la somme de cent-vingt-cinq mille livres, afin de supprimer les offices des manufactures, 1705. — Noms des personnes qui ont prêté de l'argent à la communauté pour le rétablissement des foires, 1706. — Rôle de répartition des marchands de Troyes en cinq classes pour acquitter les dettes de la communauté, 1706. — Procès-verbaux d'assemblées de la communauté des marchands, relatives au paiement de quatre mille quatre cents livres, somme à laquelle la communauté a été taxée pour l'industrie, 1744. — État général des dettes de la communauté des marchands, avec les charges annuelles, 1761. — Procès-verbaux d'assemblées et procédures pour les marchands merciers, grossiers et joailliers de Troyes concernant diverses impositions que les maire et échevins de Troyes voulaient faire établir afin d'acquitter les dettes de la ville, 1639-1652.

E. 1135. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1629-1694. — (Inventaire, layette 43.) — Comptes rendus par les grands gardes et gardes de la communauté des marchands merciers, grossiers et joailliers, épiciers et ferronniers, 1629-1694. — Les grands gardes étaient : Henri Camusat (1629-1630), Antoine Taffignon (1630-1631), Jean Gaulard (1632-1633), Louis Michelin l'aîné (1633-1634), Claude le jeune (1634-1635), Vincent d'Aultruy (1625-1636), Jean Béguin (1636-1637), Jacques Laurent (1638-1639), Claude Benoist (1639-1640), Joseph Millet (1640-1641), Jean Truelle (1642), Jean Gombault (1643), Adam Millet (1643-1644), Antoine Taffignon le jeune (1644-1645), Pierre Aubrun (1645-1646), Nicolas d'Aultruy (1646-1647), Nicolas Tassin (1647-1648), Louis Paillot (1648-1649), Pierre Maillet (1649-1650), Jean Moion (1650-1651), Edme Debiest l'aîné (1652-1653), Pierre Jeanson (1653-1654), Edme Gaulard (1654-1655), Antoine Corps (1655-1656), Émard Morandin (1656-1657), Nicolas Andry (1657-1658), Jacques Tassin (1658-1659), Nicolas Baubey (1659-1660), Remy Legrin (1660-1661), Claude Benoist le jeune (1661-1662), Jean Gallien (1662-1663), Jacques Dumont (1663-1664), Pierre Aubrun (1664-1665), Louis Semilliard (1665-1666), Louis Michelin (1666-1667), Nicolas Jourdain (1667-1668), Nicolas le Rouge (1668-1669), Louis Camusat (1669-1670), Michel Taffignon (1670-1671), Nicolas Devert (1671-1672), Louis Véron (1672-1673), Jean Goujon (1673-1674), Laurent Maillet (1674-1675), Antoine Taffignon l'aîné (1675-1676), Jean Jacquin (1676-1677), Michel Taffignon (1677-1678), Pierre Laurent (1678-1680), Germain Régnier (1680-1681), Jacques du Four (1681-1682), Jean Poncy (1682-1683), Antoine Taffignon (1683-1684), Jacques Truelle (1684-1685), Pierre Oudinot (1685-1686), Edme-Jérémie Bajot (1686-1687), Henri Le Jeune (1687-1688), Jacques Savin (1688-1689), Jacques Sorin (1689-1690), Claude Matagrin (1690-1692), Nicolas Baubey (1692-1693), Edme Nortas (1693-1694), Claude Cherot (1694-1696). — Parmi les gardes, qui furent d'abord au nombre de quatre, puis réduits à deux (1643), et enfin portés de nouveau à quatre (1649), on remarque : en 1645, Louis Paillot ; en 1652, Nicolas Pictory ; en 1660 et 1661, Louis Sémilliard ; en 1663 et 1664, Pierre Pictory ; en 1672 et 1673, Jean Corps; de 1678 à 1681, Nicolas Paillot; en 1681 et 1682, Claude Matagrin ; en 1689, Pierre Sémilliard ; en 1693, Jean le Bé le jeune ; en 1694, Nicolas Gouault.

E. 1136. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 104 pièces, papier.

1631-1766. — (Inventaire, layette 43, suite, et layettes 44 à 48.) — Comptes rendus par les « maîtres-gardes » de la communauté des marchands drapiers chaussetiers de Troyes, 1631-1694. — Les maîtres gardes étaient : Edme Charrier (1631-1632), Jacques Aubry (1632-1633), Jérôme Petitpied (1635-1636), François Léger (1636-1637), Nicolas Morel (1637-1638), Denis Buffet (1638-1639), Jean du Bled (1639-1640), Jacques de La Hupproye (1641-1642), François Savin (1643-1644), Nicolas Maison (1644-1645), Nicolas de Marisy (1645-1646), Pierre Dièvre (1646-1647), Nicolas Fabvet (1647-1648), Jean Moreau (1648-1649), Marie Martin au nom de son défunt mari Nicolas Mauroy, et Jean Morel (1649-1650), Nicolas Vauthier (1651-1652), Jacques de La Hupproye (1652-1653), Nicolas Sémilliard (1653-1654), Louis Morise (1654-1655), Nicolas Berthelin (1657-1658), François Véron (1658-1659), Pierre Dièvre (1660-1661),

Jean Domballe (1661-1662), Nicolas Huez (1662-1663), Innocent Poupot (1664-1665), Jean Moreau (1665-1666), François Paillot (1666-1667), Jean Charpy (1667-1668), Nicolas Lemuet (1668-1669), Nicolas Jeanson (1669-1670), Jacques Blampignon (1670-1671), Louis Morise (1671-1672), Jacques Aubry (1672-1673), Nicolas Jeanson (1673-1674), Pierre Tisserant (1675-1676), Pierre Morel (1676-1677), Claude Barollet et Augustin Gauthier (1677-1678), Nicolas Flobert (1683-1684), Pierre Morel (1685-1686), Pierre Barolet (1686-1687), Georges Poupot (1687-1688), Edme Charpy (1689-1690), Jérôme Maillet (1690-1691), François Berthelin (1691-1692), François Mauroy (1692-1693), François Flobert (1693-1694), Claude Mauroy (1694-1695). — Compte de Jean Le Bé, le jeune, grand garde des communautés unies des marchands de Troyes, pour 1699 à 1700. (Cf. E. 1145.) — Pièces relatives aux redditions de comptes, 1670-1748. — Arrêts du Conseil d'État relatifs à la taxe sur les sacs d'argent, 1707-1711. (Imprimés.) — Difficultés survenues entre le sieur Bouillerot, libraire à Troyes, et la communauté des marchands au sujet de sa nomination comme notable de la chambre de l'échevinage, 1765-1766. — Arrêt du Conseil d'État confirmant la communauté des marchands de Troyes dans tous ses privilèges, 1727. — Paiement de deux mille cinq cents livres, fait par les merciers de Troyes, pour droit de confirmation, à cause de l'avènement du Roi à la couronne, 1644. — Paiement de douze cents livres formant les deux sols pour livre de douze mille livres déjà payées en semblable circonstance, 1730.

E. 1137. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 85 pièces, papier.

1674-1765. — (Inventaire, layettes 49 et 50.) — Procédures de la communauté des marchands drapiers-chaussetiers de Troyes contre les fermiers des formules du papier et parchemin, 1675-1681. — Arrêt du Conseil d'État qui permet aux habitants de la campagne, et à ceux des lieux où il n'y a point de communautés, de fabriquer des étoffes, suivant la disposition des règlements, 1762. (Imprimé.) — Manufacture d'Origny-le-Sec. — Livre-journal, 1763-1764. — Inventaire, 1764. — Livre pour les pièces fabriquées, 1764. — Livre pour la distribution du coton en laine et pour la réception du coton filé, 1764. — « Compte que rendent les s[rs] Bely, père et fils, à Messieurs de la communauté des marchands de Troyes pour la gestion de l'école de filature et de fabrication à Origny, » 1763-1764.

E. 1138. (Liasse.) — 4 pièces parchemin ; 307 pièces, papier.

1686-1773. — (Inventaire, layettes 51 à 55.) — Renonciations à la communauté des marchands drapiers, 1686-1773. On remarque parmi les renonçants : en 1687, la veuve de François Paillot ; en 1701, Jacques de La Hupproye ; en 1702, la veuve de Jean Le Bey ; en 1703, Claude Matagrin ; en 1706, Antoine de La Hupproye ; en 1735, Claude Matagrin ; en 1746, Jean Matagrin ; en 1749, Benoît de Mauroy ; en 1755, Gilbert de Mauroy ; en 1764, Nicolas Corps, la veuve d'Antoine Huez ; en 1766, Gilbert de Mauroy ; en 1767, Nicolas-Marc-Antoine Tézenas, Claude-Jacques de Mauroy de Villemoyenne, Nicolas de Brienne, Louis de Mauroy-Vauthier ; en 1770, la veuve de Joseph de Mauroy ; en 1773, Bernard-Gaspard Mitantier. — Sentence du lieutenant général de police de Troyes homologuant une délibération de la communauté des marchands par laquelle il a été convenu que la célébration de la fête de saint Julien, patron de la communauté, qui arrivait le 28 août, serait transférée au lundi des Quatre-Temps de septembre, 1706. — Sentence semblable concernant la résolution de ne faire dire qu'un service le jour de la fête, en l'église des Cordeliers, 1732. — Confirmation de l'établissement des filles du Bon-Pasteur, qui sont autorisées à vivre en corps et communauté, à accepter des donations jusqu'à concurrence de trois mille livres de revenu, etc., 1765. — Pièces diverses concernant les calendreurs, 1772-1773.

E. 1139. (Liasse.) — 213 pièces, papier.

1585-1774. — Pièces de toute nature anciennement classées B. 1-402 et C. 1-101. — Exploits et autres actes de procédure faits en la prévôté de Troyes concernant la déclaration et visite des marchandises déposées en la halle par des drapiers-chaussetiers et merciers-grossiers-joailliers (1585-1727), des sommes dues à des particuliers par les drapiers-chaussetiers, les taxes dues par les marchands suivant la classe à laquelle ils appartenaient, etc. (1640-1769). — Procès-verbaux d'assemblées des merciers et drapiers unis de Troyes concernant diverses affaires : vente d'argenterie (1703), gages des auditeurs des comptes (1709), l'augmentation du nombre des classes (1691), les frais de l'entrée du Roi à Troyes (1629), etc.

E. 1140. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 211 pièces, papier.

1586-1767. — Suite de l'ancien classement, lettres D, E, F, K. — État des apprentis de la communauté des merciers-grossiers de Troyes, 1691. — Acte d'assemblée de la

communauté des marchands merciers-drapiers pour le rachat du contrôle des toiles, 1696. Il a été conclu contre le rachat. — Ordonnance de l'intendant de Champagne pour régler les voix aux élections publiques entre les drapiers et les toiliers-pourpointiers unis aux merciers, 1688. — Procès-verbaux d'assemblées des drapiers pour déterminer les classes, à propos du paiement des taxes (1695), décidant que les grand garde et gardes ne pourront recevoir aucun marchand s'il n'a fait apprentissage suivant les statuts, et règlant les réceptions des fils de maîtres (1711). — Édit du Roi portant règlement général entre les marchands, bourgeois, ouvriers et habitants des villes du royaume et les marchands forains, etc., 1586. (Copie.) — Arrêt du Parlement portant règlement entre les drapiers, chaussetiers et teinturiers de drap de la ville de Troyes, 1631. (Imprimé.) — Procédures des drapiers chaussetiers contre le sieur Taffignon, concernant la marque de ses marchandises, 1670-1672. — Arrêt rendu en faveur de ce dernier, 1685. (Imprimé. Nombreux exemplaires.)

E. 1141. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 151 pièces, papier.

1685-1784. — Procès. — Arrêt du Parlement de Paris rendu contre la communauté des merciers de Troyes, en faveurs des épiciers-droguistes, interdisant d'exercer le commerce d'épicier-droguiste sans avoir fait apprentissage, 1685. — Sentence de police de Troyes déboutant un sieur Fabvre d'une demande de remboursement formée contre la communauté des grossiers, merciers et drapiers, 1726. — Procédures de la communauté des marchands de Troyes, contre un sieur Rethel qui refusait de payer des droits d'entrée, 1741. (Incomplet.) — Mémoire pour la communauté des merciers, grossiers, joailliers et drapiers de Troyes contre François Carlot, chanoine de Saint-Étienne, Antoine Philippon, tisserand, et Marie Carlot, sa femme, concernant le commerce de bazins et futaines qu'exerçait le sieur Carlot, sous le nom de son beau-frère, 1744. (Imprimé.) — Procédures contre un sieur Gagnard qui se prétendait membre de droit de la communauté des marchands comme fils de maître marchand et ayant demeuré chez son père le temps requis par les règlements, 1749-1754. — Autres pour saisie, faites sur les sieurs Cortier et Landelle, de fils qu'ils avaient fait venir de Bretagne afin de les revendre, 1767. — Arrêt du Parlement qui condamne les sieurs Aulmont, Fournier et consorts à remettre les titres, papiers et clefs de la halle aux marchandises, dont ils s'étaient emparés, 1778. (Imprimé.) — Arrêt du Conseil d'État, rendu contre les mêmes, ordonnant exécution de l'arrêt du Parlement, 1784.

E. 1142. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 71 pièces, papier.

1727-1785. — Rôle des classes des marchands de Troyes, 1727. — Arrêt du Conseil d'État pour l'élection des gardes-jurés, 1777. (Imprimé.) — Correspondance administrative avec l'intendance de Champagne, concernant les réceptions de marchands, 1761-1775. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant qu'à l'avenir il ne sera plus levé d'imposition des classes, 1779. — Autre arrêt du Conseil pour l'élection des gardes-jurés, 1779. (Inventaire, layette 10, 5e dossier.) — Compte de dépenses de la manufacture d'Origny, 1764. — Sentences de police de Troyes, concernant la vente des fils de coton, le colportage de merceries fait par des étrangers, rendus entre la communauté des marchands unis et des bonnetiers et autres marchands, 1784-1785.

E. 1143. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1703-1786. — Exécution, par le subdélégué de l'intendance de Champagne à Troyes, de l'arrêt du Conseil d'État, du 4 décembre 1725, portant réduction de la valeur des monnaies, 1726. — Quittances du droit de paraphe des registres, 1716-1717. — Mémoire relatif aux droits de visite et marque des toiles, pour la communauté des marchands contre les fermiers du Domaine, 1745. — État des droits payés pour la marque du contrôle, 1754. — Avis de Paillot, subdélégué de l'intendant à Troyes, et de Sourdat, lieutenant général de police, concernant la demande, par les marchands de Troyes, que la maison du Cylindre, louée pour servir à la marque des marchandises, fût supprimée et remplacée par des bureaux que la communauté offrait de fournir, 1782. — Arrêt du Conseil d'État et correspondance administrative avec l'intendance, relatifs à la marque et à la garantie de qualité des toiles de Laval et Château-Gonthier, 1756-1757. — Édit portant que tous les sujets nobles pourront faire librement toutes sortes de commerces en gros sans déroger à leur noblesse, 1701. (Imprimé.) — Arrêt du Conseil d'État concernant les privilèges dont jouissaient les négociants en gros, 1767. (Imprimé.) — Réclamations de M. Gouault-Delavigne à qui l'on contestait la qualité de négociant en gros, 1775. — Réclamations de la communauté des marchands contre un grand nombre d'entre eux qui avaient renoncé à la communauté et s'étaient déclarés marchands en gros, sans se conformer aux dispositions des édits de 1701 et 1765, 1782-1784. — Sentence de police portant règlement pour les droits de mesurage des grains dans la ville et banlieue de Troyes, 1703. (Imprimé.) — Arrêt du

Parlement sur cette matière, 1709. (Imprimé.) — Avis des officiers du bailliage, juges de police de la ville de Troyes, sur les lettres patentes de 1771 concernant le commerce des grains, 1771.

E. 1144. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1724-1789. — Arrêt du Conseil d'État faisant défense aux sieurs David et Raphaël de Lazia et Compagnie, marchands juifs d'Avignon, et à tous autres juifs de faire aucun commerce dans la ville de Gien ni dans aucune autre localité de la généralité d'Orléans, 1739. (Imprimé.) — Réclamation adressée au subdélégué de l'intendant, par la communauté des marchands de Troyes, contre des juifs qui faisaient le commerce dans cette ville, au mépris des ordonnances, quoique n'y étant pas domiciliés. (Vers 1740.) — Demande des marchands de Troyes pour être autorisés à y établir de nouvelles blanchisseries; avis favorable, 1786-1787. — Établissement d'un champ de foire à Troyes, sur la place Saint-Nicolas; plan des bâtiments, 1724. — Consultation de Langlois, avocat au Parlement, concernant le droit de commerce des juifs, donné à la demande des marchands de Troyes, lesquels se plaignaient de l'ingérence des juifs aux foires de cette ville, 1746. — Réclamations de marchands forains fréquentant les foires de Troyes, contre les droits que prétendaient lever les marchands de cette ville, 1770. — Correspondance de Sourdat, lieutenant général de police, avec l'intendant, sur la question de savoir par qui et comment doivent être payés les frais de la juridiction consulaire, 1783. — Arrêt du Conseil d'État, qui autorise la ville de Troyes à emprunter 60,000 livres pour aider les commerçants qui se trouvaient à la veille d'être ruinés par suite des suspensions de paiement des deux plus grandes maisons de draperie de la ville, 1779. — Demande des officiers municipaux de Troyes, tendant à être autorisés à faire un emprunt pour soulager le commerce de cette ville gravement atteint par la guerre; discussion du mode d'emprunt, 1782-1783. — Offre par M. Thomassin, grand fabricant de draperie, d'employer à ses frais, risques et périls, tous les ouvriers sans travail; lettre annonçant que le Roi vient de lui accorder des lettres de noblesse pour le récompenser de son zèle et de ses services, 1783. — Plaintes des commerçants de Troyes contre les commissaires qui avaient refusé d'insérer plusieurs vœux du commerce dans les cahiers rédigés pour les États-Généraux, 2 avril 1789. — « Protestation des corporations de la ville de Troyes, » du 17 avril 1789. (Imprimé.)

E. 1145. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1696-1719. — Comptes de la communauté des marchands merciers et drapiers de Troyes, rendus par les grand garde et gardes, 1696-1719. (Cf. E. 1136.)

E. 1146. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1720-1787. — Comptes de la communauté des merciers, grossiers, joailliers, drapiers, épiciers et ferronniers de Troyes. — Au compte de 1787 sont jointes les pièces de comptabilité.

E. 1147. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1629-1711. — Procès-verbaux d'assemblées des merciers, grossiers, joailliers de Troyes, 1629-1705. (Incomplet.) — Ces assemblées sont relatives à la défense des privilèges de la communauté (1629), au transfert de la confrérie du cloître de Saint-Loup aux Cordeliers (1634), à une députation vers M. Voisin, intendant de Champagne, se trouvant à Troyes (1657), aux vexations des commis du Domaine (1674), à un emprunt pour le rachat des offices de manufactures (1705).

E. 1148. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 66 pièces, papier.

1626-1699. — Divers. — Assemblée des drapiers de Troyes nommant pour hallier le sieur Tassin, 1659. — Arrêt du Conseil d'État, contradictoire, entre les marchands drapiers et merciers de la ville de Troyes, pour la désunion du commerce, 1693. (Imprimé.) — Ordonnance pour la police générale de la ville de Troyes, 1693. (Imprimé.) — Fragments de procédures.

E. 1149. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 104 pièces, papier.

1700-1769. — Divers. — Arrêt du Parlement de Paris, cassant une ordonnance du bailliage de Troyes, laquelle donnait permission aux bouchers de cette ville de faire publier un monitoire contre les bouchers du Pont-Hubert, 1700. — Arrêt du Conseil d'État cassant deux arrêts du Parlement de Dijon, de 1724 et 1730, qui permettaient à des juifs de Bordeaux de faire le commerce un mois de chaque saison dans toutes les villes, bourgs et lieux du ressort de ce Parlement, 1731. (Imprimé.) — Quatre lettres de M. Lévesque de La Ravallière, à M. Pierre de Montmeau, grand

garde de la communauté des marchands de Troyes, laquelle lui avait demandé sa protection ; détails sur l'affaire des « entrepreneurs de la forêt de Jeugny » qui causaient un grand préjudice au commerce de la ville ; il n'y a rien à faire pour le moment à propos de la liquidation des quittances de finance ; il remercie d'un envoi de bazin qui lui a été offert par la communauté, 1733. — Rôle du double du vingtième de l'industrie, 1769.

E. 1150. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 131 pièces, papier.

1770-1789. — Divers. — Lettre de Turgot à M. Paillot, subdélégué de Troyes, l'informant que le sieur Ponsard, ancien fabricant à Reims, qui a établi aux environs de Troyes des filatures propres à un genre d'étoffes dont la fabrication avait été négligée jusque-là, se plaint d'avoir été à plusieurs reprises l'objet des tracasseries des drapiers drapans de Troyes, quoique non érigés en jurande, et que ledit Ponsard demande l'évocation au Conseil d'une instance pendante au siège de police de Troyes entre lui et les drapiers ; M. Paillot est invité à vérifier les allégations de Ponsard et à voir s'il y a lieu d'accéder à sa demande, 1775. — Réflexions de M. Paillot, subdélégué, sur la mauvaise administration des communautés, avec ses avis pour la réformer, 1776. — — Ordonnance de police défendant aux marchands de louer à prix d'argent, et à la journée ou autrement, des hardes et vêtements dont se parent les filles et femmes prostituées, 1780. (Imprimé.) — Mémoire sur le commerce de la France et de ses colonies, 1789. (Imprimé.)

E. 1151. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1767-1787. — « États contenant les différentes professions, arts, métiers, commerce, industrie, trafic, marchandises, etc., qui ont lieu dans » les villes et bourgs d'Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Brienne, Chaource, Dienville, Essoyes, Méry-sur-Seine, Mussy-l'Évêque, Troyes, Vendeuvre et Villenauxe, « et qui ne sont pas établies en jurande par lettres patentes ou statuts homologués, » 1767. Parmi ces localités, Bar-sur-Aube, Essoyes, Méry, Mussy, Troyes et Villenauxe sont seules qualifiées de villes. — État des cinquantes communautés de la ville de Troyes, 1767. — Questionnaires ou mémoires instructifs sur la situation de toutes les communautés d'arts et métiers de Troyes, juillet 1776. — Arrêt du Conseil d'État, rendu en conformité de l'édit de février 1776 supprimant les jurandes et de celui du mois d'août portant nouvelle création des six corps et communautés, septembre 1776. (Imprimé.) — Inventaires des meubles, effets, deniers, titres et papiers desdites communautés en jurande, faits en exécution de l'arrêt sus-énoncé, octobre 1776. — Édit portant suppression des anciennes communautés d'arts et métiers et création de nouvelles, avril 1777. (Imprimé.) — État des communautés de Troyes suivant leur ordre établi par l'édit d'avril 1777. — Comptes des diverses communautés d'arts et métiers de Troyes, 1784. — Résultat de ces comptes, 1784. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant la remise d'un double de ces comptes à l'intendant, 1785. (Imprimé.)

E. 1152. (Registre.) — In-quarto, 287 pages ; papier. (Imprimé.)

1789. — « Recueil de règlemens pour les corps et communautés d'arts et métiers, commençant au mois de février 1776. A Paris, chez P. G. Simon, imprimeur du Parlement, M DCC LXXIX. »

E. 1153. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier.

1592-1788. — Aubergistes, cabaretiers, hôtelliers, cafetiers et limonadiers. — État général des aubergistes et cabaretiers de la subdélégation de Troyes, 1767. — États des hôteliers, aubergistes et cabaretiers des élections de Troyes et Bar-sur-Aube, 1768. — Lettres patentes contenant règlement sur le commerce des cabaretiers, aubergistes, cafetiers, limonadiers, et sur celui des détailleurs d'eaux-de-vie et des vendeurs de vins et autres boissons, 1779. (Imprimé.) — Bonnetiers. — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant que les marchandises de bonneterie qui arriveront à Troyes seront conduites au bureau des marchands merciers pour y être vues, visitées et contrôlées, etc. 1764. (Imprimé.) — Opposition par le chapitre de Saint-Étienne à l'exercice du commerce de bonneterie dans ses seigneuries de Pont-Hubert et Pont-Sainte-Marie, sous prétexte que les nouvelles communautés n'avaient été créées que pour les villes et faubourgs, et non pour les banlieues, 1780-1781. — Bouchers. — Correspondance entre M. Necker et le subdélégué Paillot, au sujet des prétentions des bouchers de Troyes qui se fondaient sur leurs privilèges pour ne pas admettre dans leur communauté d'autres personnes que des fils de maîtres bouchers, 1777-1780. Ce commerce était réuni entre treize familles. — Cordonniers et menuisiers. — Demande par les cordonniers et menuisiers, et aussi par d'autres communautés de Troyes, d'être autorisés à employer les reliquats de leurs comptes au paiement du vingtième de l'industrie, 1787-1788. — Drapiers et chaussetiers. — Sentences de la prévôté de Troyes, rendues en leur faveur contre les revende-

resses, 1592-1600. — Huiliers. — Arrêt du Parlement rendu contre les huiliers de Troyes, en faveur du chapitre de Saint-Étienne, leur défendant de faire aucune visite au Pont-Hubert, 1692. (Imprimé.) — Merciers. — Procès-verbal de visite et enquête faite en leur chambre syndicale par le lieutenant général de police, François-Nicolas Sourdat, 1781.

E. 1154. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1632-1790. — Orfèvres. — Arrêt de la Cour des Monnaies, ordonnant que les jurés-gardes des communautés d'orfèvres qui n'ont pas retiré du greffe de la Cour les poinçons de contremarque et le toucheau qui leur sont affectés, seront tenus de le faire avant le premier septembre, pour tout délai, 1786. (Imprimé.) — Papetiers, cartiers, etc. — Arrêt du Conseil d'État, déclarant que l'art de peindre et d'imprimer le papier fabriqué pour être employé en meubles, forme une dépendance de la maîtrise des marchands papetiers-cartiers-dominotiers-feuilletiers, 1787. (Imprimé.) — Selliers-carrossiers. — Sentence du bailliage de Troyes rendue entre eux et les merciers, 1654. (Imprimé.) — Tailleurs. — Registre de compagnonnage de Briois fils, maître-tailleur à Troyes, 1782-1786. — Tisserands. — Plainte du sieur Riché, maître-tisserand, contre la communauté qui voulait faire fermer une cave voisine de la sienne, où il avait établi de nouveaux métiers, 1770. — Requête de cette communauté à l'intendant, pour avoir un nouveau plan d'administration, afin de remédier aux abus de la gestion financière, 1771. — Toiliers-lingiers-pourpointiers. — Lettre de maîtrise pour Joseph Lombard, 1632. — Tondeurs. — Arrêt du Conseil d'État, rendu pour faciliter l'extension de la fabrication des draps à Troyes, permettant à chaque maître-tondeur d'employer tel nombre d'ouvriers qu'il jugera à propos, soit qu'il se serve de frises à l'eau ou de celles mues par des chevaux, de les faire travailler à toute heure, suivant qu'ils en seront convenus avec lesdits ouvriers, mais maintenant la défense de convertir les moulins à blé déjà existants en frises ou toutes autres machines, etc. 1784. — Traiteurs-rôtisseurs-pâtissiers. — Registre des délibérations de la communauté, 1778-1790.

E. 1155. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1535-1774. — Statuts des corporations d'arts et métiers de Troyes, dont un grand nombre sont imprimés ; lettres patentes portant confirmation de ces statuts (copies), 1535-1774.

E. 1156. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

XIXe siècle. — Notes de M. Guignard, ancien archiviste de l'Aube, sur les communautés d'arts et métiers de Troyes. — Notes bibliographiques extraites du Recueil des ordonnances des rois de France ; copie des statuts des bouchers, chaussetiers, drapiers, maçons et tailleurs de pierre, serruriers ; nomenclature des statuts de ces corporations, d'après les mémoires rédigés en 1776 par leurs gardes-jurés et notables.

CONFRÉRIES ET SOCIÉTÉS LAÏQUES.

E. 1157. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1557-1789. — Arquebuse de Nogent-sur-Seine. — Copies de lettres patentes et autres renseignements généraux sur l'Arquebuse de Troyes, pour servir à l'Arquebuse de Nogent-sur-Seine, XVIIIe siècle (1557-1743). — « Ordonnances du noble Ieu de l'Arquebuse estably et exercé à Nogent-sur-Seyne par permission du Roy. » (Imprimé, XVIIe siècle.) — Extraits des ordonnances et règlements de la compagnie de l'Arquebuse de Nogent, XVIIIe siècle (1700-1746). — Ordonnance d'Hercule-Méréadec, prince de Rohan-Soubise, gouverneur de Champagne, permettant à la compagnie de l'Arquebuse de Nogent de continuer ses exercices dans le jardin où elle a accoutumé de s'assembler, sans que le public en puisse souffrir, et ordonnant qu'elle se conformera au règlement fait par l'archevêque de Sens à propos de l'usage où elle était de faire mettre tous les ans une couronne dorée et une palme à la main de la statue de saint Laurent, placée sur la tour de l'église, 1719. — Démission d'un chevalier de l'Arquebuse, 1769. — Baux du jardin et de la maison du jeu de l'Arquebuse, 1782-1785. — Noms des généraux, inspecteurs, officiers et chevaliers qui ont remporté des prix au Prix provincial de Montereau en 1773. (Imprimé.) — « Extrait des registres des délibérations de la chambre du conseil établie à Nogent-sur-Seine, les compagnies royales d'arquebuse des provinces de Champagne, Brie, Isle de France et Picardie y assemblées, à l'occasion du prix général, » 1783. (Imprimé.) — États des officiers et chevaliers de service les 1er et 2 septembre 1789.

E. 1158. (Registre.) — In-quarto, 38 feuillets ; papier.

1674-1700. — Arquebuse de Nogent-sur-Seine. — Procès-verbaux des assemblées : réceptions de chevaliers,

élections de capitaines en chef, de capitaines porte-enseigne, de lieutenants ; tirs de l'oiseau, du gâteau des rois. — Listes des rois de l'oiseau.

E. 1159. (Registre.) — In-quarto, 44 feuillets ; papier.

1700-1738. — Arquebuse de Nogent-sur-Seine. — Procès-verbaux des assemblées. — Fol. 2, r° : Liste des officiers, roi et chevaliers en 1700. — Fol. 2, v° : Statuts, 1700.

E. 1160. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets ; papier.

1738-1773. — Arquebuse de Nogent-sur-Seine. — Procès-verbaux des délibérations. — Fol. 1-8 : Extrait des principales matières contenues dans le registre E, 1159. — Fol. 8, v° : Délibérations.

E. 1161. (Registre.) — In-quarto, 144 feuillets ; papier.

1751-1753. — Arquebuse de Nogent-sur-Seine. — « Livre pour servir à enregistrer les prix que messieurs les officiers et chevalliers de la compagnie de l'arquebuze de la ville de Nogent-sur-Seine tireront dans le courant de chaque année, sur lequel il sera porté les noms et échantillons de chaque officiers et chevaliers ; lequel registre restera dans la salle de l'arquebuze pour servir toutte et quante fois qu'il y aura des prix à tirer à Nogent-sur-Seine ; ce 25 juillet mil sept cent cinquante un, jour du tirage de l'oyseau. »

E. 1162. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 113 pièces, papier.

1483-1728. — Arquebuse de Troyes. — Privilèges, etc. — « Privilèges accordez à la compagnie des arquebusiers de la ville de Troyes, capitale de la province de Champagne, par lettres-patentes des rois Henri [III et IV], Charles [II], Louis XIII... à Troyes, de l'imprimerie Pierre Michelin..., » XVIIIe siècle. (Imprimé.) — Requête adressée au Conseil de ville de Troyes, par les arbalestriers de la dite ville, pour que celui qui abat l'oiseau, « appellé papegault, » soit exempt de tailles pendant l'année où il l'a abattu, comme cela se faisait à Paris, Reims, Châlons, Sens, Langres et autres villes, XVe siècle. — Quittance, par Jean Laffillez, roi des arbalestriers, de 100 sous tournois à lui payés par le voyeur de la ville de Troyes, pour avoir abattu le « papegault, » 1483. — Quittance de 60 sous tournois, donnée au même, par Jean Royer, parcheminier, pour avoir abattu le « papeguay des archiers, » 1483. — Quittances d'un écu soleil payé pour avoir abattu le papeguay, « au traict de l'arc, » données à Pierre Colot, couvreur, « l'un des compagnons du jeu de l'arc à main, » et à Pierre Bricard, tailleur, 1597. — Quittance d'un écu quarante sous payés à Bernard Thomassin pour avoir abattu « au traict de l'arbaleste, au lieu accoustumé des Haultz-Cloz, le papeguet, » 1597. — Observations tendant à prouver que la qualité de chef de la compagnie d'arquebusiers de Troyes n'a jamais été attachée à celle de maire de cette ville, XVIIIe siècle. — Opposition formée par les maire et échevins de Troyes à la qualité de capitaine de la ville prise par M. Largentier, bailli de Troyes, lors de son installation, 1634. — Arrêt du Parlement, qui fait défense à M. Largentier de prendre la qualité de capitaine de l'Arquebuse, 1662. — Ordonnance des maire et échevins de Troyes dispensant les officiers, roi et chevaliers de l'Arquebuse, de marcher sous les drapeaux de la milice bourgeoise toutes les fois qu'ils seront convoqués pour tirer quelque prix ou faire quelque exercice, 1714. (Imprimé.) — Ordonnance décidant que les compagnies d'arquebuse et celles de la milice bourgeoise ne pourront s'assembler ni se réunir en armes que par la permission du gouverneur de la province ou de ses lieutenants, ou des maires, en leur absence ; que les arquebusiers auront le pas et la préséance sur les milices bourgeoises, avec un intervalle de six pas entre eux, 1715. (Imprimé.) — Autorisatiou donnée aux arquebusiers par le marquis d'Argenteuil, premier lieutenant général au gouvernement, d'aller en corps au-devant du roi de Pologne, Stanislas, qui doit passer à Troyes, 1725. — Correspondance dudit marquis d'Argenteuil avec les maire et échevins de Troyes, qui refusaient de livrer les drapeaux aux arquebusiers pour cette cérémonie, 1725. — Accord entre les arquebusiers et les maire et échevins de Troyes, fait « soubs le bon plaisir de Son Altesse monseigneur le prince de Rohan, gouverneur des provinces de Champagne et Brie, pour mettre fin aux contestations et différends qui estoient entre eux..., » 1727. — Ordonnance du gouverneur de la province, établissant que la préséance appartient non seulement aux arquebusiers sur la milice bourgeoise, mais à leurs officiers sur ceux de la milice, 1728. — Nominations de capitaines, enseignes-colonels, seconds enseignes, 1535-1725.

E. 1163. (Registre.) — In-folio, 194 feuillets ; papier.

1678-1704. — Arquebuse de Troyes. — Procès-verbaux des assemblées, exercices, tirs ; réceptions de chevaliers, nominations de chargés d'affaires de la compagnie ; présentations de l'oiseau, etc.

E. 1164. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets; papier.

1713-1717. — Arquebuse de Troyes. — Procès-verbaux des assemblées et exercices; réceptions. (Incomplet.) — Fol. 31, v° : Avis du prix général de Meaux pour l'année 1717.

E. 1165. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets; papier.

1717-1733. — Arquebuse de Troyes. — Procès-verbaux des assemblées et exercices; réceptions; nominations de trésorier, etc. — Fol. 10, v° : Retour de Meaux, 1717.

E. 1166. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets; papier.

1729-1767. — Arquebuse de Troyes. — Procès-verbaux des assemblées et exercices; nominations et réceptions; démissions. — Fol. 91 et suivants : prix général de Châlons.

E. 1167. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets; papier.

1624. — Arquebuse de Troyes. — Tirs. — Procès-verbaux du prix général de Troyes, 1624. — Fol. 5, r° : Lettres patentes permettant que le prix général soit tiré à Troyes l'année suivante, 1619. — Fol. 6, r° : Autres lettres patentes donnant la même autorisation pour l'année 1624, 1624. (Copie.) — Fol. 9, r° : Liste des prix qui seront donnés. — Fol. 11, v° : État des compagnies d'arquebuse qui ont concouru au prix général. — Fol. 15 et suivants : Procès-verbaux des tirs.

E. 1168. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets; papier.

1671-1708. — Arquebuse de Troyes. — Tirs. — Procès-verbaux des tirs et des assemblées faites à cette occasion, 1671-1678.

E. 1169. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets; papier.

1723-1744. — Arquebuse de Troyes. — Tirs. — « Registre nouveau contenant les prix qui se tirent ordinairement, pandant le coure de l'année, dans le noble jeu de l'arquebuze de la ville de Troyes, capitalle de Champagne, recommansé au mois de juillet de l'année 1723. »

E. 1170. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets; papier.

1744-1773. — Arquebuse de Troyes. — Tirs. — « Registre nouveau, contenant les prix, etc... », comme le numéro précédent.

E. 1171. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 79 pièces, papier.

1724-1776. — Arquebuse de Troyes. — Comptes. — Pièces de comptabilité. — État des recettes et dépenses faites par le trésorier, 1724-1725. — Procédures faites par la compagnie contre un sieur Lombard pour le faire condamner à contribuer pour sa part aux dépenses pendant l'année où il a été chevalier, 1759-1762. — Mémoires acquittés des fournitures faites à la compagnie, 1776.

E. 1172. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1744-1785. — Arquebuse de Troyes. — Comptes. — Comptes rendus par les trésoriers, savoir : Prosper Panetier, ancien roi (1743-1744); Chémery (1752-1753); Béchuat, empereur (1757-1758); Jean-Baptiste-Claude Béchuat (ci-dessus?), empereur (1759-1761); Pierre Cossard, major (1775-1778); Antoine-Toussaint Corbet, capitaine-guidon (1783); Jean-Pierre Dubois (1784).

SUPPLÉMENT

CONTENANT LES LIASSES ET REGISTRES RETROUVÉS AU COURS DE L'INVENTAIRE.

TITRES FÉODAUX, TITRES DE FAMILLE.

Angenoust de Villechétif.

E. 1173. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1567. — *Assenciêres.* — Registre terrier ou reconnaissances et déclarations par-devant notaires, de biens sis au territoire d'Assencières, et grevés de rentes et censives envers Nicolas de Pampelune, écuyer, seigneur d'Assencières. (Ancien registre composé de 241 feuillets.) — Provient de la saisie du cabinet Harmand.

Aumont (duc d').

E. 1174. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1633-1786. — *Chappes.* — Reconnaissance d'une pièce de terre redevable de censives au seigneur de Chappes, faite par Joachim de Nevelet, écuyer, seigneur du Russeau, 1633. — *Clérey.* — Quittance donnée au duc d'Aumont par Jeanne-Mathie Le Clerc, veuve de Louis Tetel, pour rachat de cens et rentes qu'elle prétendait avoir en la seigneurie de Clérey, 1786. — *Saint-Parre-les-Vaudes.* — Assignation donnée à la requête de Louis-Marie duc d'Aumont, à Philbert Le Marguenat, écuyer, demeurant à Troyes, pour voir donner acte de ce que ledit duc aurait été troublé dans la possession d'une pièce de terre au finage de Saint-Parre, en la justice de Chappes, lieu dit Les Maures, 1747.

Bady, comte de Normond.

E. 1175. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1723-1789. — *Marolles-lès-Bailly, Poligny* et *Chauffour.* — Déclarations de terres et prés sis aux finages de Marolles, Poligny et Chauffour, faites par les fermiers du seigneur, 1723-1789. — « Mémoire des terres dépendant de la chapelle de Polligny, appartenans à M. de Marolles, et le droit seul les dixmes à l'exclusion de messieurs de La Rivour, » 1750.

Bavière (de).

E. 1176. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 69 pièces, papier.

1596-1791. — Bavière (de). — Baux à loyer et à cens de toutes sortes de terres, faits pour le compte de madame la comtesse d'Hautefort, née de Bavière, 1789-1791. — Foret. — Reconnaissance d'un prêt fait par Odard « Forest, » élu on l'élection de Troyes, 1667. — *Culoison, Marnay* et *Sainte-Maure.* — Acquisitions de pièces de terre faites, savoir : en 1596, Jean de Marisy, seigneur du Fort, Pierre de La Chaulx et Pauline de Marisy, sa femme ; en 1601 et 1635, noble homme Odard Colbert, sieur de Villacerf et Drosnay, bourgeois de Troyes, qualifié en 1698 « secrétaire ordinaire de la Royne, demorant à Troyes, » puis en 1613, secrétaire du Roi, 1596-1635. — *Fontaine-Saint-George.* — Baux d'une ferme appartenant à la comtesse d'Hautefort, 1781-1790. — *Laines-au-Bois.* — Acquisition d'une pièce de terre par Odard Colbert, seigneur de Villacerf, 1610. — *Les Grés.* — Bail à rente foncière de terres, pour la comtesse d'Hautefort, 1781.

E. 1177. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1501-1792. — *Payns.* — Arrêt du Conseil Privé du Roi, interlocutoire dans l'affaire du siège de Payns, 1594. (Cf. E. 75.) — *Riancey.* — Bail de la seigneurie, fait par la comtesse d'Hautefort, 1789. On y voit figurer « la maison

seigneurialle » consistant en « un gros corps de logis, écuries, vacherie, bergeries, grange, colombier, cour, jardin, accin, aisances et dépendances. » — Mandement ordonnant aux officiers royaux qui en seront requis, de faire délivrer aux chanoines de la chapelle du Bois-de-Vincennes copie des pièces dont ils avaient besoin pour défendre leurs droits en un procès pendant au Parlement, 1509. — *Saint-Lyé.* — Acquisition par Odard Colbert, seigneur de Villacerf et Drosnay, d'une pièce de terre à Saint-Lyé, 1596. — *Savières.* — Acquisition d'une pièce de terre par Jean de La Salle, écuyer, demeurant à Savières, et Blaisine, sa femme, 1563. — Bail à loyer d'une pièce de vigne par François Le Page, sieur de Précy-Notre-Dame et de Vaubercey en partie, valet de chambre ordinaire du Roi, tuteur de Guy Le Lieur, fils de feu Guillaume Le Lieur, en son vivant sieur de Chaast, 1643. — Déclaration par Guy Le Lieur, seigneur de Chaast et de Messon, des biens par lui vendus à Jean-Baptiste Colbert, conseiller d'État, seigneur de Saint-Pouange et Villacerf; affirmation donnée à ce sujet par Jean-Baptiste de Gorron, seigneur de Beaulieu, 1647. — *Villacerf.* — Château. — Bail de bâtiments situés dans l'enceinte et la basse-cour du château, « prés le petit château, » fait au nom de madame d'Hautefort, 1791. — Baux du domaine, des fermes et moulins de Villacerf, 1787-1788. — *Villemereuil.* — Baux de terres et prés, faits au profit d'Odard Colbert, seigneur de Villacerf, Drosnay et Saint-Pouange, 1624. — *La Côte* (commune de Saint-Pouange). — Acquisition d'un gagnage par Antoine Pithou, sieur de Luyères, de Jacques Le Boucherat, sieur de Chalette et La Rocatelle, et Hélène Petitpied, sa femme, 1601. — Quittance des droits seigneuriaux payés en conséquence, à cause de la seigneurie de Villebertin, à F. Le Mairat, dame de Villebertin et Moussey, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants, 1601. — *Souleaux.* — Vente de pièces de prés par Pierre Couin, sieur de Souleaux et Saint-Pouange en partie, demeurant à Souleaux, à Marguerite Pithou, veuve de Claude Molé, seigneur de Villy-le-Maréchal, 1638.

Bérey (de).

E. 1178. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1663-1676. — Bérey (de). — Contrat de mariage entre Isaac de Bérey, écuyer, demeurant à Bernon, fils de feus Ferry de Bérey, seigneur en partie de Cussangy, et Louise de Verduisant, et Charlotte Deschamps, fille de feu Edme Deschamps, seigneur en partie de Fuligny, et de Perrette de Montsaujon, 1663. — Arrêt de la Cour des Aides déclarant noble de race Jean de Bérey, demeurant au Bas-Villemoyenne, 1664. — Certificats de service militaire pour Isaac de Bérey, 1674-1676.

Boullogne (de), comte de Nogent.

E. 1179. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1723-1730. — *Marigny-le-Châtel.* — Défense, faite par le bailli de Marigny, à toutes personnes demeurant en l'étendue du bailliage, de passer dans les emblaves avec chevaux ou voitures, 1730. — *Nogent-sur-Seine.* — Nomination d'un maître particulier des Eaux et Forêts de Nogent, par Guillaume-François Joly de Fleury, procureur général au Parlement, 1723.

Castres (de).

E. 1180. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1551 (v. st.). — Castres (de). — Arrêt du Parlement, condamnant Jean de Castres, écuyer, à être décapité à Paris, ordonnant que sa tête sera mise au bout d'une lance à l'une des portes de Sens, du côté de Michery, s'il peut être appréhendé, sinon qu'il sera exécuté en effigie, et en outre condamné à des réparations civiles envers Potentien Odoart, tabellion royal à Sens; ses complices ont été condamnés à faire amende honorable à Dieu et au Roi, et bannis pour toujours du royaume, 1551 (v. st.). Les causes de ces condamnations ne sont pas indiquées.

Coucy (de).

E. 1181. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Coucy (de). — Procuration donnée par Jean-Baptiste-Georges de Coucy, ancien capitaine de cavalerie, demeurant à Flavigny (Côte-d'Or), à demoiselles Catherine et Marie-Anne de Coucy, ses tantes, dames de Hancourt (Marne), y demeurant, pour faire apposer, le cas échéant, les scellés au domicile de Louis de Coucy, curé du Petit-Mesnil, 1783.

CRÉQUY-DU-MUY (DE).

E. 1182. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 59 pièces, papier.

1606-1720. — Belloy (de). — Commissions pour renouveler au sieur de Belloy la charge de sergent major de la ville de Metz, signées Louis, 1683 et 1686. — Autres commissions pour renouveler ledit sieur de Belloy dans la charge de lieutenant au gouvernement de Metz, signées Louis, 1702-1714. (Cf. E. 142.) — Fevret d'Aubigny. — Constitutions de rentes pour Pierre Fevret, seigneur d'Aubigny, conseiller au Parlement de Bourgogne, 1676-1684. (Cf. E. 143.) — Hénin-Liétard (d'). — Testament original d'Antoine d'Hénin-Liétard, seigneur de Blaincourt, 1606. — Testament de Claude de Rymond, femme de Charles d'Hénin-Liétard, seigneur de Roche, lieutenant pour le Roi en la ville et citadelle de Chalon, 1642. — Publication de ce testament, 1643. — Donation faite par Catherine-Henriette d'Hénin-Liétard, dite de Saint-Bernard, religieuse de Lieu-Dieu, faite à Charles d'Hénin-Liétard, ci-dessus, son père, en présence des abbesse et religieuses, en la maison de Beaune, 1644. — Autre disposition faite en faveur du même par Innocente d'Hénin, aussi sa fille et religieuse en ladite abbaye, en présence de l'abbesse, Suzanne d'Hénin-Liétard, et des religieuses, 1646. — Profession de Madeleine d'Hénin-Liétard comme religieuse à l'abbaye de Notre-Dame de Lanchard transférée à Chalon, 1660. — Contrat de mariage entre Gabriel d'Hénin-Liétard, fils de Charles et de feue Claude de Rymon, et Philiberte Girard, veuve de Charles, baron de Montcoy, 1660. — Testament de Charles d'Hénin-Liétard, comte de Roche, 1671. — Prestation de serment de fidélité fait au Roi par Jean-François-Gabriel d'Hénin-Liétard, archevêque d'Embrun, 1720. (Cf. E. 144-151.)

E. 1183. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 25 pièces papier.

1483-1716. — Joyeuse de Montgobert (de). — Testament d'Antoinette de Fontaine, veuve d'Alexandre de Joyeuse, chevalier, seigneur de Montgobert, 1705. — Transaction relative à une fondation faite par ce testament en faveur des Carmélites de Paris, 1716. — Le Clerc. — Partage de rentes dépendant de la succession de Jean Hennequin, seigneur de Brevonnelle, fait entre ses enfants, savoir : Marie Hennequin, femme de Pierre d'Argillières, sieur de Monceaux, général en la Cour des Monnaies à Paris, et Anne Hennequin, femme de Robert Le Clerc, sieur d'Arnouville, 1597. — Testament d'Anne Hennequin, ci-dessus, 1636. — Le Gras de Vaubercey. — Constitution de rente pour Denis Le Gras, écuyer, seigneur de Vaubercey, « capitaine en chef d'une compagnie de cent hommes à pied, françois, au régiment de monseigneur le baron de Chappelaine, maistre de camp, estant de présent en garnison en l'isle d'Éguillon, proche la ville de La Rochelle, » 1625. — *Blaincourt.* — Acquisitions de terres diverses faites par Antoine d'Hénin-Liétard, seigneur de Blaincourt, La Berge et Brevonelle, 1669-1672. — *Brevonnelle.* — Foi et hommage de cette seigneurie, rendus par Robert Le Clerc, sieur d'Arnouville, comme mari d'Anne Hennequin, à Laurent de Mosseron, écuyer, sieur d'Amboise, gouverneur du château de Brienne, représentant Charles de Luxembourg, comte de Brienne, 1597. — Reconnaissances de rentes et censives dues audit Robert Le Clerc, 1608-1613. — *Épagne.* — Aveu et et dénombrement de deux onzièmes de cette seigneurie, donnés à Jean de Luxembourg, comte de Brienne, seigneur de Piney, Montangon, Pougy, Ramerupt, etc., par Philibert de Cuvilliers, seigneur de Semide, à cause de Marguerite de Luxembourg, sa femme, XVIe siècle. — Accensivement au profit d'Hervé de Bouquesgand, seigneur d'Épagne, 1483. — Extrait de partage de la seigneurie d'Épagne, 1556. — Vente de partie de la seigneurie d'Épagne par Alexandre de Verrière, seigneur de Vauchonvilliers et de Mondejeu, à Antoine d'Hénin-Liétard, 1607.

E. 1184. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1552-1748. — *La Berge* (commune de Mathaux). — Marché pour réparer la grange et la bergerie de la ferme de La Berge appartenant à Jacques-Antoine d'Hénin-Liétard, 1712. — *Ludres.* — Projet de mémoire sur cette terre, XVII[e] siècle. — *Mathaux.* — Opposition par Antoine d'Hénin-Liétard à l'adjudication de la terre de Mathaux, 1699. — *Précy-Saint-Martin.* — Fief de Briseur. — Aveu et dénombrement du fief de Briseur ou de Briel, donnés à Jean de Luxembourg, comte de Brienne, par Jean de Briseur, gentilhomme servant en la maison du Roi, demeurant à Châtillon-sous-Broué, 1571. — *Roche.* — Baux de cette seigneurie faits : en 1673 par Philiberte Girard, veuve de Gabriel d'Hénin-Liétard, et en 1679 par Antoine d'Hénin-Liétard. — *Saint-Fal.* — Paiement par Jacques-Antoine d'Hénin-Liétard, marquis de Saint-Fal, y demeurant, baron de Dienville, seigneur de Blaincourt, de partie du prix du marquisat de Saint-Fal, qui lui avait été vendu le 17 octobre 1704 par Madeleine de Chambiz de Montsoreau, veuve de Louis-Anne Dauvet, comte d'Éguilly, comme tutrice de Françoise-Chrétienne Dauvet, leur fille, 1712. — *Vaubercey.* — Acquisitions de terres faites par les seigneurs, 1606-1675.

DESMARETS, DE PALIS.

E. 1185. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — *Marcilly-le-Hayer.* — Plan d'une partie du territoire ; mémoires de rentes constituées au profit de Nicolas Desmarets, seigneur de Palis.

DES RÉAULX.

E. 1186. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1543 (v. st.)-**1786.** — *Brantigny.* — Compte d'un ancien fermier de la ferme de la basse-cour du château, 1690. — *Brillecourt.* — Vente de la seigneurie par l'abbaye de Montier-la-Celle à Jean Petitpied, procureur au présidial de Troyes ; enquête à ce sujet ; prise de possession par Jean Petitpied, 1565-1566. — *Bucey-en-Othe.* — Nomination d'un garde et sergent forestier pour la seigneurie de Bucey et Plessis-les-Chaast, 1786. — *Champmolles* (?) — Arrêt relatif à ce moulin, vendu à la requête d'Edme de Madeil, seigneur d'Athis-sus-Seine, 1543 (v. st.). — *Véricourt.* — Lettres de terrier pour François-Louis, marquis des Réaulx, 1755.

ESTAING (D').

E. 1187. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1689. — Estaing (d'). — Monitoire de l'officialité de Langres, lancé contre ceux qui, après le décès du comte d'Estaing, seigneur de Spoy, « arrivé en son chasteau dudit Spoy depuis quelque temps en ça, » avaient enlevé des objets mobiliers dudit château et notamment des tapisseries de grand prix, 1689.

GALLIFFET (DE).

E. 1188. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — *Lavau.* — Bail de la ferme de Lavau appartenant à M. le marquis de Galliffet, prince de Martigues, seigneur de Marcilly-sur-Seine, Lavau, Culoison, Marnay, La Valotte, Pont-Sainte-Marie.

GALLIMARD.

E. 1189. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1768-1774. — Gallimard. — Contrat de mariage de Pierre Gallimard, maître chandelier à Troyes, et de Germaine Barbarat, 1768. (Copie.) — Certificat de célébration de ce mariage en l'église Saint-Aventin de Troyes, 1768. — Contrat de mariage de Claude Gallimard, surnuméraire des Domaines, fils des précédents, et de Madeleine-Adélaïde Debainse, à Sézanne, 1774.

GUILLAUME DE CHAVAUDON.

E. 1190. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1618-1730. — Réception d'Anselme Guillaume en l'office d'élu à Châlons, 1618. — Lettres de terrier pour les diverses seigneuries de Pierre-Nicolas Guillaume de Chavaudon, situées au bailliage de Troyes, 1730.

HUEZ DE POUILLY.

E. 1191. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Huez. — Notes et tableaux généalogiques sur cette famille et les familles alliées, appartenant pour la plupart à la ville de Troyes.

E. 1192. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

1547-1776. — *La Chapelle-Saint-Luc.* — Marché par lequel Nicolas de Marisy, orfèvre à Troyes, s'engage envers frère Sébastien Bourgoing, religieux de l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes, curé de la Chapelle, et les marguilliers de la dite église à « faire à neuf ung ançansier d'argent, garny de ses chesnes et por..., pareil et semblable, et fassoné que celluy de l'église Saint-Urbain de Troyes..., pesant quatre mardz ou plus..., moyennant la somme de vingt-deux livres pour mard d'argent dudict ancensier, et trente-trois livres pour la fasson d'icelluy, » 1620. — *Laines-Bourreuses* et *Rosières.* — Acquisition, donation et arpentage de terres pour Pierre de Marisy, orfèvre à Troyes (1655), Nicolas de Marisy, fils de Jacques (1656), et Jacques de Marisy, apothicaire à Troyes (1658). — *Molins.* — Constitution et reconnaissance de rentes et censives sur une pièce de terre pour

Nicolas Coiffart, seigneur de Saint-Benoît-sur-Seine (1547), puis Marie Andry, veuve de Jacques de Marisy, bourgeois de Troyes (1631). — *Pouilly.* — Mairie royale. — Acquisition des droits royaux de Pouilly, Villebarot, les Maraux, La Charme de Pouilly, « en ce qui est de la justice de Sainct-Jehan en chastel, » mouvant en plein fief du Roi à cause de sa grosse tour de Troyes, faite par Nicolas Largentier, sieur de Vaucemain, comme procureur de François de Luxembourg, duc de Piney, et Joachim de Dinteville, lieutenant général au gouvernement de Champagne, 1594. — Quittance donnée audit Nicolas Largentier, sieur de Vaucemain, pour le droit de rachat, 1600. — Vente par Marie Le Mairat, veuve dudit Nicolas, secrétaire du Roi, à Jacques Le Tartrier, sieur de Pouilly, grènetier au grenier à sel de Troyes, 1610. — Fois et hommages de ladite mairie royale et du fief du Clos-le-Roi, rendus par Nicolas Huez, avocat en Parlement à Troyes (1744), Bonaventure-Nicolas Huez, conseiller en la cour des Monnaies (1766), puis maître en la chambre des Comptes (1776). Le fief du Clos-le-Roi consistait en droit de justice sur dix arpents de terre, lieu dit le Clos-le-Roi. — Terrier. — Acquisition d'une rente foncière, par Jacques le Tartrier, sieur de Pouilly et du Clos-le-Roi, 1609. — Accord entre Denis de Ver, sieur de Pouilly, et Antoine de Villemor, contrôleur du Domaine à Troyes, sur les limites des justices de de Saint-Jean-en-Châtel et Pouilly, 1674. — *Sainte-Savine* et *Les Noës.* — Acquisition des droits de la mairie royale de Sainte-Savine, pour ce qui en appartenait au Roi, et de celle des Noës et lieux voisins, Lépine, Linçon, Saint-Germain et Échenilly, par Hubert Le Vergeur, vicomte de Cramail, et Charlotte du Drac, sa femme, 1595. — *Vermoise.* — Aveu et dénombrement de cette seigneurie, fournis à Claude de Bullion, seigneur de Saint-Sépulcre, par Louis, Jean et Pierre Gombault, héritiers de Françoise Coiffart, 1642.

Janson de Saint-Parre.

E. 1193. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets ; papier.

XVIIIe siècle. — Janson de Saint-Parre. — « Livre des rantes et revenus de Madame Janson, mis en ordre. »

E. 1194. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier.

1543-1776. — Janson de Saint-Parre. — Lettres non signées ni datées, adressées à M. Janson de Saint-Parre, à Barberey, et copies de pièces, concernant les événements politiques, XVIIIe siècle. (Vers 1789.) — Recettes pour remèdes, etc., XVIIIe siècle. — Le Roy. — Quittances de la finance des augmentations des gages, pour Claude Le Roy, avocat en Parlement, conseiller-secrétaire du Roi, 1708-1709. — Ordre donné aux maîtres des postes de la route de Paris à Troyes, de fournir à M. Le Roy, « les chevaux dont il aura besoin pour courir la poste, en payant suivant les règlements, » 1740. — *Barberey-Saint-Sulpice.* — Mairie royale. — Quittance donnée à Pantaléon Petitpied, demeurant à Troyes, pour l'acquisition par lui faite des droits de justice et de bourgeoisie de Barberey-Saint-Sulpice, Mousson, La Chapelle-Saint-Luc, Culoison et Marnay, et aussi de Barberey-aux-Moines pour ce qui était de la prévôté de Troyes, 1543. — Acquisitions des droits de cette mairie, et fois et hommages, aveux et dénombrements rendus à cet effet, par Jean Le Mairat, seigneur de Droupt, Lavau et Barberey, conseiller au Grand Conseil (1634), Jean Le Mairat ancien conseiller au Grand Conseil, son fils (1686), Achille-Thomas Bailly, baron de Bourdenay et Charmoy, seigneur de Trancault, Charmesseaux, Droupt et Barberey, maître des Comptes, mari d'Anne Le Mairat, héritière de Jean Le Mairat, conseiller au Grand Conseil, son frère (1691), Élisabeth-Aimée Aumont, dame de Barberey, femme séparée de biens de Claude Le Roy, écuyer (1732-1738), André Le Roy, seigneur de Barberey, demeurant au « château de Mousson » (1766), et François Janson, seigneur de Saint-Parre et Barberey (1776). — Baux à loyer de la seigneurie, 1695-1733. — *Sainte-Maure.* — Bail de deux pièces de pré, fait au profit d'André Le Roy de Vancelles, co-seigneur de Barberey, demeurant à Mousson, 1767.

La Chapelle (de).

E. 1195. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1609-1666. — Guichaumont (de). — Reconnaissance par François d'Orléans, comte de Saint-Paul, baron de Froussac, gouverneur de Picardie, pair de France, et Anne de Courmont, sa femme, qu'ils sont débiteurs envers Vincent de Guichaumont, écuyer, seigneur dudit lieu, leur conseiller et maître-d'hôtel ordinaire, du reliquat de son compte de l'année précédente, 1609. — La Chapelle (de). — Commission du capitaine des chasses aux marquisat d'Isles et de baronnie de Chappes, pour Thomas de La Chapelle, écuyer, sieur de La Noue, 1661. — *La Reculée.* — Accensivement de La Reculée, en la seigneurie de Clérey, baronnie de Chappes, fait par le duc d'Aumont à Thomas de La Chapelle, 1666.

LA ROCHEFOUCAULT-LIANCOURT (DE), DUC D'ESTISSAC.

E. 1196. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1539. — Châtellenie de Chennegy. — *Messon*. — Déclaration de la seigneurie de Messon, relevant de Chennegy et en arrière-fief de Fontaine, donnée, en exécution des édit et lettres patentes du 15 octobre 1539, par Jean de Courcelles, écuyer, seigneur dudit Messon, 1539. (Copies.)

LE BASCLE D'ARGENTEUIL.

E. 1197. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets; papier.

1618. — *Mailly*. — Terrier. — Reconnaissances de rentes et censives dues à Edme de Ponville, seigneur de Mailly. (Copie.)

E. 1198. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets; papier.

1710-1714. — *Mailly*. — Terrier. — Manuels des recettes de rentes et censives de cette seigneurie.

E. 1199. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1657. — *Perthe* (commune de Mailly). — Procès-verbal d'arpentage de quatre-vingt-dix journaux de terre, sis à Mailly, lieu dit La Chapelle-Notre-Dame, fait à la requête d'André P..... gentilhomme au service du Roi, qui s'est porté fort « pour l'absence de monsieur le prieur de La Chapelle de Nostre-Damme du Bon Secours, aultrement dict Nostre-Damme de La Perte. »

LE TELLIER.

E. 1200. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1715-1771. — Le Tellier. — Constitution de rente par le prévôt des marchands et les échevins de Paris, au profit de François Le Tellier, bourgeois de Paris, comme donataire de Barbe Cornu, sa première femme, 1715. — Aveu et dénombrement donnés au Roi, à cause de sa grosse tour du Louvre, par Louis-Sophie Le Tellier, marquis de Louvois, lieutenant-général des royaume de Navarre et province de Béarn, pour les fiefs et seigneuries de Louvois, Vertville, Bullon, Les Neuville, Tauxier, Villevernes, Germeines, Veinremont, Sarrebruck, La Maison-Rouge, Ambonnay, Vaudemange, Fontaine, Tours-sur-Marne, partie d'Avenay, Versenay, Lude, Cligny, Billy, Vaussillon, Pinpieulx, Mutry et autres, à lui échues par le décès de François-Louis Le Tellier, comte de Rebènac, marquis de Souvré et de Louvois, etc., son père, 1771.

LOMÉNIE (DE).

E. 1201. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1553. — Luxembourg (de). — Sentence du Parlement renvoyant à huitaine une affaire pendante entre Jean de Poncher, seigneur de Tremblay, maître ordinaire des requêtes de l'hôtel du Roi, demandeur en exécution d'une sentence par lui rendue le 23 mars 1529, à l'encontre des suivants, défendeurs, savoir : Marguerite de Savoie, veuve d'Antoine de Luxembourg, comte de Brienne, tutrice de ses enfants mineurs, Jean de Luxembourg leur fils aîné, « à présent comte dudict Brienne, » Christophe des Ursins, seigneur dudict lieu, et sa femme, fille des dits défunt et veuve, Louis de Luxembourg, comte de Roucy, frère dudit feu Antoine : les dits feu Antoine et Louis de Luxembourg, enfants de feus Charles de Luxembourg et Charlotte d'Estouteville, 1553.

MANDAT DE NEUILLY.

E. 1202. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1643-1749. — *La Berge*. — Vente de la seigneurie de La Berge par Joseph « de Gallien, » avocat au Parlement de Paris, chevalier de Saint-Jean de Latran, seigneur de La Berge, demeurant à Grenoble, à Gédéon-Claude Le Petit de Lavaulx, baron de Mathaux, demeurant ordinairement en son château de Mathaux, 1749. — *Mathaux*. — Acquisitions et échanges de terres et vignes, faits par Michel de Joyeuse, baron de Verpel, seigneur de Montgobert et Mathaux, 1643-1646.

MAURY.

E. 1203. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1692-1713. — Maury. — Quittances et autres pièces concernant le paiement des dettes de la succession d'Antoine Maury, receveur du domaine du comté de Rosnay, puis, receveur des aides en l'élection de Bar-sur-Aube.

MESSEMEZ (DE).

E. 1204. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1677. — *Ville-au-Bois* (Marne). — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Ville-au-Bois, relevant pour moitié du Roi, à cause de sa grosse tour du Louvre, et pour l'autre du duc de Noirmoutiers, à cause de son château de Montmirail, donnés par Charles de Messemez, seigneur d'Artonges (Aisne), et de La Ville-au-Bois, demeurant à Saint-Mesmin, en Poitou.

PONTBRIEN (DE).

E. 1205. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1511. — *Donnemarie-en-Montois* (Seine-et-Marne). — Extrait d'un aveu et dénombrement de la seigneurie de Donnemarie, donné par Gilles de Pontbrien, trésorier de l'église Saint-Martin de Tours.

POTERAT.

E. 1206. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Marisy (de). — Notes généalogiques sur cette famille.

SAINT-CHAMANT (DE).

E. 1207. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

XVIIe siècle. — *Villenauxe.* — « Acquisitions faictes en la terre de la baronnie depuis le bail à moy faict d'icelle par feu Madame de Villemareul, » XVIIe siècle. — Ces acquisitions concernent des biens sis à Champ-Bertrand, près Scellières, près des bois de Montaiguillon, à Louan.

TETEL.

E. 1208. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1784-1789. — *Sancey-Saint-Julien.* — Reconnaissances de rentes et censives assises sur des biens situés à Sancey-Saint-Julien, au profit de Jeanne-Mathie Le Clerc, veuve de Louis Tetel, lieutenant-général au bailliage de Troyes, 1784-1789.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

E. 1209. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1538. — *Troyes.* — Tabellionnage. — « Second grant registre du tabellionnage royal de Troyes, commençant le mercredy treiziesme jour de novembre, l'an mil cinq cens trente huict, appartenant à honnorable homme Nicolas Venel, tabellion dudict Troyes... » (Fragment.)

CORPORATIONS D'ARTS ET MÉTIERS.

E. 1210. (Registre.) — In-folio, 57 feuillets ; papier.

1777-1791. — Délibérations de la communauté des marchands merciers et drapiers de Troyes, commencée en 1786 et contenant la copie des délibérations antérieures, depuis 1777. — Fol. 12, r° : le syndic est autorisé à payer les frais de la juridiction consulaire (1781). Fol. 33, v°. Offre de six mille livres à qui établira une blanchisserie pour trente ans (1787).

E. 1211. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets ; papier.

XVIIIe siècle. — État des marchands de Troyes divisés en cinq classes.

E. 1212. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets ; papier.

1646-1647. — Halle aux marchands, de Troyes. — Enregistrement des marchandises entrées à la halle.

E. 1213. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets ; papier.

1679-1680. — Halle aux marchands de Troyes. — Enregistrement de l'entrée et de la sortie des marchandises.

E. 1214. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets ; papier.

1705-1708. — Halle aux marchands de Troyes. — Entrée et sortie des marchandises.

E. 1215. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets; papier.

1785-1787. — Visite et marque des marchandises, pour les marchands merciers et drapiers de Troyes. — Recettes des droits.

E. 1216. (Registre.) — In-folio, 193 feuillets; papier.

1781-1791. — Enregistrement des pièces de toile apportées au bureau des marchands merciers-drapiers de Troyes pour y être marquées.

E. 1217. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets; papier.

1777-1790. — Boulangers de Troyes.— Délibérations de la communauté des boulangers de Troyes, 1777-1778.— Comptes, 1778-1790.

E. 1218. (Registre.) — In-folio, 27 feuillets; papier.

1785-1790. — Boulangers de Troyes. — Délibérations de cette communauté.

E. 1219. (Registre.) — In-quarto, 50 feuillets; papier.

1785-1790. — Cabaretiers, aubergistes, cafetiers et limonadiers de Troyes. — Délibérations de cette communauté. — Il y en a quatre seulement, pour six années.

E. 1220. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets; papier.

XVIIIe siècle. — Cabaretiers, aubergistes, etc. — Second tableau des membres de cette communauté.

E. 1221. (Registre.) — In-quarto, 160 feuillets; papier.

1778-1791. — Cordonniers de Troyes. — Délibérations de cette communauté, 1778-1789. — Comptes, 1780-1791. — Fol. 18, r°: Cahier des plaintes et doléances pour les États généraux de 1789.

E. 1222. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets; papier.

1781-1791. — Orfèvres, joailliers, lapidaires et horlogers de Troyes. — Comptes de cette communauté.

E. 1223. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1778-1787. — Vinaigriers de Troyes. — Premier et second tableau des membres de la communauté, 1778-1785. Comptes des diverses communautés pour l'année 1786, rendus par les syndics sortants, en présence du procureur du Roi, de police, 1787.

FIN DU TOME PREMIER



CORRECTIONS ET ADDITIONS

Page 1, colonne 2, ligne 8, *après* 1689, *ajoutez* : Voir E. 175.

P. 10, col. 1, ligne 2, *au lieu de* 1521, *lisez* 1584.

P. 31, col. 2, ligne 6, *au lieu de* Jean d'Aucy, *lisez* Jean d'Ancy.

P. 35, col. 2, ligne antépénultième, *au lieu de* 1172, *lisez* 1712.

P. 38, col. 2, ligne 1, *au lieu de* des revenus du comté de Brienne, *lisez* des fonds et revenus.

P. 41, col. 2, article 165, fol. 68 r°, *au lieu de* Pierre de Guigne, écuyer, seigneur de Vaubercey, *lisez* Pierre de Guigne, écuyer, seigneur de Blaincourt, Benoit Le Gras, seigneur de Vaubercey.

P. 41, col. 2, article 166, ligne 5, *au lieu de* « Langenyé, » *lisez* Angenoust.

P. 42, col. 1, article 168, ligne 16, *au lieu de* Odette Saigeot, *lisez* Marie Saigeot.

P. 43, col. 1, ligne 5, *après* même contrat, *ajoutez* Voir E. 174.

P. 43, col. 1, ligne 31, *au lieu de* Jeanne de Luxembourg, *lisez* Diane de Luxembourg.

P. 47, col. 1, ligne 6, *au lieu de* Nicolas II, *lisez* Nicolas III.

P. 48, col. 1, ligne 5, *supprimez* commune de.

P. 49, col. 1, ligne 6, *supprimez* (la moitié qui paraît avoir appartenu à M. de Champmillon).

P. 52, col. 1, ligne 6, *au lieu de* Jeanne de Brieux, *lisez* Jeanne des Rieux.

P. 52, col. 1, ligne 34, *après* François de Luxembourg, *ajoutez* 1596.

P. 57, col. 2, ligne antépénultième, *au lieu de* Espiney, *lisez* Espincy '

P. 62, col. 1, ligne 15, *après* seigneur de Bouy, *ajoutez* -sur-Orvin.

P. 62, col. 1, ligne 34, *au lieu de* Louis, *lisez* Louise.

PP. 70 à 72, articles 290 à 294, *au lieu de* commune de Saint-Benoit-sur-Seine, *lisez* commune de Sainte-Maure.

P. 75, col. 1, ligne 14, *au lieu de* pour la pension de, *lisez* pour une rente à elle due et affectée à la pension de.

P. 75, col. 1. ligne 16, *supprimez* sa fille.

P. 75, col. 2, lignes 2, 4 et 6, *supprimez* (v. st.).

P. 78, col. 1, article 325, ligne 12, *au lieu de* commune de Clérey, *lisez* commune de Fresnoy.

P. 79, col. 2, ligne 1re, *au lieu de* Tanantes, *lisez* Tarnantes.

P. 103, col. 2, ligne 19, *ajoutez* 1614.

P. 114, col. 1, ligne 1re, *au lieu de* Louis-François, *lisez* Joseph-Antoine.

P. 119, col. 2, ligne 34, *au lieu de* commune de Chassericourt, *lisez* Marne, canton de Dommartin-sur-Yèvre.

P. 122, col. 1, article 472, ligne 4, *après* Couserans, *ajoutez* (Ariège).

P. 125, col. 2, ligne 8, *au lieu de* M V^c III^xx dix, *lisez* M V^c IIII^xx dix.

P. 136, col. 2, ligne 22, *au lieu de* Joachim de La Grange, *lisez* Charles-François de La Grange (Cf. E. 899).

P. 137, col. 1, article 507, ligne 8, *au lieu de* Achart de Merbury, à cause d'Isabeau de Fontenay, *lisez* Richard de Merbury, à cause de Catherine de Fontenay.

P. 139, col. 1, ligne 16, *au lieu de* des Boves, *lisez* des Boues.

P. 145, col. 1, article 526, ligne 7, *au lieu de* Villeneuve, *lisez* Villeneuve-l'Étang.

P. 199, col. 2, article 769, ligne 7, *au lieu de* de La Barre ?, *lisez* de La Veuve.

P. 240, col. 2, ligne 8, *au lieu de* Hérault, *lisez* Héroult.

P. 258, col. 1, article 1032, ligne 15, et col. 2, ligne 3, *au lieu de* Veillard, *lisez* Vailland.

TABLE DES MATIÈRES

1° **Notice sur la série E des Archives de l'Aube.**

2° **Inventaire.** (Féodalité, communes, bourgeoisie et familles. — Titres féodaux, titres de familles, notaires et tabellions, communes et municipalités, corporations d'arts et métiers, confréries et sociétés laïques.)

TITRES FÉODAUX, TITRES DE FAMILLE.

	Numéros.
Angenoust de Villechétif	1-2, 1173
Aubert	3
Aumont (duc d')	4-38, 1174
Avelège (d')	39
Bady, comte de Normoud	40-46, 1175
Bailly	47-51
Bavière (Amélie de), comtesse d'Hautefort, marquise de Villacerf	52-95, 1176-1177
Belin	96-102
Berbier du Metz, comte de Rosnay	103-105
Bérey (de)	1178
Berthelin	106-107
Berthier	108
Bonnaire	109
Boucherat	110
Boullogne (de), comte de Nogent	111-121, 1179
Bourbon (de), duc de Penthièvre	122
Bourgogne	123
Buquet	124
Camusat de Riancey	125
Capendu (de) et du Roux	126-130
Castres (de)	1180
Channel	131
Cherot	132
Choppin de La Tour	133
Clermont-Tonnerre (de)	134
Coëtlogon (de)	135-138
Conygham (de)	139
Corps	140
Coucy (de)	1181
Crenequin (de)	141
Créquy du Muy (de)	142-169, 1182-1184
Crussol (de)	170-175
Damoiseau de la Bande	176
Danton	177
Delaporte	178
Desmarets de Pâlis	179-203, 1185
Des Réaulx	204-215, 1186
Dinteville (de)	216-219
Doé	220-222
Doria (comte)	223-224
Dorigny	225
Dreuille (de)	226
Erlack (d')	227
Estaing (d')	1187
Fadate de Saint-Georges	228
Faitot	229
Feu (de)	230
Galliffet (de)	231-242, 1188
Gallimard	1189
Gaulard	243
Gillain	244
Girardon	245
Goslard ou Gaulard	246

	Numéros.
Grand (de)	247
Grivet	248
Guèlon	249
Guillaume de Chavaudon	250, 1190
Hauffroy	251
Huez de Pouilly	252-294, 1191-1192
Jacquemard	295
Jannard (cf. E. 417)	296
Janson de Saint-Parre	297-383, 1193-1194
Jolly	384
Jouault	385
Joybert (de)	386
La Caze (de)	387
La Chapelle (de)	388-410, 1195
La Huproye (de)	411-463
Langlois	464
Largentier	465
La Rochefoucault-Liancourt (de), duc d'Estissac.	466-581, 1196
Le Bascle d'Argenteuil	582-655, 1197-1199
Le Blanc d'Éguilly et de Vitry	656-739
Le Febvre	740
Le Muet	741
Le Rouge	742
Le Tellier	1200
Lévesque	743
Lévis (de)	744
Loménie de Brienne (de)	745-767, 1201
Mandat de Neuilly	768-774, 1202
Maret	775
Maury	1203
Mengin de Salabert	776
Mesgrigny (de)	777-788
Messemez (de)	1204
Michelin	789-791
Montmorency-Luxembourg (duc de)	792-871
Montorey (Gaudouard de)	872
Montsaujon (de)	873-874
Mosseron d'Amboise (de)	875-877
Mottet	878
Moussu	879-881
Noel de Buchères (de)	882-884
Nogent (de)	885-888

	Numéros.
Paillot	889-896
Parent	897
Perron	898
Peschart d'Ambly	899
Pictory	900
Piot de Courcelles	901-902
Poiresson (de)	903
Pommereu (de)	904
Pons-Praslin (de)	905-907
Pontbrien (de)	1205
Poterat	908-947, 1206
Quinot de La Chapelle	948
Rambécourt (de)	949
Rémond de Montmort	950
Richemond (de)	951
Rivet	952
Rossignol	953
Rousseau de Chamoy	954-979
Saget	980
Saint-Blin (de)	981
Saint-Chamant (de)	982-1020, 1207
Saxe (Prince Xavier de), comte de Lusace. (Formera le tome second et dernier de la série E.)	
Sémillard	1021-1026
Serpes d'Escordal (de)	1027-1028
Sevestre	1029
Sommièvre (de)	1030
Sourdat	1031
Tance (de)	1032-1033
Terray	1034-1047
Tetel	1205
Thomas	1048-1049
Vallans (de)	1050
Vandenesse (de)	1051
Vathaire (de)	1052
Verneuil (de)	1053
Villemorien (Le Gendre de)	1054-1066
Villeroy (de Neuville, duc de)	1067
Villiers-La-Faye (de)	1068
Vireau des Époisses	1069
Zeddes (de)	1070

Notaires et tabellions 1071-1092, 1209

Communes et municipalités 1093-1112

Corporations d'arts et métiers 1113-1156, 1210-1223

Confréries et sociétés laïques.

Arquebuse de Nogent-sur-Seine .... 1157-1161 | Arquebuse de Troyes 1162-1172

3° **Additions et Corrections.**

Imp. Brunard, rue Urbain IV, 85. — Troyes